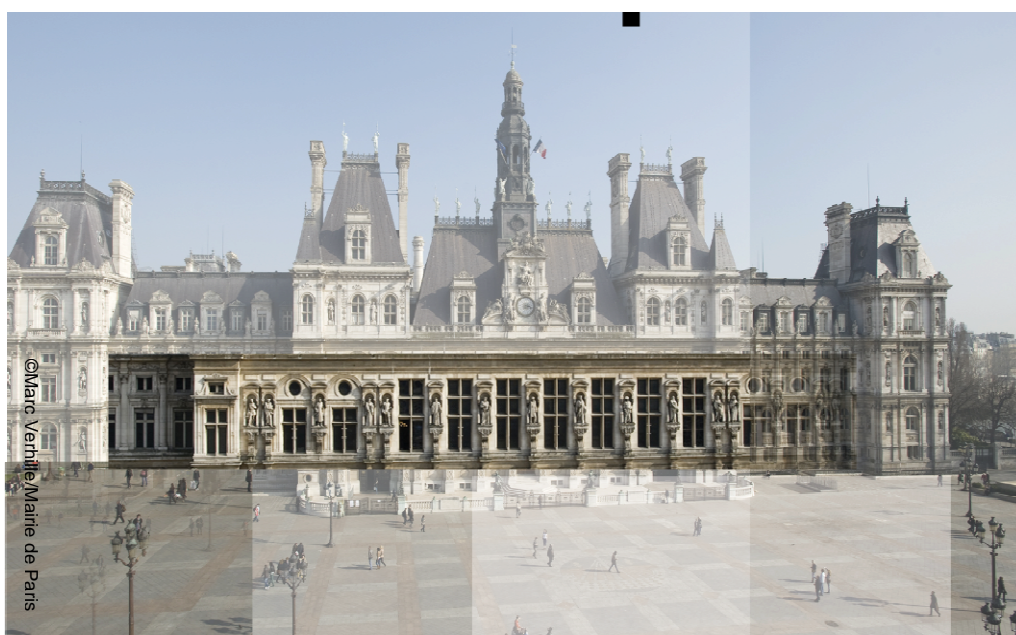


Conseil municipal et général



**Séance des lundi 29, mardi 30 septembre
et mercredi 1er octobre 2014**

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2014 DLH 1138 - Réalisation 15-17, rue Bellot - 38 A, rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de 18 logements sociaux PLS par la S.I.E.M.P.	37
Hommage.....	3	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au projet de vente à la découpe boulevard Saint-Jacques et rue Leclerc.....	41
Election d'une adjointe à la Maire de Paris.....	3	Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à l'immeuble, 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.....	44
2014 DDCT 3 G - Modification de la composition de la Commission permanente du Conseil de Paris : remplacement du poste vacant de Vice-Présidente, création d'un poste de Vice-Président et d'un poste de membre.....	4	Observations sur le déroulement de la séance.....	45
Adoption de comptes rendus.....	5	Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la mise en oeuvre de la loi ALUR.....	45
Rappel au règlement.....	5	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'une aide pour les maires bâtisseurs.....	47
2014 DASCO 1150 - Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2014.....	7	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au logement social intermédiaire.....	48
Election d'une adjointe à la Maire de Paris (suite).....	9	Vœu déposé par l'Exécutif.....	48
2014 DASCO 1150 - Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2014 (suite).....	9	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'expérimentation de l'encadrement des loyers.....	49
2014 DDCT 3 G - Modification de la composition de la Commission permanente du Conseil de Paris : remplacement du poste vacant de Vice-Présidente, création d'un poste de Vice-Président et d'un poste de membre (suite).....	28	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au trafic du parc locatif de Paris Habitat.....	51
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la réorganisation de la section locale d'architecture (5e, 6e et 7e).....	28	Suspension et reprise de la séance.....	52
Souhaits de bienvenue à M. CORDIER, directeur du cabinet du Préfet de police.....	30	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au trafic du parc locatif de Paris Habitat (suite).....	52
2014 DLH 1069 - Location de l'immeuble 3, rue du Baigneur - 2, impasse Pers (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	30	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'audit sur Paris Habitat.....	54
2014 DLH 1086 - Réalisation 98, rue des Dames (17e) d'un programme de 29 logements sociaux (12 PLA-I, 14 PLUS et 3 PLS) par "ELOGIE".....	31	Vœu déposé par les groupes U.M.P. et UDI-MODEM relatif à l'installation de caméras de vidéoprotection (18e).....	55
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la préservation du pavillon.....	31	Suspension et reprise de la séance.....	57
2014 DLH 1095 - Réalisation groupe "Lefebvre-Périchaux-Brancion" (15e) d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.....	34	Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme.....	57
2014 DLH 1127 - Location de l'immeuble 52, rue Custine (18e) par l'E.P.F.I.F. à Paris Habitat - OPH. - Convention spécifique.....	36	2014 DU 1009 - Division en volumes de l'ensemble immobilier du 43, rue Bayen (17e). - Déclassement et vente du volume à usage de bureaux et de parking. - Convention d'offre de concours des façades du marché des Ternes.....	58
2014 DLH 1136 - Réalisation 101-105, boulevard Brune (14e), d'un programme de 47 logements sociaux (14 logements PLA-I et 33 logements PLUS) par "Toit et Joie".....	37	2014 DU 1101 - Cession par voie d'adjudication publique d'un pavillon 22, rue Santos-Dumont (15e).....	61
		Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la mise en location par un bail emphytéotique du pavillon.....	61
		2014 DDEES 1022 G - Subvention (500.000 euros) et convention avec B.P.I. Ile de France pour le dispositif Paris Finance Plus.....	64

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la subvention et à la convention avec B.P.I. Ile-de-France pour le dispositif Paris Finance Plus.....	64	coopération des équipes éducatives sur des projets partagés.....	94
Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades.....	66	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la continuité pédagogique à l'école et l'A.R.E.....	96
Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la constitution d'un comité de suivi du projet 1.000 START-UPS à la Halle Freyssinet.....	67	Vœu déposé par l'Exécutif.....	96
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation d'une consultation citoyenne sur le projet de métropole du Grand Paris.....	68	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réforme des rythmes éducatifs.....	97
Vœu déposé par l'Exécutif.....	68	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la cartographie des activités périscolaires.....	97
Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la Poste du Louvre.....	71	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux travaux prévus dans 3 logements de fonction de directeur des écoles (5e).....	99
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la Poste du Louvre.....	71	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au respect de la laïcité dans les collèges parisiens.....	100
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'engagement d'une procédure de modification du P.L.U. .	74	Vœu déposé par l'Exécutif.....	100
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'information des élus dans le cadre des permis de construire.....	75	2014 DDEES 1068 - Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (1.622.250 euros) pour l'aide à l'installation dans un logement parisien pour les étudiants dans le cadre d'une convention de mandat.	103
Vœu déposé par Mme CALANDRA, MM. BONNET-OULALDJ et GLEIZES relatif à la Porte de Montreuil.....	77	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la suppression de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers.....	104
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux biffins et à la situation dégradée de la Porte de Montreuil.....	77	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'instauration d'une bourse extralégale pour les bacheliers méritants.....	104
2014 DU 1072 - Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'APUR.....	81	2014 DGRI 1049 - Subvention (50.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française pour une réponse d'urgence à l'épidémie de fièvre hémorragique virale Ebola en Guinée.....	107
2014 DASCO 1089 - Caisse des écoles (2e). - Subvention (30.452 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	83	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la lutte contre le virus Ebola.....	107
2014 DASCO 1099 - Caisse des écoles (12e). - Subvention (128.318 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	85	2014 DGRI 1050 - Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes palestiniennes à Gaza (Territoires Palestiniens).....	109
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et U.M.P. relatif à la caisse des écoles du 12e arrondissement.....	85	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire de 3 militantes kurdes assassinées.....	112
Vœu déposé par l'Exécutif.....	85	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la condamnation des crimes commis par l'organisation de l'EI.....	114
2014 DASCO 1102 - Caisse des écoles (15e). - Subvention (181.802 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	90	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux Chrétiens d'Orient.....	116
2014 DASCO 1106 - Caisse des écoles (19e). - Subvention (236.213 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.....	92	2014 DJS 189 - Billetterie du PSG. - Marché-modalités de passation.....	118
2014 DASCO 1114 - Caisse des écoles (9e). - Subvention (17.976 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.....	93	2014 DJS 320 - Piscine Joséphine-Baker (13e). - D.S.P. pour la gestion.....	119
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un dispositif prospectif favorisant la		Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la piscine Joséphine Baker.....	119

2014 DJS 328 - Candidature de la Ville de Paris comme ville hôte en vue d'accueillir des matchs de la coupe du monde de football féminine organisée en 2019 par la F.I.F.A.....	123	Gaz Naturel pour Véhicules. Convention de Partenariat avec GrDF, la Région Ile-de-France, la Poste, le SIGEIF et Greenovia.	148
Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à l'implantation de skateparks.	125	2014 DVD 1113 - Péage de transit des poids lourds.....	151
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'étude d'un relèvement de la taxe de séjour.....	126	Dépôt de questions d'actualité.....	161
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'élargissement des créneaux horaires des établissements sportifs.	129	Suspension et reprise de la séance.....	162
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'élargissement des horaires des équipements sportifs en soirée.	129	I - Question d'actualité posée par le groupe SOCA relative à la sécurité et à la prévention d'actes terroristes sur le territoire parisien.	162
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'affichage de l'occupation des créneaux dans les équipements sportifs.	131	II - Question d'actualité posée par le groupe G.E.P. relative à la prise en charge des jeunes isolés.	166
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la fermeture des piscines et des centres sportifs.	131	III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative aux alertes de pollution.....	168
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens.	131	V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P. relative au plan d'urgence de Mme HIDALGO pour faire face au trou budgétaire de 400 millions d'euros.	170
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux équipements jeunesse parisiens.	134	IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relative à l'allongement des horaires du métro parisien.	172
Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux équipements publics dédiés à la jeunesse.	134	VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM relative au budget participatif.....	174
2014 DGRI 1040 - DPE - Accord de coopération décentralisée Bethléem-Paris-Grenoble relatif au projet "Elaboration d'un schéma directeur de l'assainissement pour l'agglomération de Bethléem.....	136	VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET relative à la souffrance au travail, discrimination, harcèlement moral et sexuel.	177
Compte rendu de la 3e Commission.	137	2014 DVD 1003 G - Subvention pour l'acquisition d'un véhicule propre par les titulaires de licence de taxis parisiens.....	179
2014 DVD 1011 - Voie réservée aux taxis et bus sur les autoroutes A1 et A6a. - Conventions avec l'Etat de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation/maintenance.....	138	Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution.....	180
Suspension et reprise de la séance.....	144	Vœu déposé par l'Exécutif.	180
2014 DJS 322 - Modification du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.....	144	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'abaissement de la T.V.A. sur les transports publics.....	184
2014 DVD 1029 - Avenue du Mahatma Gandhi (16e). Avenant n° 1 à la convention de financement de travaux avec la Fondation Louis Vuitton.....	146	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place de scooters en libre-service.	185
2014 DVD 1080 - Parc de stationnement Lagrange Maubert. - Résiliation amiable de la convention conclue avec Sanef-Saba et signature du contrat d'exploitation et de modernisation avec la SAEMES.	147	Vœu déposé par l'Exécutif.	185
2014 DVD 1081 - Parc de stationnement François 1er : résiliation de la convention de concession conclue avec Sanef Saba et convention de concession avec la Société Interparking France.	147	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'expérimentation d'ampoules LED à proximité des écoles.....	187
2014 DVD 1096 - Expérimentation et développement de nouveaux véhicules urbains au		Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement du secteur Beaugrenelle.....	189
		Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurisation des traversées piétonnes.	190
		Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux cabines téléphoniques.....	192

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la circulation des bus-discothèques.....	193
Compte rendu de la 1ère Commission.....	194
2014 DF 1009 - Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier) - Autorisation-signature.....	195
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la luminosité des enseignes.....	195
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au bilan de l'application du règlement local de publicité.....	195
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux espaces dédiés à l'affichage associatif et artistique.....	195
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'information des élus.....	196
2014 DFA 14 - Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier) - Autorisation-signature.....	196
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à des espaces dédiés à l'affichage associatif, artistique ainsi qu'à la valorisation des commerces de quartier et de l'artisanat local.....	196
Vœu déposé par l'Exécutif.....	196
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la luminosité des enseignes.....	196
Suspension et reprise de la séance.....	205
Suspension et reprise de la séance.....	205
Suspension et reprise de la séance.....	206
Suspension et reprise de la séance.....	206
Suspension et reprise de la séance.....	207
Suspension et reprise de la séance.....	207
2014 DF 1009 - Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier) - Autorisation-signature.....	207
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la luminosité des enseignes.....	207
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au bilan de l'application du règlement local de publicité.....	207
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux espaces dédiés à l'affichage associatif et artistique.....	207
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'information des élus.....	207
2014 DFA 14 - Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier) - Autorisation-signature.....	207
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à des espaces dédiés à l'affichage associatif, artistique ainsi qu'à la valorisation des commerces de quartier et de l'artisanat local.....	207
Vœu déposé par l'Exécutif.....	207
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la luminosité des enseignes. (Suite).....	207
2014 DFA 15 - Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).....	212
2014 DFA 1022 - Communication sur les rapports des délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2012.....	214
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux délégations de service public.....	214
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'adoption de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF).....	218
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au rehaussement du taux des droits de mutation à titre onéreux.....	221
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.....	223
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la tarification d'enlèvement des ordures ménagères.....	224
2014 DAJ 1013 - Octroi de la protection fonctionnelle à un Conseiller de Paris.....	225
2014 DRH 1024 - Mise à disposition avec convention à titre gracieux de trois fonctionnaires de catégorie A auprès de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.....	228
Suspension et reprise de la séance.....	232
Suspension et reprise de la séance.....	232
Observations sur le déroulement de la séance.....	232
Suspension et reprise de la séance.....	234
Observations sur le déroulement de la séance. (Suite).....	234
2014 DRH 1025 - Approbation du projet de décret relatif à la rupture de l'engagement de servir des anciens élèves de l'École Nationale d'Administration.....	236
2014 DSTI 1007 G - Convention avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Maison Départementale des Personnes Handicapées" pour la maintenance du SI Social.....	238

2014 DDEEES 1026 G - Subventions (355.000 euros) et conventions avec 7 Coopératives d'Activités et d'Emploi - CAE.	240	2014 DAC 1083 - Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop (11e).	272
2014 DDEEES 1065 G - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93500).	241	2014 DAC 1211 - Subvention (3.000 euros) à l'association Retour d'image (11e).	274
2014 DDEEES 1076 - Subvention (6.400 euros) à l'association des commerçants Oberkampf-Parmentier pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (11e).	244	2014 DAC 1309 - Subvention (9.000 euros) à l'association Les Petits Riens (19e).	274
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux illuminations de Noël.	244	2014 DAC 1364 - Subventions (90.000 euros) à 13 associations culturelles dans le cadre de l'art pour grandir.	274
Vœu déposé par l'Exécutif.	244	2014 DAC 1365 - Classement au titre des monuments historiques de l'église Saint Bernard de la Chapelle (18e).	276
2014 DDEEES 1132 - Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants Legendre-Batignolles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (17e).	246	2014 DAC 1372 - Convention de mécénat avec l'Association Diocésaine de Paris pour le financement de l'opération de relevage du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16e).	278
2014 DDEEES 1185 - Création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public.	247	2014 DAC 1410 - Subventions (79.258 euros) et avenant avec la SCOP Théâtre du Soleil (12e).	279
2014 DICOM 1013 - Fixation des tarifs des nouveaux produits commercialisés dans les Boutiques de la Ville.	248	2014 DDEEES 1051 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Agence pour la promotion de la création industrielle".	281
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux kiosquiers parisiens.	249	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la valorisation du "street art".	282
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la fin de la mise à disposition des sacs plastiques à usage unique.	253	Rappel au règlement.	284
2014 DRH 1008 G - Délibération cadre pour le service civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées à la 8e promotion 2014/2015.	254	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la Philharmonie.	287
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au transfert du bureau de poste Van Loo.	256	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au maintien de la musique classique à la salle Pleyel.	289
Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à la mobilisation des travailleurs du salon de coiffure et de manucure du 57, boulevard de Strasbourg (10e).	258	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Commission du Vieux Paris.	290
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'action syndicale au Lutetia.	262	Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la Commission du Vieux Paris.	290
2014 DDEEES 1050 G - Subventions et conventions (365.000 euros) avec des associations dans le cadre de l'appel à projets "Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers politique de la ville".	265	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien de la Commission du Vieux Paris.	290
2014 DPE 1019 - Programme local de prévention des déchets 2014. - Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.	266	Vœu déposé par l'Exécutif.	291
Compte rendu de la 2e Commission.	269	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au classement des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO.	294
2014 DAC 1055 - Subvention (404.600 euros) et avenant avec l'association Festival d'Automne à Paris.	270	Hommage à M. Gérard Violette.	296
2014 DAC 1057 - Subvention (325.000 euros) et avenant avec la SASU La Manufacture (11e).	271	Suspension et reprise de la séance.	296
		Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux combattants de la Nueve.	297
		Vœu déposé par l'Exécutif relatif au centenaire du génocide des Arméniens.	297
		Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "Yacine Kateb" au jardin d'immeubles du boulevard de l'Hôpital.	299

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à l'attribution de la dénomination "Jean Carpentier" à un lieu du 12e.....	300	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la consommation en eau des engins de nettoyage.....	330
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un centre Dumas.....	301	Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la répartition des effectifs d'éboueurs.....	330
Vœu déposé par l'Exécutif.....	301	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'expérimentation de cendriers publics dans le 1er.....	334
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la pollution de l'eau due aux nitrates.....	305	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'ouverture des sanisettes de 22 heures à 2 heures.....	335
Vœu déposé par l'Exécutif.....	305	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au recrutement des agents de la propreté.....	337
2014 DDCT 3 - Subventions (22.500 euros) à 7 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier ZUS (17e).....	307	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réduction des déchets dans les lieux de pique-niques.....	338
2014 DPP 1035 - Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association dite Le plus petit cirque du monde - Centre des arts du cirque et des cultures émergentes dans le cadre du dispositif Ville vie vacances.....	309	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux pillages des conteneurs de collecte de vêtements.....	339
2014 DPP 1048 - Subvention (250.000 euros) à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).....	310	2014 SG 1015 - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association D'accompagnement Global contre l'Exclusion (AGAGE) (18e).....	341
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la lutte contre les cambriolages estivaux.....	314	2014 DPP 1046 - Convention cadre du Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) "Seine et Marne franciliennes".....	343
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la surveillance de l'Hôtel de Ville.....	316	2014 DPE 1023 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2013.....	344
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la menace d'attentats terroristes à Paris.....	317	2014 DPE 1041 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2013.....	348
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la manifestation interdite le samedi 19 juillet.....	319	2014 DASES 1059 G - Participations (4.326.818,84 euros), subventions (110.000 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux associatifs parisiens pour des actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2014.....	353
Rappel au règlement.....	324	2014 DASES 1306 G - Construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 66 places à destination de personnes adultes handicapées.....	358
Suspension et reprise de la séance.....	324	Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.....	360
Rappel au règlement. (Suite).....	324	Vœu déposé par l'Exécutif.....	360
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux incidents au stade Charléty.....	325	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la gestion du compte épargne temps au sein de l'A.P.-H.P.....	364
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux états généraux de la politique de la ville.....	325	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la stratégie de la Ville de Paris eu égard à la politique patrimoniale de l'A.P.-H.P.....	365
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'expérimentation de la non-teneur des chiens en laisse dans le jardin des Halles.....	327	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mutualisation des greffons de reins en Ile-de-France.....	366
Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au remontage de la halle n° 3 à Clichy-Batignolles.....	328	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien du centre de santé sexuelle "Le 190".....	367
Vœu déposé par l'Exécutif.....	328	2014 DFPE 1397 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil de petite enfance situé au 9-11 rue Erlanger (16e) - marché services (art. 30) - lancement et modalités passation.....	369
2014 DPE 1029 - Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude. - Marché de services. - Modalités de passation.....	330		
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la motorisation des engins de nettoyage.....	330		

2014 DASES 1298 G - Convention de mandat de gestion et convention de coopération entre le Samusocial de Paris, le Département et le CASVP relatives aux prises en charge hôtelière au titre de l'ASE.	371
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement social hôtelier.	371
Vœu déposé par l'Exécutif.	371
2014 DASES 1380 G - Convention d'habilitation avec la Croix Rouge Française pour le Service d'Accueil de Jour pour Mineurs Isolés Etrangers (SAJ-MIE).	375
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au travail des éducateurs/trices de jeunes enfants (EJE).	378
Vœu déposé par l'Exécutif.	378
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux crèches inter-entreprises de Paris.	380
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux grèves dans les structures de la petite enfance.	381
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'implantation d'une crèche rue du Bessin.	383
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.	384
Vœu déposé par l'Exécutif.	384
2014 DASES 1174 G - Participations (704.541 euros) aux budgets de fonctionnement des Maraudes d'intervention sociale.	386
2014 DASES 1189 G - Participation (3.785.546 euros) aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion.	388
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux morts de la rue.	390
2014 DJS 330 - Esplanade des Villes "Compagnon de la Libération", quai Henri IV (4e) - Création d'un équipement sportif - Déclaration préalable.	392
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, et d'une personnalité qualifiée, dans divers organismes.	392
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	396
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	399
Clôture de la séance.	399
Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	399
QE 2014-18 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT à Mme la Maire de Paris relative à un état des lieux du parc automobile municipal.	399

QE 2014-19 Question de Mme Agnès EVREN et des élus du groupe à Mme la Maire de Paris relative à l'application "Dans ma rue".	400
QE 2014-20 Question de Mme Catherine LÉCUYER à Mme la Maire de Paris relative aux marchés publics.	400
QE 2014-21 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation appliquée aux loueurs de voitures de grande cylindrée. .	401
QE 2014-22 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à l'implantation d'antennes relais.	403
QE 2014-26 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et les élus du groupe UMP à M. le Préfet de police relative aux étiquettes publicitaires autocollantes.	403
QE 2014-23 Question de Mme Maud GATEL et les élus du groupe UDI-Modem à Mme la Maire de Paris relative aux animateurs périscolaires.	404
QE 2014-24 Question des membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la taxe locale sur la publicité extérieure.	405
QE 2014-25 Question des membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au devenir de l'observatoire parisien de la laïcité.	405
Réponses à des questions écrites des précédentes séances.	406
Votes spécifiques.	413
Votes spécifiés.	415
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	415
Comptes rendus des Commissions.	448
Listes des membres présents.	458
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	463
Tableau des votes des groupes politiques.	468
Annexe n° 1 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 50 au projet de délibération DF 1009 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.	474
Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 55 concernant la réduction de l'envahissement publicitaire dans l'espace public en général, sur les palissades de chantier en particulier et au respect du Règlement local de publicité de Paris déposé par Mme SIMONNET.	478
Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu n° 58 bis déposé par l'Exécutif.	482
Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu n° 52 concernant la luminosité des enseignes déposé par le groupe Ecologiste de Paris.	486

Annexe n° 5 - Scrutin public relatif à l'amendement n°
56 au projet de délibération DFA 14 déposé par le groupe
Ecologiste de Paris.....490

Annexe n° 6 - Scrutin public relatif au projet de
délibération DF 1009 Droit d'occuper le domaine de la
Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire
(chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public
routier) - Autorisation-signature.....494

Annexe n° 7 - Scrutin public relatif au projet de
délibération DFA 14 Droit d'occuper le domaine de la Ville
de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire
(chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public
routier) - Autorisation-signature.....498

Demandes de rectification de vote exprimées par les
élus suivants à l'issue des scrutins publics (votes recueillis
électroniquement).....502

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Alexandre VESPERINI, Mmes Fanny GAILLANNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU et Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Hommage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous ouvrons cette séance du Conseil de Paris avec un hommage à Hervé Gourdel.

Veillez vous lever !

Mes chers collègues, après l'assassinat barbare de notre concitoyen Hervé Gourdel, je vous propose que notre Assemblée observe une minute de silence.

Une minute de silence en mémoire d'un homme exécuté parce qu'il était français, parce qu'il était libre.

Une minute de silence en signe de solidarité pour sa famille et ses amis.

Une minute de silence en témoignage de notre détermination à ne jamais céder face au terrorisme.

En honorant le souvenir d'Hervé Gourdel, Paris se dresse face à ceux qui ont décidé de livrer la guerre au genre humain, face à la haine qu'ils souhaitent répandre et à la peur qu'ils espèrent susciter.

Nous disons très clairement que nous ne nous laisserons vaincre ni par les armes ni par la peur. Face à l'inhumanité, notre silence traduit donc à la fois notre émotion, notre unité et notre détermination.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Election d'une adjointe à la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe, suite à la nomination de Mme Myriam EL KHOMRI, que je salue et que je félicite ici, en tant que secrétaire d'Etat à la Politique de la ville.

Je propose à vos suffrages Mme Pénélope KOMITÈS qui s'occupera désormais des espaces verts, des parcs et jardins, de toute la place de la nature en ville.

Je la remercie d'avoir accepté ma proposition, tout comme je remercie Colombe BROSSEL qui était adjointe à cette belle mission et qui a accepté de prendre une autre très belle mission aussi : celle qu'occupait Myriam EL KHOMRI. Colombe BROSSEL s'occupera de la prévention, de la sécurité, de la politique de la ville, qui sont aussi des sujets extrêmement importants.

Nous avons donc à procéder au vote en ce qui concerne exclusivement la nomination de Pénélope KOMITÈS comme adjointe.

J'appelle les quatre plus jeunes d'entre nous à nous rejoindre à la tribune comme scrutateurs.

Il s'agit d'Alexandre VESPERINI, de Fanny GAILLANNE, d'Anne-Charlotte BUFFETEAU et de Marie-Laure HAREL.

Venez ici à la tribune.

L'urne est déposée. Elle est là, devant.

J'attends que les quatre scrutateurs soient présents.

Où sont les trois autres ? Ils ne sont pas là ? On va prendre les suivants.

Emmanuelle BECKER ?

Emmanuelle BECKER que j'ai vue rentrer et qui peut venir là.

Madame HAREL est là ?

Le quatrième, puisqu'il en manque deux ?

Madame DIRI, est-elle là ?

Il ne faudrait pas que les jeunes soient absents de ce Conseil. Ce n'est pas une très belle image que nous donnons !

Madame DIRI est-elle là ou pas ? Elle n'est pas là.

Le suivant est Jean-François MARTINS.

Ils sont là. Très bien. Nous avons les quatre scrutateurs et nous allons maintenant procéder au vote par appel nominatif, qui va être fait par François GUICHARD, dont c'est le premier Conseil dans cette nouvelle fonction.

Je voudrais le remercier. On peut l'applaudir.

Nous allons entendre maintenant sa voix qui va vous appeler les uns après les autres.

(Il est procédé au vote par appel nominal).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que tout le monde a voté ?

Tout le monde, je crois, a été appelé. En tous les cas, tous les présents ont pu voter, donc je déclare le scrutin... Non, il en reste encore une.

Bien. Je crois que toutes les personnes appelées ont voté, donc je déclare le scrutin clos.

(Le scrutin est clos).

Le Service du Conseil... S'il vous plaît, chers collègues ! Le Service du Conseil de Paris et les quatre secrétaires vont procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement).

2014 DDCT 3 G - Modification de la composition de la Commission permanente du Conseil de Paris : remplacement du poste vacant de Vice-Présidente, création d'un poste de Vice-Président et d'un poste de membre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de poursuivre nos travaux et je vais soumettre à votre vote le projet de délibération de DDCT 3 G, relatif à la modification de la composition de la Commission permanente.

S'il vous plaît. Voilà, ça y est. On s'assoit, on écoute. On se met au travail.

Il s'agit de remplacer un poste vacant de vice-présidente, lié à la nomination de Mme EL KHOMRI en tant que secrétaire d'Etat. Je vous propose la création d'un poste de vice-président et d'un poste de membre de la Commission permanente du Conseil de Paris, siégeant en formation du Conseil général, portant à dix le nombre des vice-présidents, à six celui des autres membres.

La Commission permanente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est composée de la présidente et des dix vice-présidents, et de six autres membres. Ce projet a été bien sûr soumis et discuté avec les différents groupes composant cette Assemblée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 3 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 3 G).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La désignation des membres de la Commission permanente est réalisée à la proportionnelle. Pour pouvoir procéder tout à l'heure à l'élection de deux vice-présidents et d'un membre supplémentaire de cette Commission, la liste des candidats à ces postes est affichée derrière la tribune. La réglementation prévoit que cette Commission permanente peut être constituée par consensus, si une heure après la décision du Conseil général relative à la composition de la Commission permanente, une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir.

Conformément aux dispositions légales, si elle recueille l'assentiment de tous, ces nominations prendront effet dès que je vous en donnerai lecture, et nous n'aurons pas à voter. Dans le cas contraire, conformément à la réglementation en vigueur, nous devons procéder à un vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, pour la constitution globale de la Commission permanente.

La Commission permanente telle que je vous la propose, avec les nouvelles nominations, aurait comme vice-présidents, Mme Colombe BROSSEL et M. Mao PENINO ; comme membre, M. Pierre AURIACOMBE.

Voilà, mes chers collègues, les noms sont affichés derrière la tribune, et donc, si d'ici une heure, il n'y a pas d'observation, nous pourrions entériner ces candidatures. Nous laissons, à partir de maintenant, une heure à notre Conseil.

Nous continuons à avancer, en attendant le décompte des voix relatives à la nomination d'une nouvelle adjointe.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 7, 8 et 9 juillet 2014 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié aux Bulletins, municipal et général, officiels.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai une demande de rappel au règlement de M. AZIÈRE.

Monsieur AZIÈRE, vous avez la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je fais appel à l'article 1 du Règlement intérieur, mais très largement, à l'ensemble du Règlement intérieur.

Depuis notre dernier Conseil de Paris, qui s'est terminé le 9 juillet, et aujourd'hui, lundi 29 septembre, il s'est écoulé pratiquement trois mois entre les deux Conseils. J'ai compté précisément : cela fait plus de 80 jours, 82 jours entre deux Conseils de Paris.

On aurait dû dédier ce Conseil de Paris à Phileas FOGG, parce que lui, en 82 jours, il a fait le tour du monde. Mais là, en l'occurrence, nous, qu'avons-nous fait de ces 80 jours ?

Comment justifier, en cette première année de mandature, au moment où il semblerait que vous deviez engager toute votre énergie dans la réalisation de votre projet, un tel espace entre deux Conseil de Paris ? Ce n'est pourtant pas la torpeur estivale qui aurait dû nous amener à cet assoupissement municipal.

Je pense qu'à l'heure des nouveaux rythmes scolaires, il serait bien peut-être que le Conseil de Paris adopte lui-même de nouveaux rythmes de travail.

Le résultat aujourd'hui : ce sont 892 projets de délibération que nous devons examiner en un seul Conseil. Si le groupe UDI-MODEM utilisait son temps d'inscription et son temps de parole sur ces projets de délibération, il en aurait pour 700 heures à lui tout seul. C'est vous dire qu'on y passerait une semaine entière, et encore, je ne compte pas les autres groupes et je ne compte pas le temps de réponse de l'Exécutif.

Je crois qu'il n'y a pas un Conseil municipal en France qui traite autant de projets de délibération en un seul Conseil. Et dans cette avalanche de projets de délibération, Madame la Maire, comment donner à chacun des projets de délibération, dans la discussion, l'importance relative et la place qu'il mérite ?

Moi, je crois que c'est la qualité de notre débat démocratique qui est en cause. J'ajoute que le 22 septembre dernier, alors que je me réjouissais de retrouver les élus en Commission, la 5e Commission, ni M. MISSIKA, ni M. BROSSAT n'étaient présents, alors que la totalité des projets de délibération qui devaient se traiter en Commission dépendait de leur délégation.

Du coup, pas d'adjoint, pas de débat, pas de bras, pas de chocolat ! Quel mépris pour le débat démocratique, et pour l'opposition en particulier, ou quelle méprise !

Ils étaient à New York : bon, très bien. C'est l'avant-dernière étape du voyage de Phileas FOGG, mais je suppose que ce n'était pas cela, l'objet de leur voyage, le sujet d'étude.

Quoi qu'il en soit, quels que soient les bons ou les mauvais motifs, leur absence en Commission est inexcusable, après trois mois d'attente.

A l'heure où l'ensemble des Conseillers de Paris, à partir d'aujourd'hui, sont tenus d'assister à la totalité du Conseil et sont réputés absents sur la même totalité du Conseil, à partir d'une seule demi-journée d'absence, ce qui est au passage une disposition exorbitante d'une Assemblée d'élus, unique en France, peut-être unique en Europe, dont la légalité reste à vérifier devant le Conseil d'Etat. Il doit y avoir chez vos adjoints, Madame la Maire, la même obligation de présence en Conseil de Paris et, qui plus est, en Commission où leur présence est impérative.

Voilà. Augmentons si nécessaire le nombre de Conseils de Paris, s'il vous plaît, mais sortons de ce marathon essoufflant, de ce clafoutis "inavalable" de 892 projets de délibération, dans lesquels s'enchevêtrent l'important et l'accessoire. Ce n'est pas la peine d'avoir un nouveau Règlement intérieur si le rythme, les méthodes, le calendrier des séances n'est pas revu par l'Exécutif afin de restaurer les conditions d'un véritable débat démocratique dans cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

D'abord, conformément au travail de cette Assemblée, nous faisons une réunion par mois. Nous sommes dans la réunion du mois de septembre, certes fin septembre, mais c'est bien celle du mois de septembre. Il est de tradition d'interrompre nos travaux au mois d'août, ce que nous avons fait. Une séance en juillet, une séance en septembre et nous allons avoir les séances d'octobre, de novembre, qui vont arriver. Donc, je ne comprends pas très bien le sens de votre remarque.

Le nombre de projets de délibération que nous avons, c'est justement la preuve du travail engagé par cette équipe, par l'Exécutif, par l'ensemble des adjoints, des maires d'arrondissement, ici présents. Ne vous plaignez pas que nous soyons très productifs. Nous sommes productifs parce que nous avons une activité importante comme nous allons le voir au cours de ce Conseil.

En ce qui concerne mes adjoints, vous savez, vous pouvez vous ériger en censeur, les sommer d'être là quand vous considérez qu'ils doivent être là. Il se trouve que ce sont mes adjoints. Si j'ai besoin d'eux à mes côtés ou si j'ai besoin qu'ils me représentent dans des réunions où Paris doit être représentée, ce qui a été le cas pour Jean-Louis MISSIKA qui n'était pas à New York, mais qui me représentait dans une réunion très importante, et pour Ian BROSSAT qui m'accompagnait à New York ainsi que Célia BLAUJEL, justement, pour participer à une session de l'ONU ; session de l'ONU à laquelle pour la première fois, le Secrétaire général des Nations Unies a demandé aux maires des villes d'assister afin de préparer la Conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Je pense que chacune et chacun, ici, au-delà de nos appartenances, peut être fier que Paris ait été invitée à cela. Mes deux adjoints qui étaient avec moi ont travaillé pendant cette session, et ont pris justement la mesure de ce qui nous attend en tant que ville organisatrice. Je vais vous dire, nous avons même visité des logements sociaux

à New York tout à fait intéressants - avec Ian BROSSAT - qui nous donnent beaucoup d'idées sur la suite de notre programme municipal.

Je pense que vous pourriez vous réjouir que Paris soit mise à l'honneur par les instances internationales. Par ailleurs, en tant que Maire de Paris, il m'a été demandé par le C40, c'est-à-dire les 40 plus grandes métropoles mondiales, d'être leur représentante spéciale sur le climat pour la proposition et l'organisation de la Conférence sur le climat en 2015, conférence sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

Voilà, soyons, tous et toutes, fiers de la place qui est réservée à notre ville.

C'est à moi de décider si j'ai besoin d'avoir mes adjoints à mes côtés ou s'ils doivent me représenter dans des moments aussi importants. La vie ne s'arrête pas s'ils ne sont pas présents à une commission, puisque tout est fait - et je remercie Mao PENINO - pour que ces commissions puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Bien évidemment, en dehors de motifs comme ceux que je viens d'exposer, les adjoints doivent être présents dans les commissions, et animer avec les élus le travail qui s'y déroule. D'ailleurs, dans le nouveau projet de règlement intérieur, le rôle des commissions est accru, et je m'en réjouis.

En dehors de ces deux cas où il y avait, non pas des excuses mais des raisons objectives à ne pas être présent lors des commissions, pour le reste - vous avez raison - sur le reste des commissions, les adjoints doivent être présents et animer le travail qui les concerne.

Je vous remercie pour ce rappel au règlement.

Nous allons passer maintenant à la suite.

2014 DASCO 1150 - Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons, ce matin, débattre - et je vais intervenir - de la rentrée scolaire 2014 qui s'est déroulée ces dernières semaines.

Mes chers collègues, c'est avec trois semaines de recul que nous examinons cette année les conditions dans lesquelles 136.000 écoliers, 57.800 collégiens parisiens, ont repris le chemin de l'école. Un an après la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs, et alors que l'Etat continue à compenser le déficit de moyens enregistrés entre 2001 et 2012, cette rentrée scolaire 2014 s'est passée dans d'excellentes conditions, de l'aveu même des professionnels, des parents et des élus de toutes sensibilités.

Dans le contexte de crise que nous connaissons, il est important de souligner cette réussite. Quand les hommes et les femmes qui font l'école, l'ambition éducative et les moyens sont au rendez-vous, ce sont de nouveaux possibles qui s'ouvrent pour nos enfants. C'est ce qui se passe depuis le début du mois de septembre. Des efforts très importants, que notre collectivité a consenti pour l'éducation et l'épanouissement des petits Parisiens, ont payé. Ce qui est pour moi une priorité absolue se décline sur le terrain en investissements nouveaux, en effectifs supplémentaires et en méthode innovante au service de l'égalité des chances.

C'est sous le signe de cette égalité fondamentale, face à l'acquisition des savoirs et des savoir-faire, qu'a été placée cette rentrée réussie, tant en matière scolaire qu'en matière périscolaire.

Loin de faiblir, notre mobilisation est appelée à s'amplifier pour que l'Etat continue à monter en puissance à nos côtés au service des enfants de Paris. La mobilisation de la collectivité parisienne au cours des 12 derniers mois a incontestablement porté ses fruits lors de cette rentrée. Les élèves parisiens ont clairement bénéficié de 137 millions d'euros que nous avons investis pour améliorer leurs conditions d'apprentissage. Dans un contexte de stabilisation des effectifs scolaires, nous avons entrepris des projets ambitieux pour assurer le développement et l'entretien du parc immobilier scolaire.

De nouvelles écoles ont ainsi ouvert leurs portes, tandis que trois établissements voyaient leurs locaux faire l'objet de restructurations de grande ampleur. Dans le second degré, plusieurs opérations majeures ont été conduites, conduisant en particulier à la création du collège Paris Nord-Est dans le 19^e arrondissement. Parallèlement, nos efforts se sont portés sur les conditions d'accueil des élèves. Nous nous sommes ainsi battus pour que les 25 millions de repas qui leur sont servis cette année leur permettent d'avoir une alimentation toujours plus saine et équilibrée.

Nous avons également porté une attention constante à l'accueil des enfants en situation de handicap, en améliorant l'accessibilité des écoles et en multipliant les offres d'accueil et d'accompagnement spécifiques sur les temps scolaires et extrascolaires.

Je demande à ceux qui parlent sur le coin de cette assemblée de poursuivre leurs conversations à l'extérieur de cette salle. Si la rentrée scolaire ne vous intéresse pas, allez parler en dehors de cette salle !

Enfin, nous avons amplifié notre lutte contre les inégalités grâce à la mise en place d'un premier réseau, REV Plus, autour du collège Clémenceau dans le quartier de la Goutte d'Or. Ce dispositif ouvert à plus de 2 000 élèves s'inscrit dans la refonte de l'éducation prioritaire, à laquelle nous serons très attentifs.

Je souhaite qu'il soit rapidement étendu à plusieurs autres quartiers populaires.

Dans ce combat quotidien pour l'égalité, les temps périscolaires et extrascolaires jouent un rôle décisif. C'est la raison pour laquelle Paris a mis en place, depuis plusieurs années, une politique éducative ambitieuse et partenariale qui va bien au-delà du cadre traditionnel de l'enseignement pour offrir à tous ces enfants les mêmes chances. Cette politique se voit désormais renforcée et enrichie par la réforme permettant l'aménagement des rythmes éducatifs.

Pour la seconde année de mise en œuvre de la réforme majeure, nous avons renforcé et amélioré l'offre périscolaire, en quantité comme en qualité :

- 124.000 enfants ont ainsi bénéficié de ces ateliers durant l'année scolaire 2013/2014.

- plus de 16.000 ateliers sont désormais organisés chaque semaine. Ils offrent des contenus aussi variés que l'apprentissage d'une langue étrangère, des initiations sportives, des activités scientifiques, du théâtre, de la danse ou encore du jardinage et des sorties de découverte de la biodiversité.

Pour mener à bien cette réforme, nous avons mobilisé tous les moyens et toutes les énergies, créant 1.500 postes en 2013. L'Etat nous a soutenus dans cette entreprise, puisque le Contrat Enfance Jeunesse 2013/2016 a été signé avec la CAF en septembre 2013. Il consacre aussi le renforcement des taux d'encadrement, élément essentiel du projet éducatif. Ce contrat apporte à la Ville un accompagnement financier déterminant, à hauteur de 70 millions d'euros sur quatre ans, tous financements confondus.

Un an après la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires, force est de constater que la réforme, exemplaire en termes de méthode, a porté ses fruits en termes de résultat. Elle s'est, en effet, inscrite dans une démarche constante de concertation, d'évaluation, d'écoute du terrain, des personnels, des élus, notamment sur ces bancs lors des nombreux, riches et parfois animés débats en Conseil de Paris, des parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

En nous appuyant sur ces échanges nourris et constructifs, nous avons su nous adapter avec pragmatisme pour faire évoluer notre dispositif. Nous avons décidé d'avoir recours à une évaluation indépendante qui a montré que les difficultés rencontrées au démarrage de la réforme étaient aujourd'hui, dans leur grande majorité, surmontées.

Des améliorations ont été apportées en maternelle pour s'adapter aux besoins des jeunes enfants. Nous continuons à approfondir le travail sur le contenu des ateliers.

Des activités sont désormais organisées autour de huit thèmes que l'enfant sera amené à découvrir et expérimenter au cours de sa scolarité.

Pour mieux informer les parents sur les activités de leurs enfants et les impliquer davantage dans le dispositif, un nouveau site Internet "les rythmes à Paris" a été ouvert à la rentrée. Nous continuons à travailler, à échanger, à nous adapter pour que les enfants bénéficient d'un enseignement toujours plus riche et toujours mieux adapté à leur rythme.

Mais, quelles que soient les améliorations que nous serions amenés à apporter au dispositif, les fondamentaux demeureront intangibles : la gratuité des activités périscolaire est gravée dans le marbre pour l'ensemble de cette mandature et l'égalité des chances constituera l'horizon des ateliers que nous mettons en place.

Je réitère donc ce matin l'engagement solennel que nous avons pris l'an dernier en garantissant la gratuité au service de l'égalité réelle.

La réussite de cette réforme et, plus globalement, la mise en œuvre concrète d'une politique éducative garante de l'égalité des chances reposent sur un investissement humain considérable.

Je tiens, à ce titre, à saluer l'engagement précieux des enseignants et personnels qui, chaque jour, effectuent un travail remarquable.

Je salue également l'implication et le professionnalisme de l'ensemble des agents de la Ville de Paris travaillant dans les écoles parisiennes.

Parallèlement, il est indispensable de rappeler combien les moyens consacrés à la mise en œuvre de leur mission sont déterminants. Grâce à la mobilisation des élus parisiens et de la communauté éducative, nous avons obtenu cette année 14 nouveaux postes d'enseignants dans le premier degré. Dans un contexte de stagnation démographique scolaire, il s'agit d'une avancée substantielle.

Si ces progrès sont encourageants, ils demeurent néanmoins insuffisants et appellent de notre part une vigilance particulièrement soutenue. L'éducation appartient à ces secteurs prioritaires qu'il nous faut à tout prix protéger. C'est cette vigilance qui nous a permis jusque-là de garantir une offre éducative publique de qualité. Nous devons poursuivre notre engagement dans ce sens.

Cela signifie que davantage de postes d'enseignants doivent être créés, car les besoins d'encadrement sont bien réels.

Cela signifie également que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la C.A.F. doit impérativement être préservé et honoré.

Mes chers collègues, après cette rentrée 2014 réussie, il nous faut rester mobilisés pour que l'école s'impose pour tous comme le lieu de l'égalité, de l'épanouissement et de la réussite.

Il s'agit d'une mission républicaine qui nous oblige. Il s'agit d'un engagement que notre collectivité réitère chaque année depuis 2001 et qu'elle n'aura de cesse d'amplifier au cours des prochaines années. Il s'agit, pour moi et pour l'Exécutif, d'une priorité politique - je le dis avec force - à laquelle rien ni personne ne pourra me faire déroger. De cet engagement dépend l'avenir de centaines de milliers d'enfants qui seront citoyens, bâtisseurs, décideurs demain.

Je fais confiance et je remercie très chaleureusement Alexandra CORDEBARD et toutes les équipes qui l'entourent, pour avoir permis à cette rentrée de se réaliser. Elle a repris le travail qu'avait fait Colombe BROSSEL. Elle l'a repris avec brio et beaucoup de détermination. Elle l'a repris avec pragmatisme, avec le souci de l'écoute. Vraiment, je l'ai vue faire, je la vois faire. Je peux vous dire que je suis fière d'elle. Je la salue, je la remercie.

Nous allons poursuivre, dans le cadre de cette concertation ouverte et vivante, à faire cette belle œuvre pour les petits Parisiens.

Je vous remercie.

Election d'une adjointe à la Maire de Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le suspens étant à son comble, avant de poursuivre sur le rythme qui a été prévu en Conférence d'organisation sur la rentrée scolaire, je voudrais porter à votre connaissance les résultats de l'élection d'une adjointe.

Nombre d'inscrits : 163.

Nombre de votants : 90.

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9.

Suffrages exprimés : 81.

Majorité absolue : 41.

Mme Pénélope KOMITÈS a obtenu 81 voix. Elle est donc élue.

Je la félicite et je la remercie.

2014 DASCO 1150 - Communication de la Maire de Paris sur la rentrée scolaire 2014 (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ouvre donc le débat organisé sur la rentrée scolaire 2014, dans l'ordre qui a été fixé par la Commission d'organisation.

Je vous demande, bien sûr, de respecter les temps de parole et je demande à M. Rémi FÉRAUD d'ouvrir le bal.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je ne savais pas que c'était un bal dès le matin !

Comme vous l'avez signalé, la rentrée scolaire s'est bien passée à Paris et je crois que nous devons tous nous en féliciter.

Dans nos responsabilités municipales, nous avons toujours œuvré depuis 2001 pour que les petits Parisiens - ils sont près de 200.000 à être scolarisés, entre l'école maternelle, l'école élémentaire et les collèges - bénéficient des meilleures conditions. Le fait que cette rentrée se soit bien passée ne doit donc rien au hasard. Cela tient à la préparation méthodique, par la Ville comme par l'Académie, ainsi qu'aux engagements traduits dans la loi de refondation de l'école.

Je veux évidemment remercier très sincèrement les services de la Ville, notamment la Direction des Affaires scolaires pour leur travail remarquable, ainsi qu'Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL qui l'a précédée comme adjointe à la Vie scolaire à Paris.

Dans une société où se creusent toujours davantage les inégalités, l'éducation joue, en effet, un rôle crucial pour aider à s'émanciper, à s'autonomiser, à s'intégrer et pour diminuer ces différences.

A ce titre, elle a toujours constitué une priorité de notre action politique. Avec notre majorité de gauche, cela s'illustre concrètement au bénéfice des enfants de Paris.

Cela passe d'abord par des moyens humains et matériels, avec, dans notre ville, pour cette rentrée, 14 nouveaux postes d'enseignants dans le premier degré, 9 classes de toute petite section désormais ouvertes aux enfants de moins de 3 ans, 19 enseignants dédiés au dispositif "plus de maîtres que de classes" en faveur de l'éducation prioritaire, et 4 postes supplémentaires dans les brigades de remplacement.

Dans les collèges, 5 nouvelles sections ont été ouvertes cette année ainsi que 5 unités spécialisées pour l'accueil d'élèves handicapés. Oui, il faut faire mieux, nous pouvons toujours faire mieux et obtenir davantage mais la différence avec la période d'avant 2012 est flagrante, il faut aussi le dire.

En ce qui concerne les locaux, deux nouvelles écoles ont été construites dans les 15^e et 18^e arrondissements par la Ville de Paris. D'importants travaux ont permis de restructurer les établissements scolaires avec plus de 137 millions d'euros d'investissement au total - c'est évidemment un effort considérable.

Dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire, un nouveau dispositif qui s'appelle REP+ s'est également mis en place cette année pour réduire les inégalités sociales et territoriales au sein des quartiers de Paris. Nous serons pour notre part très attentifs à ce que cette politique soit poursuivie et amplifiée, en particulier dans les quartiers prioritaires, car elle s'inscrit au cœur des objectifs de la loi de refondation de l'école dans laquelle nous nous sommes résolument engagés, et cette réduction des inégalités est évidemment au cœur de notre engagement politique.

Mais ce climat serein doit aussi beaucoup au courage que notre majorité, avec Bertrand DELANOË et avec vous-même, Anne HIDALGO, a montré en engageant sans attendre la réforme des rythmes éducatifs dès la rentrée 2013 plutôt que de la remettre à plus tard, comme la droite nous le demandait.

Notre choix fut d'autant plus déterminé que cette réforme des rythmes éducatifs correspond profondément à notre conviction d'élus socialistes. En organisant des ateliers éducatifs après l'école et en permettant que l'apprentissage se déroule à nouveau sur cinq journées, la réforme a offert un cadre plus serein pour l'apprentissage et dégagé des moyens pour permettre d'organiser des ateliers de découverte artistique, culturelle, scientifique, sportive.

Le contenu de notre parcours éducatif parisien est d'ailleurs reconnu comme tout à fait remarquable en permettant aux enfants de s'initier à de nombreuses activités comme l'informatique, la musique, l'éducation au développement durable.

Bien sûr, il a fallu des réglages, des améliorations, résoudre des problèmes d'organisation ; c'est bien naturel lorsqu'on met en place de nouveaux dispositifs, lorsqu'on met en place une réforme.

Mais notre majorité a mis les moyens financiers et humains pour que tout se passe au mieux dans l'intérêt des enfants, des familles, des enseignants et de nos personnels municipaux. Je souligne d'ailleurs le formidable levier qu'a constitué cette réforme en termes de formation de nos personnels d'animation.

Chaque fois que nécessaire, la Ville a fait évoluer son dispositif avec toute la transparence possible dans le cadre du comité de suivi qui réunit l'ensemble des acteurs. Nous avons su écouter les critiques et adapter les contenus lorsque c'était possible ; commanditer un audit indépendant qui a conduit à des modifications dès cette rentrée, notamment pour les élèves de maternelle.

Aujourd'hui, la grande majorité des parents nous disent leur satisfaction. Les enseignants travaillent de manière collégiale et plus sereine que l'an dernier. Les personnels de la Ville ont trouvé matière à reconnaissance de leur travail notamment, je le disais, par une meilleure formation.

Alors, nous entendons encore les voix de l'U.M.P. parisienne qui prophétisaient le chaos, qui criaient au loup et appelaient les parents à manifester leur mécontentement sur un site Internet. Aujourd'hui, le site Internet a disparu sans qu'on en connaisse ni les résultats ni les propositions, et je crois que la présidente du groupe U.M.P. n'en parle plus jamais !

Et les manifestations, elles ont bien lieu, mais à Marseille, chez Jean-Claude GAUDIN. Faut-il donc penser que le modèle de l'U.M.P. Paris en matière de réforme des rythmes éducatifs se situerait du côté de Marseille où l'U.M.P. a finalement suscité la colère, après son improvisation et pris les enfants en otage ? On nous accusait l'an dernier de prendre les enfants de Paris en otage. Non, ce sont les municipalités qui n'ont pas préparé cette réforme qui ont pris des enfants en otage.

Madame la Maire, chers collègues, à travers cette rentrée réussie à Paris cette année, c'est bien le choix politique responsable que nous avons fait qui est mis en lumière. Plutôt que de dresser les uns contre les autres à l'école, œuvrons ensemble pour améliorer encore l'offre éducative car elle constitue la clef de notre avenir et comme vous l'avez dit, une priorité politique.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président du groupe socialiste et apparentés.

Mme Anne SOUYRIS, coprésidente du groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, mon intervention n'a de fait qu'un seul objectif : faire de Paris le fer de lance d'une école de la justice sociale.

Notre école va mal, et nous voici chaque année selon l'étude européenne PISA, chaque fois un peu plus champion en matière d'inégalités. Son système en laisse beaucoup sur le bord de la route puisque seuls 22 % des jeunes les plus défavorisés confinent à l'excellence, contre 26 % en moyenne dans l'OCDE et contre plus de la moitié dans les pays asiatiques.

Certains pays - l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et la Turquie - ont su eux, en 10 ans, améliorer l'équité sociale de leur système scolaire ; la France, pas, bien au contraire.

Un chiffre qui vaut à la France le titre réputation de pays le plus inégalitaire de l'OCDE !

Cette année encore, malgré le projet de refonte de l'école qu'annonçait M. PEILLON lors du premier Gouvernement HOLLANDE, l'école française souffre de ses inégalités, et surtout ses élèves. À Paris comme ailleurs, les inégalités sont criantes. Et au vu de tous les indicateurs, la réforme telle qu'elle a été amorcée par les seuls rythmes scolaires n'a rien pu faire malgré les efforts notables de la Ville.

Car pour que les choses changent, il faudrait que l'école devienne une seule communauté éducative avec tous ses acteurs : parents, enseignants, animateurs, agents, parce qu'il faudrait que les programmes soient revisités, parce qu'il faudrait enfin qu'il y ait des projets pédagogiques adaptés à chaque lieu, parce qu'on ne peut pas faire de l'égalité sans des différences de moyens.

Dans les zones ultra Z.E.P. de Paris, les situations sont comme jamais : enseignants seuls et de facto résignés à un système qui ne prend ni les élèves ni eux-mêmes en considération, classes sociales et culture parfaitement homogène - pas un seul enfant issu de classe sociale moyenne ou supérieure dans le public -, des manques chroniques d'AVS, c'est-à-dire les accompagnateurs d'enfants handicapés ; le principe de plus de maîtres que d'écoles, qui reste épiphénoménal.

Et que dire des A.R.E. dans ce contexte ?

Au fond, peu de choses ; dans une période de pénurie, ils ont pour l'instant apporté de la culture et de l'ouverture principalement là où cela préexistait.

La concertation éducative n'est pas à la mesure de l'enjeu, loin s'en faut, pour des raisons ancestrales dans l'école française, raisons auxquelles il nous faut encore travailler.

Or, c'est de la continuité éducative de l'enfant dont il est question, et les nouveaux rythmes nous imposent un peu plus encore d'y réfléchir.

Donc, oui, Paris a eu une rentrée sans heurts ; nous nous en félicitons, bien sûr, mais on ne peut malheureusement pas s'en contenter ni désespérer, bien au contraire. Car si la situation est ainsi, si notre système scolaire doit être vu à l'aune de ceux qui ont tordu le cou aux inégalités - pensez à la Finlande et à l'Asie -, la plupart de nos enseignants éducateurs, quels qu'ils soient, sont conscients de cette situation et se situent dans une vraie volonté d'efficacité et de progression.

C'est dans ce sens que nous avons proposé en juin un vœu pour expérimenter de nouveaux formats d'agencements scolaires et périscolaires, notamment pour l'école maternelle, vœu adopté par la majorité, et qu'aujourd'hui nous appelons de nos vœux une vraie remise en place collective de la situation scolaire à Paris en partant de chaque établissement pour pouvoir ensemble y répondre concrètement.

C'est une urgence si nous voulons vraiment faire de Paris une nouvelle capitale européenne de l'égalité. C'est une nécessité pour que tous les enfants aient leurs chances.

Mais je laisse la parole à ma collègue Aurélie SOLANS et vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SOUYRIS.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous nous félicitons d'une rentrée apaisée, des efforts constants pour que les écoles soient bien entretenues et rénovées, des personnels renforcés et formés.

Mais permettez-moi cependant de vous rappeler que notre groupe s'est opposé depuis le début à cette réforme des rythmes scolaires. Je crois d'ailleurs que nous étions le seul groupe de la majorité à avoir pris cette position à l'époque.

Même bien appliquée, elle ne s'attaque pas aux causes de l'échec scolaire et accroît les inégalités territoriales. Elle coûte cher à la collectivité au moment même où l'Etat se désengage.

La lutte contre l'échec scolaire ne peut se limiter à faire autrement à l'école. La loi de refondation de l'école ne peut se réduire à l'aménagement des rythmes de l'enfant, et encore moins par le prisme des activités périscolaires. Si nous voulons réduire les inégalités, lutter contre l'échec scolaire et la déscolarisation, c'est bien par l'école et exclusivement par l'école que nous y arriverons.

Redisons-le clairement, cette réforme n'a pas porté un projet éducatif à la hauteur de la situation. L'enjeu fondamental reste toujours la finalité de l'école et le contenu des enseignements.

En 1945, Paul Langevin et Henri Wallon traçaient la voie dans leur plan en écrivant qu'il faut donner la possibilité effective à tous les enfants de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents. Soixante ans après, il est indéniable que si l'accès aux connaissances et au savoir s'est élargi, les inégalités persistent, voire s'aggravent sous l'effet des politiques mises en œuvre à l'échelle nationale.

Ne fermons pas les yeux, c'est bien l'origine sociale des enfants qui fait la différence et ce sont toujours les jeunes issus des milieux populaires qui sont les premières victimes de l'échec scolaire. Nous le voyons bien, le danger est qu'à terme l'Etat n'assure plus qu'un service public d'éducation minimal et que le reste soit livré au marché. Ce qui renforcerait encore plus les inégalités autour d'un modèle scolaire directement inspiré de l'idéologie libérale dans une conception réductrice de l'individu docile au service de l'économie de marché. Dans ce scénario, l'objectif de l'école serait de satisfaire au moindre coût les exigences d'employabilité et de flexibilité des entreprises prônées par le M.E.D.E.F.

Si nous voulons combattre cette logique délétère, en finir avec l'école de la sélection, de la loi du plus fort et du plus riche, alors oui, il faut résolument construire l'école de l'égalité. Tous les enfants sont capables d'apprendre et la voie de l'égalité se construira avec plus d'école et mieux d'école.

Lorsque nous disons plus d'école, nous disons plus de temps devant un enseignant. La droite a supprimé une demi-journée de classe hebdomadaire, elle a fait dramatiquement baisser la scolarisation des enfants de 2 ans et elle a aussi volé l'équivalent de deux ans d'école à toute une génération.

Malheureusement aujourd'hui, plutôt que de rendre ces heures à l'école, le Gouvernement a imposé aux communes de les prendre en charge.

Lorsque nous disons plus d'école, nous revendiquons le droit à la scolarité dès 2 ans pour toutes les familles qui le souhaitent. Je vous rappelle qu'à ce jour, seulement 11 % des moins de 3 ans sont scolarisés en France contre 25 % en 2005. A Paris, la situation est pire encore : dans les Zones d'Education Prioritaire de notre Académie, moins de 3 % des enfants de moins de 2 ans sont scolarisés. Nous sommes très loin des objectifs de 30 % affichés par la loi de refondation de l'école.

Quand nous disons plus d'école, nous demandons que suffisamment de postes d'enseignement soient créés pour faire face à l'augmentation des effectifs. Sur 60.000 postes annoncés par le candidat HOLLANDE, seulement 22.000 postes ont été effectivement créés. Et encore, nombre d'entre eux n'ont pas été pourvus faute de candidats. Cela ne permet pas de faire face à la vague démographique et les effectifs continuent à augmenter dans les classes, notamment dans certains secteurs de Paris.

Par ailleurs, la crise de recrutement s'aggrave. Normal, avec 1.300 euros en début de carrière, les enseignants du primaire sont parmi les moins bien payés d'Europe. La revalorisation du salaire des enseignants et la reconnaissance sociale de leur mission doit être une priorité : un métier qui nécessite une formation initiale et continue de qualité, qui peine toujours à se relancer, avec des écoles supérieures de professeurs des écoles qui manquent de moyens.

Plus d'école, c'est enfin l'ouverture nécessaire des postes de réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté, ainsi que d'assistants de vie scolaire pour accompagner les élèves en situation de handicap.

Lorsque nous disons mieux d'école, nous disons l'ouverture de plus de classes pour des effectifs moins élevés, notamment dès la maternelle où une moyenne de 28 élèves par classe n'est pas acceptable.

Lorsque nous disons mieux d'école, nous demandons la révision des programmes en prenant pour modèle l'enfant qui n'a que l'école pour apprendre.

Lorsque nous disons mieux d'école, nous affirmons qu'il faut former des citoyens autonomes, émancipés, en capacité de comprendre et d'analyser le monde dans lequel ils vivent pour pouvoir le faire évoluer. Des citoyens qui participent à la vie de la cité, qui décident de leur avenir.

La révolution technologique et informationnelle, la complexification des enjeux de société, internationaux, environnementaux, le rapport à la science induisent une complexification des savoirs dont nous avons besoin dans la vie quotidienne.

L'élévation du niveau de connaissances générales dans tous les domaines est donc un enjeu de civilisation et de démocratie. Cela ne peut pas être repoussé après l'école, dans la sphère associative ou municipale, c'est à l'école de donner les clés pour comprendre le monde de demain, pour relever les grands défis qui attendent les futures générations.

Lorsque nous disons mieux d'école enfin, nous voulons une école qui fasse reculer les inégalités entre les sexes, les stéréotypes de genre et toutes les formes de discrimination. Or, sous la pression des réactionnaires de tout poil, le Gouvernement a renoncé à l'ABCD de l'égalité, un plan de réduction des inégalités femmes/hommes par l'éducation dès le plus jeune âge.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, la philosophie que nous défendons, ce n'est pas faire à côté ce qui doit être enseigné à l'école mais, bien au contraire, c'est plus d'école et mieux d'école pour l'égalité.

Je terminerai avec ces quelques mots d'un grand professeur de sciences de l'éducation, un Parisien décédé le 27 septembre 2011, Georges Schneider qui affirmait : "L'école ne parvient à la légitimité que si le jeune la ressent comme un espace-temps de joie présente, et non indéfiniment retardé. Encore moins comme un monde d'ennui étranger à ses préoccupations actuelles. Le domaine de l'école, c'est avant tout la culture et la joie que la culture peut apporter. Le summum de la joie culturelle est atteint dans ce que je crains appeler "la joie des chefs-d'œuvre". L'école est là, disait-il, pour proclamer que Beethoven n'appartient pas aux classes dominantes".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET.

Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaite exprimer sa satisfaction globale face aux mesures déployées pour les jeunes élèves parisiens.

L'investissement et la mobilisation de la Ville sont à la hauteur de l'enjeu que constitue l'école républicaine. C'est le cas notamment du financement pour l'amélioration des locaux scolaires sur l'ensemble du territoire parisien.

Les engagements pris pour la restauration des élèves marquent aussi une ambition forte de la majorité. Nous soutenons évidemment l'objectif d'atteindre d'ici 2020 les 50 % de produits d'origine biologique ou labellisés.

Le projet éducatif de territoire marque plus sûrement encore la pertinence de la politique menée. De nombreux dispositifs répondent ainsi aux besoins variés des écoliers en favorisant leur autonomie, leur épanouissement au sein de l'institution scolaire.

La réforme des rythmes scolaires est tout à fait cohérente avec la politique menée depuis plusieurs années. La Ville de Paris a fait le choix de l'appliquer dès la rentrée 2013 et c'était un choix politique courageux. Après une première année scolaire et une nouvelle rentrée, nous pouvons faire un bilan du dispositif : un bilan objectif, apaisé, prudent, et globalement positif.

En effet, comme nous en avons tous été témoins, les difficultés liées à la mise en place sont pour la plupart derrière nous. A ce titre, il est à souligner le travail mené par Colombe BROSSEL, alors adjointe aux Affaires scolaires, par les équipes de la Ville et des écoles qui se sont fortement mobilisées pour que le changement se passe au mieux.

Aujourd'hui, c'est presque 130.000 élèves répartis dans 662 écoles qui bénéficient des activités périscolaires. Je crois que nous pouvons souligner les efforts réalisés sur la qualité de ces activités. Il ne faut pas oublier que les réformes des rythmes avaient notamment pour objectif de lutter contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales, de favoriser l'ouverture au monde des petits Parisiens. Je pense ainsi à tous ces écoliers qui ont pu découvrir de nouvelles activités qui jusque-là ne leur étaient pas accessibles.

Nous demandons à ce que la Ville reste bien sûr attentive à la qualité des 16.000 ateliers organisés chaque semaine. D'ailleurs, une nouvelle étape sera peut-être d'affiner le type d'activités proposées en fonction des territoires, de leurs particularités et de leurs difficultés.

Un autre enjeu nous paraît important, car des réponses doivent encore être trouvées. Il s'agit des rythmes scolaires au niveau de la maternelle. Au-delà du renfort des équipes et de leur stabilité proposée par l'Exécutif, un changement réel doit être apporté sur le temps de transition entre le repos et l'activité périscolaire. Nous attendons sur ce point des réponses un peu plus détaillées.

Plus globalement, nous souhaitons souligner que cette réforme est à inscrire dans le cadre plus large de nos politiques scolaires. Nous connaissons les défis que l'école républicaine doit aujourd'hui accomplir : lutter contre les inégalités sociales, favoriser le bien-être et la réussite des élèves.

Nous espérons ainsi que sera abordée la question de la gestion des caisses des écoles, au-delà de la situation dans le 12e arrondissement qui relève certainement d'un cas particulier et il serait intéressant d'envisager de nouvelles modalités de gestion.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme BERTHOUT pour l'U.M.P.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, 136.500 petits Parisiens, vous l'avez dit, ont repris le chemin de l'école primaire en septembre 2014.

80 % d'entre eux, selon vous, suivraient déjà les ateliers périscolaires. Ce taux de fréquentation - quelque peu d'ailleurs contradictoire avec nos propres retours en mairie, mais je vous accorde que ce n'est pas là l'essentiel ; dans le 5e arrondissement, 61 % suivent les ateliers en maternelle et 71 % en élémentaire - est pour vous, je le comprends bien, un immense élément de satisfaction.

Si je salue, bien volontiers, le professionnalisme des équipes et aussi le pragmatisme de votre adjointe, Mme CORDEBARD que j'ai eu le plaisir d'accueillir dans le 5e arrondissement, j'ai un jugement beaucoup plus nuancé sur ces A.R.E. Ce n'est pas par dogmatisme. J'ai réuni deux comités de suivi des A.R.E., d'une part en maternelle,

d'autre part en élémentaire, dès ce mois de septembre, réunissant les représentants du Rectorat - ce qui était un peu une première - de la C.A.F., et les directeurs des écoles et les associations, toutes les associations représentatives de parents d'élèves.

Ce qu'ils me disent, c'est que le compte n'y est pas qualitativement parlant, même si la rentrée - c'est vrai - a été beaucoup moins chaotique qu'en 2013, où l'on avait découvert au fil de l'eau les animations et les animateurs, qui n'ont cessé de tourner : 120 remplacements par jour dans la seule circonscription du 13e arrondissement et du 5e arrondissement.

Je voudrais axer mon propos sur les A.R.E.

Si je dis que le compte n'y est pas, c'est que la réserve majeure, qui avait entouré la mise en place des A.R.E. en 2013, perdure toujours. Elle est toute entière dans le rapport que la Ville a elle-même commandé en juin 2014 au cabinet "ICC" et qu'il résumait en une question majeure - d'ailleurs, plusieurs de mes collègues y sont implicitement revenus -, c'est quel contenu et quel objectif pour construire une école républicaine qui effectivement réduise les inégalités et favorise l'émancipation ? Autrement dit, quel projet ? Car l'école est un tout dans lequel le périscolaire ne peut pas vivre sa vie indépendamment du scolaire.

A-t-on vraiment travaillé avec l'Education nationale, le Rectorat, les professeurs des écoles ? Si peu. Si peu, et le dialogue est poussif.

Je voudrais vous donner deux exemples très concrets que j'ai découverts, d'ailleurs, lors de mes comités. Les quelques outils communs qui avaient été promis par le Rectorat et les C.A.F. pour cette rentrée ne sont pas opérationnels, les ateliers "clés en main" et, surtout, les fiches d'évaluation. Vous savez que les fiches d'évaluation des animateurs et des A.S.E.M. sont des outils complètement indispensables dans la professionnalisation et le suivi des équipes.

Ceux qui pâtissent le plus de l'absence de projets globaux, ce sont les maternelles. 64 % des parents interrogés dans un sondage PEEP disent que les A.R.E. restent inadaptés aux maternelles. Mais pour une raison simple, que tous les pédagogues connaissent : l'enfant, souvent très fatigué, passe, sans repère aucun, d'une séquence pédagogique dans laquelle l'apprentissage fait la part belle au ludique, à un atelier périscolaire qui, lui, est purement récréatif.

Donc la question majeure qui perdure aujourd'hui, c'est celle de la transition entre les deux temps. Elle suppose ce que les pédagogues appellent "une gestion fine des pratiques" et, donc, un encadrement et une réelle professionnalisation des équipes périscolaires. On sait bien que c'est là où le bât blesse. En l'espèce, il n'y a pas une obligation d'effort - comme c'est écrit dans la communication - mais une obligation de résultat. Une grande partie des animateurs n'ont toujours pas le BAFA, les responsables éducatifs Ville et les directeurs des points accueil ne sont pas en possession du BAFD. 16 % du personnel seulement avait bénéficié en 2013 d'une formation à des certificats d'aptitude. Ma collègue Delphine BURKLI y reviendra plus longuement.

Pour progresser sur le terrain de la formation, il faut évidemment augmenter le nombre des R.E.V. et des D.P.A. Un R.E.V. pour deux écoles dans le meilleur des cas, cela veut dire quand le R.E.V. part en formation - et si j'ai bien compris, l'objectif est que tout le monde soit formé - cela veut dire zéro R.E.V. par école.

J'ajouterai que, comme par hasard en 2013 - il ne faut pas le taire, ce n'est pas tabou - les graves suspicions à l'endroit de comportements d'animateurs, dont certains sont d'ores et déjà au pénal, se doublaient souvent d'un défaut d'encadrement. La question de l'encadrement renvoie au respect du périmètre de compétence des uns et des autres. Ce respect est indispensable pour faire progresser la transition entre les deux temps. A cet égard, il reste des zones d'ombre qui, au-delà du désarroi d'un certain nombre de directeurs - ils m'en ont fait part - ne sont pas rassurantes pour les enfants. Peut-on sérieusement demander, par exemple à un directeur, d'abandonner toute autorité pendant la pause méridienne ? Je ne le crois pas.

Le dialogue entre ces deux temps permettrait d'améliorer le contenu. On a beaucoup de propositions, c'est vrai. J'ai vu des propositions "danses, comptines, éveil corporel". Je ne vois pas exactement ce que cela recoupe, sans doute plein de choses. On a été un peu vagues pour me dire ce que cela recouvait exactement. Ce dialogue entre les deux temps permettrait d'éviter les doublons qui rajoutent à la confusion entre le scolaire et le périscolaire, à l'instar de chants autour de l'organisation d'une chorale qui sont organisés simultanément dans des écoles du 5e arrondissement, et dans le temps périscolaire, et dans le temps scolaire. Propositions qui, d'ailleurs, laminent régulièrement les ateliers bleus, qui préexistaient et qui avaient fait leur preuve.

Enfin, et ce serait un signe fort, sur ces A.R.E., pour la bonne intégration dans l'école, que chacun respecte les règles communes et donc, adhère au règlement des écoles. Nous attendons toujours la Charte du vivre ensemble

qui avait été promise par la Ville et le Rectorat pour cette rentrée. Une inspectrice de l'Education nationale, qui faisait sans doute un peu d'humour, m'a dit : "Mais nous ne sommes, Madame la Maire, qu'en septembre !"

Voilà quelques propositions concrètes. Mes collègues aborderont d'autres sujets. Je voudrais dire qu'il n'y a pas une école de droite et une école de gauche. On partage tous l'idée que l'école doit être profondément républicaine et réduire les inégalités.

La question de cette rentrée, c'est aussi : est-ce que les A.R.E. ont permis, permettent raisonnablement - a-t-on des outils pour mesurer - que cette école réduise les inégalités ? C'est cela la vraie question. Vous affirmez un peu vite que "oui". Je n'ai pas le sentiment que ce soit le cas, surtout à cause de cette absence de réflexion avec le corps éducatif en profondeur sur les contenus.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Marielle de SARNEZ a la parole.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Au fond, cette rentrée s'est plutôt bien passée sur le terrain, en tout cas en termes de moyens d'accueil, même si l'on peut regretter par exemple l'accueil des moins de trois ans, qui ne concerne malheureusement que 1 % des petits Parisiens.

Je pense aussi à la prise en charge des enfants qui sont en situation de handicap et pour lesquels il y a encore insuffisance de soutien et d'encadrement. Nous voulons ici remercier notre groupe, tous ceux qui ont œuvré pour que cette rentrée se déroule dans de bonnes conditions : les enseignants, les personnels d'encadrement, les équipes d'animation, les agents de la Ville, sans oublier bien sûr la Direction des Affaires scolaires et l'Académie de Paris.

Mais, j'ai envie, à l'occasion de ce débat, qui est au fond le seul de toute l'année sur notre école, d'aller plus loin pour que nous regardions ensemble, en face, les résultats de notre système éducatif et que nous prenions la mesure de ce que nous avons à faire, qui ne peut d'ailleurs - je le dis - se résumer à la seule question des moyens.

Si nous prenons le dernier classement PISA, qui évalue tous les trois ans les élèves de 13 ans dans le monde, la France chute au vingt-cinquième rang du classement mondial. Si nous prenons la dernière étude sur les aptitudes en lecture et écriture des enfants de 10 ans, nous sommes vingt-neuvièmes sur 40.

Notre système scolaire devient de plus en plus inégalitaire et l'écart se creuse inexorablement entre les très bons élèves et les moins bons élèves. La conséquence directe de tout cela est extrêmement concrète. Aujourd'hui, 40 % des élèves rentrent au collège sans maîtriser la lecture, l'écriture, le sens, la compréhension des mots et les éléments nécessaires à l'expression orale. Ces élèves, on les retrouve ensuite au collège, perdus, incapables de suivre et, donc, forcément décrocheurs. Ce sont les mêmes qui formeront plus tard la cohorte des 150.000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans aucun diplôme et que l'on retrouve ensuite durablement sans travail et sans emploi.

Comment en finir avec ce terrible gâchis ? Comment faire en sorte qu'à la sortie du primaire tous les élèves maîtrisent les apprentissages fondamentaux ? C'est pour moi la seule question. C'est une question dont on devrait tous se saisir, comme responsables, comme élus parisiens, et quelles que soient nos sensibilités politiques, pour apporter une vraie réponse que nous devons à tous les petits Parisiens.

C'est pour cela que j'ai regretté que tout le débat autour de l'école ait porté quasi exclusivement, ces deux dernières années, sur la réforme des rythmes scolaires comme si c'était l'alpha et l'oméga de toute politique éducative. Et je veux vous dire ici ma conviction : pour moi, ce qui compte le plus, c'est d'abord ce qui se passe dans la classe, entre le maître et l'élève, et d'abord dans le primaire, car c'est là qu'une grande partie de l'avenir de nos enfants se décide.

Notre école primaire, elle a besoin de programmes, qui soient simples, clairs, lisibles, compréhensibles par les familles, et surtout qui ne changent pas à chaque fois qu'il y a un nouvel occupant rue de Grenelle. Notre école primaire, elle a besoin d'évaluations, classe par classe, pour mesurer le niveau en début d'année et en fin d'année, pour voir les progrès accomplis, pour comprendre ce qui marche en particulier dans les méthodes d'apprentissage et pour pouvoir généraliser ensuite les bonnes pratiques.

Alors, bien sûr, si le rythme d'apprentissage des élèves peut favoriser leur épanouissement et leur équilibre, c'est bien. Cette réforme, je pense, qu'il aurait été d'ailleurs plus cohérent de l'inscrire d'abord dans un meilleur étalement de l'année scolaire, à l'image de ce qui se fait partout en Europe, mais cette réforme, elle est faite, elle est là, et donc je propose que l'on travaille à en faire quelque chose de bien et d'utile pour tous les élèves.

Béatrice LECOUTURIER insistera dans un instant, dans son intervention, sur la nécessité d'un vrai bilan école par école, et elle a raison.

Pour ma part, je crois très important qu'il y ait une plus grande cohérence dans les activités périscolaires. Il faut les concentrer vraiment sur la découverte culturelle, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et continuer d'en améliorer inlassablement la qualité.

Et puis, pourquoi ne pas profiter de ce temps libéré pour réintroduire de vraies études dirigées pour tous les enfants ? C'est comme cela qu'on les aidera, jour après jour, à acquérir méthodologie et autonomie.

Enfin, si nous voulons donner de la cohérence à tout cela, alors je vous le dis : il faut vraiment permettre aux directeurs d'école, et à leurs équipes pédagogiques, de pouvoir intervenir, aussi bien sur le contenu des ateliers que sur le choix des animateurs. C'est comme cela que cette réforme retrouvera du sens.

Voilà, Madame la Maire, chers collègues, ce que je souhaitais vous dire ce matin de notre école.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame de SARNEZ.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, Madame la Maire, la rentrée scolaire ne s'est pas déroulée aussi bien que vous l'affirmez ! Les échos du terrain font même état d'une rentrée scolaire très chaotique, liée à une désorganisation administrative inquiétante au Rectorat.

La mauvaise gestion des moyens a déjà d'ailleurs été pointée du doigt en 2013, dans un rapport de la Cour des comptes : retards dans les affectations, postes non pourvus... Plus d'une trentaine de jeunes professeurs des écoles, dont le dossier avait été perdu, ne connaissaient pas leur affectation lors de la pré-rentrée. Malgré les nombreuses mobilisations l'an dernier dans un certain nombre d'écoles, le Rectorat ne prend toujours pas la mesure du manque criant de postes d'enseignants, de professeurs des écoles remplaçants.

Je sais d'ailleurs que côté affectation des élèves, il a même fallu que vous interveniez personnellement pour qu'aucun jeune Parisien ne se retrouve sans école.

Du point de vue de la Mairie de Paris, des pétitions commencent déjà à fleurir, ici et là, notamment pour exiger des A.T.E., un A.S.E.M. par classe, notamment en grande section de maternelle, où leur présence serait encore bien nécessaire.

Les parents nous alertent également sur le manque criant d'auxiliaires de vie scolaire. C'est près d'une centaine d'enfants qui les attendent pour être intégrés dans de bonnes conditions. Mais la précarité de leurs statuts est la cause première des difficultés de recrutement. Or, ils vont passer d'un contrat à 75 % temps plein à 65 %, ce qui va encore réduire leur salaire et aggraver la précarité.

Concernant l'aménagement des rythmes éducatifs, nous sommes toujours confrontés au même problème : animateurs en nombre insuffisant, précarité toujours importante, partenaires associatifs qui interviennent de façon plaquée sur des ateliers comme des prestataires de services extérieurs, toujours autant de disparités d'une école à l'autre, fatigue conséquente en maternelle...

Mais plus globalement, le problème de la confusion entre temps scolaire et périscolaire est toujours là, ainsi que l'insuffisance de coordination entre les acteurs dans le respect des compétences de chacun. Et nationalement, on voit bien comment ces politiques visent à territorialiser l'école et casser le cadre national de l'Education nationale, c'est-à-dire le principe même de l'égalité.

Donc non, Madame la Maire, cette rentrée n'a rien d'idyllique, et je ne parle même pas du secondaire où, là, les manques sont criants. Et je vous invite à regarder la grève qui a pu avoir lieu la semaine dernière dans le lycée Cassin.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme HIDALGO au fauteuil de la présidence).

M. JULLIARD, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en cette rentrée scolaire, l'attention s'est largement focalisée sur les écoles, ce qui est bien normal, étant donnée l'ampleur de la polémique, et pour tout dire, de la mauvaise foi qui a entouré la mise en place des rythmes éducatifs sur l'ensemble du territoire. Force est de constater, et cela a été rappelé par les précédents orateurs, que la rentrée scolaire s'est bien passée, ce qui valide les choix budgétaires assumés du Gouvernement, avec la création de plus de 12.000 postes, et ceux de la Ville, avec les moyens sans précédent consacrés aux A.R.E. notamment.

Mais la rentrée scolaire à Paris, c'est aussi celle des 57.831 collégiens inscrits dans les 113 collèges publics de la capitale, pour lesquels le Département investit d'importants moyens, tant pour le patrimoine scolaire que pour l'accompagnement pédagogique des collégiens.

S'agissant du patrimoine, la rentrée scolaire 2014, c'est un nouveau collège de 22 divisions boulevard Macdonald dans le 19e, une nouvelle annexe au collège André-Citroën dans le 15e, de nombreuses restructurations et 544 opérations d'entretien du patrimoine pour l'année 2014.

C'est aussi un effort remarquable sur le numérique, avec la mise en place des E.N.T., Paris Classe Numérique, et un objectif d'équiper la totalité des établissements du second degré d'ici 2015.

L'action du Département dans le second degré, c'est aussi, et peut-être surtout, une volonté politique de lutter contre les inégalités et le déterminisme social, à un stade de la scolarité où se dessine l'orientation et la vie future, dont on sait, grâce à toutes les études internationales convergentes, qu'elle est en France, plus que partout dans les pays de l'O.C.D.E., quasiment calquée sur l'origine sociale des élèves.

Le Ministre de l'Education nationale a annoncé un certain nombre de réformes pour l'année scolaire 2014-2015, dont la réforme de l'éducation prioritaire, qui est déjà amorcée, et celle du collège dès janvier, et pour laquelle Paris aura un rôle central.

Au niveau national, les moyens de l'éducation prioritaire seront concentrés sur 102 réseaux. A Paris, un premier réseau R.E.P.+ a été mis en place autour du collège Clémenceau et de huit écoles du 18e environnantes. Dans le cadre de ce nouveau dispositif, 1.800 écoliers et 350 collégiens bénéficient de moyens renforcés pour la scolarisation des moins de trois ans, de maîtres supplémentaires par rapport au nombre de classes, et d'un accompagnement jusqu'à 16 heures 30, ainsi que de soutiens et d'aides numériques renforcées, auxquels s'ajoutent des temps de services dérogés pour les enseignants.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la mobilisation de l'Académie de Paris autour de cette zone géographique, et l'encourageons vivement à poursuivre ses efforts en direction d'autres quartiers de la capitale.

De son côté, le Département a, depuis de nombreuses années, mis en place un certain nombre de programmes et de dispositifs, qui visent également à réduire la fracture sociale et scolaire, et pallier les difficultés de certains établissements, je pense notamment à "Action Collégiens", au dispositif "Opération Paris Collèges Familles", qui visent à faciliter les échanges avec les familles, et aux centres Patay, Torcy et Pelleport, qui accueillent les élèves temporairement exclus.

Le soutien d'un million d'euros accordé aux collèges les plus fragiles depuis 2011 participe de la même volonté politique d'aller vers plus de justice sociale et d'égalité des chances.

La cohérence et la complémentarité des actions du Gouvernement et de celles du Département et de la Ville de Paris permettent et permettront, dans les mois qui viennent, dans ce domaine comme dans tous les autres, de concentrer les efforts et les moyens sur les établissements et sur les publics qui en ont le plus besoin et qui, en raison de leur implantation géographique et de leur origine sociale, se voient quasiment interdire l'accès, pour la majorité d'entre eux, à la seconde générale et à la poursuite d'études.

C'est contre ce déterminisme social insupportable, qui place la France au 26e rang sur 28 des pays de l'O.C.D.E., pour son incapacité à remédier aux inégalités sociales et scolaires, que le Département de Paris et l'Etat entendent lutter conjointement dans le cadre de la réforme du collège.

Il nous appartient de redresser la barre, de rétablir l'ascenseur social et d'unir nos efforts et nos moyens pour construire un collège qui soit à la fois un collège pour tous et un collège pour chacun, car tel est bien l'enjeu. A un âge, entre 11 ans et 15 ans, où se dessine la personnalité, les goûts, les appétences, les aptitudes, l'objectif est bien de permettre à chaque élève de préparer son orientation.

C'est aussi d'offrir à chacun un espace commun d'apprentissage et d'épanouissement et l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de références, de valeurs qu'il aura en partage avec toute sa génération, et ceci, quels que soient son milieu et son origine sociale.

C'est la raison pour laquelle il faut, de notre point de vue, concevoir le nouveau collège comme un prolongement de l'école dans le cadre de la scolarité obligatoire et non comme un petit lycée qui, dès l'âge de 11 ans, trie, sélectionne, élimine et crée une compétition scolaire et une anxiété qui ne se justifient en rien. C'est, du reste, le choix qu'ont fait tous les pays européens, avec un certain succès, et c'est cette conception engagée, exigeante et bienveillante que le Département de Paris promeut au travers de son action en direction des collégiens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LANG.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour un peu plus de 6 minutes.

Dernière intervention de son groupe.

Mme Aurélie SOLANS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme Mme SOUYRIS l'a évoqué, il a manqué à l'appel encore un certain nombre de moyens à nos écoles parisiennes en cette rentrée 2014. Ce constat, nous l'avons fait après notamment de nombreuses rencontres avec des acteurs de la communauté éducative, y compris les parents.

Citons, pour ce qui est de la compétence de l'Etat, des postes d'enseignants non pourvus le jour J ou encore, par exemple, dans mon arrondissement, le 19e, une fermeture de classe non prévue au deuxième jour. La carte scolaire pourrait être mieux préparée pour la rentrée prochaine avec l'Education nationale et en particulier les mairies d'arrondissement qui doivent être mieux concertées et dans de meilleures conditions.

Citons aussi les réseaux d'aide aux enfants en difficulté, les R.A.S.E.D., qui sont toujours sous-dotés, notamment en maternelle où, même en Z.E.P., ils sont beaucoup trop absents.

Mais aussi de notre côté, à la Ville, il manque encore des postes de R.E.V., les Responsables Educatifs Ville, pour pourvoir à tous les postes et arriver à minima à un R.E.V. par établissement de grande taille ou dans des secteurs d'éducation prioritaire et, à terme, à un R.E.V. par école.

Le remplacement des animateurs pose problème. Les interventions des associations dans les écoles nécessitent d'être mieux articulées et concertées avec les équipes d'animation.

Globalement, nous avons, bien sûr, constaté une rentrée apaisée à Paris, en comparaison avec la rentrée 2013. L'organisation de l'A.R.E. n'est plus nouvelle pour les équipes et les habitudes se sont installées.

Mais, et Mme SOUYRIS l'a déjà dit précédemment, ne nous arrêtons pas là dans l'expérimentation de nos nouveaux rythmes scolaires. Après un an de vécu, de tâtonnements et de réajustements, des évaluations et surtout désormais une mise en place qui prend des formes très différentes partout en France, nous devons réinterroger nos modèles en confrontant nos réponses à celles d'ailleurs, avec une attention particulière pour la maternelle. Repartons des objectifs : la continuité pédagogique, des temps plus respectueux de l'enfant et de ses besoins, vers de meilleures conditions d'apprentissage, une ouverture sur une plus grande palette d'activités.

La semaine du petit écolier parisien pourrait gagner en cohérence, en particulier pour celui dont le temps de présence à l'école équivaut à presque 50 heures par semaine. Nous devons pouvoir nous appuyer sur des équipes d'animation stables, solides, avec à minima 100 % de personnes ayant le B.A.F.A., ainsi que des R.E.V. et des cadres qualifiés. Le plan de formation en cours d'élaboration, que nous saluons, doit être ambitieux, mais aussi le recrutement doit être rigoureux.

Les sorties.

Pour les sorties, le bilan est mitigé, avec des enfants qui sortent moins qu'avant le mercredi, puisque le centre de loisirs ne commence qu'à 13 heures 30. Des sorties sur les temps de l'A.R.E. ont bien lieu mais sont très limitées, car sur un temps très court. Globalement, cette question appelle des solutions de réorganisation, pour permettre aux enfants les plus assidus au temps périscolaire une ouverture sur l'extérieur.

La complémentarité des temps scolaires et périscolaires est encore floue et nécessite que l'on s'y penche tout particulièrement.

De ce point de vue, les réflexions sur l'aménagement de l'espace et sur l'architecture des écoles sont des éléments de réponse essentiels, pour permettre que cohabite une palette d'objectifs pédagogiques en fonction des temps : le temps de l'enseignement, le temps de pause et de loisirs, de motricité aussi, de découverte, de culture et d'expérience. Trouvons des pistes architecturales pour dessiner une école de l'avenir et renouveler les pédagogies.

Pour ce qui est du contenu des ateliers de l'A.R.E., les inégalités territoriales, pointées notamment par le rapport d'"I.C.C." de juin dernier, retiennent notre attention. Les quartiers défavorisés en équipement, en possibilités de sortie doivent avoir des moyens plus adaptés, avec la mise en place de projets spécifiques. Les activités comme le théâtre et la musique doivent être adaptées dans leur pédagogie aux enfants de ces quartiers défavorisés et ainsi permettre une véritable ouverture culturelle, terreau de réussite scolaire, à tous les petits Parisiens.

Le choix des ateliers par les enfants retient aussi notre attention. Nous savons qu'un travail important a été mené sur cette question. Il doit être, de notre point de vue, poursuivi, affiné, notamment du point de vue de la mixité des activités : mixité sociale, mixité de genre. Là encore, l'enjeu de l'égalité d'accès à une grande palette d'expériences est central. Des innovations pédagogiques pourraient être initiées : partenariats enseignants/animateurs, conseils d'enfants etc. Les thématiques des ateliers gagneront à être plus tournées vers le cadre de vie et l'environnement. L'école doit prendre part à la transition écologique de notre ville et développer des outils de sensibilisation des enfants. Projets de végétalisation et de jardins pédagogiques, éducation à la santé et à l'environnement, mais aussi projets de compostage, par exemple : autant de projets que la Ville pourra impulser à grande échelle. Nous y serons attentifs.

De même, la poursuite du plan de rénovation thermique de nos écoles, l'augmentation de la qualité de l'alimentation, notamment exempt de pesticides, avec la promotion du bio : autant d'investissements ambitieux de notre Ville que nous saluons et qui font de l'école parisienne un acteur majeur de la transition écologique de Paris.

La tenue de la COP21 en 2015 à Paris pourra être, de ce point de vue, une occasion unique d'associer les enfants à la mobilisation de la Ville.

Pour conclure, je tiens à souligner l'importance que nous accordons, et c'est le sens des vœux que nous présentons lors de ce Conseil, à l'émergence d'espaces d'échange et de travail de tous les acteurs de la communauté éducative, autour, bien sûr, du partage des locaux pour clarifier les rôles, mais surtout pour que se dessinent des projets communs autour de l'enfant.

C'est sur ces bases que pourra s'appuyer le travail sur le prochain projet éducatif territorial que nous souhaitons concerté à l'échelle des quartiers et des établissements.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Dernière intervention du groupe Communiste - Front de Gauche : Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole, pour 3 minutes 15.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Ville a fait preuve de responsabilité en mobilisant de son propre chef l'Inspection générale des services et un cabinet indépendant "I.C.C." pour un audit qui restitue assez précisément et franchement la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs.

De nombreux points noirs subsistent dans nos écoles, cela a été dit précédemment. Du coup, je m'arrêterai sur deux problèmes qui me semblent importants.

La question des animateurs de la Ville de Paris.

L'effort de titularisation des agents d'animation doit être poursuivi et intensifié. Encore aujourd'hui, dans de nombreuses écoles et particulièrement dans les quartiers populaires, le manque d'animateurs titulaires génère de réels problèmes. Une filière animation nécessite une vraie formation qualifiante et la valorisation financière de leur travail.

Nous pensons aussi que le temps de préparation des activités doit être compté dans le temps de travail car ces ateliers nécessitent une préparation en amont, assurée aujourd'hui le soir et les week-ends par les animateurs.

Un des deuxième points noirs que nous pouvons encore constater, et que nous constatons tous, est évidemment que, pour garantir les meilleures conditions d'enseignement, il faut accentuer les efforts déjà conséquents alloués à l'entretien des équipements. Des locaux sont encore à rénover qui vont nécessiter de forts investissements.

Une question se pose, du coup, chers collègues, pour résorber ces problèmes, être ambitieux pour les enfants et assurer un service public à la hauteur de ces enjeux. Dans un contexte de politique d'austérité, dans un contexte

de désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités territoriales, vis-à-vis de Paris, une question se pose pour le groupe Communiste - Front de Gauche : comment allons-nous faire dans la prochaine période ?

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Pour le groupe U.M.P., la parole est à Mme Delphine BURKLI.

Il vous reste un peu plus de 13 minutes pour deux intervenants.

Mme Delphine BURKLI, Maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ceux qui ont connu la rentrée 2013, plus que tendue et mouvementée, il est indéniable que la rentrée 2014, dans le 9e, était bien plus apaisée.

L'été le fut malheureusement beaucoup moins.

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, une très grave affaire s'est, en effet, produite dans le 9e arrondissement en juillet dernier. Un animateur de la Ville de Paris a été mis en examen pour agression sexuelle et écroué, après que deux plaintes aient été déposées par les parents de deux enfants qu'il encadrait dans un centre de loisirs.

A ce jour, aucune autre petite victime n'a été identifiée. L'animateur est toujours placé en détention provisoire et l'enquête se poursuit, notamment sur la période antérieure, puisque l'animateur mis en cause a été employé par la Ville de Paris depuis 2010 dans les 8e, 9e et 11e arrondissements.

De cette dramatique affaire et de sa gestion, j'en ai tiré plusieurs leçons, et permettez-moi d'associer à mon propos Philippe GOUJON, puisqu'il doit gérer une crise d'ampleur dans le 15e arrondissement aujourd'hui, même si les conditions sont différentes.

Première leçon tirée: il n'existe aucun "process" à la Ville de Paris, de gestion de crise et par conséquent de transmission de l'information. Ainsi, j'ai été informée par un représentant local de la DASCO qu'un animateur de la Ville avait été suspendu de ses fonctions puis écroué une semaine après les faits. Finalement, la cellule de crise mise en place, notamment pour répondre aux questions légitimes des parents alertés par les médias s'est résumée à ma collègue Gypsie BLOCH, ma directrice de cabinet, et moi-même. Heureusement, j'ai pu trouver très vite avec Alexandra CORDEBARD, et je l'en remercie, un relais et un appui certains quand informée des faits, je lui ai proposé de nous rendre dès le lundi qui suivait à la rencontre des parents au sein du centre de loisirs. J'ai pu ensuite compter sur l'appui du directeur adjoint des Affaires scolaires, Christophe DERBOULE, que je remercie également.

C'est naturellement de notre responsabilité d'élus que d'aller au-devant des parents dans de telles circonstances pour les écouter, les rassurer, leur donner les éléments d'information dont nous disposons mais avouons-le, quelle pagaille quand il s'agit de retracer le parcours de chaque enfant sur une période très courte de trois jours seulement, entre les 7 et 9 juillet.

Ce qui m'amène à la seconde leçon que j'ai tirée de cette affaire pour cette rentrée scolaire : la nécessité de créer un outil de traçabilité permettant de suivre exactement les parcours des animateurs recrutés par la Ville. Il ne s'agit pas uniquement de savoir dans quel établissement tel ou tel animateur a été amené à travailler, mais surtout de savoir tout simplement avec quels enfants ou quel groupe d'enfants il a pu être en contact.

Vous avez fait le choix d'une réforme des rythmes qui donne au temps périscolaire une importance particulière. Dès lors, il faut se donner les moyens, la rigueur, les critères pour en assurer la qualité, ne serait-ce que de l'encadrement.

Je me suis rendue dans chaque école du 9e arrondissement avant les grandes vacances, et de nouveau depuis la rentrée de septembre. Les rares écoles où le temps scolaire et le temps périscolaire parviennent à s'articuler au profit des enfants sont celles où les directeurs d'école, les R.E.V., de leur propre initiative, ont décidé de travailler ensemble à la coordination de ces deux temps. Mais cette démarche, et Florence BERTHOUT en a parlé avant moi, qui peut paraître de bon sens, n'est pas du tout systématisée dans toutes les écoles.

Je pense à l'inverse au cas de figure surréaliste où des directeurs d'écoles me demandent de relayer auprès de la DASCO leur souhait que tous les jours, mardi et vendredi inclus, les portes des écoles soient ouvertes à 16 heures 20.

Je me permets ce point de détail qui est tout sauf anecdotique parce qu'aujourd'hui, nous en sommes encore là. Il y a une juxtaposition de règles, de compétences et finalement aucune vraie articulation, aucune vraie feuille de route précise pour toutes les écoles.

Troisième leçon : le recrutement des animateurs mais aussi, et surtout, leur contrôle dans le temps. Là encore un tel "process" n'existe pas à ma connaissance ou en tout cas de manière systématisée, régulière et codifiée et les obstacles d'hier demeurent les écueils d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas ici dans mon propos de stigmatiser les animateurs, qui dans leur grande majorité font un travail formidable dans des conditions de travail difficiles et parfois précaires, d'ailleurs j'en profite pour leur rendre hommage par mon propos.

Mais au-delà de la gestion immédiate de cette affaire très grave que nous avons connue en juillet, qui a ému toute la communauté scolaire et de nombreuses familles, et si aujourd'hui nous sommes toujours en lien avec les directeurs, le R.E.V. et les représentants des parents d'élèves du groupe scolaire concerné afin de veiller au respect des familles concernées et de garantir le maintien d'une certaine sérénité, il s'agit désormais de répondre aux questions légitimes soulevées lors de mes échanges avec les familles.

Alors, stabiliser la réforme, comme vous le dites, c'est aussi stabiliser le personnel encadrant et son contrôle, c'est aussi restaurer le principe de référent d'autorité.

Et sur ce sujet, je rejoins la directrice des Affaires scolaires de la Ville de Paris, Mme MATHIEU, quand elle indique vouloir créer un cursus de formation dédié aux animateurs, qui doivent avoir le bac, afin de créer une vraie filière avec une validation des acquis.

La nécessaire professionnalisation des animateurs amène globalement la question de la revalorisation de leur salaire.

Des problèmes subsistent dans les écoles maternelles. Le malaise chez les ASEM est toujours aussi important dans la définition de leurs nouvelles fonctions et dans leur rapport à la hiérarchie. De surcroît, les formations des animateurs ne sont pas complètes, sans compter le manque grave de formation des animateurs sur des règles pourtant élémentaires, comme le respect des questions de sécurité ou de nutrition.

La quatrième leçon de tout cela, c'est la nécessité d'associer parents, directeurs d'école et représentants des animateurs au sein d'un groupe de travail, Madame la Maire de Paris, que je vous ai proposé de mettre en place.

Ce groupe de travail sur l'encadrement du périscolaire, tel que je le perçois, est une invitation à écouter les professionnels désorientés dont l'autorité s'est trouvée contestée, c'est une invitation à écouter des parents inquiets dès qu'on évoque la question de la présence d'adultes inconnus d'eux devant leurs enfants, c'est une invitation à écouter aussi les animateurs, notamment ceux qui étaient là avant que la réforme soit mise en place.

Le système est perfectible, nous le savons et vous le savez. Alors, allons-y ensemble.

Cinquième et dernière leçon, le débat sur l'encadrement, s'il est fondamental, vient malheureusement complètement polluer et occulter celui pourtant prioritaire et qui se résume en trois mots : lire, écrire, compter.

Beaucoup de mes collègues, de droite ou de gauche, en ont parlé tout à l'heure ; selon un sondage IFOP paru il y a quelques jours, un enseignant sur deux interrogé pense que l'école primaire remplit mal sa mission d'apprendre à lire, à écrire et à compter, autrement dit l'apprentissage des fondamentaux.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un tel point de distorsion dans l'égalité des chances que les enfants qui doivent réussir réussiront sans l'école.

Face à la révolution numérique, ce "tsunami pour l'éducation", pour reprendre les termes d'Emmanuel DAVIDENKOFF, quel lien fait-on aujourd'hui entre un élève de CM1 qui ne sait toujours pas lire et celui qui, par les tablettes numériques, apprend à lire avec ses frères et sœurs sans l'aide d'un adulte, et avant même d'entrer à l'école élémentaire ?

"L'effet maître", pour reprendre l'expression de mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT, est le principal facteur de réussite pour un élève. Les enseignants vous avaient alerté sur les dangers de confusion entre le scolaire et le périscolaire.

C'est à l'école, à l'Education nationale et à elle seule d'assurer la transmission des savoirs.

Qu'elle soit l'école socialisatrice de Durkheim, l'école reproductrice des inégalités de Bourdieu, l'école qui met en jeu les stratégies des différents acteurs de Boudon ou l'école des ateliers que vous appelez de vos vœux, Madame HIDALGO, il nous faut revenir aux fondamentaux de l'école de Jules Ferry fondée sur une école identique

pour tous les élèves de France, organisée par un Etat soucieux de neutralité et d'égalité de traitement sur tous les territoires.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Vous nous présentez aujourd'hui votre communication sur la rentrée scolaire 2014 avec optimisme et satisfaction.

Permettez-moi de souligner cependant qu'il était difficile de faire moins bien que la rentrée dernière, tant les conditions de précipitation et d'improvisation de la mise en place des rythmes scolaires étaient grandes.

Une rentrée scolaire finalement placée sous le signe d'un certain calme qui ne doit pas cacher certaines faiblesses.

Je voudrais particulièrement insister sur les petits de maternelle, qui sont les victimes de cette réforme. Vous tentez d'apporter quelques adaptations pour éviter trop de désorganisation dans les classes de petite et moyenne sections avec une unité de lieu et d'encadrants.

Mais, avez-vous conscience de ce que cette réforme impose à des enfants de 3 ou 4 ans ? Vous savez qu'en sortant d'une sieste, un enfant a besoin de calme, de sécurité et de sérénité de retour dans sa classe, et non pas d'être précipité d'un atelier à l'autre.

J'aimerais tellement qu'au sujet des petite et moyenne sections de maternelle, Madame, vous fassiez un peu plus preuve de pragmatisme en oubliant tout dogmatisme.

Permettez-moi également d'insister sur la qualité des ateliers et celle des animateurs en particulier. Je ne doute pas qu'un grand nombre d'animateurs prennent leur fonction avec sérieux et professionnalisme pendant ce temps périscolaire.

Je ne doute pas non plus de la qualité du contenu de certains ateliers dispensés, notamment dans les conservatoires, théâtres ou encore par des professionnels formés à travailler avec des enfants mais qu'en est-il pour tous les autres ateliers ?

Les remontées faites par les parents et les enseignants nous alertent sur la grande disparité qui existe entre ces différents ateliers. Une grande disparité d'un arrondissement à l'autre ; une disparité au sein d'un même arrondissement ; une disparité au sein d'une même école, d'une classe à l'autre.

C'est pourquoi le groupe UDI-Modem demande une cartographie des ateliers beaucoup plus fine et précise que les statistiques déjà réalisées auprès d'un échantillon de 80 écoles sur l'ensemble des 662 écoles maternelles et primaires de la Capitale.

Nous voulons aller au plus près des préoccupations et des attentes des enfants, des parents et de la communauté éducative afin de réajuster rapidement et qualitativement les lacunes de certains ateliers.

Enfin, toujours dans une volonté de réussite de ces A.R.E. à Paris, nous avons constaté - et ce sont les chiffres de votre communication, Madame le Maire - que seuls 59.000 enfants sur les 124.000 inscrits aux ateliers participaient à des activités culturelles, sportives, linguistiques, musicales ou scientifiques.

Ma question est simple, Madame la Maire : que font les 65.000 autres petits Parisiens pendant ce temps périscolaire ? Est-ce qu'ils jouent dans la cour au ballon comme trop souvent on l'entend ? Ou est-ce qu'ils regardent un DVD dans les salles de jeu ?

Voilà pourquoi nous vous demandons une cartographie précise des activités périscolaire à l'échelle de Paris, de chaque arrondissement, de chaque quartier et de chacune des 662 écoles concernées.

A l'issue de ces résultats, le groupe UDI-MODEM souhaite la mise en œuvre de tous les ajustements nécessaires, garantissant une équitable répartition au bénéfice des quartiers de la politique de la ville.

Finalement, c'est bien sur ce dernier point que sera jugée cette réforme des rythmes scolaires : ouvrir l'accès aux activités culturelles à ceux qui en ont le plus besoin pour leur donner l'envie et la soif d'apprendre qui les guidera vers le succès scolaire.

Merci, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ pour le groupe socialiste et apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La rentrée scolaire est un moment important pour tous les Parisiens. Et cette rentrée, nous l'avons préparée ensemble car la réussite de nos enfants et leur épanouissement comptent parmi nos objectifs prioritaires.

Je voudrais moi aussi remercier Mme Alexandra CORDEBARD pour sa qualité d'écoute et sa mobilisation, ainsi que la Direction des Affaires scolaires, les services déconcentrés avec lesquels nous avons travaillé en étroite collaboration, y compris dans les arrondissements.

Je tiens aussi à saluer l'engagement de Colombe BROSSEL et les équipes précédentes d'avoir effectivement décidé de mettre en œuvre cette réforme dès l'année dernière. Car comme nouvelle maire d'arrondissement, je réalise dans quelle situation difficile nous aurions été si nous avions dû le faire cette année.

Je salue l'ensemble de la communauté éducative, directeurs et chefs d'établissement, enseignants, R.E.V., animateurs, parents, qui ont permis aux petits Parisiens de faire leur rentrée dans de bonnes conditions, bien meilleures dans le 12^e arrondissement, en particulier avec l'ouverture de quatre classes supplémentaires, continuant ainsi à faire baisser les effectifs dans chacune de nos classes.

Avec l'aménagement des rythmes éducatifs, notre collectivité s'est engagée dans la mise en œuvre d'une réforme ambitieuse. Elle a permis non seulement d'améliorer les conditions d'apprentissage, en répartissant les enseignements scolaires sur 9 demi-journées, mais aussi de proposer gratuitement à tous les élèves de l'école publique des activités culturelles, sportives, scientifiques et ludiques.

Je constate que le choix de cette gratuité n'est pas le choix fait par toutes les villes, aujourd'hui en France, et je me félicite de ce choix que la Ville de Paris a fait.

Nous avons mobilisé des moyens importants et une belle énergie pour organiser ces nouveaux temps, les mardis et les vendredis. Au-delà, ces moyens ont contribué à l'amélioration globale des conditions d'accueil des enfants sur l'ensemble des temps périscolaires et extra-scolaires, et c'est un réel progrès aussi.

Aujourd'hui, l'organisation est rodée, grâce à une bonne coopération entre les équipes d'animation, les équipes enseignantes, dans le respect de chacun. Je l'ai vu dans les nombreuses écoles, à l'occasion des visites que j'ai pu faire.

Il faut, je crois, aujourd'hui, dépasser cette opposition à laquelle on voudrait nous renvoyer entre scolaire et périscolaire. J'observe avec une petite satisfaction que la tentative d'instrumentalisation politique de l'U.M.P. est derrière nous et qu'aujourd'hui, ce sont essentiellement des maires d'arrondissement qui prennent la parole dans ce débat, laissant l'instrumentalisation politique derrière nous et je m'en félicite.

Dans les maternelles, nous avons tenu à mieux nous adapter au rythme des enfants des petites et moyennes sections. Les enfants sont ainsi pris en charge depuis la rentrée par les mêmes adultes référents, A.S.E.M. et animateurs dans leurs classes.

Dans les écoles élémentaires, ce sont plus de 7.700 ateliers périscolaires qui sont aujourd'hui proposés gratuitement. Les activités périscolaires qui contribuent sans conteste à doter tous les Parisiens d'un capital commun, en leur permettant de construire leur identité personnelle, leur émancipation et leur citoyenneté.

Je constate aussi avec plaisir que notre volonté politique de voir les enseignements artistiques et musicaux bénéficier hors les murs au plus grand nombre fonctionne. Nous accueillons ainsi dans ces ateliers, animés par les personnels des conservatoires, des enfants issus des milieux socioprofessionnels plus divers que ceux qui sont aujourd'hui accueillis dans les conservatoires.

En matière d'organisation, les améliorations ont été apportées tout au long de la première année et de nouveau en cette rentrée. Les procédures de gestion des rentrées et sorties sont en place, les personnels chargés du ménage ont été renforcés, la formation des animateurs et des A.S.E.M. se poursuit.

La communication en direction des familles, qui est très importante pour moi, a été renforcée de manière à ce que les parents soient parfaitement informés de l'organisation proposée et puissent découvrir les activités de leurs enfants.

A un mois de la rentrée, nous observons que les familles parisiennes ont entièrement intégré les nouveaux rythmes dans l'organisation hebdomadaire des familles, y compris probablement du travail, puisque nous observons une fréquentation plus importante des cantines le mercredi midi, probablement due à une reprise du travail d'une partie des parents le mercredi matin.

Enfin, je ne peux pas faire l'impasse sur l'effort considérable de la Ville de Paris en matière de recrutement, qui nous permet au quotidien d'améliorer sensiblement l'accompagnement des enfants et le taux de présence des adultes à leurs côtés. Nous étions passés l'année dernière, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, de 2.000 à 3.500 animateurs ; il est aujourd'hui prévu d'en recruter 940 de plus ces prochaines années.

L'organisation périscolaire parisienne repose désormais sur un maillage de 385 référents éducatifs Ville, dont le statut a été amélioré, notamment avec le passage en catégorie B. Ce sont également 150 nouveaux postes d'agents spécialisés des écoles maternelles qui ont été créés. Nous pouvons nous féliciter ainsi que la réforme soit aussi l'occasion de progrès significatifs pour les personnels de la Ville de Paris.

J'ajouterai que le recours à des associations et prestataires extérieurs pour l'organisation d'une partie des ateliers me paraît parfaitement complémentaire et positif. Cela va dans le sens de l'ouverture de l'école vers son environnement. C'est aussi une façon pour nous de soutenir le tissu associatif de proximité, auquel nous sommes tous très attachés dans une période où les associations rencontrent de plus en plus de difficultés pour boucler leur budget.

Je tiens à rappeler également que la Ville poursuit aussi ses actions éducatives au-delà de l'A.R.E., avec les ateliers bleus sur le temps de l'étude, qui démarrent la semaine prochaine dans toutes les écoles de Paris, et les professeurs de la Ville de Paris qui continuent à enrichir les enseignements musicaux, sportifs et artistiques sur le temps scolaire.

Ainsi, en s'appuyant sur différents dispositifs, la Ville de Paris fait le choix politique de soutenir l'école et se mobilise pour la réussite de tous les enfants.

Je suis en particulier très attachée à ce que nous puissions collectivement accueillir tous les enfants de Paris, sans aucune discrimination. Je me félicite en particulier que, dans mon arrondissement, la mobilisation de tous permette d'accueillir les enfants des forains dans de bonnes conditions en fin d'année scolaire.

La gratuité, l'accueil de tous, l'égalité d'accès pour chacun, réaffirmer l'école comme lieu d'émancipation, oui, je suis fière de notre mobilisation collective pour redonner du sens à la promesse républicaine de l'école publique à Paris, dans nos compétences.

Cela nécessite des moyens et, s'il y a une différence entre la gauche et la droite, c'est là qu'elle se situe, dans la nature des moyens mobilisés, parce que, pour moi, pour nous, il n'y a qu'une seule école : c'est l'école de la République.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ.

M. Jean-Baptiste MENGUY a la parole pour l'U.M.P.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le collège avec la cellule familiale est la caisse de résonance quotidienne des interrogations, des doutes, des grandes découvertes autant que des pires injustices vécues et subies par des adultes en devenir.

En tant que collectivité publique en charge de ces établissements, notre responsabilité est grande dans les choix que nous faisons et leurs conséquences.

Dire que vous ne faites rien et n'avez rien fait pour les collèges serait faux et de mauvaise foi. Dire que vous vous trompez sur vos arbitrages serait excessif et prétentieux. Dire que vous ne faites pas assez et que vous n'allez pas assez loin est, par contre, le constat que nous dressons.

Encore une fois, votre communication, comme celle de votre prédécesseur, réserve une part infime au second degré. Rien que pour les collèges, Paris compte 113 établissements pour près de 60.000 élèves. Tout cela est contenu dans à peine six paragraphes, même pas une page entière.

Pourtant, le début d'une nouvelle mandature est le moment pour votre première rentrée en tant que Maire de la Capitale, de poser les bases de votre politique pour cette année et les six années à venir, de dire clairement quelle est votre vision du collège parisien, d'expliquer les choix budgétaires qui en découleront, de présenter l'articulation

avec le Rectorat qui a son propre fonctionnement, et enfin d'évoquer notre rôle futur dans la réforme du collège, annoncée il y a quelques jours par Mme VALLAUD-BELKACEM devant l'Assemblée nationale.

Vous auriez pu même prendre position sur la question d'un éventuel transfert de la tutelle sur les collèges du Département vers la Région, et qui fait actuellement débat. De tout cela, on ne retrouve rien.

Pour l'essentiel, vous ne mentionnez pour les collèges que des dispositifs existants et fonctionnant déjà depuis de nombreuses années pour certains, sans aller plus loin. Pour le reste, la mise en place de "Paris Classe Numérique" - qui a succédé au très inefficace dispositif "LILI" - est portée aux nues sans aborder des interrogations essentielles, comme les moyens matériels et humains sur le court et long termes, ou l'articulation avec les autres E.N.T. des lycées, en particulier dans les cités scolaires. Avec un tel déploiement, nous demandons un bilan de l'existant, communiqué à cette assemblée, et la preuve de la parfaite réactivité de votre dispositif face à une technologie qui évolue à grande vitesse.

Il y a, pourtant, tellement de sujets et de questions qui se posent au collège. Vous auriez pu notamment aborder la question des travaux programmés, de leur suivi et de leur financement.

Nous avons rencontré beaucoup de problèmes, cet été, avec les travaux dans les collèges et ce n'est pas acceptable. Faut-il rappeler que l'enveloppe annuelle des travaux, en investissement, s'élève à 8 petits millions d'euros, alors que les besoins sont une fois et demie supérieurs.

Voilà une question de priorité politique, notamment sur l'accessibilité des établissements ou par exemple sur la création d'une enveloppe budgétaire spécifique pour la réfection des cours qui en ont bien besoin.

Vous auriez pu aborder la question des ressources humaines, de l'avis des agents dans ces établissements, de leurs affectations, de leur formation, de l'accomplissement de leur tâche, c'est essentiel pour la vie quotidienne dans les collèges et les lycées municipaux, et cela pose de nombreux problèmes pour les chefs d'établissement au quotidien.

Vous auriez pu parler de votre engagement sur cette mandature pour la sécurisation et la protection des établissements et de ceux qui les fréquentent.

Quelle est votre position, Madame la Maire, sur le déploiement de caméras de vidéo protection déjà implantées dans certains lycées par la Région, demandées par les chefs d'établissement et préconisées par la Préfecture de police ?

Vous auriez pu, enfin, revenir sur vos promesses électorales et leur devenir. C'est particulièrement vrai pour l'international. Il ne suffit pas d'aller à New York. Les collégiens ont besoin de s'ouvrir au monde et à l'Europe, non pas avec un vague projet d'Erasmus des collèges qui, dans la réalité, ne veut pas dire grand-chose, mais par exemple, par le renforcement de l'aide aux principaux pour constituer des dossiers projets et demander le financement de fonds européens. Nous sommes très en retard en la matière et la mondialisation ne nous attend pas.

Il est dommage, Madame la Maire, pour conclure, que vous soyez si prolix sur le premier degré au détriment d'une phase de vie scolaire pourtant tout aussi importante et qui se passe dans nos collèges tous les jours. Ce n'est pas un message, je le crois, très encourageant, que vous envoyez là aux élèves et aux personnels du second degré. Croyez bien que mon groupe le regrette vivement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je remercie Annick OLIVIER de ne pas s'exprimer puisque son groupe - mon groupe - a épuisé son temps de parole.

Je vais donner maintenant la parole, pour répondre à ce débat qui s'est déroulé dans un calme et une sérénité qui ont permis l'expression de chacune et de chacun, mais qui n'avait rien à voir avec ce que nous avons pu connaître dans le passé. Je pense que c'est Alexandra CORDEBARD, dont les vertus apaisantes sont réelles, qui est pour quelque chose dans cela.

Je lui donne la parole.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire, pour les vertus apaisantes. J'espère que je les ai vraiment.

Mes chers collègues, merci à chacun d'entre vous d'avoir pris part à ce débat, et merci à vous, de nouveau, Madame la Maire de Paris, de rappeler encore une fois que notre priorité va à la jeunesse, et de mettre au cœur de l'action municipale notre investissement dans l'éducation des petits Parisiens pour la réduction des inégalités et pour la réduction du déterminisme social, puisque c'est bien là le sujet central qui nous anime tous.

Vous avez été un certain nombre à le rappeler : la rentrée scolaire dans les écoles parisiennes s'est bien déroulée, dans un climat relativement apaisé et globalement apaisé et serein, dont tous avaient besoin après l'année dernière.

Chacun d'entre vous, dans vos arrondissements, a pu constater ce résultat qui, bien évidemment, est le fruit du travail considérable accompli tout au long de l'année dernière, et cet été d'ailleurs, par l'ensemble de la communauté éducative. Je veux, naturellement, m'associer aux remerciements formulés aux personnels de la Ville et de l'Education nationale, aux directeurs d'école qui, sur le terrain, ont fait l'ensemble de ce travail.

Les nouveaux rythmes éducatifs démarrent leur deuxième année dans de bonnes conditions. Réjouissons-nous - je l'ai entendu à plusieurs reprises avec nos partenaires de la majorité - d'avoir décidé de la mettre en place l'année dernière, alors même que l'ancienne organisation du temps scolaire, de l'avis de tous, ne permettait pas d'offrir aux élèves des conditions d'apprentissage et de réussite optimale.

L'ensemble de l'Exécutif parisien a eu raison de tenir le cap. Je vais m'associer, encore une fois, à l'ensemble de mes collègues pour saluer le travail de Colombe BROSSSEL, qui a permis la mise en place et les conditions de cette réussite.

Mais au-delà de cette sérénité retrouvée, de la satisfaction de voir des élèves intégrer de nouveaux bâtiments scolaires, de voir de nouveaux enseignants prendre leurs fonctions ou, au-delà de la mobilisation impressionnante des acteurs de l'école, nous devons poursuivre et accentuer notre travail au service de la réussite des petits Parisiens, en étant, comme collectivité, porteurs de propositions innovantes aux côtés de nos partenaires, que sont l'Education nationale et, naturellement, les parents d'élèves.

D'abord, nous maintiendrons - et cela se verra dans le budget 2015 de Paris - un niveau d'investissement élevé pour nos écoles.

Anne HIDALGO nous en a parlé dans sa communication : plusieurs grands chantiers s'ouvriront pendant cette année scolaire 2014-2015. Nous poursuivrons le mouvement engagé de déprécarisation, de recrutement - plus de 940 personnels supplémentaires - et de formation des personnels municipaux travaillant dans les écoles. Qu'il s'agisse d'animateurs ou des A.S.E.M., notre objectif reste la consolidation de notre filière de l'animation, que la refonte des rythmes nous a donné l'opportunité de faire émerger.

Nous partageons donc les objectifs de formation des personnels et nous préparons l'arrivée de nouveaux R.E.V. J'ai entendu plusieurs fois dire que vous aviez jugé cela utile.

Nous partageons la volonté de continuer à évaluer la réforme également.

Nous partageons l'idée que vous avez d'accorder aux enfants porteurs de handicap une attention redoublée.

Et, je vous assure - je ne sais pas qui l'a dit : tous les enfants parisiens, y compris les 55.000 auxquels vous faites allusion, Madame, ont des ateliers. Vos chiffres sont incomplets et ne comprennent que les associations.

Enfin, et rapidement sur le sujet, heureusement des procédures strictes existent à la Ville et à la Préfecture, tant dans le recrutement des animateurs que dans la gestion de crise. Mais, bien entendu, tout est toujours perfectible.

Notre travail ne s'arrêtera pas là. J'ai répondu à un certain nombre de questions, mais nous devons approfondir notre réflexion et nos actions de mise en cohérence des parcours éducatifs à Paris. Cela aussi, vous l'avez souligné, est indispensable. Nous devons, pour cela, poursuivre le travail engagé de définition de l'éducation comme une mission partagée entre plusieurs partenaires qui, chacun par sa spécificité professionnelle, contribue à la réussite éducative des enfants.

Comme je suis en train de vous perdre, je vais me dépêcher, à moins que vous n'ayez encore un instant d'attention.

Je voulais parler un moment des collègues puisque, Monsieur MENGUY, vous trouvez que nous négligeons les collègues. Mais nous avons pour objectif, d'ici la rentrée 2015, d'élaborer avec les chefs d'établissement une nouvelle manière de travailler et de mieux articuler le projet éducatif mené au sein de chaque collège, avec les dispositifs que nous finançons.

Nous souhaitons ainsi laisser une marge plus importante aux équipes éducatives dans le choix des activités proposées avec l'aide de la Ville, tout en veillant parallèlement à ce qu'il y ait une meilleure évaluation de celle-ci.

Et dans le même esprit, parce que l'école doit être avant tout un lieu de réussite pour tous, nous élaborerons avec nos partenaires un nouveau plan de lutte contre le décrochage scolaire, en portant une attention particulière aux élèves exclus définitivement. L'expérience citée tout à l'heure des centres Patay, Torcy et Pelleport qui accueillent des exclus temporaires, doit servir de base à notre réflexion.

Nous saisissons également l'opportunité de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire pour porter encore davantage notre attention aux écoles situées dans les quartiers populaires - comme vous le demandez assez unanimement - dans lesquels nous proposerons, avec l'aide d'enseignants volontaires, de vraies études dirigées pour accompagner les élèves qui en ont le plus besoin. C'était beaucoup demandé par la communauté scolaire.

Et bien sûr, nous serons vigilants sur les moyens alloués par l'Etat à la Ville de Paris.

C'est également pour répondre à des interrogations que vous vous posez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais vous demander de conclure, Madame.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - C'est dans ces écoles, les plus fragiles, que nous mettrons en place de nouveaux échanges internationaux, avec des écoles de grandes métropoles internationales.

Je passe donc le sujet sur l'ère numérique à l'école, mais on en a beaucoup parlé.

Comme vous le voyez, nous restons mobilisés pour que l'école soit à la fois un lieu et une promesse, un lieu d'apprentissage, mais aussi un lieu d'intégration sociale, y compris pour les familles victimes de la grande exclusion. Tous les enfants doivent pouvoir être scolarisés et nous nous y employons.

Et enfin, et ce sera ma dernière phrase, l'école se doit d'être une promesse, celle d'un égal accès à un savoir qui instruit, qui émancipe et qui permet l'insertion dans la société. Pour tout cela, nous serons au rendez-vous avec engagement, détermination et pragmatisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Alexandra CORDEBARD, pour cette réponse.

Merci pour ce débat.

Nous allons poursuivre dans cet esprit de concertation, mais déterminés à faire de l'école une des priorités de cette mandature, à la place qui est la nôtre, aux côtés des enseignants, parce que c'est là que tout se joue, mais aussi dans les temps qui se déroulent en dehors du temps scolaire et dont nous avons la responsabilité.

2014 DDCT 3 G - Modification de la composition de la Commission permanente du Conseil de Paris : remplacement du poste vacant de Vice-Présidente, création d'un poste de Vice-Président et d'un poste de membre (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, tout à l'heure, nous avons inscrit, affichés derrière la tribune, les noms des vice-présidents pour le Conseil général. Je vous rappelle : Mme Colombe BROSSEL, Mao PENINO et Pierre AURIACOMBE.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, conformément à notre règlement, ce projet de délibération et ces candidatures ont été approuvés. (2014, DDCT 3 G).

Je vous en remercie et je salue nos collègues.

Nous poursuivons.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la réorganisation de la section locale d'architecture (5e, 6e et 7e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le vœu n° 1, non rattaché, relatif à la réorganisation de la section locale d'architecture (5e, 6e, 7e arrondissements).

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme BERTHOUT n'est pas là.

On ne peut pas se permettre : soit quelqu'un reprend, soit on passe.

M. Pierre GABORIAU. - Madame le Maire, merci.

En l'absence de ma collègue Florence BERTHOUT, son vœu concerne la réorganisation de la section locale d'architecture, des S.L.A. des 5e, 6e et 7e arrondissements.

Elle propose, avec Mme Rachida DATI et Jean-Pierre LECOQ, les maires des divers arrondissements, que la Ville de Paris engage la concertation avec les mairies d'arrondissement concernées, pour cette réorganisation des S.L.A. dans la perspective de maintenir les liens de proximité existants aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous l'indiquez dans votre premier considérant, la Mairie de Paris a souhaité lancer un nouveau projet de direction pour la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, donc il y a tout un processus de concertation avec les salariés, puisque cette direction rassemble plus de 1.500 salariés, qui a été engagé, avec des réunions de travail, déjà plus de 8 ou 9. J'ai assisté à 5 d'entre elles.

Ensuite, des groupes de travail ont été définis, dans le cadre de cette démarche collaborative, et vont proposer des solutions sur toute une liste de thèmes que je ne vous détaillerai pas.

Parmi les grandes pistes de réorganisation qui sont proposées, mais ce n'est qu'un élément parmi d'autres, il y a la réorganisation des sections locales d'architecture. Il faut savoir qu'il y a aujourd'hui 13 sections locales d'architecture, alors qu'il n'y a que 10 circonscriptions des Affaires scolaires et de Petite enfance, avec des périmètres qui ne correspondent pas, ce qui induit des dysfonctionnements et une mauvaise organisation assez évidente au quotidien pour les S.L.A.

La proposition est de calquer tout simplement le périmètre des S.L.A. sur celui des C.A.S.P.E. et, bien sûr, dans un souci de réorganisation de l'activité et d'amélioration des conditions de travail.

C'est un projet qui, bien sûr, doit être détaillé et précisé dans ses modalités mais qui ne fait pas un très grand débat avec les salariés à ce stade.

Comme nous étions, pour l'instant, au stade de la première concertation avec les salariés, nous n'avions pas déjà programmé de réunion avec les mairies d'arrondissement mais nous pouvons le faire maintenant.

Je vous propose, sous réserve de la suppression du dernier considérant de votre vœu, qui considère que le lien de proximité indéniable risque d'être rompu... Rassurez-vous, il ne sera pas rompu !

Sous réserve que vous retiriez ce dernier considérant, je vous propose de donner un avis favorable à ce vœu et vous indique que nous avons d'ores et déjà programmé une réunion avec toutes les mairies d'arrondissement, puisque tout le monde est concerné, pour le 14 octobre prochain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

On ne reprend pas tout, Madame BERTHOUT.

Sur la proposition d'acceptation avec cet amendement, êtes-vous d'accord ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, je suis d'accord mais j'avais compris, dans les relations avec votre cabinet, que l'idée était d'organiser une concertation à l'échelle de tout-Paris, auquel cas vous allez un peu noyer le poisson, si je peux me permettre !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, personne ne va noyer le poisson et c'est bien par arrondissement.

Donc, on est d'accord ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est par arrondissement ? Pardonnez-moi. Alors, je suis totalement d'accord, Madame la Maire.

Je suis totalement d'accord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est par arrondissement que cela s'organise, mais on a besoin d'une information générale de tout le monde. Soyons efficaces.

D'accord ?

Madame BERTHOUT, pour mener une réforme de cette nature, il faut informer tous les collègues. Il n'y a pas que le 5e arrondissement, le 7e et le 6e qui sont chers à notre cœur, il y a d'autres arrondissements, donc l'information doit se faire globalement. L'application se fera localement.

Est-ce que vous êtes d'accord ?

On ne va pas passer 3 heures sur ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Attendez, Madame la Maire, on est là pour discuter !

Donc, oui, je suis d'accord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé, déposé par le groupe U.M.P., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2014, V. 171).

Souhais de bienvenue à M. CORDIER, directeur du cabinet du Préfet de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant de poursuivre, je voudrais saluer la présence à cette tribune, de M. CORDIER, qui est directeur du cabinet du Préfet de police. Là aussi, c'est une première aujourd'hui pour lui, donc je lui souhaite la bienvenue dans cet hémicycle.

2014 DLH 1069 - Location de l'immeuble 3, rue du Baigneur - 2, impasse Pers (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec l'examen du projet de délibération DLH 1069 relatif à la location de l'immeuble 3, rue du Baigneur - 2, impasse Pers dans le 18e, à la R.I.V.P. Il s'agit d'un bail emphytéotique.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le Parti Communiste et Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, la volonté politique dont témoigne ce projet de délibération, qui concerne un programme de logement social à Montmartre, rue du Baigneur, s'inscrit dans une démarche offensive, qui, au-delà de l'objectif de 30 % de logements sociaux, vise une mixité sociale pour que le logement social ait toute sa place sur l'ensemble du territoire parisien. Paris appartient à tout(e) Parisien(ne).

L'histoire de Montmartre rappelle que la butte n'est pas un ghetto ou un simple lieu touristique mais un territoire de brassage social où chacun doit avoir sa place, y compris les couches populaires.

Cette volonté pour prendre en compte la réalité et la transformer, doit se donner les moyens juridiques de préemption et financiers et ainsi jouer sur toutes les touches du clavier pour créer une harmonie douce à entendre : celle de la solidarité et de l'équilibre des territoires. L'essentiel, c'est qu'à terme, des logements sociaux soient proposés.

Cette opération n'est pas un leurre d'une politique qui se contenterait d'opérations symboliques. Déjà 14 logements sociaux ont été inaugurés cet été à la cité Véron et nous continuerons à soutenir cette avancée dans le quartier de Montmartre.

Nous voterons, bien entendu, ce projet de délibération. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Danièle PREMEL, pour cette belle intervention.

Effectivement, ce projet de délibération va nous permettre de produire du logement social sur la butte Montmartre et cela s'inscrit parfaitement dans notre volonté de faire du logement social partout et d'abord dans les quartiers déficitaires. Le 18e arrondissement est un arrondissement qui compte beaucoup de logements sociaux mais essentiellement situés dans l'Est et au Nord de l'arrondissement.

Eh bien, nous, nous voulons faire du logement social sur la butte Montmartre. Ce projet de délibération, qui porte sur la rue du Baigneur, nous permettra de produire 32 logements sociaux au cœur de Montmartre.

Il y a un autre projet de délibération qui passe à ce Conseil et qui concerne le 52, rue Custine, également à Montmartre dans le 18e arrondissement.

Vous le voyez, nous avançons sur le chemin de la mixité sociale et nous voyons que notre politique de rééquilibrage du logement social sur le territoire parisien porte ses fruits. C'est une bonne nouvelle pour le 18e et pour Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1069.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DLH 1069).

Je vous remercie.

2014 DLH 1086 - Réalisation 98, rue des Dames (17e) d'un programme de 29 logements sociaux (12 PLA-I, 14 PLUS et 3 PLS) par "ELOGIE".

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la préservation du pavillon.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Projet de délibération DLH 1086, avec un vœu n° 2. Il s'agit d'un projet de délibération concernant la réalisation 98, rue des Dames dans le 17e arrondissement, d'un programme de 29 logements sociaux (12 P.L.A.-I., 14 PLUS et 3 P.L.S.) par "ELOGIE".

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, il nous est, en effet, demandé d'approuver la réalisation au 98, rue des Dames d'un programme de 29 logements sociaux.

La raison de mon intervention et du vote défavorable du Conseil du 17e arrondissement tient en plusieurs points, qui me semblent pouvoir être résolus si ce projet est réétudié de manière convenable.

Quel est en effet le contexte ? Le 98 de la rue des Dames est un immeuble faubourien typique de Paris. Il se présente sous la forme d'un immeuble sur rue de cinq étages plus combles, complété sur l'arrière de la parcelle par deux ailes en retour longeant une cour centrale pavée.

C'est la présence, en fond de parcelle, d'un jardin ouvrant sur un pavillon de style Napoléon III, qui donne à cet ensemble un charme bucolique désuet et tout à fait remarquable dans ce quartier densément construit.

C'est certainement pour cette raison que cette parcelle est inscrite d'ailleurs au P.L.U. comme "parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager".

Et alors que cette parcelle est signalée pour son intérêt patrimonial, à la fois dans le P.L.U. et dans la demande de permis de construire, les qualités patrimoniales précises du bâti et du jardin n'ont fait l'objet d'aucun diagnostic, d'aucun état des lieux.

C'est sur ce type de projet que l'analyse et l'avis de la Commission du Vieux Paris sont indispensables, et c'est une des demandes que nous formulons dans le vœu rattaché à ce projet de délibération.

Je souhaite aussi notamment que soit réalisé un état des lieux des intérieurs de ces immeubles, afin d'établir quels sont les éléments qui méritent d'être préservés.

Nous savons que les architectes des bâtiments de France ont demandé la préservation des escaliers. Peut-être d'autres éléments méritent-ils un même sort ? Nous aimerions en être certains. C'est une autre demande de notre vœu.

Enfin, une étude approfondie du dossier du permis de construire nous indique que le projet prévoit de réduire la surface du jardin. Je trouve évidemment déplorable que ce détail n'ait pas été porté à la connaissance des élus.

Ainsi, ce projet ne respecte pas les dispositions du cahier de recommandation environnementale, censées s'imposer au projet de la Ville. Le permis de construire ne comporte aucune notice environnementale, aucune étude de son impact sur l'environnement. Je m'étonne que nos collègues, d'ailleurs, du groupe Ecologiste de Paris, ne s'en soient pas inquiétés.

De même, par ailleurs, aucune projection n'indique les conséquences de la densification sur les parcelles mitoyennes, notamment en termes d'ombres portées et de vues.

Enfin, pour un programme décrit dans l'exposé des motifs comme une réhabilitation lourde des bâtiments existants, assimilable à la construction neuve, comment accepter l'absence de création d'un ascenseur pour desservir les six niveaux de l'immeuble sur rue ? Qu'en est-il du respect de la loi sur le handicap, même si j'apprends qu'une dérogation préfectorale existe ?

Enfin, je rappelle aussi qu'il s'agit là donc de logements familiaux, accueillant des familles avec enfants et des personnes âgées.

C'est pourquoi nous demandons que ce projet soit revu, malgré la dérogation, afin d'installer un ascenseur.

Lors des débats que nous avons eus à deux reprises en Conseil du 17^e arrondissement, nous avons émis l'idée de vendre le pavillon en fond de parcelle sur le marché libre, afin d'assurer la mixité sociale de l'ensemble et de participer ainsi au financement d'un projet de meilleure qualité. Il semblerait finalement que ce ne soit pas possible, s'agissant d'un terrain acquis par voie de préemption.

Cependant, le relativement faible coût de l'opération laisse la possibilité d'améliorer ce projet sans recourir à la vente du pavillon.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, Madame la Maire, mes chers collègues, sur tous les bancs de cette Assemblée, à voter notre vœu, modifié en retirant les références à la vente du pavillon. Aussi, il me semblerait sage, Madame la Maire, que vous retiriez ce projet de délibération particulièrement inconséquent et inabouti, afin de retravailler de manière sereine ce projet.

Avec Frédéric PECHENARD, élu du conseil de quartier Legendre-Lévis, je souhaite vous assurer de la parfaite bonne volonté de la mairie du 17^e pour vous épauler, afin d'aboutir à un projet aussi adapté aux besoins des futurs habitants des logements sociaux que respectueux du patrimoine, de l'environnement et du quartier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire du 17^e arrondissement.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, ce vœu, le vœu que vous déposez, porte sur la réalisation d'un programme de 29 logements sociaux par "ELOGIE", l'un des quatre bailleurs sociaux de la Ville de Paris au 98, rue des Dames dans le 17^e arrondissement.

Il y aura 12 P.L.A.I., 4 PLUS et 3 P.L.S., qui seront ainsi produits grâce à notre initiative en zone de déficit en logement social.

Votre vœu nous donne ici l'occasion de réaffirmer l'un des objectifs majeurs de notre politique en matière de logement, celui de rééquilibrer l'offre locative sociale entre les territoires, dans un souci de mixité sociale.

Permettez-moi d'abord d'écartier un certain nombre de demandes techniques portées par ce vœu, qui sont irrecevables pour plusieurs raisons. Ce vœu demande une étude d'impact sur la densification de la parcelle - en l'occurrence, il s'agit d'une parcelle de 1.052 mètres carrés -, sur laquelle il est question de réaliser un projet de 2.215 mètres carrés. La densité est donc de 2,1, ce qui est bien faible par rapport à la densité moyenne observée à Paris qui est supérieure à 3.

S'agissant des craintes liées aux ombres portées sur les bâtiments voisins que vous évoquez, je tiens à préciser que le projet est entièrement conforme au P.L.U.

S'agissant enfin de la demande d'ascenseur dans l'immeuble, elle n'est pas recevable. La sous-commission d'accessibilité de la Préfecture de police, qui comporte notamment des associations de personnes handicapées, a en effet accordé une dérogation, compte tenu des impossibilités techniques d'associer l'escalier existant avec l'ascenseur.

S'agissant enfin de la préservation du pavillon de style Napoléon III, le bâtiment d'origine est bel et bien préservé. Il a même été explicitement demandé à "ELOGIE" de veiller à conserver les éléments de décor. Il est ainsi prévu de restaurer, à l'identique, la marquise, la toiture de zinc, l'ardoise, les baies et les menuiseries en bois.

Quant aux deux ailes, il a certes été décidé de ne pas les conserver : celles-ci sont, comme vous le savez sans doute, postérieures au bâtiment principal et leurs structures sont de nature différente.

Pour toutes ces raisons, d'ailleurs, chère Brigitte KUSTER, l'architecte des bâtiments de France a émis un avis favorable au projet et le permis de construire a été en toute logique accordé.

Vous le voyez, nous avons le souci de préserver ce pavillon de style Napoléon III, car nous sommes nous aussi très attachés à la préservation du patrimoine. C'est d'ailleurs sans doute pour toutes les qualités de ce projet que vous avez, Madame KUSTER, émis un avis favorable le 6 juin dernier à ce projet, avant de vous raviser le 23 septembre, à quelques jours de ce Conseil de Paris.

Nous souhaitons véritablement que ce projet puisse venir à bout. C'est un projet de mixité sociale. Je note, comme souvent, même si vous allez évidemment me dire que ce n'est pas le cas, que lorsqu'il s'agit de produire du logement social dans les arrondissements déficitaires, dans les quartiers déficitaires, vous trouvez les moyens de vous y opposer. Nous, nous tenons, en tout cas, à ce que ce projet aille au bout, parce que c'est un projet qui porte les valeurs de mixité sociale auxquelles nous sommes profondément attachés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix le vœu n° 2.

Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur BROSSAT, j'espère que pendant toute la mandature, on ne va pas continuer à faire du ping-pong sur les logements sociaux. Je vous demanderai de vérifier les votes du Conseil du 17e arrondissement sur les logements sociaux, et la mixité sociale dans certains quartiers. Ce n'était absolument pas mon cas. Je crois que j'ai été assez précise sur les demandes que nous faisons par rapport à ce bâtiment et sur le changement, en effet, de position. Il est dû en effet aux inquiétudes qui sont nées au fur et à mesure que nous avions les informations.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KUSTER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1086.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1086).

2014 DLH 1095 - Réalisation groupe "Lefebvre-Périchaux-Brancion" (15e) d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat OPH.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DLH 1095 concernant la réalisation dans le groupe "Lefebvre-Périchaux-Brancion", dans le 15e, d'un programme de requalification des espaces extérieurs par Paris Habitat.

La parole est à M. le Maire du 15e arrondissement, Monsieur Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame le Maire. Je serai d'ailleurs le seul à m'exprimer sur ce sujet, ce qui nous fera gagner un peu de temps.

C'est une étape importante de l'action engagée il y a six ans, visant à réhabiliter cet ensemble immobilier social des années 60-70, composé de 1.048 logements sociaux.

Le quartier des Périchaux a été rattaché par l'Etat, fin 2002, en tant que micro-quartier au contrat de Ville 2000-2006, qui comprenait alors 12 quartiers "politique de la ville".

Cette intégration avait été décidée à la suite d'une étude conduite au tout début des années 2000 par la Ville de Paris, mettant en exergue une évolution préoccupante de la situation, dégradation du bâti et des espaces extérieurs, vieillissement accéléré de la population, arrivée de nouvelles familles composées d'enfants en bas âge, absence de politique d'accompagnement social et d'acteurs associatifs actifs, développement d'une petite délinquance fondée sur le "deal" et le recel, etc.

Alors, au début de la présente mandature, j'ai demandé au Préfet de Paris que ce quartier reçoive un soutien appuyé de l'ensemble des partenaires institutionnels. Je viens d'ailleurs de renouveler cette demande à la nouvelle Préfète, Secrétaire générale de la Préfecture de Région.

Avec Jean-François LAMOUR et la Municipalité, nous nous sommes alors engagés dans un dialogue qui a permis de lancer dans le quartier des Périchaux des initiatives associant tous les partenaires. Elaborée avec Paris Habitat, la première phase du programme de réhabilitation des Périchaux a ainsi été adoptée par le Conseil d'arrondissement en octobre 2008. Les travaux engagés en 2009 pour un montant de 18 millions ont permis la mise aux normes des 1.048 logements et la création de 7 logements PMR.

D'autres initiatives ont abouti : sauvetage de La Poste, création d'un jardin partagé, de deux terrains de sports pour les 10-13 ans et les adolescents du quartier ; travaux de voirie rue Brancion, avenue Bartholomé, square Brancion ; rénovation du centre sportif de la Plaine et du stade Rigoulot ; création du terrain de sports Baudry-Castagnary ; ouverture du centre de développement local Brancion, boulevard Lefebvre, avec le concours d'une dizaine d'associations locales.

Un projet de régie de quartier plébiscité par les habitants et les associations a malheureusement été abandonné. Je viens de relancer la Préfecture de Région sur ce sujet.

Le quartier des Périchaux, vous le savez, Madame la Maire, subit une situation sociale très dégradée. La lutte contre le trafic de stupéfiants, souvent à la base des violences quotidiennes, y est devenue prioritaire au fil des années. La Préfecture de police a mis en place en 2010 un groupe "stup" dédié au 15e qui a largement fait ses preuves. Des affrontements de bandes ont encore failli avoir lieu ce week-end dans le secteur.

Au lendemain d'un incendie volontaire parti d'un mortier d'artifice qui a ravagé plusieurs appartements le 14 juillet 2012, des opérations de police mobilisant des moyens inédits ont été menées dans les halls, les étages et les caves des immeubles, sur le parking et dans les espaces verts. La création d'une zone de sécurité prioritaire a été envisagée. Le Ministre de l'Intérieur s'est même rendu lui-même sur place à l'époque.

L'une des familles les plus difficiles des Périchaux, qui avait transformé sa cage d'escalier en zone de trafic, a été expulsée au printemps dernier à la suite d'une décision de justice rendue en appel et donnant raison à Paris

Habitat. Il serait d'ailleurs invraisemblable qu'une autre décision de justice, comme on l'entend dire, ordonne la réintégration de cette famille !

Il restait donc à entamer la seconde phase du projet de réhabilitation des Périchaux : après les logements et les parties communes des bâtiments, il convenait de traiter les espaces extérieurs. C'est dire si le projet qui nous est soumis aujourd'hui répond à notre demande et surtout, à celle des locataires qui ont été largement associés à son élaboration avec, et c'est une première pour Paris Habitat, l'installation d'un dispositif de vidéoprotection qui répond à la demande que nous avons formulée en 2012 auprès du directeur général de Paris Habitat.

Au-delà des mesures de prévention situationnelle à mettre en œuvre, l'objectif des travaux qui vont s'engager est d'améliorer la qualité de vie et la sécurité de vie des habitants.

Trois scénarii sont aujourd'hui proposés visant à intégrer le groupe immobilier dans le tissu urbain, à remodeler les espaces verts existants, à régler les problèmes de stationnement de surface, à optimiser l'offre de commerces et à revitaliser les équipements publics et le tissu associatif implanté sur le site.

Je voudrais cependant, pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste dans un projet que nous approuvons, lever des doutes sur les travaux préparatoires qui évoquaient la possibilité, au départ, d'y construire de nouveaux logements sociaux, et précisaient même plusieurs emplacements potentiels.

Il va sans dire que le quartier des Périchaux, situé dans un secteur non déficitaire en logements sociaux, puisqu'il a un taux de 95 % de logements sociaux, ne saurait supporter la construction de nouveaux logements qui ne feraient qu'ajouter aux problèmes, d'autant que Paris Habitat réalise sur le site du Laboratoire central des ponts et chaussées 150 logements sociaux nouveaux en vis-à-vis même du groupe Lefebvre, où se sont encore produits des incidents ce week-end entre bandes.

Même si cette hypothèse est démentie par Paris Habitat, ce dont je prends acte, je souhaite vraiment avoir l'assurance de la part de l'Exécutif qu'aucun nouveau logement n'y sera construit.

Les locataires font d'ailleurs actuellement circuler une pétition à l'initiative d'associations locales "Vivre à Brancion-Brassens", "AL 119", "ALIP" et "AL 143", soucieuses de voir revenir la tranquillité dans leur quartier.

C'est l'objectif de ce projet de délibération ; ne les décevons pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, sur ce quartier qui est un quartier important à nos yeux.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Lefebvre-Périchaux-Brancion a été construit entre 1967 et 1974. Il comprend 1.048 logements répartis dans 9 bâtiments et 21 cages d'escalier. C'est dire si c'est un site important. L'ensemble immobilier comprend un centre commercial, une crèche, une P.M.I., un bureau de poste et des équipements associatifs. Il s'agit d'un site très distendu. Les entrées des logements ne sont pas toujours clairement identifiables. Les places de parking sont disposées de façon anarchique. En bref, il n'existe pas aujourd'hui de lisibilité des espaces publics et privés, et c'est précisément pour répondre aux attentes des locataires que Paris Habitat a lancé la requalification du site, organisé des ateliers avec les amicales de locataires pour définir le projet, en lien avec les directions de la Ville.

Il existait d'ailleurs un certain nombre de tensions sur le terrain, qui étaient liées à l'activité délinquante d'une famille qui entre-temps, a été déplacée.

Pour ce programme de requalification, plusieurs phases de concertation ont d'ores et déjà eu lieu.

Une phase d'écoute en 2012 ; une phase d'élaboration, avec plusieurs réunions publiques et des groupes de travail en 2013 sur chacun des thèmes identifiés : la sécurité, problèmes techniques, espaces verts, stationnement, équipements, commerces.

Un groupe de travail a été constitué avec les représentants des associations de locataires et les intervenants de Paris Habitat.

Le 18 septembre 2014 a eu lieu une présentation des chiffres de l'enquête réalisée au printemps. Il y a eu 120 réponses de locataire.

Dans ces réponses, il n'est pas ressorti de problème particulier concernant les usages de la résidence, à part un avis mitigé concernant le fonctionnement de l'éclairage.

En revanche, s'est exprimée une demande unanime de bancs et d'espaces favorisant les relations de voisinage.

Concernant les aménagements extérieurs, les demandes vont principalement vers des aménagements sportifs : parcours sportifs, tables de ping-pong, terrains de pétanque entre autres, mais aussi des activités de jardinage et de bricolage pour les habitants de la résidence.

À partir du mois de novembre 2014 et jusqu'à la fin de l'année, la concertation continue au moyen d'une exposition dans la maison du projet créée sur site, qui reprendra des éléments historiques de la résidence, mais également présentera l'avancement du projet de requalification, à la fois les éléments de concertation - amicales, ateliers thématiques - mais aussi le travail du bureau d'études et la proposition finale.

C'est donc l'objet du projet de délibération que nous votons aujourd'hui.

J'ajoute d'ailleurs concernant l'occupation des halls du 112 Brancion que pour traiter ce problème, une réunion aura lieu très prochainement, qui sera menée par Paris Habitat, et qui vise à ce que la situation puisse très rapidement s'améliorer.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. J'en profite également pour saluer la nouvelle directrice du logement et de l'habitat, Anne de BAYSER, que vous connaissez tous certainement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et bienvenue aussi à Anne de BAYSER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1095.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, ce dont je me réjouis. (2014, DLH 1095).

2014 DLH 1127 - Location de l'immeuble 52, rue Custine (18e) par l'E.P.F.I.F. à Paris Habitat - OPH. - Convention spécifique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DLH 1127 concernant la location de l'immeuble 52, rue Custine, dans le 18e.

Il s'agit d'une convention spécifique avec l'E.P.F.I.F., à Paris Habitat.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire.

Nous voyons effectivement que ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de la volonté de poursuivre à Montmartre, même si c'est en bas de la butte, la création de logements sociaux et de préserver dans le 18e arrondissement une mixité sociale nécessaire au vivre ensemble.

Nous voterons ce projet de délibération et nous sommes persuadés que de nombreux autres projets de délibération porteront sur les arrondissements où le logement social est peu présent. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - À mon tour de saluer ce projet de délibération, de remercier également Danièle PREMEL.

Encore de nouveaux logements sociaux sur la butte Montmartre, cette fois-ci au 52, rue Custine. Je voudrais d'ailleurs saluer le travail de l'E.P.F.I.F., qui nous a aidés à construire cette opération et avec lequel nous avons un partenariat solide qui va encore se renforcer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1127.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2014, DLH 1127).

2014 DLH 1136 - Réalisation 101-105, boulevard Brune (14e), d'un programme de 47 logements sociaux (14 logements PLA-I et 33 logements PLUS) par "Toit et Joie".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DLH 1136 et d'abord l'amendement technique présenté par l'Exécutif, Ian BROSSAT, amendement n° 3 sur un projet de réalisation au 101-105, boulevard Brune, dans le 14e arrondissement, d'un programme de 47 logements sociaux, 14 PLA-I et 33 PLUS par "Toit et Joie".

L'amendement technique.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Que je vous propose d'adopter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1136 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DLH 1136).

2014 DLH 1138 - Réalisation 15-17, rue Bellot - 38 A, rue d'Aubervilliers (19e) d'un programme de 18 logements sociaux PLS par la S.I.E.M.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Projet de délibération DLH 1138, avec un amendement n° 4. C'est la réalisation, au 15-17, rue Bellot - 38 A, rue d'Aubervilliers, dans le 19e, d'un programme de 18 logements sociaux PLS par la S.I.E.M.P.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Dans ce projet de délibération, vous présentez un programme en faveur de 18 logements sociaux PLS par la S.I.E.M.P.

Je souhaite de nouveau tenter de vous convaincre de modifier le projet de délibération en l'amendant, afin de privilégier la création de 18 logements P.L.A.-I. et PLUS. Je souhaiterais d'ailleurs faire un amendement à mon propre amendement car il y a une jolie coquille sur cet amendement, car 18 divisé par deux, cela fait 9, et non pas 8. Donc, il faut y lire : "construction de 9 logements PLUS et 9 logements P.L.A.-I., en place de 18 logements PLS", et non pas 8 plus 8.

Cette correction mathématique étant faite. Bien sûr, les immeubles anciens des parcelles concernées par le programme de réhabilitation, présentent un caractère dégradé, il était donc nécessaire de les remplacer par des logements sociaux décents.

Mais, au lieu de prévoir des logements PLS, aux loyers certes inférieurs au prix du marché dans le secteur locatif privé, il faudrait, au contraire, construire 18 logements réellement sociaux en P.L.A.-I. ou en PLUS.

Je sais que vous allez arguer que le taux de logements sociaux est déjà très élevé dans le 19e arrondissement, dans ce quartier, et qu'au nom de la mixité sociale, il est préférable de produire ce type de logements intermédiaires.

Mais, en faisant de la sorte, je voudrais vous convaincre que vous participez, de fait, activement à la gentrification des quartiers populaires à Paris. Pourquoi ? De tels immeubles constituaient précédemment un caractère social de fait, dans la mesure où un tel bâti accueillait des ménages défavorisés, comme vous le savez. Statistiquement, les ménages défavorisés du 19e arrondissement, et demandeurs de logement, sont éligibles au P.L.A.-I. et n'auront pas les moyens d'accéder à des logements PLS.

Donc la construction de ces logements PLS dans les quartiers populaires va s'ajouter à l'embourgeoisement du secteur immobilier privé - c'est ce que l'on appelle le phénomène de gentrification - et va même l'encourager.

Les catégories populaires sont soumises à un triple handicap pour se loger dans Paris intra-muros, et en particulier dans le 19e arrondissement. A la fois, vous avez la gentrification de l'immobilier privé, la destruction de l'habitat dégradé - qui bien sûr est une bonne chose, mais qui était un habitat social de fait - et la construction de logements sociaux intermédiaires tels que les PLS auxquels elles n'ont pas accès.

Concernant les classes moyennes supérieures, oui, au départ elles se concentraient exclusivement dans les arrondissements de l'Ouest et du Centre de Paris, mais elles sont de plus en plus représentées dans les quartiers populaires du fait de la gentrification de l'immobilier privé. Avec la construction du logement PLS, cette politique, de fait, contribue plus encore à l'éviction des classes populaires et, donc, fait diminuer la mixité sociale à Paris, contrairement à vos déclarations.

Ainsi se poursuit depuis 2001 - alors qu'en 2001 on avait une aspiration très forte à enrayer cela - l'exode des classes populaires hors de Paris et qui, intra-muros, se retrouvent confinés dans certains micros quartiers.

Je rappelle, une fois de plus, que 90 % des demandeurs de logements sociaux ont des revenus inférieurs au plafond des PLUS, ce qui inclut largement la classe moyenne inférieure et qui correspond aux revenus mensuels inférieurs à 4.333 euros pour un ménage de quatre personnes.

La construction d'un immeuble entièrement PLS constitue donc une discrimination à l'égard des classes modestes et classes moyennes inférieures. Et d'ailleurs, je peux même vous dire qu'une partie des classes moyennes, notamment les classes moyennes inférieures, vont certainement se retrouver affectée à ces PLS et vont devoir payer des loyers plus élevés que les loyers auxquels elles ont droit, puisqu'elles devraient atterrir sur du P.L.A.-I. ou du PLUS.

Le parc public comporte aujourd'hui plus de 32 % de logements PLS, PLI ou libres. 32 %, alors qu'il ne devrait être, à l'heure actuelle, que de 10 %. Cette proportion s'élève à 46 % dans le contingent de la Ville de Paris. De ce fait, les classes moyennes supérieures ne sont pas du tout discriminées, bien au contraire.

Je souhaite donc vous alerter sur l'enjeu de bien concevoir aussi l'activité sociale et économique du rez-de-chaussée des immeubles du parc social et je sais que c'est une préoccupation à laquelle est sensible notre adjoint Ian BROSSAT. Elle doit être accessible à des entreprises, des artisans, des commerces qui puissent être utiles socialement, économiquement et écologiquement responsables. Elles doivent également contribuer à la création d'emplois accessibles aux faibles qualifications qui correspondent, en fait, aux demandeurs d'emploi d'un quartier.

Il faut aussi que l'on privilégie l'économie sociale et solidaire, et que l'on pense aux locaux associatifs. Pour ce faire, il faut aussi penser la tarification des baux commerciaux. Je vous rappelle la mobilisation importante des habitants dans le 10e arrondissement - M. Rémi FÉRAUD est bien au courant - contre l'implantation d'un Daily Monop' par exemple, qui procède de la gentrification d'un quartier au niveau de ces rez-de-chaussée.

C'est pourquoi, dans cet amendement au projet de délibération, j'aborde à la fois la question des PLS et je demande que soit abaissée la base annuelle de 200 euros le mètre carré à 100 euros le mètre carré pour les loyers économiques.

J'ai terminé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A ceux qui douteraient que nous défendons les classes moyennes, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci Danielle SIMONNET.

Je vous remercie d'abord, Madame SIMONNET, d'avoir reconnu que cet amendement est erroné puisqu'il propose de remplacer les 18 PLS actuellement prévues sur le site du 15-17, rue Bellot, 38, rue d'Aubervilliers, par 8 PLUS et 8 P.L.A.-I., ce qui fait 16 logements. Cela veut dire, d'une certaine manière, que vous nous proposez de supprimer deux logements sociaux, ce qui serait dommage car cela ne correspondait pas à votre orientation politique, et pas davantage à la mienne d'ailleurs.

Sur le fond, ce vœu s'élève contre les processus de gentrification à l'œuvre dans Paris et le remplacement de l'habitat social de fait par du PLS.

Permettez-moi donc de remettre à l'endroit ce que vous vous êtes plu à mettre à l'envers. Il convient de rappeler que le 19e arrondissement est le mieux pourvu en logements sociaux, puisqu'il en compte près de 40 %, et qu'il s'agit également de l'arrondissement dans lequel la médiane des revenus est la plus faible de Paris dans le parc locatif privé comme dans le secteur HLM.

Et d'ailleurs, puisque vous avez parlé de gentrification dans le 19e arrondissement, je me suis permis de regarder l'évolution de la médiane des revenus dans le 19e arrondissement. Il se trouve que, dans cet arrondissement, la médiane des revenus a eu tendance à diminuer au cours des dernières années. Il me paraît donc un peu paradoxal d'expliquer que le 19e arrondissement se serait considérablement embourgeoisé au cours des dernières années sous l'effet de notre politique, cela peut paraître particulièrement faux, particulièrement injuste et traduire une méconnaissance de cet arrondissement.

Concernant la question que vous évoquez, qui est celle de la répartition des catégories de financement de logements sociaux, nous avons à cœur de produire toutes les catégories de logements sociaux pour toutes les catégories de population à Paris qui ont aujourd'hui du mal à se loger dans le parc privé, de produire du P.L.A.-I., produire du PLUS, produire du PLS, parce qu'aujourd'hui la demande en logement social est une demande particulièrement large.

Mais puisque vous évoquez la question des P.L.A.-I., j'ai regardé l'ensemble des projets de délibération sur le logement que nous votons au cours de ce Conseil de Paris. Au cours de ce Conseil de Paris, nous rénovons ou nous produisons 934 logements sociaux très exactement. Sur ceux-ci que nous produisons où que nous rénovons, 511 sont en P.L.A.-I. Donc vous aurez un peu de mal à nous expliquer que nous ne produisons pas de P.L.A.-I. à Paris pour répondre à la demande des ménages les plus modestes.

Et pour le reste, j'assume parfaitement le fait que nous faisons le choix, pour des raisons de mixité sociale, de privilégier les logements très sociaux de type P.L.A.-I. dans les arrondissements déficitaires, dans les quartiers qui manquent le plus de logement social. Eh oui, dans les arrondissements qui comptent 30 %, 40 % de logements sociaux, nous privilégions les produits de type PLS à destination des classes moyennes et c'est, je crois, une politique que les Parisiens comprennent parfaitement parce qu'elle correspond à l'impératif qui est le nôtre, un impératif de mixité sociale indispensable pour le vivre ensemble dans l'ensemble des quartiers de la Capitale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette réponse à laquelle je souscris pleinement.

Je crois qu'il y a une demande d'explication de vote du groupe Ecologie - Les Verts sur l'amendement n° 4.

Madame, vous avez la parole.

Mme Galla BRIDIER. - Bonjour, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je souhaite, au nom du groupe Ecologiste, donner une explication de vote concernant cet amendement.

Si une inquiétude demeure quant à la possibilité de trouver preneur pour des logements PLS de grande typologie, il en existe cinq dans cette opération. Dans la lignée de ce que vient de dire Ian BROSSAT, nous observons en effet l'effort qui a été fait dans ce Conseil pour rétablir la proportion de logements de type P.L.A.-I. produits. Je n'ai compté que ceux produits, donc neuf. Il y en a près de 45 %.

En outre, le 19e arrondissement étant déjà doté de très nombreux logements très sociaux, il nous semble complètement acceptable de construire des logements PLS à cet endroit, entre la gare de l'Est et le bassin de la Villette. Nous voterons donc pour le projet de délibération et contre l'amendement rattaché.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour votre position.

M. BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Pardon, allez-y.

Mme Danièle PREMEL. - Madame le Maire, chers collègues, je ne m'attarderai pas sur le fait que cet amendement pourrait retarder l'opération, s'il était adopté, par la remise en cause du montage financier de l'opération qu'il suppose.

Je m'attarderai plus sur le fond de l'amendement qui nous est présenté comme une opposition au processus de gentrification à l'œuvre à Paris. Effectivement, nous sommes loin, à la rue d'Aubervilliers, d'un embourgeoisement et, dans le 19e arrondissement, on peut rappeler qu'effectivement on est près des 40 % de logements sociaux.

Alors la politique qu'impulse l'adjoint au logement, sous l'autorité de Mme la Maire et partagée par la majorité, est de favoriser ce double rééquilibrage : rééquilibrage en faveur des P.L.A.-I. avec l'objectif de 30 % sur toute la production et le rééquilibrage Est/Ouest.

Dans les attendus, nous aurions pu attendre que vous étiez plutôt pour, entendu que dans ce Conseil de Paris il y a 511 logements P.L.A.-I. sur l'ensemble de 934 produits ou proposés soit plus de la moitié. La logique poussée à son terme de cet amendement va à l'encontre de la mixité sociale. Au contraire, il s'agit par notre politique de privilégier les P.L.A.-I. dans les arrondissements déficitaires en logements sociaux et les P.L.S. dans les arrondissements déjà fortement dotés. C'est la ligne qui est suivie dans le tirage des bailleurs, ce qui explique le choix qui a été fait dans cet ensemble de la rue Bellot.

Car si nous partageons votre souci du maintien des catégories populaires à Paris, nous estimons que cet objectif doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire parisien, et pas seulement dans les arrondissements fortement dotés en logements sociaux.

Notre volonté est de remettre en cause les inégalités sociales des territoires et la politique de certains arrondissements, préférant des ghettos de riches pour reprendre l'expression de PINÇON-CHARLOT.

J'espère vous avoir convaincus que, dans cette opération rue Bellot, par votre amendement, vous allez à l'encontre de ce que je pense être votre conviction.

Le groupe Communiste - Front de Gauche se verrait contraint de ne pas voter votre amendement, si vous le mainteniez.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je pense que l'amendement est bien sûr maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'U.M.P. s'abstient sur l'amendement de Mme SIMMONNET ?

D'accord. C'est éclairant.

L'amendement n° 4 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1138.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1138).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie pour ce débat très éclairant, avec les positions qui ont été prises dans cette Assemblée, notamment sur la question du logement des classes moyennes, qui sont indispensables à notre ville, à sa dynamique, et qui ne contribuent pas à la gentrification, parce que les classes moyennes, ce sont les classes qui travaillent, qui font la ville, qui agissent pour elle, dans laquelle il y a beaucoup, beaucoup d'employés du secteur public et du secteur privé.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au projet de vente à la découpe boulevard Saint-Jacques et rue Leclerc.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 5 relatif à un projet de vente à la découpe boulevard Saint-Jacques et rue Leclerc.

Madame Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En effet, c'est un vœu qui n'est pas rattaché à un projet de délibération mais qui se rattache tout de même au débat qui vient de se dérouler.

Très rapidement, j'avais souhaité que le Conseil du 14^e arrondissement se prononce sur cette vente à la découpe. Projet de vente à la découpe que nous avons réussi, pour l'instant, à freiner, situé au 52 et 52 bis, boulevard Saint-Jacques dans le 14^e arrondissement.

Quelques chiffres : sur 127 logements concernés, 13 locataires qui relèvent de la loi 1948 ; pour les autres locataires qui ne relèvent pas de la loi 1948, le loyer moyen s'élève à 21 euros du mètre carré ; 86 foyers ont un loyer situé actuellement entre 10 et 22 euros, et il s'agit aussi de 86 % de logements familiaux.

Nous devons certainement nous situer dans la problématique du logement pour les classes moyennes et pour les foyers actifs à Paris, dans un quartier qui compte moins de 10 % de logements sociaux, puisque c'est un quartier situé à proximité de Denfert-Rochereau dans la partie nord de l'arrondissement.

Nous sommes donc en plein cœur de cible, et je remercie par avance le Conseil de Paris de se prononcer sur cette mobilisation, comme le Conseil du 14^e arrondissement l'a fait d'ailleurs, il y a maintenant quinze jours.

Depuis le mois de mai, nous sommes mobilisés au côté de l'amicale des locataires. Je remercie d'ailleurs à cette occasion Ian BROSSAT et son équipe qui, à chaque fois, se sont rendus disponibles pour rencontrer l'amicale des locataires, pour rencontrer l'Agence foncière du développement logement qui a le projet de cette vente à la découpe.

La méthode de veille, la méthode de travail, impulsée par la Ville de Paris, est efficace, marche : elle a repoussé les échéances pour les locataires ; elle doit maintenant aboutir et c'est l'objet de ce vœu qui doit participer, à son échelle, à cette mobilisation. Cette discussion entre le propriétaire privé et les locataires et la Ville est d'ailleurs facilitée par les messages qui ont été clairement énoncés le 23 juin dernier, par vous, Madame la Maire, et vous, Monsieur le Maire, lors de la Conférence Priorité Logement.

Il s'agit d'apporter une solution durable et pérenne pour un logement familial à Paris.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Carine PETIT, votre vœu porte effectivement sur le projet de vente à la découpe du 52-52 bis, boulevard Saint-Jacques dans le 14^e arrondissement.

C'est un sujet sur lequel nous travaillons avec la mairie du 14^e depuis maintenant plusieurs mois. Nous avons en effet négocié un moratoire sur les ventes pendant l'été. Ce moratoire a d'ailleurs vocation à continuer tant qu'un accord sur la méthode de commercialisation n'a pas été trouvé. Les discussions, avec la Foncière des régions, avec les résidents, avec un bailleur social qui s'est d'ores et déjà positionné sur cet immeuble, sont engagées et nous souhaitons évidemment que ces discussions puissent aboutir afin que les locataires du 52, boulevard Saint-Jacques puissent être sauvegardés et que leurs intérêts soient défendus.

Nous parlions effectivement à l'instant de la question des classes moyennes. Les classes moyennes sont les premières victimes des ventes à la découpe. Et si on veut protéger les classes moyennes, il faut lutter contre les ventes à la découpe.

De manière plus générale d'ailleurs, je rappelle que la Maire de Paris, lors de la Conférence Priorité Logement du 23 juin dernier, a dit très clairement aux acteurs privés, qui ont parfois tendance à recourir à des ventes à la découpe, que nous souhaitons la fin des ventes à la découpe à Paris.

Notre partenariat avec le secteur privé est un partenariat ouvert et exigeant. Notre exigence, c'est la fin des ventes à la découpe, parce que ces opérations spéculatives font souffrir un certain nombre de ménages. Nous le voyons dans plusieurs arrondissements et nous sommes donc déterminés à mettre fin à ce processus de vente à la découpe.

D'ailleurs, le Comité de veille sur les ventes à la découpe, dont j'avais annoncé la réunion lors du dernier Conseil de Paris, aura lieu le 15 octobre prochain, avec l'intention d'en finir avec les ventes à la découpe à Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 déposé par le groupe SOCA avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pardon, je ne vous avais pas vu, Madame la Présidente, mais je vous donne avec plaisir la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

C'est bien en effet la moindre des choses car il s'agit encore une fois d'un vœu bis ou encore vœu coucou, selon une pratique que nous déplorons régulièrement, avec mon collègue Éric AZIÈRE en Conseil du 14^e arrondissement, et comme beaucoup d'entre vous au Conseil de Paris.

C'est l'occasion de rappeler notre philosophie en matière de préemption sur ce projet et, au-delà de ce projet, sur tous les sujets qui ne manqueront pas de se présenter et qui y ressemblent.

En l'espèce, l'accord collectif qui était passé entre la Foncière Développement Logement et les locataires n'a pas été respecté. Cela fait longtemps que l'on sait ou que l'on soupçonne qu'il est en passe de ne pas être respecté. C'est un accord qui protégeait les locataires de la vente par lots. Les locataires ont finalement découvert sur le site Internet du bailleur qu'une vente par lots se préparait, alors qu'ils auraient dû normalement avoir été informés en amont de tout projet de vente.

C'est la mobilisation des locataires dans une association "Les Lions Denfert" qui a permis d'obtenir du propriétaire que l'immeuble ne soit pas vendu par lots et que l'accord collectif soit finalement respecté. Aujourd'hui, la mairie se réveille in extremis, elle interpelle l'Exécutif dans un vœu pour tenter d'apporter des garanties aux locataires : c'est une bonne chose.

Nous souhaitons que, dans les meilleurs délais, une concertation opérationnelle soit mise en place entre le bailleur, les services compétents de la Ville et les locataires, avec une solution qui sera soit la vente au profit de ceux qui peuvent, soit une solution protégeant les intérêts de ceux qui ne peuvent pas racheter et qui leur apporte la garantie de pouvoir rester dans les lieux.

Nous souhaitons, si cela n'aboutissait pas, que la Ville puisse mettre en œuvre son droit de préemption.

Donc, c'est l'occasion de dire un mot sur la philosophie qui est la nôtre en matière de droit de préemption, face à une majorité qui parle beaucoup du sujet mais qui fait peu, comme on le voit dans l'évolution de la sociologie parisienne, puisque Paris se vide de ses classes moyennes et de ses classes laborieuses, Paris se clive, Paris se "gentrifie" depuis plusieurs années.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faudrait conclure, Madame, s'il vous plaît !

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Notre priorité, c'est donc le maintien des classes moyennes à Paris.

Stop à la préemption très onéreuse du genre avenue George V !

Oui à la préemption quand elle est le seul moyen de lutter contre la vente à la découpe ; vente à la découpe qui doit néanmoins pouvoir être le plus souvent possible prévenue en amont.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Ian BROSSAT, vous avez demandé la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux bien tout entendre du côté des bancs de l'Opposition mais il y a quand même des limites à ne pas franchir !

En réalité, ce qui compte, c'est l'intérêt des habitants. Donc, tout cela n'a que peu d'importance mais, quand même, entendre dire, comme vous l'avez fait, que la Ville de Paris, que la mairie d'arrondissement se seraient réveillées au dernier moment sur cette question, alors que nous travaillons depuis des mois sur la question du 52, boulevard Saint-Jacques pour éviter que les habitants de cette résidence, qui relèvent des classes moyennes d'ailleurs, soient victimes d'une vente à la découpe, c'est profondément injuste et c'est profondément scandaleux.

Mais ce qui compte pour moi, à vrai dire, c'est le jugement que porteront les habitants de cette résidence, qui savent à quel point nous sommes mobilisés à leur côté.

Quant à votre défense des classes populaires et des classes moyennes, écoutez, là aussi, il y a des limites !

Notamment quand on voit que, depuis le début de ce Conseil de Paris, vous vous êtes, par exemple, opposée, il y a quelques minutes encore, à un projet de logements sociaux dans le 17^e arrondissement qui demeure un arrondissement déficitaire.

Chacun jugera qui défend les classes populaires et les classes moyennes ici.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

J'ai donné plus du double du temps de parole à votre présidente. Il ne s'agit pas là d'un vœu concernant le 17^e arrondissement.

Je soumets...

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez raison de brandir ce Règlement intérieur, d'autant que vous ne l'avez pas respecté à l'instant. Vous aviez 1 minute de temps de parole et je vous en ai donné 2 minutes 30.

Vous demandez à nouveau la parole, donc je vous la laisse pour 30 secondes.

Qu'avez-vous à nous dire d'intéressant ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je ne vous demande pas du tout à nouveau la parole. Je vous fais un rappel au règlement, conformément au Règlement intérieur.

Mme KUSTER se trouve ici mise en cause comme maire d'arrondissement. Elle a le droit, comme maire d'arrondissement, à une intervention de 3 minutes. C'est l'article 17 du règlement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame KUSTER, je vous écoute !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur JULLIARD, vous n'étiez peut-être pas là quand j'ai défendu un vœu tout à l'heure. J'ai réexpliqué à M. BROSSAT les raisons du vœu.

Mais, Monsieur BROSSAT, nous n'avons pas voté contre parce que c'était du logement social, nous avons voté contre par rapport à un patrimoine qui n'était pas conservé.

Vous le verrez.

Merci, Monsieur BROSSAT, de regarder lorsqu'on vote pour, au lieu de nous faire des procès d'intention en permanence.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER. C'est nettement plus clair après votre intervention !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 172).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à l'immeuble, 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 6 qui est relatif à l'immeuble 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci.

Le 11^e arrondissement est un arrondissement hélas déficitaire en logements sociaux malgré tous nos efforts pour en créer plus. Nous avons toutefois la chance d'avoir un parc de logement social de fait particulièrement important. Donc, que ce soient les luttes contre la vente à la découpe ou pour permettre que les hôtels meublés remplissent dignement leur fonction, ce sont des sujets sur lesquels nous sommes particulièrement mobilisés.

A cette adresse, 73, rue du Faubourg Saint-Antoine, nous avons un hôtel meublé qui comporte 44 chambres et qui est occupé par des chibanis, c'est-à-dire ces vieux travailleurs algériens qui ont occupé un travail, qui sont venus en France, qui ont travaillé, qui ont toujours été déclarés, qui ont toujours respecté la réglementation et qui, aujourd'hui, ont acquis des droits sociaux dans notre pays et ne peuvent pas retourner profiter de leur retraite dans leur pays d'origine mais doivent rester ici. Cela nous entraîne sur un débat national qui existe d'ailleurs actuellement au Parlement et j'en sais gré au Gouvernement de s'être saisi de cette question.

A cette adresse, ces chibanis, qui sont en règle et qui ont payé l'ensemble de leurs loyers, sont menacés par un conflit entre le propriétaire et le gérant qui a été l'objet d'un jugement d'expulsion. Donc, ces personnes risquent, par ricochet, d'être elles-mêmes expulsées, alors qu'elles sont - j'y insiste à nouveau - entièrement en régularité, y compris sur le paiement de leurs loyers.

Il y a donc un premier sujet qui est l'objet de ce vœu, qui est de demander au propriétaire et au gestionnaire de tout mettre en œuvre pour que ces gens soient logés décentement. Il faut savoir qu'il y a 44 chambres mais 1 salle d'eau et sans eau chaude. On est face à des marchands de sommeil, comme on peut dire.

D'autre part, l'immeuble se dégrade en permanence, donc il doit être rénové. C'est le deuxième volet de ce vœu que nous portons avec l'ensemble de la majorité du 11^e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à François VAUGLIN d'attirer notre attention sur la situation des habitants du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.

Nous sommes d'ailleurs allés rendre visite aux 39 travailleurs étrangers qui vivent aujourd'hui au 73, rue du Faubourg Saint-Antoine, avec le maire du 11^e arrondissement, François VAUGLIN.

Ces hommes qui vivent souvent depuis de très, très nombreuses années en France, qui ont travaillé en France, souvent dans des conditions difficiles, comme ouvriers, ont vocation à être défendus, notamment dans cette période difficile qu'ils traversent en ce moment, avec la menace d'expulsion qui pèse sur leurs épaules.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons tout fait pour les protéger au cours des dernières semaines. Tout d'abord, les services sociaux ont été saisis durant l'été pour accompagner au mieux les locataires de cet hôtel.

Parallèlement, nous avons saisi la Préfecture de police pour surseoir au concours de la force publique et éviter toute expulsion. D'ailleurs, le 15 octobre prochain, la Préfecture de police tiendra une réunion pour rendre compte des conclusions de la Direction des Libertés publiques et des Affaires juridiques.

Quant à la validité juridique de la procédure d'expulsion, ne doutez pas que la Ville de Paris est très attachée à la protection de ces locataires. De plus, nous étudions, et c'est ce qui est évoqué dans le vœu, la possibilité d'inscrire à cette adresse une réserve de logements sociaux dans le cadre de la modification du P.L.U.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis évidemment favorable au vœu qui est présenté par la majorité du 11^e arrondissement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Le vœu est adopté. (2014, V. 173).

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu numéro...

Pardon ! Monsieur Mao PENINOÛ, vous avez la parole.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite vous informer d'une modification dans l'ordre du jour de notre séance.

Le Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France se réunira mercredi matin et mercredi en début d'après-midi, heure à laquelle était prévu le passage de la 3^e Commission et donc des dossiers relatifs à la voirie et aux transports qui sont rapportés par Christophe NAJDOVSKI.

Nous vous proposons donc que les dossiers de la 3^e Commission relatifs à la voirie et aux transports, rapportés par Christophe NAJDOVSKI, puissent passer avant la 1^{ère} Commission, c'est-à-dire entre ce soir et demain matin.

Ensuite, nous enchaînerons avec la 1^{ère} Commission, puis nous reprendrons l'ordre du jour normal.

Je souhaitais pouvoir vous en informer et un mail vous sera aussi envoyé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mao PENINOÛ, pour ces précisions.

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la mise en œuvre de la loi ALUR.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 7, relatif à la mise en œuvre de la loi ALUR.

La parole, pour le groupe Ecologiste de Paris, est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci.

En cette rentrée de septembre 2014, les annonces concernant le logement ont été très nombreuses et la loi ALUR accusée de tous les maux. Ce seraient ses décrets, non parus, qui auraient ralenti la construction de logements sociaux et la promotion immobilière.

Après le plan de relance pour la construction annoncé par le Premier Ministre et le nouvel agenda HLM 2015-2017 annoncé par la Ministre du Logement au congrès HLM la semaine dernière, nous souhaitons tout simplement pour Paris que la feuille de route du logement continue son rythme de croisière et intègre le plus rapidement possible une mesure phare de la loi ALUR, celle de l'encadrement des loyers, qui a fait couler beaucoup d'encre début septembre et participe à la promotion d'une autre, non moins importante, la baisse des frais d'agence.

Depuis le 15 septembre dernier, en effet, les frais d'agence, souvent exorbitants à Paris, sont désormais encadrés.

Le groupe Ecologiste émet le vœu qu'une large communication soit faite sur ce sujet, à commencer par le site de la Mairie de Paris, paris.fr.

S'agissant de l'encadrement des loyers, nous espérons que l'application unique à Paris va pouvoir être possible, au moins au titre de l'expérimentation, et que dans ce cas-là, la Maire de Paris puisse obtenir la parution du décret permettant la mise en place du dispositif assez rapidement maintenant.

Et à terme, nous souhaitons que le suivi de la mise en œuvre de l'encadrement des loyers fasse partie intégrante du P.L.H. avec des objectifs plus ambitieux afin que la spéculation immobilière cesse dans notre Capitale.

Nous considérons en effet que l'encadrement des loyers au seuil de 20 % du loyer de référence médian à Paris ne doit constituer qu'une première étape dans la perspective d'une véritable baisse.

Enfin, nous souhaitons que la Maire de Paris interpelle le Premier Ministre pour accélérer la mise à disposition du foncier de l'État sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à vous, Galla BRIDIER, pour ce vœu dont nous partageons l'ensemble des considérants et des objectifs.

Vous l'avez dit à très juste titre : les loyers ont explosé au cours des 10 dernières années à Paris ; augmentation de 33 %, et il nous paraît donc absolument indispensable d'encadrer les loyers, comme le prévoit la loi ALUR, la loi DUFLOT, à laquelle nous sommes tous, au sein de cette majorité municipale, profondément attachés.

Début 2015, dès que l'ensemble des décrets nécessaire à l'application de l'encadrement des loyers à Paris seront pris, la Ville de Paris communiquera afin d'informer les locataires comme les propriétaires, de leurs devoirs. En l'occurrence, leur devoir sera de respecter la loi et de faire en sorte que les Parisiens puissent profiter de cet encadrement des loyers dont nous voyons tous les jours à quel point il est nécessaire.

Pour que cet encadrement des loyers ait des conséquences concrètes, une mobilisation de tous les acteurs est évidemment nécessaire. Je pense à l'État, aux autorités de contrôle, mais aussi au secteur associatif et aux citoyens. Dans cette perspective, j'ai d'ailleurs déjà rencontré la présidente et directrice de l'O.L.A.P. ainsi que le directeur de la D.R.I.H.L.

À Paris, l'État s'organise d'ores et déjà pour préparer avec la Ville un service d'information du public et pour permettre aux commissions de conciliation de faire face aux recours qui seront inévitablement déposés.

Les nouvelles dispositions de la loi ALUR sur l'encadrement des loyers viennent compléter celles du décret encadrant les augmentations de loyer à la relocation qui avait été publié en juillet 2012 et qui s'applique déjà dans les agglomérations où le marché est tendu.

Nous partageons avec le groupe Ecologiste la volonté que ces dispositions constituent une première étape dans la perspective d'une véritable baisse des loyers à Paris.

Dans le même temps, votre vœu évoque la mobilisation du foncier de l'État. C'est évidemment pour nous une question essentielle afin d'atteindre l'objectif de 10.000 logements par an à Paris.

Pour toutes ces raisons, j'émetts évidemment un avis favorable au vœu que vous déposez.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2014, V. 174).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'une aide pour les maires bâtisseurs.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 8 relatif à la création d'une aide pour les maires bâtisseurs.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est bien rare, vous l'admettez, que nous soutenions une proposition du Gouvernement, a fortiori en ce moment.

Mais nous portons depuis longtemps l'idée qu'il faut encourager les maires bâtisseurs, tant ceux-ci ont de difficulté à faire sortir de terre les programmes de logements, et en particulier de logements sociaux dont la France en général, et notamment la Région parisienne a tant besoin.

Nous avons un déficit chronique de constructions de 30.000 à 40.000 logements en Ile-de-France qui ne fait, année après année, qu'augmenter la pénurie de logements.

Les efforts de Paris et la très forte priorité que notre Exécutif apporte à la création de logements sont indispensables et nous nous en félicitons, mais ils ne pourront suffire à pallier le manque dramatique de logements en Ile-de-France.

Rappelons que le S.D.R.I.F. prévoit que plus de 90 % de la construction neuve de logements à l'horizon 2030 devra être réalisée dans d'autres communes franciliennes.

Ceux qui, à droite, ont critiqué les soi-disant rigidités de la loi ALUR portée par Cécile DUFLOT font mine d'oublier que dans leurs programmes municipaux qui les ont parfois portés au pouvoir local, il y avait le gel et l'abandon de la construction de logements et en particulier, de logements sociaux.

On peut le chiffrer à 20.000 logements ainsi oubliés cette année.

Le récent congrès de l'U.S.H. s'en est ému.

C'est le cas de Chelles.

Alors la droite ne peut crier haro sur une loi quand elle organise elle-même la pénurie.

Cela fait des années que de très nombreux acteurs du logement et de l'aménagement en Ile-de-France affirment qu'une aide spécifique est indispensable pour aider les collectivités locales volontaires.

Le Grand Paris des transports a été lancé grâce à la mobilisation des ressources spécifiques pour la relance de la construction de logements, autre objectif majeur du S.D.R.I.F. La création d'une ressource spécifique doit être engagée au plus vite.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à l'excellent Nicolas BONNET-OULALDJ pour cet excellent vœu, qui est relatif à la création d'une aide pour les maires bâtisseurs.

Dans la situation actuelle, il est plus que jamais indispensable de soutenir l'effort de construction de logements, et tout particulièrement de logements sociaux, alors même que nous sommes en Île-de-France confrontés à une pénurie terrible puisqu'on estime qu'il nous manque entre 400.000 et 500.000 logements à l'échelle de notre région.

Cela n'empêche pas d'ailleurs, vous l'avez souligné, un certain nombre de maire nouvellement élus à l'occasion des dernières élections municipales, de bloquer, stopper un certain nombre de projets de logements, ce qui est profondément scandaleux, profondément irresponsable au regard de la situation que vivent les habitants de notre région.

Vous avez évoqué le cas de la Ville de Chelles, mais il y a en réalité en Ile-de-France 8.000 projets de logements qui sont aujourd'hui bloqués par de nouvelles municipalités élues lors de nouvelles élections municipales.

C'est bien la raison pour laquelle il est absolument indispensable tout à la fois d'aider les maires qui veulent construire - nous plaillons en faveur d'une aide pour les maires bâtisseurs et nous souhaitons que cette aide annoncée par le Premier Ministre prenne corps - et dans le même temps, évidemment, trouver les moyens d'obliger les maires qui ne veulent pas construire, qui s'opposent au respect de la loi SRU, les obliger à produire malgré tout.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons le vœu que vous proposez et que j'émetts un avis favorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 8 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Je vous remercie, le vœu est adopté. (2014, V. 175).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au logement social intermédiaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons aux vœux n° 9 et 9 bis, qui sont relatifs au logement social intermédiaire.

La parole est tout d'abord à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, alors que le Plan local de l'habitat de Paris pour la période 2011-2016 a inscrit parmi ses objectifs de veiller à réserver les attributions de logements sociaux intermédiaires aux classes moyennes, qui sont si chères aussi à Ian BROSSAT, la loi du 17 juillet 2014, avec l'ordonnance qui s'y rattache, incite fortement les collectivités territoriales, et c'est une bonne chose, à employer leurs compétences d'urbanisme pour favoriser le développement du logement intermédiaire, par exemple en introduisant la possibilité pour les collectivités territoriales de délimiter dans leur document d'urbanisme, des secteurs au sein desquels la réalisation de logements intermédiaires bénéficiera d'une majoration de constructibilité jusqu'à 30 %.

Je voudrais juste rappeler deux choses.

D'abord, que les demandes de logement social intermédiaire sont celles qui sont traitées avec le plus de lenteur à Paris. J'en veux pour preuve que ces demandeurs de logement intermédiaire sont proportionnellement plus nombreux que les autres demandeurs à s'inscrire chaque année, et qu'ils sont en plus proportionnellement plus nombreux parmi les demandeurs inscrits depuis plus de 10 ans.

L'urgence de certaines situations de relogement freine, on le sait tous, l'accession au logement intermédiaire des demandeurs correspondant aux critères pertinents et donc, la quasi-totalité des ménages actuellement relogée en logements sociaux intermédiaires présente des profils correspondant à du logement très social, bien inférieur au plafond S.R.U.

Par mon vœu, je demande que l'on intègre dans le projet de modification du P.L.U., conformément à la loi, des secteurs au sein desquels la réalisation de logements intermédiaires bénéficiera d'une majoration de constructibilité de 30 %.

Et je demande à favoriser la création, par les bailleurs sociaux, de filiales dédiées à la gestion de logements intermédiaires - c'est important c'est demandé - et capables de faire appel à des capitaux extérieurs pour financer ce genre d'opération.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

M. Ian BROSSAT a la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis évidemment très touché par l'attention que vous portez aux classes moyennes, quelques minutes après avoir voté contre un vœu sur l'encadrement des loyers, alors même que les classes moyennes sont les premières à souffrir des loyers trop chers dans la Capitale. Mais chacun se débrouille avec ces propres contradictions.

Concernant ce vœu, permettez-moi de souligner que nous ne vous avons pas attendu pour nous inquiéter du sort des classes moyennes et pour permettre aux classes moyennes de rester à Paris. C'est d'ailleurs tout l'objet d'un certain nombre d'actes que nous avons posés depuis le mois de mars dernier, notamment lors du vœu de l'Exécutif : le premier vœu de l'Exécutif que nous avons adopté sur le logement, qui portait tout particulièrement sur la question des classes moyennes, lors de la Conférence priorité logement du 23 juin dernier, qui faisait figurer dans le "Pacte priorité logement" des engagements très forts pour développer le logement intermédiaire à Paris à destination des classes moyennes.

Ce sera aussi l'objet de l'Agence Multiloc que nous allons créer et qui porte spécifiquement sur le logement des jeunes actifs et des classes moyennes.

Bref, pour ce qui concerne la défense des classes moyennes, croyez bien que nous sommes entièrement mobilisés. C'est d'ailleurs l'objet du vœu de l'Exécutif que nous déposons et qui résume l'ensemble des initiatives que nous avons prises dans ce domaine, et qui permettront aux classes moyennes de continuer à vivre et à profiter de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Est-ce que, Madame BERTHOUT, vous retirez votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Après ce que l'on vient d'entendre, on ne peut pas retirer notre vœu. C'est complètement impossible. M. BROSSAT dit des choses. Mais quand on essaie de traduire sa pensée en propositions et en promesses concrètes, bénéficier d'une majoration de constructibilité jusqu'à 30 %, vous n'avez pas répondu.

Donc, vous faites à nouveau un vœu "coucou" et, compte tenu de vos propos peu amènes, évidemment, je ne retire pas mon vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 9 déposé par le groupe U.M.P. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2014, V. 176).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'expérimentation de l'encadrement des loyers.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 10 qui est relatif à l'expérimentation de l'encadrement des loyers.

La parole, pour le groupe U.M.P., est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec le député Pierre LELLOUCHE, Delphine BURKLI, maire du 9^e arrondissement, Jérôme DUBUS et tous les élus du groupe U.M.P., nous avons déposé ce vœu, parce qu'il nous semble indispensable de savoir comment Paris entend mener cette expérimentation curieuse, puisque le Premier Ministre a annoncé le 29 août dernier l'abandon de la loi Duflot, sauf à Paris.

On est dans une situation particulière, d'ailleurs. C'est dommage que Mme HIDALGO ne soit pas là, parce que j'aurais volontiers proposé de la nommer conservatrice en chef de Paris, ville musée des mesures abandonnées par le Gouvernement.

Ecotaxe, abandonnée sauf à Paris sur le périphérique. Loi Duflot, abandonnée sauf à Paris pour faire une expérimentation. Qu'est-ce qu'une expérimentation dans le cadre de l'encadrement des loyers, personne ne le sait ? Nous n'avons, de ce point de vue-là, aucune précision. S'il s'agit de faire des Parisiens des cobayes, nous sommes là pour dire qu'ils ne sont pas des sujets d'expérimentation. C'est la raison pour laquelle nous émettons le vœu que la Ville de Paris présente le dispositif d'expérimentation à mettre en place, qu'elle précise l'organisme chargé de l'étude et du suivi du dispositif en question, qu'elle garantisse l'indépendance, la fiabilité, la transparence de son fonctionnement. C'est peut-être beaucoup demander.

Nous demandons, enfin, que la Ville informe et consulte les élus d'opposition, notamment les neuf maires U.M.P., des études de baisse de loyer qui seront réalisées dans chaque quartier de la Capitale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsqu'on mesure que les loyers parisiens ont bondi de 33 % en 10 ans, on reste pantois devant ce vœu de la droite. Ce vœu s'attaque à un dispositif qui est précisément destiné à alléger la facture des locataires.

La droite parisienne avait déjà d'ailleurs déposé un recours devant le Conseil constitutionnel, provoquant un amoindrissement du dispositif de l'encadrement des loyers puisqu'il est, du même coup, moins contraignant.

Vous voulez maintenant bloquer purement et simplement toute régulation des loyers à Paris.

Si l'on peut parler, Monsieur LEGARET, si vous permettez que, dans cette enceinte, il y ait des échanges tranquilles, calmes et sereins.

Les classes moyennes sont déjà matraquées par des augmentations de loyer et vous vous opposez à l'idée même que les loyers dans le parc privé puissent être encadrés.

Je souligne, d'ailleurs, que ce vœu est entaché d'une erreur juridique. Il évoque un encadrement des loyers "supprimés au niveau national". Or, la loi a été votée par la représentation nationale, elle n'a pas été abrogée. Il n'y a donc pas d'autre moyen que de l'appliquer à Paris et ailleurs. Nous souhaitons - d'ailleurs la Maire de Paris l'a souhaité - elle l'a dit pendant la campagne des élections municipales. Les Parisiens l'ont su lorsqu'ils nous ont donné la majorité. Oui, nous souhaitons que l'encadrement des loyers soit appliqué à Paris.

Ce vœu affirme d'ailleurs que l'encadrement des loyers - je m'y suis repris à deux fois en le lisant - "obligera les classes moyennes à quitter Paris pour la banlieue". C'est quand même assez extraordinaire parce que l'effet du marché libre en matière d'immobilier, c'est plutôt lui, voyez-vous, qui a tendance à chasser les classes moyennes de Paris. Et l'encadrement des loyers vise précisément à permettre aux classes populaires et aux familles modestes de rester à Paris. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous soutenons cette mesure.

Ce vœu demande, par ailleurs, que les élus d'opposition - vous l'avez dit d'ailleurs à l'instant, Monsieur LEGARET - soient informés et consultés des études de baisse des loyers qui seront réalisées dans chaque quartier de la Capitale. On dirait, en lisant le vœu, que vous craignez les baisses de loyer, que ce qui vous inquiète est l'idée même que les loyers puissent baisser pour les Parisiens.

Je vous le dis très tranquillement, nous souhaitons ardemment que les loyers baissent à Paris, parce que c'est ce qui permettra aux classes moyennes et aux familles modestes de rester à Paris. C'est précisément l'un des objectifs de cette mandature.

Enfin, vous évoquez l'organisme chargé de mettre en place l'encadrement des loyers. Cela s'appelle l'O.L.A.P. Son site est tout à fait disponible sur Internet. Si vous souhaitez - je vous propose que nous le fassions - que la 5^e Commission étudie ce dispositif et permette à l'ensemble des Conseillers de Paris de mesurer les effets de

l'encadrement des loyers, nous y sommes évidemment favorables. Vous verrez que les Parisiens en profiteront très largement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur Ian BROSSAT.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je trouve intolérable que M. BROSSAT, au nom de l'Exécutif, réponde toujours par des invectives, des insultes, et en disant exactement le contraire de ce que dit notre vœu.

Notre vœu demande simplement que le dispositif soit présenté aux élus dans la transparence. Ce qu'il traduit par une volonté de blocage. Chaque élu est juge de la qualité et de la sincérité des réponses de M. BROSSAT.

C'est intolérable !

Bien entendu, nous maintenons notre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu.

Je vous suggère tout de même de réécouter votre propre intervention pour présenter votre vœu. Vous verrez qu'elle était également teintée de quelque agressivité.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au trafic du parc locatif de Paris Habitat.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 11, relatif au trafic du parc locatif de Paris Habitat.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer à présenter mon vœu, je voudrais dire que l'opposition entend être respectée dans cette Assemblée. Les réponses qui sont amenées sont toujours des réponses biaisées puisque l'on est invectivé à chaque fois que l'on prend la parole.

M. BROSSAT ferait bien de présenter ses excuses aux membres de la Commission Logement et urbanisme puisqu'il n'a pas dénié être présent, ni M. MISSIKA d'ailleurs, la semaine dernière, et nous nous sommes retrouvés, nous conseillers de Paris, devant une Assemblée de l'Exécutif vide. Ce n'est pas normal.

Cela aurait été bien de présenter vos excuses avant de venir donner des leçons de morale à l'opposition.

Alors, Paris, Monsieur BROSSAT, c'est 150.000 demandeurs de logements sociaux. C'est 500.000 familles, c'est-à-dire, un demi-million de Franciliens en Ile-de-France, et c'est votre politique, puisque vous êtes en responsabilité maintenant depuis 13 ans.

Vous parlez de produire du logement, mais on ne vous demande pas que de produire du logement, on vous demande d'en construire, parce que contrairement à vous, nous pensons que plus il y aura d'offres de logements, et notamment d'offres privées, on jouera sur les prix et on n'aura pas besoin de votre encadrement des loyers, qui a déjà été mis en place en 1948, mais qui n'a pas empêché l'appel de l'Abbé Pierre en 1954. Alors, l'idéologie, c'est une chose, le pragmatisme, la réussite et l'efficacité d'une politique c'en est une autre.

Alors mon vœu est simple. J'ai trouvé, à plusieurs reprises, sur un site bien célèbre et bien connu, leboncoin.com, des demandes d'échanges, des locataires de logement social qui proposent d'échanger leur

appartement à d'autres locataires de Paris Habitat. Ce sont des échanges illégaux, et j'ai d'ailleurs saisi le directeur de Paris Habitat début septembre.

Deuxièmement, vous connaissez aussi les trafics qui existent à Paris Habitat, et que nous regrettons tous, de sous-location. Ce vœu a pour objet de dénoncer ces échanges illégaux sur des sites Internet bien connus, a pour but de lutter contre la sous-location évidemment illégale, qui existe de la part de certains locataires.

Ce vœu demande à Paris Habitat de diligenter rapidement une enquête interne, afin de savoir quelle est l'ampleur de ces actes illégaux de la part de locataires, d'y mettre un terme et de savoir quels sont les moyens que souhaite mettre en œuvre Paris Habitat pour lutter à la fois contre la sous-location et contre les échanges illégaux sur des sites connus et officiels.

Je demande des réponses concrètes et précises de votre part, et pas des réponses idéologiques, pour dire que la droite est méchante et que la gauche est gentille.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour ce vœu. Je me garderai bien de répondre à votre demande d'excuses.

Je vous rappellerai simplement que vous présentez deux vœux, je crois, dans le cadre de la 5e Commission à ce Conseil de Paris, un deuxième sur la vidéosurveillance dans le 18e, et que vous n'étiez même pas présent en Conseil d'arrondissement dans le 18e pour présenter votre propre vœu, puisque vous étiez partis avant, puisque vous étiez avant !

Pour ce qui concerne...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Mais il est menteur !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Terminez, Ian BROSSAT. Terminez, Ian BROSSAT !

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Pour ce qui concerne...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! Je vous donnerai la parole après. On laisse terminer Ian BROSSAT.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Pour ce qui concerne ce vœu, et...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bien. Suspension de séance accordée : 2 minutes.

Monsieur LEGARET, est-ce que vous demandez une suspension de séance, oui ou non ?

Elle est accordée pour 2 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quarante-trois minutes, est reprise à douze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au trafic du parc locatif de Paris Habitat (suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bien. Je vous propose que nous reprenions nos travaux.

Ian BROSSAT, voulez-vous bien terminer, s'il vous plaît, la réponse que vous aviez engagée ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Oui, bien sûr et avec un plaisir non dissimulé.

Vous évoquez la question des sous-locations dans le parc social. J'insiste donc sur trois points : le premier point, c'est qu'évidemment - et sur ce point, nous serons tous d'accord -, la pratique de la sous-location dans le parc social est absolument inacceptable. Elle est intolérable, parce que, quand on habite dans le parc social, on n'a pas vocation à faire de son logement un business, alors même que ce logement a été financé sur fonds publics.

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que la sous-location dans le parc social, contrairement à ce que vous laissez entendre, n'est pas une pratique répandue, et heureusement ! Elle demeure une pratique marginale. D'ailleurs, nos bailleurs sociaux sont particulièrement actifs sur cette question, pour éviter que des habitants du parc social aillent louer, sous la forme de sous-location, leur propre appartement.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres, puisque vous nous avez demandé d'être précis et que nous nous exécutons, afin de répondre à l'exigence que vous avez portée: chez Paris Habitat, 300 dossiers sont au contentieux relatifs à des occupations anormales.

A la R.I.V.P., il y a eu 60 expulsions en 2013 pour anomalie d'occupation, et en particulier, pour sous-occupation.

A Elogie, il y a, en tout et pour tout, 31 procédures en cours. Quant à la S.I.E.M.P., il y a quatre procédures en cours.

Je vous rappelle simplement qu'il y a à Paris plus de 130.000 logements sociaux conventionnés. C'est dire, au regard des chiffres que je viens d'évoquer, à quel point cette pratique reste une pratique marginale.

Néanmoins, et ce sera mon troisième point, nous restons extrêmement vigilants sur cette question et j'ai demandé aux bailleurs sociaux de continuer à traquer, notamment sur des sites Internet, d'éventuelles dérives de ce type. C'est dire à quel point nous restons vigilants sur ce point.

Ce que je n'accepte pas dans votre vœu, c'est que non seulement il sous-entend qu'il s'agit d'une pratique répandue mais il évoque aussi une forme de cautionnement par les bailleurs sociaux de cette pratique, alors même que les bailleurs sociaux sont les premiers à en pâtir.

C'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur Ian BROSSAT.

Au vu de ces explications, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Non, je maintiens ce vœu et il est quand même regrettable de ne pas accepter cette enquête interne qui nous permettrait d'avoir des faits.

Je voudrais quand même répondre, puisque M. BROSSAT m'a accusé d'être absent du Conseil d'arrondissement.

D'abord, c'est faux, j'étais présent.

Au moment de ce débat-là, nous avons quitté, avec mon groupe, la séance parce qu'on m'a empêché de parler, mais M. BROSSAT lui-même était parti depuis longtemps.

Alors, Monsieur BROSSAT, vos leçons, vous les gardez pour vous !

Elles sont insupportables dans ce Conseil. On vous demande des résultats et quand vous aurez réduit le nombre de demandeurs de logements sociaux, vous viendrez nous donner des leçons.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Et puis, il ne serait pas mal, encore une fois, que vous veniez siéger...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est bon !

Monsieur BOURNAZEL, c'est bon.

Non, on a compris !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je finis !

... que vous veniez enfin siéger à la Commission parce qu'il n'est pas acceptable...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, je considère que vous avez pu répondre.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il n'est pas acceptable de ne pas venir siéger à la Commission.

Et je vous donne un dernier conseil : lorsque vous faites des interviews, citez un peu la Maire de Paris parce que, chaque fois qu'on lit vos interviews, il n'y a même pas son nom !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très bien. Merci, Monsieur BOURNAZEL. Parfait !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'audit sur Paris Habitat.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 12 relatif à l'audit sur Paris Habitat.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe U.M.P.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous continuons sur Paris Habitat pour dire que l'Inspection générale de la Ville a publié fin août, dans la torpeur du temps, qui n'était pas très favorable d'ailleurs, un rapport extrêmement intéressant qui est paru sur le site "Paris.fr".

Et que dit l'Inspection générale de la Ville ?

Elle dit d'abord que Paris Habitat n'a pas respecté, pendant les cinq dernières années, la production de logements qu'il devait faire. Il avait un objectif de 2.000 logements ; ce sont 1.300 logements seulement qui ont été réalisés.

Deuxièmement, l'Inspection générale a constaté une forte augmentation des charges de personnel : plus 10 %. Ce qui, aujourd'hui, fait qu'il y a 24 salariés pour 1.000 logements à Paris Habitat. Si je compare avec la société I3F, nous sommes à 14 salariés pour 1.000 logements.

Troisième constatation : les déplacements, les missions, les réceptions ont augmenté de 50 %.

Quatrième constatation : les frais de publicité et de relations publiques ont augmenté de 24 %.

Voici un tableau extrêmement noir de la gestion de Paris Habitat, qui ne nous étonne d'ailleurs pas puisque, dans la mandature précédente, j'avais été amené avec M. MANO à avoir une explication sur ce sujet.

Face à ces chiffres qui sont extrêmement inquiétants et qui sont des dérives extrêmement importantes, nous posons trois questions et nous souhaitons trois réponses.

D'abord, que vous acceptiez qu'un bilan financier définitif et complet soit fait sur le transfert du siège, qui a coûté énormément d'argent et qui aujourd'hui n'est pas opérationnel.

Deuxième souhait : que l'ensemble des frais de fonctionnement de Paris Habitat, identifiés par l'Inspection générale, fassent l'objet de la part de la direction générale de Paris Habitat d'un plan significatif d'économie de son train de vie. Vous cherchez des économies pour la Ville, il faut qu'à Paris Habitat soient faites des économies également.

Enfin, troisième point, qu'un rapport d'activité de l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville de Paris soit publié chaque année au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Jérôme DUBUS, contrairement à son collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, d'être sur le fond et de poser des questions auxquelles évidemment je répondrai.

Ce vœu nous donne l'occasion de réaffirmer notre exigence vis-à-vis des bailleurs sociaux de la Ville de Paris dans leur ensemble. Une exigence sur les coûts, bien sûr, mais aussi et surtout, parce que c'est ce qui compte pour nous, une exigence de qualité de service rendu aux locataires, plus spécifiquement.

Pour répondre à l'ensemble des griefs qui ont été énoncés, je souhaiterais préciser plusieurs points et rappeler les mesures d'ores et déjà entreprises par nos bailleurs depuis plusieurs années. J'ajoute que je veillerai personnellement en tant qu'adjoint à la Maire de Paris, Anne HIDALGO, en tant qu'adjoint au logement, je veillerai personnellement à la bonne application de ces recommandations.

Premièrement, comme le souligne d'abord le rapport de l'Inspection générale, un certain nombre de contentieux sont d'ores et déjà en cours entre Paris Habitat et le constructeur du siège de Paris Habitat. Le bilan définitif du coût du siège ne pourra donc être effectué qu'à l'issue des procédures engagées qui ont déjà permis de récupérer 1 million d'euros. Dès que possible, le bilan définitif sera donc communiqué au Conseil d'administration de Paris Habitat et transmis au Conseil de Paris, et notamment aux membres de la 5e Commission.

Par ailleurs, le rapport de la Cour des comptes que vous citez, datant de 2011, Paris Habitat a déjà mis en œuvre ses recommandations ainsi que le suivi nécessaire. Les coûts de fonctionnement du siège de Paris Habitat sont en constante diminution depuis 2010, les frais de chauffage ont diminué de plus de 50 %. Quant aux frais d'électricité, ils ont diminué de 20 %.

Le modèle prévisionnel de Paris Habitat sur la période 2014-2018 vient d'ailleurs d'être validé par la Caisse des dépôts et consignations en juin dernier, ce qui témoigne des efforts entrepris par le bailleur.

Je rappelle néanmoins qu'il est hors de question que les efforts financiers, que nous demandons à nos bailleurs, se traduisent par une diminution de la qualité de la gestion locative ou de l'engagement social de Paris Habitat qui reste au cœur de nos préoccupations.

Quant à la R.I.V.P. dont vous évoquez également la gestion dans votre vœu, je peux aussi apporter les réponses à vos interrogations.

Les procédures d'achat ont été progressivement recentralisées à la R.I.V.P. et l'intégralité des prestations répondent désormais aux règles de la commande publique, conformément aux préconisations du rapport de la M.I.L.O.S.

Vos propositions sont donc d'ores et déjà appliquées ou alors en cours de réalisation.

Pour toutes ces raisons, nous ne sommes pas favorables à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Est-ce que vous retirez votre vœu ? Non.

M. Jérôme DUBUS. - Je regrette parce que c'était bien parti mais cela a mal fini.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous remercie. Le vœu est donc maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté, je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes U.M.P. et UDI-MODEM relatif à l'installation de caméras de vidéoprotection (18e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 13, relatif à l'installation de caméras de vidéoprotection dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je vous présente un vœu sur l'installation de caméras de vidéoprotection dans les logements sociaux, vœu que nous avons présenté avec Pierre-Yves BOURNAZEL à de nombreuses reprises lors de la dernière mandature dans le 18e arrondissement, et toujours repoussé par la mairie du 18e.

J'ai été ravi de voir que dans sa séance du 9 juillet, le vœu que j'avais proposé a été rejeté mais repris dans sa grande économie par le Conseil de Paris.

Aussi, je voudrais demander dans ce vœu que le 18e arrondissement, qui a la chance d'avoir M. BROSSAT, l'adjoint au maire chargé du Logement et un membre du Gouvernement au sein du Conseil du 18e arrondissement, que le 18e arrondissement soit en quelque sorte l'arrondissement pilote pour justement qu'il y ait la concertation prévue lors du 9 juillet auprès des bailleurs et des locataires pour installer les caméras de vidéoprotection dans les logements sociaux, lorsqu'évidemment cela s'avère nécessaire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci et là aussi, sur le fond, et rien que sur le fond, nous sommes évidemment tous très attachés à la sécurité des habitants qui vivent dans le parc social, qui ont droit à la tranquillité comme l'ensemble des habitants de Paris. C'est évidemment pour notre équipe municipale, en lien avec Colombe BROSSEL, un sujet de préoccupation sur lequel nous travaillons. D'ailleurs, un Comité inter-bailleurs consacré aux questions de sécurité doit se réunir très prochainement.

Permettez-moi quand même de vous dire que les questions de sécurité ne se règlent pas qu'à coup de caméras de vidéosurveillance et pour nous, la priorité c'est la présence humaine, c'est d'avoir évidemment des moyens policiers.

Il a d'ailleurs fallu se débarrasser du Gouvernement précédent pour récupérer dans le 18e arrondissement 67 policiers.

C'est aussi la présence du G.P.I.S., qui joue un rôle extrêmement important.

Concernant les caméras de vidéosurveillance, vous évoquez la situation dans le 18e arrondissement. Permettez-moi là encore de vous donner quelques exemples et quelques chiffres concrets.

Paris Habitat est déjà équipé dans un certain nombre de sites du 18e arrondissement. Je pense à Firmin-Gémier-Lagille, à Barbès, à Christiani, à Poteau, à Bernard-Dimey, à Vauvenargues. Bref, il y a d'ores et déjà de très nombreux sites de Paris Habitat, de la R.I.V.P. comme d'ELOGIE, qui sont dotés de caméras de vidéosurveillance, tout particulièrement dans les parkings, dont nous savons qu'ils ont souvent besoin d'être dotés de caméras de vidéosurveillance.

Mais je le maintiens : la question de la sécurité, de la lutte contre la délinquance, de la tranquillité publique est une question globale, et il serait absurde et naïf de penser qu'on ne la règle qu'avec des caméras de vidéosurveillance.

C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote par le groupe Ecologiste de Paris. Je crois que c'est Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Le groupe soutient évidemment tous les arguments qui viennent d'être énoncés par Ian BROSSAT.

S'en ajoute un, qui est que le coût de ces caméras de vidéosurveillance est à supporter par les locataires eux-mêmes, et on ne peut pas leur imposer quoi que ce soit.

Je reconnais néanmoins une certaine lucidité à ce vœu qui mentionne que c'est à de nombreuses séances du Conseil du 18e qu'il est déposé. Effectivement, il ne se passe quasiment pas un conseil sans que l'on nous ramène cette affaire.

En tout cas, bravo à mes amis de la droite d'être restés jusqu'au bout et de ne pas avoir quitté l'hémicycle malgré mon intervention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une seconde demande d'explication de vote : Monsieur Dominique TIBERI, vous avez la parole.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le Maire.

En deux mots, je partage ce qui vient d'être dit par mon ami Christian HONORÉ, bien sûr, mais aussi par M. BROSSAT : personne n'a prétendu que la vidéosurveillance pouvait régler tous les problèmes. Cela fait partie d'un ensemble qui peut lutter contre certaines dérives.

Je voudrais simplement ajouter que si jamais la Ville acceptait de développer la vidéosurveillance dans les secteurs de logements sociaux, je vous demanderai d'y intégrer le 6, rue Larrey, où il y a beaucoup de problèmes, et encore récemment la semaine dernière.

C'est un secteur difficile du 5e arrondissement.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'attention de M. Ian BROSSAT était totalement mobilisée.

Je soumets à vos voix ce vœu n° 13 avec...

Vous n'avez pas d'explication de vote sur votre propre vœu, Monsieur HONORÉ ? Il n'est pas retiré ?

Oui, vous avez respecté le règlement.

Le vœu est maintenu.

Vous pourrez poursuivre la discussion avec M. BROSSAT à l'issue de ce vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les projets de délibération de M. Ian BROSSAT.

Nous allons interrompre notre séance, pour la reprendre à 14 heures 45 avec les projets de délibération de M. MISSIKA.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Bernard JOMIER, adjoint).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons reprendre la séance.

Je vous demande de reprendre vos places.

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous propose de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans l'organisme suivant :

Mission de préfiguration "Métropole du Grand Paris" :

- M. Eric LEJOINDRE, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014 et démissionnaire.

La candidature proposée est adoptée. (2014, R. 205).

Je vous remercie.

2014 DU 1009 - Division en volumes de l'ensemble immobilier du 43, rue Bayen (17e). - Déclassement et vente du volume à usage de bureaux et de parking. - Convention d'offre de concours des façades du marché des Ternes.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1009 : la division en volumes de l'ensemble immobilier du 43, rue Bayen dans le 17e.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS, du groupe U.D.I., pour 5 minutes.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes quelque peu circonspects sur ce projet de délibération et cette cession consentie de gré à gré par la Mairie de Paris au profit de "SCOR AUBER". Nous émettons, au nom de l'UDI-MODEM d'ailleurs, un avis défavorable à ce projet de cession, malgré des divers éléments apportés en dernière minute.

L'objet de ce projet de délibération est, entre autres, de diviser en volumes l'ensemble immobilier du 43, rue Bayen pour isoler le marché et proposer la cession de bureaux et parkings en usage privatif.

Nous sommes conscients de la dette de la Ville de Paris estimée à 400 millions d'euros. Effectivement, ces 20 millions d'euros, c'est presque une aubaine, une manne rapide et près de 10 % de la dette. Mais est-ce nécessairement notre ambition de vendre tous nos biens ?

Ne peut-on pas obtenir une feuille de route, une vision claire, constructive et stratégique de la vente de nos biens ?

Dans le quartier Ternes-Maillot, nous avons le marché couvert des Ternes, rue Lebon, qui vivote malgré la mobilisation forte de la mairie du 17e. C'est pourtant un potentiel magnifique qui s'offre à ce marché, avec ces parkings, ces bureaux, ces cafés, ces commerces, ce quartier résidentiel, un lieu attractif favorable au lien social.

Je rappelle que le marché ne fait pas partie de la vente, d'où l'autorisation de déclassement en volumes 1 et 2 avec séparation de la partie bureaux sur neuf étages et parkings sous quatre sous-sols. Ce marché a besoin, effectivement, que l'on s'y intéresse, qu'on le réhabilite, qu'on le rénove. Et vous avez pris "l'excuse", entre guillemets, de la réfection de la surface évaluée à 300.000 euros pour accepter cette vente de gré à gré.

Voilà le problème : on vend très rapidement, on n'arrête pas de céder le patrimoine de la Ville pour éviter des factures de travaux, qui restent très abordables dans ce cas. Alors, on vend pas cher au motif de travaux et de bureaux privés. Pourtant, on achète très cher au motif de logements sociaux. Est-ce bien réfléchi et anticipé ?

Nous ne sommes pas, au groupe UDI-MODEM, contre des ventes. C'est le socle d'une dynamique immobilière. Mais elles doivent se faire dans une offre de libre marché. 20 millions d'euros pour 5.659 mètres carrés, c'est bien largement en dessous du mètre carré local, évalué à plus de 10.000 euros. Et vous parliez tout à l'heure d'être ouverts et exigeants.

Nous pensons que, dans le cas du marché des Ternes, un bail emphytéotique prolongé aurait été plus adapté. Et une vente, pourquoi pas, mais dans un temps où l'offre immobilière aurait été à notre avantage. Rien ne pressait sur ce 43, rue Bayen.

Ce 43, rue Bayen, en effet, qui ne souhaitait seulement qu'un meilleur investissement de la Mairie de Paris et non pas une division et un désintéressement plus marqué.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Mme KUSTER, groupe U.M.P.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela ne vous étonnera pas qu'en tant que maire du 17^e, j'intervienne également sur ce projet de délibération où il nous est demandé de valider la division en volumes de l'ensemble immobilier du 43, rue Bayen.

En voulant vendre l'ensemble des volumes de la parcelle occupée par le marché des Ternes, à savoir un ensemble de bureaux, de commerces et de parkings, à l'exception toutefois dudit marché, vous espérez récupérer un peu plus de 20 millions d'euros.

Je comprends que, pour l'Exécutif parisien, ce soit une belle perspective mais, pour la majorité du 17^e, cela pose plusieurs problèmes.

En tout premier lieu, celui de l'intérêt pour l'économie et l'attractivité de Paris.

En tant que maire du 17^e, je suis, et avec toute l'équipe municipale, très attachée à la présence du siège social de l'entreprise "Valeo" au sein de cet ensemble immobilier. Le fait de maintenir ces bureaux dans le patrimoine municipal est, pour nous, la meilleure garantie de pérennité d'occupation par une grande entreprise française, importante pour l'attractivité de la Capitale et la création d'emplois induits, sans oublier, bien sûr, la participation à la vitalité économique du quartier. En effet, à ce stade, sans mettre en cause leur sincérité, les affirmations du preneur des volumes que vous comptez vendre relèvent purement de la déclaration d'intention et seront, à n'en pas douter, soumises aux objectifs prioritaires de rentabilité, légitimes pour une entreprise foncière.

Deuxièmement, le parking situé en sous-sol, n'est pas public à l'heure actuelle. Les places sont affectées pour une centaine d'entre elles à "Valeo", les autres étant louées à des particuliers.

Dans un secteur où il est difficile de stationner, il convient de se donner la possibilité de développer l'offre en places mutualisées faisant qu'une même place bénéficie à plusieurs véhicules au cours de la journée. C'est une réflexion qui peut être également menée avec la société "Valeo", qui n'utilise ces parkings que dans la journée.

Par ailleurs, ce parking pourrait nous offrir à terme, une fois revenu en pleine propriété à la Ville de Paris, la possibilité de le transformer en parc public de stationnement.

Or, en vendant la nue-propiété de ce parking à une société foncière, plus rien ne le garantit. Nous nous privons ainsi de la maîtrise de la répartition des places entre les différents usages. Nous n'aurons notamment pas la possibilité de réserver des places pour les commerçants du marché, comme cela existait à l'origine.

Troisièmement, la façade de cet immeuble représente l'une des pires erreurs architecturales des années soixante à Paris. En conservant l'immeuble dans le patrimoine de la Ville de Paris, on pourrait espérer le requalifier pour lui donner meilleur aspect et contribuer à valoriser le quartier.

En le vendant, cela dépendra du bon plaisir de l'acquéreur et surtout d'un calcul de retour sur investissement dont le résultat, vous l'imaginez, est pour le moins aléatoire.

Enfin, la vente de la nue-propiété d'un immeuble faisant l'objet d'un bail emphytéotique est rarement une bonne affaire pour le vendeur. En effet, la valeur de la nue-propiété d'un bien croît de manière exponentielle avec le temps, puisque chaque année, mécaniquement, la valeur de l'usufruit décroît. Plus le temps passe, plus le bien gagne de la valeur, indépendamment du marché de l'immobilier.

De plus, si elle décide de vendre, la Ville est quasiment dans l'obligation de céder l'immeuble à l'actuel bailleur. Elle n'a donc aucune marge de négociation et ne peut valoriser au mieux ce bien immobilier en faisant appel au marché immobilier.

Le fait n'est pas nouveau, vous avez d'ailleurs été critiquée à juste titre, enfin quand je parle je m'adresse à Mme HIDALGO, pour la vente du complexe des Halles dans des conditions similairement désastreuses pour la Ville.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe U.M.P. voteront contre cette vente des bijoux de famille de la Ville de Paris à des prix qui ne sont pas ceux du marché immobilier, qui ne présentent aucun bénéfice à moyen et long termes pour les Parisiens et qui visent seulement à contribuer de manière insignifiante mais pénalisante à combler à très court terme le gouffre abyssal de l'impasse financière dans laquelle vous avez placé la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Valérie NAHMIAS et à Brigitte KUSTER pour leur intervention.

Je crois que nos objectifs sont les mêmes mais le diagnostic que nous faisons n'est pas exactement similaire. Je voudrais quand même rappeler précisément l'état de ce dossier, même si c'est un peu technique, tout simplement pour montrer que nous héritons d'un passé lointain et compliqué.

La Ville est propriétaire du terrain et de l'immeuble situé 43, rue Bayen. L'immeuble a été construit dans les années soixante par la Compagnie parisienne de parkings qui avait alors bénéficié d'un bail administratif de 64 ans à compter du 1er juillet 1963, ce qui veut dire que ce bail arrivera à échéance en 2027. Je pense que ces dates sont extrêmement importantes par rapport au sujet qui fait débat entre nous.

Dans ces années soixante, c'est un immeuble de huit étages qui a été construit pour accueillir plus de 5.600 mètres carrés de bureaux, un parc de stationnement de 230 places en sous-sol et réimplanter un marché couvert d'environ 1.000 mètres carrés, en remplacement de celui qui était installé sur le terrain avant édification de cet immeuble.

Les bureaux sont occupés, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, par la société "Valeo", dont c'est le siège. Le parking est loué et géré par la société "Lebon". Ces deux sociétés sont titulaires de baux locatifs consentis par la C.P.P., et la société "Lebon" sous-loue à "Valeo" une centaine de places de parking. Le reste des places est loué aux riverains par abonnement résidentiel.

Il faut comprendre que cet immeuble qui date des années 60 est désormais obsolète. Il nécessite des travaux de rénovation et de modernisation indispensables. C'est notamment important pour permettre le maintien du siège de "Valeo" dans ces lieux, ce qui veut dire, Madame KUSTER, que c'est bien pour maintenir "Valeo" que cette transaction est nécessaire, et non pas l'inverse.

Au regard de la durée du bail et du nécessaire amortissement de tels travaux, le titulaire du bail, la société "SCOR AUBER", souhaite acquérir les droits immobiliers de la Ville hors du marché des Ternes, comme vous l'avez dit, afin de disposer de la pleine propriété et de pouvoir engager cette rénovation, ce qui est logique. En effet, on n'engage pas une rénovation de cette ampleur quand on a un bail, même s'il arrive à échéance en 2027.

Cette perspective présente plusieurs intérêts.

Premièrement, la Ville n'a pas de réelle utilité à conserver des bureaux et un parking privé dans son patrimoine. C'est un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir à différentes reprises. Je crois que nous devons gérer au mieux notre patrimoine. Dans la gestion de ce patrimoine, le fait d'avoir des bureaux et parkings n'est pas nécessairement la meilleure chose que nous ayons à faire. Il est plus pertinent de valoriser cette actif immobilisé pour abonder le budget de la Ville et le réinvestir, notamment dans la préemption pour le logement. Nous avons pour objectif commun le logement au cours de cette mandature. Si nous voulons pouvoir financer les préemptions nécessaires au développement de logements à Paris, il faut que nous puissions alimenter le compte foncier.

Le projet de l'acquéreur va dans le bon sens, notamment pour offrir à "Valeo" des locaux modernisés. Nous avons la certitude qu'il s'agit bien du maintien de "Valeo" dans le site qui est en jeu. Les conditions de cette cession et le montage proposés sont pertinents. Je voudrais revenir quand même sur les recettes. Nous parlons de recettes en nue-propriété sur la base d'un bail à horizon 2027. Cette recette de 20 millions d'euros, plus 1,25 million d'euros à l'obtention des autorisations d'urbanisme, plus une clause d'intéressement me paraît un prix tout à fait convenable.

Il y a effectivement une prise en charge par l'acquéreur des travaux de rénovation des façades du marché couvert pour conserver l'unicité architecturale du socle du bâtiment. Je vous rassure, la Ville de Paris a tout à fait les moyens de rénover le marché des Ternes. Simplement, il paraît logique dans le cadre de ce marché global, que la rénovation soit prise en charge dans le cadre d'une unicité architecturale. Cette prise en charge interviendrait par le biais d'une offre de concours de 300.000 euros pour la quote-part des travaux afférents aux façades du marché.

Enfin, une division en volumes permettant à la Ville de conserver la propriété du marché des Ternes avec la constitution d'une association syndicale précisant les obligations de chaque covolumier.

Je précise que nous avons eu sur ce projet un avis favorable du Conseil du patrimoine, instance indépendante, un avis favorable de France Domaine. C'est un prix qui tient compte du bail de longue durée.

Sur la question du parking et des riverains, Madame KUSTER, il faut rappeler d'abord que les conditions d'exploitation ne changent pas à travers cette cession. Nous avons un courrier de l'acquéreur qui est rassurant de ce point de vue et que nous vous avons transmis.

"Valeo" ne souhaite pas disposer de place en plus. Les places louées aux résidents continueront à l'être. Sur la question d'une offre de stationnement pour les commerçants, l'ensemble des places de parking sont aujourd'hui

louées mais c'est envisageable à terme, et notamment avec une utilisation alternée résidentielle de nuit et commerçants le jour, mais tous ces sujets sont indépendants de la cession.

De toute façon, l'exploitant est déjà titré et le restera, qu'il y ait ou pas cession.

En résumé, je pense que les travaux sont nécessaires pour le maintien de "Valeo" dans ce cadre. Le marché des Ternes profitera de cette rénovation et il restera bien évidemment municipal. Je vous propose donc de voter ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le projet...

Madame KUSTER...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Une explication de vote. D'abord, je vous entends, Monsieur MISSIKA.

Déjà, un premier regret que je n'ai pas formulé dans mon propos, est que la mairie d'arrondissement ne soit pas associée à ce genre de transaction entre la Ville de Paris et un immeuble de cette importance, et les conséquences que cela aura pour le quartier.

Je vous sens très confiant sur les modalités d'acquisition par la structure que vous avez évoquée. Néanmoins, à ce stade, pour moi, je ne suis pas rassurée.

Je voudrais donc qu'on soit bien d'accord sur le fait que cette entreprise prendra bien les travaux à sa charge et que nous soyons associés aux travaux de rénovation, entre autres du marché des Ternes, qui est quelque chose que je demande à la Ville de Paris depuis maintenant sept ans.

Enfin, vous parlez de la nécessité de pouvoir préempter grâce aux 20 millions que vous allez obtenir pour faire du logement.

Monsieur MISSIKA, la préemption, d'accord, mais la préemption aussi pour des crèches. Parce que si l'on manque de quelque chose dans le 17e arrondissement, et en particulier dans le quartier des Ternes, c'est de crèches.

D'accord pour la préemption : je récupère les 20 millions pour le 17e arrondissement, et on fait des crèches !

Merci beaucoup.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - On vous a bien entendu, Madame KUSTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1009.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1009).

2014 DU 1101 - Cession par voie d'adjudication publique d'un pavillon 22, rue Santos-Dumont (15e).

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la mise en location par un bail emphytéotique du pavillon.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1101 concernant la cession par voie d'adjudication d'un pavillon situé 22, rue Santos-Dumont, dans le 15e. Nous examinons en même temps l'amendement n° 14 et le vœu n° 15.

La parole est à M. CONTASSOT, du groupe Ecologiste.

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit d'une petite maison qui se trouve rue Santos-Dumont, avec à l'arrière un petit jardin arboré, et la Ville considère qu'elle doit s'en débarrasser, parce que la remise en état coûterait relativement cher, qu'il est difficile d'y faire des logements sociaux, qu'un équipement public n'y aurait pas sa place, etc., etc.

Tout cela ne nous paraît pas constituer des arguments absolument décisifs. Pourquoi ? Parce que si l'on considère que lorsqu'un bâtiment doit être rénové, restauré, réhabilité pour être conforme aux exigences, notamment du Plan Climat, etc., que tout ça coûte trop cher et qu'il vaut mieux s'en débarrasser, tous les bâtiments parisiens risquent d'être mis sur le marché, comme ça, de la même manière, en disant : "que d'autres le fassent", et nous n'assumons pas notre responsabilité.

Quand on regarde le bâtiment, de près, y faire des petits logements ne nous paraît absolument pas invraisemblable, pas du tout. Pas du tout ! Ce n'est certes pas très grand, mais entre privilégier la vente à quelqu'un qui l'achètera, de toute façon moins cher que le prix du marché, puisqu'il y aura une diminution du prix de vente liée au coût des travaux de rénovation, relativement importants, donc la Ville n'y gagnera pas tant que cela ; entre privilégier une telle vente à quelqu'un qui, ensuite, en fera une résidence - j'espère - personnelle et principale, et pas secondaire, comme elles se développent à Paris, et avec un très beau jardin derrière ; ou privilégier quelques chambres ou studios pour des jeunes ou des étudiants, jeunes travailleurs ou étudiants, il nous semble que cette solution-là est effectivement la meilleure.

Par ailleurs - nous l'avons déjà dit plusieurs fois et tout à l'heure, il y a eu le débat -, la Ville, depuis plusieurs années, nous dit : "oui, nous ne sommes pas opposés au principe de distinguer le droit d'usage du droit de propriété, et de recourir au principe des baux emphytéotiques", mais à chaque fois, c'est pour la fois d'après ! A chaque fois, on nous dit : "ah, la prochaine fois, on va y réfléchir". Et puis, à chaque fois, on nous dit : "Ah mais non, pas cette fois-ci, là, parce qu'il y a telle ou telle raison qui nous empêche de le faire". Or, on le sait, le principe de ne pas céder le foncier permet de lutter contre la spéculation foncière immobilière, qui reste extrêmement prégnante à Paris.

C'est le sens de l'amendement et du vœu que nous avons déposés. Nous souhaitons très fermement que soit mise réellement en place, en œuvre, cette politique, et qu'on arrête de dire qu'à chaque fois que la Ville a un patrimoine, eh bien, elle peut s'en débarrasser, simplement parce qu'elle n'a pas très envie - il n'y a pas d'autre raison - de pratiquer comme nous le demandons.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Yves CONTASSOT, merci pour cet amendement et ce vœu. Sans grande surprise, je vais quand même proposer un avis défavorable, malgré la qualité de l'argumentation.

Je voudrais d'abord signaler une petite contradiction entre le vœu et l'amendement, parce que le vœu propose un bail à un bailleur social, et l'amendement évoque une location à 25,6 euros du mètre carré, ce qui me semble quelque peu éloigné des loyers du logement social, ou même du logement intermédiaire.

J'entends très bien qu'il peut y avoir un débat de fond sur les stratégies liées à la gestion du patrimoine immobilier de la Ville, et d'ailleurs, je rappelle que la prochaine réunion du Conseil de l'immobilier est déjà programmée, puisqu'une convocation a été envoyée aux membres de ce Conseil de l'immobilier pour le 9 octobre. Et je pense que nous devons effectivement, dans le cadre de ce Conseil, discuter en profondeur la stratégie immobilière de la Ville de Paris. Je ne suis pas du tout, du tout hostile aux baux emphytéotiques, même si, effectivement, pour ce bâtiment, spécifiquement, cela ne me paraît pas du tout, pas du tout adapté, mais je crois que le bail emphytéotique est une solution pour la Ville de Paris, au même titre que la vente.

Alors, il y a eu une mission d'information sur la politique immobilière de la Ville qui a confirmé, en fin de mandature précédente, la pertinence des démarches, tant dans la gestion active du patrimoine, favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain, que dans la gestion optimale en matière de valorisation.

Alors, si l'on regarde le cas d'espèce, le sujet qui est en débat, d'abord, il s'agit d'un pavillon en mauvais état, et le coût des travaux est extrêmement élevé. Je te rappelle, Yves, que vendre un bâtiment en intégrant les coûts des travaux, ce n'est pas vendre à un prix inférieur au prix du marché, c'est vendre au prix du marché. Quand on intègre les travaux, ça se fait couramment. Sur le marché de l'immobilier, quand on intègre le coût des travaux dans la vente, c'est un prix de marché comme un autre.

Il est devenu aujourd'hui vacant. La parcelle n'a aucune potentialité constructible, au-delà des 80 mètres carrés existants. Le P.L.U. dit qu'elle est principalement occupée par un espace libre à végétaliser et qu'elle se situe dans

un secteur "maisons et villas", où aucune surface actuellement non bâtie ne peut l'être. Nous disposons donc de 80 mètres carrés sur plusieurs niveaux, une rénovation complète du bien est nécessaire, cela induirait une dépense pour la Ville pour un bénéfice infime en termes de logement. C'est la raison pour laquelle la session a été privilégiée, et notamment par le Conseil du patrimoine de la Ville, qui est une instance indépendante qui veille à ce que les processus de mutation soient les plus efficaces.

Je recommande donc un avis défavorable, aussi bien pour le vœu que pour l'amendement, mais cela ne veut pas dire que nous ne devons pas débattre de la stratégie immobilière de la Ville de Paris. Ce bâtiment-là est un bâtiment, si j'ose dire, qui n'est pas vraiment dans le cœur de cible de ce que la Ville de Paris doit conserver en termes de patrimoine immobilier.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Mme de CLERMONT-TONNERRE pour une explication de vote, à la fois sur l'amendement et sur le vœu.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler que le Conseil du 15e a voté pour ce projet de délibération. Nous voterons donc contre l'amendement et contre le vœu du 15e, puisque, comme le vient de le rappeler Jean-Louis MISSIKA, c'est une parcelle de 80 mètres carrés qui n'a aucune constructibilité, et puisque l'emprise comporte un espace vert et un espace à végétaliser.

Néanmoins, je voudrais faire deux remarques : premièrement, le vœu demande la réunion du Conseil du patrimoine. Alors, je voudrais quand même dire à M. CONTASSOT que le Conseil du patrimoine s'est réuni le 9 juillet et a donné un avis favorable sur cette session. En revanche, je pense, Monsieur CONTASSOT, que vous pensiez peut-être à la réunion du Conseil immobilier de la Ville de Paris, dont la création a été annoncée en décembre 2013 et dont nous attendons toujours la réunion, parce que jusqu'à ce jour, nous n'avons pas reçu la convocation, même si elle est peut-être dans les tuyaux, Monsieur MISSIKA, mais en tout cas, elle tarde à nous arriver.

La deuxième chose, c'est que je souhaite que le futur acquéreur de la maison réalise une réhabilitation exemplaire, car depuis deux ans, la rue Santos-Dumont fait l'objet de multiples surélévations et reconstructions, ce qui ne contribue malheureusement pas à la préservation du charme de ce secteur de maisons et villas.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Donc nous allons...

Juste un mot, Monsieur MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est pour vous dire que le Conseil de l'immobilier se réunit le 9 octobre à 10 heures 30.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Voilà, c'est dit.

Donc je mets aux voix, à main levée, d'abord l'amendement n° 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 14 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Et je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DU 1101).

2014 DDEES 1022 G - Subvention (500.000 euros) et convention avec B.P.I. Ile de France pour le dispositif Paris Finance Plus.

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la subvention et à la convention avec B.P.I. Ile-de-France pour le dispositif Paris Finance Plus.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 1022 G, accompagné de l'amendement n° 16 et du vœu n° 17.

La parole est à M. David BELLIARD du groupe Ecologiste.

M. David BELLIARD. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Nous proposons un amendement et un vœu, et Jérôme GLEIZES, mon collègue, se chargera de présenter notre vœu.

Paris Finance Plus est un fonds de garantie d'emprunt bancaire pour la création, la transmission et le développement des entreprises parisiennes. Il est ouvert à toutes les entreprises, tous secteurs confondus. Il est géré par la B.P.I. pour garantir 70 % du financement accordé à l'entreprise, notamment pour les projets d'investissement, le besoin en fonds de roulement, la consolidation de trésorerie et ce, jusqu'à près de 700.000 euros.

C'est donc un outil important, qui est un levier pour la mise en œuvre des priorités d'actions de la Ville. Et justement, depuis l'adoption, le 1er octobre 2007, du Plan Climat de la Ville de Paris et celle du Plan Climat Energie en 2012. La Ville s'est engagée à soutenir plus fortement les entreprises dont les activités et projets s'inscrivent dans les orientations et les objectifs du Plan Climat.

Cet engagement est d'ailleurs rappelé dans la communication de la Ville, tant sur son site internet que sur ses plaquettes de présentation. Or, cet engagement n'est pas retranscrit dans la convention qui lie la Ville avec ses partenaires. C'est donc l'objet de cet amendement : inscrire dans la convention ce soutien conditionné.

J'en profite pour rappeler que, dans le cadre du Plan Climat et du Plan Climat Energie, la Ville a des objectifs à l'horizon 2020, au premier rang desquels la réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre et de consommation de fluides, et l'augmentation jusqu'à 25 % de l'utilisation des énergies renouvelables. Ces objectifs sont très ambitieux. Pour qu'ils deviennent réalité, il est primordial que la Ville conditionne ses investissements afin de porter, de faire émerger des activités innovantes qui, concrètement, agissent dans les directions que nous nous sommes fixées collectivement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais présenter le vœu.

Depuis 2002, nous savons que ce fonds de garantie d'emprunt bancaire, créé en premier lieu par la Ville de Paris et la récente B.P.I., rejoint ensuite par la Région Ile-de-France, a financé plusieurs centaines d'entreprises.

Quelques mots sur le pilotage des fonds alloués à ce fonds. Chaque année, la Ville investit entre 400.000 euros et 600.000 euros. Certes, ce n'est pas une somme phénoménale pour la Ville de Paris, mais il s'agit tout de même d'un investissement notable. Dans ce contexte, il est incompréhensible que la Ville ne s'engage pas plus en avant dans la gestion des sommes engagées. Il existe pourtant un comité d'organisation qui réunit des représentants de la B.P.I., de la Caisse des dépôts et consignations et de la Région Ile-de-France.

Au vu des sommes engagées par la Ville et de l'intérêt de ce dispositif pour le développement économique de Paris et le soutien à ces P.M.E., nous émettons le vœu que la Ville siège au sein de ce comité d'organisation.

Nous avons conscience que ce dispositif sera revu à brève échéance. C'est pourquoi nous déposons ce vœu. Toute amélioration apportée maintenant ne sera que plus aisée à porter au moment de renégocier, le cas échéant, les termes de la convention.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA pour répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre d'abord sur l'amendement, puis sur le vœu, tout en précisant d'entrée de jeu que je proposerai un avis favorable, aussi bien à l'amendement qu'au vœu.

Je remercie David BELLIARD d'avoir porté à la connaissance du Conseil ce dispositif "Paris Finance Plus", qui est un dispositif très utile, mis en place en 2002 et qui a pour mission d'accompagner et soutenir financièrement les T.P.E. et les P.M.E., dans le cadre de leur phase de création, de reprise transmission, de développement ou de consolidation.

Il est tout à fait évident que ce dispositif doit évoluer et qu'il évolue pour suivre les orientations générales fixées par la Ville, notamment en matière de développement durable et de respect du Plan Climat. Pour cette raison, je suis favorable à intégrer dans les dossiers de sélection une demande d'information des T.P.E. et des P.M.E. qui soumissionnent sur ces sujets.

Je m'engage donc à mener des discussions avec B.P.I. France pour définir les meilleures modalités de mise en pratique de cet amendement.

En ce qui concerne le vœu, je voudrais dire à M. GLEIZES qu'il a parfaitement raison. C'est un des aspects un peu bizarre de cette convention conclue le 4 décembre 2002. Cette convention prévoyait dès le départ la présence de la Ville de Paris dans le dispositif et, donc, le Conseil de Paris émet le vœu, à la suite de votre proposition, qu'on négocie avec les autres parties contractantes notre entrée dans le comité d'orientation du dispositif "Paris Finance Plus" et qu'au même titre que la région, nous puissions être membres de ce comité d'orientation.

Je voudrais juste dire que cette demande doit tenir compte du fait que nous devons trouver la manière la plus adéquate d'organiser ces comités de pilotage, sans alourdir inutilement le système par rapport aux dispositions qui existent déjà. Donc je proposerai à B.P.I. France de modifier le texte en ce sens.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 G avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 16 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 G avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 14 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1022 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2014, DDEEES 1022 G).

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 18 est relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades, dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour deux minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement de poursuivre la réflexion qui a déjà été entamée, à travers une étude de l'A.P.U.R. qui commence à être un peu ancienne, réactualisée par d'autres études complémentaires, afin que l'on s'achemine - si j'ose dire - vers la fin de l'opération Olympiades, puisque cette opération d'urbanisme n'a jamais été terminée, notamment du côté de la gare des Gobelins d'une part et, d'autre part, que l'on examine toutes les conséquences financières, mais pas simplement évidemment, les différentes hypothèses qui ont fleuri depuis fort longtemps autour de cette dalle, en s'inspirant notamment, mais pas seulement, de ce qui a été fait dans le 15e arrondissement autour de l'urbanisme sur la dalle de Beaugrenelle.

Ce que nous souhaitons est relativement simple. C'est une étude, confiée probablement à l'A.P.U.R., qui dispose déjà de nombreux éléments en la matière, et que cela puisse alimenter la réflexion assez rapidement.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Yves CONTASSOT, de ce vœu qui va tout à fait dans le sens des débats que nous avons déjà eus lors du dernier Conseil. Les modifications que je vous propose apporteront une réponse favorable, sous réserve de quelques petites précisions, dont certaines que vous avez déjà faites à l'oral dans le cadre de la présentation du vœu.

La petite précision que je vous propose, pour le troisième considérant est : rappeler la nécessité des travaux de mise aux normes importants à venir sur la dalle. Ensuite je vous propose que nous précisions que "Considérant que l'étude complète relative à l'urbanisme de la dalle des Olympiades date d'octobre 2001" - elle est disponible sur le site de l'A.P.U.R., comme il est précisé dans votre vœu -. Enfin je vous propose de préciser, comme vous venez de le faire à l'oral, que différentes études réalisées depuis ont été complémentaires et pas seulement partielles, avec donc une connotation plus positive comme vous venez de le présenter à l'instant d'ailleurs. Je vous propose également de préciser que ces travaux ont été conduits par l'ASS Olympiades et subventionnés jusqu'à hauteur de 90 % par la Ville.

Enfin, pour ce qui est du détail du vœu lui-même, l'Exécutif vous propose que le Conseil de Paris émette le vœu qu'une nouvelle étude opérationnelle soit lancée afin d'étudier différentes hypothèses permettant d'achever l'opération, avec les obligations juridiques, financières, économiques correspondantes et examinant l'éventualité d'un retour à la rue. Sous réserve de ces quelques modifications de forme et de rédaction, l'avis de l'Exécutif est favorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 ainsi amendé avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2014, V. 177).

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la constitution d'un comité de suivi du projet 1.000 START-UPS à la Halle Freyssinet.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 19, relatif à la constitution d'un comité de suivi du projet "1.000 start-ups" à la halle Freyssinet, dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, qui a été voté à l'unanimité par le Conseil du 13e arrondissement, est destiné à la constitution d'un comité de suivi pour le projet "1.000 start-ups" à la halle Freyssinet.

Je rappelle que ce projet, c'est le projet de Xavier NIEL, du méga incubateur dans les locaux de la halle Freyssinet dans le 13e arrondissement, secteur Bercy.

Nous rappelons que le soutien des pouvoirs publics à ce projet est bien confirmé. Il a été symbolisé, notamment par une visite en présence de la Maire de Paris et du maire du 13e arrondissement le 10 avril 2014.

C'est vrai que les riverains se posent des questions. Ils passent devant et il y a eu une seule réunion d'information dans le cadre d'un conseil de quartier au tout début du lancement de l'idée du projet mais, depuis, plus de nouvelles.

Nous pensons qu'il est très intéressant de pouvoir créer ce lien avec les riverains pour accompagner ce projet. Pas forcément pour avoir un pouvoir de décision mais pour s'informer, pour créer le lien avec son futur quartier d'ancrage, notamment pour connaître les enjeux qui peuvent exister par la création de ces 1.000 start-ups sur le quartier.

Ils vont bien évidemment avoir de l'impact sur la vie du quartier et la dynamique du quartier. Surtout, en termes de création d'emplois, je pense qu'il est intéressant et nous sommes tous d'accord dans le 13e arrondissement, en tant qu'élus du Conseil d'arrondissement, pour créer ce comité de suivi, afin de constituer ce comité de suivi et de créer le lien pour accompagner le projet de la halle Freyssinet.

Je vous en remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint.- Merci, Madame ATALLAH, de votre vœu sur lequel l'Exécutif émettra un avis favorable.

Ce projet à la halle Freyssinet est un projet emblématique. Avec 34.000 mètres carrés d'espace consacrés à l'incubation, ce sera le plus grand incubateur du monde. Il renforce la position de Paris sur la scène internationale en matière d'innovation et s'inscrit dans la dynamique urbaine engagée sur tout le territoire parisien, avec les 100.000 mètres carrés de pépinières et d'incubateurs atteints en 2014, et notamment dans la dynamique de la Z.A.C. "Paris Rive Gauche".

Il confirme la pertinence des orientations d'aménagement portées par la Municipalité depuis 2001 sur ce secteur. En effet, alors que ce bâtiment était auparavant voué à la destruction, la Ville s'est engagée pour la conservation et la réutilisation de ce patrimoine, pour en faire un lieu ouvert, recréant du lien entre le nouveau quartier de Paris Rive Gauche et l'ensemble du 13e arrondissement.

Bien que ce soit un projet privé, il y a eu une véritable attention portée à l'aménagement d'ensemble et à l'intégration urbaine architecturale et programmatique du projet au sein du quartier, notamment parce que la Ville aménage l'environnement immédiat de la halle.

Ainsi, le projet dessiné par Jean-Michel WILMOTTE prévoit une intégration urbaine et des équipements à destination des riverains. Des restaurants seront ouverts 24 heures sur 24. Certains espaces de la halle seront accessibles aux riverains, notamment un forum côté parvis et un Fab Lab côté Chevaleret. Deux traversées piétonnes permettront de rejoindre une nouvelle rue bordée de commerces qui animeront la vie du quartier.

Ce projet a par ailleurs fait l'objet, comme vous l'avez dit, d'une présentation en conseil de quartier, mais ce n'est pas la seule concertation qu'il y a eu sur ce projet : il y a eu plusieurs présentations dans le cadre des groupes de travail de la concertation "Paris Rive Gauche", associant les associations et les représentants des conseils de quartier.

A ce titre, je trouve que votre troisième considérant est un peu sévère par rapport à l'effort qui a été fait. Mais, au-delà de cette remarque, nous allons avec Jérôme COUMET, le maire du 13e arrondissement, poursuivre cette démarche d'information vis-à-vis des riverains. Il est effectivement prévu de suivre l'évolution du quartier par rapport à la dynamique que ne manquera pas de susciter ce projet.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 178).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation d'une consultation citoyenne sur le projet de métropole du Grand Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n° 22 et n° 22 bis relatifs à l'organisation d'une consultation citoyenne sur le projet de métropole du Grand Paris.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Une minute, mes chers collègues, pour vous dire qu'il ne peut pas y avoir de grandes réformes sans un vaste débat et sans consensus populaire.

Cette réforme des territoires porte en elle le péché originier de son père fondateur Nicolas SARKOZY : méfiance à l'égard des élus locaux et, de fait, retour à la centralisation du pouvoir.

Les premiers actes de la majorité de gauche, après mai 2012, ont semblé nous donner raison. Le retour à la compétence générale, la réunion nationale des élus locaux et le questionnaire initié par Jean-Pierre BEL au Sénat semblaient aller dans le bon sens : si les réformes se faisaient, elles se feraient après un débat avec les élus locaux et les populations.

Mais, après quelques mois, une conférence de presse présidentielle et un discours de politique générale du Premier Ministre Manuel VALLS, tout est effacé. La compétence générale n'est maintenue que pour les communes quasiment déshabillées en faveur des agglomérations imposées. Les métropoles sarkoziennes reviennent en force et, résultat des sénatoriales, ne sont qu'une conséquence de tout cela.

Vous pouvez toutes et tous admettre que cette réforme est la plus importante depuis la loi de décentralisation de 1982 - elle change brutalement le paysage politique de la France, en particulier de sa ville capitale et de ses voisins -, cette réforme dont le motif peu avoué et peu avouable est de nous mettre dans la compétition entre métropoles mondiales.

Les positions de Laurent FABIUS sur le travail du dimanche, en particulier à Paris, illustrent cette volonté d'harmoniser, dirais-je d'homogénéiser le mode de vie dans les capitales mondiales, calqué sur le tourisme d'affaires et le tourisme de luxe.

Oserai-je dire trivialement que ceci n'est pas ma préoccupation essentielle ? En revanche, la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens m'intéresse précisément. Que vont devenir nos engagements de campagne, en particulier en matière de logement et d'urbanisme ? Les Parisiennes et les Parisiens ont le droit de savoir. Ils doivent être informés et consultés. Oui, c'est un minimum, mais ils doivent surtout se prononcer, soit dans le cadre d'un référendum national, soit dans le cadre d'une consultation locale.

C'est pour cela que je présente ce vœu et je me rappelle qu'un président de la République a mis son mandat en jeu sur un référendum de ce type, il a perdu, il est parti. C'était en 1969, c'était il y a un siècle et, sans doute, sans être un fanatique du référendum à tout crin, je pense que l'article 72-1er de la Constitution le permet et doit être réutilisé.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA et à lui seul pour répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Nicolas BONNET-OULALDJ de son intervention et de la présentation de ce vœu concernant l'organisation d'une consultation citoyenne sur le projet de métropole du Grand Paris.

Bien sûr, c'est une question essentielle. L'arrivée de la métropole, c'est bientôt, c'est janvier 2016. Il y a actuellement les travaux de la mission de préfiguration. Les débats sont complexes, aussi bien sur le statut que sur la fiscalité des territoires. Et ces débats doivent nécessairement être accompagnés d'une réflexion de fond menée avec les citoyens, d'autant plus que les habitants de la métropole ont du mal à comprendre nos débats justement sur le statut et la fiscalité des territoires.

Donc, l'Exécutif soutient l'idée d'une concertation citoyenne sur ce sujet, mais celle-ci ne pourra pas se faire sous la forme d'un référendum. D'abord parce qu'il est difficile de répondre par oui ou par non à la question de la métropole. Tout le monde voterait oui si c'était une question aussi simple.

La constitution de la future métropole du Grand Paris ne correspond pas au cadre juridique pour l'organisation d'un référendum. Il ne s'agit pas d'une fusion de collectivités : seul un référendum d'initiative partagée pourrait permettre une telle consultation, mais cela nécessiterait qu'un cinquième des parlementaires et un dixième des électeurs l'aient demandé.

C'est pour cette raison que nous émettons un avis défavorable au vœu que vous portez, Monsieur BONNET.

En revanche, nous entendons bien sûr la nécessité de concerter au sujet du projet métropolitain. Nous vous soumettons donc un vœu de l'Exécutif relatif à la mise en place dès 2014 de diverses actions de consultation des Parisiens sur la métropole.

J'attire votre attention sur le fait que la mission de préfiguration conduira elle-même des missions de concertation avec tous les habitants du Grand Paris, notamment lors d'une grande phase allant de mars à juin. Et donc nous devons concevoir cette concertation, la concertation que nous menons, où que nous mènerons, en complément de celle organisée à l'échelle métropolitaine.

Dès 2014, nous proposons d'organiser des réunions publiques d'information, ainsi qu'une exposition itinérante dans les mairies d'arrondissement. La mission Métropole se rendra disponible pour répondre aux invitations des conseils de quartier qui mettraient la métropole à leur ordre du jour.

A ce travail d'information succèdera une concertation à grande échelle en 2015. La Ville de Paris lancera une plateforme numérique de consultation, à travers laquelle un questionnaire sera soumis à tous les Parisiens pour recueillir leur avis sur le projet métropolitain.

Cette plateforme sera accompagnée de nombreuses actions, de diffusion de dépliants pédagogiques pour le grand public, de réunions publiques thématiques de concertation, de séances de formation lors de l'université populaire de la citoyenneté active, et divers événements à l'occasion des grands moments de la vie citoyenne à Paris, par exemple la Cop21.

Notre volonté est que le débat sur le projet du Grand Paris soit à la hauteur de l'ambition de Paris en matière de démocratie participative, dans le prolongement du budget participatif et des diverses actions de concertation qui seront menées pendant la mandature.

Je vous remercie.

Nous vous proposons un vœu de l'Exécutif en remplacement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Oui.

Suite au dépôt du vœu de l'Exécutif, est-ce que le vœu n° 22 est maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je reconnais l'effort que l'Exécutif fait à travers ce vœu, notamment en répondant à notre volonté de consultation et à une volonté d'informer l'ensemble des Parisiens.

Cela dit, oui, nous allons retirer notre vœu et nous allons mettre aux voix le vœu de l'Exécutif, mais je pense que la question du référendum ne doit pas être abandonnée comme cela par le Gouvernement et j'invite l'ensemble des élus à se mobiliser. J'ai entendu certains candidats qui sont "fans" des primaires et de nombreuses consultations auprès de leurs militants. Je pense que, maintenant, ce serait bien de consulter aussi les Françaises et les Français sur ce type de modification qui...

Monsieur DUBUS, je pense qu'en termes de démocratie, nous n'avons pas de leçons à recevoir de votre part.

Quand on voit comment vous organisez, avec l'affaire Bygmalion, l'ensemble de vos consultations, il y a beaucoup de questionnements à se poser.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu est retiré au profit du vœu de l'Exécutif et il y a une demande d'explications de vote du groupe Ecologiste.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans revenir au référendum sur le Sénat, parce que l'avenir du Sénat mériterait beaucoup plus qu'un simple vœu, je dois dire qu'il nous semble effectivement tout à fait nécessaire que les Parisiennes, les Parisiens et au-delà d'ailleurs, l'ensemble des Métropolitains et peut-être même des Franciliens, soient concertés, si j'ose dire, à propos de la création de la Métropole.

Cela étant, on le sait, à un référendum, on ne répond jamais à la question posée. C'est triste mais c'est comme cela !

Donc, avant même qu'il y ait un référendum, la première des choses, et il me semble que le vœu de l'Exécutif y répond bien, cela a d'ailleurs été acté lors du groupe de travail sur le projet métropolitain, il y a d'abord une information à faire. Car, aujourd'hui, qui sait quelle est l'élaboration du projet métropolitain, des débats sur sa gouvernance ou la volonté, d'ailleurs, de la part de certains de surtout faire en sorte qu'il n'y ait aucune métropole, ni solidaire ni durable, parce qu'on est bien mieux chacun chez soi, évidemment, que tous ensemble.

Oui à cette concertation et ces informations.

Donc, nous voterons, évidemment, le vœu de l'Exécutif et nous continuerons à porter cette nécessité au sein de la mission de préfiguration.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour une explication de vote.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit, sur ce sujet, essentiellement d'un débat interne à la Majorité, dans un climat de tension dont témoignent d'ailleurs les attaques mal à propos de notre collègue président du groupe Communiste. Confronté au rouleau compresseur du Parti Socialiste, il ne sait manifestement plus que dire.

Je rappelle qu'il est prévu que la mission de préfiguration puisse mettre en place un processus de consultation à l'échelle de la métropole. On est donc dans un empilement de consultations.

Bref, sur ces débats internes et ces polémiques internes à la majorité, nous nous abstiendrons.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 22 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2014, V. 179).

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à la Poste du Louvre.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la Poste du Louvre.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les vœux n° 20 et n° 21 ont trait à La Poste du Louvre.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour 2 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose d'éviter le massacre annoncé de La Poste du Louvre. Plutôt dans ce bâtiment historique, de nier son architecture et son passé social et syndical, et d'y implanter de nouveaux commerces haut de gamme et restaurants de luxe dont, après la Samaritaine et la Canopée, le Centre de Paris n'a pas besoin. Je vous propose de revoir la programmation, à l'aune des engagements de cette nouvelle mandature qui consistent notamment à réduire d'ici 2018 de 50 % les livraisons par véhicules diesel dans le Centre de Paris, et de faire de ce lieu un espace logistique dont le Centre de Paris a besoin.

Et cela tombe bien puisque cet espace logistique existe déjà sur plus de 10.000 mètres carrés de surface, avec des planchers en capacité à supporter des charges lourdes et une très bonne adaptation au tri, ainsi que des accès aux véhicules utilitaires.

C'est donc bien pour faire en sorte qu'à la fois le patrimoine soit préservé et qu'il soit utilisé dans le cadre des besoins contemporains et dans le sens de ce que défend la mandature en matière de diminution de gaz à effet de serre et de lutte contre le diesel, que ce vœu est proposé.

Mais seulement, il faut que le bâtiment soit classé et, pour cela, seule la Ministre aujourd'hui peut intervenir pour que le bâtiment soit inscrit.

C'est donc l'objet du vœu que nous avons déposé : que la Maire de Paris saisisse à nouveau la Ministre de la Culture, qui n'a pas donné son avis sur la question, la nouvelle Ministre, pour que ce bâtiment puisse s'inscrire dans une programmation conforme aux engagements de la mandature.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour le vœu n° 21 déposé par les élus du MODEM, la parole est à M. Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, tout le monde connaît effectivement La Poste du Louvre, preuve de sa valeur historique et patrimoniale, et j'allais dire affective.

La Poste fait l'objet d'un vaste projet de restructuration et de transformation de son usage : hôtels, commerces, logements y sont, en effet, envisagés.

Cet édifice, chef-d'œuvre de l'architecture industrielle du XIXe siècle, a autant d'intérêt pour ses façades que pour sa structure intérieure, véritable cathédrale métallique des plus remarquables.

Au regard des diverses mobilisations, au premier titre desquelles figure la Commission du Vieux Paris, il semblerait que, même si les façades seront préservées dans ce projet de restructuration, il n'en serait pas de même pour les structures métalliques intérieures. Bien des restructurations de même nature ont fait la démonstration qu'il est possible de préserver cette histoire, tout en donnant de nouvelles fonctions à de tels bâtiments.

Ce vœu propose donc que vous interpelliez la Ministre de la Culture, et ce, sans tarder, compte tenu de l'avancée des travaux, pour lui demander un classement au titre des Monuments historiques de l'ensemble du bâtiment, y compris les structures intérieures, planchers, élévations de briques et de métal. Et, en urgence, de le placer sous le régime de l'instance de classement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Pour répondre à M. BOUTAULT et M. WEHRLING, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jacques BOUTAULT, cher Yann WEHRLING, merci pour vos vœux respectifs qui concernent un projet effectivement important au cœur de Paris puisqu'il s'agit d'un projet de près de 35.000 mètres carrés sur un bâtiment, vous l'avez dit, emblématique, un bâtiment qui appartient à La Poste.

Je pense qu'il y a deux aspects dans ces vœux : il y a un aspect qui concerne le patrimoine et, dans le vœu de Jacques BOUTAULT, il y a un aspect qui concerne la question de la logistique urbaine et de la transformation importante qui est en cours de la logistique urbaine. Si vous m'y autorisez, je traiterai ces deux sujets séparément.

D'abord, en ce qui concerne la dimension patrimoniale, je voudrais insister sur le fait qu'elle a été abondamment traitée ces dernières années. Dominique PERRAULT, qui est l'architecte qui porte le projet en compagnie de l'architecte en chef des Monuments historiques Jean-François LAGNEAU, a élaboré un projet qui respecte le patrimoine, tout en insérant une écriture architecturale contemporaine.

Un patrimoine vivant, c'est un patrimoine réhabilité et rénové et je crois que le projet PERRAULT préserve l'essentiel de ce bâtiment, qu'il s'agisse des façades ou de la structure métallique intérieure.

Le bâtiment retrouvera ainsi une nouvelle vie, car ce projet permet à la fois une mise en valeur et une réinterprétation d'un bâtiment construit en 1888 par Julien GADET, bâtiment qui a déjà subi de nombreuses transformations et notamment beaucoup d'évolutions suite à l'incendie de 1975.

Alors, je voudrais rappeler quelques faits.

La demande de classement au titre des Monuments historiques a déjà été formulée. La réponse du Ministère a été que l'adoption d'une instance de classement ne paraît pas justifiée. Franchement, je ne suis pas sûr qu'un changement de Ministre de la Culture va changer fondamentalement ce qui a été instruit par des services administratifs et par l'architecte des Bâtiments de France.

Les A.B.F. ont émis un avis favorable au projet et j'ajouterai que non seulement le permis de construire a été délivré mais qu'il n'a fait l'objet d'aucun recours contentieux, ce qui est extrêmement rare à Paris. J'insiste sur ce point : le fait qu'il n'y ait eu aucun recours sur ce permis de construire est tout à fait significatif.

Enfin, La Poste a mis en place, conformément à la demande de la Commission du Vieux Paris, un comité de suivi scientifique qui s'appelle "Le Cercle de La Poste du Louvre", qui s'est réuni une première fois en janvier dernier et doit se réunir en octobre prochain. La mission de ce cercle est d'encadrer la réhabilitation de manière rigoureuse, et je crois que nous pouvons compter sur ces spécialistes pour veiller au bon déroulement de cette opération.

Maintenant, j'en viens au sujet de la logistique urbaine. Je voudrais dire que sur ce sujet, il y a des choses qui sont extrêmement justes dans les remarques de Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

D'abord, je vous donnerai un chiffre très représentatif : aujourd'hui, seuls 8 % des Parisiens utilisent le e-commerce. Pourtant, six camions ou camionnettes sur dix circulant dans Paris sont des camions ou des camionnettes qui livrent des particuliers et non pas des magasins ou des entreprises. C'est vous dire si la mutation en matière de logistique urbaine va être spectaculaire dans les prochaines années. Il est indispensable de mutualiser les livraisons sur le Centre de Paris et de bien identifier les besoins en matière de logistique urbaine.

Je ne peux donc que remercier Jacques BOUTAULT pour son intervention car cela me donne l'occasion d'évoquer les démarches déjà engagées et peut-être trop méconnues dans ce domaine. Il s'agit d'un enjeu important dont La Poste représente un acteur majeur avec lequel nous travaillons déjà et qui fait partie des signataires de la Charte en faveur d'une logistique urbaine durable signée en 2013.

L'A.P.U.R. travaille sur ce sujet et des études sont en cours pour l'approfondir.

Nous avons créé un groupe de travail, avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, sur la logistique urbaine de proximité, et nous envisageons de traiter ce sujet dans le cadre de la modification du P.L.U.

En ce qui concerne le problème spécifique de la poste du Louvre, le maintien de ce centre de distribution en plein cœur de Paris - distribution des courriers et colis des quatre arrondissements - s'effectuera à partir d'une flotte de véhicules favorisant le développement de modes doux et de véhicules électriques, ce qui répond pleinement aux enjeux de la réduction de la pollution.

Je vous propose que la Maire de Paris écrive au président de La Poste pour que le rôle logistique de la poste de la rue du Louvre soit clairement établi et négocié avec la Ville.

Ces différentes initiatives concernant la logistique peuvent être menées en parallèle sans mettre en péril ce projet d'une grande mixité. La dimension logistique du bâtiment doit être clairement affirmée et je vous propose de participer au groupe de travail logistique que nous avons lancé.

Nous allons donc continuer à travailler ensemble dans le domaine de la logistique urbaine durable. Cela ne doit pas remettre en question des projets qui contribuent à améliorer notre ville, notamment sur ce sujet. Le projet de la poste du Louvre n'est absolument pas incompatible avec la volonté affirmée dans le cadre de nos objectifs et de la Charte.

C'est le sens des orientations que je vous propose dans le vœu de l'Exécutif, que je vous propose de voter en retirant votre propre vœu.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je n'ai pas de vœu de l'Exécutif qui ait été déposé. Il a été retiré. Il n'a pas été déposé. Je n'ai pas de vœu de l'Exécutif. Je vous demande votre avis sur le vœu n° 20 et sur le vœu n° 21.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Le vœu de l'Exécutif a été retiré - on me le confirme.

Je demande un avis défavorable sur les deux vœux. Je suggère le retrait de ces deux vœux.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Une minute pour M. BOUTAULT

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je crois que j'ai entendu les propos de Jean-Louis MISSIKA concernant en particulier le rappel de la vocation logistique de ce lieu.

Je trouve que ses propos sont intéressants, ils vont dans le bon sens. Je retire mon vœu de façon à nous laisser encore progresser dans la discussion. Un pas a été fait par l'Exécutif. Continuons sur ce chemin du consensus pour qu'au final, ce soient les Parisiens qui y gagnent.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Personne sur ces bancs ne songera à critiquer la recherche du consensus et du rassemblement en politique, n'est-ce pas ?

Monsieur WEHLING ?

M. Yann WEHLING. - S'il n'y a qu'un vœu qui peut sauver encore la poste du Louvre, ce sera le mien. Je le maintiens, et j'invite le groupe des Verts à voter mon vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 20 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Nous passons au vœu n° 23, relatif à l'engagement...

M. Yann WEHLING. - Je crois qu'il n'est pas tout à fait évident que ce vœu soit rejeté. Je vous invite à compter. Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Cela me paraissait clair de la tribune mais si vous le souhaitez, nous allons revoter et procéder à un décompte.

Je remets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif, faut-il le rappeler.

Qui est pour ? (48)

Qui est contre ? (57)

Qui s'abstient ? (13)

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'engagement d'une procédure de modification du P.L.U.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 23, relatif à l'engagement d'une procédure de modification du P.L.U.

La parole est à Mme BERTHOUT pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Dans le brouhaha, c'est le vœu relatif à l'engagement d'une procédure de modification du P.L.U.

La loi ALUR, comme chacun sait, a supprimé les coefficients d'occupation du sol. Les C.O.S. avaient un avantage : ils permettaient une approche fine des exigences d'équilibre territorial, de l'habitat et de l'emploi, de mixité sociale et de protection de l'environnement.

Vous avez entamé une procédure de modification générale du P.L.U. qui, sans attendre les décrets d'application de la loi ALUR, est censée, j'imagine, préciser ce qui aurait dû être des mesures transitoires.

Par ailleurs, l'ordonnance du 3 octobre 2013 à effet immédiat a ouvert la voie à Paris à un système de dérogation aux règles du P.L.U.

La promulgation de l'ordonnance du 3 octobre 2013 a dû laisser à l'Exécutif parisien un temps amplement suffisant pour faire œuvre prospective, j'imagine, et préparer la liste des dérogations possibles au P.L.U.

Je dépose donc un vœu pour que l'on puisse nous communiquer, dans un souci de transparence, la liste des terrains parisiens sur lesquels la Ville se prépare ou envisage d'augmenter les droits à construire, et nous donne une liste des dérogations aux règles du P.L.U. que l'Exécutif envisage de mettre en œuvre en se fondant précisément sur cette ordonnance du 3 octobre 2013.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 5e arrondissement, merci pour ce vœu.

Malheureusement, ce vœu pose un certain nombre de problèmes juridiques que je vais vous énoncer et qui, à mon avis, vous conduiront à le retirer.

En fait, vous évoquez, dans votre vœu, l'ordonnance du 3 octobre 2013 relative au développement des constructions de logements. Cette ordonnance, à effet immédiat, comme vous le rappelez, instaure la possibilité de déroger aux règles des P.L.U. Cette ordonnance, pour mémoire, permet, dans des conditions précises, notamment motivées par des enjeux de mixité sociale et en faveur du logement, de déroger aux obligations de construction d'aires de stationnement, ou de déroger pour les constructions aux règles de gabarits, densité et hauteur.

Vous souhaitez disposer de la liste de terrains sur lesquels la Ville se prépare, pour reprendre les termes de votre vœu, à augmenter les droits à construire au titre de cette ordonnance, et vous souhaitez que la Ville donne la liste des dérogations aux règles au P.L.U. que l'Exécutif envisage de mettre en œuvre.

En fait, cette demande est sans objet, puisque par définition, une dérogation s'applique au cas par cas et ne peut pas s'intégrer dans un règlement d'urbanisme. L'essence même de l'ordonnance est de pouvoir s'en exonérer, quelles que soient les règles. Donc la Ville ne se prépare à rien du tout, de ce point de vue-là, elle ne se prépare pas à augmenter des droits à construire ici ou là, ou à lister des dérogations possibles, puisque le dispositif de l'ordonnance s'applique déjà, et de plein droit, au cas par cas depuis son entrée en vigueur immédiat, puisqu'il a été intégré au Code de l'urbanisme.

Donc, depuis lors, les pétitionnaires sont fondés à en demander l'application si les conditions du texte sont respectées. Ce que je peux vous donner comme information, c'est qu'à ce jour, deux permis de construire ont d'ores et déjà été délivrés par la Ville, par décision motivée dans ce cadre : l'un dans le 17e arrondissement et l'autre dans le 19e arrondissement. Il s'agissait, dans les deux cas, de dérogations liées aux obligations d'aires de stationnement.

Voilà, donc je vous demande de retirer votre vœu sur la base de ces explications ou, par défaut, j'émets un avis défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur l'adjoint, je rends hommage à votre habileté. Je le reconnais.

Néanmoins, je maintiens mon vœu, parce que votre réponse ne fait vraiment que me faire peur. Voilà. On voit que vous avez la main libre et que vous pouvez faire, finalement, toutes les dérogations, mais qu'on n'appelle pas "dérogations", effectivement. C'est très dangereux.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Personne n'est pour ? Ah, si, quand même !

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'information des élus dans le cadre des permis de construire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 24 est relatif à l'information des élus dans le cadre des permis de construire.

La parole est à Mme KUSTER pour deux minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, j'ai souhaité déposer ce vœu relatif à l'information des élus, et particulièrement des maires d'arrondissement dans le cadre des permis de construire.

En effet, lorsque l'avis est demandé au maire d'arrondissement concernant un projet de construction ou de réhabilitation qui comporte un commerce, il doit prendre en compte la nature de ce commerce, en raison des impacts des futurs espaces commerciaux sur les riverains et l'environnement. Et à ce stade, on s'aperçoit que ça n'est pas le cas lorsque nous sommes amenés à signer différents permis de construire.

C'est pour ça que j'é mets le vœu, ainsi que tous les élus du groupe U.M.P., pour que les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme comportant la construction ou la réhabilitation d'un espace commercial mentionnent la nature dudit commerce, particulièrement s'il s'agit d'activités de restauration rapide lorsqu'elle est connue lors du dépôt du dossier, ce qui nous permettra d'être plus à même de décider ou non de la signature de ce permis de construire, particulièrement concernant les conséquences que cela peut avoir sur les riverains.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bien. Là aussi, j'ai un problème juridique, qui est sérieux et qui, à mon avis, est un obstacle majeur à ce que vous demandez, Madame la Maire. C'est pourquoi, là aussi, je vous demanderai soit de retirer votre vœu, soit j'émettrai un avis défavorable, tout simplement parce que le Droit fixe un certain nombre de limites en matière d'autorisation d'urbanisme. Et notamment, il n'existe pas d'obligation dans le Code de l'urbanisme, pour un pétitionnaire, de communiquer la nature exacte du commerce qui s'installera, commerce qui, d'ailleurs, n'est souvent pas connu au moment de l'instruction du dossier, puisque la personne qui achète les murs et qui rénove n'est pas nécessairement celle qui va exploiter le commerce.

Il y a par ailleurs une jurisprudence très claire en la matière, notamment une décision du Conseil constitutionnel du 7 décembre 2000, qui avait déclaré comme contraire à la constitution une disposition de la loi S.R.U., Solidarité et Renouvellement Urbain, qui soumettait systématiquement à l'autorisation des Maires de Paris, Lyon et Marseille tous changements de destination d'un local commercial ou artisanal, entraînant une modification de la nature de l'activité.

Le Conseil constitutionnel avait en effet estimé que cette disposition portait atteinte à la liberté d'entreprendre et au droit de propriété, et portait une atteinte hors de proportion avec l'objectif d'intérêt général poursuivi, à savoir, la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers.

Au titre du P.L.U., il est cependant possible de distinguer les notions de commerce ou d'artisanat, et il peut y avoir des prescriptions sur les linéaires de protection existants, avec, par exemple, l'obligation de maintien ou de réimplantation de commerces ou d'artisanats, selon la nature des axes des rues, mais il n'est pas possible de cibler la nature des commerces.

Je comprends bien votre préoccupation. Malheureusement, ce n'est pas possible.

Nous examinerons, dans le cadre de la modification du P.L.U., si les évolutions législatives en cours pourront ou non le permettre. On attend les décrets d'application, notamment de la loi Pinel.

Il faut aussi noter que les règlements de copropriété sont des outils adaptés pour autoriser ou non tel ou tel type de commerces au sein d'un immeuble. Les moyens municipaux sont donc limités au-delà.

Les services instructeurs sont cependant très vigilants, en lien avec leurs collègues de la DVD et de la DPE, sur les questions de circulation, de livraison, d'enlèvement des ordures, qui peuvent permettre de remettre en cause ou faire évoluer un projet de construction pour qu'il s'insère au mieux dans le tissu urbain.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien, merci.

Madame KUSTER, est-ce que les explications juridiques de M. MISSIKA vous convainquent de retirer votre vœu ou non ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - J'entends bien les précisions qui viennent d'être apportées, néanmoins, la Mairie de Paris, elle, a les éléments avant de les transmettre à la mairie d'arrondissement, et je regrette que lorsque la DU, la Direction de l'Urbanisme, a ces éléments, elle ne nous les transmette pas, puisque moi, j'ai fait un retour par rapport à un permis de construire que j'ai signé en bonne et due forme, et après, j'ai découvert que la Direction de l'Urbanisme connaissait la finalité du commerce. Et je pense qu'il y a un moment où, en tant qu'élu, on peut être informé.

Et la deuxième chose, ça va pour la restauration, comme ça va pour - en effet, comme le disait Claude GOASGUEN - les sex-shops, les cabines téléphoniques vers l'étranger ou les salons de massage. Il y a un moment où il va falloir quand même se poser très sérieusement la question du devenir de nos rues commerçantes et de la disparition du commerce de proximité. Et ça devrait être un enjeu majeur sur tous les bancs de cette Assemblée concernant, en effet, la modification du P.L.U. J'attire votre attention dès maintenant sur le sujet.

En tout cas, je maintiens mon vœu pour le principe. Vous comprendrez que je souhaite défendre quand même l'information qui remonte aux maires d'arrondissement, si tant est qu'elle descende, plutôt que de remonter.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien. Monsieur GOASGUEN, une minute.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Une minute qui va dans le sens des précisions juridiques qui ont été données tout à l'heure.

Effectivement, il y a une loi qui a été votée il y a un certain temps, qui prévoit que seules les autorisations en matière de sex-shops et d'activités diverses et variées du même style sont soumises à une autorisation préalable et à des limitations par rapport aux établissements scolaires. Mais à part cette limitation, je n'en connais pas d'autres.

Cela étant, la question que pose Mme KUSTER est très juste. Ce serait bien quand même que nous puissions connaître l'affectation des commerces sur le plan informatif, sinon, sur le plan juridique au sens propre du terme.

Si, c'est libéral. J'ai dit "informatif".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Donc vous maintenez votre vœu, Madame KUSTER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme CALANDRA, MM. BONNET-OULALDJ et GLEIZES relatif à la Porte de Montreuil.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux biffins et à la situation dégradée de la Porte de Montreuil.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 25 est relatif à la Porte de Montreuil, et la parole est à Mme CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Alors, c'est un débat que nous avons eu à plusieurs reprises dans cette Assemblée, depuis maintenant plusieurs années, depuis 2009, précisément.

La porte de Montreuil est confrontée à une présence extrêmement massive de vendeurs dits "à la sauvette", dans le cadre d'un marché sauvage ou marché de la misère, qui se déroule du vendredi au lundi et réunit chaque jour plus de 1.000 vendeurs, entraînant de facto une très forte dérégulation de l'espace public. Les piétons et les vélos éprouvent les plus grandes difficultés à circuler dans les voies qui leur sont réservées, sans parler des personnes avec des poussettes ou à mobilité réduite, qui se voient contraintes d'emprunter la chaussée au milieu des voitures.

Les commerçants sédentaires, les commerçants non sédentaires des puces et les riverains subissent, quant à eux, de plein fouet cette sur-occupation d'un espace public qui n'est pas conçu à ce dessein, ce qui entraîne, à la fin des marchés divers, une insalubrité à un tel niveau que les services de la propreté de la Ville, malgré un très fort investissement de la Ville de Paris depuis plusieurs années, malgré la mise à disposition de moyens supplémentaires de bennes de 10 heures à 18 heures sur les trois jours du marché des puces, etc., les services de la propreté ne parviennent jamais à rendre une physionomie normale aux rues de ce quartier, ce qui entraîne pour les riverains un sentiment d'injustice extrême.

Evidemment, je me suis rendue, au long de toutes ces années, à de nombreuses reprises, auprès des riverains, d'ailleurs pas seulement ceux de Paris, mais ceux de Bagnole et de Montreuil. J'ai rencontré - on a même organisé une réunion côté Bagnole avec le maire de Bagnole de l'époque, bien qu'il était très difficile à rencontrer, M. EVERBECQ, avec le Préfet LAMBERT, avec l'association des riverains des Coutures. Cela a été extrêmement sportif, je dirai.

Nous en sommes tous arrivés à la même conclusion. Malgré les efforts, et je remercie le Préfet de police qui, depuis plusieurs années - notamment le Préfet BOUCAULT - a mis à disposition de la porte de Montreuil un certain nombre de moyens. Malheureusement, ces moyens sont trop irréguliers. Je ne vous en veux pas, je sais parfaitement que dès qu'il y a la moindre manifestation à la place de la République ou à la Bastille, on privilégie l'ordre public sur ces manifestations, à ce qui se passe à la porte de Montreuil.

Malheureusement, force est de constater que l'installation de forces de police à titre - je le rappelle - préventif, et non répressif puisqu'il s'agit d'empêcher les sauvettes de s'installer et non pas de leur courir après, ces forces de

police sont excédées, épuisées. Ce n'est effectivement pas leur métier premier, je le comprends. Les riverains n'en peuvent plus. Pour les personnes qui sont sur l'espace public, ce n'est pas non plus une vie, car je rappelle que ce ne sont pas des biffins, mais des gens en très grande précarité qui essaient de tirer une subsistance de cette vie-là, et ce n'est pas une vie.

Nous avons créé avec l'aide de la Ville de Paris et de l'association "Emmaüs Coup de Main", une recyclerie qui a créé 30 emplois pour permettre au bout de deux ans, la réinsertion des vendeurs à la sauvette, mais cela ne peut pas suffire, je dirai, à régler un problème qui concerne plus de 1.000 personnes.

Ce que nous proposons, tous les groupes de la mairie du 20e arrondissement proposent un projet pérenne, en positif, d'aménagement de la porte de Montreuil. Je ne rentre pas dans le détail maintenant, on ne va pas sortir les plans. Mais je souhaite travailler de concert avec mes collègues, Tony DI MARTINO à Bagnolet et Patrice BESSAC à Montreuil, que nous avons rencontrés et que nous allons rencontrer avec la Maire de Paris, en préfiguration de ce que peut être un Grand Paris intelligent ; travailler en concertation avec les riverains, les commerçants, modifier les puces de façon à ce qu'elles retrouvent leur vrai sens de brocante et de recyclage originel, et faire de ce lieu un lieu enfin agréable, digne pour les habitants et les riverains, et que les portes de Paris - je ne parle pas non plus que de la porte de Montreuil, la porte de Montmartre dans le 18e arrondissement pourrait utilement être traitée - cessent d'être des zones de non-droit et des zones abandonnées.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET qui a présenté un vœu sur le même thème, le vœu n° 26.

Mme Danielle SIMONNET. - Je regrette, mais mon vœu n'est pas le même. J'estime que chaque vœu doit être présenté différemment.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - S'agissant du même thème, il est cohérent de les regrouper. Il y aura évidemment deux votes séparés, mais une réponse commune de Jean-Louis MISSIKA.

Vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - J'estime que cela n'est pas cohérent. En plus, je l'avais personnellement déposé pour que ce soit Mme VERSINI qui y réponde.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame SIMONNET, c'est l'Exécutif qui choisit quel est l'adjoint qui répond. Ce sera Jean-Louis MISSIKA qui répondra aux vœux n° 25 et 26.

Deuxièmement, il me paraît cohérent de regrouper ces deux vœux dans l'ordre du jour, s'agissant non pas du même vœu mais du même thème.

Je vous demande donc de présenter votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Danielle SIMONNET. - Je considère que cela n'est pas tout à fait le même thème.

Le vœu que j'ai à vous présenter aborde la problématique, non pas du projet de réaménagement urbain de la porte de Montreuil, mais de la situation d'urgence. Aujourd'hui, comme d'ailleurs l'a rappelé Mme la Maire du 20e arrondissement, il y a plus de 1.000 revendeurs et acheteurs qui se concentrent sur un même lieu. Cette situation de concentration génère un bon nombre de problèmes, à la fois pour les biffins, les revendeurs, mais également pour les riverains. Par ailleurs, s'y mêlent aussi d'autres activités de ventes d'objets illicites.

A travers ce vœu, je souhaite à la fois que les élus et la population soient informés de l'avancement de l'expérimentation de la recyclerie, et j'interviendrai à nouveau sur le projet de délibération qui, lui, par contre, est bien présenté dans la bonne Commission. Où en sommes-nous de l'espace de vente directe ou de la rémunération des objets, ainsi que des profils retenus concernant les contrats d'insertion ?

Deuxième aspect. Comme j'estime que l'élargissement de la Z.S.P. ne réglera rien à la misère et, qu'au mieux, elle la déplacera tout en aggravant la précarité des plus pauvres qui sont concernés, je souhaite qu'enfin nous puissions expérimenter des marchés régulés autorisés, avec des localisations et des horaires établis en concertation avec les conseils de quartier et les associations concernées souhaitant s'impliquer dans ce type de projet, pour que les problématiques liées aux biffins et au marché via la sauvette puissent être également intégrées dans l'élaboration du Pacte parisien contre la grande exclusion.

Il est urgent, si l'on veut que la situation s'améliore sur la porte de Montreuil, que dans un certain nombre de quartiers différents nous puissions absolument expérimenter.

Mes chers collègues, on ne résoudra pas la grande misère en chassant les pauvres. Donc il faut d'autres mesures, bien sûr, qui devraient relever, d'abord et avant tout, d'une autre politique radicalement différente au niveau gouvernemental. Mais au moins, dans l'urgence, faisons preuve d'un peu plus d'innovation sociale, qui s'impose de façon urgente.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour répondre aux vœux n° 25 et 26.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Frédérique CALANDRA, chère Danielle SIMONNET.

Danielle SIMONNET, je suis un peu marri que vous me considérez comme un interlocuteur non valable sur le sujet. Le réaménagement de la porte de Montreuil est un sujet qui relève un tout petit peu de l'urbanisme, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Je tiens d'abord à vous remercier tous d'avoir mis ce sujet en lumière, parce que c'est un sujet d'une importance considérable.

En ce qui concerne le vœu de Frédérique CALANDRA adopté à la majorité du 20e arrondissement, je proposerai d'y donner une suite avec un avis favorable, en proposant néanmoins quelques légers amendements.

En revanche, je vous proposerai de donner un avis défavorable au vœu de Danielle SIMONNET pour les raisons que je vais vous expliquer.

D'abord, la porte de Montreuil et le périmètre G.P.R.U. qu'elle irrigue concentrent un certain nombre de dysfonctionnements urbains, que Frédérique CALANDRA a admirablement résumés, et qui nécessitent une action volontariste de la part de la collectivité, tant au niveau urbain que social et économique. Ces dysfonctionnements ont induit des usages détournés des espaces publics, notamment la présence croissante et non maîtrisée de biffins sur le secteur, voire au-delà même de ce secteur.

La multiplicité de contraintes techniques, notamment en termes de réseaux souterrains et de constructibilité, mais aussi de contraintes économiques liées à la présence des puces et des biffins, n'amènent pas de réponses simples pour l'avenir de la porte de Montreuil. Il faut savoir que, sur la porte de Montreuil, les études et les projets se sont succédés, mais n'ont jusqu'à présent pu aboutir à des réalisations concrètes. C'est cela qu'il faut changer.

J'ai l'intention de faire bouger les lignes et de passer des études aux actes, tout en tenant compte de la dimension du Grand Paris de ce dossier. Et c'est pour cela, d'ailleurs, que je fais une différence entre le vœu de Frédérique CALANDRA et celui de Mme SIMONNET. La question des biffins ne peut pas se traiter séparément des questions urbaines. C'est précisément l'esprit du vœu de Frédérique CALANDRA.

Nous partageons cette approche avec de nombreux acteurs, notamment la mairie du 20e arrondissement. C'est pourquoi nous avons déjà commencé à travailler régulièrement et assidûment depuis avril dernier à des solutions urbaines concrètes, permettant la mutation de la porte de Montreuil dans le sens de la demande exprimée par la majorité des élus du 20e arrondissement. Il a semblé opportun, dans ce contexte, de créer un groupe de travail entre adjoints, qui rassemblera prochainement Colombe BROSSEL, Antoinette GUHL, Bernard JOMIER, Olivia POLSKI, Dominique VERSINI et moi-même, et les représentants de la mairie du 20e arrondissement, si possible également les représentants des communes limitrophes concernées par le sujet, avec pour vocation d'apporter des réponses concrètes et, si possible, complètes sur la question de la porte de Montreuil et ses différentes facettes.

En particulier, ce groupe fera des propositions sur les questions de réaménagement des espaces publics, de sécurité des riverains, de l'organisation de l'occupation encadrée de l'espace public pour éviter l'installation sauvage de marchés de la misère, ce qui ne veut pas dire, chère Danielle SIMONNET, de chasser les pauvres, bien au contraire. Cela veut dire simplement d'essayer d'organiser ce marché, de la création d'espaces de vente régulés, de la rémunération des apports, ou encore les problèmes sanitaires et de logements rencontrés par la population des biffins.

L'objectif du groupe est de trouver des solutions acceptables, tant par les Parisiens que par les biffins. C'est bien dans cet esprit de recherche d'une solution globale que le vœu de Frédérique CALANDRA a été rédigé.

Le schéma d'aménagement étant en cours de définition, nous avons souhaité apporter quelques amendements au vœu proposé par Mme CALANDRA qui laisse ouvertes de larges possibilités en matière de solutions concrètes et réalisables dans l'élaboration du projet urbain.

Ces amendements, dont vous avez une copie, sont minimes au regard de l'esprit du vœu auquel nous adhérons pleinement tant la situation des habitants est devenue urgente et appelle une réponse de notre part.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que je vous propose de voter le vœu de Mme CALANDRA avec les amendements proposés avec un avis favorable, et pour les raisons que j'ai évoquées de rejeter le vœu de Mme SIMONNET.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur MISSIKA.

Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous avons deux explications de vote sur les deux vœux.

Je commence par le premier vœu de l'arrondissement que j'ai cosigné par ailleurs. Ce vœu d'arrondissement fait suite à une dégradation des conditions de vie du quartier du 20e arrondissement autour de la porte de Montreuil.

Il était important d'apporter un ensemble de solutions et non de se limiter à ne traiter qu'un aspect des difficultés. L'une de ces difficultés était de répondre à la question des biffins sans les stigmatiser, en sortant de l'impasse des solutions policières. Par ailleurs, il ne faut pas également stigmatiser un quartier où déjà un certain nombre de ses habitants sont dans une situation sociale difficile.

Les écologistes ont toujours défendu les marchés régulés de vente de produits usagés, dit carrés des biffins. Cependant, leurs emplacements au pluriel - avec un grand "s" - doivent être choisis au niveau parisien et de la petite couronne.

Nous votons ce vœu mais nous attendons les actes sur la mise en œuvre de ce que vient de dire M. MISSIKA. Nous verrons une fois que ce sera fait si la parole est tenue.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Donc, je vais mettre aux voix le vœu.

Pardon, sur le deuxième vœu. Excusez-moi.

Madame MÉES ?

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Sur le vœu de Mme SIMONNET, nous nous abstenons car ce vœu ne nous semble pas en contradiction avec le vœu de l'Exécutif, bien que je reconnaisse que le langage en est différent.

Donc nous tenons à souligner le fait que, dans ce combat pour la reconnaissance des biffines et des biffins, les écologistes sont aux côtés des biffines et des biffins mais aussi des habitants. Les deux ne sont pas du tout inconciliables et peuvent se réconcilier devant des projets innovants. Nous avons d'ailleurs obtenu la mise en place du premier dispositif qui intégrait leur activité dans la ville dans le 18e arrondissement, un dispositif à dimension sociale, économique et écologique.

Donc, c'est possible de créer de nouveaux espaces dans tout Paris, afin de pouvoir gérer ce problème de façon globale.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Explication de vote du groupe Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je partage ce que vient de dire ma collègue Sandrine MÉES.

Nous sommes cosignataires d'un vœu dans le 20e arrondissement. Nous regrettons que Mme SIMONNET n'ait pas pu aboutir à un vœu commun avec nous.

Ce que j'entends dans les propos de Mme CALANDRA, ce qui me satisfait, c'est aussi la volonté de travailler à l'échelle métropolitaine.

Justement, quand nous avons eu ce débat sur la question de la Métropole, moi, je suis de ceux qui pensent que la Métropole peut se construire à travers des coopérations de ce type avec les villes de la banlieue, et notamment en mettant au cœur l'humain d'abord et en mettant au cœur la question de la réinsertion citoyenne et l'urbanisme.

Voilà ! C'est pourquoi nous voterons le vœu que l'on a cosigné, bien sûr, et nous nous abstiendrons sur le vœu de Danielle SIMONNET.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame SIMONNET, vous avez la parole, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Ces deux vœux, pour moi, sont totalement différents.

J'approuve le vœu de l'Exécutif qui aborde un certain nombre de mesures concernant le réaménagement de la porte de Montreuil, mais je constate que ce vœu ne propose aucune solution pour sortir de la situation de la concentration sur un même lieu de près de 1.000 personnes qui essaient de survivre en revendant des objets collectés, sans compter le nombre de personnes qui essaient de survivre en les achetant.

J'estime toujours que ces deux vœux ne sont pas contradictoires, donc je voterai le vœu de l'Exécutif.

Je maintiens le mien car il est temps, grand temps qu'enfin on sorte de cette logique où, finalement, c'est le répressif qui prime à court terme avec l'augmentation de la Z.S.P. Quand on voit l'expérience qui est faite sur la porte de Saint-Ouen dans le 18e, si on veut aussi que cette expérience marche, continue à marcher, il faut développer d'autres espaces régulés, autorisés, de petite taille, à différents endroits, en partenariat avec les associations qui sont capables de le faire.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25, donc tel qu'amendé.

Qui est pour ?

Avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 180).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

2014 DU 1072 - Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'APUR.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1072 : subvention et avenant à convention avec l'APUR.

La parole est à M. DUBUS, pour le groupe U.M.P.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, que voulons-nous faire de l'Atelier parisien d'urbanisme ? Ou, plus exactement, que veut faire votre majorité de l'APUR ?

C'est à cette question essentielle que renvoie ce projet de délibération.

C'est à cette question essentielle que votre Majorité n'a pas répondu entre 2008 et 2014, lorsque Mme HIDALGO présidait l'APUR.

Je regrette d'ailleurs qu'elle soit absente, car nous allons parler de son passif.

Je passerai rapidement sur ce nouveau projet de délibération qui demande une subvention complémentaire et sur lequel mon groupe s'abstiendra.

Cette subvention complémentaire est devenue récurrente. Chaque année, nous y avons droit. Entre 600 et 700.000 euros de subvention complémentaire inscrite par an depuis 2010 : ce n'est pas rien ! Ces subventions provenant intégralement de la Ville de Paris.

D'ailleurs, le résultat final est souvent supérieur à l'inscription budgétaire.

Chaque année, le budget prévisionnel de l'APUR nous est présenté avec des recettes incertaines ; et chaque année, on s'aperçoit qu'elles sont passées, pour la plupart d'entre elles, de l'incertitude à la disparition, car les contrats n'ont pas été signés.

Dans ces conditions, les subventions complémentaires sont devenues une nouvelle forme de gestion financière qui ne nous convient pas. Cette technique, entre guillemets, de gestion a d'ailleurs permis de présenter in fine des budgets en équilibre, ce qui a évité de se poser les bonnes questions sur l'avenir de l'APUR.

Pendant la dernière mandature, j'ai, à plusieurs reprises, avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, attiré l'attention de l'Exécutif sur la nécessité de réfléchir sans a priori à l'avenir de l'APUR. Et, pendant six ans, rien n'a été fait, excepté le recours à des déséquilibres financiers pour le moins artificiels.

Or, le défi de l'APUR est structurel et non pas conjoncturel, comme Mme HIDALGO a feint de le croire pendant sa présidence. Des erreurs de gestion ont été commises.

Je les ai dénoncées en temps utile, provoquant des réponses qui ont laissé perplexe puisqu'elles reposaient plus sur l'affectif que sur la raison.

Que de temps perdu pour un outil dont chacun reconnaît la valeur et la qualité !

Alors, Monsieur DARGENT, vous avez décidé d'ouvrir enfin une réflexion sur ce sujet. Je vous en remercie.

Le paysage institutionnel francilien bouge, avec la réalisation du Grand Paris Express, avec la constitution au 1er janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris. Des structures se sont renforcées, comme l'Institut régional d'urbanisme. De nouvelles structures ont vu le jour, comme l'A.I.G.P. (l'Atelier International du Grand Paris) que l'on a privé de direction pendant deux ans pour des raisons idéologiques.

Face à cette nouvelle donne, l'APUR doit se réformer pour devenir plus efficace, plus moderne et garantir, dans le cadre de ses statuts, son équilibre budgétaire.

Ce projet de réforme, nous le soutiendrons, pour autant qu'il s'inscrive dans une adaptation profonde de l'APUR, et nous ferons en ce sens des propositions.

Mes chers collègues, l'APUR, fondé par Jacques CHIRAC, a beaucoup apporté à Paris mais, depuis 2008, la Ville lui a trop apporté. Je redis donc ici notre attachement à cet organisme et à son personnel très compétent, mais je demande solennellement de profonds changements pour un APUR rénové et modernisé.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur DUBUS, pour cette demande de clarification.

Je voudrais d'abord corriger quelques chiffres que vous avez donnés parce que je suis vraiment surpris quand vous dites que les budgets complémentaires qui sont proposés en cours d'année sont supérieurs à la subvention

globale. Je voudrais juste vous rappeler que la Ville et le Département de Paris subventionnent l'APUR à hauteur de 6,5 millions d'euros. Ce à quoi je vous propose de comparer la subvention complémentaire de 100.000 euros que nous votons aujourd'hui : 100.000 euros versus 6,5 millions d'euros.

Je voudrais juste préciser une chose : c'est que, très souvent, en cours d'année, des sujets nouveaux apparaissent. Je prends, par exemple, le sujet que nous avons dans ce projet de délibération : la question de l'utilisation de l'eau dans le domaine de la gestion de l'énergie. Et que, donc, ces sujets d'étude réclament des subventions particulières.

Donc, en ce qui concerne la gestion de l'APUR, je ne comprends pas très bien votre intervention.

Deuxième sujet : est-ce qu'un atelier d'urbanisme doit être principalement subventionné par la Ville pour laquelle travaille cet atelier d'urbanisme ? Ma réponse est clairement "oui".

Quand nous regardons aujourd'hui le budget de l'APUR, il est de 8,8 millions d'euros. La Ville et le Département subventionnent l'APUR à hauteur de 6,5 millions d'euros. Cela veut dire que l'APUR va chercher quand même plus de 2 millions d'euros à l'extérieur, dans des contrats extérieurs, et je trouve cela tout à fait convenable et cela me paraît être un équilibre satisfaisant.

C'est la raison pour laquelle là non plus je ne comprends pas la critique que vous faites.

Alors, en ce qui concerne le rôle que doit avoir l'Agence parisienne d'urbanisme dans la construction de la Métropole du Grand Paris, je vous suis totalement. Nous devons réfléchir à un nouveau positionnement de l'APUR, d'autant plus que la question de l'urbanisme va devenir une question métropolitaine et que, donc, l'Atelier parisien d'urbanisme va se transformer en un atelier métropolitain d'urbanisme.

Donc, là, oui, la réflexion qui est lancée actuellement me paraît une réflexion essentielle. Nous devons redimensionner et faire évoluer, peut-être réinventer l'APUR, mais l'APUR est un organisme tout à fait remarquable qui a très, très bien travaillé entre 2008 et 2014.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1072.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1072).

2014 DASCO 1089 - Caisse des écoles (2e). - Subvention (30.452 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer aux projets de délibération de la 6e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DASCO 1089 : subvention et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

La parole est à M. BOUTAULT, pour cinq minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais intervenir sur ce projet de délibération qui concerne la caisse des écoles du 2e arrondissement et notamment la façon dont sont attribuées ces dotations, ou subventions.

En l'absence de clarifications, j'ai dû retirer le projet de délibération de l'ordre du jour du Conseil du 2e arrondissement parce que le calcul de la subvention de qualité est à mon sens complètement nébuleux. D'ailleurs, je n'ai pas réussi à savoir comment elle était calculée et je peux vous assurer que le même ressenti existe chez tous les présidents de caisse des écoles : il suffit de les interroger.

Le bureau de la restauration scolaire explique qu'elle prend en compte le pourcentage de produits de qualité, c'est-à-dire bio et labellisés, pour le calcul de la subvention, mais sans éléments concrets quant à la détermination du montant de ce calcul.

Le seul élément dont on est certain est que le montant de l'enveloppe qualité s'additionne à une autre enveloppe, celle pour l'amélioration de la qualité de service, et que ces deux enveloppes ne doivent pas dépasser un plafond de 3,5 % du montant total de la subvention de restauration.

Mais la Ville n'a jamais fait d'efforts réels sur l'enveloppe de qualité ni pour clarifier la façon dont elle procède au calcul.

Pour la subvention de qualité, celle du 2e arrondissement baisse en 2014 alors que nos pourcentages de bio et de label augmentent encore. Pour l'amélioration de service, elle augmente de 17.521 euros, ce qui est justifié par l'acquisition d'un logiciel de facturation.

Nous sommes passés, d'après la Direction des Affaires scolaires, de 73 % à 85 % de produits sous signe officiel de qualité en valeur et donc, on aurait pu estimer que notre subvention pour la qualité ait été à son maximum. Or, comparativement aux autres caisses qui font moins d'efforts nous sommes moins aidés !

A cela s'ajoute une nouveauté que nous avons découverte en Conseil d'arrondissement puisque depuis l'année dernière, les caisses des écoles ne sont plus dotées de la subvention pour les projets socioéducatifs. Cette ligne a disparu.

Nous avons voté un budget en comité de gestion de la caisse des écoles qui incluait cette subvention qui, désormais, a été supprimée sans que nous en ayons été informés ! Ceci est dommage pour nous, gestionnaires de caisse, mais l'est encore plus pour les coopératives scolaires puisque ces sommes étaient destinées à financer les sorties scolaires.

Alors, on nous explique que cette subvention a disparu parce qu'elle n'est pas relative à l'alimentaire.

Devons-nous aussi ne plus organiser de séjours de vacances qui font partie des missions de la caisse des écoles, et qui ne sont pas non plus un service alimentaire ?

Pour nous, c'est une perte sèche de près de 10.000 euros que nous devons compenser.

Nous aurions aimé être associés à la réflexion sur l'évolution des budgets de la caisse des écoles au lieu que cela nous soit imposé et en tout état de cause, que l'on puisse être plus encouragé à la qualité alimentaire, quand on le fait réellement et concrètement depuis de nombreuses années dans le 2e arrondissement.

Merci pour votre attention.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur BOUTAULT, pour votre interrogation.

Nous avons eu beaucoup d'échanges ces jours derniers.

J'ai tenté de permettre à la lumière d'arriver jusqu'à la caisse des écoles du 2e sur les calculs des subventions. Il est sûr que c'est un peu compliqué, notamment pour la subvention qualité, qui est une subvention qui peut d'une année sur l'autre être très différente puisqu'elle est sous critères.

Pour ce qui est de la caisse des écoles du 2e arrondissement, vous êtes dans l'étiage de cette année quasiment au maximum possible de ce que permet la délibération que vous aviez dû voter il y a à peu près deux ans et demi. Ce mode de calcul des différentes subventions aux caisses des écoles n'est pas récent : il était déjà le même l'année dernière.

Pour tenter peut-être de vous rassurer sur la démarche globale de la Ville, il s'agit pour ce qui concerne l'alimentaire de subventionner au repas, et sur la base du prix de revient des repas, pour chaque caisse des écoles, dans un cadre de calcul qui est parfaitement connu et que je vous recommuniquerai encore, si vous le souhaitez.

Pour la subvention amélioration de la qualité, il s'agit d'une subvention qui est conditionnée par l'ensemble des démarches de la caisse des écoles chaque année et ses projets pour l'année à venir.

Vous êtes quasiment au maximum, et visiblement, le bureau de la restauration scolaire vous crédite de l'ensemble, enfin de quasiment le maximum d'efforts pour développer la qualité.

Par ailleurs, il n'a jamais été question de remettre en cause - j'essaie de vous répondre - les subventions concernant les voyages.

Vous êtes subventionnés en fonction des vacances que vous proposez aux enfants du 2e à hauteur d'un forfait qui est connu de vous.

Ce qui est vrai, c'est qu'une partie de la subvention qui concerne des dépenses dites annexes qui sont utilisées par les caisses des écoles de manière très différente les unes des autres ont été remises en cause dans leur financement depuis l'année dernière, puisqu'elles avaient été vues comme ne devant pas relever des caisses des écoles et que l'utilisation de ces subventions étaient très différentes en fonction des caisses des écoles.

Puisque cela fait partie de la feuille de route que m'a donnée Anne HIDALGO, je vous propose que dès la fin de l'année, les services sont en train de préparer différentes hypothèses, nous remettons à plat notamment l'ensemble des questions de gestion des caisses des écoles. Ce sera un débat, je vous l'avais annoncé lors d'un précédent conseil, qui va nous occuper, l'ensemble des maires d'arrondissement et mes collègues adjoints, pour pouvoir de nouveau travailler sur des bases que chacun comprenne.

Mais je vous rappelle pour conclure que ce mode de financement avait été acté et voté par ce Conseil bien avant mon arrivée.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1089.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1089).

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Bernard JOMIER au fauteuil de la présidence).

2014 DASCO 1099 - Caisse des écoles (12e). - Subvention (128.318 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et U.M.P. relatif à la caisse des écoles du 12e arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 1099 et les vœux n^{os} 27 et 27 bis.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Je tenais à intervenir d'abord pour vous dire que je me satisfais pleinement de cette subvention qui est basée sur la qualité des repas que nous servons à la caisse des écoles du 12e arrondissement.

En écho à notre débat de ce matin sur la rentrée scolaire, je veux d'abord rappeler qu'en cette période de rentrée, la caisse des écoles du 12e arrondissement assure pleinement sa mission de service public en servant des repas de qualité à nos enfants à hauteur de presque 10.000 repas par jour.

La caisse des écoles traverse effectivement dans sa gestion une période difficile, et dans mes responsabilités de présidente de cet établissement, que j'exerce en tant que maire depuis le 13 avril dernier, je suis mobilisée pour surmonter ces difficultés.

Je le fais dans le cadre approprié, c'est-à-dire celui du comité de gestion qui associe l'opposition, et que j'ai réuni en mai et à nouveau mardi dernier.

Dans le respect de ses prérogatives, je lui ai présenté une analyse précise de la situation financière et les démarches d'ores et déjà impulsées pour rétablir les comptes de la caisse des écoles du 12e arrondissement. Nous avons ensemble examiné les dix-neuf recommandations du rapport de l'Inspection générale.

La situation est donc tout à fait transparente sur ce qui se passe dans la caisse des écoles du 12e arrondissement. Un travail s'est engagé sur les recettes pour essayer de les augmenter et raccourcir le circuit d'encaissement des participations familiales. Nous allons donc adhérer au protocole proposé par la Ville pour la gestion des impayés. Un travail s'engage également sur les dépenses.

Sur le plan financier, nous sommes en train d'affiner nos projections sur la fin de l'année 2014, pour voir s'il est nécessaire de solliciter une subvention exceptionnelle de la Ville. Cela pourra être nécessaire et je le ferai si cela se confirme.

J'ai bien noté que, par le passé, même encore très récemment en juillet dernier, il est arrivé que la Ville de Paris ait à soutenir plusieurs caisses des écoles, en particulier celle du 15e.

Pour 2015, en nous appuyant sur les recommandations de l'Inspection générale et l'expertise de la DASCO, nous disposons de pistes d'amélioration sérieuses pour rétablir la situation durablement, dans le respect de nos objectifs qualitatifs, notamment en termes d'alimentation biologique.

En conclusion, je voudrais saluer les personnels de la caisse des écoles du 12e qui remplissent leur mission avec dévouement et professionnalisme pour servir des repas de qualité aux enfants du 12e. Qualité reconnue par tous, petits et grands, qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à déjeuner dans des écoles du 12e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 15 septembre dernier, un article du "Point" intitulé "Paris : la gestion catastrophique des cantines scolaires du 12e arrondissement" a révélé la situation financière préjudiciable à l'avenir économique de la caisse des écoles du 12e.

Ce jour-là, les élus du 12e arrondissement, les élus de l'opposition, ont compris pourquoi, pendant tant d'années, il leur avait été refusé de siéger au comité de gestion de la caisse des écoles et pourquoi toutes leurs demandes d'audit de gestion avaient été refusées catégoriquement.

Chaque fois que nous mettions en avant le manque de transparence de la caisse des écoles du 12e, les élus de la majorité nous prenaient de haut et nous discréditaient. Apparemment, il valait mieux rester entre amis pour orchestrer les dérives relevées par l'Inspection générale de 2006, ainsi que les deux audits externes de l'Inspection générale en 2013 et en 2014.

Parmi ces dérives, je cite : "Le pilotage déficient, le manque de suivi de l'exécution budgétaire et du suivi prévisionnel de la trésorerie, une absence de procédure de marché public depuis 2006, des dépenses systématiquement sous-évaluées, des recettes surévaluées, un sureffectif de l'ordre de 20 agents". Et j'en passe.

La caisse des écoles du 12e n'a évité la cessation de paiement que grâce à des subventions exceptionnelles d'un montant de 850.000 euros, sans compter les cessions d'actifs qui se montent à 4,5 millions d'euros.

Depuis 2001, il n'y avait pas que le gouffre financier de la caisse du 12e qui se creusait, il y avait aussi le laisser-faire de la mairie du 12e arrondissement et l'hypocrisie de la mairie centrale.

En 2011, la majorité socialiste a lancé la réforme tarifaire de la caisse des écoles avec la délibération 2011-DASCO-137. Cette réforme présentait, je cite : "Le double objectif d'amélioration de la qualité des repas et de sécurisation des relations financières, au travers d'un dialogue de gestion approfondie voulue par la Ville, donnant lieu au moins à deux rendez-vous annuels."

Alors je vous interroge : que s'est-il passé depuis trois ans ? A quoi ont conduit ces deux rendez-vous annuels avec la caisse du 12e arrondissement ?

Je vous interpelle aussi sur l'exemplarité du système qui a été mis en place. De telles subventions exceptionnelles versées pour combler une gestion calamiteuse de la caisse du 12e, quel bel exemple !

Ces subventions peuvent s'apparenter à une prime de mauvais gestionnaire, tandis que des caisses des écoles bien gérées s'efforcent de demeurer bénéficiaires. Et la prime à la mauvaise gestion ne s'arrête pas là puisque le 18 avril 2014, le directeur de la caisse du 12e responsable, responsable de quatorze années de mauvaise gestion, est devenu Chevalier de la Légion d'Honneur.

La maire du 12e nous a fait ce matin un joli monologue sur la rentrée scolaire admirable dans le 12e arrondissement, et je m'étonne qu'elle n'ait pas mentionné à ce moment-là la situation de la gestion scolaire des cantines du 12e. Elle a même insisté sur les différences entre la gauche et la droite. Alors oui, Madame la Maire, il y a des différences entre la droite et la gauche, et nous avons plus de considération que vous pour la gestion de l'argent public.

La mairie du 12e ne pouvait ignorer ces dérives pendant toutes ces années et semble avoir manqué à ses engagements partenariaux. Il est inadmissible que les élus de l'opposition apprennent la situation financière de la caisse des écoles par la presse, alors qu'ils demandent des éléments financiers depuis tant d'années.

Ainsi, les élus du centre et de la droite ont déposé un vœu commun aujourd'hui, afin que la transparence soit faite sur la gestion de la caisse des écoles du 12e arrondissement et sur l'utilisation de l'argent public des Parisiens.

En ce qui concerne les projets de délibération sur les subventions de la caisse des écoles, vous comprendrez bien que tant que nous n'aurons pas des éléments financiers qui nous auront été transmis, nous continuerons à nous abstenir sur ces subventions.

En ce qui concerne votre vœu "coucou", le n° 27 bis, nous voterons positivement mais il ne va pas assez loin. Nous considérons que, si nous voulons que toute la transparence soit faite sur la caisse des écoles du 12e, et le point critique pour nous a été atteint, il doit y avoir un audit extérieur.

C'est pour cela que nous espérons que vous ne refuserez pas cet audit extérieur. Vous ne pouvez pas vous dédouaner de quatorze années de mauvaise gestion en ayant simplement nommé depuis un mois un élu de l'opposition au comité de gestion. Cela ne suffit pas, il faut mettre la lumière sur quatorze années de dissimulation, et donc nous espérons que vous voterez positivement notre vœu.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame, pour votre intervention. Vous me permettrez de ne pas répondre sur le même ton pour alimenter cette polémique qui me paraît bien excessive d'entrée de jeu.

Je vais vous rappeler quelques éléments qui, je pense, sont connus de vous depuis, mais qui, dans votre exposé, semblent avoir totalement disparu.

Les caisses des écoles sont des établissements publics autonomes. Parce que nous avons constaté qu'un certain nombre de caisses rencontraient des difficultés, notamment des difficultés de compétences et de gestion, et pour assurer un meilleur contrôle de notre financement de ces caisses, nous avons engagé un certain nombre de réformes. Vous l'avez dit : la tarification en 2010, la réforme d'un mode de financement en 2011 - c'est la date que je cherchais tout à l'heure - et qui induisait un dialogue de gestion qui a démarré en 2012. Ce dialogue de gestion en 2012 nous a donné accès aux comptes des caisses des écoles.

Ce sont bien ces nouvelles modalités de contrôle qui ont permis, au terme de la première année de mise en œuvre du dialogue de gestion, de révéler de graves difficultés à la caisse du 12e et de diligenter un audit.

Le rapport, qui est arrivé en octobre 2013, a confirmé les doutes exprimés à l'occasion du dialogue de gestion, et une mission de l'Inspection générale a alors été lancée en janvier 2014.

Dès les premières conclusions de l'Inspection générale, en mai 2014, le directeur de la caisse a donc été suspendu à titre conservatoire par la nouvelle présidente de la caisse des écoles, la maire du 12e arrondissement. A la remise du rapport définitif, un signalement a finalement été effectué auprès du Procureur, au titre de l'article 40 du Code pénal, et le directeur de la caisse licencié.

Cela répond à votre dernière interpellation. Je nous vois mal organiser un audit, fût-il indépendant, pour surveiller le travail du Procureur à ce stade. Je pense que la justice doit faire son travail.

En revanche, il n'est pas question de ne pas partager ce qui, sous la polémique, se lit dans votre vœu, c'est-à-dire un souci réel de la transparence que nous partageons absolument.

Nous souhaitons vous proposer un vœu de l'Exécutif, que je vais vous proposer d'adopter en lieu et place de votre vœu, qui suggère une communication renforcée en direction des membres du comité de gestion de la caisse du 12e. Je sais que la maire du 12e y est très attachée et elle a permis que l'opposition y soit désormais représentée, ce qui était une demande totalement légitime.

Nous souhaitons également réaffirmer notre volonté de mettre en œuvre les préconisations de l'Inspection générale et ainsi garantir la continuité du service aux petits-enfants du 12e arrondissement qui ont besoin de pouvoir manger à la cantine tous les jours.

Enfin, je profite de cette occasion pour répondre directement à l'une de vos demandes en vous indiquant que la caisse des écoles du 12e.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Alexandra, excuse-moi de t'interrompre...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je suis trop longue ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Non, pas du tout, c'est parce que c'est moi qui ai commis un impair : j'ai oublié de donner la parole à M. HAAB pour qu'il présente le vœu. Donc le vœu n'a pas été présenté et on avait une intervention de Valérie MONTANDON...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - J'ai répondu à tout avant. C'est parce que je l'avais lu, donc c'est bien !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je vous propose, Monsieur HAAB, de prendre la parole.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je finis ma phrase et j'aurai terminé complètement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Tu termines tout et je donnerai ensuite la parole à M. HAAB.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Donc je réponds à une question que vous ne m'avez pas encore posée, mais que vous allez me poser dans un instant, pour vous répondre en vous indiquant que la caisse des écoles du 12e a bénéficié depuis 2001 d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 170.000 euros en 2006.

Voilà, je vais maintenant écouter avec attention la présentation de votre vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Avec toutes mes excuses, encore une fois, je donne la parole à M. HAAB pour qu'il présente le vœu, en tout cas les arguments du vœu puisqu'on a déjà eu quand même la quintessence du vœu.

M. François HAAB. - C'est sûr que c'est pratique de présenter un vœu quand on a déjà eu la réponse mais peut-être que vous répondrez à mon vœu ensuite !

Soyons sérieux parce que c'est quand même un sujet de très grande préoccupation et on aimerait bien avoir un débat sur ce point dans cet hémicycle et que ce débat ne se déroule pas dans la presse.

Cette affaire dure depuis 2006. Je crois que l'on ne peut pas s'exonérer de l'antériorité de cette problématique en retenant simplement le fait qu'il y ait eu un rapport de l'Inspection générale qui date de 2013, avec une éventuelle procédure de justice qui s'enclenche dorénavant. Le premier rapport date de 2006.

2006, cela fait trop de temps pour que cette question perdure.

Alors, oui, je suis d'accord avec Mme BARATTI : c'est vrai que des mesures ont été prises - je les salue - depuis le début de la mandature concernant la place de l'opposition dans la caisse des écoles, concernant des mesures prises à l'encontre des personnes qui gèrent cette caisse des écoles, mais cela ne suffit pas.

Cela ne suffit pas sur le devoir de transparence que nous devons aux Parisiens, que nous devons aux habitants du 12e arrondissement, sur la gestion de cette caisse.

Tant que nous n'aurons pas ces explications, il est bien évident que nous ne pouvons pas voter aveuglément des projets de délibération de subventions complémentaires pour la caisse des écoles du 12e, puisque nous ne connaissons pas l'état des lieux du fonctionnement de cette caisse.

Donc, encore une fois, nous le répétons : nous souhaitons, malgré la procédure ou les procédures engagées, un audit indépendant, externe, sur toutes ces années et comprendre les raisons du retard, pourquoi depuis 2006, rien n'a été fait de concret sur la gestion de cette caisse des écoles.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur HAAB, et, encore une fois, désolé !

Est-ce qu'Alexandra CORDEBARD veut redire un mot ?

Ce n'est pas nécessaire ?

Ce n'est pas nécessaire, donc en réponse au vœu n° 27, l'Exécutif a déposé le vœu n° 27 bis.

Donc, ma première question est : est-ce que vous retirez votre vœu au profit du vœu n° 27 bis ?

M. François HAAB. - Non. Encore une fois, le vœu n° 27 bis ne va pas suffisamment loin pour nous.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je vais mettre aux voix le vœu n° 27, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Pardon ? Excusez-moi : Catherine BARATTI-ELBAZ ?

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - C'est pour rappeler à Mme MONTANDON que, ce matin, je n'ai pas fait un monologue mais j'ai pris la parole au nom d'un groupe dans un débat organisé. Voilà !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour la brièveté de l'intervention !

Il fallait que ce soit dit. Visiblement, cela avait besoin d'être dit !

Bien. Je reprends.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 27, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 181).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1099.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1099).

2014 DASCO 1102 - Caisse des écoles (15e). - Subvention (181.802 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASCO 1102 concernant la caisse des écoles - on change d'arrondissement - du 15e, avec une subvention et un avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais revenir, par ce projet de délibération, sur l'action de la caisse des écoles du 15e qui a été également au rendez-vous de cette rentrée autour de trois principes :

- la qualité des repas servis par la liaison chaude,
- la diversité et la complémentarité des actions menées dans un but pédagogique et social,
- et la lutte permanente contre le gaspillage, aussi bien des denrées alimentaires que de l'argent public.

D'abord, j'insiste sur le fait que les agents de la caisse des écoles, comme ceux de l'ensemble des caisses des écoles des 20 arrondissements, les cantinières, les livreurs, etc., sont des personnels de grande qualité, très professionnels.

Je souhaite ici leur rendre hommage.

La caisse des écoles du 15e sert un peu plus de 11.000 enfants en moyenne par jour, ce qui correspond à plus de 12.000 repas, si l'on inclut les adultes.

Vous le voyez, c'est colossal et la charge de la caisse des écoles est évidemment très importante.

La qualité des repas servis par la liaison chaude, c'est aussi le développement des unités de production culinaires à Brancion et Saïda. J'insiste à ce stade, et je l'ai déjà dit en Conseil d'arrondissement, sur les problèmes que nous rencontrons, et j'imagine que c'est le cas aussi dans d'autres arrondissements, sur les travaux qui sont menés. Je l'ai dit ce matin concernant les collèges. C'est vrai aussi sur les écoles et la caisse des écoles est impactée.

J'insiste, Monsieur le Maire, sur la cuisine et l'école du 99, rue Olivier-de-Serres, qui est une école dont la rénovation entière a été soutenue à droite comme à gauche, a été soutenue par le maire du 15e, soutenue par le député Jean-François LAMOUR, soutenue par la Maire de Paris. Croyez bien que, lorsque nous y allons, nous ne pouvons que constater une somme de malversations complètement inacceptables. C'est très regrettable puisque c'était un chantier qui se devait d'être un modèle sur ce point. On en est loin et, tous les jours, nous devons revoir, repartir, retourner sur les lieux pour régler des problèmes. C'est inacceptable.

Sur le deuxième point, sur la qualité et l'information, et c'est le cas de ce projet de délibération, notre action est évidemment continue pour mieux informer, pour mieux éduquer.

J'insiste sur la vocation de la caisse des écoles. La caisse des écoles n'a pas seulement vocation à nourrir des enfants mais, par les repas qu'elle sert, elle a également vocation à les éduquer à la diversité, qu'elle soit alimentaire mais aussi sociale, parce que les plats cuisinés sont des plats de partout dans le monde. Et ce que l'on a dans son assiette, c'est aussi le reflet de ce qu'il y a dans une école. Elle a vocation aussi à éduquer sur l'exigence du goût et de la qualité des produits. Et notre effort pour servir un certain nombre d'éléments bio, sur la pêche durable également, est évidemment un gage de cette action.

Le projet de délibération dont nous débattons aujourd'hui, la subvention allouée, est aussi le gage de cette action au profit d'une meilleure éducation et une meilleure exigence.

Enfin, sur la lutte contre le gaspillage, c'est essentiel et je crois que nous devons avoir un effort commun des 20 arrondissements et des 20 caisses d'arrondissement pour lutter contre le gaspillage.

Nous faisons déjà beaucoup, dans le 15e comme dans d'autres arrondissements, mais nous devons aller plus loin.

Il y a un certain nombre de problèmes auxquels nous sommes confrontés tous les jours, dans le respect des normes sanitaires - et nous ne les remettons pas en cause, nous remarquons simplement qu'elles ne sont pas forcément adaptées -, pour que tous les repas servis puissent être mangés par les enfants et, si ce n'est pas le cas, par d'autres personnes qui en auraient besoin.

Il y a un travail et une réflexion collectifs.

J'en appelle à Mme CORDEBARD sur ce point.

Il y a aussi le problème des inscriptions à des centres de loisirs d'enfants qui ne viennent pas aux repas, parce qu'ils ne viennent pas aux centres de loisirs. Là encore, il y a un gaspillage. C'est un gaspillage de denrées alimentaires. C'est aussi un gaspillage d'argent public.

Enfin, je souhaiterais aborder la question, via ce projet de délibération, de la journée du 15 octobre prochain.

Le 15 octobre prochain, l'Education nationale, le Rectorat a décidé que ce serait une journée banalisée. Il n'y aura donc pas école le mercredi 15 octobre au matin.

Bon nombre de parents ne sont pas au courant. L'information n'a pas été assez bien diffusée et le problème, c'est que, s'il n'y a pas école le mercredi matin, cela basculerait et il y aurait centre de loisirs.

Le problème, évidemment, c'est qu'il est organisationnel pour les enfants. Sur l'opportunité de ce choix qui a été fait entre le Rectorat et la Ville de Paris, je n'y reviens pas, ce n'est pas un bon choix, mais j'insiste sur les modalités d'organisation : est-ce qu'il y aura centre de loisirs ? On parle déjà que les animateurs vont se mettre en grève pour protester contre le choix de cette journée.

Quelle information complète peut-on donner aux parents ? Et j'insiste, puisque nous avons reçu un mail des services expliquant - je cite : "Le dispositif d'accueil des enfants le mercredi 15 octobre matin est en cours d'arbitrage politique. Les questions du nombre d'écoles qui seront ouvertes et du nombre d'animateurs volontaires pour les accueillir dans de bonnes conditions ne sont pas encore tranchées à ce jour." C'est dans 15 jours. Les parents ont besoin d'information ; les caisses des écoles, évidemment, ont besoin d'informations pour pouvoir s'organiser dans de bonnes conditions.

Voilà un peu l'ensemble des problématiques soulevées par ce projet de délibération. J'espère que nous pourrions avoir un maximum de réponses dans le cadre de ce débat.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Pour répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur MENGUY.

Je ne saurais que trop me féliciter de votre capacité à louer les services de la caisse des écoles du 15e et je partage totalement votre souhait de faire diminuer le gaspillage dans le 15e, mais ailleurs, et je pense que cela doit faire partie de la conversation que nous aurons au mois de décembre sur la réflexion globale sur la gestion des caisses des écoles et la gestion de l'inscription des enfants pour les centres de loisirs, qui est totalement cruciale pour faire diminuer le gaspillage alimentaire.

Pour la question que vous abordez, totalement annexe à notre projet de délibération, je me permets de le souligner, la question du 15 octobre prochain, en effet, le Rectorat a pris très récemment la décision de banaliser une demi-journée, à la fois pour les maternelles, les élémentaires et les collèges, très récemment, pour permettre aux maternelles de discuter de leurs nouveaux programmes, et aux élémentaires et aux collèges de parler ensemble du socle commun qui est en train d'être bâti. Il ne nous appartenait en aucun cas - en aucun cas ! - d'avoir un avis sur la décision de l'Education nationale.

Par ailleurs, le choix du mercredi est un choix du Rectorat, qui est... Ce n'est pas la Ville de Paris qui dit à l'Education nationale ce qu'elle doit faire. La réalité, je ne sais pas à qui vous avez parlé, Monsieur, mais le choix de la demi-journée avant les vacances de Toussaint est bien un choix du Rectorat.

Maintenant, la Ville, en effet, souhaite pouvoir mettre à disposition des Parisiens un service compensatoire, ne peut pas le faire dans des conditions idéales, parce que l'U.N.S.A. a en effet appelé à la grève pour cette matinée-là,

non pas pour contester, d'ailleurs, le choix du jour, mais pour contester la démarche qui consiste, pour un animateur, à remplacer au pied levé, l'Education nationale dans sa prise en charge des enfants.

Je dirais donc que nous sommes en partie responsables - en partie seulement, parce que notre souci est d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions pour ceux qui ne pourront pas rester chez eux... Notre position est un peu une position d'observation à ce stade. Il n'empêche que la Ville de Paris prendra l'ensemble de ses responsabilités par rapport à ces enfants, pour pouvoir faire en sorte qu'autant que possible, les familles ne soient pas laissées sans aucune solution. Mais ce n'est pas si simple que cela à bâtir, et Monsieur MENGUY, vous pensez bien que je vous tiendrai informé très vite.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASCO 1102).

2014 DASCO 1106 - Caisse des écoles (19e). - Subvention (236.213 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 1106 : caisse des écoles du 19e, subvention et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Il nous est proposé d'approuver un projet de délibération relatif au versement d'une subvention à la caisse des écoles du 19e arrondissement. Cette subvention de 235.000 euros annuels porte pour 60 % sur le développement de l'alimentation, d'une alimentation durable, et pour les 40 % restants, sur l'amélioration de la qualité de service, soit la formation des personnels, des actions éducatives et une meilleure gestion des impayés.

Avec cette subvention, l'objectif est de passer de 20 à 25 % d'alimentation durable dans le volume total consommé par les enfants.

Ici, l'alimentation durable est appréhendée par trois critères : la labellisation bio, la labellisation Label Rouge et la labellisation M.S.C. pour le poisson et les produits de la mer. Cette approche est, de notre point de vue, très partielle. Une alimentation durable est une alimentation qui préserve les ressources naturelles et la santé. Cela implique qu'elle ne recoure pas massivement aux produits phytosanitaires, donc, qu'elle est bio, qu'elle est cultivée à proximité de son lieu de consommation afin d'éviter transports et stockages, très dispendieux en énergie.

Une alimentation durable est aussi une alimentation qui recourt aux protéines végétales. Il est en effet démontré que la massification de la consommation de viande dans le monde a un impact très négatif sur les ressources en eau et en terre agricole.

Le label bio, le Label Rouge et la labellisation M.S.C. ne garantissent pas un approvisionnement local. Notons en outre que le Label Rouge n'est en rien un critère de durabilité, mais est un indicateur de respect des méthodes traditionnelles, de production et de qualités gustatives. Quant au label M.S.C., l'expérience a démontré qu'il mériterait d'être plus exigeant sur le maintien des stocks de poissons et des écosystèmes marins, qu'il est pourtant censé aider à défendre.

Dès lors, pour que la restauration scolaire soit véritablement durable, nous souhaitons que les caisses des écoles recourent à une alimentation biologique, mais aussi locale et de saison, en s'associant avec des producteurs franciliens ou des régions limitrophes, au travers de contrats de partenariat qui ont pu être mis en œuvre dans différentes communes. Le Code des marchés publics permet désormais de retenir l'approvisionnement direct et les circuits courts comme critères de sélection des offres en matière de restauration collective.

L'alimentation durable a un coût. Pour dégager de nouvelles marges financières, les comités de gestion des caisses des écoles devront donc retravailler, notamment sur les menus des enfants, sur l'approvisionnement bien sûr, avec des fruits et légumes de saison et locaux, et sur une meilleure association des équipes pédagogiques sur la manière de servir et d'impliquer les enfants.

Pour conclure, je rappelle que notre objectif est d'arriver à 50 % de bio dans nos cantines en 2020. Nous devons donc, pour y arriver, tenir un rythme très soutenu d'amélioration de la restauration scolaire.

Le nouveau plan qui portera cette ambition devra donc proposer une méthodologie exigeante, et nous serons attentifs à ce que cette amélioration se déploie dans tous nos arrondissements, avec la préoccupation d'une égalité d'accès à la qualité alimentaire pour tous les petits Parisiens.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame SOLANS, pour votre intervention. Sur toute sa dernière partie, je peux vous dire que nous partageons absolument ces objectifs, qui sont ceux de la Maire de Paris en termes de qualité du contenu de l'assiette des petits Parisiens et dans les cantines scolaires. Naturellement, ce que vous décrivez comme démarche pour l'atteindre - permettez-moi une petite boutade : c'est vrai qu'il sera difficile de trouver du poisson de mer à proximité et que les normes que nous avons adoptées sont des normes de très bonne qualité.

Cependant, vous le savez, une des difficultés d'approvisionnement en bio notamment est d'arriver à trouver des fournisseurs qui puissent nous fournir les quantités requises pour, ne serait-ce qu'un seul arrondissement, et que nous avons un problème qui est un problème de filière bio dans un grand nombre de cas.

Mais notre volontarisme doit être entier et je souhaite vraiment - et je le redis encore une fois à cette occasion - que le débat que nous aurons à la fin de l'année sur l'organisation de la gestion des caisses des écoles et de leur approvisionnement, un débat que j'espère parisien et partagé par tous, nous permettra d'atteindre ces objectifs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASCO 1106).

2014 DASCO 1114 - Caisse des écoles (9e). - Subvention (17.976 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Et nous enchaînons avec la caisse des écoles du 9e arrondissement.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération DASCO 1114 concerne la caisse des écoles du 9e arrondissement, dont je voudrais effectivement aujourd'hui saluer l'immense travail de toute l'équipe, pour assurer à la fois des repas d'excellente qualité pour tous nos écoliers du 9e et également tout le travail sur la bonne gestion de cette caisse des écoles, et sur la qualité et la volonté de proposer des activités annexes, ce qui est aussi le rôle d'une caisse des écoles. Et c'est justement sur ces activités annexes que porte ce projet de délibération.

Les activités annexes concernent les séjours de vacances, bien évidemment, mais également toutes les aides qui peuvent intervenir auprès des écoles, et aussi les soutiens sur des projets éducatifs.

Or, je m'étonne de voir que dans ce projet de délibération, seuls les séjours de vacances sont pris en compte, et on ne parle pas du tout, justement, de ces activités annexes, ce qui priverait aujourd'hui la caisse des écoles d'une aide financière précieuse pour la mise en œuvre de toutes ces actions éducatives en faveur des élèves parisiens.

Concrètement, pour le 9e arrondissement, il s'agit d'aides qui servent à l'achat de livres, à l'achat de jouets, à la mise en œuvre de spectacles pour enfants, aussi bien pour les enfants de maternelles que de classes élémentaires, et aussi de soutien à des projets éducatifs dans les différentes écoles qui pourraient en avoir besoin.

Donc la question que je me pose, c'est : quel est le devenir de cette partie importante de la subvention pour cette année 2014 qui est déjà bien entamée puisque nous sommes fin septembre, et que des décisions ont déjà été prises par rapport à ces activités annexes, et qu'en sera-t-il pour les exercices suivants ?

Si jamais vous aviez décidé de supprimer cette subvention, cela entraînerait une vraie difficulté de maintien pour ces activités pour la caisse des écoles dont nos écoles ont cruellement besoin.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame la Maire du 9e, voulez-vous parler ?

La parole est donc à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Madame BLOCH, je ne vais pas répéter la totalité de l'intervention que j'ai faite tout à l'heure sur le financement.

Je comprends que des éléments de budget vous manquent maintenant pour un certain nombre d'actions, même quand elles n'ont pas du tout trait à la restauration scolaire.

Pour ce qui est de l'aide aux projets dans le cadre scolaire, d'autres modes de financement des projets existent.

Pour ce qui est de l'aide aux coopératives, la Ville de Paris contribue fortement aux coopératives scolaires.

Pour ce qui est naturellement des vacances, je vous l'ai dit, il ne s'agissait pas là de remettre en cause les vacances qui ont été proposées aux petits Parisiens du 9e.

Je ne peux que vous renvoyer, comme je l'ai fait lors de toutes mes interventions sur ces projets de délibération, au débat que nous aurons avec l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition sur le devenir de la gestion de la caisse des écoles, des modes de gestion des caisses des écoles pour l'approvisionnement et pour toutes ces questions de financement qui, à l'évidence, pour un certain nombre d'entre vous, restent un peu obscures.

Il faut regarder de nouveau, même si... pas vous, Madame BLOCH, mais d'autres avant vous l'avaient ou pas voté mais l'avaient en tout cas découvert bien avant que je n'arrive.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DASCO 1114).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un dispositif prospectif favorisant la coopération des équipes éducatives sur des projets partagés.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 28 est relatif à la création d'un dispositif prospectif favorisant la coopération des équipes éducatives sur des projets partagés.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Ce vœu propose la mise en place d'un dispositif favorisant la coopération des équipes éducatives parisiennes.

Il s'agit de proposer aux équipes de mettre en place des projets partagés, sur des temporalités - mensuelle, trimestrielle ou annuelle - et des activités thématiques variées qu'elles choisiront ensemble.

Fort du constat qu'il nous faut aujourd'hui aller plus loin dans les liens entre les acteurs éducatifs - les enseignants, les animateurs, les A.S.E.M., sans oublier les parents - et du constat que la continuité pédagogique, la cohérence éducative sont des objectifs qu'il est essentiel de mettre au cœur des préoccupations dans nos écoles, notre vœu émet donc sur ce sujet une proposition concrète.

Elle viendra, nous l'espérons, abonder dans ce sens.

Ce dispositif s'inscrit pleinement, selon nous, dans la démarche de concertation à l'échelle des établissements en vue du prochain projet éducatif local et nous proposons donc de nous appuyer sur celui-ci en fonction des réalités locales.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame SOLANS.

Merci pour votre vœu dont j'approuve, nous approuvons en grande partie l'esprit puisque la coéducation est pour l'équipe municipale un enjeu majeur.

Cependant, comme certaines des formulations de votre vœu pourraient à mon sens être revues, soit parce qu'elles ne reflètent pas tout à fait la réalité, soit parce qu'elles demandent des choses qui outrepassent parfois un peu nos compétences.

Je pense notamment à votre souhait que du temps soit dégagé pour les équipes enseignantes. Vous le savez, seul le Rectorat est compétent en la matière.

Je vais vous proposer un certain nombre d'amendements, et si vous acceptez de les intégrer ou de les substituer à vos formulations, je vous proposerai d'émettre un avis favorable à ce vœu.

Je souhaiterais que nous puissions modifier le premier considérant en indiquant que "la mise en place de l'A.R.E. a pu mettre en lumière des difficultés de coordination entre professionnels scolaires et périscolaires" plutôt que de dire que "l'A.R.E. a eu des impacts sur le fonctionnement de la communauté éducative parisienne caractérisés par l'insuffisance des liens et de coordination entre professionnels scolaires et périscolaires".

De même, au 4e considérant, je préférerais que l'on parle de "disparité entre certains établissements parisiens du point de vue de la mise en place de l'A.R.E." plutôt que de souligner comme vous le faisiez "l'importante hétérogénéité entre les établissements parisiens" qui caractériserait la mise en place de l'A.R.E., ce qui n'est pas tout à fait le reflet de la réalité à mon sens.

Enfin, voilà comment je pourrais vous proposer de conclure ce vœu et donc vous proposer plutôt que de "demander l'organisation d'un dispositif un enseignant - un animateur ou un A.S.E.M. - un parent pour mettre en place des projets communs sur une temporalité trimestrielle, semestrielle", etc., je vous propose que "la mise en place de projets communs par l'équipe éducative dans son ensemble sur une temporalité trimestrielle, semestrielle ou annuelle, soit favorisée et accompagnée par la mise à disposition par la Ville de moyens et que ces projets, comme toutes les initiatives locales, viennent alimenter la réflexion autour du prochain P.E.D.T. que nous devons présenter en 2016".

Si ces amendements vous agréent, je vous propose donc d'émettre un avis favorable de l'Exécutif sous réserve que vous les intégriez.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame SOLANS, acceptez-vous les modifications ?

Mme Aurélie SOLANS. - Oui, nous les acceptons. Les modifications ne changent pas le fond de la proposition et cela va dans le bon sens.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2014, V. 182).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la continuité pédagogique à l'école et l'A.R.E.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 29 et 29 bis sont relatifs à la continuité pédagogique à l'école et à l'A.R.E.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, ce vœu est un appel à l'exigence.

Cette exigence, vous l'avez eue cette année en mandatant un cabinet indépendant et l'Inspection générale de la Ville pour évaluer la mise en place de l'A.R.E. et identifier ainsi les insuffisances qui perdurent, notamment en écoles maternelles.

Ces deux cabinets nous ont ainsi montré noir sur blanc les difficultés qui persistent : manque de locaux dans les écoles, contenu d'ateliers encore mal identifié, mise en cohérence des temps périscolaires et scolaires insuffisante, déroulé des temps provoquant de la fatigue pour les enfants, évolution à marche forcée du métier des A.S.E.M. en maternelle.

La Ville a procédé à des ajustements bienvenus cette année, mais il reste encore des efforts à fournir pour remplir pleinement les objectifs que nous partageons autour de cette réforme.

Nous l'avons dit ce matin : la rentrée scolaire 2014 a été calme, ce que nous avons salué.

Nous avons également soulevé les efforts qu'il restait à faire.

Nous proposons avec ce vœu une rentrée 2015 qui se veut, elle, optimale avec une étape 2 de la réforme des rythmes qui sera repensée avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative parisienne et en profitant d'évaluations actualisées.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Ma chère collègue, chère Anne SOUYRIS.

Je vous propose en réponse à votre vœu déposé par le groupe Ecologiste un vœu de l'Exécutif alternatif qui reprend un certain nombre de vos demandes, notamment la demande d'un nouveau diagnostic de l'A.R.E. à Paris par l'Inspection générale de la Ville de Paris. Je suis convaincue pour ma part que l'évaluation doit se poursuivre.

Qu'il soit axé notamment sur la continuité éducative entre le temps scolaire, celui de l'A.R.E. et les autres temps périscolaires et en effet, spécialement en maternelle.

Vous le savez, nous souhaitons aborder dans leur globalité les temps de l'enfant et proposer des parcours éducatifs cohérents qui tiennent compte tout à la fois des apprentissages sur le temps scolaire, mais aussi des activités pratiquées dans le cadre du périscolaire à Paris, des ateliers bleus, de l'A.R.E., des projets auxquels les enfants participent dans les centres de loisirs.

Ces parcours, nous les voulons également cohérents dans le temps, afin que tous les petits Parisiens, de l'école maternelle jusqu'au collège, aient les mêmes chances de réussite, et cette construction dans le temps compte pour nous tout autant.

Nous retenons aussi l'idée de nous appuyer sur les équipes éducatives volontaires, tant scolaires que périscolaires, qui, par un travail en commun et la concertation, qui est continue dans les écoles - j'ai pu le voir -, pourraient nous faire des propositions pour que cette continuité éducative soit assurée le mieux possible, propositions sur lesquelles nous pourrions nous appuyer pour continuer à améliorer notre modèle de maternelle.

En effet, et pour conclure, la nouvelle enquête de l'I.G. et ce travail au plus près du terrain, avec ces outils nouveaux nous aurons certainement des propositions concrètes intéressantes et innovantes, que nous pourrions peut-être - je le souhaite - mettre en place à la rentrée scolaire 2015.

Je vous propose donc une nouvelle formulation et un autre vœu : de retirer le vôtre et de voter celui qui est présenté par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame ?

Mme Anne SOUYRIS. - Nous acceptons de le retirer et d'accepter celui de l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu n° 29 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 183).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réforme des rythmes éducatifs.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la cartographie des activités périscolaires.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 30, relatif à la réforme des rythmes éducatifs.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déjà présenté ces deux vœux lors de mon intervention de ce matin. Je vais vous les rappeler rapidement.

Nous nous sommes rendu compte d'une grande disparité dans la qualité des ateliers dispensés dans le cadre de l'A.R.E. à Paris et nous souhaiterions avoir une cartographie beaucoup plus précise, arrondissement par arrondissement, école par école, pour avoir une vue plus fine pour pouvoir remonter de manière efficace et précise cet état des ateliers. C'est une première chose.

J'en profite pour présenter le deuxième en même temps.

Nous souhaiterions également avoir une cartographie des activités qui sont dispensées dans ces ateliers puisque, même si Mme CORDEBARD va me dire que ces chiffres sont faux - mais je suis désolée, ils sont dans la communication de la Maire -, nous nous sommes aperçus que 59.000 enfants suivaient des activités de théâtre, culturelles, linguistiques, scientifiques. Sur les 124.000 enfants qui suivent ces rythmes, nous souhaiterions avoir une cartographie précise afin de savoir où sont dispensés ces ateliers pour que nous puissions adapter le mieux possible, là encore, cette analyse pour que la politique de la ville, et notamment dans les quartiers difficiles, soit adaptée pour ces enfants qui ont besoin de ces activités culturelles.

C'était en gros, mais je vous l'ai dit, ce que j'avais déjà expliqué ce matin.

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD sur les deux vœux, le vœu n° 30 et le vœu n° 31.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame.

Pour ce qui est de l'évaluation, depuis la mise en œuvre de la réforme l'année dernière, l'Exécutif parisien a décidé de mettre en place un processus d'évaluation très fourni.

Vous vous rappelez fort justement que, lors de la première année, une double évaluation a eu lieu : externe, ICC, interne, l'Inspection générale de la Ville de Paris.

Je rappelle, par ailleurs, qu'il a été créé des comités de suivis locaux qui, lorsqu'ils se réunissent, ont cette fonction d'évaluation citoyenne et sont une des composantes importantes du dispositif d'évaluation, ainsi que le Comité parisien qui, ensuite, les réunit.

Le Comité parisien comprend des représentants de parents, des organisations syndicales, enfin toutes les composantes nécessaires à la complète observation de ces dispositifs par l'ensemble des acteurs.

Enfin, au niveau des écoles, il y a des professionnels, les responsables éducatifs Ville, autrement appelés si joliment des "R.E.V.", secondés par les directeurs de points d'accueil qui ont la responsabilité d'évaluer et de faire remonter à leur hiérarchie, aux circonscriptions, les informations relatives au fonctionnement du temps périscolaire et de procéder, si nécessaire, à des ajustements.

Compte tenu de l'ensemble de ces dispositifs déjà existants et de l'engagement de la Ville à poursuivre l'évaluation, je vous proposerai donc de bien vouloir retirer votre vœu, puisqu'il est déjà répondu pour l'ensemble des demandes que vous faites. Dans le cas contraire, j'inviterai l'ensemble des élus à voter contre.

Pour le vœu n° 31, je vais essayer d'être encore plus rapide. La diversité des ateliers A.R.E. proposés aux petits Parisiens est grande. Cette diversité, qui a d'ailleurs été voulue par la Ville de Paris, est double. Elle l'est par le nombre de thèmes des ateliers dans l'ensemble des écoles parisiennes, mais aussi présente dans le parcours qui est offert aux élèves, qui pourront participer à une activité nouvelle chaque trimestre.

J'avoue d'ailleurs ne pas très bien saisir si l'évocation de la multiplicité revendiquée des thématiques, ou le foisonnement affiché des intervenants, constitue un reproche ou des félicitations. Mais en tout état de cause, à l'occasion de cette rentrée, nous avons souhaité pouvoir rendre plus lisible l'offre d'ateliers, classés autour de huit thèmes pour l'école élémentaire, et pour l'école maternelle, vous en connaissez certainement le détail.

Je vous redirai à cette occasion que vos chiffres ne sont pas faux, mais incomplets, et qu'ils ne reprennent que les chiffres concernant les ateliers proposés par des associations, que les personnels de la Ville, naturellement les 59.000 enfants, ne sont pas dans votre décompte. Heureusement, chacun a, pour autant, accès à des ateliers qui sont animés par des animateurs de la Ville et qui peuvent recouper l'ensemble de ces thématiques.

Comme à l'occasion de cette rentrée, nous avons voulu améliorer l'information - cela avait été une demande des parents -, nous avons mis en ligne un site Internet, rythmes.paris.fr, qui permet de consulter sur chaque école la liste des ateliers proposés toutes les semaines. Il a été enrichi d'une cartographie permettant une meilleure lisibilité de l'offre périscolaire qui correspond, d'ailleurs, à votre demande, depuis notre échange de l'autre jour en 6e Commission.

Par conséquent, pour ce vœu n° 31, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu et, dans le cas contraire, j'inviterai l'Assemblée à voter contre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Alexandra.

Vous maintenez votre vœu n° 30, Madame ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je le maintiens puisque nous n'avons pas cette finesse de remontée des informations que nous souhaiterions avoir.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

En ce qui concerne le vœu n° 31, vous le maintenez également ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je le maintiens également.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux travaux prévus dans 3 logements de fonction de directeur des écoles (5e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 32, relatif aux travaux prévus dans trois logements de fonction des directeurs des écoles, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déposé ce vœu pour qu'un calendrier de travaux nous soit précisé parce que l'on se trouve dans une situation complètement ubuesque concernant trois logements de fonction des directeurs, respectivement de deux écoles maternelles au 27, rue de Poissy et au 242, rue Saint-Jacques, et dans une école élémentaire qui n'est pas le 251 - comme précisé dans l'objet - mais le 250 bis, rue Saint-Jacques.

Je vous avais écrit, Madame l'adjointe, au tout début du mois de septembre. Très rapidement, en quelques mots, on a le logement du directeur de l'école élémentaire du 250 bis qui a subi un dégât des eaux, ce qui nécessite des travaux supplémentaires, et nous n'avons pas de réponse pour qu'il puisse s'installer valablement.

On a le logement de la directrice de l'école maternelle du 242 qui a fait l'objet d'une scission, mais dont le calendrier reste à préciser. Or, les travaux du logement de la nouvelle directrice de cette école maternelle déterminent son départ d'un autre logement qui est situé dans le 5e arrondissement, puisqu'elle était directrice précédemment dans l'école maternelle du 15 bis, rue Buffon. Ce qui fait que la nouvelle directrice ne peut pas s'installer également au 15, rue Buffon.

Enfin, le logement rattaché à l'école maternelle du 26, rue de Poissy, qui est d'ailleurs inoccupé depuis septembre 2013, doit subir des travaux de mise aux normes qui sont d'un montant assez raisonnable (22.000 euros). Ils ont été programmés il y a plus d'un an, mais toujours pas réalisés. Nous avons un directeur - qui vient d'ailleurs chaque matin de la petite couronne - qui souhaiterait pouvoir s'installer dans l'appartement dans les meilleurs délais, mais on lui interdit de s'installer, même s'il ne veut pas que l'on réalise les travaux.

Donc, si vous pouviez, Madame CORDEBARD, bien vouloir faire activer les choses de la part des services pour que l'on nous précise un calendrier et que les directeurs et directrices puissent simplement travailler dans des conditions décentes, ce serait formidable.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Pour tirer de ce vœu, peut-être une question légèrement plus générale que ces cas particuliers de programmation.

Il est vrai que la Ville, lors de la mandature précédente notamment, s'est beaucoup attachée à rationaliser et fluidifier l'accès au logement de fonction des écoles. Quand un directeur quitte un logement de fonction, il y a en effet

des délais de remise à niveau qui parfois compliquent la reprise des lieux. Pour autant, la Ville ne saurait s'y soustraire parce que, dans un grand nombre de logements, il est question de désamiantage, par exemple, et c'est un sujet à côté duquel nous ne pouvons pas passer. Naturellement, cela fait l'objet en général d'une programmation budgétaire qui s'inscrit dans le temps.

Pour ce qui est des cas abordés, pour le 242 et le 250 bis, rue Saint-Jacques, il va donc être procédé à un désamiantage courant novembre 2014, qui est le préalable indispensable à une remise en état. Ensuite, en fonction de l'état des logements, il restera quelques mois de travaux.

Pour ce qui concerne le logement de l'école maternelle du 27, rue de Poissy - je pense que cela doit être la règle plutôt qu'au Conseil de Paris, permettez-moi de vous le dire à cette occasion - la question sera examinée à l'occasion de la programmation des travaux du premier semestre 2015, donc la discussion ne devrait pas tarder à intervenir, à laquelle naturellement les maires d'arrondissement seront associés.

Voilà. Les informations dont je dispose à ce jour vous ayant été communiquées, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'inviterai l'ensemble des élus de cette Assemblée à voter contre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que vous retirez le vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne le retire pas.

Je demandais simplement à ce qu'on précise le calendrier. Donc je vous remercie d'avoir précisé une partie du calendrier mais, franchement, Madame la Maire, concernant le 27, rue de Poissy, ce n'est pas très sérieux, alors que l'appartement est vide depuis un an, de dire que l'on va encore attendre pour avoir de l'argent pour faire les travaux. Ce n'est pas sérieux.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au respect de la laïcité dans les collèges parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux n° 33 G et n° 33 G bis relatifs au respect de la laïcité dans les collèges parisiens.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Mes chers collègues, des prospectus d'information sur des activités périscolaires et les activités religieuses, comme celles d'aumônerie proposées par l'église catholique, ont été distribués dans certains collèges du 15e arrondissement, comme la cité scolaire Buffon, les collèges de Staël et Georges Duhamel.

Je voudrais rappeler que la loi et l'esprit de la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, prévoyait dans son article 2 la mise en place d'aumôneries dans les établissements publics où un croyant était susceptible d'être retenu et, de ce fait, empêché de sortir pour exercer son culte, comme les hospices, asiles, prisons, et également les établissements scolaires dotés d'un internat et que les élèves ne pouvaient quitter.

Forcément, aujourd'hui, on est dans une situation totalement différente. Il nous semble en plus qu'il y a une circulaire ministérielle qui limite strictement la responsabilité du chef d'établissement à l'information des familles de l'existence d'un service d'aumônerie le jour de la première inscription de l'élève dans l'établissement.

Donc il nous semble que l'information qui a été faite par le biais du chef d'établissement et demandée aux enseignants est totalement contraire à l'esprit de la laïcité. Je souhaite à travers ce vœu que le Conseil de Paris et la Maire de Paris interviennent auprès du Rectorat de Paris, afin que le principe de laïcité soit respecté dans tous les collèges parisiens et qu'aucun prospectus de quelque religion que ce soit ne puisse être transmis dans l'enceinte des établissements scolaires publics.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour vous répondre, Madame CORDEBARD, vous avez la parole.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci pour votre vœu, Madame SIMONNET.

Je vais vous expliquer pourquoi nous allons proposer un vœu alternatif à celui que vous présentez, non pas d'ailleurs que, dans votre présentation, des éléments avec lesquels nous ne serions pas en accord apparaîtraient.

D'abord, je voudrais, parce qu'il ne faut pas en douter, rappeler l'attachement de l'ensemble de l'Exécutif, mais j'en suis certaine de l'ensemble des élus de cette assemblée, au principe de laïcité qui est un pilier absolument fondateur de notre pacte républicain.

J'ai appris, tout comme vous en lisant le journal "Le Parisien", que des documents, présentant des services d'aumônerie et dans certains cas des activités d'une association religieuse, avaient été distribués aux élèves de certains collèges, notamment dans le 15e.

Renseignement pris et après une analyse juridique un peu précise de la situation, il me semble nécessaire de vous communiquer quelques compléments d'information qui sont contenus dans la circulaire du 22 avril 1988 à laquelle vous faisiez allusion à l'instant sur l'application de la loi de 1905.

La création des aumôneries est de droit pour les établissements comportant un internat et, après enquête, également pour les établissements en externat.

Ensuite, lors de la création d'une aumônerie, ou lors de leur première inscription dans un établissement comportant une aumônerie, les élèves peuvent être informés par le chef d'établissement de l'existence de ce service. C'est ce que dit la circulaire.

Enfin, les élèves qui souhaitent s'inscrire aux activités proposées par l'aumônerie, qui se déroulent durant le temps scolaire et selon un calendrier convenu avec le chef d'établissement, doivent s'inscrire selon les modalités qui sont fixées par le chef d'établissement lui-même.

Il résulte de ces diverses dispositions qu'il ne nous est pas possible de demander au recteur d'empêcher les chefs d'établissement de diffuser toute information relative à leur aumônerie.

Néanmoins, comme on peut s'interroger sur les conditions dans lesquelles les documents de l'aumônerie ont été diffusés dans un ou plusieurs établissements, et que l'on a pu constater que le contenu de l'information ne se limitait pas strictement à l'information des élèves sur son existence, je vous propose de retirer votre vœu, d'adopter celui de l'Exécutif qui, reprenant pour l'essentiel vos considérants, propose que la Maire de Paris intervienne auprès du Rectorat de Paris pour qu'il puisse faire tout simplement appliquer strictement le cadre législatif dans lequel les aumôneries s'inscrivent.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je crois qu'il y a une explication de vote de M. Jean-Baptiste MENGUY pour le groupe U.M.P.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je souhaite rappeler notre attachement au principe de laïcité qui est un principe constitutionnel et conforté par les différentes lois qui ont été adoptées au cours des années. C'est quelque chose que nous ne remettons pas en cause, que nous défendons, mais je crois que la laïcité, surtout dans les établissements scolaires, ce n'est pas qu'une question de déclaration de grands principes, Madame SIMONNET.

La laïcité se conforte et se consolide tous les jours, et les chefs d'établissement, comme tous les personnels et fonctionnaires qui interviennent dans les écoles et les collèges, que ce soient les chefs d'établissement, les enseignants comme les personnels non enseignants, les cantinières par exemple, participent tous les jours, et au-delà des beaux principes que vous rappelez, à la consolidation de cette laïcité.

Et croyez bien que ce n'est pas simple. Ce n'est pas simple parce qu'il faut respecter l'histoire et les convictions de chacune et chacun dans le cadre de la loi. Et ce cadre de la loi, ce cadre de la réglementation, Madame SIMONNET, nous y sommes attachés.

Je crois, je constate, quand je lis vos vœux, deux choses.

D'abord, vraisemblablement, vous n'avez pas bien lu la réglementation et vous n'avez pas bien lu cette circulaire de 1988 qui encadre, prévoit, reconnaît l'existence et le fonctionnement d'aumôneries dans les établissements publics comme les collèges. C'est un texte qui fait référence, que vous le contestiez ou non, c'est un texte qui a été adopté par les pouvoirs publics, qui s'applique dans les collèges. Son application n'est certes pas simple au quotidien, mais cette circulaire existe et doit être respectée.

Le second point, quand je lis votre vœu, c'est que malheureusement, Madame SIMONNET, peut-être parce que vous n'êtes pas élue du 15e mais à l'impossible nul n'est tenu, c'est que vous ne savez pas du tout ce qui s'est passé dans ces trois établissements. Et surtout - je le regrette, Madame SIMONNET, en tant qu'élue de Paris, vous pouviez le faire -, vous n'avez vraisemblablement pas pris l'attache des trois principaux, des trois collègues que vous citez dans ce vœu : la principale de de Staël, le principal de Duhamel et le proviseur de la cité scolaire de Buffon. Parce que si vous l'aviez fait, Madame SIMONNET, vous auriez été en contact avec trois grands professionnels de l'Education nationale, de l'école de la République que vous appelez de vos vœux à tous les Conseils de Paris et dans toutes vos prises de position...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je vous rappelle que c'est une explication de vote qui dure une minute !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Si vous aviez fait cette démarche, vous auriez su, Madame SIMONNET, ce qui s'est vraiment passé...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, vous écoutez ce que je vous dis ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Et vous auriez su que ces chefs d'établissement font très bien leur travail, qu'ils savent exactement quelle réglementation appliquer, comment l'appliquer...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, je vais être obligé de vous couper la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Et qu'ils prennent leur responsabilité à de Staël, à Duhamel comme à Buffon. Et donc dans votre démarche, Madame SIMONNET, je regrette une forme de mépris du travail qu'ils font, parce qu'on a l'impression, à vous lire, qu'ils ne sont pas des professionnels et qu'ils ne savent pas ce qu'ils font et que eux vivraient moins bien la laïcité que vous dans vos convictions.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur MENGUY !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Eh bien, non, nous considérons que ce sont de grands professionnels et c'est la raison pour laquelle, pour le respect de leur travail au quotidien, et ils n'ont pas besoin que le Recteur les rappelle à leurs obligations...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Là, vous exagérez vraiment !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - ... nous voterons contre ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Oh, surprise !

Madame CORDEBARD, vous avez proposé un vœu de l'Exécutif.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Madame SIMONNET, au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais voter le vœu de l'Exécutif parce que, d'un point de vue juridique, il n'est pas faux mais je maintiendrai également le mien parce que l'esprit de la loi, à l'époque, telle qu'elle a été faite, c'était dans le cadre de création d'aumôneries dans des établissements fermés où les jeunes ne pouvaient pas sortir pour pratiquer leur culte. Et qu'il me semble que notre rôle ici, si nous souhaitons faire évoluer et faire bien respecter la laïcité, c'est prendre la mesure que nos établissements scolaires ont changé. Et que, oui, je pense que nous avons une décision politique à assumer, qui est notamment de souhaiter interpeller le Rectorat et aussi le pouvoir législatif sur la nécessité de faire évoluer que ce soit la loi ou que ce soit la réglementation.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je vous ai demandé si vous maintenez votre vœu.

Mme Danielle SIMONNET. - Donc je maintiens, en 37 secondes et non pas 3 minutes, comme M. MENGUY...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je ne vous ai pas demandé de repartir sur un nouveau discours.

Mme Danielle SIMONNET. - Je donne mon explication pourquoi je maintiens mon vœu.

Merci, Monsieur MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 G, avec un avis défavorable de l'Exécutif et très défavorable de M. MENGUY !

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 15 G).

2014 DDEES 1068 - Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (1.622.250 euros) pour l'aide à l'installation dans un logement parisien pour les étudiants dans le cadre d'une convention de mandat.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDEES 1068 : subvention au CROUS de Paris.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Le 13e arrondissement accueille quelque 50.000 étudiants, ce qui en fait l'un des premiers arrondissements universitaires de Paris. Le logement étudiant est, chaque année, une préoccupation importante malgré les efforts notables de construction de logements étudiants effectués lors de la précédente mandature et qui se poursuivront lors de cette nouvelle mandature.

Alors que l'accès au premier logement est un pas décisif vers l'autonomie, la plupart des étudiants qui habitent dans la Capitale vivent chez leurs parents ou dans la sphère familiale. Pour se loger, les étudiants boursiers qui ne parviennent pas à accéder à une résidence sociale étudiante doivent trouver un appartement dans le parc privé.

Aussi, le dispositif d'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants leur apporte un soutien non négligeable pour faire face aux frais inhérents à leur installation.

Madame la Maire, pouvez-vous nous expliciter quelles sont les conditions de versement et combien d'étudiants seront concernés par ce dispositif ?

D'autre part, pourriez-vous nous faire connaître les raisons de l'élargissement des conditions d'attribution de l'A.I.L.E., ainsi que son impact budgétaire ?

Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Madame la Conseillère de Paris.

Chers collègues, vous le savez, le logement étudiant est une des priorités de la mandature. La Maire de Paris a pris l'engagement de construire 6.000 nouveaux logements étudiants à l'horizon 2020, soit 1.000 logements par an en moyenne. Ian BROSSAT et moi-même sommes mobilisés au service de cet objectif.

Au-delà de cette politique ambitieuse d'augmentation de l'offre de logements, qui permettra d'atteindre les 20.000 logements étudiants cumulés à Paris, soit 20 logements pour 100 étudiants boursiers, nous savons qu'il reste difficile pour les étudiants de se loger à Paris.

On dénombre 180.000 étudiants résidant dans la Capitale sur les plus de 320.000 inscrits dans un établissement parisien. Une majorité, vous l'avez dit, d'étudiants est encore hébergée chez leurs parents ou en famille et l'Observatoire de la vie étudiante a montré que ce sont les étudiants issus des milieux modestes qui sont le plus concernés par cette situation qui pèse directement sur leurs conditions de travail, leur autonomie et, donc, sur leur réussite.

C'est pourquoi, dès 2012, la Ville de Paris a mis en place un dispositif d'aide à l'installation dans un logement pour aider les étudiants boursiers qui ne peuvent pas accéder aux résidences sociales étudiantes et qui veulent s'installer pour la première fois dans un logement du parc privé parisien. Le dispositif consiste donc à verser une aide forfaitaire de 900 euros à leur intention. Cette aide est perçue une seule fois par l'étudiant durant toute sa scolarité.

En 2013, et là je réponds à votre question, le dispositif a été élargi. Dans la mesure où des étudiants des académies de Créteil et Versailles peuvent très bien avoir un logement dans Paris, il est apparu nécessaire de donner à cette aide une dimension métropolitaine et d'aider tous les étudiants vivant à Paris et pas seulement ceux qui à la fois y vivent et y étudient.

Deuxième réponse à votre question : en 2014, ce sont ainsi 1.895 étudiants qui ont bénéficié du dispositif pour un budget total de 1.622.250 euros ainsi réservés au financement de cette aide.

Grâce à une collaboration fructueuse avec le CROUS de Paris, dans le cadre d'une convention de mandat - qui confère au CROUS 3 % pour frais de gestion de cette aide - la Ville continue donc à apporter une aide financière importante sur les conditions de logement des étudiants, en parallèle de sa politique de construction.

Comme a pu en témoigner le Forum étudiants de Paris, la rentrée organisée la semaine dernière sur le parvis de l'Hôtel de Ville, nous sommes donc pleinement mobilisés pour améliorer l'accueil et la vie de tous les étudiants à Paris.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1068.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DDEEES 1068).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la suppression de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'instauration d'une bourse extralégale pour les bacheliers méritants.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Je vous propose, chers collègues, d'examiner le vœu n° 34 et le vœu n° 35 en même temps, puisqu'ils portent sur des sujets similaires.

Le vœu n° 34 est relatif à la suppression de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je dois dire que, comme des milliers d'étudiants, j'ai été assez choquée que dans la torpeur estivale, le Gouvernement supprime l'aide au mérite pour les étudiants boursiers.

Aide au mérite qui avait été instaurée, faut-il le rappeler, par un certain Lionel JOSPIN, confortée par un certain Jack LANG et étendue par la Ministre Valérie PÉCRESSE.

Ce dispositif, évidemment cette suppression, affecte les étudiants issus des milieux sociaux les plus défavorisés et je trouve que c'est une vraie entorse au système méritocratique qui fonde l'éducation et l'université en France.

Je rappellerai que la vie pour les étudiants a augmenté de 2 % par rapport à l'an passé, c'est-à-dire quatre fois plus que l'inflation, et qu'à Paris, les étudiants sont particulièrement touchés, et notamment dans le 5e - ils sont 10.000, il ne faut pas l'oublier -, puisqu'ils dépensent en moyenne 3.600 euros de plus qu'en province, avec, pour eux, des loyers qui d'ailleurs ont augmenté de plus de 3 %.

J'ai reçu le collectif "Touche pas à ma bourse" qui nous demande de les épauler, ne comprennent pas cette mesure.

Je me tourne donc vers la Ville et je demande que l'on mette en place un dispositif d'aide, sachant la vocation universitaire particulièrement importante de la Capitale.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le vœu n° 35, relatif à l'instauration d'une bourse pour les bacheliers méritants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Monsieur le Maire, en plein cœur de l'été, en catimini, une simple circulaire a mis fin aux bourses dites au mérite, intelligemment conçues par Claude ALLÈGRE en 1998, pour valoriser l'excellence académique.

Cette suppression est très regrettable.

Regrettable car, de manière rétroactive et sans aucun préavis, elle prive brutalement les étudiants brillants aux ressources les plus modestes d'un financement complémentaire souvent vital qui leur avait pourtant été explicitement promis sur la période 2014-2017.

Les mots de talent et d'excellence seraient-ils devenus de gros mots qu'il faudrait supprimer de notre vocabulaire républicain ?

Vous le savez, il y a tout juste un siècle, disparaissait tragiquement un grand homme qui lui était un pur produit de ce fameux élitisme républicain. Enfant, à quoi pouvait prétendre ce fils de modeste cultivateur du Béarn ? Impressionné par son excellence, l'école républicaine a attribué à cet élève brillant une bourse pour son mérite, et celle-ci lui permit de rentrer premier à "Normale sup" en philosophie.

Cet homme, Monsieur le Maire, s'appelait Jean Jaurès. Qu'en penserait-il aujourd'hui ? Il nous rappelle qu'il est du devoir de notre école républicaine de récompenser encore plus ceux qui méritent et non ceux qui héritent.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, le groupe UDI-MODEM demande qu'une bourse soit allouée aux élèves parisiens ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat et dont les parents ont des revenus modestes.

De plus, dans cet esprit de reconnaissance du travail et de l'excellence, nous demandons que la Mairie de Paris organise à l'Hôtel de Ville une cérémonie pour ces élèves méritants ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour répondre à ces deux vœux, je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chers collègues, les deux vœux présentés, l'un par le groupe U.M.P., l'autre par le groupe UDI-MODEM portent sur la suppression du système d'aide au mérite pour les étudiants boursiers décidée par le Ministère de l'Education nationale le 24 juillet dernier.

Pour rappel, la bourse au mérité était un complément versé uniquement aux élèves ayant obtenu une mention très bien au baccalauréat.

Les deux vœux s'opposent à cette mesure gouvernementale et demandent la mise en place d'un dispositif équivalent par la Ville de Paris.

Permettez-moi de vous indiquer brièvement les raisons pour lesquelles l'Exécutif donne un avis défavorable à ces deux vœux.

Nous soutenons la décision prise par le Gouvernement : il s'agit d'une question d'efficacité de l'action publique autant que de méritocratie républicaine. Comment aider le maximum de jeunes à réussir leurs études supérieures ? Comment atteindre l'excellence universitaire pour tous ?

Nous le savons, la condition de réalisation de cet objectif est de s'attaquer le plus largement possible aux racines sociales de l'échec scolaire et universitaire. C'est seulement par une action de grande échelle que pourra être provoqué un effet d'entraînement sur la population scolaire et donc un changement global de la situation.

C'est bien le choix que fait le Gouvernement : ne pas concentrer l'aide sur une minorité, mais utiliser les moyens disponibles pour amener vers la réussite le plus grand nombre d'étudiants.

Aujourd'hui, grâce à cette mobilisation, c'est près d'un étudiant sur trois qui bénéficie d'une aide alors qu'en 2011, c'était moins d'un étudiant sur quatre.

Ce sont deux nouveaux échelons de bourses qui viennent d'être créés.

Et c'est une revalorisation globale des aides qui est réalisée en cette rentrée.

C'est cela, une politique concrète et effective de la méritocratie républicaine qui contribue par ailleurs à réparer les dégâts commis en matière de politique éducative par les Gouvernements de droite.

Vous demandez par ailleurs la création de dispositifs de bourse au mérite par la Ville. Outre les raisons que je viens de mentionner, permettez-moi de vous rappeler que des dispositifs de soutien existent déjà. Ce Conseil vient justement d'approuver le montant, pour 2015, de l'aide à l'installation dans un logement étudiant, soit plus de 1,6 million d'euros qui ont bénéficié à 1.895 étudiants en 2014.

Sans parler du programme "Erasmus Paris", dont je rappelle qu'il consiste en une aide à la mobilité étudiante de 150 euros par étudiant.

Il n'est donc nul besoin d'appeler à la mobilisation de la Ville de Paris au service de la réussite de ses étudiants : elle est déjà pleinement effective.

Un mot enfin sur la partie du vœu émis par le groupe UDI demandant la mise en place d'une célébration distinguant l'excellence des élèves ayant obtenu une mention.

Je vous indique que les établissements de l'Académie organisent déjà, à leur initiative, des cérémonies de remise de diplôme du baccalauréat. Ces cérémonies concernent l'ensemble des élèves ayant obtenu l'examen, dont je rappelle qu'il est le premier grade universitaire. Là aussi, nous approuvons cette façon de faire qui a pour but de célébrer la réussite du plus grand nombre.

J'appelle donc à voter contre ces deux vœux.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Explication de vote d'Emmanuelle BECKER, pour le groupe PCF-FG.

Mme Emmanuelle BECKER. - Ce matin, Madame BERTHOUT, vous disiez qu'il n'y a pas une école de droite et une école de gauche. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une politique de droite pour l'école et une politique de gauche. Il est dommage que l'U.M.P. n'assume pas ces idées et son action : cela permettrait un vrai débat sur le fond plutôt que des effets oratoires.

Dans une vision libérale, l'objectif premier de l'école et de l'université n'est décidément pas la réussite de tous les étudiants, et ce vœu en est l'illustration.

Le principe de bourse d'études sur des critères sociaux permettant à tous de pouvoir aspirer à poursuivre ses études supérieures est un principe de justice sociale auquel nous sommes bien entendu favorables.

Nous préférons largement l'augmentation du nombre de boursiers sur critères sociaux et de vraies mesures sur l'autonomie des jeunes à la bourse au mérite.

Nous pensons que ce dispositif ne doit pas relever de la responsabilité des collectivités territoriales, qui n'ont pas vocation à prendre de plus en plus de responsabilités de l'Etat en matière d'éducation.

Cela instaure un système d'attribution de bourses à géométrie variable selon les territoires qui ne correspond pas aux valeurs d'égalité républicaine que nous défendons.

C'est pourquoi nous voterons contre ces deux vœux.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2014 DGRI 1049 - Subvention (50.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française pour une réponse d'urgence à l'épidémie de fièvre hémorragique virale Ebola en Guinée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la lutte contre le virus Ebola.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 1049, subvention et convention avec la Croix-Rouge pour une réponse d'urgence à l'épidémie de fièvre hémorragique virale Ebola en Guinée.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur cette question importante.

L'épidémie d'Ebola en cours en Afrique de l'Ouest est la plus importante jamais enregistrée depuis l'identification de la maladie en 1976. Plus le temps s'écoule, plus le nombre de contaminations augmente et plus il est difficile de contrôler sa propagation. Un seul cas suffit pour répandre la maladie.

La possibilité de limiter la propagation du virus dépend directement du déploiement massif de ressources médicales spécialisées dans les pays touchés. Des actions simples suffisent pour assurer notamment la protection des soignants sur place et un accueil des malades touchés dans des conditions acceptables.

Cela fait six mois que l'épidémie a commencé, mais ce n'est que le 8 août qu'elle a été déclarée urgence de santé publique d'intérêt international par l'Organisation mondiale de la santé.

Plus grave encore, cette déclaration n'a donné lieu à aucune réaction significative. Les Etats ont rallié une sorte de coalition mondiale de l'inaction et la réponse, à l'heure où nous en débattons, demeure très largement inadéquate et insuffisante.

Nous ne pouvons ici que dénoncer l'inaction de la communauté internationale face à l'épidémie d'Ebola en Afrique et plus largement, les déficits de l'aide internationale en matière de structuration des systèmes de santé locaux.

Le Liberia, la Guinée et la Sierra Leone paient aujourd'hui durement des dispositifs sanitaires déliquescents.

Ebola est aussi une épidémie politique. Elle révèle d'abord l'irresponsabilité humanitaire d'offrir une réponse concrète et rapide. Dans ce domaine, la France aurait d'ailleurs pu conduire une coordination européenne de lutte contre l'épidémie. Au lieu de cela, elle a trop tardé à agir.

Ensuite, elle met en lumière les limites des coopérations internationales qui souvent, ont peu investi dans la formation des personnels soignants locaux et dans des infrastructures sanitaires viables.

Enfin, cette épidémie rappelle qu'il n'est pas bon d'être un malade pauvre issu des pays du Sud. Cela fait 60 ans que nous connaissons l'existence de ce virus et il n'existe encore aucun vaccin opérationnel sur le marché.

Les laboratoires étaient sans doute trop occupés à produire des médicaments peu innovants pour les malades riches des pays du Nord au marché juteux.

À la mesure de ses moyens, la Mairie de Paris est intervenue et au nom des Ecologistes, je tiens à remercier l'intervention de Bernard JOMIER et de Patrick KLUGMAN, d'avoir su mobiliser pour cette urgence, et nous voterons positivement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLARD.

La parole est à M. François HAAB.

M. François HAAB. - Oui, merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur cette tragédie mondiale, parce que nous parlons bien là d'une tragédie mondiale, qui ne concerne pas que les pays africains, et ce drame sanitaire nous engage tous, et on ne peut effectivement, comme cela vient d'être rappelé, que regretter le retard qu'a eu la Communauté internationale à développer les moyens conséquents pour faire face à cette épidémie.

Alors, je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été avancés, et j'ai déjà eu l'occasion, avec Marielle de SARNEZ, dans la presse, de communiquer sur cette affaire, mais ce que je souhaiterais aujourd'hui, c'est qu'au-delà de cette subvention que, bien sûr, nous allons voter et que nous soutenons, je souhaiterais que les élus de ce Conseil expriment leur solidarité avec non seulement les malades, mais les populations concernées, parce que le drame de cette maladie, c'est que bien sûr, les malades sont atteints de cette tragédie, mais avec des retentissements majeurs sur l'ensemble des populations.

Je souhaiterais également que nous témoignions ici de notre reconnaissance à tous les volontaires qui prennent des risques tous les jours sur le terrain, et on l'a vu encore récemment avec le rapatriement en France en urgence d'une jeune volontaire infirmière de Médecins sans frontières. Il me semble que ce Conseil pourrait publiquement exprimer sa solidarité aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur HAAB. Vous avez parfaitement raison.

Je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, d'abord, merci d'avoir attiré l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération qui effectivement revêt une importance particulière.

L'épidémie d'Ebola touche principalement trois pays: la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone. L'OMS a effectivement tardivement déclaré cette épidémie comme étant particulièrement dangereuse, et s'attend, au-delà des 3.000 cas déclarés, à plusieurs dizaines de milliers de cas dans les semaines ou les mois à venir.

Nous venons d'apprendre que Mme Bernice DAHN, Sous-Ministre de la Santé du Liberia, s'est elle-même déclarée en quarantaine, parce qu'une de ses collaboratrices est atteinte du virus.

C'est donc un drame sanitaire qui s'étend sur des pays fragilisés et qui risque - vous l'avez dit - de les déstabiliser encore un peu plus.

Je voudrais quand même apporter un petit bémol par rapport aux interventions précédentes. De ce que j'ai compris des échanges permanents que nous avons avec nos interlocuteurs, je crois que les Etats sont en train de répondre à la demande qui leur avait été faite, et notamment de mettre en place les réponses sanitaires au niveau

militaire, parce qu'il n'y a que les Armées qui sont équipées pour faire face à ce type d'épidémie, sur place. Et je crois que la France, notamment, est en train de déployer ce dispositif.

Et puisque Bernard JOMIER apparaît en même temps que je parle, je voudrais saluer sa mobilisation et en même temps, répondre à une interrogation qui s'est faite ce matin. Durant le cours de l'été, en plein mois d'août, nous avons été sollicités par nos partenaires, et notamment la Croix-Rouge française, et en plein été, nous avons décidé de mobiliser cette aide d'urgence, le cabinet de Bernard JOMIER, le mien, le cabinet de la Maire de Paris, ce qui veut dire que même lorsque nous ne sommes pas en séance, lorsque le Conseil de Paris ne se réunit pas, la Mairie de Paris travaille, et parfois travaille sur des situations d'urgence. Et tous les présidents de groupes ont été informés. Même s'ils n'ont pas tous répondu, j'ai bien senti qu'ils étaient d'accord avec cette forme de mobilisation.

Alors, bien sûr, je vous demande de voter le projet de délibération DGRI 1049. Mes chers collègues, évidemment, nous allons faire plus, parce qu'il est normal qu'on se tourne vers la Ville de Paris lorsqu'une crise de cette nature surgit. Nous allons faire plus avec nos partenaires, qui sont déjà implantés sur le terrain dans le cadre de la lutte contre le VIH, pour les aider à traiter les populations locales et qu'elles ne subissent pas d'isolement.

Et nous allons faire plus au niveau parisien, et nous étudions notamment la perspective d'organiser un concert de solidarité pour lever des fonds supplémentaires, à très bref délai.

Voilà ce que je voulais vous dire, en vous remerciant l'un et l'autre de vos interventions, et en vous remerciant, chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Le vœu n° 36 est retiré de l'ordre du jour.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1049.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 1049).

2014 DGRI 1050 - Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes palestiniennes à Gaza (Territoires Palestiniens).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 1050 : subvention et convention avec l'association Médecins du Monde pour un programme d'aide d'urgence aux victimes palestiniennes à Gaza.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, comme vous le rappelez dans l'exposé des motifs, l'opération militaire "Bordure protectrice", qui a duré 50 jours, laisse derrière elle le bilan le plus grave de ces dernières années, plus important encore que l'opération "Plomb durci".

L'agression israélienne a fait 2.147 victimes, dont 81 % de civils selon l'O.N.U. et 504 enfants ; plus de 10.000 blessés, pour certains amputés, handicapés à vie ; plus de 400.000 personnes déplacées ; des dizaines de milliers de bâtiments détruits ou endommagés. On sait que la troisième reconstruction de Gaza va coûter au moins 6 milliards de dollars.

Nous voterons donc, bien sûr, cette subvention à Médecins du Monde. L'aide humanitaire est urgente et nécessaire. Mais il est plus que temps d'agir pour une paix durable, car si rien ne change, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Et pour que la guerre ne recommence pas, il faut impérativement et sans délai lever le blocus de Gaza, mettre fin à la colonisation et à l'occupation.

De ce point de vue, l'annexion, quelques jours après la trêve de 400 hectares en Cisjordanie, est une véritable provocation. Depuis le début de ce conflit, le Gouvernement israélien a procédé à l'arrestation de 2.000 nouveaux prisonniers, ce qui porte à 7.000 le nombre total de prisonniers politiques palestiniens. Certains de ces prisonniers en rétention administrative ont d'ailleurs commencé une grève de la faim depuis une semaine.

La campagne internationale pour les prisonniers politiques n'en est que plus d'actualité. Seules des sanctions comme la suspension des accords d'association entre l'Union européenne et Israël peuvent efficacement contraindre Benjamin NETANYAHOU à renoncer à la poursuite de la colonisation et à engager son pays dans des accords de paix durables, mettre l'embargo sur les armes et cesser toute coopération militaire avec Israël, interdire l'entrée des produits des colonies, et toutes relations d'affaires profitant à la colonisation.

La reconnaissance par la France de l'Etat palestinien, promesse de campagne de François HOLLANDE, mettrait à mal l'impunité dont jouit depuis trop longtemps le Gouvernement israélien. Les crimes de guerre doivent être punis, et l'accès à Gaza doit être possible pour les organisations de droits de l'homme qui veulent enquêter sur ces crimes et sur les violations graves du droit international.

Le mouvement pacifiste israélien partage ces exigences, même s'il a du mal à se faire entendre aujourd'hui.

Parce que nous savons que seule la mobilisation internationale permettra un processus de paix, notre groupe travaillera sans relâche pour ces objectifs et vous invite à vous joindre au grand rassemblement organisé par l'A.F.P.S. le 18 octobre prochain place de la République, qui j'espère sera autorisé.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Mon intervention vise à parler de ce projet de délibération, ainsi que du DGRI-DPE 1040. En effet, la situation internationale connaît des tensions majeures et chaque conflit amène souvent notre Assemblée à s'exprimer au nom des valeurs humanistes qu'incarne et défend Paris. Lors du précédent Conseil, la situation de Gaza nous avait naturellement mobilisés et avait donné lieu à un débat au sein de cette Assemblée.

Aujourd'hui, il n'y a pas de vœu concernant la Palestine, mais il y a des actions que la Ville mène ou accompagne, et je tenais à les souligner : tout d'abord, le projet de coopération décentralisée entre Paris, Bethléem et Grenoble-Alpes Métropole. L'accord qui nous est soumis fait suite à une première étape, lancée en 2011 et qui portait sur la participation de Paris à la réalisation de travaux urgents sur des canalisations du réseau d'eau de Bethléem.

Aujourd'hui, c'est une étape importante de coopération qui nous est proposée, pour donner les moyens au Gouverneur de Bethléem de renforcer ses compétences, afin de mieux gérer son réseau d'eau et d'assainissement, jugé comme prioritaire pour l'évolution de cette ville par ses différents dirigeants, enjeu de santé publique et de souveraineté pour une ville mise sous pression par Israël pour son alimentation en eau et ce, dans un contexte d'urbanisation croissante.

Ce projet tripartite, qui associe deux villes françaises, est innovant pour la Ville de Paris et traduit la volonté politique commune de ces trois collectivités d'unir leur savoir-faire pour optimiser l'efficacité des moyens humains, financiers et techniques mis en œuvre dans l'intérêt des habitants de Bethléem.

En parallèle, et comme vient de le souligner notre collègue, le projet de délibération concernant l'aide humanitaire à destination de Médecins du Monde, à destination des habitants de Gaza qui ont subi les bombardements dans le cadre de l'opération "Bordure protectrice", ces bombardements ont fait, comme cela a été rappelé, de nombreux morts et des milliers de blessés, et ont provoqué une situation dramatique en termes d'hygiène et de santé publique, faute de moyens humains et financiers, compte tenu de l'ampleur des destructions des infrastructures sur place.

L'O.N.G. française Médecins du Monde, engagée à Gaza depuis 2001, a donc sollicité la Ville de Paris pour l'aider dans ses actions menées à destination des populations civiles victimes, qu'il s'agisse d'approvisionnements en médicaments, de créations de cliniques mobiles ou fixes, de la réhabilitation de centres de soins, d'hôpitaux ou de cliniques. Les besoins sont énormes, et il faut saluer le travail mené par l'ensemble des humanitaires sur place.

Ainsi, par ces deux projets de délibération, nous voyons comment la Ville de Paris peut intervenir sur plusieurs registres sur un même territoire, à savoir la Palestine, en agissant dans le cadre de l'urgence comme dans le cadre du renforcement durable des compétences des collectivités partenaires. Il me paraissait intéressant de souligner cette vision globale de l'action internationale de la Ville.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Catherine LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - En juillet dernier, au nom du groupe U.M.P., je vous alertais sur la situation préoccupante des minorités d'Irak menacées par l'avancée meurtrière de l'état islamique au Levant. Sensible à l'élan de solidarité internationale qui s'est alors manifesté partout à travers le monde, la Ville de Paris a su répondre à l'urgence humanitaire en mobilisant son fonds d'urgence à hauteur de 90.000 euros. Cette aide précieuse a permis à Médecins du Monde et à la Croix-Rouge de répondre aux crises médicales et sanitaires les plus pressantes, en pourvoyant aux besoins essentiels des familles déplacées : eau, hygiène, santé.

Les bénéficiaires de l'aide médicale apportée par Médecins du Monde sont estimés à 17.000, tandis que la Croix-Rouge améliore l'accès à l'eau pour 50.000 réfugiés.

Persécutées et pourchassées, les minorités irakiennes ont été sensibles au geste d'humanité provenant du monde entier et la Ville de Paris ne peut qu'être remerciée pour son effort financier. Cependant, la situation humanitaire ne cesse d'empirer en Orient. Depuis juin, l'offensive de l'Etat islamique a entraîné le déplacement de près d'un million de personnes, qui en sont réduites à errer à la recherche d'un refuge ou dans l'attente de l'exil.

Le sort des minorités chrétiennes et Yézidis est plus que jamais préoccupant. Or, si l'engagement militaire et politique incombe aux Etats, notre Ville doit davantage encore accentuer son rôle en termes de solidarité. "Nous ne pouvons rester insensibles au véritable nettoyage ethnique" - ce sont les termes d'Amnesty International - "qui se déroule à cinq heures d'avion de Paris".

Si nous sommes capables de financer à hauteur de 400.000 euros l'alimentation en eau de la ville de Jéricho, le plan Solidarité Eau, nous pouvons probablement en faire plus pour aider les camps de réfugiés et permettre aux minorités menacées de demeurer dans leurs propres pays. Ainsi, au-delà des clivages politiques, nous continuons d'appeler à ce que la Ville de Paris exprime pleinement sa solidarité, en répondant avec fraternité aux peuples qui l'appellent à l'aide.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis sensible au fait que vous présidiez personnellement la séance au moment où nous inaugurons notre nouveau règlement. Je sais que l'Exécutif a moins de temps pour parler, mais j'ai eu trois projets de délibération qui ont été amalgamés. Donc je vais tenter de démêler tout cela et de répondre à chacun de ces trois projets de délibération sur lesquels les deux oratrices précédentes sont intervenues.

D'abord, il y avait effectivement le projet de délibération...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je resterai très ferme sur le temps, évidemment.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je n'en attendais pas moins de vous. Le projet de délibération DGRI 1050 sur l'aide d'urgence à Gaza. Effectivement, Véronique LEVIEUX a été extrêmement précise et pertinente sur ce sujet, comme à son habitude. Effectivement, notre Conseil n'était pas saisi d'un vœu visant à condamner, de manière d'ailleurs univoque, l'Etat d'Israël. Nous sommes saisis d'un projet de délibération, adopté encore une fois par la voie d'urgence cet été, pour répondre à la situation humanitaire à Gaza. Il y a, à Gaza, 2.100 victimes et 9.500 blessés.

Je pense que la seule chose que nous puissions faire de manière pertinente, c'est de nous incliner devant les morts et les blessés, et éviter qu'il y ait davantage de morts parce que les blessés ne sont pas soignés.

Médecins du Monde nous a sollicités et nous avons évidemment répondu à sa sollicitation. Pour être encore plus précis, et pour ceux que cela intéresse, Médecins du Monde a mis en place un plan en trois phases, que nous avons soutenu.

La première phase était la distribution de médicaments à la pharmacie centrale de Gaza. La deuxième phase était le développement de deux unités mobiles pour soigner, vu la destruction des équipements sanitaires et hospitaliers, les blessés dans les situations les plus précaires. Enfin, dans un troisième temps - c'est la phase actuellement à l'œuvre - de fortifier, remettre en mouvement le réseau hospitalier à Gaza.

C'est ce plan-là de Médecins du Monde que nous appuyons et que - je pense - nous continuerons d'appuyer, vu la situation catastrophique qui se déroule à Gaza.

Voyez-vous, je pense que le sujet est suffisamment compliqué, qu'il nous a suffisamment impacté à Paris pour que, dans nos projets de délibération et dans nos prises de parole, nous cherchions toujours à œuvrer auprès de ceux qui en ont le plus besoin, en s'évitant des mots et des anathèmes qui peuvent rajouter de l'huile sur le feu.

Je remercie Véronique LEVIEUX de son intervention qui, par ailleurs, a été très complète. Je reviendrai tout à l'heure sur cette belle coopération avec Bethléem, si toutefois l'ordre du jour l'appelle.

Enfin, Madame LECUYER, vous avez parlé de l'aide d'urgence que nous développons auprès du Kurdistan irakien. C'est toujours le même processus. Nous avons été sollicités durant l'été et nous avons débloqué en urgence 90.000 euros pour l'aide aux réfugiés qui sont persécutés par l'Etat islamique. L'Etat islamique, vous le savez, a causé 850.000 personnes déplacées depuis les derniers mois. Encore, tout dernièrement, la ville de Ayn al-Arab, la quatrième ville du Kurdistan irakien, est tombée, ce qui a provoqué l'exode de 100.000 personnes supplémentaires.

Il y a des communautés, les Yézidis, les Chrétiens notamment, qui sont spécifiquement visées, persécutées et exterminées. Il s'agit de berceaux de civilisation et nous devons être particulièrement attentifs et dénoncer ce qui se passe.

En l'occurrence, nous avons développé une aide exceptionnelle auprès de Médecins du Monde, à hauteur de 40.000 euros, pour l'unique hôpital de chirurgie pédiatrique de Mossoul, et l'action de la Croix-Rouge française, à hauteur de 50.000 euros, pour permettre à 10.000 familles déplacées d'avoir un accès à l'eau potable.

Nous suivons évidemment - j'y reviendrai, je pense, un peu plus tard - l'évolution de la situation telle qu'elle se déroule. Nous ne resterons pas là dans notre mobilisation et dans notre solidarité. Nous allons évidemment recevoir, avec la Maire de Paris, les collectifs de solidarité avec les Chrétiens d'Orient.

Nous avons fait, avec un grand nombre d'élus de tous les bords, un rassemblement de solidarité au mois de juillet devant la cathédrale Notre-Dame. Encore ce week-end, nous devons participer à des rassemblements qui dénonçaient les exactions commises par l'Etat islamique. J'y reviendrai également.

La Ville de Paris a un rôle particulier à jouer, a une voix particulière à faire entendre sur ce désastre. Si nous devons venir en aide à tous les réfugiés, où qu'ils se trouvent, dans la mesure de nos capacités d'aide et d'action, il se passe quelque chose qui est très spécifique : c'est une volonté d'extermination. Nous avons un premier devoir qui est de dénoncer et d'appeler les choses par leur nom. Sur cela, vous pouvez compter sur notre rôle, sur ma voix, sur celle de la Maire de Paris et celle de la Ville. Nous serons intraitables.

Je vous remercie de votre attention.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1050.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 1050).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire de 3 militantes kurdes assassinées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 37 est relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire de trois militantes kurdes assassinées.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour deux minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec beaucoup d'émotion que je vais défendre ce vœu, car à l'heure où je vous parle, contrairement à ce que dit M. KLUGMAN, la ville de Kobané n'est pas encore tombée. C'est presque tombé, mais elle n'est pas encore tombée, il y a encore de la résistance. C'est la troisième ville kurde de Syrie. La chute de cette ville serait vraiment une catastrophe humanitaire, comme cela a été dans le Sinjar durant cet été. La ville n'est pas tombée selon mes dernières informations.

Une nouvelle fois, le peuple kurde va payer lourdement son absence de reconnaissance internationale. Ici, modestement, nous demandons peu de choses à travers ce vœu : la reconnaissance officielle de l'assassinat de trois militantes politiques et associatives kurdes, à Paris, le 9 janvier 2013 dernier, avec le dépôt d'une plaque leur rendant hommage. Ces trois femmes s'appelaient : Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Soylemez.

Nous ne demandons que cela.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole au maire du 10e arrondissement, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci de me donner la parole.

Je veux remercier le groupe des Verts d'avoir déposé ce vœu et dire que nous sommes évidemment - la municipalité du 10e arrondissement - tout à fait prêts à accompagner sa mise en œuvre, que ce soit sur l'immeuble même si la copropriété en est d'accord, ou sur l'espace public si la copropriété ne le voulait pas. Nous avons nous-mêmes sur la mairie du 10e arrondissement, il y a six mois, au mois de janvier dernier, apposé le portrait des trois militantes kurdes assassinées à l'occasion des un an de leur assassinat et de la mobilisation de la communauté kurde.

C'était pour abonder dans le sens du vœu du groupe "Vert".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre et il y aura une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'essentiel a été dit : le 9 janvier 2013, Sakine Cansiz, Fidan Dogan, Leyla Soylemez étaient assassinées en plein jour, en plein Paris, au centre d'information du Kurdistan, 147, rue Lafayette. A ce jour, les assassins n'ont toujours pas été jugés.

Le 8 janvier dernier, à l'occasion du premier anniversaire, une banderole a été apposée sur la façade de la mairie du 10e arrondissement qui disait : "Ces trois militantes kurdes ont été assassinées le 9 janvier 2013 dans le 10e arrondissement", et je crois qu'il faut en remercier et en féliciter particulièrement la mairie du 10e arrondissement.

Evidemment, j'émets un avis favorable au vœu déposé par le groupe des Verts. J'aimerais juste introduire un bémol, mais qui va dans le sens de l'esprit du vœu plutôt que de son texte littéral, c'est que je voudrais simplement que soit précisé que soit étudiée, par exemple, l'opportunité d'apposer une plaque, ce qui permettrait de rendre d'autres hommages, si jamais par exemple la copropriété s'opposait à l'apposition d'une plaque.

Mais évidemment, je crois que c'est l'honneur du groupe "Les Verts" d'avoir rappelé à notre souvenir cette tragédie, et il faut en tout état de cause que nous puissions y répondre par un geste sur l'espace public parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES, acceptez-vous l'amendement ?

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, bien sûr.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Notre groupe remercie aussi le groupe des Verts d'avoir fait cette proposition. Ömer GÜNEY, l'assassin présumé de ces trois militantes, a agi avec un ordre de mission fourni par quatre membres des services turcs. C'est ce qu'a révélé l'enquête avec la publication d'un document officiel émanant du M.I.T., l'organisation turque du renseignement national.

C'est d'une gravité exceptionnelle car il s'agit d'un crime d'état avéré. En cela, cela ne concerne pas seulement la communauté kurde, mais toutes les citoyennes et les citoyens de France et de Paris.

Ce crime visait notamment deux dirigeantes de haut niveau du mouvement kurde PKK, dont sa cofondatrice, Sakine Cansiz, qui bénéficiait en France d'un statut de réfugiée politique, et Fidan Dogan, interlocutrice connue des

institutions françaises qui s'était consacrée à la reconnaissance des droits du peuple kurde et à la paix au Proche-Orient. C'est ce même mouvement qui affronte aujourd'hui en première ligne les djihadistes en Syrie et en Irak.

La pose de cette plaque appellera à leur rendre vérité et justice et sera un acte fort de mémoire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le groupe U.M.P. s'abstient.

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 184).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la condamnation des crimes commis par l'organisation de l'EI.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 38 est relatif à la condamnation des crimes commis par l'organisation de l'Etat islamique.

La parole est à Marie ATALLAH, pour 2 minutes maximum.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites. Je vais essayer de compléter.

Pour nous, pour commencer, les élus écologistes souhaitent témoigner ici leur profonde solidarité avec la famille et les amis d'Hervé Gourdel, assassiné en Algérie par des alliés de l'organisation de l'Etat islamique. Nous pensons à Hervé Gourdel mais aussi aux trois Occidentaux décapités en Irak et à toutes les victimes issues des populations locales massacrées sauvagement par les djihadistes.

Face à la barbarie des djihadistes qui dure depuis trois mois, les Français ne sont pas restés passifs. A toutes les organisations et associations musulmanes qui sont mobilisées en permanence pour dénoncer les crimes commis au nom de l'Islam, nous exprimons ici, haut et fort, toute notre solidarité.

Néanmoins, rappelons-le ici, le combat contre la haine de l'autre et le respect des différences sont au cœur des valeurs, voire des lois de la République. C'est bien nous, les élus de la République, qui sommes les premiers concernés par ce combat.

D'ailleurs, nous avons le plaisir de souligner ici le discours prononcé par Mme la Maire lors de la manifestation de vendredi dernier devant la Mosquée de Paris : elle a insisté sur les lois de la République et réaffirmé l'engagement des élus parisiens en faveur de la diversité et du vivre ensemble dans la Capitale.

Le consensus est certes à saluer. Néanmoins, les Ecologistes s'inquiètent du risque qui pèse sur notre démocratie et nos libertés individuelles. C'est pourquoi nous rappelons ici que nos parlementaires écologistes se sont abstenus sur l'actuelle loi contre le terrorisme.

Pour toutes ces raisons, nous proposons ici que le Conseil de Paris déclare solennellement sa solidarité avec les populations civiles irakiennes et syriennes, dans toutes leurs composantes ethniques, culturelles et confessionnelles, son soutien à tous les appels lancés contre les djihadistes de l'organisation de l'Etat islamique en Irak et Syrie, et son engagement à soutenir des projets associatifs en faveur de la lutte contre la culture de haine et de violence, et pour le vivre ensemble en paix entre les peuples de la région du Moyen-Orient.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame ATALLAH, de nous soumettre ce vœu auquel évidemment j'émetts un avis favorable, mais surtout j'espère qu'il réunira l'unanimité de l'ensemble des groupes présents dans cet hémicycle.

Effectivement, je le disais tout à l'heure, votre vœu a été malheureusement et tragiquement rattrapé par l'actualité, puisque depuis son introduction, Hervé Gourdel a été kidnappé et décapité. Auparavant, il y avait un travailleur humanitaire qui avait subi le même sort. Je voudrais rappeler son nom : il s'agit de David Haines. Il travaillait pour une ONG française et parisienne qui s'appelle Acted, que nous connaissons bien, que nous avons d'ailleurs accueillie ici lors du Forum Convergences il y a quelques jours.

Donc, bien sûr l'Etat islamique dévaste la région du nord de l'Irak et de la Syrie. Bien sûr l'Etat islamique sème la terreur sur toute une région. Bien sûr nous l'avons dit et vu ici, l'Etat islamique persécute des minorités, qu'il s'agisse des musulmans qui veulent rester libres, qu'il s'agisse des minorités non musulmanes, et l'Etat islamique ou ses affidés ou affiliés visent tout ce que nous représentons : des hommes, des femmes, libres, divers, libres de leur mode de vie, de leurs convictions, de leur orientation sexuelle, politique ou religieuse.

Nous sommes donc menacés par l'Etat islamique. Nous sommes donc des cibles pour l'Etat islamique. Et en même temps que ce vœu, je voudrais vraiment que l'on prenne conscience, et c'était le sens de ce qu'a dit la Maire de Paris devant la Mosquée de Paris à ce rassemblement très important parce que justement il venait de la Mosquée de Paris, et c'est ce qui a été dit et répété hier à la place de la République, avec ce très bel appel qui s'appelait "Les djihadistes ne nous diviseront pas", effectivement, nous sommes une cible.

Nous sommes une cible dans nos diversités, dans nos opinions, dans nos modes de vie, dans ce que nous représentons, et puisque nous sommes une cible, la première des réponses à avoir, bien sûr c'est la solidarité et c'est également celle de l'unité des démocrates.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste... Il y a un amendement ? Ils sont acceptés.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je peux lire le texte.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous connaissez les amendements ? Si vous voulez bien lire vos amendements qui manifestement ne sont pas connus.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je ne vais lire que les amendements, Monsieur le Maire.

Le deuxième considérant est modifié et divisé en deux nouveaux considérants.

"Considérant les atrocités des massacres commis contre des populations locales (musulmans, chrétiens, Yézidis, kurdes et turcomans)",

puis "Considérant les enlèvements de journalistes irakiens et syriens et les appels au meurtre d'Occidentaux ayant entraîné la décapitation de deux journalistes américains, d'un travailleur humanitaire britannique et plus récemment d'un touriste français en Algérie".

C'était la première modification.

Ensuite, la première demande est modifiée en rajoutant : "Confrontés aux pratiques barbares des combattants djihadistes".

Enfin, la demande exprimée que le "Conseil de Paris déclare solennellement son soutien à tous les appels lancés contre les djihadistes de l'organisation islamique en Irak et en Syrie", cela est supprimé.

Voilà les amendements.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Ils sont donc acceptés par le groupe "Vert" et intégrés au vœu.

Je donne une précision, les amendements qui sont introduits par l'Exécutif doivent être présentés en même temps que la réponse est donnée au vœu. C'est mieux pour nos temps de parole.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. (2014, V. 185).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux Chrétiens d'Orient.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est relatif aux chrétiens d'Orient.

Je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois dire que la qualité des réponses de Patrick KLUGMAN atteste bien que nous sommes sur un sujet sur lequel il ne peut y avoir qu'unanimité. Nous sommes tous évidemment extrêmement sensibles au drame qui se produit et dont les chrétiens d'Orient sont victimes. Je ne doute pas que, sur un tel sujet, nous ayons tous à cœur de manifester notre unanimité dans notre solidarité.

C'est la raison pour laquelle Pierre LELLOUCHE, qui s'est rendu, il y a quelques jours, à Bagdad, a souhaité que nous cosignons ce vœu, avec Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine BURKLI et l'ensemble des élus du groupe U.M.P., puisque se rendant à Bagdad, il a rencontré un certain nombre de responsables de la communauté chrétienne d'Irak, dont Monseigneur SAKO, ainsi que les évêques de Mossoul et de Karakoch.

Vous savez que 1,5 million de personnes de toutes confessions ont dû quitter leur foyer, ont pu trouver refuge, pour certains d'entre eux, au Kurdistan et que, parmi ces personnes déplacées, on compte près de 120.000 chrétiens qui survivent dans des conditions de très grande détresse, vivant à même le sol dans des églises, des hangars, sous des températures qui atteignent en ce moment plus de 50 degrés à l'ombre. Des conditions de vie insupportables pour des familles parties sans rien d'autre que leurs vêtements, des enfants qui meurent, faute de soins et d'un minimum de protection contre la chaleur, des exactions inhumaines commises contre les milliers d'hommes qui sont assassinés, contre des femmes violées, vendues, appartenant à des minorités chrétiennes, des Yézidis en particulier.

Il y a donc deux types d'urgence.

Il y a l'urgence qui consiste à endiguer l'Etat islamique en mettant en œuvre des moyens militaires et financiers sans précédent.

Mais il y a une autre urgence : c'est d'apporter une aide humanitaire aux réfugiés. Nous devons accueillir et soutenir ceux qui fuient les extrémistes radicaux et notre mission est de nous battre pour qu'ils puissent vivre en paix chez eux.

La France a justement donné l'exemple et cet effort doit être amplifié par la mise en place d'un pont humanitaire européen et l'organisation, dans les plus brefs délais, d'une conférence des donateurs, comme notre délégation l'a proposée.

Notre vœu est donc très simple. Il manifeste le souhait que la Ville de Paris prenne part à l'aide humanitaire nécessaire à la survie et à la protection des chrétiens d'Orient par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 240.000 euros.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais souligner la qualité de l'intervention de M. LEGARET, même si je ne partage pas la conclusion et que je devrai émettre un avis défavorable au vœu qu'il vient de déposer.

Mais je voudrais, avant d'en venir à la conclusion, dire d'abord que, sur ce sujet, je trouve que nous travaillons très bien, quelle que soit notre diversité politique. D'ailleurs, il y a derrière vous Jean-Didier BERTHAULT. Nous avons reçu ensemble une délégation des chrétiens d'Orient du CCSI. Je trouve que cela honore notre Ville, la

qualité - quels que soient nos groupes et nos appartenances -, que nous puissions manifester la solidarité de la Ville de Paris de manière unie.

La seconde chose, en revanche : effectivement, je le disais précédemment, ce n'est pas la fin, ce n'est pas le début de la fin, c'est la fin du début. C'est un mot de Winston Churchill, vous me pardonnerez l'emprunt. Ce qui veut dire que nous devons rester mobilisés pour savoir comment et auprès de qui agir, notamment pour venir en aide aux minorités et aux chrétiens d'Orient qui sont actuellement persécutés et sous le joug d'une extermination.

Cependant, votre aide de 240.000 euros, au-delà qu'elle fâcherait les Finances publiques de la Ville de Paris - et je sais que je parle devant un spécialiste ! -, je ne vois pas auprès de qui nous pourrions les verser car nous n'avons pas été sollicités par qui que ce soit à cette aune-là.

C'est pour cela que j'émet un avis défavorable.

Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas imaginer de nouvelles choses.

Sur l'accueil des réfugiés, la Ville de Paris n'est pas outillée pour des afflux de masse, mais nous réfléchissons actuellement à des dispositifs que nous pourrions mettre en place.

Donc, j'émet un avis défavorable, si vous ne retirez pas votre vœu, mais c'est un avis qui est une invitation à s'asseoir, à réfléchir, à rencontrer, ensemble ou séparément, toutes les personnes impliquées dans cette tragédie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, maintenez-vous votre vœu, compte tenu de ces éléments ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, je crois que nous allons le maintenir, mais la réponse qui vient d'être faite démontre bien qu'il est possible d'envisager une autre proposition et peut-être d'y travailler :

- soit une contre-proposition à l'instant même, ce qui me paraît un peu court ;

- soit, dans le cadre de la préparation de la prochaine séance, je pense qu'une réunion des présidents de groupe pourrait permettre d'envisager, sur un sujet de cette acuité et de cette urgence, une aide de la Ville sous une forme qui est évidemment encore à déterminer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu est maintenu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce sujet, il faut faire attention de ne pas compartimenter les différentes populations selon une origine ethnique ou selon une origine religieuse.

Je me rappelle donc, au dernier Conseil de Paris, je vous avais parlé des Yézidis dont personne ne parlait à ce moment-là. On a vu ce qui s'est passé durant tout cet été : les Yézidis ont été réellement massacrés par centaines ; ils sont toujours perdus dans le mont Sinjar et ils font partie de ceux qui ont besoin de plus d'aide aujourd'hui.

Tout à l'heure, je vous ai parlé des Kurdes de Kobané : pareil, ils sont très assiégés et ils ont besoin d'aide. Et pareil, il faut faire attention donc à qui on va aider.

C'est pour cela qu'il vaut mieux réfléchir à avoir vraiment une action groupée. C'est pour cela que je participe... enfin, je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire M. KLUGMAN : attention à ne pas compartimenter, il faut vraiment aider toutes les minorités et ne pas tomber dans la rhétorique tout justement de l'Etat islamique, qui veut considérer qu'il n'y a qu'une seule catégorie de bonnes personnes, une certaine forme d'islamisme et que tous les autres, donc, sont à éliminer.

Il faut être très, très, très prudent sur ce que l'on fait et sur ce que l'on dit.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

2014 DJS 189 - Billetterie du PSG. - Marché-modalités de passation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers de la DJS et nous commençons par l'examen du projet de délibération DJS 189 : billetterie du P.S.G.

La parole est à David BELLIARD, pour un grand classique.

M. David BELLIARD. - Exactement, Monsieur le Maire.

Merci de me laisser la parole pour ce sujet récurrent.

Avec ce projet de délibération, donc, la Ville continue à limiter le lien financier qui la relie au Paris-Saint-Germain. Après avoir supprimé la subvention principale il y a deux ans, nous supprimons aujourd'hui l'achat de prestations de communication, ce qui fait diminuer le marché annuel de billetterie d'environ 30 %.

Nous vous le disons franchement : nous nous félicitons et nous sommes heureux de voir que les propositions des Ecologistes à ce sujet sont progressivement intégrées.

Le P.S.G. dispose aujourd'hui de moyens financiers très importants. Il est logique qu'il tende vers l'autonomie par rapport aux finances de la Ville, surtout en période de restrictions budgétaires.

Pour autant, nous vous l'avons déjà dit, il nous semble que le système de distribution de ces billets en interne doit être revu car il est aujourd'hui trop peu lisible. Il est logique que cette billetterie alimente les clubs filleuls, les jeunes, mais aussi, en faible part, les mairies d'arrondissement, les agents et les élus. Simplement, cette répartition doit être transparente, assumée et lisible, ce qui n'est hélas pas encore tout à fait le cas dans ce projet de délibération.

Nous savons que vous travaillez actuellement sur ce sujet. Nous espérons en voir prochainement l'aboutissement.

Pour cette raison, mais également car nous souhaitons toujours la suppression pure et simple de tout lien financier entre la Ville et le P.S.G., nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Sergio TINTI, pour 5 minutes maximum.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche est favorable à l'achat des places au Paris-Saint-Germain. Permettre aux jeunes issus du football amateur un accompagnement social ou même, au travers de nos écoles, d'assister à des matchs qu'ils n'auraient pas eu les moyens d'aller voir est, pour nous, une très bonne chose. Qu'on le veuille ou non, le football reste un des sports les plus populaires en France et particulièrement apprécié dans nos quartiers et l'attachement des jeunes aux clubs de notre Capitale ne se dément pas. Bon nombre de jeunes rêvent d'aller voir un match du Paris-Saint-Germain et le fait que la Mairie de Paris leur offre la possibilité de réaliser ce rêve nous semble tout à fait important... surtout quand ce "moment magique", entre guillemets, est partagé avec des camarades.

De même, le rôle des accompagnateurs, éducateurs et entraîneurs dans ces sorties est lui aussi à considérer comme très important. Nous voterons donc ce projet de délibération.

Néanmoins, nous restons sensibles à l'argument d'une plus grande transparence et lisibilité sur l'utilisation de ces places afin que le caractère social de cette mesure soit indiscutable.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci aux deux orateurs d'avoir largement respecté leur temps de parole.

M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Messieurs BELLARD et TINTI, d'attirer notre attention sur le marché de billetterie du Paris Saint-Germain. Vous l'avez dit, l'évolution du Paris Saint-Germain ces dernières années a modifié la nature de ses actionnaires et les montants, mais aussi l'ambition de ce club - j'espère que l'on verra d'ailleurs cette ambition s'exprimer demain soir face au FC Barcelone et donner au club parisien une ambition européenne digne de ce nom -, et l'arrivée de ces nouveaux actionnaires nous a fait reconsidérer, collectivement d'ailleurs, sous l'apport d'un certain nombre d'élus de ce Conseil, la contribution de la Ville au budget du Paris Saint-Germain, notamment via la subvention qui a été supprimée et désormais via un marché de prestation de billetterie qui est à la baisse.

Comme l'a précisé David BELLARD, ce marché se résume désormais à un marché de billetterie et non plus de prestation de communication.

Je voulais juste rappeler la trajectoire de cette baisse. Nous sommes passés de 1,25 million d'euros en 2009 à 665.000 euros entre 2010 et 2014 à un marché de 460.000 euros.

Pour autant, cette trajectoire est significative. Dans l'avenir, elle n'aura pas forcément vocation à diminuer encore significativement. Comme l'a très justement relevé M. TINTI, ce marché de billetterie est évidemment un lien avec le Paris Saint-Germain mais aussi l'occasion pour la Ville de mener des politiques sportives, des politiques sociales à destination d'un certain nombre d'acteurs, d'enfants, de responsables associatifs, de sportifs pour qui une sortie au Parc des Princes est un événement majeur d'inclusion, est un loisir, est une sortie et parfois 90 minutes de bonheur, d'échappement pour des vies qui ne sont pas toujours faciles.

J'ajoute d'ailleurs que cette répartition des billetteries du Paris Saint-Germain et la manière dont elles sont aujourd'hui réparties entre les différentes directions de la Ville sera discutée, notamment à travers les entretiens que j'ai régulièrement avec les présidents de groupe.

Je voulais vous annoncer déjà qu'en coordination avec Mmes BROUSSEL et VERSINI, un certain nombre de places sont désormais figées pour la DPVI et la DASES, à destination des quartiers "politique de la ville" et à destination des publics dits peut-être plus éloignés du Parc des Princes.

Merci de ces interventions et renouvelons et gardons un lien avec le P.S.G. et rendons-le utile, notamment à ceux qui en sont le plus éloignés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Rien à ajouter pour demain soir ?

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 189.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 189).

2014 DJS 320 - Piscine Joséphine-Baker (13e). - D.S.P. pour la gestion.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la piscine Joséphine Baker.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DJS 320 et le vœu n° 40 qui est rattaché concernent la piscine Joséphine Baker, dans le 13e arrondissement.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce projet de délibération a pour objet de passer en délégation de service public la gestion de la piscine Joséphine Baker, qui était jusqu'ici gérée en marché de prestation.

Je pense au contraire qu'après cette période d'expérimentation, il serait temps de municipaliser la gestion de cet équipement.

Depuis la précédente mandature, la Mairie multiplie les délégations de service public pour ses équipements aquatiques. Certes, l'exploitation de cet équipement particulier situé sur une péniche présente à certains aspects des spécificités techniques, mais ces spécificités sont maintenant connues grâce aux premières années d'exploitation et elles peuvent tout à fait être gérées par la Mairie, voire avec un volet de prestation technique, en particulier pour les carénages.

C'est d'ailleurs également ce que ferait une entreprise privée si on lui confiait la gestion en délégation de service public.

De plus, les travaux les plus complexes qui étaient à réaliser sur cette péniche ont déjà été financés par la Ville.

Une gestion publique est donc tout à fait envisageable et les aspects techniques de cette exploitation n'y sont pas un obstacle.

Plus généralement, pour apporter des éléments à la réflexion collective que nous devrions avoir sur la manière dont nous gérons les équipements sportifs de la Ville, je souhaite rappeler que la grande majorité du parc d'équipements aquatiques parisiens est en régie directe, avec un fonctionnement d'ailleurs satisfaisant, comme l'a montré le dernier rapport de l'I.R.D.S. Île-de-France.

En revanche, selon ce même rapport, les délégations de service public sont présentées comme représentant un manque de contrôle rigoureux possible sur l'exploitation et la fréquentation, faute de capacité des délégataires à présenter une information précise et homogène en ce domaine.

De plus, la délégation de service public sous la forme de régie intéressée revient finalement pour la Ville à assumer le risque financier et l'investissement au profit direct de l'entreprise concurrentielle sans logique propre de service public.

Pour ce qui est des horaires d'ouverture élargis qui, selon l'Exécutif, justifient le recours au privé, le rapport sur l'ouverture en nocturne des piscines rendu en 2011 par l'Inspection des services de la Mairie de Paris montre que le coût d'exploitation en soirée des piscines est couvert sur les revenus correspondant à ces plages horaires, particuliers et associations.

Par conséquent, l'amplitude horaire d'ouverture de la piscine Joséphine Baker pourrait être assurée sans coût insupportable pour la Ville, à l'image du reste du parc d'équipements aquatiques parisiens.

Mais parlons-nous franchement : si vous pensez que les extensions d'horaires d'ouverture coûteraient moins cher en passant par le privé, c'est bien souvent parce qu'il est plus facile à des entreprises privées de payer des travailleurs au lance-pierre, en particulier sur des horaires dérégulés. C'est aussi que vous cherchez là un nouveau prétexte pour des économies sur la masse salariale, mais une grande collectivité comme la nôtre doit avoir à cœur avant tout la qualité du service public, le respect des droits des salariés et leur juste rémunération.

Bien évidemment, si les agents doivent travailler en soirée ou le dimanche, l'organisation du temps de travail doit se faire avec eux et donner lieu à des compensations de rémunération.

La grève, d'ailleurs, dans les équipements sportifs, pour la revalorisation du dimanche, est là pour nous le rappeler.

Pour ce qui est des équipements annexes à la piscine, c'est-à-dire les salles de sport et de remise en forme, je pense pour ma part que tout autant que la piscine elle-même, ils peuvent relever d'une mission de service public pour l'accès au sport et la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Il est donc inacceptable que ces équipements annexes, après avoir été construits par la Ville, soit assimilés au marché concurrentiel privé dont les tarifs excluent de nombreux Parisiens parmi les plus modestes.

L'expérience nous montre d'ailleurs que le passage en délégation de service public de ces équipements annexes donne lieu, au contraire de ce que vous affirmez dans ce projet de délibération, à des augmentations tarifaires inacceptables.

Ainsi, le passage en délégation de service public d'équipements annexes similaires au centre sportif Alfred Nakache, dans le 20e arrondissement, a entraîné 200 % de hausse des tarifs en 2013, mes chers collègues, 200 % ! Y compris pour les tarifs sociaux, les prix ont triplé.

Et dans le même temps, la fréquentation des équipements a fortement chuté depuis cette hausse des prix, en particulier concernant les publics voisins de l'équipement.

Dans le contexte social actuel, un constat si accablant doit nous porter à privilégier la gestion publique directe.

Enfin, il faut souligner que les équipements aquatiques régis par une délégation de service public offrent environ 20 % de temps d'accès aux associations parisiennes de moins que les équipements en régie directe. À un moment où la Ville affirme vouloir dynamiser la vie associative parisienne, reconnaissez que favoriser la gestion par D.S.P. est donc profondément incohérent.

Pour finir, attachés à un service public populaire et accessible à tous, nous ne devons en aucun cas soutenir une politique de marchandisation des activités sportives et de loisirs.

C'est pourquoi je ne souhaite pas voter ce projet de délibération, et je vous demande au contraire de voter le vœu rattaché que je viens de vous exposer pour la remunicipalisation de cette piscine et plus généralement, pour que cesse cette logique de délégation privée de nos équipements sportifs et de casse du service public.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Tenir son temps de parole est un art.

M. Sergio TINTI a la parole.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche est profondément attaché à la régie publique, et nous pensons qu'elle est souhaitable à chaque fois que cela est possible. Nous prenons bien acte des difficultés techniques rendant plus difficile la gestion en régie de la piscine Joséphine Baker et pour d'autres établissements.

Nous comprenons également qu'au moment de sa création, une délégation de service public s'imposait à cause de ces difficultés techniques. Cependant, les difficultés techniques liées à cette piscine sont maintenant connues, et nous pensons que celles-ci auraient pu se résoudre par un choix entre deux solutions : la formation des agents à gérer ces spécificités techniques ou la régie publique partielle sur tous les aspects techniques ne pouvant pas être gérés par les services de la Ville.

L'argument des amplitudes horaires plus grandes, spécifiques à cette piscine, ne nous semble pas non plus une raison valable pour accepter ce projet de délibération.

Il serait dans l'absolu imposable à toutes les piscines de Paris et nous défendons le fait que les conditions de travail des agents en charge des équipements sportifs de la Ville soit le fruit du dialogue social entre la Ville et les agents. Nous sommes contre l'offensive de ce statut d'exception lié à la délégation des services publics, qui permettrait de contourner ces conditions.

Enfin, pour ce qui est des autres activités proposées dans cet établissement comme la tenue d'une salle de sport et de remise en forme, nous pensons qu'elles pourraient parfaitement être gérées en régie publique.

C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération et que nous voterons favorablement le vœu de notre collègue Danielle SIMONNET.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci Madame SIMONNET et Monsieur TINTI, de s'intéresser au devenir de la piscine Joséphine Baker, établissement ô combien symbolique de l'ambition de la Ville en matière aquatique.

Je crois qu'il y a un point que nous pourrions partager avec Mme SIMONNET et M. TINTI, c'est l'envie d'un service public municipal aquatique de qualité, et ambitieux. Et je veux vous dire, Madame SIMONNET, que vous confondez en l'espèce privatisation et délégation du service public. Cela veut dire que le projet de délibération qu'on vote, c'est bien de déléguer une mission de service public, et que par conséquent, nous gardons sur cet équipement la politique tarifaire, nous gardons sur cet équipement un certain nombre de programmations des activités aquatiques. Et par conséquent, il ne s'agit pas de privatiser, il s'agit de faire exercer le service public, auquel je suis aussi attaché que vous, mais par un délégataire.

Et de ce point de vue-là, laissez-moi, si je puis me permettre, et pour la bonne information de l'ensemble des Conseillers de Paris, mettre quelques éléments qui méritent d'être clarifiés dans vos propos. D'abord, la Ville ne multiplie pas les D.S.P. sur les piscines depuis la précédente mandature, Madame SIMONNET. Au contraire, aucune D.S.P. n'a été contractée dans la dernière mandature et les deux dernières piscines, Alfred Nakache et Beaujon, sont gérées en régie.

Vous dites que la D.S.P. ne permet pas à la Ville de contrôler l'exploitation, il n'y a pas de logique propre de service public : c'est faux. Evidemment, nous contrôlons - je vous l'ai dit - les tarifs, les horaires, et même la répartition dans l'accès au public.

Vous dites que nous pourrions gérer en régie les questions techniques spécifiques à la piscine Joséphine Baker. Vous avez raison, vous l'avez rappelé : c'est une piscine de haute technicité. Pour ceux qui ne la visualisent pas, ceux qui connaissent moins bien la rive gauche, ceux qui connaissent moins bien le 13e et l'Est de Paris, la piscine Joséphine Baker, c'est cette piscine flottante sur la Seine, et qui a donc un niveau de technicité assez important, notamment à cause du niveau de traitement des eaux usées, qui appelle à une surveillance 24 heures sur 24, des niveaux de sécurité qui demandent là encore une présence 24 heures sur 24, 365 jours par an, des systèmes d'alertes et d'astreinte extrêmement contraignants, sur lesquels l'expertise et la capacité technique d'exploitants extérieurs nous permettent de concourir à un service public toujours plus performant.

Je rajoute par ailleurs qu'en ce qui concerne Alfred Nakache, ce n'est pas une D.S.P., mais une C.O.D.P. qui a provoqué l'augmentation des tarifs de la piscine, donc nous ne sommes pas dans le même registre.

Et comme je vous l'ai dit, Madame SIMONNET, nous sommes tous attachés au service public et de ce point de vue-là, je ne veux pas faire de question ontologique ou idéologique du mode de gestion. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment le service public est le mieux rendu. Et parfois, il sera mieux rendu en régie, parce que les équipements sont à vocation extrêmement éducative dans des piscines de quartiers, des bassins de 25 mètres, qui servent essentiellement à l'apprentissage aquatique. Peut-être que, dans ces cas-là, la régie est la plus adaptée et puis, pour d'autres, avec des hauts niveaux de technicité, avec des revenus complémentaires, comme le fitness... Et nous débattons - je l'espère -, un jour, parce que je trouve que ça mérite de savoir si le fitness est une mission de service public. Je ne sais pas. J'ouvre le débat, mais je ne suis pas sûr de pouvoir affirmer qu'il y a un droit opposable au fitness. En tout cas, ça mérite d'être discuté dans la politique aquatique que nous aurons l'occasion de discuter ensemble.

Et donc, la D.S.P., elle nous permet, ici - et vous y serez sensible -, d'être Robin des Bois. Nous allons, avec les activités rémunératrices de la salle de fitness, financer le service public du bassin, qui accueille notamment 500 heures d'enfants d'enseignement aquatique, qui accueille - je vais vous les retrouver pour ne pas dire d'âneries - des associations, 500 enfants par semaine, les centres de loisirs, les activités seniors gratuites, tout cela est accueilli à Joséphine Baker, et continuera à l'être dans ce marché en D.S.P.

J'ajoute, parce que je ne voudrais pas qu'on laisse à penser que la D.S.P. serait un problème, la D.S.P., c'est aussi parfois des solutions. Vous avez parlé des amplitudes horaires. Rappelons quand même que sur les 9 piscines en D.S.P. - 9 sur 39, Madame SIMONNET, donc on est très loin d'avoir une majorité de piscines en D.S.P. - c'est près de 14 nocturnes jusqu'à 22 heures et 2 jusqu'à minuit l'été, notamment dans cette piscine Joséphine Baker et à la piscine Pailleron ; Pailleron, par exemple, qui est gérée par un acteur associatif, et pas par le grand capital, rassurez-vous. Ces 14 nocturnes sur 9 piscines, c'est bien plus que les 8 nocturnes sur les 30 piscines en régie.

Voilà pourquoi je vous incite évidemment à voter ce projet de délibération, à ne pas voter le vœu de Mme SIMONNET, mais tous ensemble, à défendre le service public aquatique, sur lequel nous aurons l'occasion de débattre à nouveau lorsque je présenterai, au nom de la Maire de Paris, le plan "Nager à Paris", qui traitera évidemment de la qualité du service public aquatique parisien.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je donne la parole à M. BELLARD, pour une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas ouvrir le débat sur le droit opposable au fitness, et juste faire un petit mot pour expliquer notre abstention sur le vœu de notre collègue Danielle SIMONNET. Nous sommes évidemment très attachés au service public, et M. MARTINS vient de le rappeler, nous nous réjouissons que les deux dernières piscines inaugurées par la Ville, Alfred Nakache et Beaujon, soient exploitées en régie directe. Le sport doit rester, au moins pour la pratique amateur, un service public prioritairement géré par la Ville.

Néanmoins, nous pensons qu'il faut avoir une analyse différenciée de la gestion des équipements publics, en évaluant la qualité du service public rendu, en privilégiant la régie directe, donc pour la grande majorité des équipements, mais en prenant en compte, de manière exceptionnelle, les spécificités de certains équipements et de leur gestion.

Dans le cas très particulier de la piscine Joséphine Baker, qui est une barge flottante, avec une grande amplitude horaire et des contraintes techniques particulières, le passage en délégation de service public nous paraît ici justifié.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 320.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 320).

2014 DJS 328 - Candidature de la Ville de Paris comme ville hôte en vue d'accueillir des matchs de la coupe du monde de football féminine organisée en 2019 par la F.I.F.A.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 328 : candidature de la Ville de Paris comme ville hôte en vue d'accueillir des matchs de la Coupe du monde de football féminine, organisée en 2019 par la F.I.F.A.

La parole est à David BELLIARD pour 5 minutes, ensuite, Marinette BACHE, puis Sergio TINTI.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre Ville se porte candidate auprès de la Fédération française de football à l'accueil de la Coupe du monde de football féminin. Au vu du succès populaire de la Coupe du monde de rugby féminin cet été à Paris, et puisqu'il s'agit d'une nouvelle étape dans le soutien volontariste de notre Ville à la promotion du sport féminin, nous y souscrivons.

Nous avons un seul regret : Paris ne candidate - semble-t-il - que pour le stade Jean Bouin, et non pour le Parc des Princes, qui semble ainsi toujours interdit aux femmes. C'est étonnant, d'autant que le groupe Ecologiste avait fait adopter, sous la mandature précédente, un vœu pour que l'équipe féminine du P.S.G. joue chaque année au moins un match au Parc des Princes, vœu qui est hélas resté, à notre connaissance, lettre morte. Il nous semble que la Coupe du monde de football féminin est un événement suffisamment important et attractif pour accueillir une affluence adaptée au Parc des Princes, surtout pour des matchs à élimination directe.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Marinette BACHE a la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais à mon tour à me servir de ce projet de délibération pour attirer l'attention de notre Assemblée sur le développement du sport collectif féminin. Football, bien sûr : l'équipe de France a terminé quatrième aux derniers mondiaux et aux Jeux Olympiques de Londres. Handball : les filles sont, entre autres, une fois en or, trois fois en argent, aux mondiaux ; deux fois en bronze aux championnats d'Europe. Basket : l'équipe nationale féminine est

vice-championne olympique, vice-championne d'Europe, elle a été deux fois championne d'Europe. Rugby, enfin : le Grand Chelem cette année, au Tournoi des six Nations et troisième de la Coupe du monde.

Il est assez remarquable et inoubliable d'avoir pu voir 17.000 personnes à Jean Bouin pour un match de rugby féminin cet été.

La chaîne publique France 4, qui retransmet la plupart de ces compétitions, voit souvent des records d'audience. Cela a été le cas aux mondiaux féminins de football en 2011, après la prestation masculine désastreuse que l'on sait en Afrique du Sud l'année précédente. Cela a été le cas cet été à Marcoussis et à Jean Bouin, avec l'équipe féminine de rugby : un million et demi de téléspectateurs dès le deuxième match de notre équipe.

Des téléspectateurs avides de retrouver des compétitrices qui ont envie de jouer et en bonus, de retrouver les vraies valeurs du sport que, jusqu'à maintenant en tout cas, les féminines savent leur offrir. Et également des femmes qui se retrouvent dans des valeurs de dépassement de soi, mais aussi de liberté - du corps, d'égalité - des droits, de fraternité - de toutes et de tous.

A Paris, le développement des sports collectifs féminins a été porté haut, avec volonté, je dirais avec un sain acharnement, lors de la mandature précédente. Les résultats ont été à la hauteur et notre Ville est reconnue dans sa promotion du sport féminin.

Pendant ce temps, le P.S.G. filles est en tête du championnat national, aux côtés de leurs rivales lyonnaises. La promotion du sport collectif féminin était encouragée dès l'école primaire et le collège par l'intéressante initiative de mise en place d'équipes de basket mixtes, par exemple.

Est-il encore utile de souligner combien cela participe de l'éducation à l'égalité. Et je ne doute pas que, chacun dans son domaine, Jean-François MARTINS et Alexandra CORDEBARD poursuivront efficacement le travail entamé par Jean VUILLERMOZ et Colombe BROSSEL.

Bien sûr que Paris a vocation à accueillir des matchs de la Coupe du monde de football féminin de 2019 ! Je suis sûre, d'ailleurs, que notre candidature renforcera la qualité de la candidature de la France et l'aiderait à gagner l'organisation de cette compétition. La progression, tant de la couverture médiatique que du soutien populaire qu'obtient cette manifestation, ne peut être que positive dans l'évolution globale du sport féminin, lequel a une force de marge de progression devant lui.

Le football, sport universel s'il en est, en est un magnifique vecteur. Aussi j'invite, bien sûr, chacun de mes collègues à voter ce projet de délibération et à soutenir la candidature de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. Sergio TINTI a la parole pour cinq minutes maximum.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche se réjouit de cette candidature de Paris pour la Coupe du monde féminine de football. Tout d'abord, il est bien que Paris se positionne sur la promotion de l'ensemble des sports féminins qui sont globalement sous-médiatisés par rapport aux pratiques masculines. C'est d'autant plus dommageable pour l'un des sports les plus populaires de France. Oui le football est un sport populaire et sa branche féminine, aux niveaux amateur et professionnel, est en plein essor.

En même temps, autant rappeler que l'Olympique lyonnais, un des tous meilleurs clubs européens en la matière, avec son palmarès qui ferait rêver n'importe quel club français masculin, passe souvent inaperçu. C'est par l'effervescence que l'on crée aussi des vocations. Le football féminin aurait une formidable estrade dans la Ville de Paris. Paris, d'ailleurs, qui a aussi son club féminin. Nous souhaitons toujours qu'il puisse, comme il le demande, disputer tout ou partie de ses matchs au Parc des Princes, comme la section masculine.

C'est également une satisfaction pour notre groupe de voir que la Ville de Paris se porte candidate aux événements d'un plan international, que ce soit sportif - comme la Coupe du monde de rugby cet été, au mois d'août - ou non - comme la grande Conférence mondiale sur le climat.

Paris est une ville qui sait recevoir, qui peut et doit porter la mission d'organiser des grands rendez-vous. Nous saluons donc cette ambition et nous votons favorablement à ce projet de délibération.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à cette belle unanimité de la majorité en faveur de la Fédération internationale de football, Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Mme BACHE, à MM. BELLIARD et TINTI, de mettre en lumière ce projet de délibération, que je présente avec énormément d'enthousiasme, parce que, évidemment, vous savez que Paris va être appelée, dans les années à venir, à recevoir un certain nombre de grands événements sportifs.

L'Euro 2016 - Monsieur BONNET - d'abord, le Mondial de lutte en 2017, le Mondial de handball en 2017, le Mondial de hockey sur glace en 2017, l'Euro de handball féminin en 2018, les Gay Games Paris 2018, la Ryder Cup en 2018. La mandature qui s'annonce est une mandature de très beaux et de très grands événements sportifs.

Avec ce projet délibération, nous continuons le mouvement des grands événements sportifs, en lui donnant du sens, en lui donnant un message politique, celui de la féminisation des sports collectifs et, en particulier, du football.

Effectivement - vous l'avez tous les trois mentionné - cette candidature nous permettra aussi, si nous l'emportons, d'avoir autour de cette compétition un grand programme d'accompagnement pour la féminisation du football à Paris, appuyé, évidemment, sur le sport scolaire, avec ma collègue Alexandra CORDEBARD, mais aussi sur nos clubs de proximité qui ont ouvert et qui, pour certains, ont un certain nombre de très bons résultats sportifs dans la section féminine - je pense, par exemple, au CA Paris, à l'ACP 15 ou à l'ES 16 - et en s'appuyant sur les excellents résultats de l'équipe féminine du P.S.G.. L'équipe féminine du P.S.G. a battu Metz 7-0 en début de saison, qui a battu Montpellier 1-0 à la 83e minute sur une magnifique tête décroisée. Montpellier fait partie, comme vous le savez, des favoris au titre, avec l'Olympique Lyonnais.

Ce grand événement, nous l'accueillerons avec enthousiasme.

Monsieur BELLIARD, le vœu de faire jouer des féminines au Parc des Princes, c'est un vœu que nous partageons. Nous avons l'occasion, avec la Maire de Paris, de le dire régulièrement. Spécifiquement pour cette compétition, le Parc des Princes ne rentrait pas dans le cahier des charges techniques de la F.I.F.A. On a regardé, pour être très honnêtes avec vous, les trois stades, Parc des Princes, Jean Bouin et Charléty. Seul Jean Bouin répondait à l'ensemble des critères techniques demandés par la F.I.F.A. Mais je suis sûr que ce sera une grande fête à Jean Bouin en 2019, si nous l'emportons.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour ce soutien sans faille au sport féminin. C'est vrai que le fait de pouvoir jouer au Parc des Princes pour les féminines - j'ai souvenir d'avoir même fait un coup d'envoi lors de l'un des matchs avec Adriana KAREMBEU, cela ne s'oublie pas, pour les féminines, dans un match P.S.G.-O.L., et j'en garde un grand souvenir - j'aimerais pouvoir réitérer cela plus souvent.

Je n'avais pas les crampons de footreuse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 328.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 328).

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif à l'implantation de skateparks.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 41 est relatif à l'implantation de skateparks.

M. Yves CONTASSOT a la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire, c'est moi qui présente ce vœu.

Ce vœu porte sur la pérennisation d'équipements destinés aux rollers, skates et trottinettes dans le 13e arrondissement. Ce vœu a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement. En fait, il émane d'une expérience qui a été mise en place l'été dernier : l'installation provisoire d'un skatepark financé par des bénévoles sur le quai de la Seine, qui a été un succès. Comme il va y avoir aussi la fermeture d'un skatepark situé dans le terrain de sport Boutroux, et comme il y a une forte demande des jeunes du 13e arrondissement pour disposer d'un lieu permettant de pratiquer cette activité de loisirs, nous considérons qu'il est important que ce vœu soit confirmé ici pour étudier l'implantation d'un skatepark en 2015 et que sa réalisation puisse voir le jour dès que possible.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH, et non pas M. CONTASSOT.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame ATALLAH.

Pour aller très rapidement sur votre vœu et rappeler, peut-être l'avez-vous oublié, Madame ATALLAH, qu'un effort significatif a déjà été fait depuis plus d'une décennie sur les sports de glisse à Paris : 16 aires de glisse dans tout Paris dont 10 créées depuis 2001 et des aménagements de la Ville en faveur de ces sports de glisse ; pour les plus récents, notamment, je pense au cours de Vincennes devant le lycée Hélène Boucher où on a des éléments de glisse qui s'intègrent harmonieusement à l'espace urbain et qui permettent, notamment aux lycéens mais pas que, aux riverains du 12e et du 20e arrondissement de faire et de pratiquer la glisse dans l'espace public.

Il est donc effectivement nécessaire de rappeler cela et c'est peut-être le manque dans votre vœu : c'est de rappeler que le 13e est une situation particulière dans un maillage parisien déjà très dense.

Ce que je vous propose, pour aller à l'essentiel, c'est d'amender votre vœu en rajoutant ces deux considérants.

"Considérant les 16 aires de glisse à Paris, les 10 créations depuis 2001 dont l'EGP18, le plus grand skatepark indoor en béton en France, et les aménagements urbains favorables à la mixité des usages dont la glisse urbaine (les berges de la Seine, la place de la République - avec probablement le plus grand skatepark de Paris, d'une manière ou d'une autre) ;

De rajouter : "Considérant la situation particulière du 13e arrondissement qui ne bénéficie pas d'un équipement permanent dédié à la glisse" ;

Et de finir par : "émettre le vœu de l'implantation, non pas d'un skatepark mais d'une aire de glisse, pour ouvrir notamment aux autres pratiques de glisse (le roller, la trottinette), soit étudiée en 2015 dans le 13e et qu'une réalisation soit réalisée dès que possible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MARTINS.

Vous avez émis un avis favorable, si l'amendement oral est accepté.

Madame ATALLAH, vous êtes d'accord ?

Mme Marie ATALLAH. - Je suis d'accord sur ces amendements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 186).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'étude d'un relèvement de la taxe de séjour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 42, relatif à l'étude d'un relèvement de la taxe de séjour.

La parole est à M. de FROMENT, pour l'U.M.P.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu que nous présentons avec mes collègues LEGARET, BURKLI et LELLOUCHE, est l'occasion d'alerter à nouveau le Conseil de Paris sur les dangers d'une élévation de la taxe de séjour dans la Capitale.

Malgré l'opposition de membres éminents du Gouvernement, qui avait permis de repousser une première tentative d'augmentation du plafond maximum de la taxe de séjour à 3,50 euros par personne et par nuitée, il semble que notre Exécutif municipal n'ait pas renoncé à ce funeste projet. On parle d'un quintuplement de cet impôt.

Cette initiative laisse pantois !

D'une part, il s'agit clairement du reniement d'un engagement de campagne : celui de ne pas augmenter les impôts des Parisiens, à moins que l'on ne considère que les hôteliers ne soient pas des Parisiens comme les autres !

D'autre part, et surtout, il ne s'agit rien moins que de compromettre le développement du tourisme dont je rappelle qu'il est sans doute le principal gisement de croissance d'emploi à Paris dans les années à venir - je renvoie sur ce sujet aux analyses très pertinentes de M. FABIUS - dans l'unique but de parvenir à combler sans doute le fameux trou de 400 millions d'euros, peut-être davantage, qui s'annonce pour 2015.

En début de mandature, à l'heure des grands choix stratégiques, un tel court-termisme est un peu navrant.

De grâce, ne nous réservez pas l'argument maintes fois ressassé de la taxe indolore qui serait sans effet sur le secteur, au prétexte que quelques euros sur le prix d'une chambre d'hôtel serait peu de chose. Une telle objection témoigne d'une méconnaissance du modèle économique sur lequel repose l'industrie touristique d'aujourd'hui, secteur extrêmement concurrentiel et très sensible aux variations de prix, même dans le domaine du très haut de gamme.

Une hausse de la taxe de séjour serait d'autant plus contestable qu'au fil du temps, la taxe de séjour, théoriquement affectée aux actions de promotion du tourisme et de l'accueil des touristes, est devenue une recette fiscale sans affectation particulière. J'en veux pour preuve que la part de cette taxe consacrée à l'opérateur en charge du tourisme à Paris a en effet été divisée par deux entre 2002 et 2014. Tandis que le produit de la taxe a doublé sur cette période, le montant de la subvention à l'Office du tourisme a décliné en valeur absolue, en passant sous la barre des 7 millions d'euros.

Madame la Maire, d'ici quelques années, le nombre de touristes, 1 milliard aujourd'hui, passera à 2 milliards dans le monde. Il est temps, et c'est le sens du vœu que nous présentons, d'investir dans ce secteur et de définir, en concertation avec les acteurs du secteur, une véritable stratégie sur ce domaine. Avec la taxe de séjour, le moins que l'on puisse dire est que l'on n'en prend pas le chemin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur de FROMENT, si nous ne connaissons rien au modèle économique des hôtels, vous ne connaissez rien au modèle des finances publiques de la Ville parce que, d'abord, l'affectation de la taxe de séjour, elle est dans le budget municipal. Elle est annexée au budget municipal. Je vous invite à lire les documents budgétaires, ce sont de saines lectures !

Si vous résumez la politique touristique de la Ville à la subvention à l'Office du tourisme, Monsieur de FROMENT, c'est que, effectivement, vous ne comprenez pas plus la Ville que nous ne comprenons, soi-disant, le modèle économique des hôtels. Parce que ce sont, en fait, 300 millions d'euros que nous investissons par an pour l'accueil des touristes :

- sécurité renforcée que nous avons conduite à l'époque avec Myriam EL KHOMRI et que nous conduisons avec Colombe BROSSEL sur le Louvre, sur les Champs-Élysées ;

- propreté et renfort de l'équipe de propreté sur les sites très fréquentés, comme évidemment Montmartre, comme le Louvre ;

- investissement dans les établissements culturels municipaux qui reçoivent ;

- entretien du patrimoine ;
- transport.

Tout cela, ce sont des investissements massifs que nous faisons en faveur des touristes et qui sont un investissement à la hauteur de l'ambition touristique de Paris.

Sur le fond, Monsieur de FROMENT, je l'ai déjà dit ici avant l'été, affirmer que le relèvement des plafonds affaiblirait le secteur hôtelier relève, je le crois, d'une méconnaissance du secteur hôtelier parisien, Monsieur de FROMENT.

La taxe de séjour...

C'est même plus grave, en fait : je crois que c'est une méconnaissance du secteur européen et mondial.

La taxe de séjour, elle est extrêmement faible aujourd'hui à Paris. Elle n'a pas changé depuis 22 ans et elle est, je vous le dis, en comparaison avec quelques grandes villes :

- Rome : 3 euros ;
- Florence : 5 euros ;
- Bruxelles : 8,75 euros ;
- Berlin : 5 % du montant de la chambre ;
- Los Angeles, ces gauchistes : 14 % du prix de la chambre !

Vous voyez bien que l'on est très loin aujourd'hui d'avoir une taxe de séjour - et demain ! - à caractère spoliatoire. On en est évidemment très, très loin.

Je rappelle, Monsieur de FROMENT, parce que vous dites : le fantasme de la taxe de séjour indolore sur le prix de la chambre. Une nuit, prenons un établissement au hasard, au Fouquet's dans la suite royale : 22.000 euros.

1,50 euro de taxe de séjour : ce n'est même pas le prix du café, Monsieur de FROMENT !

Je crois que nous avons, sur ces 5 étoiles de très grand luxe, un peu de marge pour que les 300 millions d'euros que nous investissons aujourd'hui en faveur du tourisme puissent être d'autant plus importants demain et que chacun y contribue à la hauteur de ses revenus réels et que notamment les chambres qui dépassent de très loin, on va dire, le cadre classique de la chambre hôtelière parisien puissent se voir affecter une taxe de séjour beaucoup plus normale.

Spécifiquement sur votre vœu, vous dites que l'Exécutif municipal n'entrave pas la concertation menée par le Ministère des Affaires étrangères.

D'abord, je ne vous savais pas à ce point défenseur du Ministère des Affaires étrangères de ce Gouvernement, mais je m'en réjouis !

Mais je voulais vous dire que l'on n'entrave pas cette concertation puisque nous y participons et nous participons d'abord à ce que sera la modernisation de la taxe de séjour. Et nous avons des discussions, je dois dire, assez sereines avec l'U.M.I.H. et le SYNHORCAT, aussi bien nationaux que parisiens, et qu'eux-mêmes reconnaissent ce besoin de modernisation, notamment pour intégrer les nouveaux acteurs de l'hébergement et de l'hôtelier ; je pense à tous ceux de l'économie collaborative et de l'économie du partage que vous connaissez bien.

Donc, voilà, je vais émettre un avis défavorable et rassurer M. de FROMENT : l'industrie hôtelière parisienne, c'est 80 % de taux d'occupation ; ces quelques % d'augmentation du prix de la chambre vont continuer à être soutenus par la Ville de Paris mais ils contribueront à une hauteur, peut-être, je l'espère demain, plus significative à nos investissements pour faire de Paris la première destination touristique mondiale qu'elle continuera à être.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, pour cette excellente réponse.

J'ai une explication de vote de Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Pour compléter l'excellente argumentation de M. MARTINS, là où on est d'accord avec la droite, c'est sur le fait que c'est quand même dommageable que M. VALLS soit intervenu lui-même pour annuler la hausse de la taxe de séjour et que nous sommes obligés de revenir devant l'Assemblée nationale pour la remettre telle qu'elle était, alors qu'il y avait a priori un accord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - Je voudrais rajouter un autre élément très important aussi.

C'est vrai que les montants sont très faibles, c'est vraiment ridicule, surtout sur les palaces, mais quand même il faudrait, et c'est de la responsabilité du Département, que la facturation se fasse au réel et non selon la capacité de l'hôtel.

Ce n'est pas nous qui fixons la taille de la taxe mais, en revanche, c'est nous qui décidons si on le fait au réel ou à la capacité, et on pourrait déjà faire cela tout de suite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour votre explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? L'UMP est pour.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'élargissement des créneaux horaires des établissements sportifs.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'élargissement des horaires des équipements sportifs en soirée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les vœux n^{os} 43 et 44 relatifs aux créneaux horaires des établissements sportifs.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

La Ville a souhaité mettre en place un élargissement expérimental des créneaux du soir des établissements sportifs, pouvant aller jusqu'à 23 heures et minuit à partir de la rentrée des vacances scolaires de la Toussaint.

Je crois que cette expérimentation va dans le bon sens, en tout cas celui d'une plus grande flexibilité des horaires des équipements municipaux, pour améliorer aussi le service aux usagers. C'est dans la droite ligne de la révolution des horaires que nous avons appelée de nos vœux pendant la campagne.

Alors, j'ai déposé un vœu pour que la Mairie de Paris tienne informées les mairies d'arrondissement et les associations des équipements ayant finalement été retenus pour cette expérimentation et sur quels critères, et fassent connaître au plus vite les nouveaux horaires élargis ainsi que la date précise de leur mise en œuvre.

Je dois dire, Monsieur MARTINS, je sais que ce n'est qu'un modeste vœu beaucoup moins important que le précédent, mais je me réjouis qu'entre-temps mon vœu ait été pour partie satisfait, puisque vous avez réuni très récemment les adjoints aux sports de nos arrondissements pour leur donner une information.

Cela veut dire qu'une partie de mon vœu a été satisfaite entre-temps. Néanmoins, je souhaiterais juste que vous puissiez retenir d'élaborer un bilan de cette expérimentation au bout de six mois, restant vigilant sur les conditions optimales de sécurité dans l'utilisation de ces installations.

Si vous en étiez d'accord, sachant que, pour le reste, je considère que pour partie il a été satisfait, puisque vous avez fait entre-temps une réunion d'information.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

Il y avait une erreur, est-ce M. de FROMENT qui parle maintenant sur le vœu n° 44 ? C'est fait, donc pas besoin. Très bien, vous étiez inscrit, tout va bien.

Monsieur TIBERI ? Mais vous n'étiez pas inscrit, Monsieur TIBERI ? Pourquoi je vous donnerai la parole puisque vous n'étiez pas inscrit ?

Les explications de vote sont pour les groupes, vous n'étiez pas inscrit, je veux bien vous donner une minute, mais c'est totalement arbitraire de ma part de vous donner une minute.

M. Dominique TIBERI. - Merci beaucoup, ce sera largement suffisant. C'est juste une précision. Je suis d'accord avec ce que vient de dire Florence BERTHOUT, mais les conditions d'utilisation concernent, si j'ai bien compris, la présence ou non d'agents de la Ville de Paris pendant les horaires les plus tardifs.

Sur l'amplitude horaire, nous sommes tous d'accord. Sur la flexibilité, nous sommes tous d'accord. Sur les questions de sécurité, cela pose un problème de sécurité et éventuellement de responsabilité. Il faut mettre en œuvre la responsabilité, c'est qu'un événement malheureusement s'est déjà produit, regrettable et parfois dramatique.

Nous sommes tous d'accord, j'imagine, sur l'amplitude jusqu'à 11 heures ou minuit. En revanche, laisser les locaux sportifs à minuit, c'est quand même grave parce qu'on ne sait pas d'où viennent les gens qui arriveraient à 11 heures ou minuit sous la seule responsabilité des associations, cela me paraît très inquiétant et j'espère que ce ne sera jamais le cas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur TIBERI.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Je vais faire bref bien que, Monsieur de FROMENT, je crois que le vœu de Mme BURKLI n'était pas strictement le même que celui de Mme BERTHOUT, ni dans le fond ni dans le ton.

Pour dire à Mme BERTHOUT, mais j'avais eu un certain nombre d'échanges préalables entre mon cabinet et votre directeur de cabinet dès avant l'été sur ce dispositif d'expérimentation de l'ouverture tardive des équipements sportifs par les associations. On aura l'occasion d'en parler au prochain Conseil de Paris, puisque je réunis le comité technique paritaire de la Direction des Sports pour évidemment présenter ce projet aux agents.

L'information des mairies d'arrondissement, que ce soit la mairie du 5e, du 9e ou toutes les mairies d'arrondissement, il a été fait. M. de FROMENT et Mme BURKLI demandent à ce que la mairie du 9e soit associée, j'invite Mme BURKLI à parler avec Adeline GUILLEMAIN, son adjointe aux sports, qui a été multiples fois informée du dispositif, de la manière dont cela allait être mis en œuvre.

C'est pourquoi je suis un peu surpris de ce vœu, à moins que ce vœu soit juste une tentative de ce que j'appellerai la stratégie du coucou : poser un vœu avant que nous le fassions pour essayer de faire croire que cela est grâce à vous. Mais je doute que vous ayez des pratiques politiques de cette mesquinerie-là.

Et donc que vous accepterez de bon cœur de retirer ces deux vœux pour examiner ce projet d'expérimentation dès le prochain Conseil de Paris, celui du mois d'octobre. Je vous assure que, comme depuis le début de cette expérimentation, les mairies d'arrondissement y seront - d'ailleurs elles le sont déjà - pleinement associées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si j'ai bien compris, c'est un retrait du vœu ou avis défavorable.

Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur MARTINS, ce n'est pas du tout la stratégie du coucou.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne reprenez pas tout, c'est oui ou c'est non.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, c'est juste un échange très bref. Donc, vous êtes d'accord pour qu'on fasse un bilan de l'expérimentation ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - C'est prévu.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'accord. Très bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est valable pour les deux vœux ?

Merci de les avoir retirés - c'était bien que l'on prenne le temps, tout à fait - avec l'explication qui vous a été donnée.

Les vœux n^{os} 43 et 44 sont donc retirés.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'affichage de l'occupation des créneaux dans les équipements sportifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 45 est relatif à l'affichage de l'occupation des créneaux dans l'occupation des équipements sportifs.

Monsieur BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce vœu a pour objet l'affichage de l'occupation de ces créneaux, puisque l'offre d'équipements sportifs est inférieure à la demande émanant des associations, tout le monde en est bien conscient, et l'attente en matière de transparence, de la part de ces responsables associatifs et du public, est très forte.

Donc, considérant le manque de visibilité sur ces créneaux sportifs attribués et aussi la demande de transparence des associations, nous avons souhaité, avec Brigitte KUSTER et l'ensemble des élus du 17e, porter ce vœu pour que la DJS fasse en sorte que chaque équipement sportif municipal affiche à la vue du public le bénéficiaire de chaque local pour chaque tranche horaire.

Vœu présenté en commission la dernière fois et dont M. MARTINS avait l'air de dire qu'il lui semblait peut-être pertinent. J'attends sa réponse avec optimisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'optimiste Jean-François MARTINS a la parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Optimiste et enthousiaste, Madame la Maire.

C'est un vœu effectivement de bon sens, constructif. Un certain nombre d'équipements affichent déjà ce calendrier des créneaux qui permet une bonne information et je crois une cohabitation heureuse entre les différents usagers des équipements sportifs. La généralisation est souhaitable. On a quelques problèmes techniques, ici et là, parce que les calendriers se modifient mais, sur le principe, c'est un vœu sur lequel je peux émettre un avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, la Maire que je suis nage dans le bonheur en mettant aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 187).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la fermeture des piscines et des centres sportifs.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les vœux n° 46 et n° 47 relatifs au mouvement social dans les équipements sportifs, j'ai M. Jean-Didier BERTHAULT et Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi juste la transition parce que vous nagez peut-être dans le bonheur, "c'est effectivement la seule façon de nager aujourd'hui pour un Parisien".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo ! C'est déjà pas mal, vous savez.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - On se contente de ce qu'on a !

Effectivement, ce vœu revient sur ce mouvement social, auquel désormais la presse fait largement écho mais qui touche l'ensemble des piscines et centres sportifs municipaux, qui a débuté déjà depuis le 9 mars, depuis plus de 27 semaines. Les équipements sont fermés, plus de la moitié des dimanches, à savoir 60 % d'entre eux pour le centre sportif Max Rousié dans le 17e. Nous avons plus de 1.000 heures de créneaux associatifs qui ont été supprimés depuis le début du conflit dans le seul 17e arrondissement. Ma collègue, Anne-Charlotte BUFFETEAU reviendra spécifiquement sur le problème aussi des piscines.

Bref, nous souhaitons désormais que l'Exécutif municipal puisse nous en dire plus sur la réouverture complète dans les plus brefs délais des piscines, mais aussi des centres sportifs affectés par les grèves de personnel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame BUFFETEAU, vous avez la parole.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Je ne vais pas allonger plus les débats parce que j'allais dire un peu la même chose que mon collègue Jean-Didier BERTHAULT.

Simplement, nous souhaitons juste savoir, vu que le conflit social ne prend pas fin, ce que la Mairie met en œuvre pour permettre aux Parisiens d'exercer leur activité.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Madame la Maire. Merci, Mme BUFFETEAU et M. BERTHAULT.

C'est évidemment un sujet sensible qui nous affecte tous. Nous sommes tous désagréablement informés chaque week-end des établissements fermés. Cependant, je vous invite à prendre ce sujet avec gravité, mais aussi avec lucidité sur la réalité de ce mouvement.

D'abord, c'est globalement 19 % d'agents grévistes le dimanche depuis la rentrée, contre 25 % avant l'été. 16 % des équipements fermés depuis la rentrée, contre 23 % avant l'été, avec évidemment un montant plus important d'environ 43 % pour les piscines, pour une raison simple que j'explique ici mais que vous connaissez sûrement, c'est que les conditions d'encadrement dans les piscines sont telles que très rapidement, le manque d'un ou deux agents provoque la fermeture de l'établissement.

Je rappelle ici que la revendication des organisations syndicales qui appellent au mouvement est un relèvement de 180 euros de prime dominicale. Ce chiffre ne correspond à aucune direction de la Ville. Aucun agent de la Ville ne touche 180 euros par dimanche travaillé.

Ceux de la Direction de la Jeunesse et des Sports touchent en l'occurrence 44 euros de prime de travail le dimanche, plus 45 euros de prime de roulement pour ce travail posté qui inclut, y compris dans leurs indemnités de statut, ce travail le dimanche, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des directions de la Ville.

Ce travail le dimanche, et j'ai eu l'occasion de le rappeler avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE aux organisations syndicales, ne concerne pas que la DJS.

La Maire de Paris s'est engagée sur un agenda social avec les organisations de l'Hôtel de Ville, et cet agenda social a vocation en 2015 de traiter cette question de l'amplitude horaire du service et des équipements publics. Par conséquent, il serait irresponsable de notre part de traiter la question des équipements sportifs indépendamment des 9.000 agents de la Ville qui travaillent ou qui exercent une activité le dimanche dans près de sept directions.

Cette explication, ce souhait de pouvoir traiter cette question de l'indemnisation le dimanche de manière globale et pas de manière spécifique à la DJS, nous l'avons expliqué aux organisations syndicales. Nous avons souhaité ouvrir avec elles un certain nombre de discussions et de négociations qui aujourd'hui, n'ont pas abouti, je vais être honnête avec vous.

Si vous me le permettez, les organisations syndicales sont en train, sur ce dossier, d'emmener les agents droit dans le mur parce que leur revendication ne peut pas aboutir, ni même juridiquement. Nous ne pouvons pas créer un régime indemnitaire spécifique à la DJS puisqu'elle relève d'un statut propre à trois directions. C'est donc impossible.

Je redis ici, y compris si les organisations nous entendent, qu'il va falloir prendre ce dossier avec responsabilité pour le traiter dans un cadre global.

Évidemment, l'échec du dialogue social en cours, qui n'est pas de notre fait, ne peut pas être le seul argument et la seule réponse aux usagers légitimement inquiets pour ceux qui ne peuvent pas accéder à leur équipement sportif.

La première des réponses est que nous avons autant de fois que nécessaire, chaque fois que sollicité par une association, tenté de reloger des matchs et des activités sportives.

Je pense au C.A. Paris, dans le 14e, que nous avons aidé à trouver un terrain à Bourg-la-Reine, à Choisy-le-Roi, pour ne pas perdre éventuellement un match sur tapis vert. Nous l'avons fait pour de l'escrime, pour le championnat de France de boxe thaï l'année dernière, où ce sont les cadres de la direction qui ont ouvert un gymnase.

Je veux dire ici que pour chaque association qui en fait la demande, nous tentons autant que possible de trouver un créneau le samedi ou de reloger dans un équipement qui est ouvert le dimanche. Je voulais saluer ici devant le Conseil le dévouement et la disponibilité des agents de la DJS qui cherchent à trouver des solutions pour les usagers qui veulent faire du sport.

Par ailleurs, plus spécifiquement dans les piscines, où je l'ai dit, peut-être le mouvement se fait plus ressentir, l'ensemble des abonnements qui avaient été payés par des usagers de Paris a été prolongé une première fois de trois mois, et nous venons d'annoncer aux usagers qu'ils vont être prolongés de trois mois supplémentaires de sorte que durant les six derniers mois, où certains d'entre eux n'ont pu jouir de la piscine que de manière intermittente, ceci ne leur soit pas décompté et que le paiement soit transféré après.

Je voulais vous dire la situation avec beaucoup de sincérité et d'honnêteté, la situation de blocage et en même temps, ce que nous faisons pour que les usagers puissent être le moins touchés par cette grève.

Les deux vœux sur les équipements sportifs sont sympathiques mais demandent à la Ville de Paris de régler le problème.

C'est ce que nous faisons, ce à quoi nous nous engageons.

Un conflit social ne se règle pas à coup de baguette magique ni de déclaration incantatoire. Cela se règle avec un dialogue social que nous exerçons.

Je vous propose donc de retirer votre vœu. Sans quoi, j'émettrai un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-François MARTINS.

Permettez-moi d'ailleurs de souligner le travail très important que Jean-François MARTINS et Emmanuel GRÉGOIRE font. C'est clair que ce que n'est pas simple, mais je pense qu'ils sont dans la bonne logique pour traiter de ce conflit, non pas de façon spécifique et catégorielle, mais en l'intégrant à la réflexion plus globale sur les horaires et le travail du dimanche d'un certain nombre d'agents de notre Ville, dans les services publics qui sont ouverts à la population le dimanche.

Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Vous le maintenez ?

Madame BUFFETEAU aussi ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Compte tenu des éléments, je comprends que l'on soit en phase de négociation, mais les équipements restent bloqués donc il n'y a aucune raison de le retirer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif aux équipements jeunesse parisiens.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif aux équipements publics dédiés à la jeunesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les vœux n^{os} 48 et 49, relatifs aux équipements de jeunesse parisiens.

C'est Jean-Baptiste de FROMENT qui intervient.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, dans la feuille de route que vous adressez à votre adjointe en charge de la jeunesse, vous annoncez une réforme des équipements dédiés aux jeunes Parisiens ; vous parlez même d'une remise à plat de ce secteur, et nous ne pouvons que partager cet objectif.

Au fil du temps, les dispositifs consacrés aux jeunes se sont empilés les uns aux autres et il est devenu difficile aujourd'hui de se retrouver dans le maquis des structures parisiennes dédiées à la jeunesse.

Mal identifiées, ces structures sont quelquefois inconnues des premiers intéressés, les jeunes Parisiens.

Dans cette feuille de route, vous souhaitez à raison, Madame la Maire, l'élaboration d'un nouveau cahier des charges sur les équipements dédiés à la jeunesse avant l'été. L'automne est arrivé et nous souhaitons savoir où nous en étions.

Dans la perspective de ce nouveau cahier des charges, vous avez récemment réuni les adjoints jeunesse d'arrondissement. Notre souhait est que cette démarche se poursuive et que nous parvenions à une véritable construction commune de la politique dédiée à la jeunesse. Les maires d'arrondissement et leurs adjoints doivent être étroitement associés à la refonte ambitieuse, nous espérons, que vous envisagez. C'est bien le moins à propos d'équipements inscrits à l'inventaire des équipements dits de proximité.

Tel est le sens de ce vœu qui vous demande également d'associer le Conseil parisien de la jeunesse ainsi que les Conseils de la jeunesse d'arrondissement, quand ils existent encore, comme c'est le cas dans le 16^e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Je vais donner la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le vœu n° 49 puisqu'on groupe les questions, et la réponse vous sera faite par Pauline VÉRON.

Le vœu n° 49 est relatif aux équipements publics dédiés à la jeunesse.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Excusez-moi, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons souhaité faire de la jeunesse une des préoccupations de cette nouvelle mandature en travaillant à favoriser l'autonomie et la créativité des jeunes par le biais de politiques ambitieuses basées sur les principes d'éducation populaire en favorisant l'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement des projets et en développant une offre large d'animation et de loisirs, et évidemment en associant les jeunes aux prises de décision municipales.

Les antennes jeunes et les espaces jeunes jouent à ce titre un rôle déterminant. Ces structures bénéficient d'un bon ancrage territorial. La qualité de travail de ses équipes est connue et reconnue.

C'est en partant de ce constat et en s'inscrivant dans la perspective de fin du marché d'exploitation des antennes jeunes qu'un vœu a été présenté dans le 20e, que je représente ici, qui a été adopté à la majorité dans le 20e arrondissement, et qui est présenté aujourd'hui par mon groupe ainsi que par le groupe Ecologiste de Paris, qui souhaite que le Conseil de Paris réaffirme son attachement à ces équipements, à ces missions et aux salariés qui remplissent chaque jour ces missions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuelle BECKER.

Pour répondre aux vœux n^{os} 48 et 49, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis 2001, la Ville de Paris a créé de nombreux équipements publics de proximité pour favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes. Ces équipements municipaux, souvent implantés dans les quartiers "politique de la ville", rendent une mission d'accueil et d'information généraliste absolument nécessaire dans ces quartiers.

Les équipes d'animation y proposent parfois de l'animation socioculturelle, elles y accompagnent les jeunes dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle et les orientent vers des structures spécialisées selon les besoins identifiés, comme la Mission locale, les points d'accès au droit ou les espaces santé jeunes.

Les Antennes Jeunes, Espaces Jeunes, Lieux d'Accueil Innovant notamment, possèdent des missions assez proches. Il n'est pas toujours facile pour les jeunes de comprendre les différentes missions proposées par ces équipements. Pourquoi ils y trouvent la possibilité ou pas d'y faire telle ou telle chose, d'y mener ou non un projet ? Je n'irai pas jusqu'à "méconnus", comme l'a dit mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT, car les chiffres montrent, au contraire, une bonne participation des jeunes dans ces équipements.

De plus, nous devons veiller à leur efficacité et à leur pertinence, en matière de locaux adaptés et d'implantation.

Je travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau type d'équipement avec pour objectif de renforcer la polyvalence des missions, des offres, l'égal accès de tous les publics, l'adaptation des horaires d'ouverture aux usages des jeunes et, enfin, le renforcement de la participation des jeunes dans la gouvernance et le fonctionnement.

Par ailleurs, il est nécessaire de diversifier les modalités d'accueil des jeunes dans les centres d'animation par le développement de Points Information Jeunesse en leur sein, la création de postes d'animateurs jeunesse supplémentaires et la poursuite des réflexions sur les horaires d'ouverture des centres.

Comme je l'ai indiqué lors d'une réunion, début septembre, à laquelle j'avais convié les 20 maires d'arrondissement et à laquelle se sont rendus la plupart des élus chargés de la jeunesse dans les arrondissements, mais aussi des maires d'arrondissement, je souhaite que cette réflexion se fasse avec chacun d'entre eux et avec toutes les équipes d'arrondissement.

Cette réflexion mérite du temps. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle unique, de gommer les spécificités des arrondissements, bien au contraire, mais de redéfinir des missions claires et adaptées aux réalités locales.

De plus, un certain nombre de marchés publics sont en cours et il convient d'attendre la fin des échéances des marchés pour pouvoir proposer un nouveau cahier des charges.

C'est pourquoi je rejoins tout à fait les demandes exprimées par le vœu présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche et le groupe Ecologiste car, oui, je suis attachée au maintien d'un haut niveau de service public en direction des jeunes. Oui, nous porterons une attention particulière aux quartiers "politique de la ville". Il est évident que ces questions doivent faire l'objet de discussions avec les maires d'arrondissement.

Je vous propose donc un avis favorable de l'Exécutif à ce vœu.

Ce souhait de concertation est aussi exprimé dans le vœu présenté par le groupe U.M.P. Il va de soi que la discussion concerne tous les maires d'arrondissement. D'ailleurs, ils étaient tous invités à la première réunion de concertation que j'ai organisée au mois de septembre.

Par ailleurs, je souhaite tout comme vous que le Conseil Parisien de la Jeunesse réfléchisse à cette question, et c'est ce qui est prévu dans la réforme du C.P.J. que je présenterai demain matin au Conseil de Paris.

En revanche, dans le vœu de l'U.M.P., je ne peux pas souscrire à la demande concernant les référents jeunesse de territoire, qui n'a que peu de lien avec le reste du vœu. Les référents jeunesse de territoire, agents municipaux rattachés à la Direction de la Jeunesse et des Sports, travaillent sur plusieurs arrondissements à la fois.

De plus, s'ils travaillent en étroite collaboration avec les maires d'arrondissement pour assurer leur mission, ils sont également chargés de veiller à la cohérence de la politique en direction de la jeunesse parisienne sur l'ensemble du territoire parisien. Il n'est donc pas envisagé qu'ils passent sous l'autorité des maires d'arrondissement, leur rattachement hiérarchique étant bien défini au sein de la DJS.

C'est pourquoi je vous propose d'amender votre vœu, en retirant cet aspect du vœu que vous avez présenté et, dans ces conditions, j'émets un avis favorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame VÉRON.

Monsieur de FROMENT, vous êtes d'accord ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Nous acceptons de retirer cette partie du vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Il y a un avis favorable de l'Exécutif sur les deux vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 présenté par le groupe U.M.P. amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 188).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49, qui est présenté par le Front de Gauche, Parti Communiste.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 189).

2014 DGRI 1040 - DPE - Accord de coopération décentralisée Bethléem-Paris-Grenoble relatif au projet "Elaboration d'un schéma directeur de l'assainissement pour l'agglomération de Bethléem.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons, avant de passer à la prochaine Commission, l'examen d'un projet de délibération DGRI 1040 DPE, sur un accord de coopération décentralisée entre Bethléem, Paris et Grenoble, relatif au projet d'élaboration d'un schéma directeur de l'assainissement pour l'agglomération de Bethléem.

Madame LEVIEUX, vous avez la parole.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

J'ai eu l'occasion tout à l'heure, lors de mon intervention concernant l'aide d'urgence à Gaza, d'évoquer ce projet de coopération décentralisée, financé dans le cadre du dispositif "Solidarité Eau".

Je ne peux que donner la parole rapidement à M. KLUGMAN qui pourra nous donner tous les éléments d'information à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

M. KLUGMAN pour répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Rapidement, deux, trois éléments sur ce projet de délibération qui est une coopération décentralisée très importante, avec Grenoble au profit de la Ville de Bethléem sur le réseau d'eau de Bethléem.

En complément de ce qu'a déjà dit tout à l'heure Véronique LEVIEUX, je voudrais rappeler que cela s'inscrit dans le cadre de relations suivies entre Paris et Bethléem, qu'il y avait déjà eu un accord très fructueux en 2011.

Depuis, nous avons rencontré à Bethléem la Maire de Bethléem, Vera BABOUN. Le mois passé, j'ai reçu un adjoint de la Ville de Bethléem sur ce projet qui est enfin en train de voir le jour.

Il s'agit d'une subvention de 485.000 euros qui permettra un diagnostic complet, tant au niveau technique qu'institutionnel du réseau d'eau de la Ville de Bethléem, une cartographie, une base de données fiable sur l'état du réseau, et un plan d'action qui sera approuvé par l'ensemble des partenaires et qui inclura une liste de projets prioritaires.

Si ce projet a pu voir le jour - je le dis aussi en me tournant vers mon voisin de droite - c'est aussi parce qu'il y a eu des discussions en marge du Forum mondial de l'eau au mois de mars 2012. Parfois, ces rencontres internationales, où la Maire ou ses adjoints sont présents, permettent de faire naître des projets où Paris est impliquée et valorise son expertise, comme c'est le cas dans cette coopération décentralisée.

C'est un projet très important. Effectivement, Bethléem et son réseau d'eau dépendent actuellement très étroitement des autorités israéliennes. Donc il s'agit d'autonomiser la Ville de Bethléem sur son eau et de solidifier le réseau pour éviter, notamment, les pertes et faire que la population - un ensemble de 100.000 personnes - soit mieux approvisionnée par l'eau potable.

C'est un projet de délibération important que je vous remercie d'adopter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Patrick KLUGMAN. Je confirme l'importance de ce projet de délibération et l'attente forte de la Maire de Bethléem à l'égard de notre contribution.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1040 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2014, DGRI 1040 - DPE).

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant en 3e Commission et, conformément au nouveau Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Claude DARGENT, président de la 3e Commission, avant de démarrer l'examen des projets de délibération. C'est le nouveau Règlement intérieur du Conseil de Paris.

M. Claude DARGENT a la parole.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en quelques mots, la 3e Commission a tenu lundi sa première réunion dans la nouvelle géométrie qui est désormais la sienne. Je voudrais juste relever ici quelques termes qui ont particulièrement retenu notre attention et émettre une suggestion.

La question de la sécurité dans les parcs de stationnement a fait l'objet d'un échange avec Mme BROSEL. Certaines inscriptions vont permettre d'y revenir lors de cette séance.

Des explications ont été apportées par Mme KOMITÈS, sur les modalités de relocalisation des fontaines des Dauphins de la place de la République.

En troisième lieu, s'agissant de la délégation de Christophe NAJDOVSKI, nous avons eu un premier échange, qui va se poursuivre, au vu des inscriptions, notamment sur les deux importants projets de délibération touchant,

d'une part, à la voie réservée sur les autoroutes et, d'autre part, sur le péage de transit des poids lourds, ainsi que sur l'expérimentation des véhicules urbains au gaz naturel.

Mao PENINOÛ a donné des explications aux conseillers présents sur les engins laveurs qui font l'objet d'un projet de délibération pour un marché de travaux, mais, surtout, si j'ai souhaité intervenir, c'est pour une proposition, proposition qui évoquait les nombreuses et indispensables subventions attachées à la politique de la ville.

Une idée a été émise : ces subventions sont votées en effet - nous le savons - association par association, à l'occasion de différents Conseils. Elles peuvent d'ailleurs porter le timbre de plusieurs directions. Pour donner davantage de visibilité à cette politique, il nous a paru utile d'étudier la possibilité de tenir à jour un tableau pour territorialiser les dépenses ainsi engagées, dans les différents arrondissements parisiens. Il nous a semblé que cela pourrait être utile au travail du Conseil de Paris comme de l'ensemble de ses acteurs.

Voici donc un aperçu de cette séance que je voulais vous livrer, chers collègues.

Merci.

(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2014 DVD 1011 - Voie réservée aux taxis et bus sur les autoroutes A1 et A6a. - Conventions avec l'Etat de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation/maintenance.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 1011 : voie réservée aux taxis et bus sur les autoroutes A1 et A6a.

Je vais donner la parole, successivement et pour 5 minutes maximum, à Jean-Bernard BROS, Claude DARGENT, Joëlle MOREL, Edith GALLOIS et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Monsieur Jean-Bernard BROS, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au groupe R.G.C.I., nous nous réjouissons de voir ce projet de délibération proposé à notre Conseil.

La question de la gestion des flux importants de véhicules dans nos rues, sur le périphérique et ici nos autoroutes constitue un sujet important et complexe. L'objectif d'une régulation intelligente, juste et incitant aux bonnes pratiques, avec l'ambition de réduire la pollution est une démarche qui nécessite du temps et de la concertation.

Nous avons, par un vœu concernant le plan de préparation des futures voies réservées, interpellé l'Exécutif en mai dernier.

Nous demandons alors que la Ville soutienne le principe de l'expérimentation d'une voie réservée aux bus, taxis, covoiturage et véhicules hybrides sur une fraction du périphérique. Nous demandons également que soit lancée une étude d'impact sur la qualité de l'air et de la circulation qu'amènerait une mesure similaire sur l'ensemble du périphérique parisien.

J'espère que ces demandes votées au Conseil de Paris, notamment la demande d'étude d'impact, ne resteront pas lettre morte.

Voilà un rappel que l'étude de ce projet de délibération me permet d'effectuer.

Le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants votera, bien entendu, ce projet de délibération et restera vigilant sur le devenir de notre demande concernant la réservation d'une voie sur le périphérique parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Claude DARGENT ?

M. Claude DARGENT. - Merci.

Chers collègues, la question de leur liaison avec les aéroports est, nous le savons tous ici, un sujet essentiel pour les grandes villes d'aujourd'hui. On le sait, le trajet routier de Paris à Roissy-Charles de Gaulle, comme de Paris à Orly, est d'une durée très aléatoire et donc difficilement prévisible. Il y a là un vrai sujet de préoccupation, que ce soit pour les Parisiens et les Franciliens, pour les touristes et, plus généralement, pour les acteurs de la vie économique d'une métropole internationale comme la nôtre.

En second lieu, les autoroutes concernées, que ce soit l'A1 ou l'A6a, réservent aujourd'hui un traitement indifférencié aux différents véhicules qui les empruntent. Or, les objectifs de lutte contre la pollution atmosphérique et contre l'effet de serre doivent amener à privilégier les modes de déplacements collectifs contre la voiture individuelle.

Enfin, on sait que, compte tenu de la longueur actuelle du trajet, les taxis parisiens répugnent à revenir à vide dans la Capitale et préfèrent attendre pendant plusieurs heures un client à l'aéroport. Cette pratique, au demeurant bien compréhensible, aboutit à vider Paris de ce mode de déplacement qu'il s'agit, au contraire, d'encourager.

Alors, une première tentative d'amélioration de cette situation a été tentée en 2009 : une expérimentation qui dédiait une voie aux bus, taxis et covoiturage entre Paris et l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle. Elle a été menée sur un tronçon de 5 kilomètres, mais elle a été interrompue parce que, si l'objectif d'augmentation du nombre de taxis parisiens présentait un bilan légèrement positif, dit l'étude qui a suivi, la circulation des usagers sur le boulevard périphérique s'est trouvée considérablement ralentie à cause d'un dispositif insuffisamment flexible pour l'insertion des flux automobiles à l'arrivée sur ce boulevard.

Mais les leçons ont été tirées, qui vont trouver leur application dans la mise en œuvre d'un nouveau schéma directeur, dans le cadre du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France.

Ce qui nous est proposé, c'est d'organiser un partage des autoroutes et voies rapides dans la région. Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et le Ministère des Transports ont retenu 11 grands axes franciliens, d'ici à 2020. Des voies réservées aux transports publics seront mises en service dès le 1er janvier 2015 autour de Paris et en particulier donc sur les autoroutes reliant les aéroports Charles de Gaulle et Orly à la Capitale.

La carte mise en ligne sur le site de la Mairie de Paris montre le premier axe concerné : l'autoroute A1 entre Charles de Gaulle et la Capitale. Au deuxième trimestre 2015, ce sera au tour de l'A6 entre Orly et Paris.

L'objectif est, bien sûr, d'améliorer les temps de transport entre les deux aéroports et la Capitale, principalement aux heures de pointe. La voie de gauche sera aménagée sur l'autoroute A1 en voie dédiée le matin, entre 6 heures 30 et 10 heures, pour bus, taxis et autocars. La vitesse sera limitée à 70 kilomètres/heure et une signalétique dynamique sera activée lorsque la voie deviendra dédiée dans son usage.

L'objectif est de permettre aux taxis et aux transports en commun de gagner 10 minutes sur un trajet qui en nécessite aujourd'hui entre 30 et 40 au mieux et donc d'inciter les chauffeurs de taxi qui attendent le client à retourner à Paris à vide.

Cette solution d'affectation d'une voie réservée sur l'autoroute A1, accompagnée par une forme de neutralisation d'une voie du périphérique afin de gérer en coordination l'intégration de véhicules en provenance de l'A1 sur le boulevard périphérique extérieur, devrait résoudre les inconvénients observés à la suite de l'expérience de 2009.

Pour finir, quelques questions restent toutefois à régler, en particulier celle des usagers autres que les bus, taxis et cars de tourisme qui réclament déjà l'accès à cette nouvelle voie. Il y a la question du covoiturage, mais la difficulté, c'est qu'il n'y a pas aujourd'hui, dans le Code de la route, de définition claire du covoiturage.

Il y a les sociétés de voitures de tourisme, dont on a entendu récemment parler, qui sont concurrentes des taxis et qui réclament aussi le droit d'y circuler.

Enfin, la Région souhaiterait autoriser les véhicules à propulsion électrique ou les véhicules consommant moins de 2 litres aux 100 kilomètres sur cette voie dédiée.

Le sort de ces différents usages n'est pas encore tranché et pourrait varier d'un tronçon à l'autre. Evidemment, le danger à éviter serait de vider ce dispositif de son intérêt en y admettant trop de catégories d'usagers.

Quoi qu'il en soit, ce dispositif, chers collègues, va dans le bon sens : régulation et équité par différenciation du partage de l'espace public et encouragement de l'usage des transports en commun et du covoiturage.

En définitive, il s'agit d'une excellente contribution au développement durable de notre agglomération et mon groupe, ainsi que moi-même, nous en félicitons pleinement et voterons ce projet de délibération avec une grande satisfaction.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Joëlle MOREL ?

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'heure des pics de pollution atmosphérique de plus en plus nombreux ces derniers mois, il est urgent d'agir, de prendre des mesures à la hauteur des enjeux. Ce projet de délibération va dans le bon sens.

Au nom du groupe Ecologiste, je me réjouis de la mise en place de cette voie réservée aux taxis et aux bus express sur l'autoroute A1, entre l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et le périphérique parisien, et sur l'autoroute A6, entre l'aéroport d'Orly et le périphérique parisien.

Cette amélioration de la desserte pour les taxis et les bus est une excellente chose. Elle apporte trois éléments positifs nouveaux :

- améliorer la desserte des aéroports par les transports en commun et les taxis ;
- favoriser la circulation des taxis vers Paris, les taxis préférant actuellement rester aux aéroports dans l'attente d'un client plutôt que de revenir à vide vers Paris, et, de ce fait, augmenter le nombre de taxis disponibles dans Paris ;
- améliorer également la desserte des transports en commun vers le Nord de la Seine-Saint-Denis et le Sud du Val-de-Marne.

Afin que cela devienne un outil très efficace pour diminuer la circulation en Ile-de-France, il est indispensable que les voies puissent être à l'avenir ouvertes aux véhicules d'autopartage, au covoiturage et voitures électriques.

Dès à présent, posons-nous les bonnes questions pour résoudre en amont le problème du contrôle des véhicules empruntant la voie réservée. Il faut au plus vite que les réglementations adéquates soient mises en œuvre.

Le groupe Ecologiste souhaite également qu'une autre piste soit explorée : l'ouverture de ces voies aux véhicules propres, en particulier les voitures G.N.V. Le gaz naturel pour véhicule est un carburant de substitution écologique. Il possède de nombreux atouts environnementaux, puisqu'il rejette 25 % de CO2 en moins par rapport à une voiture classique, 80 à 90 % de production d'ozone en moins et pas d'émission de substances nocives pour la santé.

Le groupe Ecologiste vote avec enthousiasme ce projet de délibération qui fera évoluer les comportements et permet de franchir un pas vers une agglomération en phase avec le futur, une agglomération écologiste.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Conseillère.

La parole est à Édith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous proposez donc de rendre pérenne l'expérimentation qui avait été proposée par Nicolas SARKOZY de dédier une voie des autoroutes A6 et A1 aux taxis et aux bus.

C'est une demande que j'avais formulée sous la précédente mandature : me voici donc satisfaite.

Nous voyons deux aspects positifs à ce projet de délibération.

Tout d'abord, son côté pragmatique. En effet, ces voies dédiées ne le seront que quand cela s'avérera nécessaire, aux heures de pointe avec un système de désactivation qui est prévu pour le reste de la journée.

De ce fait, la circulation ne sera pas inutilement restreinte, et c'est donc un facteur important de fluidité pour la circulation automobile.

Le deuxième aspect positif, c'est que les taxis pourront revenir plus rapidement des aéroports vers Paris. Ils seront donc beaucoup moins statiques. Or, quand on sait qu'il y a actuellement 1.000 taxis par jour bloqués dans les aéroports, c'était effectivement une urgence de trouver une solution pour qu'ils reviennent dans Paris et pour mieux satisfaire les Parisiens et les utilisateurs de taxis qui ont actuellement un sentiment d'insuffisance de taxis dans Paris.

C'est donc une bonne chose : ils vont revenir vers Paris beaucoup plus facilement et il y aura plus de taxis qui circuleront dans Paris.

En conclusion, je dirai que vous n'avez pas toujours fait preuve de pragmatisme dans le domaine de la circulation routière. Eh bien là, une fois n'est pas coutume, et nous nous en félicitons.

C'est un exemple concret du bon partage de la voie publique qui permet à tous ses usagers sans exception de mieux circuler. C'est donc un système qui nous paraît juste et équilibré et que nous soutenons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Président.

Que de temps perdu ! Non pas ce soir, mais sur ce sujet des voies réservées sur les autoroutes menant à Paris.

Les bus et les taxis perdent un temps infini aux portes de la Capitale faute d'aménagements spécifiques. Le Gouvernement précédent, Édith GALLOIS l'a cité, avait rapidement compris le problème et proposé d'expérimenter une voie réservée sur l'A1 dès 2009.

Je m'étais moi-même occupée de la mise en place de la voie réservée sur l'A10 entre Briis et Massy, voie qui aujourd'hui fonctionne bien et qui utilise la bande d'arrêt d'urgence. Je le dis pour mémoire parce que là où c'est possible, c'est quand même une meilleure solution.

En tout cas, sur l'A1, l'expérimentation a pris fin en 2010 à cause des travaux de mise en conformité du tunnel du Landy. Ces travaux sont finis depuis février 2012. Comment comprendre qu'il faille attendre 2015 ou qu'il ait fallu attendre 2015 pour la remise en œuvre de la loi pour les bus et taxis ? Vous me direz : mieux vaut tard que jamais !

On aurait pu le faire plus vite d'autant plus que le bilan y incitait car il est largement positif. Les clients ont senti la différence : un prix de la course qui baisse de 5 euros en moyenne, un temps réduit de 11 minutes et la disponibilité accrue des taxis, sujet récurrent. On se demande régulièrement si on ne pourrait pas augmenter le nombre de plaques. La simple mise en œuvre de la voie permet de rendre disponibles aux heures de pointe, dans Paris, 600 taxis supplémentaires.

Un seul point noir : l'insertion des véhicules sur le périphérique extérieur, un point noir compliqué à traiter, un point noir avec des dimensions techniques importantes mais un point noir qui pouvait être résolu en moins de trois ans. Trois ans, c'est le temps que la Mairie gestionnaire du boulevard a mis pour proposer une nouvelle solution.

Côté A6, on peut aussi déplorer la longueur. Les études ont été lancées en mai 2008 et là encore, elles ne trouveront une traduction concrète qu'en 2015. C'est aussi particulièrement long, et il y a aussi un aéroport le long de l'A6.

Tout cela se passe en attendant l'arrivée du Grand Paris Express aux aéroports, qui aura lieu en 2024 si le Gouvernement respecte ses engagements financiers et ne reporte pas une nouvelle fois sa réalisation. Nous avons donc encore dix ans devant nous, dix ans pendant lesquels les taxis sont la seule solution fiable pour rejoindre les aéroports, puisque les faits divers et les retards qui émaillent le quotidien des usagers du RER ne permettent pas d'en faire un mode de transport à la hauteur de ce que l'on attend d'une des premières destinations touristiques mondiales.

Il suffit d'aller sur les sites Internet des touristes visitant Paris pour voir que l'expérience qu'ils ont du RER n'est pas tout à fait à la hauteur de leurs attentes.

Mieux vaut tard que jamais donc, et nous nous félicitons néanmoins que les choses arrivent.

Je profite de ce commentaire pour poser trois questions complémentaires, connexes aux sujets dont nous traitons là.

Nous avons adopté au mois de juin un vœu pour appliquer sur le périphérique ce même système de voie réservée. On aimerait savoir où en sont les études qui devaient être lancées conséquemment à ce vœu.

Ce serait assez logique en effet que les bus et taxis qui auront pu emprunter les voies réservées sur l'A1 et l'A6 ne perdent pas le temps qu'ils auront ainsi gagné dans les embouteillages du périphérique.

Deuxième question, qui a été soulevée par des orateurs précédents, et donc je m'engouffre à leur suite : le Gouvernement ne semble pas avoir abouti à ce jour à une définition juridique appropriée du covoiturage.

Nous avons besoin, et peut-être que nous pourrions l'interpeller à ce sujet, qu'il accélère le processus puisqu'il semble en effet important, non seulement pour l'efficacité mais aussi pour l'acceptabilité des voies réservées, qu'elles puissent être ouvertes le plus rapidement possible au covoiturage.

Au passage, cela permettra aussi aux V.T.C. de profiter de ces aménagements.

Troisième remarque : les V.T.C., justement.

Certains ont évoqué à la presse l'idée que ce projet de délibération pourrait être un moyen d'assurer un avantage comparatif aux taxis sur les V.T.C. Je ne suis pas sûre que ce soit le rôle de la Ville de Paris d'arbitrer le conflit entre les V.T.C. et les taxis ; en tout cas, c'est quelque chose d'hasardeux.

Si on souhaite améliorer les performances des taxis, j'invite les uns et les autres à relire le rapport THÉVENOUD, vous savez, cet auteur qui bénéficie d'une nouvelle notoriété pour d'autres motifs. Cela ne doit pas faire oublier qu'il a signé un rapport parlementaire sur les V.T.C. et les taxis extrêmement intéressant. Le rapport THÉVENOUD souligne notamment l'urgence de mieux prendre en compte les taxis dans les aménagements de voirie, notamment à la gare du Nord et à la porte de Versailles, chose qui semble au moins aussi urgente que les voies réservées.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des orateurs qui ont pris la parole sur ce projet de délibération qui est important puisqu'il porte sur un partage multimodal de l'espace de circulation, et notamment des infrastructures routières et autres voies rapides en Ile-de-France et à Paris.

Nous avons ici, à travers ce premier projet de délibération, la traduction concrète de ce partage multimodal avec des voies réservées aux taxis et aux bus sur les autoroutes A1 et A6A, et leur insertion sur le boulevard périphérique.

Je voudrais rappeler que ces deux autoroutes, A1 et A6, vont être les premiers des 11 axes express multimodaux qui sont identifiés par le S.T.I.F. et la Direction des routes d'Ile-de-France, et pour lesquels des voies pour les bus et taxis vont être réservées.

Pour l'A1, comme cela a été précisé, une première expérimentation avait eu lieu en 2009 sur 5 kilomètres.

On a pu tirer des leçons de cette expérimentation et des difficultés qu'elle avait entraîné, notamment s'agissant de l'insertion des véhicules sur le boulevard périphérique. C'est donc aussi, fort des leçons que l'on a pu tirer de cette expérimentation, que l'on peut aussi représenter aujourd'hui ce projet de délibération.

Les objectifs sont multiples et sont au nombre de quatre.

Il s'agit d'abord d'améliorer la desserte des aéroports pour les transports en commun et les taxis.

Il s'agit dans un deuxième temps aussi de favoriser le retour des taxis vers Paris puisque cela a été mentionné, aujourd'hui, les taxis préfèrent attendre et rester aux aéroports que de revenir à vide vers Paris. De ce fait, on pourra aussi augmenter le nombre de taxis disponibles dans la Capitale.

Troisièmement, il s'agit d'améliorer la desserte des transports en commun vers le Nord de la Seine-Saint-Denis et aussi vers le Sud du Val-de-Marne.

Enfin, quatrième objectif, il s'agit de favoriser la réduction de l'usage de la voiture particulière, notamment à Paris puisqu'à terme, on pourra ouvrir cette voie au covoiturage ou à l'autopartage lorsque les réglementations le permettront. Se posera alors d'ailleurs la question du contrôle des véhicules qui empruntent la voie réservée, ce qui nécessitera aussi un travail avec la Préfecture de police sur ces questions.

Concrètement, sur les autoroutes, les voies réservées le seront entre 7 heures et 10 heures du matin. Il sera également nécessaire de faire des aménagements sur le boulevard périphérique, en amont de la porte de la Chapelle et aussi porte d'Aubervilliers, ainsi qu'au Sud, au niveau de la porte d'Italie, et cette portion du périphérique, donc, sera réservée à leur insertion, entre 6 heures 30 et 10 heures.

Alors, le coût d'aménagement pour la Ville de Paris est de 500.000 euros. Ceci étant, nous serons remboursés par l'Etat l'an prochain, et donc, je crois que c'est quelque chose qui s'inscrit totalement dans la volonté d'avoir une utilisation plus rationnelle, de favoriser ce qu'on appelle les véhicules à haut taux d'occupation, de manière à avoir une gestion plus dynamique aussi des voies rapides en Ile-de-France.

Quelques mots sur ce qu'ont dit les différents orateurs, puisque notre collègue, Jean-Bernard BROS, a évoqué la question, ainsi que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Vous avez évoqué la question tous les deux du périphérique, donc nous y travaillons aussi. Cela fait partie de la feuille de route sur laquelle la Maire de Paris m'a demandé de travailler et sur laquelle nous nous sommes engagés.

Dans un second temps, évidemment, la question de la mise en place d'un tel dispositif sur le périphérique va se poser, et donc, c'est la raison pour laquelle, d'ores et déjà, je peux vous dire que nous travaillons sur cette question.

Autre élément qui a été évoqué : c'est la question de l'élargissement et de la possibilité, à terme, de pouvoir accueillir des véhicules en covoiturage. Bien entendu, nous y sommes favorables. Ceci étant, comme cela a été rappelé, aujourd'hui, nous n'avons pas de définition juridique précise de ce qu'est le covoiturage. Et donc, s'il y a une volonté commune de l'ensemble des élus du Conseil de Paris, quelle que soit leur appartenance politique, de s'adresser à l'Etat pour demander à ce que celui-ci accélère les choses pour qu'on ait une définition dans les plus brefs délais de la notion de covoiturage, évidemment, j'y suis tout à fait favorable. Donc plus nous serons unis sur cette question et plus nous pourrons avancer rapidement dans le même sens.

Je voudrais aussi remercier Mme MOREL, Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste, d'avoir évoqué la question des véhicules au G.N.V. On pourra aussi peut-être imaginer, à terme, avoir cette possibilité.

Claude DARGENT a évoqué aussi la possibilité d'ouvrir ces couloirs à des véhicules électriques ou à des véhicules qui consomment moins de deux litres aux 100, donc là aussi, je dirais qu'une fois que l'on aura fait un premier bilan de l'usage, eh bien, nous pourrons aussi regarder quelles sont les différentes opportunités qui se présenteront à nous et les extensions que nous pourrons autoriser, sachant que bien entendu, il faut faire les choses de manière précise, de manière à éviter, évidemment, l'effet pervers qui consisterait à venir engorger cette voie réservée.

Voilà, donc simplement, pour remercier l'ensemble de nos orateurs, et puis, pour quand même dire un mot à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qui a déploré que nous ayons perdu beaucoup de temps, pour dire que moins de six mois, depuis le début de la mandature, pour passer ce projet de délibération et faire adopter cette mesure, qui - je crois - va dans le sens de ce qui est souhaité par tout le monde, eh bien, je pense que l'on n'a pas perdu notre temps, depuis le début de la mandature, et qu'au contraire, on a fait œuvre utile.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1011.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DVD 1011).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et nous allons donc finir la journée sur ce projet de délibération, parce qu'il n'y a pas de raison. Je vous rappelle, chers collègues, que nous reprenons demain, en raison de la convocation par le Préfet du Conseil des élus de la mission de préfiguration de Paris Métropole, à 11 heures. Reprise de la séance. Nous reprenons avec la suite des dossiers DVD de la 3e Commission demain.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 29 septembre 2014 à vingt heures cinq minutes, est reprise le mardi 30 septembre 2014 à onze heures dix minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose que nous débutions ces travaux ce matin. Quelques-uns de nos collègues sont encore absents puisque la réunion de la mission de préfiguration du Grand Paris, qui rassemble un certain nombre de nos collègues, est encore en train de se réunir. Elle est bientôt terminée mais, comme nos travaux sont très nombreux et que nous ne finirons pas avant demain fin d'après-midi probablement, je vous propose que nous ne prenions pas plus de retard.

2014 DJS 322 - Modification du fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre nos travaux sans nous éloigner vraiment du sujet puisque nous devons examiner et voter le projet de délibération DJS 322, qui porte justement sur la modification du fonctionnement du Conseil parisien de la jeunesse.

Un inscrit, Monsieur LEGARET ; je vous donne la parole pour l'U.M.P.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Il y aurait mieux à faire que cette réforme qui arrive en réalité comme un cheveu sur la soupe.

Parce que ce que nous attendions, comme promis, c'était une réforme des équipements dédiés à la jeunesse d'ailleurs annoncée dans la feuille de route de la Maire de Paris à son adjointe en charge de ces dossiers.

Et nous avons encore évoqué hier ce sujet - notre collègue Jean-Baptiste de FROMENT l'a rappelé.

Nous ne pouvons aujourd'hui que nous interroger sur l'opportunité de cette réforme du C.P.J. parce que la réforme urgente est celle des équipements ; ce n'est pas celle qui consiste à modifier pour la énième fois le fonctionnement du C.P.J.

Alors, nous sommes unanimes à reconnaître l'intérêt du C.P.J., la qualité du travail. Nous venons d'applaudir à l'unanimité les membres et puisqu'apparemment, Mme VÉRON n'a pas bien compris nos intentions, nous ne faisons que saluer la qualité du travail et le contenu des propositions.

Mais enfin, comme dirait M. BROSSAT, il faut être sérieux. Pour toute modification du fonctionnement du C.P.J., vous nous proposez en premier lieu d'étendre la limite d'âge à 30 ans au motif, selon vous, que la dégradation du marché immobilier repousse l'âge de l'autonomie des jeunes Parisiens.

Vous pourriez peut-être déjà vous poser la question : qui est responsable de cette dégradation du marché immobilier à Paris ? On pourrait en déduire que, plutôt que de réfléchir à des solutions pour le logement des jeunes et éviter qu'ils ne subissent la dégradation du marché immobilier, vous leur proposez de siéger au Conseil de Paris de la Jeunesse. C'est quand même un peu curieux comme lot de consolation !

Vous nous dites par ailleurs que le C.P.J. est supposé éveiller les jeunes à la citoyenneté : c'est quand même une façon assez sérieuse de les sous-estimer parce que nous considérons, pour notre part, que les jeunes Parisiens, a fortiori ceux qui sont âgés de 25 à 30 ans, mais même ceux qui sont plus jeunes, ont dépassé l'âge de l'éveil à la citoyenneté.

Enfin, sur cette question d'âge, nous nous interrogeons sur la mixité que vous allez créer entre les jeunes conseillers parce que, entre ceux qui ont 15 et ceux qui ont 30 ans, les intérêts, les problématiques ne sont évidemment pas les mêmes et nous pensons que cela peut être de nature à nuire aux travaux du C.P.J.

Par ailleurs, vous souhaitez augmenter le nombre des conseillers et le passer de 80 à 100. Toujours cette tendance à créer des instances pléthoriques !

Mais il semblerait qu'il y ait déjà eu dans le passé un problème d'assiduité, soulevé d'ailleurs lors de la précédente réforme en 2012, et ce qui avait déjà justifié que l'on étende la possibilité de siéger au C.P.J. pour les jeunes qui étudient, travaillent ou exercent une activité sociale régulière à Paris et non plus seulement aux jeunes résidant à Paris. Apparemment, vous ne craignez pas à nouveau les contradictions.

Enfin, vous nous demandez de voter sur une réforme qui n'est pas achevée puisque vous mentionnez une charte du fonctionnement du C.P.J., qui - je cite - "viendra préciser les modalités pratiques de son organisation".

Dans le même sens, on ignore les modalités précises du tirage au sort des jeunes conseillers et les modalités de saisine du C.P.J. sur les projets de délibération.

Cela fait beaucoup d'incohérences, beaucoup d'approximations, beaucoup de contradictions et beaucoup d'incertitudes.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez compris, nous ne voterons pas cette nouvelle modification du C.P.J.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, cher Jean-François LEGARET, je suis un petit peu étonnée de cette position parce que toutes les propositions qui viennent d'être faites, de réforme du C.P.J., ont été discutées avec les jeunes et viennent de propositions des jeunes, justement de leur constat du fonctionnement du C.P.J.

Votre groupe, il y a quelques instants, a expliqué qu'il fallait tenir compte de l'avis des jeunes pour les réformes qui les concernent.

Donc, justement, nous mettons en œuvre un projet de réforme du C.P.J. pour tenir compte de l'avis des jeunes du C.P.J. qui, je pense, sont quand même les mieux placés pour savoir comment améliorer le fonctionnement, bien sûr en concertation avec l'Exécutif et notamment en discutant avec moi, mais aussi avec la Sous-Direction Jeunesse.

Ecoutez, je prends acte du fait que vous estimez qu'il ne faut pas qu'il y ait plus de jeunes, qu'il ne faut pas qu'ils aient plus d'autonomie, qu'il ne faut pas élargir la tranche d'âge des participants.

Ecoutez, je vous invite à quand même venir participer, malgré tout, aux travaux du C.P.J. Nous discuterons de la charte de fonctionnement et nous discuterons des modalités précises, justement avec les jeunes qui vont être tirés au sort prochainement puisque nous allons revoir les conditions, justement, de candidature de ces jeunes.

C'est pourquoi nous avons voulu réserver la discussion sur la charte de fonctionnement au fait que ce soit avec les jeunes qui soient les nouveaux membres de ce C.P.J.

Quant à la réforme des équipements jeunesse, je l'ai abordée hier à l'occasion de deux vœux qui ont été déposés sur cette réforme qui fait partie de ma feuille de route. Effectivement, nous souhaitons réformer les équipements jeunesse mais, pour cela, nous devons tenir compte d'un certain nombre de délais de marché et surtout, comme cela a été demandé par votre groupe, tenir compte des avis des maires et des élus d'arrondissement de jeunesse et prendre leur avis et donc de ne pas agir dans l'urgence mais prendre en compte tous les avis de tout le monde.

Donc, il y a un peu de contradiction apparemment dans votre groupe sur ce point.

En tout cas, je remercie les autres groupes de la Majorité de suivre l'avis des jeunes concernant la réforme de ce Conseil parisien de la jeunesse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Oui, nous avons entendu pendant un moment les jeunes du Conseil parisien exprimer et faire leurs propositions. Je pense que Pauline VÉRON a rappelé la proposition, je l'espère, majoritaire de cette Assemblée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 322 sur la modification du fonctionnement du Conseil parisien de la jeunesse.

Qui est pour ?

Qui est contre ? L'UMP ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DJS 322).

2014 DVD 1029 - Avenue du Mahatma Gandhi (16e). Avenant n° 1 à la convention de financement de travaux avec la Fondation Louis Vuitton.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 1029 sur l'avenue du Mahatma Gandhi dans le 16e arrondissement.

Je donne la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à poursuivre l'opération qui est liée à la création de la Fondation Louis Vuitton qui sera inaugurée dans quelques jours maintenant.

Lors du Conseil de Paris des 8, 9 et 10 juillet 2013, j'étais intervenu lors du débat sur la signature de la convention de financements de travaux. Je m'étais déjà un peu étonné que seule la première phase des travaux soit financée par le groupe L.V.M.H. et qu'il y ait une espèce de flou sur le financement de la phase suivante.

Je dois dire que je ne suis pas déçu puisque, effectivement, aujourd'hui il nous est proposé que la Ville prenne en charge à peu près 50 % du financement des travaux de cette deuxième phase qui, aux dires mêmes du projet de délibération, est liée quasi exclusivement aux aménagements qui sont la conséquence de l'installation de cette fondation à cet endroit du bois de Boulogne.

Non pas que nous remettons en cause, évidemment, les aménagements eux-mêmes, cela va de soi ! Ils sont utiles, ils sont nécessaires, mais quand on regarde le fait générateur : le fait générateur, c'est l'installation de la fondation Louis Vuitton, une opération totalement privée, de qualité - la question n'est pas là -, mais on a du mal à comprendre que, lorsqu'il s'agit de faire remplacer un arbre dans Paris parce que c'est une opération privée, on demande aux pétitionnaires de payer le remplacement de cet arbre, mais quand il s'agit de Louis Vuitton et d'une somme qui, pour le groupe L.V.M.H., est totalement dérisoire, faut-il le rappeler - je ne parle même pas de la fortune personnelle du propriétaire -, mais une somme totalement dérisoire, la Ville prend en charge plus de 200.000 euros. Il nous semble que, dans la période actuelle, où tout le monde doit faire des efforts et des économies et particulièrement les finances publiques, il aurait été de bon ton que ce soit la fondation et le groupe L.V.M.H. qui prennent en charge l'intégralité de ces coûts qui vont essentiellement être bénéficiaires pour eux.

Donc, de ce point de vue, notre groupe ne votera pas ce projet de délibération. Il s'abstiendra parce que, par ailleurs, ce qui est prévu est nécessaire.

Merci.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir respecté vos temps de parole.

Je n'ai pas voulu vous déranger dans votre intervention, mais s'il pouvait y avoir un petit peu moins de bruit dans la salle, s'il vous plaît, ce serait quand même beaucoup plus agréable parce que, d'ici, on entend à peine les intervenants.

Je n'ai pas voulu perturber M. CONTASSOT dans son intervention mais je demanderais vraiment à la salle de faire silence.

Pour vous répondre, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur les propos de notre collègue Yves CONTASSOT, simplement pour vous dire que ce projet de délibération a pour but le réaménagement de l'avenue Mahatma Gandhi en lien avec l'arrivée de la fondation Louis Vuitton dans le bois de Boulogne.

Il s'agit, par ce projet de délibération, d'améliorer le confort des cheminements piétons sur la rive nord de l'avenue qui longe également le Jardin d'acclimatation ainsi que l'ancien musée des arts et traditions populaires. Il s'agit aussi de faciliter la circulation des bus.

A ce propos d'ailleurs, une déviation du bus 244 est actée le week-end sur un itinéraire qui emprunte cette avenue.

Par ailleurs, nous allons, par cet aménagement, réduire la largeur de la chaussée dans la continuité du parvis, ce qui permettra aussi de limiter la vitesse à 30 kilomètres/heure et de favoriser les déplacements doux.

Voilà le sens de ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1029.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1029).

2014 DVD 1080 - Parc de stationnement Lagrange Maubert. - Résiliation amiable de la convention conclue avec Sanef-Saba et signature du contrat d'exploitation et de modernisation avec la SAEMES.

2014 DVD 1081 - Parc de stationnement François 1er : résiliation de la convention de concession conclue avec Sanef Saba et convention de concession avec la Société Interparking France.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DVD 1080 et 1081, relatifs aux parcs de stationnement Lagrange Maubert et François 1er.

La parole est à M. Franck LEFEVRE pour cinq minutes.

M. Franck LEFEVRE. - Merci. Oui, en effet, j'interviens donc sur les deux projets de délibération en même temps.

Lors du précédent Conseil, en réponse à notre vœu sur le nécessaire développement du stationnement deux-roues, vous nous avez répondu travailler au renforcement des places dans les ouvrages concédés. Il manque en effet environ 100.000 places - on le répète assez régulièrement -, et les usagers des deux-roues continuent à stationner sur les trottoirs et à subir également la logique des quotas des A.S.P.

Le nombre de places de deux-roues motorisés représente moins de 5 % des places disponibles dans ces deux projets de délibération, ce qui est très, très largement insuffisant.

Concernant les véhicules électriques, faute de bornes de recharge, le nombre de véhicules électriques est encore très, très faible. Les parcs de stationnement concédés pourraient utilement servir de stations de recharge, en consommant moins d'espaces publics en surface, si contraints à Paris.

Par conséquent, proposer, dans ces deux projets de délibération, 0,5 % de places de stationnement avec des prises de recharge, excusez-moi, mais cela frise un petit peu le ridicule.

Pour conclure, j'entends bien que l'on retienne le moins disant, mais le nombre de places pour les deux-roues et pour les véhicules électriques devrait figurer - si j'ose dire - en bonne place dans les cahiers des charges, et surtout en cohérence avec le discours de l'Exécutif sur les problématiques environnementales.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, je voudrais tout d'abord rappeler à notre collègue que la question du renouvellement des concessions de ces parcs de stationnement a été entamée sous la précédente mandature, et

qu'il y a déjà un certain nombre d'éléments de réponses qui peuvent être apportés sur la question du stationnement des deux-roues motorisés, ainsi que sur celle des véhicules électriques.

J'entends que vous estimez que cela reste insuffisant, selon vous. Simplement, je vous ferai remarquer que dans le parc Lagrange Maubert, qui est attribué à la SAEMES, sur un total de 370 places voitures, il y aura 48 places pour les deux-roues, et dans le parc François 1er, sur 560 places voitures, il y a 55 places pour les deux-roues, ce qui représente plus de 10 % à chaque fois pour les deux-roues motorisés.

Ce qu'il faut bien voir aussi, c'est qu'aujourd'hui, il y a un problème de fréquentation de ces places par les deux-roues motorisés, qui préfèrent stationner en surface que de venir stationner en ouvrage, et donc, à partir du moment où on a ce problème de fréquentation, si on multiplie les emplacements de stationnement pour les deux-roues motorisés et qu'ils sont inutilisés, eh bien, cela remet aussi en cause l'économie générale du projet. Et donc, il faut bien veiller aussi à ce que l'économie générale du projet et de chaque ouvrage soit bien calculée.

J'ajouterai que, sur la question des places de stationnement pour les véhicules électriques, effectivement, on a un nombre qui est relativement modeste aujourd'hui. Donc on va regarder avec les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements pour qu'à chaque renouvellement de concession, eh bien, on puisse regarder à chaque fois si on peut muscler cette présence, en ayant évidemment le souci de développer ce type de motorisations et d'offres de stationnement dans les parkings concédés de la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1080.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1080).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1081.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DVD 1081).

2014 DVD 1096 - Expérimentation et développement de nouveaux véhicules urbains au Gaz Naturel pour Véhicules. Convention de Partenariat avec GrDF, la Région Ile-de-France, la Poste, le SIGEIF et Greenovia.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1096 : expérimentation et développement de nouveaux véhicules urbains au gaz naturel pour véhicules.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur une expérimentation très intéressante et très importante. Le déploiement de nouveaux véhicules urbains au gaz naturel pour véhicules, dit G.N.V., permet d'améliorer le bilan écologique de la Ville, mais je tiens à préciser cependant que le G.N.V. ne reste pas pour autant une énergie propre. Néanmoins, un poids lourd G.N.V. émet 80 % de moins de particules fines, et 85 % de moins d'oxyde d'azote que son équivalent diesel Euro 5.

Nous voterons bien entendu ce projet de délibération, car il est primordial de soutenir la filière du G.N.V., en développant des stations d'avitaillement et en augmentant la flotte de véhicules.

En effet, aujourd'hui, le frein au déploiement du G.N.V. est la faiblesse du nombre de stations d'avitaillement. Il y a seulement quatre stations publiques en Ile-de-France, et aucune à Paris ; quatre stations privées, dont une à

Paris Bercy. Le Conseil régional a mis en place un dispositif d'aide à la réalisation de stations de compression gaz naturel et biogaz.

Je rappelle également que le biogaz ne parviendra aux stations d'avitaillement que si une usine de méthanisation est construite à proximité immédiate de Paris. Il existe aujourd'hui seulement trois installations en Ile-de-France qui injectent dans le réseau de gaz, mais d'autres projets franciliens se développent.

Ce projet de délibération propose donc que la Ville entre dans un partenariat constitué avec GrDF, La Poste, la Région, le S.I.G.E.I.F. (le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France), qui est le plus important syndicat d'énergies de France, et Greenovia, cabinet de conseil, filiale du groupe La Poste.

L'objectif de ce partenariat est de travailler à la mise en place d'une offre nouvelle d'avitaillement et d'expérimenter de nouveaux véhicules gaz. La Ville s'engage ainsi à aider au déploiement de l'approvisionnement G.N.V. dans les stations-service concédées, et expérimenter des véhicules G.N.V. dans son parc. La gamme de véhicules concernée est large : utilitaires, légers, bus et poids lourds.

Par ailleurs, le protocole de partenariat n'est établi que pour une durée de 24 mois, de manière à pouvoir faire évoluer à court terme le dispositif. Dans l'attente, il est important de mettre en place une filière de production de biogaz.

Dans le cadre d'une économie circulaire, il faut assurer le recyclage des déchets végétaux et alimentaires, qui finissent trop dans les incinérateurs franciliens, ou même, pire, limiter la fermentation non contrôlée qui produit du méthane, gaz qui produit 23 fois plus d'effet de serre que le CO₂.

Par ailleurs, il faut réduire notre dépendance au gaz naturel importé.

Ce projet de délibération est donc un premier pas, et nous attendons la suite d'un projet de délibération qui pousse la transversalité des politiques publiques.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Mme Julie BOILLOT, pour cinq minutes maximum.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la semaine dernière, les Parisiens ont été de nouveau victimes, durant plusieurs jours, de pics de pollution. Cet épisode nous donne encore la preuve de l'urgence de la mise en place de dispositifs durables pour réduire les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.

Parmi ces dispositifs, vous nous proposez aujourd'hui d'autoriser la signature d'une convention de partenariat pour expérimenter et développer la circulation de véhicules fonctionnant au gaz naturel.

Nous soutenons cette démarche, parce que nous croyons au développement de la mobilité urbaine durable, et pensons que le G.N.V. est une alternative crédible aux énergies fossiles. Nous soutenons cette démarche, parce que trop longtemps, les acteurs publics se sont focalisés sur le développement de l'électricité, et pourtant, le gaz naturel, et maintenant le biogaz, ont toute leur place dans l'éventail des énergies propres pour sortir au plus vite du diesel.

La Ville de Paris est donc pleinement dans son rôle lorsqu'elle promeut cette filière, et nous voterons ce projet de délibération, mais permettez-moi de formuler des regrets, réserves et interrogations. Un regret, parce que la Ville de Paris, en pariant avant tout sur l'électricité, a été jusqu'à présent moins ambitieuse que beaucoup d'entreprises franciliennes. Pour exemple, 91 % des véhicules des entreprises assurant la collecte des déchets à Paris en délégation de service public roulent au gaz naturel, mais seulement 63 % des véhicules de la régie municipale.

Une réserve, ensuite, parce que le tissu urbain dense limite considérablement le maillage territorial des stations de recharge, qui nécessitent des normes de sécurité contraignantes. On se dirige donc vers un déploiement aux seules portes de Paris, ce qui pose la question d'un développement à deux vitesses : l'électricité au centre de Paris et le gaz naturel en périphérie.

Enfin, une interrogation : promouvoir le développement des véhicules fonctionnant au gaz naturel et au biogaz, c'est bien, mais quid de la production de ces gaz ? L'Ile-de-France n'est pas en autosuffisance, et même loin de là.

Le Conseil régional annonçait en février dernier un grand plan de subventionnement aux installations de méthanisation. C'est un plan ambitieux, mais en l'absence de création d'infrastructures d'ampleur, son résultat sera

très limité. Or, les projets de création d'usines de traitement des déchets par méthanisation en Ile-de-France sont actuellement au point mort.

Le projet de Romainville lancé en 2005 restera, sauf revirement peu probable de l'Exécutif local, au stade de projet. On est exactement dans la même configuration sur le projet de la commune du Blanc-Mesnil. Je ne jugerai pas de l'opportunité des refus de nos collègues de banlieue, mais il s'agit là d'un simple état des lieux.

Alors, nous allons avoir, à moyen terme, une difficulté d'approvisionnement si nous ne développons pas la filière de production en parallèle d'une politique volontariste de déploiement. Ce serait un échec collectif que l'Ile-de-France soit dépendante d'autres régions françaises productrices dans ce secteur d'avenir, alors que la matière première et le savoir-faire ne manquent pas. Pour rappel, actuellement, chaque foyer francilien produit 23 % de déchets organiques non valorisés, et c'est autant de biogaz qui n'est pas fabriqué.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI, et M. PENINOU complètera.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les deux orateurs qui ont saisi l'occasion de ce projet de délibération, qui, à mon sens, est important puisqu'il vise à promouvoir et à développer un nouveau carburant de substitution écologique, qui est le G.N.V., et en particulier dans le G.N.V. la possibilité de recourir au biogaz. Et mon collègue Mao PENINOU pourra en parler également.

Le développement du G.N.V. aujourd'hui est très limité en France. Il se heurte notamment à un manque de stations d'avitaillement, ainsi que malheureusement, il faut le dire aussi, à un faible intérêt des pouvoirs publics ces dernières années.

Nous souhaitons donc, en partenariat avec la Région Ile-de-France, faire en sorte que l'on sorte le G.N.V. de sa marginalité pour exploiter toute sa potentialité.

Il faut rappeler que le G.N.V. est un carburant propre puisqu'un poids lourd G.N.V. émet 92 % de moins de particules fines et 85 % de moins d'oxyde d'azote que son équivalent diesel euro 5.

Les véhicules qui fonctionnent au G.N.V. ont tout leur intérêt, non seulement les véhicules utilitaires légers, les poids lourds, les bus, mais aussi les véhicules particuliers. Notre souhait est de voir donc, avec la Région Ile-de-France mais aussi avec le partenariat que nous menons avec GrDF, comment nous pourrions utiliser le réseau des stations-service de la Ville de Paris pour développer un réseau de stations d'avitaillement en G.N.V., de manière à avoir un maillage le plus complet possible.

C'est le sens de ce partenariat, de manière à aussi développer des stations-service qui seront multi-énergie. Il y aura la possibilité, à côté de stations de compression en gaz, de pouvoir aussi installer des bornes de recharge électrique dans ces stations.

C'est donc bien sur l'idée d'avoir un éventail d'énergie propre que nous abordons cette question.

Ce partenariat a à la fois une portée pragmatique et concrète, puisqu'il vise à expérimenter des solutions techniques globales, aussi bien des infrastructures d'avitaillement que les véhicules, en situation réelle, et nous en tirerons évidemment les enseignements pour rentrer dans un processus qui sera plus opérationnel dans les prochains mois.

Je remercie à la fois les deux orateurs d'avoir mis en évidence l'intérêt de ce type de carburant pour l'avenir, dans le cadre d'une politique qui vise à l'écomobilité.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. PENINOU pour 2 minutes 30 maximum.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Ce sera plus court, Monsieur le Maire.

Pour répondre aux interrogations de Julie BOILLLOT sur le développement de la méthanisation, ce sont des interrogations et des inquiétudes que nous partageons.

Je suis moi-même intervenu la semaine dernière au bureau du SYCTOM pour indiquer qu'il nous semblait urgent et indispensable qu'une véritable stratégie sur la question de la méthanisation soit mise en place au niveau du SYCTOM et au niveau de l'agglomération ou de la métropole parisienne, parce que nous avons effectivement besoin de débouchés.

Aujourd'hui, ces débouchés sont trop restreints. Pour exemple, les restaurateurs du Centre de Paris, qui font la collecte des bio-déchets, font leur méthanisation à Etampes. Le projet de Romainville est, de fait, quasiment abandonné. Les perspectives sur la rénovation d'Ivry sont limitées en termes de capacité de méthanisation et à très long terme.

C'est effectivement une inquiétude que nous partageons. Nous allons avancer sur ce sujet, et je pense que la Ville de Paris elle-même devrait pouvoir avancer sur cette question, notamment en termes de micro-méthanisation comme nous l'avions déjà indiqué au Conseil de Paris.

Cela dit, très souvent les méthanisations rencontrent des oppositions locales fortes, et si nous voulons avancer dans cette direction, nous aurons besoin d'être unis et rassemblés. J'espère pouvoir de ce point de vue-là aussi compter sur les voix de l'opposition à l'avenir.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Après ce débat sur un sujet important, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1096.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité et je vous en remercie. (2014, DVD 1096).

2014 DVD 1113 - Péage de transit des poids lourds.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 1113 qui est le péage de transit des poids lourds.

Si je regarde les temps de parole, nous en avons pour 45 minutes de débat.

Donc j'invite chacun des orateurs à la sobriété écologique, ce qui permettra d'aller déjeuner dans un temps qui permet d'éviter le proverbe "ventre affamé n'a pas d'oreille" et que l'on s'écoute jusqu'au bout et tranquillement, et que l'on parte déjeuner à une heure décente. C'est 45 minutes maximum, mais on peut faire moins.

La parole est à M. Yann WEHRLING pour 5 minutes.

M. Yann WEHRLING. - Monsieur le Maire, je ne sais pas ce que la sobriété en parole a d'écologique mais je vais essayer d'être le plus court possible néanmoins.

Le projet de délibération sur lequel nous devons nous prononcer va dans le bon sens et nous le voterons. Mais nous avançons là à contresens du chemin toujours plus sinueux que suit le Gouvernement, qui est par ailleurs de votre famille politique. Que de reculades ! La dernière datant de quelques jours à peine, repoussant encore une fois la mise en œuvre de cette mesure imaginée qui était déjà au rabais dans la dernière formule.

Après avoir raboté la mesure des lois Grenelle, le Gouvernement ne cesse de reculer. Cette écotaxe proposée par l'Union européenne depuis des années, nous avons largement le temps de nous y préparer avec les principaux professionnels du transport routier. L'esprit en était simple : collecter des fonds pour financer les infrastructures de transport et le transfert de la route vers le rail et les transports en commun.

Nous avons le temps d'y travailler, comme l'ont fait d'autres pays européens qui ont su trouver, comme en Allemagne, le compromis juste avec les professionnels. Ceci passant, par exemple, par des compensations et des allègements sur d'autres charges. Que la ponction des entreprises soit au final plus faible, tel eut été l'idée majeure, tant il est vrai qu'il faut comprendre que les entreprises aujourd'hui, quelles qu'elles soient, n'ont que peu de capacité à supporter des prélèvements supplémentaires.

L'écotaxe et la mise en œuvre intelligente d'un transfert progressif de taxation du travail vers une taxation de l'énergie, mais cette modernité fiscale, ce gagnant-gagnant entre le monde de l'entreprise et les enjeux de l'écologie, ce Gouvernement ne veut décidément pas l'entendre.

Cette écotaxe, nous l'attendions également car nous devons repenser le trafic de transit européen des poids lourds qui choisissent Paris et sa périphérie pour faire leur périple du Sud au Nord de l'Europe. Notre réseau très français en étoile n'y aide pas, évidemment, mais l'outil fiscal et de taxation est probablement un premier levier vers une reconfiguration de ce transit qui, à coup sûr, nous aidera à améliorer la qualité de l'air globale sur Paris et sa couronne, en diminuant ce trafic de transit et en devenant plus sélectif sur les engins les plus polluants.

Projetons-nous néanmoins dans un futur qui, je l'espère, ne sera pas si lointain. Vous avez évoqué dans la presse une recette probable de quelques 5 millions d'euros et vous avez cru utile de dire, pour une raison qui m'échappe, que cette somme ne serait pas affectée.

S'il s'agissait de rappeler le fait qu'une collectivité territoriale n'a pas le droit d'affecter automatiquement une telle recette, vous étiez tout à fait en droit de l'affecter politiquement, et d'affirmer que oui, dans l'esprit de l'écotaxe, l'équivalent des montants récoltés serait proposé dans un projet de budget à des dépenses liées aux infrastructures de transports en commun, voire aux circulations piétonnes et cyclistes.

Car je ne voudrais pas croire que cette somme, même si elle reste modeste au regard du budget général, serve au comblement du déficit général de la Ville.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci d'avoir fait plus que respecter votre temps de parole.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, oui, la taxe de transit pour les poids lourds est une nécessité pour faire de notre Capitale une ville durable.

C'est une condition nécessaire, mais ce n'est pas une condition suffisante. Une condition nécessaire parce qu'il y a un constat qui s'impose : 32 millions de tonnes de marchandises transitent chaque année par Paris, dont 90 % par la route, ce qui représente 20 % du trafic en Ile-de-France.

Les poids lourds au diesel, bien sûr, sont les véhicules les plus polluants pour les oxydes d'azote. Les émissions moyennes d'un poids lourd sont équivalentes à celles de huit véhicules particuliers et de quatre véhicules utilitaires légers.

Pour les particules PM10, les émissions moyennes d'un poids lourd sont similaires aux émissions de deux véhicules particuliers diesel et de neuf véhicules particuliers essence.

Alors, quel effet pour la Capitale pourrait avoir cette taxe des poids lourds sur le périphérique, si l'on en reste à cette simple mesure ? Très peu, si ce n'est que cela rapportera 5 millions d'euros de recettes par an à la Ville, ce qui n'est pas grand-chose.

En fait, en l'état actuel des choses, nous craignons bien qu'elle demeure inopérante. D'abord, parce qu'il y a bel et bien un risque de voir de petits malins - je devrais dire de gros malins - s'engouffrer dans Paris, sur les Maréchaux par exemple, pour éviter les quatre portiques installés ou bien développer des plans B, ce qui s'avérerait particulièrement contreproductif, avec l'arrivée de nouveaux 3,5 tonnes dans les rues de la Capitale ou bien la multiplication de poids lourds qui seraient juste en dessous des 3,5 tonnes dans Paris.

Ensuite, parce que la circulation des poids lourds dans Paris intra-muros est véritablement problématique. Pourquoi ? Eh bien, parce qu'elle est totalement anarchique. Ces camions qui fournissent Paris, ces camions qui nourrissent Paris, mais ces camions qui pourrissent Paris ! Oui, je le dis, ces camions circulent partout, ils s'arrêtent n'importe où, sans qu'ils puissent être enlevés, sans que jamais ils ne soient verbalisés. Quelle différence de traitement entre eux et les automobilistes, et même les vélocyclistes ! Ce sont les rois, ils vont et viennent un peu partout au-dessus des lois. Et pourquoi ? Parce que ce sont 97 réglementations différentes qui les régissent en Ile-de-France et sans aucune cohérence. C'est comme s'il n'y en avait pas.

Une simplification et une harmonisation à l'échelle du Grand Paris s'imposent. Cela doit être une priorité pour lutter contre la pollution de l'air.

La seule solution de faire payer les poids lourds en transit ne peut être une réponse. Si l'on ne leur propose pas un circuit de livraison alternatif, on ne règle rien. La logistique urbaine de marchandises aurait dû constituer une priorité pour l'Exécutif depuis longtemps. C'est-à-dire en proposant des plates-formes multi modales dans les zones urbaines qui permettent d'acheminer les livraisons dans le centre par des véhicules propres.

C'est l'enjeu du dernier kilomètre, où tout se joue véritablement en termes de pollution. Là, je vais citer un extrait du P.D.U. car : "l'éloignement des sites logistiques de la zone dense conduit à augmenter les distances à parcourir pour effectuer des livraisons dans une zone à forte congestion routière". Il n'y a donc pas de politique écologique sans logistique urbaine.

Or, qu'a fait la Ville dans ses précédentes mandatures ? Elle a relégué des zones logistiques à 20 ou 40 kilomètres de Paris, avec Geodis à Bonneuil, la Sernam à Garonor. Aujourd'hui, il faut passer à une autre échelle.

Pour l'instant, les trois-quarts des marchandises qui passent par la Seine sont des matériaux de construction. Pourtant, la Seine est le seul axe dans Paris qui n'est pas saturé et le transport fluvial représente cinq fois moins de consommation de carburant et deux fois moins et demie d'émission au CO2.

Alors, la taxe poids lourds permettra certes à la Ville de récupérer quelques 5 millions d'euros supplémentaires, mais à elle seule, elle ne résoudra pas la circulation anarchique des poids lourds intra-muros. Pour cela, il faudrait proposer des systèmes de livraison durables pour éliminer leur circulation.

Pour conclure, si nous soutenons ces dispositions - issues du Grenelle de l'environnement, je le rappelle - nous vous appelons, nous vous engageons à travailler sur une réglementation cohérente et efficace pour faire cesser cette circulation incessante des plus gros pollueurs dans Paris.

Evidemment, cela doit se faire en corrélation avec une mise en place rapide d'une vraie logistique pour créer une alternative écologique à long terme.

Nous soutiendrons ces dispositions, que nous appelons de nos vœux pour parvenir à une amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement parisien.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La question de ce que l'on nomme communément "l'éco-redevance" constitue un sujet sensible sur lequel, nous le voyons bien, les décisions peuvent être difficiles à prendre. Il y a des inquiétudes de la part des professionnels du secteur. Elles doivent être entendues car elles reflètent les difficultés d'un secteur économique : le transport routier. Nous avons aussi la responsabilité de les prendre en compte.

Ne minorons pas cet aspect dans la décision qui va être prise par le Conseil de Paris. Nous parlons d'une tarification modulée en fonction du niveau de pollution des poids lourds, du nombre de kilomètres parcourus ainsi que du nombre d'essieux.

Faire contribuer les véhicules de plus de 3,5 tonnes nous semble une idée pertinente. Elle permet notamment de ne pas faire porter un trop lourd tribut aux transporteurs plus modestes ainsi qu'aux particuliers.

Le péage de transit poids lourds suit la même logique que l'écotaxe. Je crois que cette mesure recevait déjà l'assentiment de la plupart des formations politiques ici représentées.

Le péage de transit poids lourds est également cohérent avec le plan de lutte contre la pollution de l'air que le Conseil de Paris a voté en mai dernier. Les poids lourds restent une des sources majeures des émissions dangereuses auxquelles sont exposés plusieurs millions de Franciliens. L'objectif de réduction des émissions au dioxyde de carbone nous impose de contraindre ceux qui polluent le plus et les inciter à modifier leur comportement.

Nous défendons donc cette mesure qui - disons les choses - ne nous rapportera pas des sommes considérables. C'est la philosophie générale que nous soutenons et que l'ensemble des groupes, même dans l'opposition, devraient soutenir.

Encourager, inciter et parfois contraindre pour faire évoluer les pratiques, voilà le chemin que nous devons suivre.

C'est ce que nous faisons depuis 2001 et c'est ce que nous devons continuer à faire à Paris et au-delà du périphérique. Inciter le report vers les autres modes de transport, ferroviaires ou fluviaux notamment, est d'ailleurs un choix assumé par notre municipalité depuis de nombreuses années.

Même si le gouvernement a plus de mal à avancer sur cette question - et nous pouvons regretter l'annonce du report de la mise en place de cette redevance - nous allons envoyer un signe fort et positif, et valider la démarche en attendant qu'elle soit enclenchée.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter favorablement la proposition qui vous est faite.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup et merci d'avoir plus que respecté votre temps de parole.

M. Claude DARGENT pour cinq minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le diagnostic, je crois qu'il y a un accord général. La France supporte sur son territoire un trafic considérable, notamment un trafic international de poids lourds, pour le transport du fret.

Ce trafic est générateur de pollution et de gaz à effet de serre. Il est d'un niveau élevé et il contraste, hélas, avec le recours bien trop limité au transport ferroviaire et au transport fluvial dans notre pays, tout particulièrement si on le compare avec d'autres pays européens.

Le Grenelle de l'environnement, via la loi de finances de 2009, a instauré un cadre légal qui permet de mettre en place une éco-redevance poids lourds au niveau national. La difficulté - nous la connaissons, et elle a été apparente dans les manifestations de l'automne dernier - est que ce cadre légal était mal conçu. L'Etat a dû suspendre l'application de l'écotaxe et a confié la remise à plat du dispositif à une commission.

Suivant les recommandations de cette commission, le Gouvernement a remplacé l'écotaxe poids lourds par un dispositif dont la géométrie a été largement modifiée. Ce nouveau système substitue d'abord le principe pollueur payeur à une conception que l'on a pris maintenant l'habitude d'appeler une "conception punitive" de l'écologie, pour reprendre les termes employés par la Ministre de l'Environnement. La taxe désormais pèsera uniquement sur les gros utilisateurs de nos routes.

Pour ce qui nous concerne, le point important est que le boulevard périphérique a été inclus dans ce dispositif. Il constitue, en effet, une part significative. Ce trafic constitue une part significative des 70.000 camions qui l'empruntent chaque jour et qui engendrent beaucoup de nuisances.

Le barème, en revanche, reste le même même si, dans le nouveau dispositif, il varie en fonction du nombre de kilomètres parcourus, du niveau de pollution engendrée et du nombre d'essieux du poids lourd. Sont assujettis - cela a été évoqué - les véhicules de 3,5 tonnes et plus.

Le dispositif, tel qu'il est présenté à notre Assemblée, sera donc mis en place en deux temps. Une première marche blanche, sans perception donc, donc une phase test, et ensuite, la perception qui a été différée de quelques semaines.

Les recettes collectées sur le réseau local seront reversées et donc, dans le cas du périphérique, pour l'essentiel à la Ville de Paris.

J'ai lu un certain nombre de chiffres sur ces recettes. Ils sont, à ma connaissance, non confirmés aujourd'hui. Mais je voudrais surtout souligner que là n'est pas l'objectif.

Ce dont il s'agit, c'est d'abord un objectif de régulation de l'usage de l'espace public, un objectif de lutte contre la pollution. En intégrant dans le prix de revient du transport routier international ce nouveau coût qu'est le péage, les sociétés de poids lourds devront désormais, certes supporter des dépenses d'entretien qu'elles ne supportaient pas jusqu'à présent et qui pèsent sur nos collectivités, mais il s'agit surtout d'encourager la substitution de la voie ferrée et des voies d'eau comme mode de transport du fret.

Chers collègues, ce péage aura atteint son but quand il ne rapportera plus grand-chose à nos collectivités et, entre-temps, il aura permis de développer les infrastructures de substitution.

Pour terminer, je voudrais souligner que notre vote intervient à la fin d'une semaine marquée par un nouveau pic de pollution en Ile-de-France et une semaine après le Sommet pour le climat de New York, où se sont rendus le président de la République, François HOLLANDE, et la Maire de Paris, Anne HIDALGO. C'est dire combien le vote de ce projet de délibération est à propos. Il s'inscrit pleinement dans la politique menée depuis 2001 dans notre Ville, en matière de lutte contre la pollution routière. Mon groupe le votera avec une grande satisfaction.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les Ecologistes voteront, bien entendu, favorablement ce projet de délibération qui met en conformité la Ville avec une écotaxe version allégée du Gouvernement. C'est déjà très tard, quand on sait que les directives européennes relatives à la taxation des poids lourds datent de 2006.

Mais permettez-moi de revenir juste un moment sur l'histoire de cette redevance et du fiasco de sa mise en place, redevance qui était pourtant essentielle pour mieux réguler le transport international de marchandises de 3,5 tonnes et permettre ainsi d'investir dans une infrastructure plus écologique.

L'écotaxe a été votée par tous les groupes politiques en 2009 à l'Assemblée nationale, mais elle n'a pas pu être mise en place pour deux raisons principales.

La première, c'est le recul du Gouvernement devant la fronde d'une partie très minoritaire de la population.

La seconde, ce sont les termes inacceptables du contrat de partenariat public-privé dans lequel l'Etat devait verser 800 millions d'euros de dédit à la société privée 'Écomouv' chargée de la collecte de cette taxe si jamais il revenait sur sa décision de l'implanter dans les conditions arrêtées par le contrat.

Les termes de ce contrat, négociés de manière extravagante, et qui ont été avalisés par le Gouvernement de Nicolas SARKOZY, ont terminé de mettre à bas une loi pourtant jugée comme efficace et essentielle quelques années plutôt.

Que l'on soit parvenu à se défaire de ce contrat et de sa gestion calamiteuse et que l'on puisse enfin mettre en place cette mesure fiscale plus écologique et concrète, même dans une version plus allégée et moins ambitieuse, c'est une avancée.

Cet acte va utilement contribuer à dissuader le trafic de transit des poids lourds et de ce fait, lutter contre la pollution au cœur de l'agglomération parisienne.

Ce n'est pas rien quand on sait que la Ville a connu ces derniers temps des épisodes de pic de pollution particulièrement inquiétants.

Bien sûr, ce n'est pas l'unique levier à activer ; bien sûr, cette disposition s'inscrit dans une politique plus large pour développer l'offre de transports alternatifs comme le ferroutage et les solutions multimodales, mais c'est un premier pas.

Je note enfin que ce débat est concomitant avec le travail à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de transition énergétique qui a pour objectif de créer les conditions d'un développement favorable à l'emploi et de préserver le pouvoir d'achat en maîtrisant les dépenses énergétiques des ménages.

C'est là aussi un outil important pour réduire notre consommation et donc la réduction de la dépendance extérieure de la France par un soutien aux énergies renouvelables et à l'économie circulaire.

D'ailleurs, j'en profite pour rappeler que le travail des députés écologistes, et notamment Denis BAUPIN et Cécile DUFLOT, élus à Paris, a permis des avancées importantes en termes d'amendements sur la maîtrise des consommations, la réduction des gaspillages, la lutte contre l'obsolescence programmée ou encore, pour revenir sur la question des transports, l'obligation pour les établissements publics de disposer de 50 % de véhicules propres.

Et donc, sans jeu de mots, ce projet de délibération est pour nous parfaitement dans l'air du temps et nous le voterons avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Avant de commencer sur le projet de délibération proprement dit, je tiens à regretter fortement que les pics de pollution se succèdent sans que le Gouvernement ne prenne la mesure grave du problème.

Alors évidemment, tout le monde s'accorde au moins sur un constat : en plus de l'usage de la voiture, les poids lourds sont une des sources majeures des émissions dangereuses auxquelles sont exposés plusieurs millions de Franciliens. Pour preuve, la Préfecture avait d'ailleurs encouragé, quand même, les transporteurs à contourner l'agglomération, et nous avons du coup à délibérer sur la proposition de l'Etat d'instaurer un péage de transit poids lourds sur le périphérique.

Mais je voterai contre ce projet de délibération parce que je l'estime contraire à nos principes républicains et totalement inefficace du point de vue écologique, et je vais vous en donner les raisons.

Tout d'abord, le choix d'instaurer, le choix d'inscrire cette taxe dans le cadre du partenariat public-privé avec la société "Écomouv" pour percevoir ce nouvel impôt est inacceptable.

Recourir à un consortium privé pour la collecte de l'impôt est une atteinte à un droit républicain essentiel hérité de la Révolution française. La collecte de l'impôt doit être publique : c'est un principe républicain de base.

Cette collecte privée va par ailleurs générer des coûts exorbitants. Le P.P.P. représente une rente annuelle de 280 millions d'euros au profit d'Écomouv' sur les 1,2 milliard perçu, soit un pourcentage de 20 % qui n'aurait été que de 1 si l'Etat s'était chargé directement du recouvrement.

C'est, mes chers collègues, le P.P.P. le plus cher jamais signé par l'Etat, qui s'étale sur 13 ans, promettant ainsi la bagatelle de 3,2 milliards d'euros au consortium privé.

Quel hold-up scandaleux de l'argent public !

Et je vous fais grâce des 800 millions d'euros prévus en cas de non mise en place de l'écotaxe et des soupçons de corruption qui collent à ce projet plus que fumeux initié sous SARKOZY et que le Gouvernement actuel poursuit.

Avec cette privatisation de la perception de l'impôt, nous sommes face à un projet fiscal ultralibéral.

Après avoir privatisé les autoroutes au profit d'une poignée de grands groupes qui engrangent des profits colossaux, on tente de compenser les pertes par une nouvelle recette sur une taxe sans aucune progressivité et qui in fine, reposera sur le prix des marchandises et sera donc payée par les consommateurs et les travailleurs.

Oui, ce péage de transit de poids lourd est injuste socialement car le poids de cette taxe inégalitaire sera transféré sur les salaires et les prix.

Cette proposition est également inefficace du point de vue écologique.

On taxe les poids lourds de plus de 3,5 tonnes qui circulent sur les réseaux routiers, à l'exception des autoroutes.

Faisant ainsi, on taxe plus particulièrement le transport local plutôt que les camions qui traversent la France entière : quelle aberration !

Plutôt que de favoriser la localisation de la production et sa relocalisation, cette taxe encourage le commerce international, les délocalisations, le recours aux longs parcours en camion ou le transport aérien, encore plus polluant.

Alors bien sûr, il faut contribuer à limiter la circulation des poids lourds sur les routes et sur le périphérique, mais aussi sur les autoroutes. D'ailleurs, il faudrait aussi l'interdire avant que les pics de pollution ne prennent cette ampleur-là, dès les premières alertes.

Mais cela implique une toute autre politique de planification écologique.

Ce péage ne règle pas le problème du transport de marchandises vers Paris. Et il y a, mes chers collègues, urgence à développer bien plus une stratégie de logistique urbaine et métropolitaine ambitieuse qui soit à même de développer plus fortement l'usage de la Seine en terme de réseau fluvial du transport de marchandises, l'usage de la petite ceinture, des voies RER et métro pour un feroutage de proximité, des équipements actuels de logistique

devant favoriser les déplacements de fin de parcours en véhicule électrique en démultipliant notamment les leviers via la Sogaris de Rungis, comme la future aire de logistique urbaine de la porte de La Chapelle.

Ayons conscience par ailleurs que la limitation de la taxe aux véhicules de plus de 3,5 tonnes peut avoir comme effet pervers de favoriser la multiplication de la circulation de plus de camions de moins de 3,5 tonnes.

On voit bien que la taxe à elle seule ne règle rien.

Cessons pour finir d'occulter l'essentiel : le transport par rail de marchandises ne cesse de reculer au profit du transport routier depuis, mes chers collègues, sa libéralisation organisée à marche forcée par l'Union européenne.

Les paquets ferroviaires ne cessent de casser le fret ferroviaire. Il est grand temps qu'en la matière, comme sur bien d'autres sujets, on désobéisse à l'Union européenne et à ses directives libérales.

L'urgence est de développer les circuits courts, de mettre les camions sur les trains, de repenser la logistique urbaine et métropolitaine et non de collecter de nouvelles recettes qui enrichiront un P.P.P. sans agir contre la pollution.

Après le succès de la marche pour le climat de dimanche dernier, ayons conscience que tant que les logiques libérales l'emporteront sur la planification écologique, les pics de pollutions, hélas, continueront de plus belle.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Didier LE RESTE, pour cinq minutes maximum.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

En évoquant la mise en place d'un péage pour les poids lourds en transit sur le périphérique parisien, nous soulevons de nouveau nombre de questions relatives à la qualité de l'air, à l'entretien des infrastructures routières et à son financement, au phénomène d'accidentologie.

Mais aussi l'enjeu des circuits longs, avec les concepts de flux tendu, zéro stock imposent entre autres des changements dans la localisation des productions et l'organisation des transports.

En creux est posé un choix de société, auquel selon nous doivent être consacrés des investissements importants permettant de favoriser les modes alternatifs à la route dans une conception de multimodalité et sous maîtrise publique.

Rappelons pour mesurer l'urgence d'aller vers une véritable transition écologique que le trafic routier en Ile-de-France est responsable de plus de la moitié des émissions d'oxyde d'azote et de plus d'un quart des émissions de gaz à effet de serre.

Ajoutons que 88 % des transports de marchandises en Ile-de-France se font par la route et représentent en moyenne 80.000 camions par jour.

20 % des véhicules en circulation dans Paris sont dédiés au transport de marchandises.

Dans le sujet qui nous anime, nous tenons aussi à dénoncer de nouveau le partenariat public-privé, les fameux P.P.P. que nous appelons "partenariats pour le privé", véritable scandale d'Etat passé en 2009 sous le Gouvernement de François FILLON avec la société Écomouv' pour une durée de 13 ans et 3 mois.

Sur les recettes enregistrées, Écomouv' encaissera 23 % de rémunération par an et en plus, ce sera une première : une société privée étrangère collectera l'impôt.

Pour nous, c'est inacceptable !

De plus, avec le recul du Gouvernement sur ce dossier, l'Etat perd 80 millions d'euros par mois, et c'est déjà 500 millions d'euros de pertes en 2013.

Nous considérons que le contrat susvisé doit être au minimum renégocié et que l'impôt soit, comme il se doit, collecté par le fisc français.

Nous avons aussi un problème de visibilité sur l'affectation des recettes.

Nous considérons que les recettes engendrées par ce péage pour les poids lourds en transit ne doivent pas servir à combler des fonds de trésorerie ou à aller d'ailleurs combler des trous dans les caisses de l'Etat causés par les cadeaux accordés sans contrepartie au grand patronat.

Tout au contraire, les recettes envisagées doivent être imputées à un plan d'investissement ambitieux, mêlant grands projets nationaux et soutien aux actions locales.

C'est d'autant plus vrai que l'abandon de l'écotaxe ancienne version a bloqué nombre de projets de développement des transports publics. En Ile-de-France, l'investissement dans les transports en commun, le développement de la multimodalité des transports de marchandises par la relance du fret ferroviaire et fluvial font partie des nombreux projets en étude pour améliorer la qualité de vie et l'environnement.

A ce sujet, j'entends avec satisfaction dans cet hémicycle un plaidoyer pour la relance du fret ferroviaire, mais que n'a-t-on fait ces dernières années d'avoir laissé la direction de la S.N.C.F. casser son activité de fret ferroviaire au point que, aujourd'hui, elle est dans l'incapacité de faire face à la croissance des transports par rail !

A cet égard, je tiens aussi à rappeler l'intérêt que représentent des infrastructures de transport, comme certains tronçons de la petite ceinture ferroviaire, qui pourraient être utilement réactivés aux fins de pénétrantes dans Paris intra-muros, articulés avec des plates-formes logistiques multimodales.

Sur le dossier qui nous est présenté aujourd'hui, nous proposons deux points d'amélioration.

Sur le dispositif lui-même, nous pensons que l'implantation de portiques doit être étendue à l'ensemble des autoroutes en Ile-de-France, cela pour éviter que des reports massifs et les nuisances qui en résulteraient se réalisent sur d'autres axes routiers, comme l'A86, l'A1, l'A4 et l'A6.

Lors du lancement de l'écotaxe ancienne version, le Ministère des Transports s'attendait à un report de 15 à 20 % de trafic poids lourds sur les axes routiers non concernés par cette disposition.

Cela dit, nous pensons qu'il y a lieu à terme d'élargir l'assiette du financement de la transition écologique, dans le cadre d'une véritable réforme fiscale.

Le principe du pollueur-payeur a ses limites, au sens où il fait peser la responsabilité individuelle sur un sujet qui concerne l'ensemble de la société et que les fonds soulevés ne permettent en général que d'intervenir à la marge sur les conséquences des problèmes plutôt que de s'attaquer aux causes profondes.

Tout en maintenant un certain nombre de désaccords, mais au regard des enjeux posés, le groupe Communiste - Front de Gauche votera pour ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour 5 minutes maximum.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Le péage de transit poids lourds, c'est le petit frère de l'écotaxe. Il en reprend les principes, issus du Grenelle de l'environnement :

- d'abord, taxer les véhicules routiers les plus polluants et ceux qui dégradent le plus le réseau routier, donc les poids lourds ;

- ensuite, mettre fin à l'aberration que sont les camions en transit international ; eux, ils traversent la France sans rien payer aujourd'hui ;

- enfin, utiliser le produit de cette taxe pour financer les infrastructures ferroviaires et fluviales alternatives à la route.

Je crois qu'aucune personne qui se veut écologiste ne peut contester le caractère ambitieux et vertueux de ce dispositif. D'ailleurs, tous les acteurs réunis pour le Grenelle étaient d'accord pour souligner l'urgence de prendre une telle mesure. C'était même la mesure qui était le plus fortement plébiscitée du Grenelle de l'environnement.

Notre Majorité avait finalisé le dispositif dès 2011 et, pourtant, le Gouvernement actuel n'a cessé de temporiser.

Depuis deux ans et demi, quatre Ministres de l'Ecologie se sont succédé pour retarder puis réduire considérablement la portée du dispositif.

Il devait initialement être opérationnel au 1er juillet 2013 ; le péage de transit ne sera finalement prélevé qu'au premier trimestre 2015, soit au moins 18 mois plus tard.

Il devait concerner 15.500 kilomètres du réseau pour sa première version ; il ne concerne désormais plus que 4.000 kilomètres de réseau routier.

Il devait rapporter 800 millions d'euros nets ; il ne rapportera que moins de 500 millions d'euros par an. Cet argent, je le rappelle, va à l'Agence de financement des infrastructures de transport pour financer les transports alternatifs à la route.

C'est donc un retard doublé d'une révision à la baisse de l'ambition écologique. Cela conduit à une perte de 1,2 milliard d'euros pour le financement des transports publics pour la seule période 2013-2014.

1,2 milliard d'euros en moins !

En cédant au lobby des transporteurs routiers, le Gouvernement a mis en péril le bouclage du financement de projets majeurs. Je pense en premier au prolongement à l'ouest du RER E si attendu par les Franciliens, pour désengorger le RER A. On peut également citer le canal Seine-Nord Europe qui évitera la circulation de 500.000 poids lourd par an sur les routes. Le Premier Ministre vient d'annoncer qu'il tenait toujours à ce projet, certes, mais quid du financement ? Sans argent dans les caisses de l'AFITF, pas de canal Seine-Nord Europe.

Cela dit, le pire est encore à craindre !

Quelques jours à peine après l'annonce dans le JDD de la Maire de Paris, le Ministre des Transports annonçait une nouvelle fois un report de la mesure de quelques semaines. Quel désaveu !

Cet énième report semble satisfaire la Ministre de l'Écologie. Cette dernière n'avait pas caché au printemps son hostilité à l'écoredevance.

De report en report, on s'achemine irrémédiablement vers un énième renoncement en matière de fiscalité écologique ; on peut comprendre pourquoi il n'y a plus aucun écologiste au Gouvernement !

Durant la campagne municipale, les membres de la Majorité actuelle, très opportunément, n'ont pas eu de mots assez durs à l'égard de l'écotaxe et, subsidiairement, à mon égard. On m'a traité d'incompétente. Le camarade communiste n'a pas hésité à jeter l'opprobre sur les conditions d'attribution du contrat avec Écomouv', ceci alors même que cet hémicycle avait voté d'un seul mouvement en novembre 2012 une convention avec ladite société pour percevoir sa quote-part de la redevance.

Seulement voilà, le Parlement s'est saisi de cette question, l'Assemblée nationale a mis en place une mission d'information, il y a eu une commission d'enquête au Sénat. Les deux se sont penchées sur le sujet ; je vous recommande la lecture de leurs rapports. Les deux chambres sont parvenues à la même conclusion : ni les conditions d'attribution ni les modalités de rémunération du contrat avec Écomouv' ne sont entachées d'irrégularité. C'est bien heureux !

Au passage, les parlementaires ont, tous du même mouvement, réaffirmé le caractère ambitieux et vertueux du dispositif.

Proférer, mes chers collègues, des mensonges pour porter atteinte à l'honneur d'une personne, cela porte un nom : cela s'appelle de la diffamation. C'est la seule manœuvre dilatoire qui a été pathétiquement trouvée pour cacher la médiocrité du bilan municipal concernant la pollution.

Ce maigre bilan n'est pas près de s'améliorer. Le principe même de l'écotaxe, c'est de faire financer les alternatives durables de demain par les pollueurs d'aujourd'hui. Le péage de transit va permettre à la Ville de recevoir 5 millions d'euros de redevance par an. C'est moins que l'écotaxe elle-même, sa grande sœur, qui assurait 18 millions d'euros de recettes à la Ville. 13 millions d'euros de manque à gagner, ce n'est pas neutre quand on feint de découvrir un trou budgétaire de 400 millions d'euros.

Ces 5 millions d'euros annuels pourront néanmoins utilement financer un dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules propres pour les professionnels parisiens ; je pense aux artisans et aux commerçants. On fait forcément moins avec 5 millions d'euros qu'avec 18 millions d'euros. On attend néanmoins avec impatience les arbitrages sur le réemploi de cette recette.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous invite à vous orienter vers votre conclusion.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - En tout cas, c'est une nouvelle occasion ratée pour la Ville de Paris de devenir acteur de la transition énergétique et de se montrer en pointe. Sur ce sujet, on l'a vu, la Maire a plutôt été à la traîne.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

Vu l'importance de ce débat, il a 5 minutes pour répondre, mais s'il veut en prendre 8, évidemment, ce n'est pas de refus parce que je pense qu'il y a quand même eu beaucoup d'intervenants. Pour un débat de cette nature, s'il a besoin d'un peu plus de temps, je lui laisserai.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, je vais essayer de tenir dans les 5 minutes qui me sont imparties.

Je voudrais simplement remarquer quand même que, alors que le principe, semble-t-il, de ce projet de délibération va, semble-t-il, recueillir un avis unanime de notre Assemblée, je trouve que, parmi l'ensemble des orateurs qui se sont exprimés, je trouve que la dernière intervention de Mme KOSCIUSKO-MORIZET dénote dans le ton général des interventions qui ont été, en règle générale, plutôt constructives, plutôt que d'avoir des plaidoyers pro domo et qui dénigrent systématiquement le camp opposé.

Moi, en tout cas, ce n'est pas la façon dont je souhaite aborder cette question.

Tout le monde sait dans quelles conditions la mise en place de l'écotaxe ou feu-eicotaxe et désormais l'écoredevance ou péage de transit poids lourds se sont mis en place au niveau de l'Etat.

Il faudrait rappeler, comme l'a fait d'ailleurs notre collègue David BELLARD, que l'origine de cet écoredevance, c'est tout d'abord une directive européenne, Eurovignette, qui date de 2006 et qui a été simplement transposée dans le droit français par le Gouvernement précédent de Nicolas SARKOZY, qui a eu effectivement recours à un partenariat public-privé aux conditions extravagantes que tout le monde connaît, à savoir un coût pour la collectivité de plus de 200 millions d'euros par an sur des recettes d'environ 1,2 milliard d'euros attendues, soit plus de 20 % du total. Et donc tout ceci est connu.

On a entendu le terme de hold-up qui avait été orchestré par le Gouvernement précédent. Et les conditions de ce partenariat public-privé, qu'on le veuille ou non, tout ceci a été décidé par le Gouvernement précédent.

Alors aujourd'hui, nous sommes dans un dispositif qui est resserré et restreint par rapport au projet d'origine. Cela étant, la question qui nous est posée est de savoir si, oui ou non, Paris participe à ce dispositif national de l'écoredevance pour les poids lourds.

Alors, oui, trois fois oui !

Oui, parce qu'aujourd'hui le trafic de transit des poids lourds passe non seulement par le boulevard périphérique mais aussi par l'ensemble des autoroutes franciliennes, qui sont non payantes et qui font que, aujourd'hui, un trafic international de poids lourds a plus d'intérêt à passer par Paris pour remonter dans le Nord de la France que passer par les autoroutes qui sont payantes.

Oui, parce que nous devons aussi préserver l'environnement des riverains du périphérique. Les riverains du périphérique, ce sont 100.000 personnes, souvent de conditions modestes, qui vivent dans des conditions de bruit, de pollution, et en particulier qui subissent aujourd'hui un trafic de transit de poids lourds la nuit.

Oui, car il s'agit aussi de prendre en compte le coût d'entretien du périphérique, qui est supporté aujourd'hui par les seuls contribuables parisiens, qu'ils aient ou non une voiture, et l'on applique ainsi désormais le principe de l'utilisateur payeur.

Enfin oui car il s'agit de faire payer tout simplement au juste prix l'usage des infrastructures en internalisant les coûts externes.

Voilà les raisons pour lesquelles évidemment je pense que nous devons toutes et tous soutenir ce projet de délibération qui permettra effectivement de récolter des recettes pour la Ville de Paris. Elles seront modestes avec 5 millions d'euros par an.

Je plaide évidemment, comme l'ont fait certains de nos collègues ici, pour que ces recettes, mêmes si on ne peut pas les affecter directement et qu'elles sont reversées au budget général, puissent évidemment être au moins en partie orientées sur les questions relatives à l'environnement et aux transports. Et faire ainsi en sorte que le principe pollueur-payeur soit pleinement appliqué.

Je voudrais dire également à nos collègues qui sont intervenus qu'aujourd'hui ce péage de transit sur les poids lourds sur le périphérique, le montant est quand même relativement modeste : on parle d'un montant de 13 centimes d'euros par kilomètre ; si on prend un trajet de 10 kilomètres sur le périphérique, cela représente 1,30 euro, qui est à mettre en relation avec la valeur d'une cargaison de plusieurs tonnes, mettons 19 tonnes, sur un véhicule qui va emprunter ce boulevard périphérique.

Oui, il est nécessaire de faire participer le trafic de transit international au coût d'infrastructure et au coût environnemental de la pollution.

Oui, il est important aussi de faire en sorte que l'on puisse dégager des recettes au niveau national pour développer les infrastructures de transports publics dont nous avons bien besoin. Et nous sommes bien d'accord sur le fait que cette mesure aujourd'hui devient urgente.

Paris est prêt à participer à la mise en œuvre de cette mesure. Nous sommes prêts pour la marche à blanc à partir du 1er octobre, c'est-à-dire à partir de demain. Et nous sommes prêts pour que, dès les premiers jours de 2015, nous ayons la mise en œuvre effective de cette mesure qui est utile pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir parfaitement tenu dans les 5 minutes.

Je rappelle que l'article 17 du Règlement intérieur autorise la présidence de la séance à accorder un peu plus de temps à un adjoint quand le débat est un peu long, comme c'était le cas avec 8 intervenants et 5 minutes chacun. On peut estimer que l'adjoint peut avoir un peu de temps parfois pour répondre. Mais là, vous avez parfaitement tenu les 5 minutes.

Merci beaucoup à tous les intervenants.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1113.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1113).

Je vous remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question, posée par le groupe socialiste et apparentés, est relative à la sécurité et à la prévention d'actes terroristes sur le territoire parisien.

La deuxième question, posée par le groupe Ecologiste de Paris, est relative à la prise en charge des jeunes isolés.

La troisième question émanant du groupe Communiste - Front de Gauche est relative aux alertes de pollution.

La quatrième question est posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Elle concerne l'allongement des horaires du métro parisien.

La cinquième question, posée par le groupe U.M.P. est relative au plan d'urgence de Mme HIDALGO pour faire face au trou budgétaire de 400 millions d'euros.

La sixième question émanant du groupe UDI-MODEM est relative au budget participatif.

Enfin, la dernière question est posée par Mme SIMONNET et concerne la souffrance au travail, discrimination, harcèlement moral et sexuel.

Nous suspendons la séance et nous la reprendrons à 14 heures 45 par l'examen des questions d'actualité.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place et de démarrer notre séance de mardi après-midi où nous inaugurons les questions d'actualité, conformément au nouveau Règlement intérieur.

I - Question d'actualité posée par le groupe SOCA relative à la sécurité et à la prévention d'actes terroristes sur le territoire parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole au président du groupe socialiste et apparentés pour la première question d'actualité.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, la sécurité constitue à juste raison une des premières exigences des Parisiennes et des Parisiens. Elle fait l'objet d'une attention constante des services de la Ville, de la DPP mais, pour l'essentiel, elle relève, dans notre Capitale, de la compétence de la Préfecture de police.

A Paris, ville durement touchée par des actes terroristes par le passé, la crainte de nouveaux attentats s'est renforcée ces dernières semaines.

Face à l'émergence au Moyen-Orient du groupe de l'Etat islamique, face aux lâches assassinats qu'il a récemment perpétrés contre des journalistes et des travailleurs humanitaires, face à l'assassinat en Algérie de notre compatriote Hervé Gourdel, les Parisiens ont su montrer toute leur cohésion, notamment vendredi dernier devant la grande mosquée, dimanche place de la République ou encore hier matin en ouverture de notre Conseil de Paris.

Les Parisiens ont manifesté la solidarité de tous les citoyens dans leur diversité contre la barbarie, contre sa volonté de nous diviser et de briser nos démocraties.

Dans ce contexte, face aux menaces qui pèsent sur notre pays et sur notre ville, le Président de la République a tenu jeudi dernier un conseil de défense pour mesurer le niveau de risque et décider des mesures supplémentaires qu'il conviendrait de prendre, le cas échéant. Le Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE a également rappelé vendredi dernier l'entière mobilisation des services de l'Etat pour assurer la sécurité du territoire contre des actes terroristes possibles.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, s'agissant de notre ville, pouvez-vous communiquer au Conseil de Paris l'évaluation de la menace terroriste actuelle et les mesures mises en place pour y faire face ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

D'abord peut-être Colombe BROSSEL, puis M. le Préfet de police, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Président.

En raison du contexte international et des instructions, vous l'avez rappelé, du Gouvernement, les dispositions du plan "Vigipirate" sont évidemment plus que jamais d'actualité.

Le plan "Vigipirate" poursuit trois grands objectifs :

- assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste ;

- développer et maintenir une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs de la Nation ;

- permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menaces caractérisées ou d'attaques terroristes.

Au regard de ces éléments et pour ce qui concerne la Ville, la DPP, la Direction de la Prévention et de la Protection, a diffusé dès le 19 septembre dernier une note interne rappelant à l'ensemble de ses chefs de service les instructions à mettre en place et les consignes de vigilance applicables dans le cadre du plan "Vigipirate". Il s'agit, par exemple, de ne laisser pénétrer dans les bâtiments que les personnes dûment habilitées ou autorisées, de vérifier systématiquement le contenu des sacs, de contrôler la circulation des flux de véhicules de marchandises ou de matériels entrant dans les bâtiments, d'organiser des rondes permettant de repérer d'éventuels objets suspects dans les bâtiments ou dans leur périphérie immédiate, de veiller au strict respect des interdictions de stationnement de véhicules à proximité immédiate des issues des bâtiments administratifs recevant du public et, évidemment, dans l'hypothèse de découverte d'un objet suspect, de mettre en place immédiatement un périmètre de sécurité.

Un message rappelant les mesures élémentaires à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des établissements publics municipaux est en train d'être adressé par le Secrétaire général à l'ensemble des directions municipales et une sensibilisation particulière sera effectuée auprès des partenaires de la Ville ; je pense, par exemple, aux sociétés d'économie mixte.

Bien évidemment, en cas d'aggravation de la menace ou de vulnérabilité ou en cas d'alerte, la Ville de Paris pourra, sera amenée à déployer des mesures additionnelles en lien avec la Préfecture de police.

Parmi elles et à titre d'exemple :

- la restriction, l'interdiction ou la neutralisation du stationnement ou de la circulation aux abords de certains bâtiments publics municipaux ; je pense évidemment aux bâtiments accueillant du public ;
- un contrôle systématique des sacs à l'entrée des établissements publics municipaux ;
- le renforcement de la surveillance de l'accès à ces sites ;
- l'annulation éventuelle de certains événements qui entraîneraient des regroupements ;
- la suspension de sorties scolaires ou périscolaires et notamment celles nécessitant un trajet par les transports en commun.

L'ensemble de la Ville de Paris est donc bien mobilisé, en lien avec les autorités nationales, et sensibilisé aux exigences du plan "Vigipirate". Les mesures préventives aujourd'hui nécessaires sont appliquées et les consignes à cet effet rappelées. En cas de renforcement de ce plan décidé par l'Etat, la Ville de Paris est aujourd'hui prête pour déployer les mesures additionnelles utiles à une plus grande sécurisation des personnes et des biens.

Pour conclure dans le temps qui m'est imparti, je renouvelle, comme j'ai eu l'occasion de le faire avec certains élus sur l'ensemble des bancs de notre Assemblée, la proposition que, le cas échéant et s'il était nécessaire d'aller plus loin, nous puissions évidemment réunir les membres de la 3e Commission pour les informer au fur et à mesure des différentes étapes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Et les maires d'arrondissement ? Ce serait bien que l'on soit au courant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Colombe BROUSSEL.

Bien évidemment, les maires d'arrondissement.

Mais je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Conseiller, je réponds d'autant plus volontiers à votre question d'actualité que, je crois, c'est un sujet qui intéresse l'ensemble des élus du Conseil de Paris et c'est bien naturel. Cela concerne, bien sûr aussi, l'ensemble des Parisiens qui sont, sur cette question, légitimement préoccupés. Mais je vais donner toutes les informations que j'ai à ma disposition sur l'état de cette menace et les mesures que nous avons prises pour y répondre.

Je sais que cette question a fait également l'objet d'un vœu de M. Philippe GOUJON. Je vais donner des informations qui répondront aussi à son vœu, s'il le veut bien, pour faire, en quelque sorte, une intervention unique sur cette question.

Vous déposerez votre vœu. Enfin, je réponds aussi à votre question.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Prenez avec, je pense, sympathie l'attitude de M. le Préfet.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Comme à plusieurs reprises dans notre histoire, notre pays est confronté aujourd'hui à une situation internationale tendue, à un risque d'attentats terroristes et, bien sûr, sa Capitale peut être une cible.

Vous connaissez le contexte actuel.

Le Président de la République a décidé d'apporter le soutien militaire de la France aux autorités irakiennes afin d'affaiblir Daech et de permettre le retour à la stabilité et à la sécurité dans ce pays. Les premières frappes aériennes ont eu lieu le 19 septembre.

A la suite de l'assassinat barbare d'Hervé Gourdel, le Président de la République a convoqué un conseil de défense restreint qui a pris un certain nombre de mesures.

Comme d'autres partenaires occidentaux, la France est confrontée aux risques liés aux recrutements opérés par les filières djihadistes auprès de jeunes radicalisés.

Dans ce contexte, la première action des responsables chargés de la sécurité est la collecte et l'analyse du renseignement. Cette action joue, bien sûr, un rôle crucial pour prévenir le risque d'attentats terroristes.

A Paris, tous les services sont, bien sûr, mobilisés et en particulier la Direction du Renseignement de la Préfecture de police qui a, parmi ses missions, vous le savez, la lutte contre le terrorisme. Cette direction travaille en lien étroit avec la Direction générale de la Sécurité intérieure pour prévenir le risque d'attentats terroristes sur notre sol et les informations sont quotidiennes entre ces deux directions.

A ce titre, pour parler de la seule Direction du Renseignement de la Préfecture de police, celle-ci suit plusieurs dizaines d'individus présentant des risques, susceptibles de partir dans la zone de conflit ou qui en sont revenus. Elle est, de surcroît, s'appuyant sur un réseau de référents très développé, attentive à tous les signaux faibles qui peuvent indiquer un processus de radicalisation en cours, que ce soit à Paris ou dans la petite couronne. Cette Direction du Renseignement participe également au dispositif qui a été mis en place en avril 2014 par le Gouvernement pour lutter contre le basculement de jeunes dans l'engagement radical violent en lien avec les filières terroristes syriennes. Le dispositif sur Paris est piloté par la Préfecture de police et il est pleinement opérationnel.

Comment ce dispositif fonctionne-t-il ?

Nous recevons les signalements du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, qui a été mis en place en avril par le Ministre de l'Intérieur. Ce centre peut être appelé par tout citoyen, toute personne qui aurait des informations à communiquer sur cette question sur un numéro dédié. Ces signalements sont alors évalués, filtrés, et deux types de réponses, quand ils arrivent chez nous, sont envisagés.

Une réponse sécuritaire pour les signalements qui seraient inquiétants, notamment pour empêcher le départ vers la Syrie ou l'Irak, mais surtout vers la Syrie. Je renvoie donc à ce que j'ai dit tout à l'heure sur la mission de la Direction du Renseignement.

Une autre réponse peut être apportée : une réponse préventive et sociale. Cette réponse préventive et sociale relève de la cellule de prévention et d'accompagnement des familles que j'ai mise en place et qui se réunit mensuellement. Participent à cette cellule la Ville de Paris, ou plutôt le Département de Paris, au regard de ses compétences en matière sociale, mais aussi le Parquet, la Préfecture de Paris et le Rectorat. Et nous avons établi une coordination très étroite avec les trois préfets de petite couronne.

S'agissant de ce volet préventif et social, une cinquantaine d'individus a été signalée depuis avril, donc en quelques mois, sur l'agglomération parisienne. Une partie d'entre eux fait l'objet d'un travail social approfondi de la part de cette cellule, qui s'appuie sur plusieurs partenaires, notamment associatifs, pour apporter une réponse pertinente à la situation délicate. Et nous avons la chance d'ailleurs - on a pu le constater sur deux ou trois cas - d'apporter des réponses à des phénomènes effectivement d'isolement social qui pouvaient conduire à une radicalisation.

Puis, quand un mineur est signalé, le Parquet peut être appelé à intervenir, notamment pour prendre une mesure d'opposition de sortie de territoire au titre de l'enfance en danger.

S'agissant du volet judiciaire, l'action des services de renseignement sur les départs en Syrie a conduit le Parquet de Paris à ouvrir 350 procédures judiciaires, et à procéder à l'interpellation, dans le cadre de ces 350, de 110 personnes qui ont été suivies de mise en examen et, pour un certain nombre d'entre elles, une part importante

incarcérée. L'année 2014, me disait le Procureur de la République, a été marquée par une forte croissance de l'ouverture de ces procédures.

En complément du dispositif existant, le Gouvernement a voulu renforcer les outils juridiques dans le cadre du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme.

Ce texte permettra, dans le respect des libertés fondamentales et sous le contrôle du juge, je le rappelle, de contrer plus efficacement la menace terroriste. Il prévoit notamment une interdiction administrative de sortie du territoire, qui fera obstacle à ce que des Français mettent à profit des déplacements hors du territoire pour acquérir une compétence en matière de lutte armée, et devenir à leur retour un danger pour la sécurité nationale. Ce projet de loi a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 18 septembre et sera prochainement soumis au Sénat.

A côté de ces dispositifs, des mesures immédiates ont été prises pour renforcer la sécurité des Parisiens dans le cadre du plan "Vigipirate".

Ainsi, dès le 20 septembre, au lendemain des premières frappes aériennes françaises, j'ai mis en œuvre les instructions du Ministre de l'Intérieur demandant de relever le niveau de vigilance des services de police. J'ai ainsi demandé qu'une attention renforcée soit accordée aux sites sensibles, et notamment aux grands sites touristiques symboliques de la Capitale. On pense toujours à Notre-Dame-de-Paris, la Tour Eiffel, le Sacré-Cœur, le Champ de Mars, le Trocadéro, les Champs-Élysées, le musée du Louvre.

Les représentations diplomatiques des pays sensibles font l'objet d'une surveillance renforcée et aussi les édifices culturels. Je voudrais signaler, en particulier en cette période des fêtes juives de Tichri qui ont démarré le 24 septembre, que des moyens de surveillance renforcée, tant statiques que mobiles, sont mis en place autour des lieux de culte, des établissements scolaires et périscolaires, ainsi que des sites identifiés comme sensibles. Nous dressons la liste de ces sites en liaison avec le service de protection de la communauté juive.

Après la réunion du Conseil de défense restreint, présidé par le Président de la République, le Premier Ministre a demandé un relèvement de la posture Vigipirate au niveau vigilance à compter du 26 septembre. J'ai à nouveau transmis aux services concernés les instructions nécessaires.

Ce relèvement de posture se traduit par plusieurs mesures. Je voudrais en souligner deux qui me paraissent les plus importantes : la première, c'est la mise en place dans les grands magasins d'un dispositif de contrôle et de filtrage avec la fouille des sacs et les palpations de sécurité, si la personne y consent ; la deuxième mesure importante, c'est l'accent qui est mis sur la sécurité dans les transports en commun, avec des opérations de contrôle d'identité très fréquentes et régulières sur réquisition judiciaire.

Dès cette date, j'ai demandé aux commissaires centraux de chaque commissariat de prendre l'attache des responsables des établissements sensibles de leur arrondissement, afin d'identifier les risques et de prévoir les mesures adaptées à cet effet. Des consignes fermes ont été diffusées sur le respect des règles de stationnement, notamment devant les bâtiments sensibles. Le dispositif de vidéo-protection est pleinement utilisé à cette mission, très précieux.

Tout rassemblement important doit faire maintenant l'objet d'une évaluation précise pour informer les organisateurs des risques encourus, c'est une disposition du plan "Vigipirate". J'ai également diffusé les consignes de sécurité à l'ensemble des responsables de bâtiments publics sensibles. Je viens d'écrire à Mme la Maire de Paris à ce sujet, mais les mesures sont déjà prises !

Au plan des moyens, ceux-ci ont été renforcés dans les lieux publics de forte affluence et dans les gares de métro et RER, où nous pouvons compter sur le savoir-faire de la Brigade des réseaux ferrés, devenue la Brigade des réseaux franciliens, et l'excellente coopération que nous avons avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F.

A l'image de l'expérience acquise, dans la mise en œuvre du plan de sécurisation des touristes, j'ai mobilisé l'ensemble des directions des services actifs, afin que celles-ci puissent contribuer avec la D.S.P.A.P., qui a la couverture du territoire à travers ces commissariats, afin de contribuer à la présence accrue et visible des personnels de police.

Ces moyens renforcés sont également ceux apportés par l'armée, les militaires du dispositif Vigipirate qui sont au nombre de plusieurs centaines sur la zone de défense de Paris, mais ce sont également les unités des forces mobiles, les escadrons de Gendarmerie mobile ou les Compagnies républicaines de sécurité qui sont depuis quelques jours déployés en priorité dans les sites de grands rassemblements que j'évoquais tout à l'heure.

Je dois souligner aussi la contribution apportée par la Garde républicaine qui a accepté de mettre à notre disposition, pour ce dispositif, des moyens accrus appartenant aussi bien au régiment de cavalerie, dont les patrouilles ont été doublées depuis le début de cette semaine, mais également au régiment d'infanterie qui - c'est nouveau - intervient dans les transports, aussi bien dans les gares que sur les réseaux.

Au total, ce sont, dans le seul secteur des gares et des transports, 500 personnes en tenue qui chaque jour sont chargées de sécuriser ces réseaux, sans compter bien sûr les personnels en civil qui resteront toujours très actifs sur la petite délinquance.

Enfin, le Laboratoire central est particulièrement mobilisé pour pouvoir intervenir extrêmement rapidement. Et les unités d'intervention que nous avons autour de l'ensemble BAC-BRI appartenant à la Direction de la Police judiciaire mais qui rassemble aussi des unités appartenant à d'autres directions, ces unités d'intervention pleinement mobilisées se préparent à faire face à toutes menaces.

En conclusion, avec des moyens notablement renforcés, une coordination éprouvée par des expériences antérieures, des objectifs qui ont été priorisés et un état d'esprit de vigilance soutenue, le dispositif Vigipirate est adapté aux enjeux auquel la Capitale fait face aujourd'hui et il est pleinement opérationnel.

Soyez convaincus, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de la totale mobilisation des services placés sous mon autorité pour prévenir les risques d'attentat et pour assurer la sécurité de chacun qui est nécessaire à l'exercice des libertés.

Les Parisiens, qui ont déjà connu l'épreuve des attentats terroristes et qui sont légitimement attachés à leur mode de vie, sauront, j'en suis sûr aussi, faire preuve de la vigilance nécessaire en cette période. Je crois que, face à la menace du terrorisme, la meilleure réponse que nous devons apporter, c'est celle de la démocratie et de l'Etat de droit.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Merci à vous et à Colombe BROSEL pour cette réponse.

Je crois qu'il était nécessaire que l'on prenne le temps de bien écouter cette réponse dans sa totalité. Je souscris à ce qui a été suggéré par Colombe BROSEL, qu'il puisse y avoir des points réguliers d'information avec les maires d'arrondissement et les membres de la 3e Commission sur la mobilisation, à la fois des services de police, mais aussi de la Ville, qui peut aussi agir avec son dispositif propre, pour assurer la sécurité des Parisiens. Je vous remercie ; nous aurons bien sûr l'occasion de revenir sur ce sujet, mais la bonne réponse effectivement est aussi l'Etat de droit, debout, qui fait face à la menace terroriste.

II - Question d'actualité posée par le groupe G.E.P. relative à la prise en charge des jeunes isolés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la deuxième question d'actualité, qui est posée par le groupe Ecologiste de Paris.

Mme SOLANS a la parole.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

À l'initiative du collectif "Réseau éducation sans frontières" et du maire de du 19e arrondissement, François DAGNAUD, nous avons participé avec votre adjointe, Nawel OUMER, à une table ronde le 19 septembre dernier pour trouver des solutions aux conditions de vie alarmantes des jeunes étrangers isolés mineurs et majeurs.

En effet, en ce début d'année scolaire, des jeunes scolarisés dorment à la rue ne mangent souvent qu'un repas par jour faute d'une prise en charge décente. Ils connaissent chaque jour un véritable parcours du combattant pour accéder à l'hébergement, l'alimentation, les transports publics et la couverture santé.

Ayant obtenu des formations qualifiantes et des promesses d'embauche en alternance, nombre de ces jeunes sont bloqués par des procédures de régularisation qui n'aboutissent pas et les empêchent de travailler légalement.

Dans le seul lycée Hector Guimard, du 19e arrondissement, 85 jeunes sur ses 614 élèves sont aujourd'hui sans papier et plus de 15 d'entre eux dorment à la rue.

Il est heureux que des associations soient sur le terrain pour appuyer les scolarisations et les démarches administratives, mais R.E.S.F. ne doit pas avoir à remplacer les pouvoirs publics. Le Défenseur des droits l'a rappelé sévèrement cet été : notre Département et l'association "France Terre d'Asile" entravent encore l'accès de ces jeunes à une prise en charge humaine et décente.

Le service de la P.A.O.M.I.E., critiqué pour son fonctionnement et ses choix arbitraires, écarte brutalement à Paris environ la moitié des jeunes de leurs droits à l'Aide sociale à l'enfance.

La pratique absurde des tests osseux perdure sans légitimité scientifique. Un grand nombre de ces jeunes se retrouvent brutalement abandonnés au milieu de parcours scolaires quand ils atteignent la majorité.

Pourtant, Paris est une ville monde et une ville refuge, Madame la Maire, comme vous l'avez maintes fois rappelé. Nous sommes tout à fait lucides sur le travail considérable déjà assumé par notre Département au titre de l'A.S.E. et des contrats jeunes majeurs.

Paris aura ainsi pris en charge 1.956 jeunes cette année.

Nous devons cependant faire plus et mieux, et ce, malgré les contraintes budgétaires. C'est une nécessité morale et juridique que nous rappelle la Convention internationale des droits de l'enfant.

Madame la Maire, nos questions sont les suivantes.

Quelles réponses pouvez-vous apporter d'urgence, à l'approche de l'hiver, pour ces jeunes étrangers ?

Quels sont vos projets pour améliorer leur hébergement avec un accompagnement social approprié et pour empêcher toute rupture de l'aide sociale avant le terme de l'année scolaire ?

Allez-vous lancer un moratoire sur la pratique des tests osseux ?

De quelle manière pensez-vous intégrer la question des jeunes isolés à l'élaboration du Pacte parisien contre la grande exclusion et du nouveau Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance ?

Nous vous remercions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme OUMER pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas fait pour le bébé mais il va falloir s'adapter.

Mme Nawel OUMER. - Chers collègues, je vous remercie pour cette question d'actualité.

Vous posez de nombreuses questions avec une charge sévère à l'égard de notre administration qui, vous l'avez rappelé néanmoins, fait quand même beaucoup d'efforts. Notre Département fait beaucoup d'efforts et s'investit considérablement, humainement et financièrement pour répondre à une problématique extrêmement complexe, qui est la réponse que l'on peut apporter à la situation de mineurs, de majeurs migrants qui sont isolés et qui se trouvent dans une situation humaine complexe qui demande des réponses et de l'aide.

Nous sommes d'accord sur ce constat.

Je vous remercie d'avoir rappelé ma présence dans le 19e arrondissement à l'invitation de François DAGNAUD justement pour évoquer... c'était surtout la situation de nombreux majeurs scolarisés que nous avons évoquée il y a dix jours dans le 19e arrondissement, et je vous remercie de l'avoir rappelé parce que ce n'était pas anecdotique.

C'est un sujet sur lequel, en tant qu'élue en charge de la protection de l'enfance, je me dois de m'investir car précisément, cette démarche-là, la résolution des solutions que l'on peut proposer nécessite une intervention conjointe et concertée de notre Département, de la Ville, de la Région, de l'État et c'est pour cela que la Région était présente à cette table ronde, et une discussion collaborative entre tous les membres de cette Assemblée, ces institutions et les associations - vous les avez citées dans le rappel des motifs de vos questions.

Nous avons engagé ce travail déjà depuis de nombreux mois. Vous faites effectivement référence à la recommandation du Défenseur des droits. Il ne vous aura pas échappé que cette recommandation - je pense qu'on va en débattre aussi demain à l'occasion d'un vœu dans la 4e Commission - souligne aussi ce travail-là - fait le constat d'un certain nombre de choses à parfaire, à modifier dans les dispositifs que nous avons dû créer pour nous

adapter au fur et à mesure à la situation, au nombre et la difficulté des situations individuelles rencontrées par l'ensemble de ces jeunes, mineurs ou majeurs du reste.

Dans ces recommandations, un certain nombre de prescriptions nous sont faites que nous intégrerons évidemment dans la démarche, pour répondre à votre quatrième question, que nous intégrons dans le travail que nous avons engagé depuis quelques mois pour améliorer les dispositifs existants, les adapter ou en changer, considérant que peut-être certains ne fonctionnent pas. C'est tout à fait possible, et c'est un regard que nous avons souhaité ouvert et en discussion.

Je voulais également vous répondre sur le dispositif, en tout cas sur l'évaluation, rappeler concernant l'évaluation qui est faite, parce que c'est un peu le sujet...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais vous demander de vous acheminer vers la conclusion !

Mme Nawel OUMER. - Nous nous inscrivons quand même dans un dispositif qui n'est pas spécifique à Paris mais dans une démarche nationale.

Vous rappelez que ce travail là sera évidemment à l'étude dans les solutions que nous allons proposer et que dans les réponses que nous souhaitons apporter, à la fois dans le cadre du Schéma départemental de la protection de l'enfance, dont le travail démarre, à la fois dans le travail de la grande cause dont les ateliers vont commencer lundi, il y aurait un travail spécifique concernant les mineurs, évidemment étrangers isolés, mais également les majeurs car je crois que tout l'enjeu de votre question aussi, et de la question d'actualité, est qu'il n'y ait pas de rupture dans la prise en charge et dans la réponse donnée par le Département et ensuite, l'État ou la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame OUMER.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative aux alertes de pollution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, qui est posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe, a la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, la semaine dernière, nous avons de nouveau atteint des niveaux d'alerte de pollution dans des proportions inquiétantes.

Ces alertes se succèdent depuis plusieurs mois. Elles sont les symptômes d'un système de transport qui repose encore beaucoup trop sur le transport routier : le transport de marchandises en véhicule poids lourds, illustration parfaite.

Ces pics de pollution nous rappellent l'urgence à investir dans les transports publics et à développer des filières logistiques propres basées sur le ferroutage ou les liaisons fluviales.

Dans ce contexte alarmant, nous nous soucions des négociations engagées dans le cadre du prochain contrat État-Régions. Nous avons appris ces jours derniers qu'il serait envisagé une enveloppe consacrée par l'État en Ile-de-France autour de 1,8 milliard d'euros pour le contrat 2015-2020 pour l'Ile-de-France.

Cela correspond à un recul par rapport à la période 2007-2013 alors que depuis 2007, les coûts de construction ont notoirement augmenté. Il ne faut surtout pas que l'investissement de l'État et de la Région pour les transports publics, pour la transition énergétique recule.

Nos débats sur la logistique urbaine ont démontré s'il en était besoin que notre Région et notre Ville ont besoin d'investissements publics conséquents.

Madame la Maire, quelles initiatives publiques entendez-vous engager pour exiger un investissement important de l'Etat dans le prochain contrat de plan ? Quelles proportions de nouveaux financements, comme par exemple la contribution des sociétés d'autoroutes, pouvons-nous porter collectivement ? Envisagez-vous de présenter devant notre Assemblée un projet de délibération qui précise les attentes de Paris, lors de notre prochaine séance, ainsi que les propositions de nouveaux financements, comme cela a pu être fait dans d'autres assemblées départementales ? Je pense notamment au Val-de-Marne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, la Municipalité parisienne fait de la lutte contre la pollution atmosphérique une priorité. Ses principales orientations en la matière ont été présentées à cette Assemblée : renforcement et automaticité des réponses en cas de pic de pollution, préparation d'un ambitieux programme de sortie du diesel d'ici 2020. Ce programme est bien entendu accompagné de nouvelles offres de mobilité - je pense à l'autopartage ou encore aux plans vélos -, du développement de nouvelles énergies - je pense au déploiement de 700 bornes électriques, de stations de distribution de gaz G.N.V. - et bien entendu, du développement de nouvelles offres de transport en commun, ainsi que de nouvelles filières logistiques, deux aspects sur lesquels vous insistez, Monsieur le Président, à juste titre.

Le développement de l'offre de transport en commun en Ile-de-France est aussi un moyen de se déplacer en ne supportant pas le coût d'acquisition et d'utilisation d'un véhicule particulier. La promotion des transports en commun est donc un instrument de justice sociale.

Les prochaines années vont être marquées par la montée en charge des investissements publics relatifs au nouveau réseau de métro automatique, dit Grand Paris Express, et notamment la mise en service de l'arc sud de la ligne 15 dès 2020, avant que les autres tronçons ne s'échelonnent jusqu'en 2030.

Les financements nécessaires à cet investissement, d'échelle inédite depuis la construction du métro au début du XXe siècle, vont être apportés pour une bonne part par les ressources propres de la Société du Grand Paris, constructeur de ce réseau, grâce à sa capacité d'emprunt et aux recettes spécifiques que la loi lui a conférées, complétées par des participations importantes de l'Etat et de la Région.

Pour autant, les autres projets de développement des transports - je pense à la modernisation du R.E.R., aux extensions de métro, au nouveau tramway et bus en site propre - ne seront pas mis entre parenthèses, puisque le protocole de financement dit "du Nouveau Grand Paris" englobe des projets complémentaires au nouveau métro automatique. On peut citer notamment le prolongement de la ligne 14, ou celui de la ligne 11, qui intéressent directement Paris. Mais il est vrai que des craintes existent encore sur la capacité de l'Etat à mettre en place les financements qu'il a promis pour ce nouveau contrat de plan, et la Ville de Paris est mobilisée aux côtés de la Région et des autres collectivités pour que les engagements pris soient tenus.

Une incertitude pèse encore sur les nouvelles ressources que l'Etat devrait allouer à la Région pour que cette dernière puisse apporter ses parts de financement. Le président de la Région Ile-de-France a récemment annoncé qu'il avait obtenu du Premier Ministre un engagement ferme pour la création de nouvelles ressources régionales. La Ville de Paris soutiendra ces propositions à chaque fois qu'elles iront dans le bon sens.

Ces discussions entre l'Etat et la Région n'empêchent pas la Ville de Paris de poursuivre les discussions plus particulières sur la liste des projets qui seront inscrits au prochain C.P.E.R. La liste que nous défendons auprès de l'Etat et de la Région est connue. Elle a été présentée dans la feuille de route que la Maire de Paris m'a adressée et sur laquelle nous travaillons.

Parmi ces projets, le bouclage du tramway T3 est en bonne place, mais on peut citer également les nouvelles liaisons à haut niveau de service, prévues sur les quais hauts de la rive droite ou pour relier les gares parisiennes. Quant au contrat de projets Région-Département, qui sera signé dans la foulée du C.P.E.R., il complétera celui-ci sur la base des investissements qui seront mobilisés par la Ville dans son plan d'investissement de la mandature, et ces deux contrats seront bien entendu soumis aux délibérations du Conseil de Paris.

Vous évoquez également le trafic ferroviaire de marchandises dans Paris. La Ville soutient les projets d'utilisation du fer et impose, dans ses opérations d'aménagement dans Paris, le maintien de fonctions logistiques ferroviaires. On peut citer l'exemple de la halle Gabriel Lamé, utilisée par Monoprix depuis 2005, l'entreprise Tafanel, qui réalise du trafic ferroviaire sur son site de la rue d'Aubervilliers, la nouvelle centrale à béton du quartier des Batignolles...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Christophe NAJDOVSKI !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'arrivais à la conclusion : mais aussi à la future halle Sogaris Chapelle International, nos projets de halles ferroviaires sur les Batignolles et dans le futur quartier de Bercy, ainsi qu'un programme en cours de définition sur Paris Nord-Est. Voilà.

Comme vous le voyez, donc, Monsieur le Président, la lutte contre la pollution emprunte plusieurs voies, dans lesquelles la Municipalité parisienne s'est engagée avec volontarisme.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je remercie notre collègue adjoint Christophe NAJDOVSKI pour l'ensemble de ses réponses, mais il y a quelques questions que j'ai posées et qui restent pour l'instant sans réponse.

Je reprends une de mes questions précises : quelles propositions de nouveaux financements, comme par exemple la contribution des sociétés d'autoroutes, pouvons-nous porter collectivement ? Vous n'avez pas répondu à cette question.

Vous avez laissé entendre que le président de la Région est en train de négocier des nouvelles recettes. S'il s'agit, comme je l'ai entendu auparavant, de la taxe de séjour, je ne crois pas que ce soit dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET. On ne va pas reprendre, puisqu'il ne s'agit pas de questions-réponses, mais votre question sera traitée.

V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P. relative au plan d'urgence de Mme HIDALGO pour faire face au trou budgétaire de 400 millions d'euros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole maintenant à la présidente du groupe U.M.P. pour la question d'actualité de son groupe.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, avant l'été, et alors que nous n'avions eu de cesse de le dénoncer avant les élections, vous avez reconnu l'existence d'un trou de 400 millions d'euros dans les caisses de la Ville pour le bouclage de notre prochain budget. Alors, on sait que vous n'aimez pas ce terme de trou, et que vous parlez pudiquement de "gap". Les Parisiens apprécieront la nuance. Enfin, appelez ça comme vous le voudrez. Vous avez offert aux Parisiens un découvert, une ardoise de 400 millions d'euros.

Reconnaissez au passage que pour quelqu'un qui a passé toute la campagne à affirmer envers et contre tout que la Ville était bien gérée, le contraste est plutôt saisissant. Vous devez donc trouver 400 millions d'euros, mais vous semblez aujourd'hui encore bien loin du compte, si l'on en croit les déclarations que la presse rapporte, vous les attribuant.

Toujours plus prompte à manier sur les autres le gourdin fiscal, plutôt que de vous imposer à vous-même des économies, vous avez d'abord cherché à augmenter les taxes : taxe de séjour, qui vient d'être évoquée, taxe sur les friches commerciales, taxe sur l'hôtellerie, soi-disant de luxe, quand on sait que les trois étoiles et plus représentent l'immense majorité des hôtels parisiens, augmentation de 50 % du coût du stationnement, doublement des P.V.

Aujourd'hui...

Madame la Maire, si vous ne faites pas la police de l'Assemblée, je suis prête à la faire pour vous !

Aujourd'hui, après la fin de non-recevoir que le Parlement et le Ministre des Affaires étrangères vous ont opposée sur la taxe de séjour, vous revenez enfin à des bases plus saines, et envisagez finalement des économies. Avec un trou de 400 millions d'euros, et après un camouflet du Gouvernement et du Parlement, il était temps !

Ma question est donc simple : Madame la Maire, pouvez-vous nous détailler, ou du moins, nous donner les grandes lignes, et pas seulement renvoyer cela au débat budgétaire en octobre, comme vous le faites parfois, de votre plan d'économies, celui dont vous parlez à la presse, mais celui que personne n'a encore vu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour vous répondre, après avoir retrouvé mon gourdin, je donne la parole à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Alors, en juin dernier, la Maire de Paris annonçait avoir besoin de 400 millions d'euros pour l'équilibre du budget de fonctionnement 2015. Ce n'est pas un trou, ce n'est pas une ardoise qui serait déjà là, chacun le comprend, sauf à entretenir une confusion polémique, mais cela concerne l'avenir, c'est-à-dire, un

budget à construire. Ce besoin provient de la baisse des dotations de l'Etat pour 200 millions d'euros, la hausse de la péréquation pour 70 millions d'euros et la progression des dépenses sociales liées à la crise.

Depuis lors, nous travaillons à compenser les 400 millions d'euros par des mesures de maîtrise de nos dépenses et par des recettes supplémentaires. Il faudra faire les deux, de façon à préserver nos marges de manœuvre.

A ce stade, nous avons identifié entre 130 et 180 millions d'euros d'économies sur les dépenses par rapport au tendanciel. Ces économies viendront de l'optimisation de certains dispositifs, d'efforts sur nos marchés publics, de réformes visant à mutualiser les fonctions support de la collectivité, de maîtrise de la consommation d'énergie et des dépenses de communication, d'étude et de maintenance. Nous allons aussi maîtriser nos grandes contributions et, bien sûr, les dépenses obligatoires seront sanctuarisées.

Par ailleurs, des pistes de recettes nous aideront à bâtir le projet de budget. La modernisation de la taxe de séjour et son relèvement pour les hôtels de luxe en fait partie. Ce n'est même pas le prix du sucre dans le café, d'ailleurs, pour une suite de luxe. La refonte des droits de stationnement, levier de la politique de déplacements, également, en fait partie ; également, en fait partie ! La création de nouvelles tranches pour les très hauts revenus renforcera l'équité de la grille tarifaire des services publics.

Tous les adjoints participent à ce travail, qui se poursuit, et nous en reparlerons lors du débat d'orientation budgétaire. J'écouterai alors les observations, critiques, remarques que vous aurez à formuler. Je doute que vous nous fassiez part de propositions d'économies sérieuses, car si vous préconisez des coupes astronomiques, et même un plan social, vous déposez, Conseil après Conseil, des vœux et des amendements qui font exactement l'inverse, demandant toujours plus de dépenses. On l'a vu hier sur le sport.

Vous n'êtes pas en responsabilité. Heureusement pour les Parisiens, cela n'oblige pas à adopter un comportement irresponsable.

La campagne est terminée, Madame la députée. Le projet de budget sera en phase avec nos engagements de mandature, équilibré et sincère, malgré la contrainte inédite qui s'est imposée à nous.

Comptez sur notre patience et notre détermination et pour vous le présenter le moment voulu. Ni urgence, ni précipitation, mais au contraire une volonté résolue d'avancer collectivement.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette excellente réponse de l'excellent adjoint au budget, Julien BARGETON.

Vous souhaitez reprendre la parole, Madame ?

Allez-y.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, je remarque que vous esquiviez une nouvelle fois la question, renvoyant la réponse à Julien BARGETON pour une réponse bien insatisfaisante.

D'abord, une nouvelle fois, vous renvoyez au mois d'octobre - comme en Commission - le détail. Pourquoi entretenir alors, Madame la Maire, la presse sur des sujets et sur des travaux en cours dont vous ne voulez pas donner le détail ?

Sur le fond, le plan d'économie, c'est comme la version de la courbe du chômage : on en entend parler, on ne la voit pas. On retiendra que pour M. BARGETON, moderniser la fiscalité veut dire augmenter les impôts. Les Parisiens apprécieront.

Pour le reste, nous entendons surtout une longue liste de reniements. Pendant la campagne - oui, Monsieur BARGETON - quand nous expliquions que la situation était préoccupante, on nous disait qu'on dramatisait. Aujourd'hui, c'est vous qui dramatisez à l'envie. Vous n'êtes pas la seule : l'agence de notation Standard & Poor's, par exemple, dramatise aussi. Elle a dégradé la qualité de crédit indicatif de Paris et elle l'a assortie d'une perspective encore plus négative.

Un autre reniement pendant la campagne...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame, vous ne refaites pas une deuxième question d'actualité ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, il y a un règlement intérieur. Je suggère qu'on le respecte tous. Je comprends que cela vous gêne. On parle là de mensonges, on parle là de reniements.

Ecoutez celui-là aussi : pendant la campagne, quand nous expliquions qu'il fallait réaliser un milliard d'euros sur une mandature, et nous propositions une manière précise de faire des économies, vous nous disiez : "Je ferai 37 millions d'euros par an", c'est-à-dire, 0,05 % de dépenses réelles de fonctionnement annuel. En six mois, on est passé de 37 millions à : on entend 130, 160, 180 millions d'euros. Tout le monde pourra apprécier la précision et le professionnalisme.

Puis, troisième reniement : on promet des investissements, pas de réduction de dépenses, mais on a promis aussi de ne pas augmenter les impôts, alors on propose d'augmenter les taxes. Les Français seront sensibles à cette subtilité sémantique entre impôt et taxe.

Madame la Maire, un euro, c'est un euro. Payé en impôt ou payé en taxe, c'est toujours l'euro de vos mensonges.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

D'abord, moi, je suis heureuse d'avoir une équipe d'adjoints, responsables, qui travaillent. Je suis pour le travail collaboratif, je suis pour la reconnaissance de la compétence de mes adjoints, et quand on pose une question budgétaire, quelle que soit la personne dans cette Assemblée qui la pose, je suis pour que l'adjoint responsable du sujet soulevé puisse répondre.

Premièrement, j'ai l'esprit d'équipe et c'est comme cela que je manage cette équipe de Paris.

Deuxièmement, patientez un peu, vous savez, nous aurons la discussion sur les orientations budgétaires le mois prochain. Nous sommes en train de travailler et peut-être reviendrez-vous avec les mêmes interrogations, que vous avez pourtant oubliées en chemin.

Je me souviens de ce site internet qui, au sujet de l'A.R.E., était censé relayer toutes les questions, le mécontentement des parents, et que nous avons fait fausse route. La rentrée s'est bien passée, et voilà, vous avez oublié de nous en reparler. Je pense qu'il se passera la même chose avec le budget, lorsqu'il sera voté, comme chaque année d'ailleurs - dans la mandature précédente, les budgets ont été votés en équilibre, donc il n'y avait pas de trou.

Parce que, peut-être que vous ne le savez pas, mais il y a deux règles très importantes. La première, c'est que les budgets des collectivités doivent être à l'équilibre, sinon nous sommes mis sous tutelle. Il se trouve que nous n'avons jamais été sous tutelle dans la mandature précédente et je n'ai absolument pas l'intention d'être sous tutelle de l'Etat durant cette mandature.

Deuxièmement et dernière règle, très importante, lorsque nous empruntons, c'est pour investir. Ce n'est pas pour le fonctionnement. Et je sais une chose : c'est que les Parisiens n'aiment pas se faire manipuler. Les Parisiens savent lire une information et la comprendre. Donc je vous donne rendez-vous après le vote du budget pour reprendre les propos que vous avez tenus aujourd'hui et voir si vous les tiendrez toujours. Jusqu'à présent, j'ai vu un certain nombre d'attaques sur des sujets sur lesquels on était censé faire fausse route, et quand on a vu que cela marchait, plus personne ici n'en a parlé.

Bien. Je vous remercie.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relative à l'allongement des horaires du métro parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question du groupe RGCI.

Si le rappel au règlement, c'est qu'après ne pas avoir répondu à Mme la présidente du groupe U.M.P., j'ai répondu in fine après mon adjoint, c'est cela le rappel au règlement. Vous savez, dans le règlement, j'ai la police de séance et c'est moi qui organise les débats. Donc, je vous renvoie au règlement.

Monsieur Jean-Bernard BROS, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le métro londonien fonctionnera 24 heures sur 24 le week-end à partir du 12 septembre 2015. Voilà l'annonce qui a été faite il y a quelques jours par l'organisme public Transport for London.

L'ouverture du métro la nuit constitue un élément moteur d'une ville dynamique, solidaire et ouverte. Nous regrettons que la Ville de Paris ne soit pas aussi en avance sur cette question. C'est un projet essentiel pour notre Ville, pour des raisons de qualité de vie, mais aussi pour des raisons économiques.

Ainsi, je pense à nos concitoyens qui se lèvent et travaillent tôt, voire très tôt, à ceux qui finissent tard et n'ont pour seul choix aujourd'hui que la voiture ou le taxi. Je pense aux établissements de nuit, pour qui le métro ouvert plus tard apporterait une clientèle plus importante et plus fluide tout au long de la nuit, ce qui est une donnée économique non négligeable.

Je pense à celles et à ceux qui sortent s'amuser le week-end et qui sont contraints par les horaires actuels. Notre Groupe avait déposé un vœu à ce propos en juin dernier, afin que la Ville densifie ses initiatives auprès du S.T.I.F. Notre proposition était alors d'initier cette démarche par la circulation des lignes automatisées du métro parisien : la 1, la 14 et, à terme, la 4.

Ce vœu, je vous le rappelle, avait été adopté par notre Assemblée. Or, un autre élément d'actualité nous montre que la R.A.T.P. a les capacités techniques d'assurer une circulation toute la nuit. Au nouvel an, à la Fête de la musique et ce week-end, à l'occasion de Nuit blanche, elle est en capacité d'assurer la circulation du métro toute la nuit sur un certain nombre de lignes stratégiques pour la circulation des voyageurs. Nous avons initié une démarche pour améliorer le service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens. Voilà, selon nous, un aspect de ce vaste sujet sur lequel nous devons immanquablement avancer.

Nous voulons le métro plus tard la nuit. Ceci ne peut se faire à n'importe quel prix, certes. Mais nous avons la responsabilité de répondre à une attente forte des Parisiennes et des Parisiens et, au-delà, il existe une forte attente de la part des communes franciliennes sur cette question. Nous avons été surpris d'apprendre par la presse, par la voie de l'adjoint en charge, notre collègue, que le métro à Paris, ce serait de toute façon, je cite : "une heure en plus et seulement le week-end".

A ma connaissance, aucun élément d'information n'a auparavant été évoqué devant les membres de ce Conseil. D'où notre question. Madame la Maire, Monsieur l'adjoint au Maire, où en sommes-nous des démarches de discussion de la Ville de Paris, notamment auprès du S.T.I.F. pour concrétiser la circulation du métro la nuit ? Quelle est aujourd'hui la réalité des pistes étudiées ? Nous souhaitons que les membres du Conseil de Paris puissent être informés de vos initiatives à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci Madame la Maire.

L'objectif d'augmenter l'amplitude du métro la nuit, notamment le week-end, fait partie de la feuille de route de la mandature. Un vœu en ce sens a été déposé par le groupe Radical de Gauche et adopté par le Conseil de Paris le 17 juin dernier avec un avis favorable de l'Exécutif.

En effet, améliorer le service de transports en commun réguliers nocturnes répond aux besoins croissants des Parisiens, mais aussi aux habitants de la banlieue, tant pour des déplacements récréatifs que pour des motifs professionnels, de nombreux salariés travaillant en horaires décalés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, M. NAJDOVSKI répond, donc je demande à tous les élus, y compris les adjoints, de bien vouloir cesser leurs conversations.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'augmentation constante du trafic dans le métro en soirée ainsi que la fréquentation du réseau de bus Noctilien témoignent de la montée en charge de ces besoins de mobilité.

Consciente de cet enjeu, la Municipalité initiera très prochainement une concertation avec les usagers et les professionnels de la nuit, associant les principaux opérateurs, dans le cadre du conseil de la nuit, porté par notre collègue Frédéric HOCQUARD.

De plus, pour concrétiser notre démarche, un vœu a été récemment déposé par les administrateurs de la Majorité parisienne au Syndicat des Transports d'Ile-de-France, afin de saisir le conseil du S.T.I.F. de cette question lors de sa séance de demain, du 1er octobre. Nous avons bon espoir que le conseil du S.T.I.F. accepte demain d'engager cette étude permettant de vérifier la faisabilité technique et organisationnelle, puis de chiffrer les différentes options envisageables. Nous ne souhaitons pas, en effet, à ce stade, nous limiter a priori à une seule

solution, consistant, par exemple, à réclamer un service continu sur le métro 24 heures sur 24, comme cela existe dans d'autres grandes capitales.

Des contraintes techniques ou de gestion du personnel spécifiques à Paris sont à considérer :

- les périodes allouées à la maintenance des infrastructures et des rames ;
- la présence humaine à assurer dans les très nombreuses stations du métro, quatre fois plus nombreuses à superficie égale que le réseau londonien, par exemple ;
- et, bien sûr, la discussion nécessaire avec le personnel concerné de la R.A.T.P., voire de la S.N.C.F.

Même pour les lignes automatisées existantes, comme la ligne 1 et la ligne 14, et à venir, la ligne 4, une exploitation sans interruption nocturne génère d'importantes contraintes de maintenance et suppose des moyens humains importants dans les stations.

On nous parle aussi parfois de l'exemple du métro new-yorkais, mais il faut savoir qu'à New York, les voies sont dédoublées, ce qui permet d'y faire les travaux de maintenance sans interrompre le trafic.

Il faut aussi considérer les besoins des habitants non couverts par le périmètre du métro, en évaluant ce qui est possible sur le réseau du RER et les améliorations souhaitables sur le réseau Noctilien, par exemple, car cette question doit être traitée à l'échelle métropolitaine ou francilienne.

Notre objectif est donc que des orientations puissent être prises par le S.T.I.F. en début d'année 2015 afin d'inscrire une amélioration du service nocturne des transports acceptable par toutes les parties concernées, dans le nouveau contrat S.T.I.F.-R.A.T.P. et éventuellement dans le nouveau contrat S.T.I.F.-S.N.C.F. qui entreront en vigueur au 1er janvier 2016.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI. Très bien !

M. Jean-Bernard BROS. - Les réponses sont positives et vont dans le bon sens. Je pense qu'en 2015, nous allons avancer et je le remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS.

VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM relative au budget participatif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. le président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Après le principe collaboratif, je voudrais aborder le budget participatif dont vous avez voulu faire la communication majeure de votre rentrée politique.

J'ai le regret de dire que notre jugement, s'il est positif sur la méthode, sur le fond, est plus négatif sur la forme, en particulier la communication que vous en avez fait car nous sommes gênés par ce qu'il faut bien appeler la tentation démagogique.

Qu'est-ce qui est en cause ?

- un message faussement ingénu qui propose aux Parisiens de faire des choix budgétaires ;
- une méthode qui reste intéressante : la démocratie participative ;
- un objectif fallacieux : faire un coup de "com" à la rentrée.

Je résume le message de façon à peine caricaturale.

On vote par Internet des dépenses budgétaires. Je vous propose un raccourci publicitaire : "Une souris, un clic et tu claques" !

Tu claques 2 à 3, jusqu'à 8 millions d'euros !

Autrement dit, chers Parisiens, chers tous, prenez les clés du budget, ça, c'est vous, et ne faites pas attention s'il y a un trou dans la caisse !

En effet, un déficit annoncé de 400 millions d'euros pour boucler le budget 2015 : devant ce principe, la Mairie de Paris ne trouve pas plus pertinent que de proposer ce budget participatif de 426 millions d'euros sur la durée de la mandature, censé faire croire aux Parisiens qu'ils gèrent eux-mêmes 5 % du budget alors qu'il ne s'agit, dans un premier temps, que de classer sur un site Internet une liste de projets déjà identifiés, pré-ficelés, dont on ne sait exactement d'ailleurs trop quoi penser, tant ils sont peu en rapport et tant en décalage avec les priorités de la rentrée.

C'est la version parisienne du miroir aux alouettes.

La démocratie participative, pourtant, c'est l'éclosion, en effet, possible de la multiplication de nouveaux espaces publics d'initiative et de responsabilité. Oui, sur ce plan, nous soutenons l'intention de la méthode, mais attention, l'introduction d'arrière-pensées démagogiques dans la première utilisation que vous en faites agit, en fait, comme un poison.

On a le sentiment pourtant que la Mairie de Paris... Il s'agit de faire croire que le budget est un jeu d'enfants de 7 à 77 ans. Pour la rigueur budgétaire, tintin !

Ce ludisme budgétaire tranche avec la gravité des accusations que vous avez portées contre l'Etat et la drastique diminution des dotations aux collectivités, puisque nous venons d'apprendre à l'instant qu'il s'agit de 3,7 milliards d'euros en moins pour l'ensemble des collectivités locales. Peut-on jouer sérieusement avec des millions que nous n'avons pas ?

Dans le même temps, les Parisiens ont-ils conscience ? Sont-ils informés que les tarifs des équipements municipaux vont augmenter ? Que le tarif des stationnements va exploser ? Que les P.V. vont doubler ? C'est d'autant plus dommage que c'est sur une mauvaise mise en œuvre que l'on tue les meilleures idées.

Car la démocratie participative, je le redis, n'a pas seulement une portée politique, comme vous avez voulu la limiter ; elle a aussi une portée sociale. En favorisant les rapports de réciprocité entre la Ville et ses habitants, entre Paris et les Parisiens, elle peut effectivement aider à revitaliser des solidarités réelles et recréer un tissu citoyen dans notre ville.

Vous auriez dû choisir, par exemple, de sonder les Parisiens sur les postes d'économies potentiels et les efforts qu'ils veulent consentir pour redresser les finances de leur collectivité, puisqu'on vient de l'entendre, c'est à l'ordre du jour. C'était plus cohérent avec la réalité. Là, pour le coup, il y a urgence. Là, il y a nécessité.

Pour conclure, ma question est la suivante, Madame la Maire : puisque, dans cette première version du budget participatif, les élus, les associations, les conseils de quartier, les mairies d'arrondissement ont été soigneusement contournés, sans doute trop représentatifs, pourrait-on attendre que, dans la prochaine version en 2015, nous ayons un débat, un mot à dire sur la méthode, sa gestion, les questions ou les choix posés ? Car les centristes du groupe UDI-MODEM auraient préféré placer le premier recours à la démocratie participative sous le sceau du réalisme et de l'efficacité plutôt que sous celui de la facilité démagogique de cet artifice dépensier.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Eric AZIÈRE.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le président du groupe UDI-MODEM, Monsieur AZIÈRE, j'ai le sentiment que nous sommes en train de lancer une formidable dynamique citoyenne. Les premiers chiffres de la participation sont très encourageants. La mobilisation des Parisiennes et des Parisiens au cours des cinq premiers jours de ce vote est importante, tant sur le site Internet que dans les urnes mises à disposition.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les 20 maires d'arrondissement qui ont accepté de se lancer dans cette belle expérience et j'insiste bien sur les 20.

Il y a plus de 180 urnes qui collectent actuellement les votes des Parisiens et le site Internet dédié a reçu déjà plusieurs dizaines de milliers de visites.

Tout au long de la semaine, je me suis rendue sur le terrain et j'ai discuté de ce sujet directement avec de nombreux Parisiens, notamment dans les quartiers populaires, par exemple, dans le 18e, dans différents équipements de la Ville, que ce soient les centres d'animation, les bibliothèques, les équipements sportifs ou les jardins de la ville, et même sur les marchés où les Parisiens ont pu trouver des urnes.

Je vais vous faire une confidence : c'était un véritable plaisir !

Un plaisir de voir les gens ravis qu'on leur demande leur avis ; un plaisir d'entendre d'ores et déjà les premières propositions des habitants ; un plaisir de voir les enfants débattre entre eux des différents projets et d'être contents de pouvoir voter ; un plaisir d'expliquer à des personnes exclues des élections municipales qu'elles ont le droit, en tant que Parisiens, d'exprimer leur avis et de participer collectivement à la construction du Paris de demain en votant.

L'ensemble des élus qui se sont mobilisés sur le terrain cette semaine, ils étaient très nombreux et je tiens vraiment à les remercier parce qu'il y a eu une très grande mobilisation partout, dans tous les arrondissements, tous les élus que j'ai rencontrés avec qui j'en ai parlé, peuvent témoigner de l'intérêt que les Parisiens portent à cette innovation démocratique majeure.

J'en profite pour remercier particulièrement Jean-François MARTINS, à côté de moi, mon collègue, qui a lancé le budget participatif en faisant les premières propositions pour le budget participatif pendant la campagne.

Alors, pourquoi nous nous engageons dans la mise en place d'un budget participatif parisien, puis, et j'y reviendrai tout à l'heure, Monsieur AZIÈRE, dans les arrondissements à partir de l'année prochaine ?

Parce que nous pensons, dans une période de crise de la démocratie comme celle que nous vivons, qu'une plus forte démocratie citoyenne à tous les échelons du pouvoir, comme l'a écrit Anne HIDALGO dans une tribune au Monde, est un moyen de renouer avec les citoyens, de rétablir de la confiance. Oui, c'est le pari de la confiance que nous faisons ensemble à Paris en faisant de la concertation la condition essentielle de la gouvernance. Et oui, avec ce budget participatif, nous faisons le pari de la confiance.

Le débat, la consultation, la coconstruction des politiques publiques, mais aussi la controverse sont aussi indispensables à la démocratie que les élections. Nous voulons construire une nouvelle gestion publique par la pédagogie, la confiance et la possibilité de co-construire.

Alors, Monsieur AZIÈRE, rassurez-vous, c'est un dispositif qui se met en place progressivement. Cette année, c'est une première étape. Nous avons proposé des projets, par pédagogie, pour donner des exemples, pour lancer le processus. L'année prochaine, nous serons dans un dispositif complet qui associera pleinement les Parisiens ; ce sont eux qui feront les propositions et c'est sur les propositions des Parisiens que les Parisiens pourront voter.

Nous avons travaillé avec le Comité des arrondissements dès le mois de juillet, avec l'ensemble des maires pour mettre en place ce dispositif. Une réunion avec l'ensemble des maires est prévue le 10 octobre, puis un Comité des arrondissements le 17 octobre qui permettra de caler définitivement le processus pour l'année prochaine, qui permettra d'associer pleinement les Parisiens, pleinement les conseils de quartier, les associations qui sont déjà en train de nous faire des propositions. J'ai déjà commencé à les rencontrer sur le terrain.

Monsieur AZIÈRE, je vous invite à nous rejoindre dans le faire ensemble, plutôt que d'adopter une posture défaitiste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON.

Je vous en prie, Monsieur AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Les éléments de réponse sont trop flous sur la participation pour que véritablement vous m'ayez convaincu sur le premier élément. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine. Encore une fois, je pense qu'il est important d'associer ce qui porte la représentation, c'est-à-dire les élus, à la préparation d'une nouvelle consultation de ce type l'année prochaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien sûr.

D'abord, je dis qu'on présentera les résultats de cette consultation.

Puis, dans le processus que Pauline VÉRON a mis en place et qui sera présenté aux maires d'arrondissement, je serai présente lors du Comité des arrondissements où nous en discuterons. Avec les maires d'arrondissement, nous allons lancer le dispositif pour recueillir les projets pour l'année prochaine. En fait, le dispositif doit être lancé avant la fin de l'année pour que les Parisiens puissent commencer à faire leurs propositions.

Voilà, je ne doute pas que nous allons nous retrouver sur ce beau sujet. D'abord, c'est un engagement de campagne et, moi, je respecte mes engagements de campagne. Ensuite, les Parisiens sont au rendez-vous de cette proposition. Ils ont envie de se mêler de tout et je n'ai pas l'intention de les en dissuader.

VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET relative à la souffrance au travail, discrimination, harcèlement moral et sexuel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à présent à Danielle SIMONNET pour la dernière question d'actualité.

Mme Danielle SIMONNET. - Souffrance au travail, discrimination, harcèlement moral et sexuel, ces questions-là, en mairie du 20e arrondissement comme dans n'importe quelle mairie d'arrondissement, tout élu, tout agent, tout journaliste doit pouvoir se les poser sans craindre de procès en diffamation.

Madame la Maire, j'ai pris connaissance ce jeudi 25 septembre de la lettre qui vous a été adressée par la CGT vous interpellant au sujet des propos tenus par le Directeur général des services de la mairie du 20e arrondissement lors d'une réunion des chefs de service. Dans le compte rendu de ladite réunion, il est écrit que le directeur général des services tient à rappeler, je cite : "L'obligation de laïcité et de neutralité pour tous les agents" et souligne à cette occasion "l'importance essentielle qui s'attache au respect des uns et des autres" et que "le français est notre langue. Les agents n'ont pas à avoir d'échanges entre eux ni avec les usagers dans une autre langue, sauf cas exceptionnel. Aucune manifestation de communautarisme n'a lieu d'être dans la mairie".

Madame la Maire, vous connaissez mon attachement à la laïcité et au refus de tout repli communautariste, mais j'avoue avoir été plus que surprise de l'amalgame possible dans ces propos, entre le fait de parler une langue étrangère et de manifester un communautarisme, voire un manquement à la laïcité.

Personnellement, mes observations peuvent être bien sûr partielles, je n'ai jamais été témoin de prosélytisme religieux ou communautaire de la part des agents de la mairie. Interdire à des agents de parler une autre langue que le français entre eux, quand ils ne sont pas en contact avec le public, ni en réunion de service, ne constitue-t-elle pas une restriction des libertés individuelles ? Certains agents ont vu dans cette injonction, à tort ou à raison, la marque d'un comportement discriminatoire.

Madame la Maire, on m'a signalée par ailleurs qu'une démarche devant le Tribunal administratif aurait abouti, attestant d'une discrimination d'un agent du 20e arrondissement sur sa prime, suite à une saisine de la Halde. Une autre démarche au Tribunal administratif aurait abouti pour un autre agent qui s'était vu refuser par la Ville sa demande de protection fonctionnelle. Une procédure pénale serait par ailleurs en cours d'instruction pour laquelle il me semble essentiel que la justice puisse faire son travail jusqu'au bout.

Madame la Maire, ma question : l'Inspection générale a-t-elle par ailleurs été saisie d'une enquête administrative concernant la mairie du 20e arrondissement ? Si oui, sur quel fait porte-t-elle ? Les élus seront-ils destinataires de ses conclusions ?

Dans un courrier que je vous ai adressé hier, je vous ai fait part d'un certain nombre d'événements concernant cette mairie d'arrondissement. Je souhaite profiter de cette question d'actualité pour encourager vivement tout agent à témoigner, s'il se sent victime de souffrance au travail, de discrimination ou de harcèlement moral ou sexuel.

Il me semble essentiel que notre Municipalité et nos mairies d'arrondissement soient exemplaires. Mais nous sommes-nous dotés de dispositifs permettant réellement aux agents de se sentir sécurisés dans ces démarches ? La Ville s'est dotée d'un organisme, le C.P.A.H.D., le Comité de prévention et d'action contre le harcèlement et les discriminations. Est-il possible que les élus aient accès à un rapport régulier des travaux de ce comité ? Pour que les agents se sentent sécurisés dans leurs démarches, ne devrions-nous pas permettre aux organisations syndicales représentatives d'y siéger ?

Par ailleurs, toute expression de souffrance au travail, toute plainte d'agent ne relève pas forcément du harcèlement moral...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, veuillez conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine.

Ne devrions-nous pas faire évoluer le C.P.A.H.D. pour qu'il puisse enclencher des réflexions vis-à-vis des souffrances au travail ?

Madame la Maire, je sais que vous êtes, en tant qu'ancienne inspectrice du travail, très attachée à l'ensemble de ces questions. Je vous remercie par avance pour toutes les réponses que vous pourrez m'accorder.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai même écrit un livre ! Mais je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Madame la Maire, Madame SIMONNET, chers collègues.

Votre question, Madame SIMONNET, comporte plusieurs aspects. Je ne m'attarderai pas sur ce qui concerne la mairie du 20^e arrondissement. Effectivement, une plainte a été déposée contre le directeur général des services de la mairie du 20^e arrondissement, qui a lui-même répliqué en portant à son tour plainte pour dénonciation calomnieuse. Les enquêtes pénales sont en cours depuis plusieurs mois et une enquête de l'Inspection générale est sur le point d'être achevée. A ce stade, aucun fait répréhensible n'a été établi et nous devons être extrêmement vigilants collectivement quant au respect de la présomption d'innocence de nos agents.

Les règles applicables en matière de diffusion et de publication des travaux de l'Inspection générale, je vous rappelle qu'elles ont été fixées par une délibération de cette Assemblée lors du Conseil du 16 juin 2014. Et concernant ce rapport, s'agissant d'une enquête administrative qui pourrait être amenée à porter des appréciations sur des personnes physiques, elle ne peut pas être communiquée en vertu des exceptions à l'obligation de communication à des tiers fixés par la loi du 17 juillet 1978.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de plainte portant sur des discriminations relatives aux primes, mais simplement une saisine du Tribunal administratif pour demander communication des primes des agents de la mairie, ce qui a été fait de manière anonymisée.

Enfin, en ce qui concerne l'usage du français, au-delà des maladroites de forme qui ont pu être commises, il est clair que le français est la langue de l'administration, cela n'exclut en rien bien sûr qu'il puisse être fait appel à un agent traducteur si une personne a des difficultés de compréhension.

Plus généralement, et je pense que c'est le sujet le plus intéressant de votre question d'actualité, la Ville est effectivement très engagée dans la prévention de toutes les souffrances au travail, et notamment sur la prévention des risques psychosociaux et la résolution des conflits qui peuvent poindre, apparaître de-ci de-là dans les organisations, comme dans toutes les organisations malheureusement.

Un réseau des médiateurs et médiatrices de direction a été créé et regroupe près de 80 agents qui ont été formés et sont appuyés par la Direction des Ressources humaines. La médiation est un outil de prévention du développement des risques psychosociaux. Elle doit permettre d'éviter que des conflits mineurs, parce qu'ils ne sont pas traités, dégénèrent et ne deviennent source de véritables souffrances au travail.

Tout agent qui s'estime victime d'un conflit au travail, c'est l'occasion de le rappeler, peut demander une médiation en s'adressant à son service des Ressources humaines. Si la médiation n'aboutit pas, et dans les cas où la médiation n'aboutit pas, le Comité de médiation des conflits et de prévention du harcèlement et de discrimination au travail peut être saisi.

Ce comité a été institué en août 2012, conformément à l'accord-cadre santé et sécurité au travail qui a été adopté avec les organisations syndicales en février 2012. Comme son nom l'indique, ce comité est également compétent pour examiner les saisines pour harcèlement ou discrimination. Il est présidé par le médiateur de la Ville de Paris. Il est composé d'une personnalité extérieure, du directeur des ressources humaines, d'un ou d'une directrice de la Ville et d'un médecin de prévention ou d'un psychologue. Le secrétariat du comité peut déclencher des enquêtes au sein des directions.

Aujourd'hui, les outils et les procédures sont en place pour faire face à ce type de situations, et éviter qu'elles soient cause de souffrances pour les agents. En l'occurrence, le conflit que vous évoquez ne s'est pas traduit par une demande de médiation, puisqu'il y a eu une plainte de l'agent sans recours à la médiation.

Au-delà, la Ville a édicté des lignes directrices extrêmement ambitieuses sur la prévention des risques psychosociaux et mis en place plusieurs actions de prévention et de traitement de la souffrance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Un service de consultation spécifique de souffrance au travail a été créé et les lignes directrices précisent les modalités de formation de l'ensemble du personnel encadrant de la Ville. La Ville ne tolère ni les discriminations ni les harcèlements, quelle qu'en soit la forme, au travail. C'est un engagement qui se poursuivra. Nous allons y travailler encore avec ma collègue Hélène BIDARD et nous vous ferons des propositions très prochainement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GRÉGOIRE.

2014 DVD 1003 G - Subvention pour l'acquisition d'un véhicule propre par les titulaires de licence de taxis parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons terminé avec les questions d'actualité et donc, nous poursuivons sur la 3e Commission avec le projet DVD 1003 G, concernant une subvention pour l'acquisition d'un véhicule propre par les titulaires de licence de taxis parisiens.

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit dans la démarche de faire évoluer la motorisation des taxis parisiens vers des motorisations moins émettrices de particules fines et de gaz à effet de serre.

La reconduction de cette subvention est donc une bonne chose.

On peut regretter que le bilan de la première année de ce dispositif soit timide puisque seules 11 demandes de subventions ont été formulées : 4 pour l'hybride rechargeable et 7 pour l'électrique. Mais de tels changements de pratique prennent malheureusement du temps. Il s'agit aussi de comprendre la crainte des chauffeurs de taxi de ne pas pouvoir recharger facilement et efficacement leur véhicule du fait d'une gamme de véhicules qui n'est pas encore assez étendue.

Donc cette politique demande du temps pour se mettre en place, et la majorité y travaille activement puisque nous avons voté au mois de juillet une délibération qui concerne l'installation début 2015 par la Ville de Paris de 60 bornes comprenant 120 points de recharge accélérée. Une recharge quasi complète pourra ainsi être faite en moins d'une heure.

Par ailleurs, si nous maintenons notre objectif d'une réduction de 25 % de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, accompagner l'évolution de la flotte des taxis parisiens est loin d'être anecdotique.

D'ailleurs, l'Etat prévoit d'augmenter sa subvention en 2015. Nous espérons que les annonces du Gouvernement à ce sujet seront suivies d'effets.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MÉES.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour répondre à Mme MÉES.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci à Sandrine MÉES d'avoir souligné l'intérêt de ce projet de délibération puisque la Ville de Paris double l'aide de l'État pour l'achat de taxi propre pour les titulaires d'une licence de taxi parisien ainsi que pour les centres de formation de taxi habilités par la Préfecture de police de Paris.

Cela concerne à la fois l'acquisition de véhicule hybride rechargeable et l'achat de véhicule électrique.

Vous l'avez souligné, Madame MÉES, à l'occasion de la mise en service de nouvelles bornes de recharge publique de type accéléré prévue au début de l'année 2015 sur l'ensemble du territoire parisien, cela permettra de lever un certain nombre d'obstacles ou de réticences chez les chauffeurs de taxi à pouvoir s'équiper notamment de véhicule rechargeable ou électrique et ainsi, cela permettra la recharge complète de leur véhicule en moins d'une demi-heure.

Nous espérons donc que ce dispositif aura du succès et permettra donc de convertir une partie toujours plus importante de la flotte des taxis parisiens à des véhicules propres.

Pour compléter mon propos, je voudrais préciser que le dispositif de subventionnement en question démarre de manière rétroactive à partir du 1er septembre 2014 et qu'il se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2015.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter ce projet de délibération qui nous permettra d'avancer sur la voie des véhicules plus propres.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1003 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1003 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe G.E.P. relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons des vœux non rattachés, les n^{os} 93 et 93 bis, relatifs aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour deux minutes.

Mme Anne SOUYRIS. - Nous demandons ici une seule chose : que l'Etat prenne enfin toutes ses responsabilités devant l'ampleur du risque sanitaire.

La pollution tue, et elle tue tous les jours. En 2013, la Commission européenne, après plusieurs avertissements, a saisi la Cour de justice en raison des multiples dépassements des limites de microparticules PM10 en France.

Tous les ans, ces dépassements sont responsables de 42.000 décès prématurés. Selon l'Institut de veille sanitaire, si la France respectait les recommandations édictées par l'Organisation mondiale de la santé, soit 20 milligrammes par mètre cube, un millier d'hospitalisations serait évité tous les ans.

Alors oui, il y a urgence à ce que l'Etat accepte les demandes exprimées dans ce vœu de revoir les seuils d'alerte à partir desquels les dispositifs d'urgence peuvent être mis en place.

Alors bien sûr cette demande est loin d'être suffisante. Elle s'intègre dans la politique volontariste de la Ville pour lutter contre la pollution de l'air et est portée avec vigueur par Christophe NAJDOVSKI.

Mais agir uniquement au niveau local ne saurait suffire pour lutter efficacement contre la pollution de l'air. Des mesures générales et de long terme doivent être prises au plus vite au niveau national.

Un exemple : l'Etat doit inciter l'industrie automobile à innover pour des véhicules plus propres, mais aussi prendre toutes les mesures nécessaires pour dédieseliser le parc automobile. Non seulement cette mesure est importante pour la santé mais en plus, la fin des avantages fiscaux dus au diesel permettrait à l'Etat de gagner près de 7 milliards d'euros d'après la Cour des comptes.

Les agglomérations doivent multiplier les zones à faible émission ou encore favoriser l'autopartage.

Pour terminer, la France se doit d'être exemplaire, et ce, d'autant plus qu'elle présidera dans un peu plus d'un an la conférence sur le climat COP21.

C'est ce que propose ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, d'abord la parole à Christophe NAJDOVSKI, puis au Représentant du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

L'Exécutif partage bien entendu les orientations générales du vœu déposé par le groupe Ecologiste. La question de la pollution de l'air est un enjeu majeur de santé publique ; c'est aussi un objectif prioritaire pour la Municipalité parisienne, aussi bien pour ce qui concerne les situations d'urgence, à savoir les pics de pollution auxquels nous avons été confrontés ces deux dernières semaines, que sur la question de la pollution de fond qui appelle, pour ce qui la concerne, à des mesures pérennes. Pour cela, nous aurons l'occasion d'en rediscuter à travers la présentation d'un plan que nous proposerons au débat de notre Assemblée d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui concerne les actions d'urgence, nous avons à l'échelle de la Municipalité parisienne défini une réponse graduée et systématique puisqu'à partir du premier jour de dépassement du seuil d'alerte, nous actionnons la gratuité du stationnement résidentiel. Au troisième jour consécutif, nous actionnons des mesures de gratuité sur Vélib' et Autolib', et nous demandons, à partir du moment où il y a une persistance de pic de pollution, à l'État, via la Préfecture de police, d'appliquer les mesures qui sont définies par les textes réglementaires. Il s'agit notamment de l'arrêté interpréfectoral du 7 juillet 2014.

Ces mesures sont connues. C'est notamment la question du contournement de l'agglomération par les poids lourds.

C'est également la possibilité qui est offerte désormais par les textes de pouvoir interdire la circulation des véhicules les plus polluants les jours de pic.

C'est également la possibilité de mettre en place la circulation alternée accompagnée de la gratuité des transports en commun.

Nous souhaitons donc que ces mesures ne soient pas simplement applicables mais qu'elles soient rendues automatiques et systématiques à partir du moment où nous sommes en procédure d'alerte, c'est-à-dire où nous sommes dans le cas d'un épisode de pollution persistant ou d'un épisode relativement grave.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu de l'Exécutif qui se substitue au vœu du groupe Ecologiste, et qui propose donc l'automatisme de déclenchement des mesures que nous demandons à l'État, mais également d'aller au-delà avec des mesures de restriction de circulation pour les autocars les plus polluants ainsi que la possibilité d'une évolution des seuils d'intervention.

Enfin, nous nous inscrivons aussi dans le cadre des zones de circulation restreintes ou zones à basse émission qui sont prévues par le projet de loi sur la transition énergétique.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, et je suis ensuite saisie d'une demande d'explication de vote de Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Préfet de police exerce sur l'Île-de-France la compétence pour la gestion des pics de pollution en application, dans le cadre, vous l'avez rappelé, Monsieur le Conseiller, de l'arrêté interministériel du 26 mars 2014 et de l'arrêté interpréfectoral du 7 juillet 2014.

Ce cadre juridique est nouveau. Il est entré en vigueur le 1er juillet 2014 et il prévoit une nouvelle procédure, dite de persistance, pour les épisodes de pollution aux particules fines. Dans ce cas, la procédure d'information et de recommandation évolue automatiquement en procédure d'alerte en cas de persistance.

Un épisode est considéré comme persistant lorsqu'il est caractérisé par un constat de dépassement du seuil de 50 microgrammes en moyenne sur 24 heures sur deux jours consécutifs, et par une prévision de dépassement de ce même seuil pour le jour même et pour le lendemain.

Ce nouveau dispositif repose sur l'idée que l'exposition persistante à un seuil inférieur au seuil d'alerte peut provoquer des effets sanitaires négatifs importants. Dès lors que l'on se trouve dans une situation de persistance, le Préfet de police dispose des mêmes prérogatives étendues que dans le cas du franchissement du seuil d'alerte. Il peut prendre des mesures contraignantes, comme la réduction des vitesses, la restriction de la circulation des poids lourds en transit, ou la mise en place de la circulation alternée.

Ces mesures doivent être progressives et proportionnées aux enjeux sanitaires. Elles sont proposées par un collège d'experts qui se déterminent au regard de la situation de la qualité de l'air, de l'origine de la pollution - locale ou importée - des conditions météorologiques ou des perspectives d'évolution.

Dans l'application de ce dispositif, soyez convaincus que le Préfet de police partage les préoccupations de l'Exécutif et du Conseil de Paris pour améliorer la qualité de l'air dans l'agglomération parisienne. Mais au-delà des situations de crise, vous l'avez rappelé, il est important de travailler à des mesures structurelles et le Préfet de police est disposé à travailler avec vous sur ces mesures.

Selon l'O.M.S., c'est la pollution chronique qui est la principale responsable des problèmes de santé. Ainsi, les seuils d'exposition à ces particules doivent être inférieurs à 20 microgrammes par m³ en moyenne sur une année complète.

Par ailleurs, nos travaux permettraient d'améliorer la réponse des autorités françaises dans le cadre du contentieux communautaire devant la C.J.C.E.

Enfin, ces travaux pourraient concerner les mesures de restriction de la circulation dans le contexte du projet de loi de transition énergétique qui est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale depuis le 24 septembre. Ces travaux peuvent également porter sur les mesures visant à promouvoir les circulations apaisées, comme l'expansion des zones 30 ou le développement du vélo.

Pour ce qui concerne ces compétences, la Préfecture de police participera également à la mise en œuvre des projets de délibération adoptés par le Conseil de septembre pour lutter contre la pollution.

S'agissant des épisodes les plus récents, ceux de septembre, je souhaiterais apporter les précisions suivantes. Sur l'épisode de pollution des 15, 16 et 17 septembre, les mesures et les prévisions d'AIRPARIF n'ont pas permis de déclencher la procédure d'alerte. Par conséquent, le Préfet de police n'était pas juridiquement en mesure de prendre des mesures contraignantes. Sur l'épisode qui a débuté le mardi 23 septembre, la procédure de persistance a été enclenchée en raison des prévisions d'AIRPARIF.

Sur les recommandations du collège des experts, le Préfet a arrêté un certain nombre de mesures contraignantes : ainsi, l'abaissement de la vitesse de 20 kilomètres heure sur les routes franciliennes, l'obligation de recourir à des modes de production moins polluants pour certains industriels et l'interdiction des brûlages.

Toutefois, le collège des experts n'avait pas recommandé la mise en œuvre de la circulation alternée, jugeant que cette mesure de dernier recours n'était pas adaptée à la situation présente. La situation, en effet, était différente de celle de mars 2014, au cours de laquelle le seuil de 80 microgrammes par m3 sur 24 heures avait été franchi à plusieurs reprises.

Et heureusement, depuis ce vendredi, la situation s'est améliorée et le niveau de pollution est redevenu faible.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une deuxième explication de vote de M. WEHLING.

Avant cela, je me tourne vers vous, Madame SOUYRIS, pour savoir si vous retirez votre vœu.

Mme Anne SOUYRIS. - Nous retirons notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons sans ambiguïté ce vœu. Il vise à prendre au plus tôt des mesures, sans forcément atteindre un pic majeur de pollution.

Ceci dit, comme le souligne en creux les rédacteurs du vœu - c'est vrai pour le premier et pour le deuxième - la réponse de la Mairie tarde à chaque pic de pollution. On semble attendre des conditions météo plus favorables.

Aujourd'hui, on propose la mise en œuvre de la gratuité du stationnement résidentiel ou de l'abonnement gratuit un jour pour Vélib', qui sont - pour paraphraser l'actuel adjoint en charge des déplacements - des solutions dérisoires. On aurait pu rajouter "absurdes", puisqu'en cas de pollution on incite plutôt à ne pas faire de sport, et là on propose la gratuité du Vélib'.

Depuis plusieurs mois, on a vu la multiplication d'effets d'annonce et, surtout, de plans sur les questions de la pollution. On a eu une communication au mois de mai. On a un plan antipollution à ce Conseil. Puis on a annoncé mercredi dernier un plan d'envergure au Conseil du mois de novembre. On va de plan en plan et, en attendant, cela ne se réduit pas.

La semaine dernière, la Maire de Paris a demandé au Gouvernement d'activer la circulation alternée, elle n'a pas été entendue par le Gouvernement, qu'elle soutient par ailleurs. Ceci dit, une telle initiative, même tardive, ne suffit pas à exonérer toute responsabilité. C'est trop facile de dire : "J'aurais bien voulu, mais le Gouvernement n'a pas pu".

Il faut agir et pas réagir face aux pics de pollution. Cela me semble une évidence. Nous prônons depuis déjà plusieurs mois la mise en œuvre d'une Z.A.P.A., une mesure issue du Grenelle de l'environnement, un dispositif qui est opérationnel depuis déjà 18 mois.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Non, j'ai droit à deux minutes.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je crois que c'est une.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - J'ai presque fini et la fin va vous être agréable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Ce n'est pas très grave.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Cela vaudra pour tout le temps qu'on n'a pas pris.

La Z.A.P.A. est l'instrument privilégié - c'est important pour nos poumons - pour lutter contre la pollution chronique. Je vous rappelle qu'on l'estime à huit mois d'espérance de vie en moyenne sur une année. Il semble que dans le 93 bis vous fassiez amende honorable, que vous reconnaissiez enfin votre erreur et vous demandiez l'équivalent d'une Z.A.P.A.

Après l'écotaxe tout à l'heure, on a la Z.A.P.A. aujourd'hui. Il ne manquerait plus qu'un peu de bonne foi, que vous reconnaissiez que vous vous êtes trompés et parfois que vous avez menti. Mais la bonne foi - on l'a bien compris - ce n'est pas pour aujourd'hui.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Je crois, néanmoins, que le temps de réponse est d'une minute sur un vœu pour une explication de vote, mais nous sommes en rodage de nouveau Règlement intérieur.

Monsieur WEHLING ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire s'en fout, elle n'est pas là.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Aucun des sujets que nous traitons dans cette Assemblée n'est mineur.

Monsieur WEHLING, vous avez la parole.

M. Yann WEHLING. - Merci, Madame la Maire.

Deux remarques au regard de ce vœu que nous approuverons également.

D'abord, je vois en filigrane dans tout ce qui a été dit et tout ce qui a été dit dans les médias depuis quelque temps, que nous ne pouvons que constater les agacements des uns et des autres sur le déclenchement des mesures quand il y a un pic de pollution, avec le hasard des décisions qui font qu'on a plus ou moins des décisions importantes qui sont prises.

D'une part, cela me donne envie de vous rappeler que vous auriez eu intérêt peut-être à regarder de plus près ma proposition, à l'époque, d'un Grenelle de l'air, qui était précisément de pouvoir discuter entre les différents niveaux de décision pour aboutir à des décisions communes partagées. Nous aurions peut-être gagné du temps à l'époque.

En attendant, je crois que votre vœu pourrait s'enrichir d'une disposition importante à mon avis, parce qu'on oublie souvent dans les pics de pollution et dans les mesures qui sont prises, l'information à donner aux habitants et aux Franciliens. Aujourd'hui, quand il y a des mesures qui sont prises, très peu de gens savent de quoi il s'agit exactement. On est mis au pied du mur par rapport aux circulations alternées. La dernière fois, cela avait été relativement mal perçu. Les gens n'ont pas eu le temps de s'organiser.

Je plaiderais - c'est peut-être une nouveauté dans le règlement qu'on puisse le faire - volontiers pour que puisse être amendé votre vœu. Je vous propose l'amendement suivant, avec un paragraphe qui serait le suivant : "La Ville de Paris proposera à l'Etat et à la Région Ile-de-France l'écriture d'un Plan pic de pollution, qui s'appliquera systématiquement dès le premier jour de pic et sera communiqué largement à tous les Franciliens, afin que ceux-ci se préparent à ces mesures et se les approprient".

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur WEHLING.

Je redonne la parole à Christophe NAJDOVSKI, même si je sais que les présidents de groupe sont attachés à ce que ces questions passent par une formalisation écrite.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je ne pense pas qu'on puisse décemment travailler avec des amendements verbaux en séance. C'est un point de méthode.

Je voudrais simplement répondre, en disant à M. WEHLING qu'il y a une conférence citoyenne sur la question de la pollution de l'air qui est initiée notamment par mes collègues Bernard JOMIER et Célia BLAUDEL sur ces questions - en lien évidemment avec Anne HIDALGO - et que nous n'avons pas attendu, sur les questions de zones à basse émission, de découvrir cette question aujourd'hui, puisque cette question de zones à basse émission figure noir sur blanc, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, dans la feuille de route qui est publiée depuis mai dernier. Donc, ce n'est pas une question qui est nouvelle pour l'Exécutif.

Donc, voilà, le vœu de l'Exécutif, écoutez, je vous demande de bien vouloir l'adopter.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 93 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté et je vous en remercie. (2014, V. 208).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'abaissement de la T.V.A. sur les transports publics.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen de vœux non rattachés.

Et nous allons examiner le vœu n° 94, relatif à l'abaissement de la T.V.A. sur les transports publics.

La parole est à M. BONNET, pour 2 minutes maximum.

Ce sera M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Depuis novembre 2011, les gouvernements successifs ont pris la décision d'augmenter la T.V.A. dans les transports publics. Sur cette période, la T.V.A. a augmenté du simple au double, de 5,5 à 10 % en quelques mois. Cette hausse a pesé lourdement, très lourdement sur les budgets des usagers et des collectivités, alors que les transports publics sont plus que jamais, en temps de crise, un bien de première nécessité.

Le Conseil d'administration du S.T.I.F. n'avait pas manqué de rappeler son opposition à ces hausses successives. Le Gouvernement avait pris la peine de répondre à ces interpellations à la fin de l'année 2013 en assurant que l'application du taux réduit à 5,5, réservé aux biens de première nécessité, était impossible dans les transports publics en raison des règles européennes.

Nous avons donc été surpris d'apprendre, dans une lettre signée par Algirdas SEMETA, commissaire européen en charge de la fiscalité, et adressée à Jean-Paul HUCHON, que la France pouvait, si elle le souhaitait, appliquer une T.V.A. à 5,5 aux transports publics de personnes, tout en conservant un taux à 10 % pour d'autres modes de transport de personnes, comme le T.G.V. ou le secteur aérien.

Considérant que notre Ville compte plusieurs millions d'usagers des transports en commun mais que nous devons continuer à fournir des efforts très importants pour inciter au report des voyageurs vers les modes de déplacements collectifs, nous demandons donc au Gouvernement d'appliquer immédiatement le taux de 5,5 aux transports publics de personnes.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour 2 minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Très rapidement, Madame la Maire, pour dire évidemment que l'Exécutif est entièrement d'accord avec les attendus et l'objectif de ce vœu, à savoir que les deux augmentations successives du taux de la T.V.A. sur les transports, de 5,5 % à 7 % par le Gouvernement de Nicolas SARKOZY en 2011 et de 7 % à 10 % par ce Gouvernement, ont eu un impact malheureux sur l'équilibre financier des transports publics pour l'ensemble des agglomérations françaises. Le G.A.R.P., qui est le Groupement des autorités responsables de transports, qui représente l'ensemble des Régions, Départements et Agglomérations françaises, s'est d'ailleurs fortement mobilisé et va se mobiliser sur cette question d'échelle nationale à l'occasion du débat budgétaire qui aura lieu au niveau national dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances.

Il faut savoir qu'en Ile-de-France, cette décision de porter à 10 % le taux de la T.V.A. sur les transports a un impact très important, puisque c'est un impact de l'ordre de 100 millions d'euros sur le budget du S.T.I.F., à comparer aux 6,5 milliards d'euros de son budget annuel en fonctionnement et en investissement, ou encore aux 1,2 milliard d'euros des contributions des collectivités auxquelles la Ville participe à hauteur de 30 %.

Ce sont des marges de manœuvre précieuses pour l'investissement et les améliorations d'offre des prochaines d'années qui ont été grevées.

Donc, nous allons évidemment saisir le Gouvernement de cette question du taux de la T.V.A., de manière à exiger qu'il puisse être ramené à 5,5 % pour considérer que se déplacer, c'est un bien de première nécessité.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2014, V. 209).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place de scooters en libre-service.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant les vœux n° 95 et n° 95 bis, relatifs à la mise en place de scooters en libre-service.

La parole est donc à M. Jean-Bernard BROS, pour 2 minutes maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre majorité se mobilise depuis de nombreuses années pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens des modalités de transport qui soient à la fois adaptées à leurs pratiques, modernes et non polluantes.

Dans le même esprit qui nous habitait au moment de la mise en place de Vélib' en 2007, puis Autolib' en 2010, nous sommes nombreux à penser qu'un système de scooters électriques constitue aujourd'hui le chaînon manquant entre ces deux offres.

En novembre 2013 déjà, nous proposons que la Ville se penche sur la question. Notre demande avait reçu un avis favorable de l'Exécutif et de notre Conseil.

Depuis, plus rien !

La question des deux-roues, nous le voyons au Conseil de Paris avec le grand nombre de vœux sur la question, constitue pourtant un enjeu majeur, car l'utilisation des deux-roues motorisés a bondi ces dernières années, à hauteur de 34 % en dix ans en Ile-de-France.

La politique des déplacements menée depuis 2001 par notre Majorité a indéniablement modifié le comportement des Parisiens : davantage de déplacements en transports en commun avec les couloirs de bus et le tramway, un meilleur partage de la voie au profit des piétons et des cyclistes, la piétonisation des voies sur berge et surtout la révolution que constituent Vélib' et Autolib'.

L'idée de Scootlib' n'est en ce sens pas un gadget, loin de là !

Le scooter répondra à une attente réelle et permettra également à la Ville de reprendre la main, car c'est une réalité : des promoteurs privés commencent à installer des bornes, notamment dans les gares.

Nous avons également initié, avec le Plan de lutte contre la pollution de l'air, que le Conseil de Paris a voté en mai dernier, une démarche volontariste. La réalité est que les deux-roues sont très polluants. Si une offre de transport électrique peut permettre aux utilisateurs des deux-roues les plus polluants de laisser leur véhicule au profit d'un scooter en libre-service, ce sera alors une avancée majeure.

Nous sommes conscients que ce projet soulève des interrogations. Notre demande d'étude sur le sujet entend lever les inquiétudes et poser le principe d'une installation dans les meilleurs délais.

Nous souhaitons ainsi que la Ville avance, dès ce début de mandature, sur ce dossier qui, nous le savons, s'il n'est pas enclenché dans des délais rapides, aura du mal à voir le jour.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur BROS, je vous invite à conclure.

M. Jean-Bernard BROS. - Je pense notamment qu'Autolib' pourrait se saisir d'une étude. Pour allier liberté de circuler et réduction du trafic et de la pollution, nous devons continuer à inscrire notre action dans l'économie de la fonctionnalité en priorisant l'usage sur la propriété et en encourageant les dispositifs de partage des modes de transport.

J'en termine.

Voilà pourquoi, mes chers amis, je vous invite à voter cette demande que les élus de mon groupe portent à la Mairie de Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est donc à Christophe NAJDOVSKI, pour 2 minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2001, la Ville de Paris met en place une politique qui vise à développer, outre les transports en commun, les modes de développement alternatif à la voiture individuelle, non partagée et polluante.

Paris a ainsi lancé en 2007 Vélib' qui rencontre un succès toujours grandissant. D'ailleurs, les records de fréquentation ont régulièrement été dépassés cette année et encore ces dernières semaines.

Depuis 2011, c'est la mise en place d'Autolib' qui connaît aussi un succès grandissant avec, en septembre 2014, pratiquement 60.000 abonnés annuels.

L'objectif de la Mairie de Paris est de développer la mobilité électrique et elle a, pour ce faire, développé un plan d'actions qui repose sur :

- le développement de bornes de recharge ;
- mais aussi l'aide à l'acquisition de véhicules électriques ; on vient d'ailleurs de voter un projet de délibération à ce sujet pour les taxis ;
- mais aussi l'aide à l'achat de scooters ou de vélos à assistance électrique, vous le savez, depuis 2009, avec cette aide, dans la limite de 400 euros.

Par ailleurs, le développement au niveau métropolitain d'Autolib' et de Vélib' avec, à terme, une offre de Vélib' à assistance électrique, s'inscrit également dans le cadre de la politique municipale de soutien à la mobilité électrique.

Enfin, et vous l'avez mentionné, Monsieur le Président, parallèlement à l'action de la Ville, des opérateurs privés mettent en place des systèmes de location de deux-roues électriques.

Aussi, est-ce la raison pour laquelle l'Exécutif vous propose d'adopter un vœu qui réaffirme la volonté de développer la mobilité électrique en deux-roues à Paris et, pour cela, lance une étude sur les différentes modalités de développement de cette mobilité, que l'on étudie en particulier la faisabilité d'un système de location de scooters électriques en libre-service. Les résultats seront présentés ainsi dans les prochains mois. Cette étude se penchera globalement sur l'ensemble des sujets :

- les besoins en termes de mobilité ;
- les modalités pratiques d'application de cette mesure ;
- la gouvernance envisageable ;
- le périmètre géographique pertinent ;
- la possible dimension métropolitaine ;
- la complémentarité et les synergies possibles avec les offres de mobilité et de service existantes, notamment Autolib' et Vélib' ;
- et puis, enfin, aussi, la prise en compte des risques de vandalisme, ainsi que les questions liées à la sécurité routière ;
- et enfin, le montage juridique et le modèle économique adapté.

C'est le sens du vœu que nous proposons à votre vote, en substitution du vœu que vous avez présenté.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je me tourne vers M. BROS pour savoir si le vœu n° 95 est maintenu.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Après de longues discussions, très longues discussions, nous voterons le vœu de l'Exécutif mais, croyez-moi, nous demeurerons très vigilants sur le suivi de cette démarche.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 95 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 bis, avec vigilance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2014, V. 210).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'expérimentation d'ampoules LED à proximité des écoles.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 96 déposé par le groupe UMP, relatif à l'expérimentation d'ampoules LED à proximité des écoles.

C'est M. GOUJON qui a la parole, pour 2 minutes.

Oui, vous-même, Monsieur GOUJON !

Les ampoules LED à proximité des écoles !

Pas du tout, c'est Mme BUFFETEAU, vous pouvez continuer votre conversation, Monsieur GOUJON !

Madame BUFFETEAU, vous avez la parole pour 2 minutes.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, partant du constat que 25 % des accidents mortels se produisent sur un passage piéton et les deux tiers se produisent la nuit, les plus vulnérables étant, bien sûr, les enfants, on a, entre parenthèses, constaté une augmentation de 20 % d'accidents corporels à Paris en 2014 par rapport à l'année 2013.

Nous proposons donc, en reproduisant ce qui se pratique déjà dans de nombreuses villes de province, d'expérimenter un système d'éclairage des passages piétons aux abords des écoles, à base de diodes électroluminescentes fonctionnant à l'énergie scolaire.

Je le répète, nous souhaitons simplement une expérimentation et notamment au niveau des "points écoles" pour renforcer la sécurité des enfants, notamment, bien entendu, lors des périodes hivernales.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour 2 minutes maximum.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La question de la sécurité routière ne doit pas être traitée simplement au niveau des cheminements scolaires mais sur tout le trajet : c'est ce que nous dit une note du CERTU, devenu le CEREMA, qui est le Centre d'études routières et sur les aménagements urbains, qui a précisé d'ailleurs que les accidents liés au trajet scolaire se produisent souvent davantage à proximité du domicile qu'autour des écoles.

La municipalité mène une politique d'apaisement des espaces circulés, notamment avec l'extension des zones 30 aux abords des écoles et avec, à terme aussi, la possibilité et la perspective de leur généralisation en dehors des grands axes. Cette politique, évidemment, concerne directement, en premier lieu, les abords des écoles parisiennes.

Le dispositif qui est demandé par les élus du 15^e arrondissement se retrouve plutôt aujourd'hui présent dans des agglomérations qui sont traversées par des axes routiers, avec des comportements différents des automobilistes. A Paris, avec la volonté qui est la nôtre de développer la généralisation des zones 30, nous nous situons dans une perspective qui est différente.

Par ailleurs, votre proposition vient contredire un des grands principes d'aménagement de sécurité routière qui sont définis par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, à savoir, l'uniformité, l'homogénéité et la simplicité.

Donc, compte tenu de tous ces éléments, il nous apparaît qu'aujourd'hui, une telle expérimentation ne semble pas pertinente à Paris, et c'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis défavorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement du secteur Beaugrenelle.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous allons enchaîner avec le vœu référencé n° 97 déposé par le groupe UMP, relatif à l'aménagement du secteur Beaugrenelle.

Et cette fois-ci, c'est toujours Mme BUFFETEAU, pour deux minutes maximum.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci.

Mes chers collègues, ce vœu n'a pas pour but, bien sûr, de revenir sur l'ouverture du centre commercial Beaugrenelle en lui-même, mais d'attirer votre attention sur un certain nombre de conséquences que cela a eu pour les riverains. Vous les connaissez déjà, bien sûr, mais malheureusement, vous n'avez rien fait, ou si peu, pour améliorer le quotidien des habitants de ce quartier du 15^e arrondissement.

Nous avons demandé, en novembre 2013, notamment la mise en place d'un comité de suivi réunissant l'ensemble des acteurs et ayant comme objectif l'étude des besoins et des moyens nécessaires au maintien de la propreté et l'entretien de la voirie, la sécurité et l'offre de transport en commun, ou encore l'offre de stationnement. Vous avez toujours refusé de mettre en place ce comité, ce qui est assez étonnant, puisque vous venez de l'accepter hier après-midi pour la Halle Freyssinet, et que vous ne cessez de renvoyer à des groupes de travail chaque délibération.

C'est la raison pour laquelle nous continuerons, en tant qu'élus du 15^e, à émettre des vœux pour défendre les riverains de Beaugrenelle et le cadre de vie de nos concitoyens.

Avec les élus du 15^e arrondissement et ma collègue Audrey LEVAVASSEUR, qui a présenté ce vœu au Conseil d'arrondissement, nous relayons donc à nouveau les demandes des riverains et des conseils de quartier. Nous demandons le renforcement de l'éclairage pour les rues sous la dalle, l'installation des 18 caméras de vidéosurveillance promises, que nous attendons toujours, le renforcement des dispositifs de propreté - nous n'avons que deux agents sur ce secteur, qui doit pourtant faire face à ce nouvel afflux de visiteurs assez conséquent -, ainsi que le réaménagement de la contre-allée du quai de Seine, en améliorant les espaces verts.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour deux minutes maximum.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Alors, ce vœu concerne différentes demandes. Il y a des vœux qui sont relatifs à l'espace public, d'autres aux espaces verts, d'autres aux questions de propreté et enfin, des questions qui vous concernent directement, relatives à la vidéo protection.

Vous me permettrez peut-être de faire une réponse globale, sachant que, s'agissant d'un vœu, en quelque sorte, à tiroirs, il me faudra peut-être un peu de temps pour développer.

La Mairie de Paris a tout à fait conscience des améliorations à apporter à la voirie et à l'espace public de ce quartier, notamment suite à l'ouverture du nouveau centre commercial Beaugrenelle. D'ailleurs, une bonne part des demandes qui sont exprimées dans ce vœu ont déjà été prises en compte ou sont en passe de l'être.

Concernant l'éclairage, une première phase de travaux d'amélioration a été réalisée pour la portion de la rue Robert-de-Flers située entre les rues Linois et Gaston-de-Caillavet, budgétée dans le cadre des investissements d'intérêt local en 2011 à hauteur de 500.000 euros.

Pour le reste des travaux qui peuvent être examinés pour améliorer l'éclairage, ni la Direction de la voirie et des déplacements, ni la mairie du 15^e n'ont proposé d'inscription en 2015 en investissements d'intérêt local. Le financement de ces travaux sera donc examiné dans le cadre des futures échéances budgétaires. Il convient de noter que le secteur a bénéficié d'investissements importants, portés par la SemPariSeine, pour la rénovation de la dalle. Je pense notamment aux questions des circulations piétonnes et de la végétalisation.

Pour ce qui est de la circulation sur la contre-allée du quai André-Citroën, les feux qui règlent l'intersection formée par cette contre-allée et la rue de Javel ont été masqués depuis juin dernier, afin de fluidifier la circulation lors des journées d'affluence au centre commercial. Ce dispositif ayant donné satisfaction, il devrait pouvoir être pérennisé au début de l'année prochaine, au plus tard.

Concernant la demande relative aux espaces verts, qui concerne ma collègue Pénélope KOMITÈS, je peux vous apporter les éléments suivants : à l'occasion de l'ouverture du nouveau centre commercial, tous les espaces publics situés de part et d'autre de la place Fernand-Forest ont été entièrement réaménagés afin que le site réponde au mieux aux usagers et à la forte fréquentation du public, tout en restant en parfaite cohérence avec l'architecture moderne du nouveau bâtiment.

Un nouvel espace ouvert a été dégagé et créé, il correspond à la partie centrale d'une promenade située sur le terre-plein du quai haut, promenade qui s'étend au total sur un linéaire de 900 mètres, pour une surface de 1,4 hectare entre le rond-point du Pont-Mirabeau et la rue du Docteur-Finlay.

Pour ce qui est de la demande relative au dispositif de propreté, qui concerne mon collègue Mao PENINOÛ, ce quartier présente la particularité...

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est un vœu à tiroirs, donc... Il y a quatre vœux en un.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Je sais bien, mais en application du règlement intérieur que nous avons tous élaboré, c'est deux minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Soit je reste dans l'épure des deux minutes, soit je ne peux pas répondre à l'intégralité du vœu.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Eh bien, on pourra continuer à répondre par le biais de questions écrites ou en échangeant directement entre adjoints et maires d'arrondissement ou élus concernés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vous donnerai le texte de réponse qui complètera donc ma réponse sur les dispositifs de propreté et de vidéo protection.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Néanmoins, il faut que vous nous donniez votre avis sur le vœu.

Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Défavorable.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Défavorable. Très bien. Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 97, avec un avis défavorable, mais nous nous engageons collectivement, au moins pour ceux qui étaient concernés, à vous transmettre les réponses, Mme BUFFETEAU et M. GOUJON, sur les derniers aspects. Mais nous avons maintenant un nouveau règlement intérieur.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurisation des traversées piétonnes.

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 98, déposé par le groupe UMP, est relatif à la sécurisation des traversées piétonnes.

C'est Mme KUSTER qui le présente. Non.

Madame BOUGERET, je vous donne la parole bien volontiers, pour deux minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu souhaite attirer l'attention de l'Exécutif sur la dangerosité du boulevard Bessières dans le 17^e arrondissement, particulièrement dangereux en effet pour les piétons. Ils sont nombreux à emprunter, et surtout, à traverser cet axe important, et pour cause : il y a notamment - vous le savez -, sur ce boulevard, plusieurs établissements scolaires très fréquentés de la Porte de Saint-Ouen, les écoles Kellner et Brechet, à la Porte de Clichy, où se situe - je le rappelle - le lycée Honoré-de-Balzac, l'Ecole nationale de commerce, l'école 42 et le groupe scolaire Bessières.

Les conditions de circulation qui, d'ordinaire, ne sont déjà pas satisfaisantes sur ce boulevard, et qui ont d'ailleurs amené Brigitte KUSTER à mettre en place un radar pédagogique aux abords des écoles, se sont aggravées du fait des travaux de tramway. Nous avons bien sûr conscience des inévitables nuisances liées à un tel chantier. La mairie du 17^e, d'ailleurs, mobilise régulièrement la DPP pour sécuriser les traversées piétonnes, mais au-delà de ces initiatives locales, il faut que la Mairie de Paris, de son côté, mette tout en œuvre pour sécuriser davantage le site, et ce qui est actuellement en place est loin d'être satisfaisant. Bien au contraire, les installations sont elles-mêmes parfois dangereuses et privent les riverains de visibilité.

C'est une demande forte des habitants, du conseil de quartier Epinettes-Bessières, présidé par Jérôme DUBUS, et de la communauté scolaire.

Nous vous demandons donc, à travers ce vœu, que les traversées piétonnes soient davantage sécurisées, dès aujourd'hui, dans le cadre des travaux, mais au-delà, dans le projet définitif de requalification de l'espace public, dans le cadre du prolongement du tramway.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI pour deux minutes maximum.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je répondrai sur le fond et puis, aussi sur la forme.

Le vœu pose la question de la sécurité des piétons pour traverser les boulevards des Maréchaux Bessières et Berthier dans les quartiers concernés par le prolongement du T3 à Porte d'Asnières, à la fois pendant le chantier, puis après les travaux, pour la mise en service du tramway.

Alors, en ce qui concerne la sécurité pendant le chantier, les travaux de voirie préparatoires au tramway, réalisés par les concessionnaires de réseaux divers, ont en effet débuté depuis le printemps dernier, et des feux tricolores et traversées piétonnes provisoires ont été mis en place par les différents intervenants, sous le contrôle de la Préfecture de police et de la Ville de Paris.

Lors de la réunion d'information des conseils de quartier du 17^e, à laquelle j'ai participé, madame, le 15 septembre dernier, en présence de Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e, nous avons pu vérifier que la mission tramway qui supervise les travaux mettait tous les moyens nécessaires pour surveiller ce chantier, et ceci d'autant que de nombreux établissements scolaires et équipements sportifs fréquentés par les jeunes existent en effet le long du projet, que ce soit dans le 17^e ou dans le 18^e arrondissement.

Il est vrai que deux problèmes très ponctuels de fonctionnement d'un feu ou d'implantation d'une traversée piétonne provisoire ont été signalés par l'assistance lors de cette réunion. Ce sont des problèmes que l'on cherche toujours à éviter, mais en dépit des visites régulières de conformité qui sont faites, on ne peut pas toujours détecter instantanément une panne de feux tricolores ou une erreur d'implantation de barriérage de chantier.

Ce signalement a été utile et dès le lendemain du signalement, lors de la réunion, ces deux dysfonctionnements ont été réglés suite à l'intervention des services de la Ville, ce qui prouve leur réactivité, et je les en remercie au passage. Mais je pense que les services de la Ville auraient aimé être alertés au plus tôt, sans forcément attendre la réunion publique.

Je vous invite donc, si la mairie du 17^e était informée à nouveau d'une anomalie similaire, à la signaler sans tarder au responsable du chantier dont vous avez les coordonnées.

En ce qui concerne la sécurité des piétons sur les boulevards et aux abords du tramway après le chantier, il est inutile de s'étendre sur les bénéfices bien connus de cette opération, pour le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes, notamment, puisque le prolongement du T3 s'accompagne d'une requalification entière des boulevards, qui sont des axes aujourd'hui quasi autoroutiers, en boulevards urbains apaisés.

Les mini-tunnels, qui empêchent les piétons de traverser les maréchaux sur plusieurs centaines de mètres et incitent les voitures à la vitesse, seront supprimés et cela facilitera grandement le passage d'une rive à l'autre des boulevards pour les habitants du quartier.

Un chiffre est éloquent : sur les 4,5 kilomètres de voirie aménagée, le nombre de traversées piétonnes sécurisées par des feux passera de 27 avant le chantier à 36 après les travaux, ce qui améliorera significativement la sécurité des piétons.

Pour ces raisons, je donnerai un avis défavorable sur ce vœu qui est d'une part inutilement polémique et pour lequel les réponses ont déjà été publiquement apportées en présence des élus du 17^e arrondissement et en ma présence.

J'aurais préféré qu'on en discute directement, plutôt que par vœux interposés en séance du Conseil.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux cabines téléphoniques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 99, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif aux cabines téléphoniques.

La parole est à M. HÉLARD, qui le présente en 2 minutes maximum.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu s'inscrit dans la volonté partagée par toutes et tous dans cette assemblée de rendre notre ville encore plus belle et encore plus propre.

C'est un combat quotidien qui touche de nombreux secteurs. Parmi ceux-ci, il y a le spectacle désolant des trop nombreuses cabines téléphoniques de France Telecom abandonnées, non utilisées, dégradées, recouvertes de tags, graffitis ou autres couches d'affiches, y compris d'ailleurs électorales.

Il faut bien avouer que cela n'est pas d'un esthétisme torride et c'est sans compter sur les citoyens indécents qui les confondent souvent avec des sanisettes.

Je ne dis pas qu'il faut tout enlever, malgré la banalisation des portables et les différents moyens, y compris gratuits offerts par Internet, d'autant qu'il existe une obligation légale faite à Orange d'une sorte de service public universel.

Je ne méconnais pas non plus un facteur humain, dont il convient de se préoccuper plus encore, car les cabines servent souvent de refuge à de nombreux sans abris dans des conditions sanitaires déplorables. Néanmoins, il serait utile qu'un état des lieux, arrondissement par arrondissement, soit établi, en y associant les services de la Ville, de la Préfecture de police et de la société exploitante, pour savoir où on en est du plan de démantèlement mis en place par Orange dans les zones dites non obligatoires.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI, pour 2 minutes maximum.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Orange a informé en 2012 la Ville de Paris de sa volonté de déposer ses cabines téléphoniques présentes sur le territoire parisien, dans la période qui mène de 2012 à 2015.

Conformément à l'obligation d'Orange d'offrir un service universel, il restera au minimum deux cabines par arrondissement.

Par délibération des 12 et 13 novembre 2013, le Conseil de Paris a autorisé le Maire de Paris à signer une convention fixant les modalités de financement et de réalisation de dépose réalisée. Il est notamment acté dans cette convention que la mise en œuvre de ces déposes est effectuée aux frais du groupe Orange, y compris les travaux de réfection de voirie pour les trottoirs asphaltés. La réfection des trottoirs d'allée et le déraccordement électrique sont réalisés par la Ville de Paris pour le compte d'Orange.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Monsieur le Maire, je vous interromps juste une minute parce qu'il y a beaucoup de bruit et M. HÉLARD, au moins lui, essaye désespérément de vous écouter.

Merci beaucoup aux uns et aux autres.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En termes de bilan, depuis la fin de l'année 2011, 1.725 sites ont fait l'objet de dépose sur un parc total de 2.759, il en reste donc 1.000 à exécuter, 34 sites devant au final être conservés.

La demande que les services communiquent au Conseil de Paris un bilan par arrondissement avec un état des lieux des cabines nous paraît intéressante.

Néanmoins, je vous demanderai de bien vouloir retirer les deux derniers considérants qui ne concernent pas la problématique d'implantation des cabines téléphoniques mais l'enjeu d'hébergement des personnes à la rue et qui sont inutilement polémiques.

Sous réserve de retrait des deux derniers considérants, nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur HÉLARD, est-ce que cette proposition vous convient ?

M. Eric HÉLARD. - Tout à fait. Je retire les deux alinéas concernés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 211).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la circulation des bus-discothèques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 100 déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à la circulation des bus-discothèques.

La parole est à Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Les bus-discothèques ont su trouver ces dernières années un public croissant et fidèle.

Notre vœu a pour objectif d'ouvrir une réflexion en collaboration avec les professionnels sur la meilleure manière de faire cohabiter cette offre avec les objectifs de développement durable que porte la Ville et à laquelle le groupe UDI-MODEM est particulièrement attaché.

Nous souhaitons donc qu'une discussion soit engagée avec les entreprises concernées afin d'évoquer les conditions de circulation de ces véhicules. En effet, vous le savez, pour la plupart, ce sont des véhicules diesel. Nous estimons nécessaire que le passage à un mode propre soit posé comme un objectif.

Nous souhaitons également que soient clarifiées les conditions de circulation des bus-discothèques lors des périodes de pic de pollution.

Vous le voyez, il s'agit d'un vœu de bon sens, visant à mettre en conformité de nouvelles pratiques avec les objectifs que s'est assignée la Ville en matière de réduction de la pollution de l'air.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI, pour 2 minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Le but de ce vœu n'apparaît pas comme étant des plus clairs.

Vous soulevez toutefois le problème qui est posé par la pollution qui peut être émise par ces véhicules. Les autobus-discothèques sont un cas particulier de l'ensemble des bus et autocars circulant dans Paris et ils en font partie.

En dehors du fait que le transport des voyageurs est une activité réglementée et que le transporteur doit être inscrit au registre national des transporteurs routiers et que les arrêts doivent respecter un arrêté intitulé de manière très poétique "2003-00053", réglementant l'arrêt et la circulation des autocars de tourisme dans Paris, il n'existe pas actuellement d'agrément global qui soit délivré par la Préfecture de police ou la Mairie.

Certaines autorisations spécifiques de type débit de boissons doivent être obtenues auprès de la Préfecture de police. Les conditions de sécurité en circulation doivent par ailleurs être respectées, mais il n'est pas en l'état envisageable, en l'absence de cadre global d'autorisation spécifique, de donner des prescriptions particulières relatives à ces bus-discothèques qui doivent s'inscrire tout simplement dans le cadre du fonctionnement général des transports routiers, et en particulier des autocars et des autobus.

Comme tous les véhicules qui roulent dans Paris, ils seront concernés bien évidemment par les mesures de lutte contre la pollution, de restriction de circulation des véhicules les plus polluants que nous prévoyons d'annoncer au Conseil de Paris d'ici la fin de l'année.

Considérant l'ensemble de ce qui a été dit, aujourd'hui ce vœu est considéré comme étant sans objet, ou en tout cas prématuré. Il vous est donc demandé de bien vouloir le retirer. Nous aurons l'occasion de pouvoir rediscuter plus précisément de cette question. Dans le cas contraire, je serai obligé d'émettre un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame GATEL, retirez-vous le vœu ?

Mme Maud GATEL. - Je le retire. J'entends que c'est prématuré mais que la question posée n'est pas forcément mauvaise.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les projets de délibération qui concernent la 1ère Commission. Conformément au règlement intérieur, je vais donner la parole à M. Pierre GABORIAU, président de la 1ère Commission, pour 3 minutes.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la 1ère Commission s'est tenue mardi dernier, dans sa formation nouvelle et élargie...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pardon, Monsieur GABORIAU de vous interrompre.

Un tout petit peu de silence, chers collègues, s'il vous plaît.

Je vous en prie.

M. Pierre GABORIAU. - La 1ère Commission s'est tenue mardi dernier dans sa formation nouvelle et élargie, et je tiens à remercier à nouveau l'ensemble de mes collègues siégeant dans cette commission pour leur confiance en m'élisant à l'unanimité à la présidence.

Ainsi, en complément des Finances, sociétés d'économie mixte, marchés publics et concessions, l'ancien périmètre de la 1ère Commission, se sont ajoutés l'emploi, l'économie sociale et solidaire, les innovations sociales et l'économie circulaire, le commerce et l'artisanat, et enfin les ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration.

Participent à cette nouvelle commission exceptionnellement 25 membres, dont 5 adjoints à la Maire de Paris pour l'Exécutif et de nombreux présidents de groupe du Conseil de Paris.

Comme par le passé, je m'efforcerai, comme les autres collègues présidents de commission, de conduire la 1ère Commission avec équité, écoute et respect de chacun, avec pour unique objectif de contribuer dans un esprit constructif aux débats et à l'information des Conseillers.

Je me réjouis que le nouveau règlement intérieur prévoit un compte rendu des travaux de la Commission. Comme de coutume, la 1ère Commission s'est ouverte par une analyse commentée de l'adjoint au maire chargé des Finances, de la fiscalité immobilière, des dépenses d'investissement, des dépenses sociales, de la masse salariale, des charges à caractère général et des subventions.

Dans l'ordre du jour, signalons particulièrement un débat intéressant qui va venir après mon intervention sur l'exploitation de l'affichage publicitaire lors des chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier. Comment trouver un juste équilibre entre recettes financières pour notre Ville et protection environnementale et écologique ?

Autre débat à propos des exonérations facultatives de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, celui du montant actuel et de l'excédent du trop-perçu de 69 millions d'euros, par rapport aux dépenses correspondantes.

Enfin a été abordée la récurrente question des subventions attribuées aux associations de commerçants pour les illuminations de Noël. Comment mieux accompagner les responsables afin que les dossiers de demande de subvention soient remplis plus rapidement afin que les commerçants soient plus vite indemnisés des avances de trésorerie qu'ils sont amenés à effectuer en décembre de l'année précédente ?

Pour terminer ce propos, Madame la Maire, mes chers collègues, je vous propose que la Commission des finances, dans un esprit constructif et à titre expérimental, puisse débattre en amont de certains projets de délibération.

Par exemple, le projet de modernisation de la taxe de séjour, sujet qui intéresse tous les élus et qui a un impact direct sur le budget de notre Municipalité.

Cette proposition permettrait d'associer en amont les différents groupes politiques sur des sujets financiers.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GABORIAU.

2014 DF 1009 - Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier) - Autorisation-signature.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la luminosité des enseignes.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au bilan de l'application du règlement local de publicité.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux espaces dédiés à l'affichage associatif et artistique.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'information des élus.

2014 DFA 14 - Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier) - Autorisation-signature.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à des espaces dédiés à l'affichage associatif, artistique ainsi qu'à la valorisation des commerces de quartier et de l'artisanat local.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la luminosité des enseignes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner les projets de délibération DF 1009, DFA 14, les amendements n^{os} 50, 51, 56, 57 et les vœux référencés n^{os} 52, 53, 54, 55, 58, 58 bis, 59 qui y sont rattachés. Nous avons une longue liste d'intervenants sur ces projets de délibération sur le droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire.

Je donne la parole en premier, pour cinq minutes maximum, à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je défendrai dans mon intervention à la fois le vœu et l'amendement au projet de délibération, que le groupe Ecologiste a déposé, et qui concerne le droit d'occuper l'espace public avec de l'affichage publicitaire.

C'est une pratique à laquelle les Ecologistes sont très réticents, pour ne pas dire opposés. Je souhaitais donc avec cette intervention vous convaincre de limiter l'exposition publicitaire à Paris pour diverses raisons.

D'abord parce que la publicité est la manifestation par excellence de la société consumériste et en particulier, cela incite à la surconsommation, à consommer des biens dont on ne pensait pas avoir besoin, mais pour lesquels la publicité explique qu'ils sont indispensables. Au bout du compte, cela entraîne du gaspillage. Ce n'est absolument pas un principe qui s'inscrit dans le développement durable.

De plus, les publicités sont souvent à caractère sexiste et cela est profondément choquant.

C'est par ailleurs une privatisation de l'espace public qui réduit le citoyen à sa simple fonction de consommateur. L'espace est utilisé à des fins commerciales alors qu'il pourrait être utilisé avec d'autres objectifs, comme le street art, comme cela a été suggéré par l'un des vœux qui a été déposé ou alors par une part de communication associative publique. Vous savez qu'à ce titre, la Ville ne remplit pas ses obligations à l'égard des associations et de leur droit d'affichage. Nous souhaitons, et c'est l'objet de l'amendement que nous avons déposé, qu'un quart de la surface publicitaire soit dévolu à la communication des associations.

Et puis, vous le savez, en matière environnementale, la publicité, non seulement constitue une pollution visuelle qui nuit à l'attractivité touristique en ce sens qu'elle nuit à la mise en valeur du fabuleux patrimoine de la Ville de Paris. C'est regrettable : une ville qui se couvre de publicité est identique à toutes les autres, qui ne deviennent que de simples supports de publicité.

J'en viens à la pollution lumineuse. Vous savez que le Grenelle de l'environnement a pointé que la pollution lumineuse était néfaste pour la faune et la flore qui restent encore à Paris. De plus, pour cet éclairage nocturne, ces panneaux publicitaires sont rétroéclairés et déroulants pour pouvoir passer plusieurs messages publicitaires. Ils consomment, quand ils font 8 mètres carrés, surface maximale actée par le Règlement local de publicité parisien, à eux seuls l'équivalent d'une famille de quatre personnes pour l'ensemble de ses besoins annuels.

Si nous voulons être une ville exemplaire, nous devons au moins décider que ces panneaux déroulants rétroéclairés soient éteints la nuit comme d'ailleurs la loi l'impose dans son décret. Un décret de loi de janvier 2012, qui impose l'arrêt de l'éclairage et des publicités déroulantes la nuit dans les communes de moins de 800.000 habitants, ce qui ne s'applique pas à Paris, mais si Paris voulait être particulièrement vertueuse, notre Ville s'appliquerait cette loi à elle-même.

Enfin, dernier élément, le volet juridique. Je pense qu'il n'est pas souhaitable que, pour ces concessions, il nous soit proposé d'adopter une durée de 13 ans. Cela est beaucoup trop long, d'autant que l'argument qui dit qu'il faut un délai d'amortissement nécessaire à l'implantation de ce matériel n'est pas juste dans la mesure où il s'agit d'un renouvellement de concession.

De plus, une concession trop longue ne nous permettrait pas, si nous avons à revoter un nouveau Règlement local de publicités, de renouveler le marché d'ici 2028. En tout cas, on pourrait renouveler le R.L.P., mais ces concessions resteraient en vigueur, dans un éventuel R.L.P. même plus restrictif.

C'est la raison pour laquelle il nous semble raisonnable de maintenir la durée de ces concessions à 6 ans, c'est-à-dire...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je suis inscrit sur un amendement et un vœu donc je pourrais parler 10 minutes.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - C'est dans les 5 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non, cela fait 5 minutes sur une intervention, 3 minutes sur un vœu, plus 2 minutes sur un amendement.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Non ! Je crois que la Conférence d'organisation avait acté... ce n'est pas bien grave, mais voilà, je vous invite à conclure, Monsieur le Maire.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - D'autant que j'avais fini, donc vous avez fait perdre du temps à tout le monde, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Mais c'est un plaisir, Monsieur BOUTAULT. Vous adorez ça !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Si vous aviez patienté quelques secondes, j'aurais pu terminer en vous disant que cela nous permettrait, en limitant à 6 ans les durées des concessions, de les inscrire sur une durée de la mandature et donc, de pouvoir éventuellement les réviser.

Enfin, un dernier mot pour conclure : il nous faudra faire notre bilan du R.L.P. que nous avons voté en juillet 2011, et pour lequel vous savez que la loi Warsmann ne nous permet pas de le mettre en œuvre aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. AZIÈRE, pour 5 minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Le moins que l'on puisse dire est que ce projet de délibération manque étrangement de clarté.

Il manque de clarté d'abord sur la forme. Sa rédaction est d'une complexité rare et embrouillée. On modifie d'un bout à l'autre à la fois les périmètres de marché, on modifie les conventions.

Il manque de clarté sur la procédure suivie. On passe d'une procédure d'appel d'offres à une procédure de gré à gré sur d'étranges motifs.

Il manque de clarté sur le fond car aucune précision, aucune évaluation, aucune estimation des surfaces publicitaires qui sont ainsi créées dans le temps par ces conventions n'est apportée dans ce projet de délibération.

Enfin, si j'osais, je dirais que la seule chose dont il ne manque pas, c'est d'importance, d'abord quant à sa durée - en effet on signe sur 13 ans.

Ensuite, son importance financière car cela représente plusieurs dizaines de millions d'euros de redevance, minimum, pour la Ville de Paris.

Mais il ne manque pas non plus d'importance sur un plan commercial, puisque ces conventions représentent pour les afficheurs publicitaires un chiffre d'affaires potentiel de plusieurs centaines de millions d'euros sur 13 ans.

Ceci mérite que l'on s'y arrête quelques minutes. Cela mérite plus de précision que ce projet de délibération n'en apporte.

Quelques remarques sur la procédure.

D'abord un appel d'offres ouvert puis abandonné sans suite pour motif d'intérêt général. Il paraît que les offres n'étaient pas fondées sur la même définition de l'assiette servant de base au calcul de la redevance. C'est quand même considérable. C'est curieux pour des professionnels rodés aux appels d'offres.

La vraie raison n'est-elle pas plutôt que les résultats de cet appel ne convenaient pas, ni aux uns ni aux autres, mais alors n'est-ce pas le bénéfice concurrentiel de cet appel qui a été abandonné ? On passe donc de gré à gré.

Sur la division des marchés, il faut au moins être biologiste parce que là, on est plus proche de la division cellulaire en série que de la cohérence. On passe des contrats d'exploitation de publicité sur les chantiers privés et contrats d'exploitation de publicité sur les chantiers publics aux contrats regroupés par type de dispositif, c'est-à-dire matériels fixes ou matériels temporaires, dits contrat de chantier. Sur ces derniers contrats, on distinguera désormais : changement de périmètre, chantier relatif à des travaux dans le domaine public routier, puis chantier relatif à des travaux hors du domaine public routier installé sur, en saillie ou empiétant sur le domaine de la Ville. Il faut suivre !

Mais dès lors, à ce moment-là, la procédure de gré à gré prend tout son sens car c'est bien une véritable négociation commerciale sur la base de plusieurs nouveaux lots créés de toute pièce, de nouveaux marchés à laquelle se sont livrés la Ville de Paris et les futurs concessionnaires, et tout ceci, en moins d'une semaine fin juillet.

Tout ceci, vous l'admettez, est trop flou, trop embrouillé, trop fébrile pour être admissible. Les enjeux sont lourds, car qui ignore encore que la France est au premier rang mondial pour la proportion des dépenses publicitaires liées à l'affichage ?

Enfin, il s'agit aussi et surtout d'évaluer les conséquences de la reconduction de ces conventions pour les Parisiens. Quelle augmentation de chiffre d'affaires supplémentaire les sociétés d'affichage concernées vont-elles pouvoir réaliser grâce à ces nouvelles conventions ? Sans compter qu'aujourd'hui à Paris, il est quasiment impossible d'échapper aux messages, aux images aux normes plus ou moins agressives, provocantes et, au bout du compte, irrecevables de la publicité commerciale.

La dimension des affiches actuellement en vigueur, la généralisation des panneaux lumineux et déroulants, le déploiement toujours plus important des bâches sur les façades d'immeuble permettent de parler, en effet, de pollution visuelle.

Où s'arrêtera ce gavage publicitaire, relayé demain par une technologie galopante : capteurs Bluetooth, caméras publicitaires, dispositifs de comptage des passants, dont nos espaces publics ou privés à Paris seront les marchés de plus en plus vastes, dans nos rues, dans nos avenues et puis sur nos façades, mais après-demain sur nos quais de métro ou de RER ? Il était temps peut-être que la Ville s'interroge sur ce dispendieux dispositif.

Contrairement à tous les autres médias, l'affichage œuvre dans l'espace public ; il y occupe une place privilégiée. Il est donc impossible de s'y soustraire ; il faut forcément le contraindre.

Le Règlement local de la publicité adopté par la Ville de Paris concerne déjà actuellement 112.000 enseignes commerciales pour 65.000 commerces, 2.413 panneaux sur les murs d'immeubles privés, 1.731 abribus ou abritaxi, 1.627 mobiliers urbains de 2 à 8 mètres carrés, 700 mâts porte-affiche, 550 colonnes d'affichage, 390 kiosques, 24 publicités lumineuses et 16 murs peints publicitaires. Evidemment, avec tout ce dispositif, nous ne sommes pas préservés néanmoins de l'invasion publicitaire programmée par ces conventions.

Dans ce projet de délibération, la Ville de Paris paraît céder un peu facilement au lobby de la publicité, relever d'une politique publique permissive et dissimuler des enjeux commerciaux considérables.

C'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM, en l'état actuel des choses, votera contre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à Jean-Bernard BROS, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voilà sur un sujet qui ne doit pas être minoré par notre Municipalité et qui interpelle les élus de notre ville, les Parisiennes et les Parisiens mais aussi nos millions de touristes : quelle place accordons-nous à la publicité ?

Beaucoup de groupes sont mobilisés sur cette question et il est vrai, nous sommes, sur le terrain, fréquemment interpellés par les riverains. Ils sont inquiets de la place importante laissée à la publicité dans nos espaces publics.

Notre groupe avait d'ailleurs, sur le même sujet, posé une question d'actualité au Conseil de Paris du mois de mai, relative à la prolifération des bâches publicitaires géantes.

Disons les choses simplement, et c'est la position des élus de mon groupe : nous ne sommes pas contre la publicité et nous n'avons pas pour ambition aujourd'hui de la bannir unilatéralement de notre ville. La publicité draine des recettes certaines et, derrière des contrats passés par la Ville avec les différentes entreprises gérant l'affichage, il y a des emplois, de l'activité. Nous ne pouvons nier cet élément important.

D'ailleurs, et c'est à souligner, les conventions qui nous sont soumises constituent un gain de l'ordre de 27 % par rapport aux anciens contrats et atteindraient ainsi un montant de 8,3 millions d'euros pour la Ville. Cela aussi, nous en sommes bien conscients.

Ces conventions d'occupation de l'espace public ne peuvent néanmoins pas se résumer à une opération uniquement financière pour la Ville, car nous parlons là d'un aspect qui n'est pas quantifiable : la qualité de notre espace public et le cadre de vie de nos habitants.

En ce sens, nous avons souhaité porter un certain nombre de demandes via des vœux et amendements, car des inquiétudes et questions demeurent.

Avons-nous aujourd'hui, si ce n'est le chiffrage précis, une estimation du nombre d'espaces concernés par les deux conventions qui nous sont proposées ?

Pourquoi, et le groupe Ecologiste porte cette demande via un amendement, établir des contrats si longs qui, de fait, obligent des engagements à la Ville pour deux mandatures ?

Pourquoi, si un support estampillé anti-affichage sauvage existe et est proposé par un prestataire, ne pas l'utiliser pour l'ensemble des supports ?

Pourquoi ainsi continuer à faire appel à des supports boisés qui, nous le savons, constituent un terreau favorable à l'affichage sauvage, à la dégradation et aux tags ?

Enfin, et c'est également le sens d'un de nos vœux, pourquoi ne pas avoir porté les mêmes exigences pour les palissades sur le domaine routier, obligeant le contractant à créer de l'espace et de l'affichage associatif ou à vocation locale ?

Cette opportunité d'utiliser ces nouveaux contrats pour favoriser notamment l'affichage local apparaît de manière partielle dans ces nouveaux contrats, alors qu'elle pourrait constituer un des fils conducteurs des exigences posées par la Ville.

Nous manquons cruellement d'espaces dédiés à l'affichage associatif ou à vocation locale, pour annoncer les fêtes de quartier, les réunions publiques, les conseils de quartier, bref, pour favoriser l'engagement citoyen. Faire en sorte que les contractants intègrent des espaces dédiés constituerait, selon nous, une demande de bon sens qui aurait dû être davantage défendue.

Enfin, ce projet de délibération peut également être l'occasion de faire le point sur l'application du Règlement local de publicité, savoir où nous en sommes, si des complications existent dans la mise en œuvre, si les moyens nécessaires sont bien donnés aux équipes mobilisées, si, à la pratique, des effets pervers ne sont pas apparus. Nous le savons et le constatons, la mise en application est compliquée.

Défendre un encadrement plus contraignant de la place de la publicité dans la ville, c'est, pour nous, défendre la liberté dans l'espace public, la liberté de pensée de chacun, la valorisation de nos patrimoines et c'est en ce sens que nous sommes mobilisés sur la question.

Les élus de mon groupe sont pour une régularisation vigilante de la part de la Ville. Nous souhaitons qu'à terme, Paris se montre plus exigeante, afin de continuer à maîtriser son espace public qui ne devienne pas le terrain de jeu des publicitaires. L'espace parisien public doit être préservé : c'est un enjeu auquel sont confrontées toutes les grandes villes et sur lequel Paris a déjà, par le passé, marqué sa mobilisation. Nous devons l'intensifier au nom du bien-être des habitants.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Mme BARATTI-ELBAZ, pour 5 minutes maximum.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une vigilance collective doit s'exercer en matière d'occupation du domaine public et d'affichage publicitaire. Nous ne souhaitons, ni les uns ni les autres, que Paris soit effectivement dénaturée et envahie par la publicité.

Mais ne nous trompons pas de débat ! Il ne s'agit pas ici de voter pour ou contre la publicité.

Je vous rappelle que la limitation de cette publicité dans l'espace public a été encadrée ensemble par un Règlement local de publicité qui a été adopté par l'ensemble de la majorité de ce Conseil en 2011. Je note que les conventions que l'on nous propose d'adopter le respectent pleinement.

Je me félicite du vœu de l'Exécutif n° 58 bis, qui reprend une partie des propositions présentées par Jean-Bernard BROS et propose la mise en place d'outils nouveaux et intéressants pour veiller au bon respect de ce règlement, qui n'est effectivement pas toujours respecté concrètement.

Concernant la procédure mise en œuvre, elle a été présentée en 1ère Commission et j'ai assisté, comme vous, Monsieur, à cette présentation mais c'est sûrement parce que je suis biologiste que j'ai bien compris comment elle avait pu évoluer. Il me semble que cette procédure a justement permis de déboucher sur une diversité des opérateurs et je pense que c'est une bonne chose.

En matière de développement durable, je note que de nombreux engagements ont été pris par les concessionnaires pressentis : le mobilier en métal, les encres recyclables, l'éclairage LED, l'utilisation de l'énergie verte, affiches recyclées, usage de véhicules électriques pour l'entretien des panneaux. Ces avancées sont significatives et il me fallait les souligner.

Au-delà, je veux insister sur la progression considérable de la redevance qui est en très nette augmentation, plus de 27 %, passant de 6,6 millions d'euros à 8,35, et cela, malgré le respect du R.L.P. qui est effectivement beaucoup plus contraignant. Nous allons ainsi pouvoir mobiliser ces ressources au service de la réalisation de nos ambitions pour les Parisiens et notre projet pour Paris qui a été validé par eux.

A l'heure où certains ne cessent de demander des dépenses supplémentaires sans afficher de ressources, je me félicite, au nom des élus du groupe socialiste et apparentés, pleinement de ce projet de délibération et du vœu de l'Exécutif qui l'accompagne.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. LEGARET, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous avons en réalité à cet ordre du jour trois projets de délibération qui concernent du mobilier portant des messages publicitaires.

Il y a le DF 1019, qui ne paraît pas soulever d'objection et qui concerne le renouvellement des marchés des abribus, qui a été passé dans des conditions qui ne paraissent pas critiquables.

Et puis, il y a deux projets de délibération, le DF 1009 et le DFA 14, sur lesquels nous avons des inscriptions conjointes. Je dois dire que je rejoins assez largement les observations qui ont été exprimées par plusieurs orateurs, et notamment par Eric AZIÈRE, sur le manque de transparence dans la procédure qui a été employée.

Alors soyons clairs. Nous sommes dans une convention d'occupation domaniale. Nous ne sommes pas dans une procédure de marché public, nous ne sommes pas davantage dans une délégation de service public encadrée par les modalités de la loi Sapin. On est dans une procédure volontaire. Mais on s'efforce, depuis des années, de mettre de la transparence dans tout cela. Il y a même un vœu, que j'avais eu l'honneur de déposer avec Jacques BRAVO, qui rappelait un certain nombre de principes.

Premièrement, toujours lancer un appel public à candidature et en rendre compte dans le projet de délibération. Deuxièmement, s'efforcer d'avoir des durées de convention aussi limitées que possibles. Or, que s'est-il passé ?

Très curieusement, sur ces deux conventions, on a lancé la procédure très en amont, puisque c'est dès l'année 2013 - et c'est tout à fait inhabituel - que l'on avait lancé la procédure. Je m'en étais d'ailleurs étonné ici même et Bertrand DELANOË, Maire de Paris à cette époque, avait fait une réponse dont vous apprécierez l'élégance. Il avait dit : "Il faut délibérer maintenant, parce que dans l'hypothèse où la droite reviendrait au pouvoir, on prendrait le risque qu'elle soit plus complaisante à l'égard des fournisseurs". Voilà ce qui a été dit.

Moyennant quoi, rien n'a été fait. La procédure a été lancée. On a fait appel à candidatures et de nombreux candidats se sont intéressés à ce marché, encore que ceux qui connaissent bien la situation savent par avance qu'il n'y a pas un nombre infini de prestataires - je n'utilise pas le terme "fournisseurs" - qui peuvent soumissionner à ce genre de convention.

Cela a été fait et puis, curieusement, la procédure a été abandonnée, sans que l'on nous fournisse toutes les explications sur ce point. On nous dit : "sans suite". Et on décide de relancer cette consultation de gré à gré. Et on nous fait dans ces deux projets de délibération une relation extrêmement succincte, dans laquelle nous n'avons aucun des éléments.

Je tiens à dire qu'il y a un moyen de sortir d'une telle situation. Ce moyen a déjà été utilisé dans le passé à titre un peu exceptionnel - mais, on l'a bien senti, avec la sensibilité qu'éveille ce type de marché, que nous sommes sur un marché qui n'est pas ordinaire ni banal -, c'est que l'on réunisse une commission pluraliste informelle qui mette de la transparence et qui donne toutes les informations sur la manière dont la procédure a été suivie. C'est ce qui me paraît souhaitable.

Madame le Maire, mes chers collègues, nous sommes au début d'une nouvelle mandature. Je crois que l'on a tous besoin, nous avons un nouveau règlement, nous sommes tous décidés à avoir de nouvelles règles du jeu entre nous qui soient claires et aussi transparentes que possibles. Il n'est pas trop tard pour donner à tous les élus parisiens toutes les explications, de manière à ce qu'il soit établi de la manière la plus nette que toutes les sociétés prestataires qui auraient pu concourir librement à une telle consultation, auront pu le faire, et que l'on a vraiment choisi l'offre qui était la plus performante dans la meilleure défense des intérêts des contribuables parisiens.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe U.M.P. ne pourront pas approuver ce projet de délibération dans l'état dans lequel il nous est présenté aujourd'hui.

Je dépose en quelque sorte ce vœu verbal que notre demande soit entendue et qu'il soit positivement donné suite à notre proposition de faire en sorte que, sur un certain nombre de conventions, dont on pourrait d'ailleurs assez facilement établir la liste par avance, nous puissions avoir des modalités un peu exceptionnelles qui permettent de ne pas se retrouver dans un débat un peu malsain, difficile, dans lequel on a le sentiment que l'on ne nous dit pas toute la vérité.

Alors sortons de ces ambiguïtés par le haut.

Merci.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Mme BERTHOUT était inscrite. Elle n'est pas là.

La parole est à Mme SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voterai également contre ces projets de délibération qui sont relatifs aux conventions d'occupation du domaine public pour exploiter l'affichage publicitaire sur les palissades lors de travaux. Oui, cela doit être l'occasion d'avoir un vrai débat entre nous sur la place de la publicité dans l'espace public dans notre ville.

Personnellement, lors de la campagne municipale, j'avais assumé de porter l'ambition de faire de Paris une ville sans pub. Une grande ville comme Sao Paulo l'a bien fait, donc pourquoi Paris ne serait-elle pas capable de porter une telle ambition ?

Alors, bien sûr, lutter contre l'envahissement publicitaire, cela ne se fait pas en un jour, mais nous pouvons procéder par étapes. D'abord, sur le fond, il faut avoir conscience que l'envahissement publicitaire constitue une atteinte à la liberté de réception, ou non, d'un message publicitaire par les citoyens, et qu'il est antiécologique puisqu'il conditionne au consumérisme effréné.

Il ne nous est pas possible d'interdire les publicités sur les palissades de chantiers privés, selon le Code de l'environnement, mais sur les chantiers...

Excusez-moi, Madame la Présidente, j'ai beau avoir une voix qui porte, je ne vous entends même plus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, laissons à la voix de Danielle SIMONNET toute l'ampleur...

Vous êtes seule à avoir la parole, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien.

Sur les chantiers dont la Ville est responsable, la Ville de Paris n'est pas obligée d'accepter de louer les palissades de chantiers publics à des annonceurs publicitaires. La Ville pourrait au contraire décider, comme cela a été dit précédemment, de les consacrer à des espaces de libre expression des citoyens, à de l'art de la rue, à des fresques murales et, d'ailleurs, je tiens à signaler que j'approuverai, je voterai pour l'amendement et le vœu qui sont présentés par le groupe Europe Ecologie - Les Verts et j'espère que vous, d'ailleurs, vous ferez de même avec le vœu que je présente.

Certains rétorqueront que, précisément, l'offre d'Exterior Medias prévoit de consacrer, en plus de la publicité, des espaces dédiés à l'art de la rue sur les palissades, des expérimentations de palissades végétalisées ou en bois, incluant la récupération des piles. Mais une publicité de plus sur une palissade n'en demeure pas moins une publicité de trop. Les stratégies d'écoblanchiment ou de "greenwashing" ne sauraient faire passer l'affichage publicitaire comme écocitoyen, solidaire et artistique. Tout comme le capitalisme vert n'existe pas, il n'y a pas de pub écolocitoyenne.

Alors je voudrais vous alerter, par ailleurs, sur le fait que de nombreuses palissades de chantiers restent longtemps après la fin des travaux. C'est une stratégie des publicitaires. C'est le cas dans la rue Frémicourt actuellement, ou encore le chantier de l'hôtel de Laffemas, au n° 22 de la place des Vosges, dont la bâche illégale a finalement été démontée mais seulement après une forte mobilisation citoyenne.

Mes chers collègues, comme vous le savez, le Règlement local de publicité, adopté par le Conseil de Paris en juillet 2011, sera pleinement applicable au 13 juillet 2015. De très nombreuses publicités sont visées, notamment les publicités sur baie, interdites par l'article P. 1-3-1 du R.L.P. D'ici au 13 juillet 2015, de nombreux panneaux publicitaires illégaux au regard du R.L.P., et tolérés, devront être mis en conformité à cette date.

Donc, nous devons alors veiller à l'application stricte de ce R.L.P. Comme vous le savez toujours, de nouvelles publicités au sol apparaissent chaque jour. En ce moment, vous pouvez voir autour de l'Hôtel de Ville des publicités au sol, notamment du BHV. J'ai l'impression qu'il n'y a aucune sanction à l'égard de ces annonceurs.

En juillet dernier, nous avons adopté un vœu, que j'avais présenté, relatif au respect du R.L.P., et qui stipulait que le Maire de Paris veille à ce que, conformément au R.L.P., aucune publicité au sol ne soit apposée sur le territoire parisien et qu'aucun véhicule à vocation publicitaire ne circule dans la ville. De fait, cela se poursuit.

D'après le Code de l'environnement, les compétences en matière de police de la publicité sont pourtant exercées par la Maire de Paris. Mais à ce jour, la Ville de Paris n'a pas de services dédiés à la veille du respect du R.L.P., avec des agents s'assurant des déclarations, des autorisations et, le cas échéant, de pouvoirs de police de l'affichage pouvant recevoir les plaintes du public.

C'est pourquoi je présente un vœu rattaché à ces projets de délibération, qui stipule :

- qu'une information soit transmise aux élus et aux citoyens concernant la mise en circulation du R.L.P. d'ici au 13 juillet 2015,

- que la Mairie de Paris porte plainte contre les annonceurs de publicités illégales. Donc, il s'agit des publicités au sol, des véhicules publicitaires et aussi des grosses opérations publicitaires sur l'espace public qui ont été faites sans autorisation.

Mais mes chers collègues, il faut aussi que la Mairie de Paris renonce aux publicités sur les palissades des chantiers publics qui relèvent de sa compétence. Et enfin que la Ville de Paris crée une mission dédiée à l'inventaire des panneaux publicitaires devant être mis en conformité avec le R.L.P. au 13 juillet 2015, à la veille des panneaux illégaux, au recueil et au suivi des plaintes du public après ces deux dates.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Notre dernier intervenant inscrit est M. Jean-Noël AQUA, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je ne ferai qu'une intervention au nom de notre groupe sur les projets de délibération concernant l'affichage publicitaire.

Aimerions-nous vivre dans un monde sans publicité ? Beaucoup d'entre nous en rêvent évidemment, d'autant plus que la publicité se glisse partout, y compris lorsque nous ouvrons notre ordinateur. Désormais des écrans sont chez les buralistes, et même à La Poste avec des systèmes de télévision intégrée. Partout, tout le temps, on nous abreuve de publicités.

Il faut le rappeler, cette publicité, c'est nous tous, consommateurs, qui la payons, puisque le budget communication se répercute bien évidemment sur les prix. Nous payons donc tous pour être influencés dans nos choix, un des summums de l'arnaque.

Nous sommes donc harcelés par cette publicité en permanence et aucun espace n'est épargné. Nous comprenons donc les opérations commandos contre les abus de la publicité dans le métro et sur les bâches qui habillent les bâtiments publics pendant leur rénovation.

Alors certains nous disent que cette bataille est perdue d'avance et que la société du tout marchand a définitivement gagné. Nous ne le croyons pas. Pour nous, c'est à la collectivité de décider de la vie en commun et non pas à quelques financiers, quels qu'ils soient. Des phénomènes inéluctables dépendent aussi de la volonté politique et une ville sans publicité est un objectif défendu dans bien des métropoles sur différents continents.

Alors, pour passer de la dictature de la publicité à un monde sans publicité, il y a plusieurs chemins. Celui de l'interdiction immédiate ou celui progressif de la contrainte maximum, et c'est le chemin que nous proposons de prendre.

Les contrats proposés dans ces projets de délibération sont d'une longueur anormale. Ils lient la Ville à des entreprises qui ont une force de frappe sur treize et quinze ans. Il faut passer à un nouvel âge qui oblige ces publicitaires à un droit de revoyure et à une expertise citoyenne.

Un véritable comité de suivi, ouvert aux professionnels de la profession, aux élus de notre ville et aux associations impliquées sur cette thématique, nous apparaît indispensable. Il pourrait être créé sans grands frais et permettrait une implication citoyenne sur un dossier dont l'opacité ne favorise souvent pas le débat pourtant nécessaire.

Nous savons aussi qu'il y a derrière ces contrats des redevances qui, en ces périodes de vaches maigres, ne sont bien évidemment pas à balayer d'un revers de manche.

Nous attendons donc vos réponses avant de déterminer notre vote. Il sera le résultat d'une équation difficile pour nous : mieux et plus encadrer ces marchés, avancer vers un espace public à moindre publicité et tenir compte des recettes envisagées.

Nous croyons que l'on peut y parvenir si l'Exécutif en a le souhait. Ne dit-on pas, là où il y a la volonté, il y a le chemin.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En tout cas, quelqu'un l'avait déjà dit.

Pour vous répondre, la parole est à M. BARGETON.

Merci à l'ensemble des intervenants d'avoir bien voulu présenter vœux et amendements pendant leurs interventions.

Monsieur BARGETON, pour répondre en 5 minutes, et nous donner ensuite un éclairage de la part de l'Exécutif sur les vœux et amendements présentés.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, chers collègues, Madame la Maire.

En cinq minutes, je fais essayer de convaincre celle et ceux qui doutent, s'interrogent ou critiquent, pour revoir leur position.

On avait quand même eu un bon échange en 1ère Commission. Je sens des changements. M. GABORIAU a fait état de la qualité du débat qu'il y avait eu en 1ère Commission. En conseil du 20e arrondissement aussi, où j'ai

présenté ce projet de délibération, dans certains votes d'arrondissement. Je sens qu'il y a d'autres considérations qui sont parfois prises en compte. Mais je voudrais quand même essayer de vous convaincre.

Sur la procédure, mon prédécesseur avait annoncé en décembre 2013 qu'il fallait relancer les deux autres marchés d'affichage. Nous avons attribué à Clear Channel celui sur l'affichage fixe et il avait annoncé, qu'à la suite d'un sans suite pour motif d'intérêt général, il fallait relancer.

A partir du moment où il y avait eu sans suite pour motif d'intérêt général, nous devons relancer de gré à gré, ce qui est tout à fait possible juridiquement. Vous l'avez dit, Monsieur LEGARET, oui, il faudrait que, par la suite, on regarde cela, notamment en mettant en place la commission d'élus sur laquelle nous reviendrons en novembre.

Cela a permis d'éviter des situations de monopole.

Je voudrais vous convaincre, Monsieur AZIÈRE, que le périmètre retenu, justement en ne choisissant pas un périmètre géographique, ne favorise pas les sortants et donc a favorisé la diversité des opérateurs. Cette procédure de négociation fait que l'on se retrouve avec trois opérateurs au lieu de deux : Clear Channel, Decaux et CBS. Et finalement c'est conforme à l'intérêt de la Ville en utilisant cette négociation.

La durée. Il y a eu beaucoup de choses sur la durée : elle offre un bon équilibre. On aurait pu chercher quinze ans et on choisit treize ans. C'est plutôt court par rapport à ce type de contrat sur ce qui se fait ailleurs. Il faut voir que plus on raccourcit, et plus là aussi on aide les sortants. Pourquoi ? Parce que justement c'est ce qui permet d'investir d'avoir treize ans, c'est ce qui permet de renouveler. C'est d'ailleurs contradictoire avec l'objectif de développement durable. En treize ans, un opérateur a le temps de proposer des nouveaux matériaux qui sont plus conformes aux préoccupations écologiques, alors que si on raccourcit, ceux qui possèdent déjà beaucoup de matériels, les sortants très importants sont favorisés. C'est cet équilibre qui a permis justement aussi d'avoir la diversité des opérateurs.

Sur le développement durable, il est quand même beaucoup mieux pris en compte. Je ne suis pas d'accord avec vous, Madame SIMONNET, ce n'est pas du "greenwashing" : 70 % de consommation électrique en moins grâce à des LED, c'est quand même à mon avis intéressant. Les véhicules seront électriques. On améliore l'éclairage. L'encre, le papier, le panneau, tout est en mode de production qui respecte le développement durable et tout est recyclage.

S'il vous plaît, je vous ai écoutés, souffrez que je vous réponde.

Donc il y a une amélioration qui est effectivement tout à fait importante.

Sur l'affichage associatif, malheureusement nous ne pouvons pas aller plus loin parce qu'il ne s'agit pas de marché, donc il n'y a pas de clauses, mais c'est bien une convention d'occupation du domaine public.

De même, Monsieur BOUTAULT, sur la luminosité, il ne faut pas remettre en cause l'équilibre du contrat tel qu'il est négocié. Je suis d'accord de manière générale sur ce que vous dites, mais on ne peut pas le mettre au cas par cas.

Le règlement local de publicité est entièrement respecté. Il n'y a pas plus de publicité. La Ville ne s'engage pas sur un volume de publicité. Cela dépendra du nombre, de la durée, de la localisation, du volume des chantiers qui seront décidés. La hausse des recettes est uniquement liée aux efforts faits par les opérateurs.

Notre règlement local de publicité est plus exigeant que le Code de l'environnement. On a supprimé les panneaux de 12 mètres carrés, on a introduit l'inter-distance, on a limité le nombre de panneaux par linéaire. Au-delà du règlement local de publicité, on prendra en compte évidemment les prescriptions d'ABF. On prend en compte les protocoles de bonne tenue des chantiers. On prend en compte bien sûr le Code de la sécurité routière.

On va extrêmement loin et nous proposons dans le vœu de l'Exécutif quand même de noter ce qu'ont dit M. BROS et Mme SIMONNET, c'est-à-dire d'améliorer ce suivi du R.L.P.

Nous ne pouvons pas, à l'occasion de projets de délibération particuliers, remettre en cause le règlement local de publicité. En revanche, tout ce qui permet d'améliorer son suivi est pris en compte dans le vœu n° 58 bis de l'Exécutif, en répondant à certaines des propositions qui ont été formulées.

La redevance passe de 6,6 millions d'euros à 8,35 millions d'euros, soit + 27 %. Alors à un moment où nous notons les baisses de dotations de l'Etat et la hausse de la péréquation, voter contre des recettes supplémentaires, il faut aussi se poser la question de la responsabilité. Ce sont aussi des entreprises qui financent, et ce n'est pas toujours le contribuable qui finance les politiques publiques. Moi, je suis fier qu'ils contribuent aussi à financer nos politiques publiques.

Donc progrès dans les recettes, prise en compte de l'environnement, diversité des opérateurs, respect du règlement local de publicité, on voit bien que, si on regarde objectivement, les progrès sont là. Le débat, Monsieur BOUTAULT, j'aimerais vous en convaincre, n'est pas sur le règlement local de publicité lui-même, il est sur ses conventions particulières.

Le vœu de l'Exécutif reprend toutes les propositions qui permettent d'améliorer ce suivi, l'application du règlement mais, en revanche, nous ne pouvons pas modifier les équilibres négociés et obtenus.

Que faut-il regarder ? Est-ce que c'est conforme à l'intérêt général des Parisiens ? Est-ce que la négociation a été bonne ? Est-ce qu'on est arrivé à un bon équilibre ? Oui.

Le reste, ce sont des considérations techniques et tactiques qui, à mon avis, ne grandissent pas toujours notre assemblée. Je crois que si on regarde objectivement ce que l'on a fait en la matière, on peut féliciter l'administration pour avoir obtenu un excellent résultat sur les conventions d'affichage sur les palissades de chantier.

Je vous demande, moi, d'approuver en responsabilité ces projets de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Nous allons donc procéder à un vote.

Il y aura une explication de vote, Monsieur AZIÈRE ?

M. Éric AZIÈRE. - C'est juste un rappel au règlement, étant donné que les arguments de M. BARGETON ne m'ont pas convaincu personnellement.

Deuxièmement, après avoir entendu l'ensemble de mes collègues sur les différents bancs exprimer leurs doutes et leurs hésitations, et constatant l'absence de clarté, je vous demande de bien vouloir procéder sur ce projet de délibération à un vote public par vote électronique, de telle façon que l'on gagne la sérénité des consciences de chacun.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc suspendre la séance 5 minutes, le temps de procéder à toutes les distributions nécessaires.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-six minutes, est reprise à dix-sept heures trente et minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, je propose que nous essayions de retrouver chacun notre siège.

Monsieur BLANCA, pardon, mais comme vous êtes très, très grand, vous m'empêchez de voir l'Assemblée.

J'ai vu M. FÉRAUD, président du groupe Socialiste.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, je souhaite vous demander une nouvelle suspension de séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Elle est évidemment accordée.

Je vous propose qu'elle soit d'une dizaine de minutes afin de nous permettre d'organiser ce scrutin, chers collègues.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-trois est reprise à dix-sept heures quarante-quatre minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose que nous prenions place.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention de Jean-Bernard BROS, qui n'est pas à sa place mais qui est nécessairement dans cet hémicycle.

Monsieur le Président, je vous en prie.

M. Jean-Bernard BROS. - Bonjour, Madame la Maire.

Au nom du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, je voudrais vous demander une suspension de séance.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Elle est accordée pour une durée de 10 minutes.

Merci à vous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues !

Monsieur AZIÈRE, vous souhaitez prendre la parole, c'est cela ? Ou pas du tout ?

Non, pas du tout ! D'accord. Vous me montriez la pendule. Très bien.

Je vous propose que nous reprenions place, les uns et les autres.

Alors, Monsieur FÉRAUD, vous souhaitez prendre la parole peut-être ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, il s'agit d'un sujet très important, pas pour nous mais pour les Parisiens.

Donc, je souhaite à nouveau une suspension de séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Elle vous est accordée pour 20 minutes.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-six minutes est reprise à dix-huit heures dix-sept minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose que nous regagnions tranquillement nos places.

Chers amis, installons-nous, prenons place.

Bien !

Monsieur le président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez souhaité prendre la parole. Non ? Pardon, j'ai cru.

Monsieur FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je pense qu'il faut respecter également les droits de la majorité et de l'ensemble des groupes.

Non, je n'ai peur de rien mais, par ailleurs, nous entendons des leçons de morale en permanence sur le respect du règlement. Permettez à chaque groupe d'utiliser ce règlement et de demander une ultime suspension de séance.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Elle vous est accordée pour un quart d'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix-neuf minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-huit minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROUSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Je donne la parole au président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Je demande également une suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-neuf minutes est reprise à dix-huit heures quarante-deux minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROUSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Il est temps que nous reprenions cette séance.

2014 DF 1009 - Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier) - Autorisation-signature.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la luminosité des enseignes.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au bilan de l'application du règlement local de publicité.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux espaces dédiés à l'affichage associatif et artistique.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'information des élus.

2014 DFA 14 - Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier) - Autorisation-signature.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à des espaces dédiés à l'affichage associatif, artistique ainsi qu'à la valorisation des commerces de quartier et de l'artisanat local.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la luminosité des enseignes. (Suite).

Mme Colombe BROUSSEL, adjointe, présidente. - Merci aux uns et aux autres pour votre patience. Je vous laisse, les uns et les autres, regagner vos sièges.

Alors, Monsieur AZIÈRE, j'ai cru comprendre, de ce qui m'a été dit, que la demande de scrutin public concernait l'ensemble des vœux et amendements. C'est bien cela ? On est bien d'accord.

Eh bien, nous sommes partis pour une longue séance de vote.

Il me revient de vous rappeler, pour les procédures pour le vote électronique, que le vote par scrutin public vient d'être demandé ; ça, je viens de vous le dire. Nous allons donc y procéder par voie électronique.

Je vous rappelle, aux uns et aux autres, que chaque conseiller vote de sa place, avec la carte qui vous a été remise, et que vous l'inclinerez légèrement en biais pour qu'elle rentre.

Si vous disposez d'une procuration, de la même façon, vous restez à votre place pour voter, s'il vous plaît. Je vous le dis parce que nous avons eu déjà quelques petits loupés en la matière et je vous rappelle, mais vous le savez, que nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir écrit.

Nous allons donc ouvrir et clore, Monsieur le Directeur, chacun des scrutins sur chacun des vœux, amendements puis les projets de délibération ; nous sommes d'accord ?

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 50 relative à la durée de la convention et à l'affichage libre, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Alors, je parle plus fort : nous venons d'ouvrir le scrutin, chers collègues, sur l'amendement n° 50 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est-il ouvert ? Non, manifestement M. PENINOU grogne.

Est-ce qu'il y a quelqu'un pour qui le scrutin est ouvert ? Oui.

Oui, vous, c'est bon !

(Il est procédé au vote).

Alors, Monsieur PENINOU, c'est bon ?

C'est bon pour tout le monde ?

Monsieur TRÉMÈGE, vous inclinez bien la carte de biais. C'est fait. Vous avez la caution morale de M. GIANNESINI.

Formidable !

Quand on a une procuration, on vote de sa place, chers collègues.

Est-ce que le vote sur cet amendement n° 50 peut être clos ? Si nous terminons maintenant, c'est bon ?

Chers collègues, nous allons terminer le scrutin sur l'amendement n° 50. C'est bon ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est donc clos.

M. Christian HONORÉ. - Non.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, on en a dix comme ça à faire ! Il va falloir qu'on essaie de garder notre calme.

Je vais vous annoncer les résultats sur la proposition d'amendement n° 50 :

Votants : 146

Pour : 69

Contre : 73

Abstention : 0

NPPV : 4

La proposition d'amendement n° 50 est repoussée.

(Voire annexe n° 1).

En réponse aux amendements n° 51 et n° 57 et aux vœux n° 53, n° 54, n° 55 et n° 58, l'Exécutif avait déposé le vœu n° 58 bis. Nous allons donc procéder au vote sur les différents amendements.

Monsieur le président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, l'amendement n° 51, le vœu n° 53, le vœu n° 54, le vœu n° 57, le vœu n° 58 sont-ils retirés ?

C'est normal. En fait, là, je lui demande s'il retire. S'il ne retire pas, on vote. S'il retire, on ne vote pas.

M. Jean-Bernard BROS. - Par souci d'efficacité, ils sont retirés.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - L'ensemble des participants vous en remercient.

Je vais demander à Mme SIMONNET si le vœu n° 55 est maintenu.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il est bien sûr maintenu, vu l'insuffisance des éléments repris dans le vœu d'Exécutif.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, essayons d'aller jusqu'au bout de cette procédure dans le calme.

J'avais été saisie d'une demande d'explication, avant l'ouverture du scrutin, de M. GLEIZES sur le vœu n° 55.

Monsieur GLEIZES, vous avez l'air surpris de cette proposition. Je vous propose que nous ne rallongions pas inutilement.

C'est M. BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non, Madame la Maire, vous n'avez pas demandé si le vœu n° 52 était maintenu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Halte-là, repassez-moi la feuille !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Car il l'est !

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Pardon, si j'en ai oublié ! Il faut que le Directeur de la DDTC défroisse la feuille.

Il vient après, cher Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Après les n° 53 et n° 54 ? Bien.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Absolument. Il viendra après. Rassurez-vous, tout va bien.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET maintient son vœu. Monsieur GLEIZES ne demande pas d'explications de vote.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition vœu n° 55 relative à l'information des élus, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote).

Pour ceux qui ont l'air surpris : là, maintenant, on vote.

Monsieur GIANNESINI, que faites-vous ?

Non, Monsieur GIANNESINI et Monsieur PERIFAN, il ne faut pas voter du bureau d'à côté. Vous votez de votre bureau pour les deux personnes : vous et la procuration. Sinon, le scrutin n'est pas fiable, Monsieur GIANNESINI.

Merci beaucoup.

Est-ce que tout le monde a pu voter, même Monsieur GIANNESINI ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

C'est bon, le scrutin est clos.

Je vous donne les résultats de ce scrutin :

Votants : 148

Pour : 16

Contre : 129

Abstention : 3

NPPV : 0

La proposition de vœu est repoussée.

(Voir annexe n° 2).

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de vœu n° 58 bis déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Julien BARGETON me demande de préciser pour ceux qui auraient un petit moment d'absence : le vœu de l'Exécutif a un avis favorable.

J'exécute toujours les souhaits de Julien BARGETON. Enfin, presque !

Est-ce que tout le monde a pu voter ? Que ceux qui n'y arrivent pas me répondent "non" plutôt que hurler "oui". C'est bon ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est donc clos. Je vous informe des résultats :

Votants : 143

Pour : 85

Contre : 7

Abstention : 51

NPPV : 0

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 190).

Je vous en remercie.

(Voir annexe n° 3).

Nous allons, Monsieur BOUTAULT, mettre aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu n° 52 relative à la luminosité des enseignes, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a pu voter ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je clos le scrutin !

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Votants : 143

Pour : 56

Contre : 86

Abstention : 1

NPPV : 0

La proposition de vœu est repoussée.

(Voir annexe n° 4).

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition d'amendement n° 56 relative à la durée de la convention et à l'affichage libre, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ? Oui.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Votants : 151

Pour : 34

Contre : 73

Abstention : 3

NPPV : 41

La proposition d'amendement n° 56 est repoussée.

(Voir annexe n° 5).

Nous allons procéder au vote, au scrutin public, des deux projets de délibération DF 1009 et DFA 14.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DF 1009 relatif au droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier) - Autorisation-signature.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a pu voter ? Oui.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Votants : 149

Pour : 72

Contre : 70

Abstention : 6

NPPV : 1

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1009).

(Voir annexe n° 6).

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération DFA 14 relatif au droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier) - Autorisation-signature.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a-t-il voté ? Oui.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Votants : 148

Pour : 72

Contre : 70

Abstention : 5

NPPV : 1

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 14).

(Voir annexe n° 7).

Chers collègues, d'ordinaire je vous aurais proposé une suspension de séance de 5 minutes pour calmer nos esprits, mais je vous propose que nous calmions nos esprits très tranquillement, que ceux qui souhaitent avoir des conversations particulières à l'extérieur de l'hémicycle les aient et que nous poursuivions nos travaux. Il est presque 19 heures, nous avons encore une heure de travail devant nous. Merci aux uns et aux autres.

2014 DFA 15 - Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc enchaîner sans transition sur l'examen du projet de délibération DFA 15 relatif aux exonérations facultatives de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

C'est à M. LEGARET qu'il revient la lourde tâche de s'exprimer avec suffisamment d'autorité pour ramener la tranquillité dans cet hémicycle. Je peux meubler le temps que vous trouviez votre intervention. Cela laissera nos collègues sortir. C'est à vous sur la DFA 15, sur l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Tout ceci laisse tranquillement le temps à nos collègues de poursuivre leurs conversations à l'extérieur de l'hémicycle. Nos travaux continuent et je vous demanderai de bien vouloir écouter M. LEGARET et lui seul.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire ! Mes chers collègues ! Vous connaissez notre position sur cette taxe sur le fond. Nous sommes évidemment favorables aux exonérations qui sont proposées, mais ce projet de délibération est pour nous l'occasion de rappeler que les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont anormalement supérieures au coût du service de la collecte.

Nous nous interrogeons déjà depuis longtemps sur la pertinence et même sur la légalité de ce surplus. Vous savez en effet que la taxe est un impôt direct local payé par tous les Parisiens, qu'elle porte sur toutes les propriétés redevables et que son taux est fixé à 6,13 %.

Alors, M. BARGETON, adjoint chargé des finances, en 1ère Commission, a dit que tout allait très bien puisque cette taxe n'avait pas augmenté depuis 2010. Ce à quoi je lui ai fait observer que cette taxe ne pouvait augmenter qu'une fois tous les cinq ans, donc ce n'est pas spécialement vertueux que de ne pas avoir noté d'augmentation depuis 2010.

Mais que nous réservez-vous pour 2015 puisque la période des cinq ans sera écoulée ? Pouvez-vous nous donner quelques éclaircissements ? Vous avez refusé de répondre à la présidente de notre groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, sur les perspectives sombres, sur les finances de la Ville de Paris pour le budget 2015. Qu'est-ce qui se passera en 2015 sur le taux de la T.E.O.M. ? Voilà une question que nous posons par ailleurs.

Nous rappelons que la Chambre régionale des comptes a à plusieurs reprises rappelé que la loi ne permettait pas à une commune, en application de l'article 1520 du Code des impôts, de percevoir plus que le coût réel du service d'enlèvement des ordures ménagères.

Alors c'est une question que nous posons depuis longtemps : on aimerait bien qu'il nous soit répondu que la Ville a l'intention, non seulement de respecter la loi, ce qui serait déjà un progrès, mais de promettre pour l'avenir, non seulement une stabilisation, mais une diminution des recettes de la T.E.O.M. pour les rendre conformes au coût réel des dépenses de ce service.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Depuis des années, vous nous attaquez sur ce sujet sans jamais le considérer dans la globalité. Il faut arrêter de traiter la question de la propreté de Paris sous un angle uniquement comptable et de façon cloisonnée, mais puisque vous souhaitez une fois de plus parler de comptabilité plutôt que, j'insiste, de la réalité du quotidien des Parisiens, je vais vous répondre précisément.

En réalité, il n'y a pas d'excédent. Lorsqu'on fait le bilan du nettoyage dans son ensemble, le coût global de la propreté à Paris est porté à 635 millions d'euros. Après déduction du produit de la T.E.O.M. et de la taxe de balayage, c'est-à-dire 485 et 104 millions, nous aboutissons à un déficit pour la Ville de l'ordre de 50 millions, et un peu plus que 50 millions d'euros. 50 millions d'euros de charges de fonctionnement que nous devons financer avec d'autres recettes. Il n'y a donc pas cet excédent.

Ensuite, je vous rappelle que comptablement, puisque cela vous intéresse, votre groupe a saisi en début d'année le Préfet spécifiquement sur cette question. Dans un courrier de février, celui-ci a conclu à la sincérité du budget, notamment sur cette question dans la mesure où, je cite le préfet : "La T.E.O.M. n'est pas une recette affectée. Son produit n'a donc pas à couvrir le besoin de financement du service d'élimination des déchets ménagers".

Enfin, et là je pense que cela intéresse les Parisiens, le taux appliqué par la ville demeure très bas. Je rappelle une nouvelle fois que le taux parisien est fixé à 6,21 %, ce qui est nettement au-dessous du taux moyen national, de 9,23 %, et du taux pratiqué dans des communes en Île-de-France.

En conclusion temporaire, puisque j'imagine bien que cette question reviendra dans quelques mois au moment de nos débats budgétaires, je vous invite à traiter ce sujet dans sa globalité et non pas sous cet angle uniquement biaisé et auquel, d'ailleurs, le Préfet vous a juridiquement répondu.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFA 15).

2014 DFA 1022 - Communication sur les rapports des délégués de service public remis au titre de l'exercice 2012.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux délégations de service public.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons la communication sur les rapports des délégués de service public remis au titre de l'exercice 2012, sur lequel Mme SIMONNET a déposé le vœu référencé n° 60 qui est rattaché.

Je donne successivement la parole à MM. Jérôme GLEIZES, Jean-Bernard BROS et Mme Danielle SIMONNET.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de cette communication sur les délégations de service public pour insister sur l'importance qu'elle pourrait revêtir pour améliorer la situation financière de la Ville de Paris.

En 2012, elle concerne 180 contrats dans de nombreux secteurs différents. Elle constitue la principale source de financement de l'occupation de l'espace public avec 111,2 millions d'euros.

Les D.S.P. peuvent constituer par ailleurs des outils très efficaces pour promouvoir les structures de l'économie sociale et solidaire.

Mais je vais ici parler des D.S.P. qui gèrent des biens communs : l'eau, l'énergie, les déchets et d'autres, des D.S.P. qui sont gérées par des entreprises privées. Elles ne le font pas par philanthropie, mais parce qu'elles peuvent dégager des bénéfices substantiels. En effet, ce sont des secteurs où il y a des rentes de situation dues à des économies de réseau. De fait, cette rente est transférée de la Ville à l'entreprise bénéficiaire de la D.S.P.

Pour la Ville de Paris, il est crucial de déterminer le bon niveau de la redevance. Celle-ci ne relève pas que des éléments comptables, mais aussi de la stratégie des groupes. En effet, Paris est une vitrine qui permet aux entreprises d'amortir dans d'autres villes les investissements réalisés ici. Cela marche aussi pour la publicité, par ailleurs.

Par exemple, dans le cadre de Vélib' ou d'Autolib', Decaux ou Bolloré ont développé un concept qu'ils peuvent reproduire ailleurs. Même si ce ne sont pas ici formellement des D.S.P., on peut considérer que la mise en libre disponibilité de vélos ou l'auto-partage sont de facto des services publics délégués à d'autres.

Néanmoins, deux logiques économiques s'affrontent entre la D.S.P. et le contrôle municipal : dans le cas de la D.S.P., une fois la redevance définie, l'entreprise essaye d'avoir le bénéfice le plus élevé possible, alors que dans le second cas, l'objectif est de minimiser le coût ou d'améliorer le service.

La meilleure illustration de cela est l'eau à Paris. Le passage en régie a permis de baisser le prix de la production de l'eau potable pour atteindre moins de 1 euro le mètre cube, alors que le S.E.D.I.F. en Ile-de-France dépasse 1,5 euros, soit 50 % de plus. Elle a permis de développer un double circuit d'eau potable et non potable. Ici, les logiques économiques différentes induisent des attitudes de gestion différentes.

Ce qui a été fait pour l'eau peut être fait pour d'autres gestions de biens communs. La Ville de Paris devrait étudier ce qui est possible. Elle dispose de compétences internes techniques, juridiques, économiques, sociales que peu de villes ont en France. Elle dispose d'une capacité de financement et/ou d'endettement qui lui permet d'avoir un apport initial important, car le handicap principal d'une ville est souvent la gestion de la trésorerie et les avances en capital.

Pour conclure, Paris devra anticiper les dates de fin de D.S.P. pour avoir l'opportunité de continuer à déléguer. Cette analyse pourrait aussi concerner certains marchés d'appel d'offres qui sont de facto des DSP. J'y reviendrai dans ce Conseil avec un projet de délibération de nettoyage des voies publiques parisiennes.

Par ailleurs, notre groupe jugera au cas par cas et n'aura aucune position dogmatique de principe comme l'a montré hier mon collègue David BELLARD sur la D.S.P. concernant l'exploitation de la piscine Joséphine Baker, où des considérations techniques spécifiques nécessitent parfois des solutions singulières.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jean-Bernard BROS, qui n'est pas là.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, vous allez avoir le même argumentaire, présenté peut-être un petit peu différemment, mais qui arrive aux mêmes conclusions.

Cette communication d'informations sur ces 180 délégations de service public, je la trouve passionnante, puisqu'elle permet d'avoir un aperçu sur une partie des services publics, dont la gestion a été cédée au secteur privé ; une partie seulement, parce que nous avons de nombreux secteurs qui ont fait l'objet de privatisation, d'externalisation, des marchés de prestations qui ne figurent donc pas dans la communication.

Mais de trop nombreux secteurs ne sont plus ou pas assurés en régie publique directe. Il en est ainsi de l'énergie, de plusieurs équipements de tourisme, sportifs, culturels, de jeunesse, de petite enfance, des marchés couverts, des kiosques, des services funéraires. Vous y ajoutez le mobilier urbain, Vélib' et Autolib', la collecte des déchets, le nettoyage de nombreux équipements, des centres de santé, des laboratoires de la Ville, les lieux historiques, comme le théâtre de Marigny, la piscine de Molitor... La liste serait trop longue.

Les D.S.P., selon le secteur et le délégataire, recouvrent bien sûr des réalités très diverses car, pour certaines D.S.P., comme les centres d'animation, par exemple, la Ville a recours à des associations, mais évidemment, pour d'autres, comme les parkings ou les kiosques, on y retrouve de grands groupes comme Vinci et une filiale de JCDecaux.

Mes chers collègues, globalement, reconnaissez-le : les intérêts privés ne cessent de prendre le pas sur les services publics en régie directe dans notre ville, pour le bonheur des Vinci, JCDecaux, Bolloré et Derichebourg. Le rôle d'une collectivité n'est pourtant pas d'enrichir les intérêts privés, mais de satisfaire les besoins sociaux, de répondre aux urgences écologiques et d'offrir à toutes et à tous les conditions de vie les plus favorables à l'immense passion individuelle et collective.

Or, le recours aux entreprises privées coûte cher, nécessairement plus cher qu'une régie directe, pour la simple et bonne raison qu'une entreprise privée doit dégager des bénéfices et, si possible, des bénéfices maximums, ce qui est d'autant plus vrai pour les grands groupes.

Donc, en ce qui concerne la gestion de l'eau : le retour en régie publique a permis depuis 2010, d'après l'ouvrage, "l'eau de Paris. Retour vers le public", rédigé par Eau de Paris, a permis des économies totales annuelles qui représentent entre 35 et 40 millions d'euros, et une baisse de 8 % du prix de l'eau pour tous les usagers.

Les audits réalisés lors du processus de retour en régie publique de l'eau ont permis d'établir que le coût réel par usager de l'eau était de 25 % à 30 % inférieur au coût de revient, qui était alors présenté par les délégataires. Et chacun s'accorde à dire que l'eau de Paris est l'une des meilleures de France.

Donc, oui, mes chers collègues, comme il a été dit précédemment, ce qui a été valable pour l'eau doit l'être tout aussi bien pour d'autres secteurs relevant des biens communs. Le recours au privé coûte cher, et donc, la Ville devrait privilégier le retour en régie publique et re-municipaliser. Nous devons donc avoir entre nous ce débat.

Nous devons même permettre aux citoyens de pouvoir se l'approprier. Plutôt que de limiter la démarche de la démocratie participative à 5 % du budget d'investissement, un plébiscite entre tipis d'anniversaires ou jardins pédagogiques dans les écoles, qui devraient, de toute façon, être réalisés, eh bien, il faudrait leur permettre de trancher. Mais pour cela, il faudrait encore que les citoyens et nous-mêmes, élus, nous ayons accès à l'ensemble des données du problème.

Et franchement, dans cette communication, beaucoup de choses manquent, d'où le vœu que je propose de manière rattachée, et qui demande à la fois que nous soyons informés dans une nouvelle communication-synthèse, à la fois des bénéfices engrangés par les entreprises délégataires d'un service public et les coûts réels de l'exercice de ce service public, que nous soyons informés sur les clauses de rupture de tout contrat de délégation de service public et les conditions en termes d'emplois, statuts et rémunérations des salariés, de celles et ceux qui seront chargés de l'exécuter.

Evidemment, de tout cela, la communication ne dit rien. Et encore, je commence à récupérer, auprès de la bibliothèque administrative, les rapports annuels des délégataires, et j'ai bien l'impression que les bénéfices n'y sont pas.

Donc, c'est essentiel que nous ayons l'ensemble de ces informations sur les 180 contrats. Pourquoi ? Parce que cela nous permettrait d'aborder les fins de ces D.S.P. sous un tout autre angle. Par exemple, et on en parlera tout à l'heure, car je présenterai un autre vœu sur le sujet, la D.S.P. avec MediaKiosk s'achève fin 2015. Il nous serait

très utile d'avoir connaissance des bénéfices engrangés par cette filiale de JCDecaux, grâce notamment aux recettes publicitaires, pendant que les travailleurs indépendants kiosquiers travaillent comme des esclaves pour 3 euros de l'heure - 3 euros de l'heure, mes chers collègues !

Alors, qu'on cesse de nous dire que le recours au privé, qu'il soit associatif ou d'entreprises lucratives, sert à mieux accomplir les missions de service public. J'entends souvent, par exemple, que concernant les crèches ou les piscines, la D.S.P. permettrait d'offrir d'autres amplitudes horaires, mais à quel prix pour les salariés ? Oui, les fonctionnaires de la Ville sont réticents au travail du dimanche et au travail en horaires décalés, et en nocturne, précisément parce qu'ils refusent de voir leur rythme de vie se déréguler, mais n'ont-ils pas raison ? Alors, pourquoi sommes-nous prêts à l'imposer à des salariés du privé ?

J'entends après très fréquemment dans ce genre de discussions que la masse salariale ne serait pas la même et du même coût, quand on a recours au privé. Ces aveux à peine masqués démontrent également que le recours au privé est un moyen de ne pas assumer une politique réellement progressiste vis-à-vis des agents servant les missions de service public.

Mes chers collègues, il n'y a pas de quoi être fier d'avoir tant de missions de service public gérées par le secteur privé, et cette communication sur les D.S.P. est bien insuffisante et exige d'être complétée, d'où le vœu rattaché que je présente qui, j'espère, sera adopté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, ce sujet constitue un point important, si ce n'est crucial pour notre majorité.

D'abord, de quoi parlons-nous ? Nous parlons de 180 délégations de service public confiées à des délégataires, publics ou privés, dont la rémunération est liée au résultat d'exploitation du service. Nous déléguons, et ce rôle, joué par les délégataires, n'est pas à prendre à la légère.

Nous nous devons, à leur égard, faire preuve à la fois d'exigence, de vigilance, mais aussi de soutien quand la situation le nécessite.

Mettre en action la politique qui a été choisie par les Parisiennes et les Parisiens est une tâche importante. Les D.S.P. sont en ce sens incontournables pour Paris, car nous avons des équipements à faire vivre au quotidien.

Les D.S.P., pour la plupart, vivent bien. Les chiffres qui nous sont donnés montrent même, pour certaines, une belle santé financière, ce dont nous devons nous réjouir. Paris est un terreau favorable et la Ville opère très souvent le bon choix, quand elle choisit d'ouvrir ou de renouveler ses délégations. Le chiffre d'affaires compilé dans les 180 contrats de délégations au titre de l'année 2012, est de 1.547 millions d'euros, soit 1,5 milliard. Sur ce 1,5 milliard, la recette pour la Ville atteint un montant de 111,2 millions d'euros, soit un peu plus de 7 % du chiffre d'affaires de cette D.S.P. Ces 111,2 millions d'euros sur 1,547 milliard, même si cela est un chiffre global, cela semble à première vue un chiffre faible.

A ce niveau et pour l'avenir, n'avons-nous pas des questions à nous poser ? Ne pouvons-nous pas tirer de certaines D.S.P. davantage de recettes ? Nous sommes beaucoup dans notre majorité à le penser. Je suggère à l'Exécutif de creuser très sérieusement cette piste.

La qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens est, à tous les niveaux, une exigence qui guide notre action. C'est d'ailleurs en partie sur ce point qu'ils nous ont de nouveau fait confiance en mars dernier. Il nous faut faire en sorte que notre offre demeure cohérente avec les attentes de chacun, adaptée à leurs pratiques, à leurs ressources et à leur mode de vie.

Il serait ainsi judicieux - et c'est là une demande que je vous fais, Monsieur le Maire - que les rapports sur l'exercice des années passées soient présentés avant. Nous parlons là du rapport pour l'année 2012. Je pense qu'un effort peut être fait pour améliorer les délais et offrir aux élus et à l'administration les outils d'une meilleure réactivité.

Voilà, mes chers collègues, nos propositions sur cette communication relative aux délégations de service public, sujets sur lesquels notre groupe restera regardant et vigilant.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Julien BARGETON pour vous répondre. Il y aura ensuite deux explications de vote du groupe U.M.P. et du groupe Communiste.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci pour ce débat intéressant.

Je n'ai pas entendu exactement la même chose entre Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET.

Je partage ce qu'a dit M. GLEIZES. Il faut faire du cas par cas, anticiper pour analyser ce qui convient le mieux. Il y a des cas où, vous l'avez dit vous-même, cela se justifie pour de bonnes raisons. Mais c'est ce que nous faisons. A chaque fois que nous avons à assurer cette mission, qu'il y a une D.S.P., nous nous posons la question de savoir quel est le meilleur mode de gestion, d'un point de vue efficace pour le service rendu aux Parisiens, que nous devons retenir. C'est cela la question que nous nous posons.

Nous sommes sur ce point pragmatiques, en tenant compte de tous les critères. Certes, vous avez tous beaucoup parlé des critères financiers, mais ce ne sont pas les seuls. Il y a les critères d'atteinte de l'objectif, qui doit être atteint aussi. Je crois que nous prenons d'abord cela en compte et aussi, bien sûr, les différents éléments.

Vous avez cité l'eau, Madame SIMONNET, Monsieur GLEIZES. Oui, l'eau, il y a eu une remunicipalisation. Mais inversement, on voit bien - par exemple, vous parlez souvent d'Autolib' - que si la Ville avait dû développer en propre une batterie électrique d'une voiture, c'est un peu compliqué. La D.S.P. permet aussi de faire appel au savoir-faire d'une entreprise et, du coup, de l'avoir dans de bonnes conditions, d'utiliser toutes les techniques, toutes les capacités d'une entreprise. On ne peut pas toujours tout réaliser en interne, construire des usines pour les voitures, etc. C'est un peu compliqué. Donc, on regarde en fonction des sujets.

Je partage aussi ce qu'a dit M. BROS. Ce qu'il faut regarder, c'est si l'on ne peut pas avoir un peu plus de recettes pour la Ville. Nous le faisons, croyez-le bien. On l'a vu dans le débat. C'était, certes, une convention d'occupation du domaine public, mais à chaque fois nous vous les présentons comme des sujets où nous essayons d'avoir des recettes supplémentaires pour la Ville. Puis, vous avez raison aussi, Monsieur BROS, je crois qu'il faut que l'on essaie d'améliorer les délais de présentation de ces documents.

Je vais émettre un avis défavorable, Madame SIMONNET, à votre vœu ou vous demander de le retirer. D'abord - vous l'avez dit vous-même - l'intégralité des rapports figure à la bibliothèque administrative du Conseil. Vous pouvez les consulter. Vous les avez vous-même consultés. Ces rapports comprennent bien l'analyse financière du compte de délégation. Il faut distinguer le compte de délégation et le compte d'entreprise. Il y a les éléments qui sont publics - c'est le compte de la délégation - et il y a tous les éléments, y compris financiers.

Sur le secret industriel et commercial, nous sommes tenus par les règles. Une partie du secret industriel et commercial que nous ne sommes pas en mesure de lever. En revanche, toute la partie qui concerne le compte de la délégation, nous pouvons le lever. La frontière est assez simple : c'est le compte de la délégation, et rien que le compte de la délégation. Donc cette partie du vœu est sans objet.

Et puis vous demandez qu'une étude soit menée sur les conditions de l'emploi chez les titulaires de D.S.P. C'est un peu large dans votre vœu, mais l'objet de cette communication, c'est 180 délégations de service public, et vous avez bien des précisions dans les différents rapports.

L'information sur l'emploi ne figure pas dans ce qui est prévu par la loi. Des données sont cependant disponibles dans le rapport du délégataire. Puis, l'Inspection générale mène chaque année trois audits sur des D.S.P.

Donc, en fonction de tous ces points, je vous invite à retirer votre vœu, sachant que dans les D.S.P. le plein respect du droit du travail est assuré et, en tout cas, la Ville est extrêmement vigilante à ce que le droit du travail soit respecté dans nos D.S.P.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Pierre GABORIAU, pour une explication de vote du groupe UMP.

Jean-François LEGARET peut-être ?

Explication de vote ?

Non.

D'accord.

La parole est donc à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Même si c'est une communication sur laquelle le vote n'engage pas forcément les groupes, je voudrais soutenir ce qu'ont dit mes collègues, que ce soit Danielle SIMONNET ou Jean-Bernard BROS, notamment au regard du chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros - ce qui n'est pas une petite chose au regard des 8 milliards de notre budget - et une redevance qui n'est que de 111 millions d'euros, ce qui est honorable mais pourrait être bien plus.

Dans le cadre de la situation financière que nous sommes tous soucieux de vouloir évoluer, on ne peut pas simplement à chaque Conseil vous autoriser à reconduire chacune de ces délégations, sans que nous ayons eu le temps d'examiner d'autres solutions, en particulier le retour en régie.

C'est le cas notamment pour le stationnement, pour les équipements sportifs, et en particulier sur la piscine Joséphine Baker, ou comme les équipements en direction de la petite enfance.

Nous savons bien, en particulier pour ces derniers, que la tentation est grande d'appliquer a minima les directives de la Caisse d'allocations familiales en matière de taux d'encadrement et de formation du personnel.

Je voudrais dire que l'on va demander, à travers cette expression que l'Exécutif conduise une réflexion à froid sur l'ensemble des secteurs mis en délégation de service public et qu'il nous remette dans l'année 2015 un rapport qui pourrait envisager de maintenir ou d'abandonner des D.S.P.

Nous aurions ainsi une feuille de route sur la mandature qui nous permettrait d'y voir clair dans un retour que je sais souhaiter par bon nombre de nous, conseillères et conseillers de gauche. C'est un pan entier des secteurs de D.S.P. dans le giron de la gestion publique. C'est pourquoi nous nous abstenons.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - D'abord, je vais demander si le vœu n° 60 est retiré.

Mme Danielle SIMONNET. - Je trouve cela scandaleux de demander aux Conseillers de Paris d'aller chercher les plus de 200 rapports à la bibliothèque. Je ne comprends pas que les services ne soient pas capables de faire une synthèse.

Puisque vous prétendez que les bénéficiaires des délégataires sont dans ces rapports, vous auriez pu faire la communication sur ce sujet. Donc, je maintiens ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je vais donc mettre le vœu n° 60 aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif qui défend les bibliothèques, y compris au Conseil de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'adoption de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 61 déposé par l'Exécutif est relatif à l'adoption de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous présenter ce vœu, pour deux minutes maximum.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Cette motion a été adoptée dans beaucoup de collectivités locales. Nous ne sommes pas les seuls à souhaiter que la question des concours financiers de l'Etat soit traitée de façon concertée.

Nous acceptons de faire un effort de maîtrise de nos dépenses et de contribuer au redressement des comptes publics. J'en ai d'ailleurs parlé en répondant à la question du groupe U.M.P. ce midi. L'effort qui nous est demandé doit rester raisonnable dans un montant et surtout dans un calendrier de mise en œuvre. Nous pouvons engager des réformes. Nous devons le faire pour maîtriser les dépenses. Mais réformer intelligemment nécessite un peu de temps.

La diminution annoncée de 11 milliards d'euros sur une courte période, de 2015 à 2017, peut mettre en cause la capacité des collectivités et, notamment, via l'investissement. Or, nous nous sommes engagés à maintenir l'investissement à un niveau extrêmement élevé. Vous le savez : 8,5 milliards d'euros sur la mandature. Peu de collectivités publiques pourront engager un tel montant pour préparer l'avenir. C'est extrêmement important puisque les collectivités locales représentent 71 % de l'investissement public.

Dans un contexte de crise, ces investissements représentent à peu près 30 à 50 000 emplois directs et indirects à Paris. Ce sont donc ces conditions de nos investissements qui peuvent être mises en péril et, par là-même, l'activité de nos territoires. De même, certaines normes sont mises en place par l'Etat. Ces réglementations ont des conséquences financières non négligeables pour les collectivités locales. C'est le pouvoir national qui détient le pouvoir réglementaire, mais il est vrai que les mesures normatives peuvent faire l'objet d'une évaluation et d'une vigilance parce qu'elles entraînent parfois des coûts non prévus au départ pour les collectivités locales.

Par ce vœu, nous vous proposons d'adopter la motion qui a été présentée par l'A.M.F. et adoptée dans de très nombreuses collectivités locales.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai trois demandes d'explication de vote. Je vais donner la parole successivement à MM. David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ et Mme Léa FILOCHE.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, nous voterons ce vœu de soutien à l'Association des Maires de France. Il y a pour nous, en effet, urgence à stopper la politique qui vise à littéralement asphyxier les collectivités territoriales en les soumettant à une politique drastique de réduction des dotations, tout en exigeant d'elles qu'elles prennent à leur compte plus de charges.

De gauche comme de droite, les gouvernements ont maintenu une politique qui révèle une vision jacobine et centralisée des politiques publiques, reléguant les collectivités territoriales à de simples variables d'ajustement budgétaires et à des opérateurs délégués de la puissance publique centrale.

Cette vision, qui est à mille lieux de celle des écologistes, me semble poser au moins trois problèmes majeurs.

D'abord, elle est très éloignée des aspirations de proximité démocratique qui s'expriment chez nos concitoyennes et concitoyens. Le lien démocratique, la relation avec la collectivité locale sont en effet souvent très forts et très actifs. On le voit sur Paris, mais aussi ailleurs où s'expriment de fortes aspirations à la participation et à la proximité avec les élus et les responsables.

Ensuite, la politique du rabot, telle qu'elle est aujourd'hui appliquée de manière extrêmement violente, nie les rôles des collectivités dans le domaine social et dans celui du développement économique.

Paris s'est engagé à investir 1,4 milliard d'euros par an, ce qui représente environ 50.000 emplois créés et maintenus. Plus largement, les collectivités territoriales sont les premiers soutiens des associations de proximité qui emploient un million de personnes et répondent à des besoins sociaux, souvent pas ou mal pris en charge par les services publics ou le marché privé.

Cette économie sociale et solidaire, pourvoyeuse de bénéfices sociaux et économiques, est aussi une victime inacceptable de cette politique du rabot qui vise les collectivités.

Enfin, s'il faut décider de modifier la règle du jeu avec les collectivités, alors la moindre des choses est de le faire avec elles dans la concertation. Ce n'est malheureusement pas le cas. L'Etat prend des décisions de manière unilatérale, méprisant ses interlocuteurs et ne les considérant pas comme des partenaires en capacité de co-construire des politiques publiques.

A l'heure où, en Europe comme en France, les aspirations régionales et locales s'expriment fortement, à l'heure où la priorité est de refonder les liens entre tous les acteurs de la représentation démocratique, cette approche est particulièrement datée et néfaste pour la qualité du débat public et la prise en compte des besoins de nos concitoyennes et concitoyens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Bien entendu, nous voterons ce vœu et nous soutenons la motion de l'A.M.F., même si elle est très consensuelle. Vous savez que nous demandons plus, puisque nous demandons à ce que l'Etat rembourse plus de 1 milliard qu'il doit au Département de Paris du fait de la non-compensation des transferts de charges, notamment sur l'A.P.A. et le R.M.A.

Cela dit, j'apprécie une chose, c'est que, pour la première fois, la Maire de Paris sort du tête-à-tête avec le Gouvernement et entre dans une action collective.

Je pense que si l'on veut porter un budget, ce n'est pas d'abord en essayant de faire des recettes, mais c'est en se battant, et en se battant collectivement pour que l'Etat assume ses engagements et pour que l'Etat tienne compte concrètement du besoin que les collectivités territoriales ont pour relancer l'investissement, relancer l'économie de ce pays.

Donc, oui, nous votons dès demain, mais nous souhaitons aller plus loin et nous espérons que la Maire de Paris entende ce message d'un combat collectif face à une politique d'austérité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Je m'inscris dans ce qui vient d'être dit. Les collectivités, c'est vrai qu'aujourd'hui elles sont plutôt inquiètes par les effets du plan d'économie de 50 milliards qui a été annoncé - cela a été très bien dit par Julien -, décliné sur deux ans et qui se traduit par une baisse progressive du concours financier de l'Etat à hauteur de 11 milliards d'euros. Cela fait suite surtout à un premier désengagement qui cumulerait ce montant à 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. C'est donc à hauteur de 30 % des dotations dues aux collectivités locales que l'Etat choisit aujourd'hui de mettre fin.

Et l'Association des Maires de France, que nous soutenons dans sa démarche, tient à rappeler que quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser, moderniser l'action publique locale - et nous en sommes -, les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi forte de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux, affectant - cela a été dit aussi - les services publics locaux, notamment via la réduction du nombre d'agents de proximité qui pourtant assurent au quotidien la qualité des services publics.

Cela imputera aussi fortement - cela a été dit là aussi - l'investissement public des collectivités, alors que c'est un soutien fort à la croissance économique et surtout à l'emploi.

Nous souhaitons donc ici rappeler que la diminution drastique des ressources locales pénalisera à court terme nos concitoyens, qui sont déjà gravement touchés par la crise, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

Nous soutenons donc toutes les demandes de l'A.M.F. concernant le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat, concernant l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives qui sont source d'inflation de la dépense. Nous demandons aussi une réunion urgente d'une instance nationale à créer, qui permettra un dialogue, une négociation afin de remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Enfin, la parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous nous demandez de nous prononcer sur la motion portée au congrès de l'A.M.F. et dont la Ville est signataire.

La Ville de Paris a un rôle particulier par rapport aux autres collectivités. Les messages que nous envoyons, les demandes que nous portons, les positions que nous défendons pèsent immanquablement dans le débat national. Nous sommes regardés et attendus.

Je plaide ainsi pour que nous demeurions dans une démarche exigeante, comme nous l'avons toujours fait, envers l'Etat. Quel que soit le Gouvernement que nous avons eu en face de nous, nous avons toujours su travailler, même si cela fut souvent difficile, avec lucidité, constance et sens de l'intérêt général.

Il nous faut mettre les problèmes sur la table, comme cela a été fait par la Maire de Paris, tout en restant dans une démarche de coproduction et de partenariat qui bénéficie aux Parisiennes et aux Parisiens.

Attention néanmoins, et c'est le risque de l'exercice, à ce que notre détermination à défendre nos intérêts ne se transforme pas en une forme de défiance vis-à-vis de l'Etat, défiance qui in fine se retournerait contre nous.

La baisse des dotations nous inquiète et nous préoccupe, c'est un fait. Mais gardons à l'esprit que la baisse des dotations s'inscrit dans une démarche de réforme structurelle, dont notre pays a besoin pour améliorer les services rendus à la population, mutualiser ses moyens et contribuer à mieux maîtriser ses dépenses.

Nous devons parallèlement participer à cet effort, tout en continuant à investir avec détermination. Le plan qui sera présenté en décembre devra nécessairement répondre à cet enjeu.

Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai lu avec intérêt la motion de soutien à l'action de l'A.M.F. Elle pose des exigences fortes, avec une interpellation claire de l'Etat. Faisons part de nos inquiétudes et engageons les discussions. Interpellons sur nos attentes et demandes pour trouver des solutions.

Mais attention, n'entrons pas dans le bras de fer qui pourrait se retourner contre nous.

Le groupe RGCI votera ainsi cette proposition, tout en gardant à l'esprit que l'Etat est un partenaire et qu'il nous faudra, quoi qu'il arrive, composer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci de l'ensemble de ces explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 191).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au rehaussement du taux des droits de mutation à titre onéreux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 62 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif au rehaussement du taux des droits de mutation à titre onéreux.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 2 minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, je tente une nouvelle fois de vous convaincre, et j'ai pensé que la poésie saurait vous combler.

Je sais que vous pensez, afin de vous ennuyer, sur les D.M.T.O. nous sommes entêtés.

Loin de nous de vouloir encore vous fâcher, mais lorsque l'argent vient finalement à manquer, il nous faut toutes solutions trouver.

Vous êtes contre l'impôt et son augmentation ? Pensez-vous sincèrement que nous nous y rendons par plaisir d'affamer le bon contribuable ?

Mais regardons ensemble la situation.

Le Gouvernement vous lâche, ce n'est pas louable. Il vous étouffe et nous pouvons abandonner ceux qui nous ont élus et attendent des succès.

Réduire les inégalités avec toujours des moins, nous n'y pensons même pas.

Alors, écoutez-nous.

En ces jours difficiles, quand vos amis vous lâchent, pensez à vos alliés.

Ils n'ont comme ambition que de réussir ensemble, mais sans austérité.

Notre vision est claire, il faut bien y passer.

J'entends déjà pourtant la droite hurler : nous affamons le peuple !

Ils veulent le libérer ? Ne nous trompons pas, il faut les augmenter.

Les acheteurs d'aujourd'hui peuvent très bien payer.

Quelques euros de plus seront utilisés pour nous, pour le service public, l'égalité.

Je vous en conjure, Madame, donnez-nous raison et ainsi vous pourrez garder notre maison, celle que les Parisiens vous ont une fois confiée.

Mais ils attendent de vous encore un vent de fronde.

Faites ce pas, Madame, il vous en coûte si peu.

On ne peut gouverner en plaisant à tout le monde. Le peuple de Paris attend votre courage.

Nous sommes à vos côtés quand vous êtes maire courage !

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Julien BARGETON qui doit faire aussi bien.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Impossible, impossible.

Vous me prenez par les sentiments car en plus j'adore les alexandrins.

En plus, j'émet un avis défavorable à ce vœu, alors que vous savez, sur le fond, que nous partageons beaucoup des considérants et que cela rejoint les préoccupations que nous avons partagées dans le vœu que nous venons d'adopter pour soutenir la motion de l'A.M.F. ou encore celui que nous avons voté en juillet concernant l'organisation d'Assises des finances locales.

Je sais votre attachement, votre motivation à avancer sur le bouclage de notre budget 2015, notamment s'agissant de son volet recettes et je partage, bien sûr, les enjeux mais le débat sur la fiscalité immobilière et, d'une manière générale, sur les recettes, etc., ne me semble pas devoir être à l'ordre du jour de cette séance, pas plus que tout à l'heure, d'ailleurs, quand je répondais à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, alors que la prochaine sera consacrée justement au débat des orientations budgétaires où nous pourrions poser des pistes.

Aussi, je vous demanderai de retirer votre vœu ; faute de quoi, je lui donnerais cet avis défavorable, non pas pour refuser le débat mais bien pour l'avoir au bon moment, dans un mois, dans un an, comment m'aimerez-vous, Seigneur, etc. !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bon.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je maintiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 63, déposé par le groupe UMP, relatif à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour 2 minutes maximum.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci beaucoup.

Les Français subissent une pression fiscale insupportable depuis 2012 et les Parisiens n'ont pas été en reste puisque, depuis l'élection de Bertrand DELANOË, les impôts locaux ont quand même sensiblement augmenté, avec notamment une taxe d'habitation qui a augmenté de 44 % en dix ans et une taxe foncière qui a doublé. Il faut ajouter à cela le contexte financier extrêmement tendu dans lequel se trouve la Ville de Paris aujourd'hui, qui enregistre plusieurs milliards d'euros de dette et... alors, on ne sait pas trop comment l'appeler mais on peut dire, par exemple, un cratère budgétaire de 400 millions d'euros pour l'année prochaine, toutes ces choses étant anticipables et notamment, vous l'avez dit ce matin, si nous enregistrons un cratère budgétaire de 400 millions d'euros, c'est notamment parce que les dotations de l'Etat ont baissé, ce qui était anticipable.

Malgré ce contexte, Mme HIDALGO a promis pendant sa campagne qu'elle n'augmenterait pas la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Il y a néanmoins une inquiétude légitime aujourd'hui dans la tête des Parisiens, pour tout ce que je viens de dire : cette pression fiscale, le contexte économique difficile, les finances de la Ville de Paris qui ne sont pas bien brillantes.

Je vous demande à travers ce vœu, je demande à la Maire de Paris de bien vouloir réitérer clairement l'engagement qu'elle a pris pendant la campagne et qui consiste à ne pas toucher aux impôts locaux, notamment la taxe foncière et la taxe d'habitation. La taxe foncière vient d'augmenter de zéro et quelques pourcents cette année, ce qui est acceptable. Il faudrait que ce ne soit pas davantage l'année prochaine.

Vous aimez rappeler qu'à Paris, les taxes foncières et d'habitation sont, malgré leur hausse très sensible, parmi les moins élevées de France. Je tiens à rappeler quand même que tout cela est très normal parce que, si nous pouvons nous permettre d'avoir des impôts locaux proportionnellement peu élevés, c'est parce que notre Ville peut aussi bénéficier de recettes économiques très importantes via les entreprises et la contribution économique territoriale.

Les impôts locaux peuvent et doivent rester moins élevés qu'ailleurs à Paris.

Je vous demande donc de rappeler clairement vos engagements : la taxe foncière et la taxe d'habitation ne doivent pas augmenter du tout, tout au long de la mandature.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Oui, je ne vais pas m'étendre sur les considérants de ce vœu, vu l'heure tardive, où les inexactitudes, les approximations, les mensonges sont trop nombreux pour en faire un relevé exhaustif, sur la croissance des impôts, leur taux. Non, le taux de taxe foncière n'a pas augmenté. Le calendrier des annonces du Gouvernement, la dette : enfin, bref, c'est vraiment un catalogue d'approximations.

C'est nous qui avons été élus pour tenir nos engagements et, de manière générale, pour appliquer notre politique, et pas vous. Peut-être que vous êtes toujours en campagne, mais il faut maintenant le comprendre.

Nous sommes, par définition, les mieux placés pour appliquer notre programme en matière de fiscalité, comme d'ailleurs sur tous les autres sujets, sans avoir besoin de rappel à l'ordre et c'est un impératif suffisant.

C'est pourquoi je donne un avis très défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix...

Non, d'abord, maintenez-vous votre vœu, Madame HAREL ?

C'est sans surprise.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la tarification d'enlèvement des ordures ménagères.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 64, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à la tarification d'enlèvement des ordures ménagères.

La parole est à M. Yann WEHRLING, pour 2 minutes maximum.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je pensais que ce vœu serait peut-être associé au débat sur le projet de délibération sur les préventions déchets, mais peu importe, j'y reviendrai demain également.

Le lien existe entre la prévention déchets et mon vœu, dans la mesure où l'action de prévention déchets qui est menée par la Ville de Paris depuis quelques années, qui prendra fin l'année prochaine est une action de sensibilisation des habitants de Paris à la réduction de leur production de déchets ménagers.

Or, 2015 approche et la question de savoir ce que l'on va faire après se pose.

En l'occurrence, la proposition que j'émet, c'est que, de la même manière que cela a pu être fait dans des territoires qui ont terminé leur plan et programme de prévention déchets, d'autres mesures ont été envisagées, qui ne passent pas simplement par la sensibilisation mais aussi et surtout par l'incitation.

Donc, la question de l'incitation passe, comme souvent, on peut le deviner, par la question fiscale, par l'argent, c'est-à-dire qu'en gros, aujourd'hui, des systèmes existent qui consistent à faire en sorte que les habitants paient moins cher leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'ils produisent moins de déchets. Donc, c'est une incitation financière extrêmement intéressante, qui a des effets réels là où elle a été mise en œuvre, avec des réductions qui vont bien au-delà des 7 % de réduction envisagés par le Plan de prévention déchets, qui vont jusqu'à 30 %.

Il est vrai que ces taxes incitatives fonctionnent bien en milieu rural parce que les gens ont des poubelles en individuel, en général, en milieu rural. C'est moins facile à mettre en œuvre en milieu urbain. Néanmoins, des expérimentations, là aussi, existent et elles sont plutôt heureuses.

L'objet du vœu que je présente est de vous inviter à engager une étude de faisabilité d'une telle taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères à Paris, qui serait la suite logique du Plan prévention déchets qui va se terminer l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON, pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le conseiller.

Il vous avait peut-être échappé que, lors de notre séance de juillet, nous avons, à l'initiative du groupe Ecologiste de Paris, adopté un vœu similaire à celui que vous nous présentez aujourd'hui. Il précise d'ailleurs que l'étude pour la mise en place d'une tarification incitative de la T.O.M. doit être réalisée dès cette année.

Dans ces conditions, je n'ai pas d'objection à adopter votre vœu, mais je nous inviterai à l'avenir à essayer, dans la mesure du possible, à optimiser nos travaux en évitant de présenter des vœux semblables à deux séances consécutives.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 192).

Je vous en remercie.

2014 DAJ 1013 - Octroi de la protection fonctionnelle à un Conseiller de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAJ 1013 relatif à l'octroi de la protection fonctionnelle à un conseiller de Paris.

(M. CONTASSOT a quitté l'hémicycle et ne participera donc pas au vote).

La parole est à Jean-François LEGARET, pour 5 minutes ; ensuite, Mme Marie-Laure HAREL et M. David BELLARD.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on ne peut que se féliciter de voir apparaître ce projet de délibération qui consacre, à ma connaissance pour la première fois, l'octroi de la protection fonctionnelle à un conseiller de Paris, en rappelant, à juste titre, la jurisprudence du Conseil d'Etat en ce qui concerne la protection des élus locaux qui peuvent être mis en cause dans l'exercice de leur mandat.

J'ai trouvé que c'était une avancée utile puisqu'il nous est arrivé dans le passé, en tant que maires d'arrondissement d'Opposition, de devoir ester en justice parce que nous avons été assignés par le Maire de Paris et nous n'avons pas bénéficié d'une telle protection.

Le plus grave, c'est que, sur les états spéciaux des arrondissements, il n'y a aucun article dans la nomenclature qui permette de supporter ces fameux frais de justice.

Donc, je trouve que, de ce point de vue-là, ce projet de délibération est utile et je pense qu'il devrait servir de base pour peut-être faire un examen rétrospectif des frais qui ont pu être engagés par tous les élus, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, lorsqu'ils ont été mis en cause dans l'exercice de leur mandat.

Donc, bravo pour le principe général !

La raison pour laquelle je soulève une réserve forte, c'est la rédaction de ce projet de délibération. J'en ai fait l'observation en 1ère Commission. Je m'attendais vraiment à ce qu'un amendement technique soit présenté parce que je lis dans le projet de délibération, sur la dernière page : "C'est dans ce cadre que M. CONTASSOT, conseiller de Paris, sollicite la protection fonctionnelle à raison des attaques diffamatoires dont il a fait l'objet".

Un des principes généraux de notre droit, puisqu'on en parle, c'est quand même la présomption d'innocence.

Sauf erreur de ma part, le tribunal n'a pas encore tranché.

Je ne vois pas comment on pourrait voter un projet de délibération dans lequel il est écrit que M. CONTASSOT "a" fait l'objet. Ce n'est pas "aurait". On ne dit pas : "M. CONTASSOT se plaint d'avoir fait l'objet", non. M. CONTASSOT "a" fait l'objet d'une diffamation.

Je crois vraiment que le projet de délibération n'est donc absolument pas présentable en l'état actuel.

J'espérais, après avoir fait cette observation en 1ère Commission, qu'il en serait tenu compte et que l'on modifierait le projet de délibération ou que l'on nous présenterait un amendement en séance, mais compte tenu du

fait que cette rédaction est toujours inchangée, personnellement je m'abstiendrai, parce que je reconnais le principe général, mais il est inexplicable que ce soit présenté sous cette forme.

J'ajoute que s'il était naturellement délibéré en la forme, je le transmettrais au contrôle de légalité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Marie-Laure HAREL. 5 minutes maximum.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais quant à moi, surtout en tant qu'élue du 3e, rappeler les faits dont on parle dans ce projet de délibération.

Ce qui déclenche l'ire de M. CONTASSOT, c'est un article qui est sorti dans "Le Figaro" il y a sept mois, et dont le titre, qui se passe de commentaires, est : "Passe-droit à la Mairie de Paris".

Cet article nous explique qu'il y a une dizaine d'années, la mairie du 3e, dont Pierre AIDENBAUM était déjà maire et Yves CONTASSOT adjoint au Logement, a jugé opportun d'accorder un beau et grand duplex de la Ville de Paris près de la place des Vosges à un Parisien pas tout à fait démuné en lui faisant bénéficier d'un loyer très réduit - deux à trois fois moins cher que le prix du marché.

Ce logement était accordé à une personne qui touchait déjà à l'époque autour de 9.000 euros en 2004, qui doit sans doute gagner encore mieux sa vie aujourd'hui et qui, à ma connaissance, vit toujours dans son habitation cossue, aux frais du contribuable et au détriment des 170.000 demandeurs de logements sociaux en attente à Paris, et dont peu peuvent se vanter des mêmes revenus.

Alors, je voulais tout d'abord poser une question à M. CONTASSOT, qui n'est malheureusement pas là, et à M. AIDENBAUM.

Les faits sont là et personne ne le nie : cette personne est bien dans son appartement.

Je ne suis évidemment pas là pour juger, et il paraîtrait que tout cela n'est pas illégal puisque les méthodes très opaques qui sont les vôtres en matière d'attribution de logement à loyer libre vous permettent de faire un peu ce que vous voulez.

Mais si cela n'est pas illégal, trouvez-vous qu'il est juste de loger dans ces conditions, à un prix très avantageux, une personne depuis 10 ans qui gagne 7 ou 8 fois le S.M.I.C. ?

Je ne trouve pas que ce soit très juste.

Alors, si ce que la mairie du 3e, qui était sous votre responsabilité à tous les deux, a fait n'est pas illégal, je voulais vous rappeler quand même que ce n'est ni très juste ni très socialiste d'ailleurs.

Maintenant que les faits sont dits, je voudrais juste reparler des questions qui font cette discorde.

M. CONTASSOT a expliqué dans la lettre qui est liée à ce projet de délibération qu'il entendait se porter partie civile, porter plainte pour diffamation contre "Le Figaro" et tous les autres.

Je voudrais savoir qui sont "tous les autres" parce que ce qui est rapporté dans "Le Figaro", ce sont des propos, des noms d'oiseau que s'échangent M. AIDENBAUM et M. CONTASSOT.

M. AIDENBAUM dit que "l'attribution critiquable de ce logement est de la faute de M. CONTASSOT, qui était l'adjoint concerné et qui aurait tout signé sans passage en commission".

M. CONTASSOT dit que c'est de la faute de M. AIDENBAUM qui, "en tant que maire, a toujours présidé les commissions d'attribution de logement".

Je ne suis pas l'avocat du "Figaro", mais il ne fait que rapporter vos propres propos. C'est encore une fois un exemple qui justifie d'une entente un peu compliquée entre les verts et les socialistes, visiblement. C'est la bagarre dans la cour de récréation.

Monsieur AIDENBAUM, Monsieur CONTASSOT, s'il vous plaît, soyez raisonnables. Si c'est une querelle entre vous, les Parisiens se fichent de savoir un peu qui a volé le goûter de l'autre, ils se fichent des querelles de personnes, ils se fichent des querelles politiques ; ils préféreraient sans doute que vous consacriez davantage votre

énergie à une bonne politique de logement, efficace, et à une politique d'attribution des logements sociaux sans doute beaucoup plus juste et beaucoup plus transparente.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLARD, 5 minutes maximum.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Marie-Laure HAREL a utilisé une partie de son temps de parole pour régler des comptes purement locaux et a sans doute oublié que la campagne électorale était terminée, parce que le projet de délibération qui nous est présenté vise à accorder la protection fonctionnelle à notre camarade Yves CONTASSOT, qui a quitté l'assemblée sur conseil du directeur juridique, et il nous semblait normal que ces débats n'aient pas lieu en sa présence.

C'est donc moi qui vais faire l'intervention sur les accusations graves dont M. CONTASSOT a fait l'objet dans un journal, "Le Figaro". En effet, dans un article publié en février de cette année, "Le Figaro" a prétendu que M. CONTASSOT, dans ses fonctions d'adjoint au maire du 3^e arrondissement chargé notamment du logement, avait attribué un logement sans respecter les modalités décidées par le Conseil d'arrondissement.

Faut-il tout d'abord rappeler que c'est sur sa proposition qu'une commission d'attribution pluraliste intégrant l'opposition, des associations, des personnalités qualifiées et des élus, a été créée dans le 3^e arrondissement afin de ne pas subir les pressions classiques lorsqu'on est en charge de cette problématique ?

Faut-il encore rappeler que c'est encore lui qui a proposé que les dossiers soient présentés de façon anonyme afin d'accroître l'objectivité dans le traitement des dossiers ?

Faut-il enfin rappeler que c'est sous son impulsion que les décisions de la commission d'attribution étaient affichées sur les panneaux d'information de la mairie ainsi que sur le site Internet de la mairie du 3^e ?

Alors, il est évident que lorsqu'un journaliste ne prend pas la peine de rechercher les documents attestant que le bénéficiaire dudit logement a vu son dossier passer en commission - document public et d'un accès facile - il est normal et juste qu'une réparation soit demandée.

Dans le contexte actuel, où les affaires et les comportements inacceptables de quelques responsables politiques alimentent le discours sur le "tous pourris !", les journalistes devraient être d'autant plus prudents et éviter de donner du grain à moudre à certains partis extrémistes, surtout lorsqu'ils sont issus d'un grand journal de droite.

C'est pourquoi nous pensons que notre assemblée doit se prononcer sans hésiter pour que M. CONTASSOT bénéficie de la protection fonctionnelle prévue par la loi. Il en irait évidemment tout autrement s'il s'agissait de défendre un élu coupable de détournement de fonds, de corruption ou d'abus de biens sociaux.

En l'occurrence, c'est une question d'honneur, d'intégrité, de probité et dans ce domaine, mes chers collègues, nul ne peut et ne doit hésiter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Madame HAREL, vous comprendrez que, rapporteur de ce projet de délibération, il ne m'appartient pas de me prononcer sur les faits puisque ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération. Elle a pour objet unique l'octroi d'une protection fonctionnelle à un conseiller de Paris.

Je remercie M. LEGARET d'avoir d'abord rappelé la genèse et l'évolution sur les critères d'instruction de ces protections fonctionnelles. Un arrêt du Conseil d'État du 28 juin 2011 a fait de la protection fonctionnelle une sorte de principe général du droit avec une nouveauté, et je crois que c'est une avancée importante, qui est que désormais, lorsque cette protection fonctionnelle sera demandée par un élu, il reviendra à notre assemblée d'en décider.

Peut-être une précision quand même sur la procédure parce qu'il y a eu en 1^{ère} Commission des interrogations et je voudrais ici y répondre.

Sur l'octroi de la protection, elle peut en théorie se faire à toute étape de la procédure, mais la doctrine que nous avons mise en place est d'octroyer la protection dès l'origine de la procédure, notamment afin de préserver au

mieux les intérêts financiers de la Ville puisque de fait, il sera fait appel au marché avec des frais d'avocat forfaitaires négociés au plus serré. C'est je crois une précaution très utile.

Si le bénéficiaire de la protection est condamné, ce sera la Ville qui paiera les éventuelles sommes auquel il est condamné. Sauf si c'est une amende pénale, évidemment.

Au contraire, si le demandeur gagne, c'est la Ville qui touchera les frais de procédure à son profit.

Une demande de protection fonctionnelle doit être faite à chaque étape de la procédure. Ainsi, s'il y a un appel, une nouvelle demande doit être formulée, idem pour un pourvoi en cassation.

Sur la remarque tout à fait légitime, Monsieur LEGARET, que vous avez formulée en 1ère Commission, et à laquelle j'avais donné un avis favorable, effectivement, sur la formulation, simplement plutôt que de présenter un amendement écrit, je vous propose un amendement oral.

Bien évidemment, le projet de délibération ne préjuge pas les décisions de justice et donc de transformer le "dont il a fait l'objet" en "dont il estime avoir fait l'objet" et il reviendra à la justice de se prononcer sur le fond du dossier.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le projet de délibération DAJ 1013...

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - M. Emmanuel GREGOIRE, et je le remercie, a présenté un amendement oral. Il aurait mieux valu que ce soit un amendement écrit, mais je pense qu'il est utile que nous votions tout d'abord sur cet amendement oral, avant de délibérer.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Alors, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement oral déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1013, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DAJ 1013).

2014 DRH 1024 - Mise à disposition avec convention à titre gracieux de trois fonctionnaires de catégorie A auprès de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 1024 relatif à la mise à disposition de fonctionnaires auprès de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

La parole est successivement à Mme Danielle SIMONNET, puis M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, on nous demande d'approuver la mise à disposition avec convention à titre gracieux de trois fonctionnaires de catégorie A auprès de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

Je voterai contre ce projet de délibération, non pas parce que j'estime que d'autres Départements devraient également y contribuer, comme, par exemple, le 92 qui n'est pas sans ressources, mais parce que je suis opposée,

comme vous le savez, à l'instauration de la Métropole du Grand Paris, comme j'étais contre le Grand Paris de SARKOZY. Plus globalement, je suis opposée à l'ensemble de la réforme territoriale du Gouvernement VALLS.

Je reste constante dans mes convictions et mes positions !

Le Gouvernement est en train d'engager un terrible processus déconstituant. Cette réforme ne vise pas uniquement à remettre en cause des Départements, à imposer des grosses Régions et des Métropoles ; c'est une réorganisation complète, un démantèlement profond de la République.

En substituant au triptyque dans lequel s'exerce la souveraineté populaire depuis la Révolution française, Etat-Nation, Départements et communes, un nouveau triptyque constitué d'une Europe aux institutions antidémocratiques, des grandes Régions et des Métropoles, c'est bien la souveraineté populaire qui est piétinée, sans même une révision de la Constitution et encore moins un référendum, ce qui aurait été le minimum.

Mais le Gouvernement préfère bâillonner le peuple !

Il s'agit, à chacun de ces échelons, de remettre en cause cette souveraineté populaire pour mieux contraindre d'appliquer les politiques d'austérité, d'imposer les logiques libérales, faire sans le peuple une politique contre le peuple.

Accepter la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, même si le Département de Paris en tant que tel ne sera pas remis en cause, c'est accepter de fait cette réforme territoriale qui vise à supprimer les Départements.

Avec la Métropole du Grand Paris, nous allons donc cumuler les structures les unes sur les autres sans renforcer la démocratie mais, bien au contraire, en éloignant plus encore les citoyens des processus de décision. Nous allons vider des lieux d'arbitrage politique de toute confrontation saine d'orientations, au nom de la recherche du consensus.

Dans le contexte d'austérité, on aboutira au cumul des intérêts particuliers, dans une concurrence accrue entre les territoires. Comment pourrions-nous être assez naïfs pour croire, ne serait-ce qu'une seconde, que la solidarité entre les territoires et l'urgence écologique seront prises en compte dans un tel cadre adémocratique ?

L'organisation du territoire en grandes Métropoles et en grandes Régions, avec des territoires excentrés des pôles d'attractivité, signe l'accélération des mises en concurrence entre les territoires à plusieurs vitesses. Les logiques capitalistes actuelles, encouragées et renforcées par les politiques libérales, sont en train d'organiser la spatialisation de ces mises en concurrence.

Dernièrement, vous aviez une carte qui circulait sur Twitter et qui présentait une comparaison du maillage en réseau ferroviaire en France entre aujourd'hui et il y a vingt ans. C'était éclairant. Il serait fort utile de faire circuler ce même type de carte concernant le peuplement par CSP, concernant les taux de chômage et la réalité des recettes fiscales des entreprises ou bien la spéculation immobilière via les montants des loyers, le prix du foncier, concernant le maillage en services publics de santé, et j'en passe.

En matière d'aménagement du territoire, la création de la Métropole du Grand Paris va accentuer les spécialisations de zones et les concurrences de territoires, alors qu'il faudrait, au contraire, promouvoir une politique de planification écologique pour réduire les distances domicile-travail, modifier les politiques de peuplement en luttant contre la spéculation immobilière, en relocalisant l'agriculture paysanne et les entreprises, et défendre les services publics.

L'organisation même de la Métropole du Grand Paris ne permettra pas à ces deux visions politiques de se confronter et les citoyens seront dessaisis de ces choix. En effet, comment l'implication des citoyens pourra-t-elle être renforcée, alors que, dans le même temps, toute la nouvelle organisation les éloignera plus encore de leurs représentants qui, eux, seront sommés de se retrouver dans des consensus dictés par les politiques d'austérité.

Ne laissons pas faire la dissolution des cadres de débat démocratique !

Si l'on est attaché à l'héritage de la grande Révolution française, eh bien, on se doit de défendre la souveraineté populaire et refuser la casse des Départements. On doit s'opposer à une réforme qui prévoit de donner les compétences législatives - mes chers collègues, législatives ! - aux futures grandes Régions, ce qui remettra en cause le principe même de l'unicité du territoire de la République où les mêmes lois doivent s'appliquer à toutes et à tous.

C'est l'unité, l'indivisibilité de la République, de l'égalité dans la communauté légale qui est ainsi bafouée. Si l'on est attaché à la défense des services publics, à des politiques qui prennent à bras-le-corps les enjeux sociaux et

les impératifs écologiques, alors on se doit de chercher à renforcer le contrôle des citoyens contre les lobbys des intérêts privés et les politiques d'austérité, contre cette accélération des mises en concurrence libérales et des concentrations capitalistes dans l'espace urbain.

On doit, mes chers collègues, s'opposer à la Métropole du Grand Paris et à cette réforme territoriale qui est étroitement liée et non faciliter son instauration en mettant à sa disposition des fonctionnaires de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Moi aussi.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Le Front de Gauche se retrouve pour faire place au peuple sur ce projet de délibération.

Je profite moi aussi, parce que ce projet de délibération est tout sauf anodin, pour vous dire quelle pourrait être notre vision de la Métropole mais, dans un premier temps, vous comprendrez que je vous pose quelques questions au sujet de ces personnels transférés à la mission de préfiguration de la Métropole : sommes-nous la seule collectivité adhérente à procéder ainsi ? Quel sera leur rôle ? Quelle orientation vont-ils défendre ? Pourront-ils être sollicités par l'ensemble des élus siégeant dans le comité de pilotage ?

Vous comprendrez que j'aurais préféré que vous utilisiez ces agents hautement qualifiés à organiser la concertation et l'information des Parisiennes et des Parisiens sur cette Métropole, comme le suggère le vœu de l'Exécutif adopté à notre initiative.

Mais la concertation commence bien mal.

Il y a, nous le savons, depuis quelque temps, plusieurs scénarios pour construire cette Métropole, et Madame la Maire en défend un : intégration modérée et progressive.

Je suis inquiet que vous évoquiez, comme la possibilité, le transfert rapide de notre P.L.H. et de notre PLU au niveau métropolitain. N'y a-t-il pas danger que d'autres détournent, voire contrecarrent les engagements que nous avons pris ensemble devant les Parisiens ?

Par exemple, vous défendez l'attractivité internationale de la Métropole parisienne, mais ne faudrait-il pas plutôt parler de rayonnement international, concept qui couvre bien d'autres aspects de la vie parisienne que les seuls aspects économiques, commerciaux, voire boursiers ?

Donc, mes chers collègues, la décision que nous allons prendre dans la mission de préfiguration le 8 octobre prochain est décisive. Elle sera comme une feuille de route indicative pour que le Gouvernement rédige ses ordonnances.

Ne pensez-vous pas qu'il eût été utile d'avoir en Conseil de Paris un échange sur les différents scénarios, y compris celui que vous défendez et que, si telle est votre position, n'est pas forcément celle du Conseil ni même de toute la majorité ?

Un vote du Conseil vous aurait donné un mandat plus clair dans les négociations au sein de ce comité. Ce sujet aurait mérité plus de temps et de concertation avec les élus et avec les populations. Ce choix démocratique n'a pas été retenu et c'est aux forceps que l'on demande aux élus siégeant à la mission de préfiguration de bien vouloir se mettre d'accord avant que le couperet tombe.

Est-ce bien raisonnable ?

Nous pensons que le big bang imposé aura plus d'inconvénients que d'avantages.

D'abord, il aura un défaut originel : celui de ne pas avoir été discuté ni voté par les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire 6 millions de Franciliens concernés, et ce, au mépris de l'article 72-1er de la Constitution, toujours en vigueur, c'est-à-dire celle de la Ve République.

Bien sûr, nous portons la VIe République pour faire avancer les choses.

Je vois, j'entends comme vous cette volonté de nos concitoyens de participer à la chose publique. Ils interviennent, ils protestent et ils proposent quand on leur permet réellement d'être entendus. J'entends des citoyennes et des citoyens désespérés par les conséquences de la crise et qui viennent nous solliciter de toutes

parts. Ne veulent-ils pas un contact avec celles et ceux qu'ils ont élus, qu'ils connaissent et qui vivent à leurs côtés dans les mêmes rues, dans les mêmes quartiers ? N'est-ce pas une richesse que plus de 500.000 Françaises et Français, pour la plupart non rémunérés, acceptent de servir le projet commun de la chose publique dans les communes ?

Le projet qui est proposé va à l'encontre de la proximité. Il bureaucratise le travail des élus. Nous n'avons pas trop d'élus ; nous avons, au contraire, dans ce pays, une tendance à concentrer la démocratie dans quelques mains, alors qu'il y a, en ce siècle, un appel général à participer et à décider ensemble.

La métropole doit être librement consentie, et jamais imposée ni aux assemblées délibérantes qui la composent, ni aux populations.

Vous le savez, nous avons toujours défendu le principe de création de nouveaux échelons de coopération que s'ils étaient sur la base d'un accord librement consenti et respectueux de la volonté des élus et des populations. De belles et grandes missions de la métropole pourraient être l'organisation d'événements internationaux. Je pense, par exemple, aux Jeux olympiques. Ce n'est pas le schéma retenu. Pour être cru - pour ne pas dire cruellement - on a réfléchi à la boîte avant de réfléchir aux missions.

Il y a des instruments efficaces de coopération intercommunale ou interdépartementale, comme les syndicats mixtes. Faut-il reconcentrer ces syndicats sous une seule et même structure décisionnaire, alors que leur périmètre et leur objet dépassent souvent largement le périmètre imaginé par la future métropole ?

Enfin, je voudrais dire un dernier mot sur la question du logement. Quel Etat ne profitera pas de cette création pour s'exonérer de ses responsabilités ? Combien de villes résistent encore à la mise en place de la loi SRU ? Combien s'apprête à détourner la loi ALUR ?

Partir du bas et des besoins, des volontés de coopérer, une métropole de terres de coopération, des populations, des territoires : voilà notre projet que nous défendrons.

A partir d'une volonté essentielle de réparer les territoires blessés par la désindustrialisation et ne plus fixer un zonage coûteux en fatigue dans les transports et en bilan carbone, qui cantonne les salariés à l'Est et les bureaux à l'Ouest. Réfléchir à renforcer toutes les volontés de coopération et de codécision dans le périmètre de la métropole.

Nous porterons avec nos élus du Front de Gauche ces propositions au sein du Comité de préfiguration.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère, chacun aura compris que les deux interventions ne sont pas en lien direct avec le sujet du projet de délibération qui est...

Mme Danielle SIMONNET. - Si !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Laissez-moi terminer.

... qui est un projet de délibération technique de mise à disposition de trois cadres de la Ville dans la mission de préfiguration.

Je regrette à l'avance que les excellents arguments techniques, que j'avais patiemment préparés, ne soient probablement pas de nature à vous faire changer d'avis. Je sais que Jean-Louis MISSIKA, à l'occasion de la présentation du vœu n° 22 hier, a eu l'occasion, déjà, de traiter en partie de ce sujet.

Simplement, j'aurais voulu vous dire que, premièrement, l'ensemble des partenaires de la mission de préfiguration participent à la dotation en personnel et que c'est un élément très important pour la préparation de ce chantier qui est, chacun le sait, très important.

Deuxièmement, j'aurais voulu vous convaincre que c'est l'intérêt impérieux de la Ville de mettre à disposition trois personnes sur des fonctions aussi importantes que la direction générale, la fonction financière et la fonction ressources humaines.

Mais voilà, je n'ai que ce projet de délibération technique à vous proposer pour le moment et je sais que nous aurons l'occasion sur le fond de revenir sur tous ces sujets à d'autres moments lors de ce Conseil.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1024.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DRH 1024).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers amis et chers collègues, je vous propose que nous nous retrouvions demain à 9 heures du matin pour reprendre les dossiers de la 1ère Commission avec Emmanuel GRÉGOIRE.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 30 septembre 2014 à vingt heures cinq minutes, est reprise le mercredi 1er octobre 2014 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose que nous reprenions cette séance, par l'examen du projet de délibération DRH 1025...

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour commencer cette journée, nous allons vous demander une suspension de séance de cinq minutes.

Elle est de droit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La séance est donc suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures dix minutes, est reprise à neuf heures vingt minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose que nous puissions reprendre la séance.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à Jérôme GLEIZES sur le projet de délibération DRH 1025...

Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Désolé, j'utilise mes prérogatives de président de groupe.

Juste un petit point sur cette suspension de séance et sur le vote d'hier. Nous avons noté que le vote d'une de nos élus n'apparaît pas, en tout cas pas conformément à ce qu'elle nous dit avoir voté. Nous n'avons pas la garantie d'un non-dysfonctionnement absolu sur ce système de vote électronique.

Je rappelle que les conditions du vote d'hier n'étaient pas complètement claires. La preuve : l'un des vœux, le n° 59, n'a pas été soumis au vote.

Nous demandons solennellement à ce que les votes puissent être rectifiés et qu'ils apparaissent conformément à ce qu'ont souhaité voter les élus.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je suis très troublée par ce que vient de dire notre collègue parce que hier, à l'issue de la séance, nous sommes venus voir la présidence de séance pour dire que deux votes chez nous n'apparaissent pas conformes à ce qui avait été voté. Il s'agissait du vote de Jeanne d'HAUTESERRE et de Jérôme DUBUS, pour lequel elle avait délégué. Elle avait voté contre, et les deux votes étaient comptabilisés comme abstention. Vous nous avez dit à ce moment-là que ce n'était pas possible, que le système était absolument imparable, qu'il fallait faire une lettre et que ce serait rectifié dans une semaine au procès-verbal.

Jeanne peut le certifier.

Je suis troublée d'apprendre qu'il s'est passé la même chose de l'autre côté des bancs de l'hémicycle.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour moi aussi, il manque l'un des deux votes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est effectivement arrivé, comme c'est arrivé dans d'autres assemblées.

Je pense, Madame la présidente, que vous devez le savoir puisque c'est arrivé, y compris sur un projet de loi extrêmement célèbre sur le mariage et l'ouverture du mariage, où un certain nombre de gens qui avaient pris des positions politiques se sont retrouvés avec des votes qui ne correspondaient pas à ces décisions politiques ou ces prises de position politique au moment du vote. Ce sont des choses qui arrivent dans toute assemblée. On peut estimer que c'est la machine. Si vous voulez, on pourra demander une expertise de la machine : il n'y a absolument aucun problème et on regardera cela avec la Direction de la Démocratie Citoyens et des Territoires.

Il se trouve que, sur l'ensemble des bancs, cela nous a été signalé en tout cas par le groupe U.M.P., par le groupe socialiste et apparentés et cela nous est signalé maintenant par le groupe Ecologiste de Paris, par Mme SIMONNET à qui je l'ai moi-même signalé hier soir. C'est vous dire à quel point nous ne cachons pas les choses de ce point de vue, y compris car l'ensemble des documents est rendu public. Il y a des élus qui n'ont pas le même vote sur un des deux projets de délibération et sur le deuxième projet de délibération. On peut penser que c'est la machine. Je suis prêt à la faire expertiser, il n'y a aucun problème. Le plus probable, c'est ce qui arrive dans de nombreuses assemblées, c'est qu'il y ait des erreurs au moment où on appuie sur le bouton. Il y a des précédents historiques assez célèbres.

Quelle est la jurisprudence dans ce cas-là ? Une fois qu'un vote est fait, il est acquis, et il n'est plus modifié. C'est la jurisprudence telle que posée dans l'ensemble des assemblées : Sénat, Assemblée nationale, Conseil de Paris.

En revanche, l'Assemblée nationale, comme le Conseil de Paris d'ailleurs, accepte que des rectificatifs soient faits, c'est-à-dire que des élus déclarent qu'il y a eu erreur sur leur vote de manière à ce que leur position politique soit exprimée en tant que telle. À l'Assemblée nationale, c'est sur le site de l'Assemblée nationale ; au Conseil de Paris, cela peut être au B.M.O. ou sur le site de la Ville de Paris. D'ailleurs, nous pourrions aborder cela, si vous le souhaitez, en réunion des présidents de groupe la prochaine fois pour clarifier ce point de savoir où nous publions des rectificatifs.

Chacun peut décider de remettre cela en cause, d'aller devant un tribunal, mais il se trouve que la jurisprudence des assemblées consiste à prendre le vote tel qu'il a été fait à ce moment-là et à ne pas le rectifier.

Par ailleurs, toute personne de bonne foi qui regardera cela de très près - ce que j'ai fait évidemment hier soir, et d'autres - se rendra compte que les rectifications des différents groupes n'amènent pas à une inversion du vote.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Ah ! Si !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est arithmétique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non, car il y en a des deux côtés.

Vous pouvez regarder les votes de Pierre AIDENBAUM, de Léa FILOCHE et d'autres votes. Il y a des erreurs des deux côtés.

Mais si, c'est comme cela que cela se passe !

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, qui connaît parfaitement le fonctionnement de l'ensemble des assemblées.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Vous faites référence, je vous en remercie, à mon expertise supposée sur le fonctionnement des autres assemblées. Eh bien, la jurisprudence à laquelle vous faites appel s'est appliquée à des cas pour lesquels la rectification n'engendrait pas une modification du vote global.

Or, en l'espèce, ce n'est pas du tout assuré. Si vous additionnez ce qui s'est passé pour les Verts, ce qui s'est passé pour le Front de Gauche et pour nous, oui, cela peut inverser le vote global.

Là, vous parlez de prises de position individuelles dans le cadre d'un vote global qui n'est pas modifié par une évolution ou une rectification d'une position individuelle. Cela n'est pas le cas, je ne crois pas, pour le vote dont nous parlons.

Donc je pense qu'il est nécessaire de revoter. Il y a vraiment un doute.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous irez devant le tribunal si vous le souhaitez, je vous le dis très clairement. Pourquoi ? Pourquoi y a-t-il cette jurisprudence ? Penchez-vous dessus.

Parce qu'on estime qu'à partir du moment où un élu a prononcé son vote, a mis sa carte et a appuyé sur le bouton, il s'est prononcé. Il peut ensuite dire qu'il s'est trompé. Il peut aussi à ce moment-là avoir à subir des pressions sur le vote qu'il a effectué et c'est pourquoi les tribunaux ont toujours tranché sur le fait qu'un vote prononcé et fait par un élu est un vote acquis. Vous pouvez aller devant les tribunaux si vous voulez, mais c'est cela la réalité.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci. Je pense qu'il faut en effet passer aux choses sérieuses. Je ne suis moi-même pas membre d'une autre assemblée, donc je n'ai pas l'expérience de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, mais je ne vois pas comment une assemblée pourrait revenir le lendemain sur un vote de la veille.

Par ailleurs, j'entends des demandes de rectification de vote de Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Dans son monde rêvé, il n'y a pas de socialistes. Elle demande la rectification des votes de l'U.M.P., d'ailleurs d'un ou deux votes de l'U.M.P. sur une bonne douzaine, et puis une modification du vote des Verts. Dans ce cas-là, d'ailleurs, la modification des votes socialistes qui n'ont pas été comptabilisés n'amène pas à une inversion du résultat.

Je ne tire qu'une conséquence de cet épisode, c'est qu'il faut laisser un peu plus de temps aux élus pour voter, car je crois que deux ou trois voix, chez nous, dans notre groupe en tout cas, n'ont pas été comptabilisées parce que les élus n'ont pas eu tout à fait le temps de voter.

Je pense qu'il faut maintenant passer à autre chose et comme le disait Mao PENINOU, si quelqu'un veut aller au tribunal administratif, qu'il y aille !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Un rappel au règlement de Mme la présidente du groupe U.M.P.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je demande une suspension de séance et je propose aux présidents des groupes épris de démocratie de se retrouver dans le bureau là-bas pour parler des éventuels recours.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - 2 minutes.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Hier, c'était 10. Cela nécessite 10 bonnes minutes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Eh bien, 10 minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures vingt-deux minutes, est reprise à neuf heures trente-deux minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

Observations sur le déroulement de la séance. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, les dix minutes sont écoulées. Je vais vous demander de regagner vos places. On va essayer de s'occuper des Parisiens, comme tu dis !

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez demandé une suspension de séance. Souhaitez-vous reprendre la parole ? Vous avez demandé une suspension de séance : souhaitez-vous reprendre la parole ? Normalement, si, ça se fait. On va rester poli. Oui, non ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Alors, après discussion avec les uns et les autres, on est non seulement surpris par le nombre d'erreurs dans ce scrutin électronique, mais en plus, par ce que vous avez dit, qui est que certains votes n'ont pas été les mêmes pour les deux projets de délibération. Et néanmoins, le résultat est le même pour les deux projets de délibération, ce qui nous semble assez troublant. Et nous ne sommes pas les seuls à être troublés, puisqu'on a compris qu'un certain nombre de membres de la majorité étaient troublés aussi.

Dans ce contexte, nous demandons solennellement qu'un nouveau vote puisse être effectué.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Oui, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Oui, alors, nous, la chose que nous demandons, au vu de la situation, elle est très simple : elle est dans la juste continuité de ce qu'on a demandé, c'est-à-dire que chacun puisse rectifier son vote et que cet après-midi, il puisse y avoir une énonciation en séance des résultats, du coup, réels de ce que chacun a voté. Voilà. C'est tout. Des résultats.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je n'ai pas tout à fait saisi.

Mme Anne SOUYRIS. - Eh bien, c'est-à-dire qu'une fois que les votes ont été rectifiés, on puisse ré-énoncer le résultat, cet après-midi, en séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non, mais il me semble avoir été extrêmement clair tout à l'heure, et je vais être obligé de...

Mme Anne SOUYRIS. - La réalité des votes, en fait.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vais être obligé de le répéter : une fois que le vote a été fait, qui est un vote électronique, la jurisprudence des Assemblées - nous avons vérifié le règlement des assemblées en tant que tel là-dessus - est extrêmement claire : un vote prononcé par un vote électronique ne peut pas être rectifié en tant que tel. Ce que des assemblées autorisent, et ce que je vous propose que nous autorisions et que nous regardions en conférence des présidents, c'est qu'une expression politique de la rectification du vote, dans le sens de l'erreur du vote, puisse être manifestée, mais en aucun cas cela peut remettre en cause le résultat du vote.

Et j'ai expliqué même que toutes les jurisprudences vont dans ce sens pour une raison simple : c'est pour éviter des pressions politiques suite à une manifestation de vote. On trouve que c'est bien, on trouve que ce n'est pas bien, c'est de cette manière-là.

Donc, la proposition que je vais vous faire c'est que nous puissions avoir, y compris, si vous le souhaitez, aujourd'hui, à un moment, une réunion des présidents pour regarder de quelle manière nous pouvons publiciser, c'est-à-dire rendre public, les élus qui souhaitent que soit rendu public le fait qu'il y ait une erreur sur leur vote. Aucun problème. Je suis même prêt à ce que nous fassions ceci aujourd'hui, mais que cela soit clair entre nous. Et je l'ai dit tout à l'heure : on peut aller devant les tribunaux de ce point de vue-là, ceux qui veulent, la jurisprudence est constante sur la question. Il n'y a pas de rectification du sens du vote.

J'ajouterai, pour répondre à ce qu'a dit Mme KOSCIUSKO-MORIZET, que quoi qu'il arrive, il y a eu des erreurs sur les deux votes. Les erreurs ne sont pas les mêmes sur les deux votes, et d'ailleurs le résultat final, même s'il va dans un sens, n'est pas le même sur les deux votes. Vous pouvez regarder : il n'est pas le même sur les deux votes.

A partir de ce moment-là, parce que je sais que vous connaissez ce règlement, parce que, y compris, il s'est appliqué à des cas célèbres, sur la question, je vais solennellement vous demander d'arrêter maintenant les arguties permanentes, d'accepter qu'il y ait des votes qui soient perdus et faire remarquer quand même qu'il y a un groupe - un groupe ! - dans cette assemblée, où les votes sont différents, et pas à un ou deux près, mais de manière importante, c'est le vôtre. Alors, assumez vos responsabilités politiques et arrêtez de les rejeter sur nous. Merci.

Madame SOUYRIS ?

Mme Anne SOUYRIS. - Oui, nous sommes d'accord sur le fait de pouvoir se réunir pour voir comment faire, d'une part, et d'autre part, nous, ce qui nous importe, ce n'est pas de faire un recours au tribunal administratif, c'est de pouvoir simplement publiciser la réalité des votes, dans cette séance. C'est tout.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous en sommes d'accord et donc, je vous propose qu'au moment de la pause déjeuner - c'est peut-être le plus simple -, on se retrouve dans la salle à côté, entre présidents de groupe.

Et donc, je reviens à notre...

Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - J'ai les votes sous les yeux. Vous nous dites que le résultat est différent. Eh bien, moi, je suis désolée : pour le 12, c'est 72-70, et pour le 13, c'est 72-70, donc... Peut-être que cela se répartit différemment entre les 72 et les 70 dans les deux, mais enfin, le résultat est bien le même, contrairement à ce que vous venez de dire. Concernant la possibilité d'une conférence des présidents, nous souhaitons dans ce cas-là qu'elle se tienne au plus vite et dans tous les cas, avant midi.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je n'ai pas l'ordre du jour exact sous les yeux, donc je ne peux pas vous dire à quel moment, moi, je vais quitter cette tribune, ce qui va nous permettre de nous réunir, mais ce que je vous propose, c'est qu'on le fasse au plus tard au moment de la pause du déjeuner.

Je vous remercie. Cela va aller.

Nous passons donc à la DRH...

Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Simplement pour dire que, voilà, nous sommes en train de faire la démonstration que sur un projet de délibération très important, qui était entouré d'une opacité, d'une absence de clarté flagrante, les difficultés avec lesquelles le Conseil de Paris doit exprimer son vote montrent à quel point on est sur un sujet sensible.

La réunion des présidents de groupe que vous nous proposez tout à l'heure : si les rectifications qui sont présentées valident finalement, ou invalident, plus exactement, l'adoption d'un ou des deux projets de délibération présentés hier, si l'objet de cette réunion, c'est finalement de valider le vote et de faire une présentation contraire à ce qui a été validé, à ce moment-là, on est dans - finalement - le blanchiment des consciences sur ce vote. Je ne sais pas de quel côté on mettra les pressions politiques, mais, pour le coup, il me semble qu'on est dans l'hypocrisie totale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous invite à mesurer la totalité de vos propos.

2014 DRH 1025 - Approbation du projet de décret relatif à la rupture de l'engagement de servir des anciens élèves de l'École Nationale d'Administration.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 1025 concernant l'approbation du projet de décret relatif à la rupture de l'engagement de servir des anciens élèves de l'École Nationale d'Administration.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

Ce projet de délibération étant important, j'aimerais bien un peu de sérénité.

Monsieur le Président, je pense qu'on va encore...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES, vous avez la parole et vous seul.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération, a priori anodin, révèle cependant les contradictions de notre système démocratique. D'ailleurs, il a déjà été reporté d'un Conseil de Paris. Nous en sommes à sa deuxième présentation. Il avait été retiré du dernier Conseil de Paris.

Présenté comme une simple correction juridique, nous pourrions nous demander pourquoi notre Conseil est appelé à se positionner sur ce point. Qu'en est-il exactement ?

Quelques précisions sur ce projet de délibération, pour celles et ceux qui ne l'ont pas lu : tout élève fonctionnaire, puisque tel est le statut de toute personne entrant à l'E.N.A., en échange de la perception d'un salaire, doit travailler dix ans pour l'État, formation incluse. C'est ce qu'on appelle "engagement décennal" ou "l'obligation

décennale". En cas de rupture de l'engagement, l'élève est tenu de rembourser les salaires perçus durant sa scolarité.

Cette règle est petit à petit écornée. On nous propose aujourd'hui, au nom d'une homologation de statuts, d'aligner les règles des administrateurs de la Ville de Paris sur celle des administrateurs civils, de réduire la somme à rembourser. Cette règle concernait peu de personnes : trois à quatre personnes diplômées de l'E.N.A. viennent chaque année travailler pour la Ville de Paris.

De plus, aucun administrateur n'a quitté la Ville de Paris pour le privé, ce qui montre leur attachement à servir notre collectivité territoriale.

Notre position est ici donc une question de principe au nom d'une éthique. Ce n'est pas parce que certains corps ne respectent plus cette règle de remboursement, qui, par ailleurs, est souvent payé par l'entreprise qui débauche le fonctionnaire, qu'il faut la faire accepter par notre Conseil. Nous sommes nombreuses et nombreux ici à avoir bénéficié du soutien de l'État pour payer notre scolarité, et j'en fais partie.

Polytechniciens, normaliens, énarques, ingénieurs ou autres, nous avons fait le choix en toute conscience de servir l'État, la République. Ce choix est plus que la contrepartie d'un salaire perçu. C'est la volonté de servir l'intérêt général. Si aucun administrateur de la Ville de Paris n'a à ce jour quitté l'administration parisienne, c'est que cette volonté de servir les Parisiennes et les Parisiens est partagée.

Déroger aujourd'hui à cette règle de remboursement, c'est participer au délitement de la République, à cette mauvaise image de personnes bénéficiant des deniers de l'État et quittant le public pour le privé pour des salaires élevés. Attendre dix ans, en comptant les années d'études, est bien le minimum acceptable. Elle n'interdit pas le passage vers le privé mais après cette durée de dix ans, en comptant, bien sûr, les quatre ans d'études.

Pour terminer, je rappellerai aux conseillères et conseillers parisiens que le Conseil supérieur des administrations parisiennes n'a pas voté ce projet de délibération, avec 7 voix contre dont 5 voix syndicales, 5 pour dont 3 syndicales et 4 abstentions dont 3 syndicales.

Le groupe Écologiste maintient son opposition à ce projet de délibération et va voter contre.

J'espère vous avoir convaincus.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GREGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - J'avais une inscription supplémentaire, Monsieur le Maire : Madame PRIMET. Mais peut-être est-elle retirée ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour moi, elle est retirée.

Quand je vous donne la parole, c'est que c'est bon, normalement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le conseiller, cher Jérôme, votre intervention est tout à fait conforme aux échanges que nous avons eus et je crois que vous avez rappelé fort justement à la fois les limites et les contraintes qui sont celles de l'homologation.

Je ne veux pas rentrer trop dans le détail mais, effectivement, depuis 2009, un décret de l'Etat a introduit dans le corps des administrateurs civils le principe de la dégressivité dans le montant de l'indemnité due en cas de rupture de l'engagement, celui-ci diminuant de 20 % par an après la cinquième année. Cette modification n'a pas été transposée à partir de 2009 dans le statut des administrateurs de la Ville, notamment parce que le statut des administrateurs civils de l'Etat ne comporte pas cette disposition relative à l'engagement de servir dans sa rédaction. Donc, il n'y a pas eu de transposition automatique à ce moment-là.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2010, il existe une rupture d'égalité, qui était jusqu'à présent largement inconnue, entre les conditions de rupture de l'engagement de servir. Pour les administrateurs de la Ville, c'était maintenu à deux fois le traitement annuel sans dégressivité et, pour les administrateurs civils, donc le corps homologué à l'Etat, le remboursement était réduit de 20 % par an à partir de la cinquième année.

L'Etat a récemment modifié quelques points du décret de 2009 et, là, le Conseil d'Etat s'en est ému et a demandé que la Ville de Paris se prononce, demandant au strict respect du principe d'homologie.

Je vous l'avais précisé mais je le redis : aucun administrateur de la Ville n'a, à notre connaissance, eu à faire valoir cette disposition. Donc, on est effectivement plus dans le débat de principe que dans la réalité.

Cependant, un vote négatif de notre Assemblée, vous l'avez sous-entendu dans votre intervention, ferait peser un risque juridique pour la Ville.

Et alors, cela nous amène à une question assez récurrente sur les transpositions sur le principe d'homologie : pourquoi sommes-nous appelés à nous prononcer sur une disposition qui s'impose de fait juridiquement à nous ? La réponse est insatisfaisante mais c'est comme cela : c'est que nous n'avons pas une liberté totale sur les statuts. Nous devons respecter le principe d'homologie, vous l'avez dit. Pour les administrateurs de la Ville, il s'agit du corps des administrateurs civils.

Encore une fois, si nous n'adoptons pas cette disposition, si jamais un jour, et on sait entre nous que c'est peu probable que cela se produise puisque cela ne s'est jamais produit jusqu'à présent, un administrateur pourrait faire un recours et la Ville serait mécaniquement condamnée.

Voilà, on peut reprocher le principe d'homologie, mais nous sommes légalement contraints de le respecter. C'est donc pourquoi je propose le vote de ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1025.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DRH 1025).

2014 DSTI 1007 G - Convention avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Maison Départementale des Personnes Handicapées" pour la maintenance du SI Social.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSTI 1007 G relatif à la Maison départementale des personnes handicapées.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour 5 minutes maximum.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je souhaitais effectivement intervenir sur ce projet de délibération car il concerne la Maison départementale des personnes handicapées, ce lieu unique qui est destinée à faciliter les démarches des personnes handicapées.

La M.D.P.H. est, comme cela est rappelé dans ce projet de délibération, utilisatrice d'un système d'information avec différentes applications qui permettent la gestion des aides sociales dans le domaine de la solidarité et de l'insertion, celle des aides sociales légales envers les personnes âgées et les personnes handicapées parisiennes, mais également la mise en œuvre de télégestion, de dématérialisation, de paiement et notamment avec les Chèques Emploi Service Universel.

Comme vous le savez, les demandes à la M.D.P.H. sont multiples et nombreuses : cela va de la carte d'invalidité, carte de stationnement, à l'allocation éducation de l'enfant handicapé, de la prestation de compensation du handicap à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ; il peut s'agir aussi d'une demande d'auxiliaire de vie scolaire ou encore de transport scolaire ou étudiant ; bref, beaucoup de demandes arrivent à la M.D.P.H.

Après étude des dossiers par la M.D.P.H., c'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui décide de l'attribution des aides et des prestations.

Celle-ci, comme le prévoit la loi, doit rendre son avis dans un délai maximum de quatre mois, mais force est de constater que ce délai est trop et très souvent dépassé. Il n'est pas rare d'attendre un an pour obtenir une carte

invalidité ou stationnement handicapé. Selon l'Association des paralysés de France, le temps d'instruction des demandeurs peut même atteindre 18 mois et c'est, à n'en point douter, malgré la meilleure volonté des équipes de la M.D.P.H., que j'imagine submergées par les demandes.

Le problème est que cela se fait au détriment des personnes porteuses de handicap en attente d'une réponse urgente. Nous nous devons de faire en sorte que la Maison départementale des personnes handicapées soit en mesure de mieux répondre aux demandes, fussent-elles nombreuses, car ces délais trop longs, ces absences de réponse sont entendues par les personnes concernées comme du mépris et de l'indifférence.

Avec le report de la loi de l'accessibilité, la France, hélas, ne sera pas au rendez-vous de janvier 2015. Paris doit tout faire pour montrer l'exemple et cela passe notamment par l'efficacité de sa Maison départementale des personnes handicapées.

Je sais que les choses avancent dans le bon sens mais il s'agit d'aller encore plus vite. Le 5 juillet 2015, nous serons amenés à renouveler la convention dont il est question dans ce projet de délibération. Nous pourrions, j'espère, à cette occasion, nous féliciter de ce qui aura permis de vraies améliorations des délais.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame TAÏEB, merci beaucoup pour votre intervention. Effectivement, vous soulevez un problème qui est bien identifié dans le fonctionnement de la M.D.P.H., c'est-à-dire le temps d'instruction des dossiers. C'est un problème qui touche toutes les M.D.P.H. et qui fait l'objet, depuis un long moment maintenant, d'un plan d'action extrêmement ambitieux.

Peut-être d'abord refaire un point sur ce projet de délibération parce que c'est l'un des moyens pour raccourcir les délais d'instruction : c'est la modernisation du système d'information. L'un des objectifs de ce projet de délibération, c'est la convention entre la M.D.P.H. et la Ville pour l'intégration du SI social, cet élément de système d'information un peu stratégique dans le champ social, qu'utilise la M.D.P.H.

Vous le savez, même si je le dis sous le contrôle de Bernard JOMIER, puisque c'est plus sa délégation que la mienne, la Maire de Paris a fixé à la M.D.P.H. une priorité : la réduction des délais d'instruction. Je crois que des progrès très significatifs ont été faits au début de l'année 2014 puisque, désormais, nous avons stabilisé le nombre de dossiers traités et le flux des dossiers déposés.

Bien évidemment, ce n'est pas encore satisfaisant puisqu'il y a un stock important, mais un plan d'action a été engagé et, comme vous l'évoquiez, juillet 2015 sera un moment important pour en faire un bilan.

Je rappelle les quatre axes de ce plan d'action.

C'est d'abord de réviser les procédures de façon à libérer du temps d'évaluation médicale pour les dossiers qui le nécessitent. Le temps médical doit être prioritairement consacré à l'étude des dossiers qui le nécessitent de façon indispensable.

Deuxième axe : dégager des moyens administratifs pour décharger les évaluateurs. Là aussi, essayer de recentrer les professionnels sur les missions pour lesquelles ils sont particulièrement compétents, recourir à des renforts temporaires de personnels, notamment d'infirmières lorsque c'est important pour débloquer les dossiers, et enfin renforcer durablement l'équipe d'évaluation grâce aux gains de productivité sur les fonctions administratives.

Je tenais à vous rassurer. Evidemment, les résultats ne sont pas encore totalement satisfaisants, mais le plan d'action commence à porter ses fruits, et Bernard JOMIER, je le sais, aura l'occasion de revenir à de nombreuses reprises sur ce sujet lors des prochains Conseils.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 1007 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DSTI 1007 G).

2014 DDEEES 1026 G - Subventions (355.000 euros) et conventions avec 7 Coopératives d'Activités et d'Emploi - CAE.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 1026 G relatif à l'attribution de subventions avec 7 Coopératives d'activités et d'emploi.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour 5 minutes maximum.

Mme Véronique LEVIEUX. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, par ce projet de délibération du Conseil général, il nous est proposé d'apporter un soutien financier à 7 Coopératives parisiennes d'activités et d'emploi.

Je me réjouis de ce soutien renouvelé pour ces structures, acteurs de l'économie sociale et solidaire. Comme le projet de délibération le rappelle, elles n'ont pas la capacité, comme des entreprises classiques, compte tenu de leur fonctionnement, d'atteindre une pleine autonomie financière.

Je salue la philosophie portée et partagée par ces coopératives qui défendent un autre type d'entrepreneuriat, une autre forme de gouvernance et mettent en avant la complémentarité des savoir-faire plutôt que la concurrence.

Je tenais à souligner, parmi ces 7 C.A.E. que sont Alter-Bâtir, Clara, Coopaname, Port Parallèle, les activités de Coopétic, jeune coopérative créée en 2009 qui a ses locaux dans le 2e arrondissement. Cette coopérative offre une réponse ciblée pertinente à celles et ceux qui exercent une activité dans les métiers de la communication, du Web et de l'audiovisuel.

Dans un contexte de chômage élevé, face à la diminution du poids du salariat, à une individualisation des rapports sociaux, à un développement de l'auto-entrepreneuriat plus souvent subi que voulu, cette coopérative, avec ses consœurs, propose un modèle alternatif et s'adresse principalement aux demandeurs d'emplois bénéficiaires du R.S.A. et porteurs de projets, notamment parisiens.

Elle propose un cadre de fonctionnement collectif en mode projet, qui permet de regrouper différentes compétences ainsi qu'une mutualisation des moyens au profit de ces porteurs de projets. Aujourd'hui, elle regroupe 90 professionnels, une vingtaine étant salariés et près de 70 bénéficiant d'un C.A.P.E., contrat d'appui au projet d'entreprise.

Ainsi se développe, au sein de l'ensemble de ces structures, le statut de l'entrepreneur salarié associé qui vient d'être reconnu par la loi sur l'économie sociale et solidaire, loi qui valide ce modèle d'entrepreneuriat innovant et durable et qui encourage ces initiatives, et notamment les C.A.E. dans leurs efforts pour créer des emplois.

En effet, dans le prolongement de l'esprit de la loi promulguée cet été, il est nécessaire de donner un coup de projecteur et de soutenir ces acteurs d'un secteur qui représente en France 10 % du PIB et 2,3 millions de salariés, mais qui ne sont pas encore assez connus, et notamment des Parisiens.

A n'en pas douter, ce sera un des défis du Mois de l'économie sociale et solidaire, qui connaîtra sa septième édition cette année en novembre et qui aura pour objectif de porter haut les couleurs de cette économie qui a du sens et pour laquelle, Madame l'Adjointe, dans le prolongement de l'action menée par vos prédécesseurs, vous avez déjà affiché de belles ambitions pour Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Antoinette GUHL pour vous répondre.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, Véronique LEVIEUX, merci de votre intervention, merci de mettre en valeur cette forme à la fois originale et solidaire d'organisation d'activités économiques que sont les C.A.E.

Vous avez rappelé les termes principaux du projet de délibération : il s'agit de soutenir les 7 Coopératives d'activités et d'emploi pour un montant de 355.000 euros.

Ces coopératives d'activités et d'emploi répondent à trois objectifs politiques de Paris : tout d'abord, elles concourent à la création d'entreprises, vous l'avez dit ; elles permettent d'intégrer parmi les jeunes créateurs des bénéficiaires de minima sociaux et, en ce sens, elles participent à une politique inclusive de création d'entreprise tout en sécurisant ces parcours ; elles inventent une autre manière de produire de la richesse, de l'innovation et de l'emploi, sous une forme coopérative d'économie sociale et solidaire.

Les résultats qu'affichent les C.A.E. sont probants. D'abord, ensemble elles représentent au total plus de 1.500 créateurs d'activités accueillis tout au long de l'année dernière. Le taux de défaillance des activités accueillies est deux fois moins élevé que dans la création d'entreprise classique. Enfin, on y trouve 54 % de femmes entrepreneurs quand elles ne sont que 28 % à créer des entreprises en France.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons à Paris les 7 Coopératives d'activités et d'emploi que vous avez citées et, malgré le contexte budgétaire complexe que vous connaissez, nous proposons que l'effort financier de Paris pour les C.A.E. soit maintenu cette année. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Enfin, comme pour l'ensemble des structures soutenues par la Ville, une réflexion doit être menée pour améliorer l'efficacité du financement, eu égard aux objectifs politiques que nous nous sommes fixés. Cela se fera évidemment dans la concertation pour l'année à venir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 1026 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEES 1026 G).

2014 DDEES 1065 G - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Coup de Main (93500).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 1065 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Coup de Main".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Ce projet de délibération prévoit d'accorder une subvention de 200.000 euros, auxquels s'ajoutent 40.000 euros de subvention de la DPE pour l'association "Coup de Main", afin de financer le fonctionnement de la recyclerie de la porte de Montreuil.

Nous avons déjà versé, en 2011, 34.000 euros pour la réalisation d'une étude de faisabilité et le lancement de l'opération, 264.750 euros pour la préfiguration de cet équipement en 2012, 150.000 euros en investissement pour financer à la fois les travaux du magasin et ceux de la zone de réemploi. En 2013, ce fut de nouveau 100.000 euros en investissement pour poursuivre les travaux d'implantation de cette même zone, et enfin 58.465 euros et 20.000 euros pour le fonctionnement.

Finalement, avec les projets de délibération de ce Conseil, la somme totale s'élève à 867.215 euros et cela ne comprend pas, par ailleurs, les versements de la Région et la contribution de l'Etat sur les contrats d'insertion.

Mes chers collègues, pour quels résultats sur le quartier de la porte de Montreuil ? Aucun pour l'instant. Trente contrats d'insertion, c'est très bien, mais je ne sais d'ailleurs pas au final s'ils ont été réellement recrutés parmi les biffins, comme le projet de délibération l'annonce.

Je le dis et le redis depuis le début du projet : je suis favorable au développement des recycleries. J'avoue préférer qu'on soit sur des modèles plus clairs, soit recyclerie régie publique municipale, soit véritablement coopérative avec implication démocratique des habitants. Là, on est sur un modèle un peu hybride, totalement piloté

d'un point de vue municipal mais en même temps géré par une structure associative, sans qu'il n'y ait un cadre "coopératif" dans le projet.

Mais je suis bien sûr favorable aux recycleries de nos déchets pour permettre la revalorisation et leur donner une seconde vie. Je suis favorable également au travail de requalification des nouveaux métiers de la collecte et du recyclage, mais je suis surprise par les sommes qui sont nécessaires et j'aimerais pouvoir collecter des études comparatives sur d'autres projets de recyclerie et sur le coût de leur création.

J'aimerais surtout qu'on arrête de présenter la recyclerie comme "la" réponse adaptée au problème des marchés dit à la sauvette, tant le nombre de contrats d'insertion à la clé est faible et l'ampleur du phénomène considérable à la porte de Montreuil, puisque même la maire du 20^e arrondissement disait hier que c'est plus de 1.000 personnes qui étaient concernées.

Or, l'exposé des motifs du projet de délibération continue de présenter le projet comme favorisant "la restauration d'un contexte de sécurité et de salubrité publique, dans ce quartier soumis à des tensions dues à la présence régulière et croissante de vendeurs à la sauvette".

Non. Trente contrats d'insertion, c'est très bien mais, je suis désolée, cela ne contribuera en rien à restaurer un contexte de sécurité et de salubrité publique sur la porte de Montreuil. Il ne faut pas écrire ce genre de fausses promesses.

Le projet de délibération précise cependant à un moment que l'association doit s'engager également à expérimenter des formes nouvelles de vente avec les biffins du quartier. J'avais en effet, moi, sous l'ancienne mandature, bataillé pour que soient ajoutés des amendements, pour qu'il y ait, soit des expérimentations de vente directe acheteur et vendeur, soit des biff'converters. Or, j'ai l'impression que l'élaboration de cette convention est toujours au point mort. Visiblement, il n'y a rien de nouveau.

Mes chers collègues, si on l'on veut réellement rétablir, comme il est écrit, la sérénité dans le partage de l'espace public de la porte de Montreuil, il faut mettre des mesures bien plus ambitieuses.

Je ne vais pas revenir sur ce point, je vous fais grâce de la critique de la politique gouvernementale et de la nécessité d'avoir une tout autre politique au niveau national dans le partage des richesses et la lutte contre l'exclusion. Mais, d'un point de vue plus concret, mes chers collègues, j'aimerais vous faire part d'une expérience que je trouve intéressante à Montreuil, à la Croix de Chavaux : une association améliore et expérimente un marché mensuel ; ce n'est que cela pour l'instant, un marché mensuel. Mais il y a plus de 200 biffins qui s'y impliquent. Tout se passe bien, les lieux sont laissés plus propres qu'à l'arrivée.

Donc, c'est possible. Si nous avons l'audace progressivement d'essayer de démultiplier ces micro-expériences dans plusieurs endroits, plusieurs quartiers, et pas tous les jours de la semaine, non, mais un jour par semaine, voire sur des tranches horaires, on aurait la possibilité et vraiment je suis désolée, je n'arrive pas à trouver une expression qui ne soit pas mal interprétée, on pourrait réussir à "dégrossir" la situation de la porte de Montreuil et faire en sorte qu'il y ait plusieurs micro-projets réalisés.

Parce que, croyez-moi, j'espère que certains d'entre vous sont allés discuter avec les biffins qui tenaient leur stand hier après-midi devant l'Hôtel de Ville pour nous interpeller sur le sujet. Croyez-moi, les biffins savent bien qu'ils vendraient bien mieux sur un espace régulé et autorisé que sur le marché sauvage actuel où ils subissent le harcèlement policier, se font un jour sur deux confisquer leur collecte, et où ils subissent aussi des agressions entre revendeurs, et où ils savent très bien qu'à un moment donné, le fait qu'il y ait aussi des vendeurs de produits de recel ou de produits alimentaires périssables, leur posent véritablement problème.

Le travail de la police ne peut non plus se faire dans de bonnes conditions. La police est, à un moment donné, amenée à prendre tout le monde dans le même sac.

Donc, il faut cesser de croire également - et je terminerai par là - que la zone de sécurité prioritaire peut être la bonne solution. Je l'ai déjà dit en présentant le vœu. J'ai accueilli favorablement les propos de M. Jean-Louis MISSIKA hier, qui se disait favorable à expérimenter les marchés régulés. Je donne tous mes espoirs pour que Mme VERSINI puisse véritablement, dans le cadre du pacte contre la grande exclusion, inclure ces expérimentations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous ai connue plus précise dans vos temps de parole.

Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame SIMONNET, si la question des biffins est particulièrement importante aujourd'hui et mérite toute notre attention, elle ne peut pas et ne doit pas pour autant être le seul critère d'analyse et le seul indicateur de toutes les actions menées dans le 20e arrondissement.

La recyclerie "Coup de main" s'inscrit effectivement dans plusieurs objectifs politiques pour Paris. Tout d'abord, elle répond à la politique de prévention des déchets menée par la Ville de Paris depuis 2007. Elle concourt au maillage du territoire nécessaire à la mise en place d'une politique d'économie circulaire. Elle s'inscrit dans le schéma directeur des déchets de proximité que nous élaborons actuellement avec Mao PENINOÛ et qui amènera la Ville de Paris à être dotée d'un véritable réseau de recycleries et d'espaces de collecte de proximité d'ici la fin de la mandature.

Ensuite, elle s'intègre pleinement dans la politique d'insertion par l'activité économique. Non, Madame SIMONNET, 30 emplois en insertion, cela n'est pas rien et cela n'est pas rien spécifiquement dans le quartier de la porte de Montreuil.

Je disais donc qu'elle s'intégrait dans cette politique d'insertion et l'équipe "Coup de main" est composée aujourd'hui d'un public qui est très en marge de l'emploi. Il faut noter que la moitié des personnes employées ont plus de 50 ans et qu'une partie d'entre elles ne parlent pas correctement le français. Nous savons combien l'insertion des seniors est un enjeu important aujourd'hui à Paris.

Vous avez raison, elle ne répond pas complètement à la question des biffins, mais elle y répond malgré tout en partie. Elle répond à d'autres objectifs, mais elle répond aussi à celui-ci puisque vous savez que parmi les 30 salariés en insertion, une partie - la moitié environ - sont issus de la population des biffins et bénéficient d'un réel parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Là où vous avez raison sur la question des biffins, c'est que nous devons effectivement, nous aussi, faire preuve d'innovation et trouver d'autres solutions. Et c'est bien ce qui a été proposé hier par l'Exécutif dans la création de ce groupe de travail, pour pouvoir y trouver des solutions.

Vous parlez de la rémunération des apports. Je vous ferai la même réponse. Cela fait partie du vœu de l'Exécutif qui a été présenté hier. Donc on peut effectivement revenir le lendemain sur ces sujets, mais cette rémunération des apports est déjà à l'étude. Voilà.

Je dirai enfin que je veux saluer le beau travail qui est mené par "Emmaüs Coup de main" à la porte de Montreuil, notamment sur la question de l'insertion et sur la question de l'économie circulaire. J'aimerais également que le sujet des biffins, qu'il nous tient à cœur de régler, ne soit pas utilisé pour dévaluer ce qui est fait par d'autres acteurs du territoire, et qui sont des actions qui sont à la fois solidaires et de très bonne qualité.

Concernant le niveau de financement que vous mettez en cause, je précise que d'autres recycleries ont été soutenues à Paris à des niveaux équivalents, et que chacune représente pour Paris l'expérimentation d'un modèle spécifique. Celle de la porte de Montreuil est la seule qui présente trois lieux d'activités distinctes pour la collecte, la valorisation et la vente. C'est aussi cela que nous voulions expérimenter dans ce modèle de recyclerie.

Cette filière d'activité des recycleries est à inventer et l'innovation nous amène à faire des choix dont nous ne sommes pas toujours certains à l'avance qu'ils soient pertinents. Ceux de la porte de Montreuil pour l'instant le sont, tant sur le plan social qu'environnemental.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1065 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1065 G).

2014 DDEEES 1076 - Subvention (6.400 euros) à l'association des commerçants Oberkampf-Parmentier pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (11e).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux illuminations de Noël.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 1076 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants Oberkampf-Parmentier pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (11e), sur lequel les vœux référencés n° 65 et 65 bis, qui y sont rattachés, ont été déposés par le groupe Ecologiste de Paris et l'Exécutif.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour cinq minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2013, la facture d'électricité s'est élevée à près de 46 millions d'euros. Depuis 10 ans, loin de décroître ou de se stabiliser, les consommations énergétiques de la Ville augmentent de près de 5 % chaque année et, avec elles, les rejets accrus de gaz à effet de serre. L'explosion de la consommation des ressources énergétiques au moment des fêtes de fin d'année explique en partie cet état de fait.

Le discours de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ne varie d'ailleurs pas depuis des années. En période de pics de consommation d'électricité, qui sont fréquents en hiver, chaque kilowatt heure supplémentaire génère un rejet de CO2 avoisinant les 600 à 700 grammes.

La prochaine conférence sur le climat, COP21, approche et les décisions et actes de la Capitale en la matière seront particulièrement regardés.

Je rappelle que les élus écologistes avaient déposé un vœu, adopté il y a bientôt six ans, le 27 novembre 2008, qui demandait que les illuminations soient mises en place à partir de début décembre et soient démontées au plus tard mi-janvier. Qu'elles soient mises en service à partir de la tombée de la nuit et éteintes à partir de minuit, et que la Ville propose aux collectifs de commerçants des animations et décorations alternatives et non polluantes.

Les actes entrepris depuis ce vœu étaient clairement insuffisants. Les décorations utilisées étaient certes moins gourmandes en énergie, mais aucune limitation dans le temps de l'éclairage n'avait réellement été entreprise. Or, c'est l'organisation de la sobriété qui pourra nous permettre de réduire sensiblement et rapidement notre consommation énergétique.

On ne peut que difficilement comprendre que certains éclairages de fêtes de fin d'année soient allumés toute la nuit et cela, pendant plusieurs mois. Ce vœu, qui réduit la durée des illuminations, s'inscrit dans le plan d'économie des énergies. Il est temps que les fêtes de fin d'année riment avec partage et non plus gaspillage.

La Ville doit faire preuve de modernité en la matière. Les illuminations ne sont pas les seuls symboles de cette période festive et chaleureuse : spectacles de rue, œuvres d'art temporaires, animations, la Ville peut, sans polluer, participer à la magie des fêtes.

Ce vœu est un pas en avant. Le groupe Ecologiste de Paris est heureux que ce vœu, porté par le 11e arrondissement et voté à l'unanimité, soit porté aujourd'hui par Olivia POLSKI. Nous le votons évidemment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vous rappelle que le temps de parole pour la présentation des vœux est de deux minutes.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, chère Joëlle, effectivement, comme vous le savez, la Ville de Paris attribue des subventions aux associations parisiennes de commerçants et d'artisans ayant réalisé des illuminations dans nos rues et places de la Capitale à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Grâce à la participation active des associations, les illuminations permettent notamment - vous avez raison, il y a d'autres moyens de le faire - d'assurer l'animation commerciale et la valorisation des différents quartiers commerçants de la Ville, en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs en cette période festive.

Nous y sommes tous attachés, et je reconnais aussi votre attachement à cette convivialité. Aussi, et dans cette perspective, les associations de commerçants et d'artisans soumettent un dossier de demande de subvention à la collectivité. En effet, depuis 2008 - vous l'avez dit - la collectivité parisienne incite fortement les associations à procéder à l'installation d'illuminations dotées d'ampoules à basse consommation énergétiques de type LED.

En outre, la lecture des éléments transmis par les associations, notamment les fiches techniques émises par les prestataires choisis par leur soin, permet de souligner que la consommation d'énergie associée aux illuminations est en forte baisse, de l'ordre de 50 % maintenant en moyenne. Depuis cette opération d'envergure, ces préconisations sont régulièrement rappelées, à l'instar des mairies d'arrondissement qui sont particulièrement attachées à l'animation des commerces de proximité mais qui sont également sensibles et vigilantes à l'empreinte énergétique générée par les illuminations.

Parallèlement à cela, et depuis plusieurs années, la Ville incite et a incité, par l'intermédiaire de ma prédécesseur Lyne COHEN-SOLAL, les bénéficiaires des subventions, dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, à effectuer leur mise en lumière à des dates raisonnablement proches de la période festive, donc soit à partir de la fin novembre pour finir à la mi-janvier, ou encore à assurer un réglage des horaires d'allumage et d'extinction des illuminations limité.

À ce titre et au regard de la feuille de route que la Maire m'a confiée, il m'appartient de sensibiliser les commerçants et les artisans parisiens, en collaboration avec les chambres consulaires, au développement d'une économie durable.

En conclusion, nous souhaitons, et c'est le sens du vœu de l'Exécutif qui est présenté maintenant, que ces illuminations de fin d'année se tiennent sur une période de sept semaines plutôt que d'imposer des dates.

C'est donc pour laisser à l'appréciation des associations de commerçants le choix du calendrier afin de mieux adapter leurs animations commerciales de fin d'année.

Nous souhaitons aussi leur demander - c'est votre demande à vous -, comme cela se fait aujourd'hui sur les Champs-Élysées, une extinction à 2 heures du matin.

Je vais donc tout prochainement écrire aux associations de commerçants afin qu'elles respectent les préconisations en matière de mise en service des illuminations.

Je vous propose donc de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame MOREL, retirez-vous votre vœu ? C'est ce que j'avais cru comprendre dans votre intervention, je vous remercie. Le vœu n° 65 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 193).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1076.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1076).

2014 DDEES 1132 - Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants Legendre-Batignolles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (17e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 1132 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants Legendre-Batignolles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (17e).

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour 5 minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela fait des années que les élus de l'opposition municipale relaient les plaintes des associations de commerçants qui attendent souvent pendant plus de neuf mois les subventions de la Ville pour les illuminations de fin d'année.

Ce décalage est source de problème de deux ordres : un problème de trésorerie. Si l'association est bien gérée, elle devra faire face à une insuffisance de trésorerie correspondant à la participation de la Ville de Paris. Cela pousse certaines associations à thésauriser pour faire face à la défaillance de la Ville de Paris. Or, chacun sait qu'il n'est pas de bonne gestion d'accumuler ainsi la trésorerie. La Ville de Paris pousse ainsi les associations à mettre en œuvre des pratiques répréhensibles.

Deuxième problème : il est de l'ordre de l'engagement. Lorsque l'association monte son budget pour les illuminations, elle intègre le montant de la subvention demandée à la Ville. Or, elle n'a aucune certitude que la Ville lui accordera effectivement le montant demandé et peut se retrouver avec une somme inférieure en définitif.

On comprend mal qu'une collectivité dotée de plus de 50.000 fonctionnaires prenne autant de retard à honorer des engagements pour financer des opérations aussi attractives, essentielles au lien social dans les quartiers et au rayonnement de la Capitale que ces illuminations de Noël.

Nous souhaitons que le processus d'instruction et de versement des subventions aux associations de commerçants pour les illuminations soit intégralement reconfiguré afin que la subvention soit désormais versée avant l'opération, et non plus après.

Les associations de commerçants sont présidées et animées par des chefs d'entreprise, des artisans, des commerçants, des bénévoles qui participent au bien commun en créant richesses et emplois. Ils subissent déjà suffisamment de tracasseries administratives pour qu'on leur en inflige davantage en les faisant attendre si longtemps.

Le soutien aux commerçants affiché par la Ville doit se traduire par des actes. À ce titre, je déplore la faiblesse de l'engagement global de la Ville aux illuminations de ses rues.

Quand Nice y consacre 1,5 million et Marseille plus de 800.000 euros. Ce manque d'ambition est regrettable pour la ville-lumière, qui pourrait proposer des dispositifs innovants, créatifs, esthétiques, obtenus par appel à projets par exemple.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie pour votre intérêt pour le dossier, Monsieur le Conseiller.

Juste quelques éléments d'information puisque vous déplorez le fait qu'il puisse y avoir du retard de la part de la collectivité en ce qui concerne les subventionnements.

Juste pour votre information, en fait, les dossiers sont traités au fil de l'eau et au fil de leur réception. En l'occurrence, il y a eu par exemple pour le 17e arrondissement un dossier qui est passé en Conseil de Paris de février car le dossier était prêt. Aujourd'hui, si nous passons des dossiers d'illumination, ce sont les dossiers qui étaient faits et prêts au mois de juillet.

Donc j'entends le fait que vous auriez préféré qu'on anticipe mais nous, à la Ville de Paris, sommes contents, devant les Parisiens, de pouvoir financer ces animations. Après, nous sommes aussi tenants des deniers publics et nous ne pouvons pas financer n'importe quoi n'importe comment.

Les dossiers doivent donc être bouclés.

Aujourd'hui, par exemple dans le 17^e arrondissement, il reste encore une association dont le dossier n'était pas encore finalisé en juillet, que nous ne pourrions subventionner qu'au mois de novembre. Je pense aussi qu'il est du ressort de la mairie d'arrondissement, à nos côtés, de sensibiliser les commerçants au fait que les dossiers soient prêts le plus tôt possible.

Je souhaite que vous puissiez travailler avec nous de ce point de vue.

En ce qui concerne l'ambition que nous mettons sur le sujet des illuminations, vous devriez mieux vous renseigner. Quand vous parlez du budget afférent proposé par la Ville de Paris à celui de Nice, nous sommes à peu près dans le même étiage.

Je pense aujourd'hui qu'il faut effectivement que l'on puisse avancer mieux encore. On a beaucoup de progrès à faire. Des choses ont été faites en matière environnementale et nous devons encore avancer.

Vous pouvez compter sur moi, à la demande de la Maire de Paris d'ailleurs, pour avancer encore plus loin et bien sûr, les mairies d'arrondissement seront associées à cette réflexion.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1132).

2014 DDEEES 1185 - Création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 1185 relatif à la création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour 5 minutes maximum.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens à apporter tout mon soutien à ce projet de délibération porté par Olivia POLSKI et rappeler son importance, puisqu'il permettra la création de deux emplacements pour une activité commerciale sur le square du Bataillon-français-de-l'O.N.U.-en-Corée.

L'implantation à cet endroit d'un kiosque et d'un manège s'inscrit dans un projet global autour du quartier de la Cité internationale des arts, trait d'union entre le Marais et les berges de Seine.

Dans la droite ligne de notre politique volontariste, il s'agit d'offrir aux Parisiens de nouveaux espaces de promenade et de temps libre.

Les services de la Ville travaillent actuellement sur un projet d'ensemble autour de deux objectifs que nous leur avons fixés : augmenter l'attractivité du lieu et repenser sa végétalisation.

Parallèlement, je suis moi-même en lien étroit avec la Cité internationale des arts pour que les commerces situés face au square du Bataillon accueillent progressivement de jeunes entreprises innovantes et je l'espère, bientôt, un espace de travail partagé.

Nous avons amorcé l'année dernière ce changement progressif de destination des commerces avec l'arrivée d'une galerie numérique, d'un "fab lab" avec son imprimante 3D accessible à tous et d'une école de formation pour les développeurs web.

Le projet de délibération que nous nous apprêtons à voter ouvrira la première étape de ce travail de fond, dont l'objectif est de faire du quartier de la Cité internationale des arts un lieu de culture et d'innovation pour Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, cher Christophe, je vous remercie pour votre soutien à l'action menée par la Ville en la matière et les précisions que vous nous avez apportées sur les projets que vous souhaitez voir se développer.

Je connais votre engagement sans faille pour le 4e arrondissement et j'en profite pour le saluer aussi puisque vous m'en donnez l'occasion. Par votre intervention, on voit bien que les activités commerciales sur l'espace public sont inscrites dans la vie de la cité et font partie d'un projet de vie au sein de chaque quartier.

Merci à vous pour le soutien que vous nous apportez.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1185.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1185).

2014 DICOM 1013 - Fixation des tarifs des nouveaux produits commercialisés dans les Boutiques de la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DICOM 1013 relatif à la fixation des tarifs des nouveaux produits commercialisés dans les boutiques de la Ville.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Président.

La boutique de la Ville, qui est située au 29, rue de Rivoli, a plusieurs objectifs affichés :

- protéger et promouvoir le patrimoine immatériel des Parisiens en assurant la publicité des marques de la Ville, en luttant contre la contrefaçon ;

- dynamiser l'image de Paris ;

- exporter une image valorisante ;

- et promouvoir aussi des savoir-faire de designers, de jeunes artistes, d'entreprises innovantes parisiennes.

Elle a aussi pour but de promouvoir, au travers des ouvrages, des expositions et l'accès à la culture, la promotion des musées de la Ville de Paris.

Ces objectifs méritent cependant que les produits à la vente soient de qualité.

Nous avons pu remarquer que, parfois, le lieu de fabrication des objets n'est pas indiqué, les matériaux ne sont pas toujours de très bonne qualité ; notamment, l'utilisation du bois n'est pas forcément labellisé FSC. Nous avons remarqué, sur la nature de ces objets, que l'originalité de l'objet est souvent au rendez-vous mais les matériaux ne sont pas toujours de qualité, que la démarche de production écoresponsable n'est pas toujours affichée. Sur certains objets, elle est revendiquée ; je pense, par exemple, à un petit navire fabriqué en Bretagne.

Cependant, nous pensons qu'il faut nous doter d'une politique d'achats publics innovante, qui fasse une réelle place au commerce équitable, à l'économie circulaire, aux soins apportés aux matériaux et en indiquant précisément l'origine de la fabrication des objets.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Olivia POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Conseillère, chère Sandrine, effectivement, ce projet de délibération a pour objectif de faire approuver les tarifs de nouveaux produits vendus dans les boutiques de la Ville.

Je profite du fait de prendre la parole pour souligner que les prévisions initiales de vente en boutique physique ont été dépassées d'ailleurs de 152 % sur la période allant de juin à juillet. C'est dire le succès de cette boutique.

Les nouveaux prix de vente concernent effectivement des nouveautés des produits "Paris Musées", liées aux prochaines expositions du dernier trimestre 2014 : "Delaunay", "Baccarat", "le Japon au fil des ans" ou encore les prochains produits dérivés du "104", ainsi que les nouveautés Vélib'.

Pour vous répondre plus précisément, je souhaitais quand même apporter à votre connaissance quelques éléments, notamment le fait que la Mairie de Paris soutient en très grande majorité des entreprises parisiennes et françaises pour le développement de ses marques, et notamment la marque, d'ailleurs, "Ville de Paris".

Ainsi, à titre d'exemple, les thés "Mariage Frères" qui sont vendus dans la boutique sont assemblés en Ile-de-France et le packaging est réalisé et fabriqué en France. La "Maison des Cafés Richard", qui est une des dernières brûleries familiales de Paris, créée en 1892, d'ailleurs, dont le siège social est installé en Ile-de-France, brûle le café en Ile-de-France ; les packagings sont réalisés en France également. Les cahiers "Ville de Paris" sont réalisés par un imprimeur d'Ile-de-France dans la grande tradition française, notamment de la couture.

Le fabricant de bougies est une entreprise installée à Paris. Les bateaux en bois, qu'on poussait autrefois dans les bassins parisiens, sont fabriqués par une entreprise familiale près de Rennes, avec une gestion durable des forêts dont est issu le bois venant de forêts situées à proximité du lieu de fabrication, limitant ainsi les transports.

Les trousseaux "Vélib'" sont réalisés avec le recyclage des chambres à air Vélib' par un artisan du 17^e arrondissement qui fait travailler des jeunes en situation de handicap en Ile-de-France. Les chaises "Fermob" sont fabriquées à Thoissey en Rhône-Alpes. Les coloriages sont dessinés par deux jeunes illustratrices parisiennes et fabriqués en France. Les carafes sont conçues par le designer Pierre CHARPIN, fabriquées et décorées en France.

Cela dit, la Mairie de Paris soutient effectivement la connaissance de la culture par les productions de ces musées aussi municipaux à travers la commercialisation d'ouvrages réalisés par des auteurs et des imprimeurs majoritairement français. A titre d'exemple, toutes les publications de "Paris Musées" sont en vente à la boutique.

Je suis consciente qu'il reste de nombreux progrès à faire en matière d'écoresponsabilité et soyez assurés que je porterai une attention toute particulière pour que nous avancions sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 1013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DICOM 1013).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux kiosquiers parisiens.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 66, déposé par Mme SIMONNET, est relatif aux kiosquiers parisiens.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, merci.

Vous savez, depuis le Conseil de Paris du mois de mai où j'avais présenté un vœu pour qu'il y ait des tables rondes sur la question des kiosquiers, je tiens vraiment à saluer les nombreuses réunions qui ont été mises en place sous l'impulsion d'Olivia POLSKI, les tables rondes avec les kiosquiers, à l'origine de la lettre, les syndicats, les messageries, Médiakiosk qui est délégataire de la D.S.P. Ce travail considérable est extrêmement important mais je pense qu'il a besoin d'être approfondi car vous savez que la délégation de service public avec Médiakiosk, filiale de JCDecaux, arrive à son terme au mois de décembre 2015. La situation est complexe et à la fois urgente. Il y a de nombreux kiosquiers qui menacent de fermer parce qu'ils n'en peuvent plus, parce qu'on ne peut pas vivre en travaillant pour 3 euros de l'heure. La situation de ces travailleurs indépendants est très compliquée.

Donc, je propose dans ce vœu :

- que soit mise à disposition des élus une information précise et exhaustive sur le contrat de la D.S.P. dans lequel la Ville est engagée avec Médiakiosk et qui puisse inclure les bénéficiaires engrangés par Médiakiosk, le montant global des aides dont bénéficient les kiosquiers et leur mode d'attribution ;

- et que la Ville engage la réalisation d'une enquête de terrain indépendante portant à la fois sur les conditions de travail et de revenus des kiosquiers, leurs attentes ainsi que sur les attentes des Parisiennes et des Parisiens relatives à leur usage des kiosques. Cette enquête pourrait être réalisée soit par l'Inspection générale de la Ville soit par un autre organisme indépendant.

Mais je pense que cet approfondissement serait tout à fait complémentaire aux tables rondes et nous permettrait, d'ici décembre 2015, nous, en tant qu'élus, de pouvoir prendre les bonnes décisions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Conseillère, chère Danielle, la presse joue un rôle essentiel pour la liberté d'expression dans notre démocratie.

Je sais, d'ailleurs, la Maire de Paris extrêmement attentive au rôle de la presse et, pour elle, les kiosques revêtent une grande importance en tant que lieu privilégié de diffusion de la presse, mais pas seulement d'ailleurs : ils ont aussi un rôle de lien social dans la ville.

Depuis plusieurs années maintenant, et nous en avons déjà discuté ici même, la presse traverse un moment difficile, ce qui a évidemment des conséquences majeures pour nos kiosquiers.

A Paris, les kiosques de ventes de journaux sont gérés pour le compte de la Mairie par la société Médiakiosk jusqu'en 2015, date de fin de l'actuelle délégation de service public. Dans le cadre de l'actuelle D.S.P., la Ville a fixé cinq objectifs qui sont :

- de pérenniser et de développer le réseau ;
- de suivre l'activité des points de vente ;
- d'animer le réseau et accompagner les kiosquiers ;
- d'améliorer la procédure d'attribution des kiosques ;
- et de faciliter les conditions de travail.

Ce contrat a notamment permis la création de 40 kiosques supplémentaires en cinq ans. Nous avons, en effet, souhaité garder un réseau dynamique, des études soulignant qu'une Parisienne ou un Parisien n'est pas prêt à se déplacer de plus de 200 mètres pour acheter de la presse.

Permettre à la presse d'être diffusée est, pour nous, primordial. Comme dirait d'ailleurs le slogan du Canard Enchaîné, "la liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas". Il est de notre devoir de la faire vivre et nous l'avons fait par l'intermédiaire de cette D.S.P.

Ce contrat a aussi permis la mise en place par Médiakiosk d'une équipe de 7 personnes dont 5 sont dédiées aux kiosquiers...

Vraiment c'est très désagréable !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, j'entends bien.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Voilà, donc d'une équipe de 7 personnes dont 5 sont dédiées aux kiosquiers, soit une de plus que le nombre prévu initialement, pour suivre l'activité des points de vente.

La création de l'événement "Paris aime ses kiosques" pour dynamiser et valoriser le réseau auprès des Parisiens et, enfin, une aide financière pour des kiosquiers en difficulté.

Vous souhaitez des précisions concernant les aides allouées aux kiosquiers.

Médiakiosk a mis en place un dispositif de soutien aux kiosquiers qui prend la forme de trois aides différentes.

La première est une subvention versée aux kiosquiers en fonction de leur chiffre d'affaires. Elle était de 584.850 euros en 2006 et elle est aujourd'hui de 1.543.000 euros en 2014.

La seconde consiste en la mise en place d'une opération promotionnelle qui s'appelle "Promokiosque" qui consiste, pour tous les kiosquiers participants, en la mise en valeur de quatre titres de presse...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vais vous inviter à vous diriger vers votre conclusion.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - ... et du versement de 400 euros par semestre aux kiosquiers. Cette aide était de 120.000 euros en 2006, elle est de 196.000 euros aujourd'hui.

Enfin, l'aide allouée aux kiosquiers prend la forme d'une autre subvention annuelle au Centre d'aide parisien de la presse et de l'édition, à hauteur de 50.000 euros en 2006, allant aujourd'hui jusqu'à 211.500 euros.

Aussi, pour l'exercice 2014, le total des aides versées aux kiosquiers par Médiakiosk est déjà de 1.950.000 euros.

Concernant le soutien apporté par la Ville, en 2011, la Ville a apporté 200.000 euros ; en 2013, encore 200.000 euros.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Voilà, bon.

Suite à la pétition adressée par la Maire de Paris, nous avons, vous l'avez dit, eu une table ronde mais aussi quatre groupes de travail.

De ces groupes de travail, qui ont été salués par tous, sont ressortis des éléments sur lesquels la DDEES, le Secrétariat général et moi-même travaillons. Suite à ces groupes de travail, il a été demandé à la DDCT de mettre en place une étude...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame POLSKI, c'est 2 minutes de temps de parole.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, je suis désolée. J'essaie de répondre 2 minutes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, mais !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Bon. Une étude qualitative sur le terrain, qui portera sur les conditions de travail des kiosquiers et sur les attentes des Parisiennes et de Parisiens.

Aussi, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, au vu de ce qui a déjà été engagé, sinon j'appellerai à voter contre.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 66 est-il retiré, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Juste, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Puisque vous donnez les éléments et en même temps, vous dites que vous allez engager une étude sur le terrain, c'est donc un avis favorable à mon vœu, puisque mon vœu demandait ces éléments et demandait l'étude sur le terrain. Pourquoi ne pas délibérer sur ces...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, la question, c'est : est-ce que vous retirez votre vœu ou pas, en fonction des éléments qui vous sont donnés ?

Mme Danielle SIMONNET. - Est-ce qu'elle peut juste répondre à cette question ? Mme POLSKI annonce qu'il y a une étude sur le terrain qui va être engagée : mon vœu demande une étude sur le terrain. Pourquoi, à ce moment-là, ne pas voter pour mon vœu ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci.

Ce que je déplore juste, c'est que vous demandez quelque chose qu'on est déjà en train de faire, donc c'est un peu facile. C'est-à-dire qu'effectivement, s'il s'agit, à chaque fois, de faire des vœux sur ce qu'on fait, c'est un peu compliqué.

Donc voilà.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Voilà. Je crois que les choses sont claires. C'est un cas qu'on a vu à plusieurs reprises.

Maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu, Madame SIMONNET, s'il vous plaît ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mais qui fait l'étude sur le terrain ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu, oui ou non ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Ecoutez, je vais retirer mon vœu, parce qu'elle prétend que tout ce que je mets dans le vœu est fait, mais ce que je ne comprends pas, c'est à ce moment-là, pourquoi ne pas le préciser ? Je voudrais juste qu'on me précise pourquoi, qui fait cette étude sur le terrain et pourquoi c'est impossible de le faire adopter. Où est-ce qu'on a voté, dans le Conseil de Paris, ce qu'on allait engager ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bon, écoutez, Madame SIMONNET, cela suffit ! Il y a des explications qui vous ont été données...

Mme Danielle SIMONNET. - Bon, eh bien, très bien, je le maintiens, mon vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il y a des explications qui vous ont été données, vous pouvez les voir par ailleurs.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole, pour une explication de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai pas bien compris s'il était maintenu ou retiré.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il est maintenu.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ah, eh bien, s'il est maintenu, nous votons pour, parce qu'effectivement, c'est un vœu. Un vœu, cela ne mange pas de pain, comme on dit, et si ça permet d'étayer la proposition de faire une étude et d'en avoir le résultat, c'est encore bien mieux.

Vous savez, le suivi des vœux démontre que beaucoup des vœux adoptés par notre Conseil n'ont pas donné des résultats particulièrement probants, donc on espère que celui-là sera vraiment suivi d'effet, et raison de plus pour le voter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, mais écoutez... Les explications de vote, vous les faites comme vous voulez. Simplement, la Ville engage tous les jours des actions. Nous avons beaucoup de vœux au Conseil de Paris. Nous essayons tous, les uns et les autres, de limiter ces vœux, et notamment l'Exécutif, en répondant systématiquement aux questions écrites, comme nous en avons parlé à plusieurs reprises. Cela fait deux Conseils que l'ensemble des délais sont tenus. De la même manière, nous le faisons sur les questions aux conseils d'arrondissements.

Après, on peut - c'est le choix de chacun, chaque conseiller, chaque groupe - déposer des vœux pour demander que l'Exécutif fasse quelque chose qu'il fait déjà, mais qu'on vienne nous dire qu'on va voter un vœu parce que de toute manière, les vœux, ça ne sert à rien, excusez-moi, mais c'est un peu beaucoup ! Un peu !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la fin de la mise à disposition des sacs plastiques à usage unique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 66 A, déposé par l'Exécutif, relatif à la fin de la mise à disposition des sacs plastiques à usage unique.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, le sac plastique est l'icône de la société du jetable. C'est le symbole du gaspillage.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Une seconde, Olivia POLSKI.

S'il vous plaît, je sais bien qu'il est plus intéressant, souvent, de faire des commentaires sur les vœux. En l'occurrence, il s'agit d'une question importante, et je vous demande de bien vouloir écouter l'oratrice.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je disais donc que le sac plastique est l'icône de la société du jetable. Les enjeux environnementaux liés à l'utilisation des sacs plastiques sont cruciaux pour la préservation de la biodiversité et la préservation de nos ressources et des énergies. Ces enjeux nécessitent une action déterminée, afin de prendre la mesure de la situation actuelle.

5 milliards de sacs de caisse en matière plastique à usage unique, tous commerces confondus, et plus de 12 milliards de sacs plastiques dits "fruits et légumes" sont encore distribués chaque année en France.

Ces sacs à usage unique, et cette pratique du gaspillage, ont une empreinte écologique lourde que nous léguons à nos enfants. En amont, par la consommation de ressources naturelles non renouvelables, et en aval, par la pollution de déchets qui ont une durée de vie de plusieurs centaines d'année.

La suppression des sacs plastiques est la première pierre pour permettre un véritable recyclage des déchets, auquel je sais que le président de séance, Mao PENINOU, est très attaché, et est donc un élément central dans notre politique d'économie circulaire, portée par mon éminente collègue Antoinette GUHL.

L'Exécutif parisien tient à s'engager, en concertation avec les commerçants parisiens, qui doivent être de véritables partenaires, pour l'interdiction de la mise à disposition de sacs de caisse en matière plastique à usage unique. Paris doit montrer le chemin dans le passage de la société du jetable à la société du durable.

Face à l'importance écologique du sujet et à l'urgence de s'orienter vers des solutions durables, qui existent dès à présent, l'Exécutif municipal émet donc le vœu que le débat, qui s'engagera début octobre au Parlement sur la loi de transition énergétique, valide la disposition adoptée le vendredi 26 septembre en commission spéciale, et qui vise à mettre fin en 2016 aux sacs plastiques à usage unique.

Mais nous ne voulons pas attendre. Aussi, l'Exécutif municipal émet également le vœu que Paris s'engage immédiatement dans cette transition, en lançant une grande concertation avec la grande distribution et les petits commerces, et en proscrivant les sacs plastiques à usage unique sur les marchés alimentaires découverts parisiens. Sauf pour quelques professions, l'interdiction d'utiliser des sacs plastiques à usage unique se fera au profit de solutions plus durables et moins impactantes sur l'environnement.

Cet engagement sera concrétisé lors du renouvellement de la délégation de service public et au sein du nouveau règlement des marchés découverts alimentaires, qui seront présentés au prochain Conseil de Paris. Ne plus vouloir de sacs plastiques, c'est donc vouloir passer concrètement de la société du jetable à la société du durable, et Paris sera demain la première capitale du monde à s'engager à supprimer les sacs plastiques.

Je vous appelle donc à voter ce vœu massivement. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yann WEHRLING pour une explication de vote du groupe U.D.I.

M. Yann WEHRLING. - Oui. On va voter pour, bien sûr. Qui peut être contre cette disposition ?

Simplement, je regrette que ce ne soit même pas à l'ordre du jour, et que ce soit annoncé dans la presse ce matin. Je trouve qu'on pourrait être un tout petit peu plus respectés dans le Conseil.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu vous a été communiqué avant qu'il ne soit communiqué à la presse.

Monsieur TIBERI, vous avez la parole.

Il a été distribué hier.

M. Dominique TIBERI. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire que ce vœu et cette démarche de suppression, le fait de le voter ici et de l'appliquer, va donner une certaine ampleur, même si la Ville n'est pas à l'origine de cette démarche, puisque cela a démarré en Corse, d'ailleurs - ce n'est pas pour cela que je le soutiens -, à Calvi, par le Festival du vent. Et ça a déjà traversé la planète, puisque la Californie s'est déjà emparée du sujet, donc je ne suis pas tout à fait d'accord sur le fait que Paris soit la première capitale. Il y a d'autres capitales, peut-être.

En tout cas, le fait que Paris le fasse va donner une ampleur nouvelle. Paris n'est peut-être pas forcément initiateur. Je veux dire, les Vélib' n'ont pas commencé à Paris et c'est quand même Paris qui a donné une ampleur énorme. Paris, c'est une caisse de résonance énorme, et j'espère que l'on votera ce texte à l'unanimité.

Par ailleurs, je profite d'avoir le micro pour vous dire que si j'ai compris tout à fait et que j'approuve la démarche de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET concernant le fait de revoter, sur le fond, sur la procédure, je suis d'accord avec M. PENINOU...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur TIBERI !

M. Dominique TIBERI. - Non, mais c'est important, parce que moi-même, je connais beaucoup de gens qui voudraient revoter pour les présidentielles, et je leur ai dit que ce n'était pas possible !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'en connais quelques-uns aussi ! J'en connais quelques-uns aussi qui regrettent encore d'en voir un autre revenir !

Alors, il n'y a pas d'autres demandes d'explications de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 194).

Je précise que la Californie n'est pas la capitale. Nous sommes bien la première capitale au monde.

2014 DRH 1008 G - Délibération cadre pour le service civique : accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées à la 8e promotion 2014/2015.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 1008 G relatif à un projet de délibération cadre pour le service civique, accueil des volontaires et financement des formations et prestations destinées à la 8e promotion 2014-2015.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le dispositif du service civique mis en place par la Ville depuis 2007 est un formidable vecteur en faveur de l'engagement citoyen. Toutes les formes de cet engagement au service du bien commun doivent être soutenues. Il permet d'offrir à chacun les conditions de son émancipation, de sa participation à la vie de la cité et de s'y sentir respecté, intégré.

L'autre aspect important du service civique est qu'il permet à des jeunes de découvrir un milieu professionnel, d'acquérir de l'expérience et des compétences. Ils peuvent, à travers un certain nombre de postes proposés par la Ville, s'investir dans des missions diverses.

La municipalité montre d'ailleurs chaque année son engagement pour ce dispositif. L'élargissement du champ des missions proposées aux volontaires en est un exemple. Aussi, des jeunes ont pu travailler dans le domaine de la démocratie locale ou dans la lutte contre la fracture numérique, ce qui contribue à faire de Paris une capitale solidaire.

Le nombre de volontaires augmente régulièrement, même si nous pourrions aller plus loin. De 184 sur l'année 2012-2013, le contingent pour l'année 2014-2015 est passé à 215 volontaires.

L'indemnisation des volontaires par l'Etat est complétée par une participation de la Ville. Elle verse une indemnité mensuelle en remboursement, par exemple, des frais de transport. La simplification des modalités de financement de cette indemnité, avec un versement mensuel unique, nous paraît réellement aller dans le bon sens.

Le groupe RGCI votera donc en faveur du projet de délibération qui nous est proposé. Mais, au-delà de ce projet de délibération, nous devons dès à présent préparer l'avenir du service civique. Le Président de la République l'a annoncé : un élargissement du dispositif est à l'étude et des moyens supplémentaires vont normalement être attribués.

Le programme politique que les Parisiennes et les Parisiens ont choisi en mars dernier mettait largement en avant la promotion de l'engagement citoyen. Cette promotion doit intervenir dès le plus jeune âge. La Ville doit proposer des solutions diversifiées et amplifiées pour répondre à cet objectif.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville participe largement à l'objectif national pour 2017 des 100.000 volontaires bénéficiant du dispositif. Elargir les offres de mission, accompagner les associations qui souhaitent s'engager dans cette démarche, mettre en lien les offres et les demandes. Nous devons être précurseurs sur ce sujet.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Mao PENINOU, au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROS.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, chère collègue.

Merci à Jean-Bernard BROS pour son soutien enthousiaste au service civique parisien. Il y a certains projets de délibération qui me tiennent particulièrement à cœur, comme celui-ci car il rassemble toutes les composantes de ma délégation : le service civique. En effet, tout y est : jeunesse, bien sûr, participation citoyenne, engagement associatif et insertion professionnelle.

Le service civique porte en soi une véritable ambition pour la jeunesse, une vision de la société plus solidaire et engagée, et se veut une expérience valorisante dans un parcours professionnel en construction. C'est pourquoi la Ville de Paris s'est engagée dès le début du service civique. Depuis 2007, 1.040 jeunes ont été accueillis au sein de notre collectivité sur des missions qui ont du sens pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je pense notamment à l'opération Port'âge, montée dans les bibliothèques parisiennes, qui consiste à porter des livres aux personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer. Les jeunes passent ensuite un moment de convivialité avec elles. Mais il y a beaucoup d'autres actions de ce type et je remercie les directions pour l'accueil qu'elles réservent aux jeunes.

Nous lançons en ce moment la campagne de recrutement pour l'année 2014-2015 avec un objectif de 220 jeunes attendus dans les services.

J'entends, Jean-Bernard, ta proposition par rapport à l'objectif national. D'ailleurs, dans le cadre de la réforme de l'administration qu'a porté la Maire, nous avons transféré le service qui s'occupe du service civique de la DTCC à la DRH, pour pouvoir mieux encore insérer ces jeunes dans les missions de la Ville, dans les services de la Ville, et pour pouvoir réfléchir à leur insertion professionnelle, mais aussi à la façon dont ils peuvent venir soutenir certaines actions de la Ville, et notamment la démocratie participative.

Par exemple, en ce moment, plusieurs jeunes en service civique sont sur le terrain pour inciter les Parisiens à voter pour le budget participatif. Pour continuer, voire amplifier cette dynamique très positive, nous avons décidé, avec Emmanuel GRÉGOIRE, de modifier la prise en charge de l'indemnité mensuelle due aux jeunes en service civique. C'est bien l'objet de ce projet de délibération. Nous allons améliorer leur indemnisation.

Aujourd'hui, l'Etat prend en charge la totalité de cette indemnisation d'un montant de 467,34 euros nets par mois. Et nous versions en nature la prise en charge des frais de transport et de cantine de ces jeunes, alors que tous les autres employeurs publics ou associatifs à Paris versent cette indemnité en espèces.

Par ce projet de délibération, nous proposons de verser cette indemnité transport et indemnisation pour les repas en espèces, ce qui permettra de rendre notre service civique à la Ville plus attractif pour les jeunes et, ainsi, de leur donner encore plus envie de venir à la Mairie de Paris pour faire leur service civique.

Je vous remercie de votre soutien pour cette amélioration de la prise en charge du service civique des jeunes à la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1008 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DRH 1008 G).

Je vous en remercie.

Je vous informe que, conformément aux engagements pris ce matin, une réunion des présidents de groupe sera organisée à l'issue du débat sur le PLPD. Que les présidents de groupes en soient informés.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au transfert du bureau de poste Van Loo.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 67 G, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif au transfert du bureau de poste Van Loo.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, pour deux minutes maximum.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu du Groupe Communiste - Front de Gauche qui est un peu présenté à titre exceptionnel. Vous voyez que c'est un vœu qui, pour une fois, porté par les Communistes, vise à défendre les habitants du 16e arrondissement qui sont victimes de la casse du service public postal avec, pour la première fois à Paris, le transfert d'un bureau de poste dans un Franprix.

C'est la confusion totale entre les missions de service public et les activités commerciales. Je vous rappelle que ce transfert est lié à une situation particulière puisque le local Van Loo était destiné à accueillir la création de logements sociaux, mais que cela était également conforme aux stratégies immobilières.

Au moment où le déménagement s'est fait, suite à la vente, La Poste n'a pas trouvé de lieu et a jugé, pour la première fois à Paris, utile de transférer ses activités dans un Franprix.

Vous voyez, je pense que cela serait bien que chacun d'entre nous se rende sur place et constate qu'aujourd'hui, ce sont les caissières d'un Franprix qui font les recommandés, qui vendent les timbres, qui récupèrent le courrier et vos colis.

Je pense aussi que c'est quand même quelque chose de nouveau pour les agents de l'enseigne Franprix qui devront faire face à une affluence, en remplissant des missions classiques qui entraînent une nette augmentation de leur charge de travail sans rémunération complémentaire, tout en remettant en cause la valeur juridique des actes, telle que la distribution des lettres recommandées.

Je voudrais rappeler aussi que l'enseigne Franprix a été régulièrement épinglée pour de multiples infractions au Code du travail. Donc vous voyez que c'est une attaque en règle contre le service public postal.

A travers ce vœu, nous demandons que le Conseil de Paris saisisse la direction de La Poste pour pouvoir réimplanter un bureau de poste digne de ce nom dans le quartier concerné.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON, pour deux minutes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président du Groupe Communiste - Front de Gauche, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, j'entends bien le message que vous et votre Groupe souhaitez transmettre à notre assemblée et que nous sommes nombreux à partager.

La situation du bureau de poste Van Loo, situé il y a encore quelques semaines au 155 avenue de Versailles, est très particulière, comme vous l'avez rappelé. Effectivement, La Poste était locataire d'un local dont le bail est venu à échéance et le propriétaire n'a pas souhaité le renouveler. Depuis le mois de juillet, les services postaux, effectivement, ont été transférés au sein du supermarché Franprix situé en face de l'ancien local.

C'est une première, regrettable, et nous devons être vigilants ensemble sur l'avenir et l'organisation à Paris de ce service public postal, auquel les élus et les Parisiens sont attachés.

Concernant plus particulièrement votre vœu, je vous propose de l'amender sur deux points. Je vous propose que nous saisissons la commission départementale de présence postale territoriale, dont la mission est de veiller à une présence postale territoriale adaptée aux besoins des populations, et je vous propose également de modifier votre dernier considérant - celui relatif à l'emploi à La Poste en général - puisqu'ici, dans ce cas particulier, la question de l'emploi n'est pas au cœur de la difficulté.

Par ailleurs, il est souhaitable, en tout état de cause, d'avoir plus de visibilité sur la stratégie du groupe La Poste, en matière d'implantation immobilière à Paris. Vous avez tout à fait raison.

Aussi, je vous propose que nous prenions le temps d'en discuter et que nous présentions ensemble un vœu à ce sujet lors du prochain Conseil de Paris.

Si vous acceptez ces deux amendements oraux que je viens de présenter, j'émettrais un avis favorable sur ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Monsieur BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je pense que, pour l'ensemble des habitants du 16^e arrondissement, mais aussi pour les salariés, on a tout intérêt à ce que ce vœu soit adopté.

J'irai vers cet amendement, mais je ferai une remarque : quand le Gouvernement a mis en place le Crédit impôt pour la compétitivité, qui permet à La Poste aujourd'hui de bénéficier de 197 millions d'euros, c'était dans un esprit de relance par l'emploi. Et vous voyez à quoi est utilisé ce crédit par La Poste ? A transférer l'emploi dans des Franprix.

Autant dire que nous pouvons faire le bilan. Je crois d'ailleurs qu'un bilan a été fait par plusieurs organismes sur le C.I.C.E. mais, en tout cas, pour La Poste, je ne crois pas que cela permette de créer de l'emploi.

J'accepte l'amendement mais je ne retire pas tout ce que je pense du C.I.C.E.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 16 G).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à la mobilisation des travailleurs du salon de coiffure et de manucure du 57, boulevard de Strasbourg (10e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 68 G, déposé par les groupes de la majorité municipale, relatif à la mobilisation des travailleurs du salon de coiffure et de manucure du 57, boulevard de Strasbourg.

Je donne la parole à M. LE RESTE, pour deux minutes maximum.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que le quartier du Château d'eau dans le 10e arrondissement, caractérisé par un nombre important de salons de coiffure africaine et d'ongleries, est au cœur de l'actualité parisienne depuis maintenant plusieurs mois. Des travailleurs, en très large majorité des femmes, ont pour la première fois dans ce secteur dénoncé les conditions de travail indignes et inhumaines qu'ils subissent.

Une première mobilisation a vu le jour au 50 boulevard de Strasbourg, en février de cette année, que les candidats de gauche et les élus de la majorité du 10e arrondissement ont soutenu.

En mai, suite à une longue grève, des hommes et femmes du 50 ont obtenu des régularisations et ont pu enfin occuper un emploi conforme au droit du travail. C'est maintenant au tour des salariés du 57 boulevard de Strasbourg de se mobiliser. Suite à une première période de grève, leur patron a cédé en leur payant une partie des retards de salaire et en leur établissant un contrat de travail. Mais en juillet, le patron a déposé le bilan sans respecter la procédure de concertation avec les salariés.

Depuis lors, les 18 travailleurs et travailleuses ne baissent pas les bras et occupent jour et nuit le salon, forts des soutiens qui s'élargissent de jour en jour. Le 6 août, les salariés et la CGT ont porté plainte contre X pour plusieurs motifs, avec entre autres des conditions de travail indignes, traite des êtres humains, commises à l'égard de plusieurs personnes, exécution de travail dissimulé.

Mais ces salariés, ces travailleuses qui ont eu le courage de se lever contre ce système qu'elles qualifient elles-mêmes de mafieux, se trouvent en situation de grande vulnérabilité, du fait notamment qu'une très grande partie d'entre elles n'a pas de titre de séjour.

Le 15 septembre dernier, lors du conseil d'arrondissement du 10e, les élus de gauche ont voté un vœu concernant la mobilisation de ces travailleuses. Par ce vœu, nous demandons que le Conseil de Paris apporte son soutien aux travailleurs du 57 boulevard de Strasbourg et à leurs revendications pour le respect des droits fondamentaux des personnes.

Nous demandons à M. le Préfet de police qu'il prenne des mesures d'urgence pour assurer la protection de ces travailleuses qui sont en situation de vulnérabilité, et donc des mesures qui passent pour nous par leur régularisation.

Nous demandons enfin que le procureur de la République se saisisse avec la plus grande vigilance de la plainte qui a été déposée début août par les salariés et la CGT.

Le statu quo est aujourd'hui brisé à Château d'eau...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Et nous nous trouvons à un tournant. L'opportunité qui se présente de faire respecter le droit et les lois de la République ne doit pas être manquée.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Didier LE RESTE. - La Ville doit agir et il est temps de prendre ses responsabilités.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'espère que nous serons à la hauteur du courage de ces hommes et ces femmes qui dénoncent ce dont ils sont victimes en plein cœur de Paris.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre la parole est à Mme Pauline VÉRON, pour 2 minutes.

Il y a d'abord une demande d'intervention du maire du 10e arrondissement puis, pour vous répondre, la parole à Pauline VÉRON, puis à M. le Représentants du Préfet de police.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention comme maire du 10e arrondissement pour souligner et appuyer la présentation du vœu par Didier LE RESTE, rappeler que ce vœu a été adopté par l'ensemble des élus de la majorité du 10e arrondissement, communistes, verts, écologistes, socialistes, que c'est pour nous une question importante, à la fois pour soutenir dans leur demande de régularisation - même si je sais qu'il y a un certain nombre de difficultés sur ce point - les travailleurs et les travailleuses, qui se sont mis en grève et qui ont dénoncé leur exploitation, qui méritent d'être soutenus dans ce salon, comme dans le précédent salon qui s'était mis en grève au 50 boulevard de Strasbourg, pour demander que la plainte qui a été déposée par les travailleurs et la CGT soit étudiée avec une grande attention. Puis, pour demander qu'à partir de cette situation particulière, qui fait suite à un autre mouvement de grève au printemps dernier, l'Etat, la Préfecture de police, l'Inspection du travail, l'Urssaf travaillent à une amélioration du respect des règles dans le quartier, pour des motifs d'ordre public mais aussi pour protéger toutes celles et ceux qui sont exploités dans ce quartier, et que nous puissions enfin sortir de cette situation qui dure depuis longtemps.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour 2 minutes maximum.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci.

Chers collègues, Madame la Maire, cher Didier LE RESTE, votre vœu appelle notre attention sur une situation inacceptable, qui pourtant se déroule en plein Paris, celle de travailleuses et de travailleurs sans papiers, embauchés dans certains commerces dans des conditions indignes, notamment dans le quartier Château d'eau du 10e arrondissement, comme vous l'avez rappelé ainsi que le maire du 10e arrondissement.

La situation de vulnérabilité de ces travailleurs les expose à des conditions de travail inacceptables : journée de travail avoisinant les 17 heures, rémunérations très faibles ou inexistantes, règles d'hygiène et de sécurité déplorables.

Ces pratiques, qui peuvent s'assimiler à de la traite des êtres humains, nous les dénonçons fermement. Aussi, je vous remercie de nous donner l'occasion de le faire ici au Conseil de Paris.

Les salariés du salon de coiffure du 57 boulevard de Strasbourg, soutenus par la CGT et la mairie du 10e arrondissement, ont osé dénoncer le système. Ils sont aujourd'hui encore en lutte et occupent leur salon de coiffure et de manucure depuis le 24 juillet.

Je tiens à saluer ici leur combat courageux, qui les expose d'ailleurs, comme vous l'avez rappelé, à des menaces. Certains d'entre eux ont même été agressés et n'ont pas encore obtenu la régularisation de leur situation administrative.

Il est du devoir de notre pays de protéger les victimes de réseaux. Le Gouvernement a d'ailleurs annoncé en mai 2014 la mise en place d'un plan national de lutte contre la traite des êtres humains qui amplifie et complète les mesures déjà existantes, et notamment la régularisation des personnes victimes de la traite, engagées dans une procédure judiciaire, plan que ma collègue Colombe BROSSEL suit de très près.

En tout état de cause, ces salariés sont certes sans papiers mais pas sans droits, comme nous le rappelle le G.I.S.T.I. - dont je salue à l'occasion le travail - dans leur document qui rappelle l'ensemble des droits dont bénéficient les sans-papiers dans notre pays.

Les salariés sans papiers ont heureusement droit au respect de certains droits fondamentaux comme le droit au respect de la dignité et, selon le Code du travail même, le salarié en situation irrégulière est assimilé à compter de la date de son embauche à un salarié régulièrement engagé au regard des obligations de l'employeur.

Les salons du quartier Château-d'Eau doivent donc sortir de cette situation de non-droit, et force est de constater que seul un accompagnement des salariés osant dénoncer ces pratiques le permettra.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable sur votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame VÉRON.

Je donne la parole au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, la lutte contre le travail illégal et contre l'emploi des travailleurs sans titre de séjour est une priorité de la Préfecture de police.

De très nombreux contrôles sont régulièrement conduits pour lutter notamment contre l'exploitation des personnes qui en sont victimes. Ces contrôles ont été renforcés via des opérations organisées par le Comité opérationnel de lutte contre les fraudes piloté par le Préfet de police et notamment dans le secteur que vous visez, celui de Château-d'Eau.

D'ailleurs, une opération a été organisée hier, passage du Prado, avec la D.R.P.P. et l'U.R.S.S.A.F., qui a impliqué quatre salons de coiffure.

Depuis plusieurs mois, un conflit oppose des ressortissants en situation irrégulière avec leur employeur. 19 salariées du salon de coiffure du 57, boulevard de Strasbourg se sont déclarées en grève sur leur lieu de travail.

Soutenues par la CGT, les plaignantes ont été reçues au commissariat du 10e arrondissement afin de déposer plainte.

Le Parquet a demandé aux services de police de conduire une enquête pour des faits de travail dissimulé et d'emploi d'étrangers sans titre de séjour. Cette enquête est actuellement en cours.

Les plaignantes mettent en avant des faits de traite des êtres humains. Seul le Parquet, en l'espèce, a la responsabilité de la direction de l'enquête et a la possibilité de constater de telles qualifications.

Avec M. le Maire du 10e arrondissement, M. le Préfet de police suit avec une particulière attention ce dossier. Il a d'ailleurs pris connaissance du vœu du Conseil du 10e arrondissement récemment. La Préfecture de police est ouverte pour poursuivre les discussions conduites depuis plusieurs semaines sur ce dossier avec la CGT notamment s'agissant des demandes de titre de séjour formulées par les salariées de cet établissement dans le cadre de la circulaire du 28 novembre 2012 sur l'admission exceptionnelle au séjour.

Enfin, il convient de souligner qu'à la suite des menaces de mort qui ont été proférées contre des responsables syndicaux, M. le Préfet de police a demandé à ses services de police de se mobiliser afin d'interpeller l'auteur de ces menaces, ce qui a été fait. L'intéressé a été déféré à la justice.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie de trois explications de vote : Mme EVREN, pour le groupe U.M.P. ; Mme Anne SOUYRIS, pour le groupe Écologiste de Paris ; M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe PC - Front de Gauche.

Madame EVREN, je vous en prie.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Madame la Maire.

Ma collègue Déborah PAWLIK étant retenue par des obligations professionnelles, elle m'a chargée de porter son intervention.

Tout d'abord, une évidence : les conditions de travail des salariés du 57, boulevard de Strasbourg sont inadmissibles et nous dénonçons avec force cette situation.

En revanche, ce qui a été proposé par les élus de gauche du 10e arrondissement pour y mettre fin ne nous semble pas être une solution efficace et acceptable, et cela pour deux raisons.

Tout d'abord, en quoi est-ce qu'un vent massif de régularisation de ces personnes - je précise qu'il s'agit d'une expression utilisée par deux de vos collègues, Monsieur FÉRAUD, au Conseil d'arrondissement - mettra-t-il fin aux infractions commises ?

Par ailleurs, en quoi cette régularisation aidera-t-elle les travailleurs en situation régulière qui sont tout aussi victimes ?

C'est pourquoi notre position est très claire : nous considérons qu'il faut développer les contrôles dans les salons, les contrôles de l'Inspection du travail, et du C.O.D.A.F. mais hélas, vous avez rejeté cette proposition formulée par ma collègue Déborah PAWLIK dans un vœu en Conseil d'arrondissement.

Notre question est donc simple : l'objet de votre vœu est-il réellement de mettre fin à ces agissements, que les victimes soient en situation régulière ou pas, ou bien est-ce plutôt d'enclencher une régularisation massive pour satisfaire la demande de certaines composantes de votre majorité, Monsieur FÉRAUD ?

Ainsi, en l'absence de solutions adéquates pour régler cette situation, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame EVREN.

Je vais donc donner la parole à Anne SOUYRIS, Nicolas BONNET-OULALDJ et Rémi FÉRAUD.

Je vous rappelle, chers collègues, que l'explication de vote sur un vœu non rattaché n'est que d'une minute.

Madame SOUYRIS ?

Mme Anne SOUYRIS. - Je ne compte pas dépasser ma minute.

Évidemment, je soutiens ce vœu au nom du groupe Ecologiste de Paris, et aussi dans le cadre du 10e puisque je suis également élue du 10e.

Oui, nous avons défendu la régularisation à la différence du vœu de Mme PAWLIK déposé dans le 10e, puisque c'étaient deux vœux qui étaient exactement identiques, sauf ce qui concernait la demande de régularisation des personnes.

Eh bien oui, la régularisation des personnes permet une pacification, oui, cela permet aussi plus de dignité pour les personnes en questions et d'arrêter un certain nombre de pratiques insupportables qui ont lieu sur elles quand elles se cachent.

Oui, nous le revendiquons !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je voudrais répondre à ma collègue de la droite. Oui, des inspections, on en demande, mais il faudrait avoir les inspecteurs ! Et les inspecteurs, c'est votre Gouvernement qui les a supprimés en nombre d'emplois, ce qui ne permet plus aujourd'hui d'aller contrôler des situations telles qu'on les connaît.

Je voudrais tout d'abord vous dire un grand merci, notamment à M. le Préfet de police et à M. CORDIER pour son implication dans ce dossier, remercier aussi le maire de l'arrondissement, Rémi FÉRAUD, qui a rassemblé tout le monde autour de ce dossier.

Je voudrais vous informer d'un courrier que j'ai adressé à Mme la Maire et que nous transmettrons aussi à M. le Préfet, où nous proposons qu'un Conseil parisien de la prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes puisse se réunir spécifiquement sur ce sujet et sur ce quartier.

Pour la régularisation, c'est aussi un moyen de protéger les personnes. Ce n'est pas seulement la question de la régularisation en tant que telle, parce que ces gens ont le droit d'être régularisés. C'est d'ailleurs à la justice de trancher sur ce point.

Mais la question fondamentale, ma chère collègue, est la protection des personnes qui sont actuellement victimes d'une mafia locale.

Si vous vous absteniez, vous ne protégez pas ces personnes, dont acte !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Monsieur FÉRAUD, pour conclure ces explications de vote.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Chacun pourra, et notamment les habitants du 10^e arrondissement, voir que c'est la droite et l'U.M.P. qui refusent de s'engager pour le respect des règles, le respect du droit du travail, parce que leur seule obsession, c'est de ne pas soutenir les travailleurs sans papiers qui se sont mobilisés.

Et ensuite, qu'une élue qui ne participe pas au Conseil du 10^e arrondissement parce qu'elle n'en est pas membre ne vienne pas me prêter des propos que je n'ai absolument pas tenus sur des histoires de régularisation massive, si j'ai bien entendu. Je n'ai absolument jamais dit cela, et le compte rendu du Conseil du 10^e arrondissement en fera foi.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 17 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'action syndicale au Lutetia.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 69 G, déposé par Mme SIMONNET, relatif à l'action syndicale au Lutetia.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens à féliciter le vœu précédent qui vient d'être adopté. Je pense que c'est un sujet extrêmement important et qui me tient également à cœur.

A travers ce vœu, je souhaiterais que notre Assemblée s'alarme de la situation de criminalisation de l'action militante et syndicale, qui peut avoir lieu également dans notre Capitale. Là, il s'agissait, dans le cadre de la mobilisation contre la nouvelle convention d'assurance chômage, et bien, la coordination des intermittents et précaires... ce n'est pas que des intermittents du spectacle mais des intermittents et précaires car la question de l'ensemble des précaires est touchée aussi par cette nouvelle convention assurance chômage. Et la CGT Spectacles, avec le soutien de la CGT Intérimaires, avait mené une action d'occupation du chantier de l'hôtel Lutetia, le 18 septembre dernier.

A cette occasion, il y a eu manifestement à la fois des entraves à l'action syndicale et une intervention de la direction du chantier, aidée par les forces de l'ordre, qui a non seulement essayé d'empêcher l'action syndicale de pouvoir se dérouler, où il y avait une volonté d'informer sur leurs droits les salariés, pour une part précaires, sur ce chantier. Suite à l'évacuation du chantier, il y a un participant qui a été arrêté sous des motifs assez fallacieux, qui a été transféré au commissariat et qui, ensuite, est paru en comparution immédiate devant le Tribunal de Paris.

Ce que je souhaite vraiment demander dans ce vœu, c'est que l'on exprime véritablement notre attachement à la liberté syndicale et militante et au refus de la criminalisation syndicale et militante. On le dénonçait sous Nicolas SARKOZY. Hélas, cette criminalisation se poursuit également aujourd'hui.

Comme vous vous souvenez, sous l'ancienne mandature, avec le groupe Communistes et élus du Parti de Gauche, j'avais défendu un vœu en faveur d'une loi d'amnistie syndicale. Hélas, le sujet est toujours autant d'actualité.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il y a peut-être la réponse de l'Exécutif, en général.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET.

La parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, merci de me donner l'opportunité de rappeler l'attachement de l'Exécutif parisien à la liberté de l'action syndicale et militante. En tant qu'adjointe en charge de la participation citoyenne, de l'emploi et du dialogue social territorial, c'est important pour moi de rappeler que la liberté syndicale est au cœur des droits fondamentaux des salariés et permet à la démocratie de s'exprimer dans les relations de travail. Il s'agit d'une liberté constitutionnellement protégée, comportant deux grandes dimensions.

Elle vise d'abord la liberté individuelle de défendre ses droits et ses intérêts, par l'adhésion au syndicat de son choix.

Elle vise également la liberté collective de créer un syndicat professionnel.

Concernant votre vœu et la présentation qui est faite des faits, que vous exposez sur cette action qui a eu lieu sur le chantier du Lutetia, qui est votre présentation des faits, je rappelle que cette affaire est en cours devant la justice.

Je vous propose différents amendements qui nous permettraient de pouvoir rappeler collectivement, effectivement, ici au Conseil de Paris, l'attachement du Conseil de Paris à la liberté syndicale et militante, sans s'ingérer dans une affaire qui est en cours et sur laquelle la justice aura à se prononcer.

C'est pourquoi je vous demande - et à cette condition-là, j'émettrais un avis favorable sur ce vœu :

- le retrait de trois considérants (le 5e, le 8e et le 10e considérant) qui concernent une partie des faits relatés, qui méritent d'être vérifiés avant de pouvoir les énoncer de cette façon ;

- la modification du 3e considérant par le remplacement, à la fin de la phrase qui commence par "exposé" jusqu'à "conditions inacceptables" par simplement "sur leurs conditions de travail", car là aussi ce qui est avancé mérite d'être vérifié point par point ;

- la suppression du qualificatif "fallacieux" du motif d'arrestation, car cela prête à confusion par son manque de précision ; on ne comprend pas très bien ce que vous voulez dire par là ;

- enfin, et surtout, la suppression de la deuxième partie du vœu, c'est-à-dire ce que vous demandez concrètement, car le respect de l'indépendance de la justice ne nous permet pas d'accepter une telle demande.

Aussi, je pense que nous pourrions tous nous réunir sur un vœu qui exprimerait que le Conseil de Paris exprime son attachement à la liberté syndicale et militante et son refus de la criminalisation de l'action syndicale et militante.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

La parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, le 18 septembre, effectivement, vers 7 heures du matin, des militants de la CGT Intermittents et Précaires ont pénétré à l'intérieur du chantier de rénovation de l'hôtel Lutetia. Pour pénétrer à l'intérieur de ces lieux, il semblerait que des vigiles aient été bousculés.

Ensuite, ces occupants se sont installés dans l'immeuble et ont mis en place une banderole. Le directeur général de l'hôtel a sollicité le concours de la force publique auprès du Préfet pour les évacuer et des vigiles ont indiqué vouloir déposer plainte pour les heurts dont ils avaient fait l'objet.

Le Préfet de police a donné son accord en fin d'après-midi au concours de la force publique, ce qui a laissé le temps aux participants d'entrer en contact avec les ouvriers du chantier et de faire connaître leur action à la presse.

Sur les 19 occupants qui restaient au moment de l'évacuation, un individu a été reconnu par un des vigiles. Cet individu lui aurait porté un coup dans le dos. Il a été interpellé par la police, placé en garde à vue. Les autres occupants ont été laissés libres.

Effectivement, c'est une affaire dont la justice est saisie, puisque le jugement sera rendu le 31 octobre prochain.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je crois qu'il y avait des demandes d'explication de vote.

Danielle SIMONNET, on vous demande si vous êtes favorable aux amendements proposés par Pauline VÉRON, donc c'est simplement un "oui" ou un "non" que l'on vous demande.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, non, je regrette ! Je ne dis pas "oui" ou "non".

J'accepte les amendements mais je ne dis pas que "oui" ou "non", Monsieur Ian BROSSAT.

Je tiens à signaler que le vigile bousculé, Monsieur le Préfet, était manifestement en pleine forme le surlendemain et n'a même pas réussi à reconnaître le militant incriminé.

Par ailleurs, je reconnais que, effectivement, comme il ne s'agit pas simplement du Parquet dans cette procédure, dans le cadre du respect et de l'indépendance de la justice, on ne peut pas, du coup, demander ce que je demandais au deuxième alinéa, donc je le retire.

Mais je tiens néanmoins à regretter que l'Exécutif mette autant de Tapp-ex sur ce vœu et occulte la réalité actuelle, ne veut pas regarder la réalité actuelle de criminalisation de l'action syndicale, car ce qui s'est passé au Lutetia, hélas, se passe également ailleurs, dans de nombreux endroits.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, la réponse est donc "oui".

Et explication de vote de Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je partage ce que vient de dire Danielle SIMONNET : on est tous alertés, sans arrêt, dès qu'il y a un mouvement social sur des attitudes de considérer les syndicalistes comme des criminels.

Encore ce matin, il y avait un rassemblement de salariés de La Poste concernant un syndicaliste de La Poste qui a fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour avoir pris la parole dans une assemblée générale.

Donc, on est dans un climat où on mélange terrorisme et syndicalisme. Je pense que ce vœu est le bienvenu pour pouvoir réaffirmer certaines choses dans la liberté d'expression des syndicats.

Enfin, moi, je partage ce que dit Danielle SIMONNET quand elle dit, en gros : "Il faut voir si ce sont des vigiles ou si ce sont des femmes de chambre !" Je veux bien mais il faut quand même qu'il y ait une expertise un peu plus poussée sur coups et blessures auprès des vigiles ; sinon, cela veut dire que ce sont des vigiles très fragiles.

Donc, moi, je soutiens pleinement ce vœu et nous le voterons amendé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix ce vœu ainsi amendé, avec un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 18 G).

2014 DDEES 1050 G - Subventions et conventions (365.000 euros) avec des associations dans le cadre de l'appel à projets "Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers politique de la ville".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 1050 G relatif à l'attribution de subventions et conventions avec des associations dans le cadre de l'appel à projets "Parcours linguistiques vers l'emploi avec les habitants des quartiers politique de la ville".

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les actions soutenues par ce projet de délibération nous paraissent pertinentes pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'il est avéré qu'une mauvaise maîtrise de la langue est un frein à l'emploi, y compris pour les professions de bas niveau de qualification, comme les techniciennes ou techniciens de surface, voire les ouvriers du bâtiment.

Nous savons, par ailleurs, que le public féminin est majoritaire dans ces ateliers. En effet, les femmes connaissent des parcours personnels et familiaux dans lesquels le rapport au français parlé et écrit a été plus difficile d'accès que pour les hommes. Mais la maîtrise de la langue n'est pas seulement un atout pour l'emploi : c'est aussi un facteur d'intégration, une compétence sociale qui permet un meilleur exercice de la citoyenneté.

Il en est de même de la question du rapport des parents avec leurs enfants, notamment autour de la scolarité et de son suivi.

Bien que ce ne soit pas l'objet premier de ces ateliers, ces moments d'apprentissage permettent également d'acquérir des savoirs, dont les personnes peuvent se saisir dans bien des domaines de la vie.

Enfin, s'il est vrai que beaucoup de formations existent, portées par le Département ou la Région, dans le cadre d'un parcours professionnel, elles exigent des prérequis en termes de niveau linguistique, qui empêchent un certain nombre de personnes d'accéder à l'offre existante. Ces actions, par contre, permettent de proposer une offre de formation dans le cadre d'un parcours linguistique adapté à ces personnes.

Je terminerai mon propos sur une simple remarque méthodologique qui, je pense, doit être partagée par l'Exécutif. Il nous est, en effet, demandé de nous positionner sur des actions dont le bilan n'a pas encore été finalisé. Nous souhaiterions qu'à l'avenir, il nous soit communiqué un bilan des actions de l'année passée avant de décider, à nouveau, du soutien à apporter pour l'année à venir.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danièle PREMEL, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre, puis à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, Danièle PREMEL, vous avez très bien décrit l'importance de la formation linguistique dans les quartiers politique de la ville, et je vous en remercie.

La maîtrise de la langue est effectivement un préalable indispensable à toute recherche d'emploi, y compris pour les emplois dits non qualifiés.

Nous cherchons par cet appel à projets, mené en commun avec Colombe BROSSEL, à faire remonter des actions très localisées, à petite échelle certes, mais les plus adaptées possibles aux besoins des personnes très éloignées de l'emploi.

31 projets ont été retenus cette année sur un montant total de 455.000 euros qui devrait toucher 1.200 bénéficiaires. Et les résultats sont bons. En 2013, 800 personnes ont été formées. A ce jour, 175 personnes ont soit retrouvé un emploi, soit obtenu un diplôme qui leur permettra d'aller plus loin.

Nous attendons encore plus de sorties positives dans les prochains mois, car les formations se déroulent sur l'année scolaire, et non sur l'année calendaire. Et nous pourrons, à ce moment-là, faire un bilan. Je suis d'accord avec votre demande. Bien sûr, nous le faisons, mais nous pouvons peut-être plus partager ce bilan.

Je crois beaucoup, mes chers collègues, dans ces petites actions qui, mises bout à bout, ont un impact important. Elles ont droit à un soutien fort de la Ville, autant que les grandes actions que nous menons pour l'emploi. Je pense, par exemple, au Forum Paris pour l'emploi qui a lieu demain et après-demain, place de la Concorde, et où 10.000 offres d'emploi sont proposées. Vous y êtes d'ailleurs tous cordialement invités.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Colombe BROSSEL pour compléter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Trois petits mots en complément.

D'abord, évidemment, pour vous remercier, Madame PREMEL, de votre intervention, mais aussi pour saluer le fait que c'est bien souvent dans les quartiers populaires, et notamment dans les quartiers "politique de la ville", que s'expérimentent, se montent, se créent, s'imaginent, parfois se trompent, mais on leur laisse cette possibilité des dispositifs qui visent à combler les mailles trop larges d'un filet, important, nécessaire, mais parfois un peu loin des réalités que nous pouvons rencontrer dans les quartiers populaires.

C'est l'objectif de ces subventions et de ces conventions. Elles sont utiles. Evidemment, nous ne pouvons que souscrire avec Pauline VÉRON à votre dernière remarque. Elle est utile pour tout le monde, pour la Ville, pour l'administration, pour l'Exécutif, pour l'ensemble des Conseillers de Paris.

Mais ce projet de délibération est la preuve que c'est bien souvent dans les quartiers populaires, en faisant confiance aux porteurs de projets associatifs, en faisant confiance à ceux qui interviennent et travaillent dans ces quartiers, que l'on arrive à monter les dispositifs pertinents et adaptés aux réalités de nos quartiers.

Merci de l'avoir souligné.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1050 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1050 G).

2014 DPE 1019 - Programme local de prévention des déchets 2014. - Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent à l'examen du projet de délibération DPE 1019 relatif au programme local de prévention des déchets 2014.

La parole est à M. Yann WEHLING.

M. Yann WEHLING. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est évidemment favorablement que nous voterons ce projet de délibération portant sur les actions à mener en matière de sensibilisation des Parisiens à la réduction de leurs déchets.

Là encore, comme sur bien d'autres sujets environnementaux qui ont fait l'objet de délibérations ces derniers mois, il s'agit de l'application des lois Grenelle. Je note qu'il est rare que vous le rappeliez. Sans doute est-il difficile d'admettre que ce n'est pas votre famille politique qui a initié de nombreuses actions qui, dans toutes les collectivités de France, permettent aujourd'hui d'avancer sur les déchets, la qualité de l'air, l'eau et le développement de trames vertes et bleues en faveur de la biodiversité.

Les lois Grenelle ont impulsé ce programme dans lequel Paris s'est engagée - c'est une bonne chose - et qui prendra fin l'année prochaine. Il vise à réduire, par des actions de sensibilisation de la population au changement de comportement, la quantité des déchets des ménages d'environ 7 % en cinq ans. Ce qui devrait être atteint, d'après

ce que j'ai pu constater, soit de passer à Paris de 448 kilos de déchets par habitant et par an, à 417 kilos par habitant et par an.

Mais permettez-moi quelques remarques, néanmoins, à la lecture de ce projet de délibération. Il vise à apporter un soutien financier à 14 associations pour qu'elles mettent en œuvre des actions de sensibilisation des Parisiens à la réduction de leur production de déchets. Certaines d'entre elles - je pense notamment à celles relatives aux déménagements - sont très intéressantes.

Je note toutefois que la majorité de ces associations auront des actions localisées sur des arrondissements identifiés et que tous ces arrondissements ont la couleur politique de votre majorité. C'est une majorité des actions qui sont concernées par cette localisation.

J'ose espérer que c'est un hasard. Je n'ai pas eu, dans mes questionnements en Commission, de réponse claire sur ce hasard.

J'insisterai donc une nouvelle fois sur la nécessité pour que les associations n'ayant pas d'action localisée, privilégient les arrondissements de l'Ouest parisien, car si l'on veut respecter l'esprit de ce programme, c'est bien l'ensemble des Parisiens qu'il s'agit de sensibiliser.

Ma seconde remarque porte sur la pérennité de ces actions. Comme je l'ai dit, plusieurs d'entre elles sont véritablement intéressantes et mériteraient non seulement d'être généralisées, mais surtout d'être pérennisées. Car on le sait bien, en matière de sensibilisation et de changement des comportements, le maintien des actions est la clé de leur appropriation par les habitants.

En somme, après 2015, à la fin de ce programme, quelle généralisation et quelle pérennisation de ces actions comptez-vous engager ?

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Yann WEHRLING.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La prévention des déchets est un élément essentiel de la politique de gestion des déchets de la Ville de Paris, et nous nous en réjouissons.

Pour rappel, le Conseil de Paris avait voté, dès 2007, un plan de prévention et de réduction des déchets, qui avait été voté à l'époque à l'unanimité, avant même les lois Grenelle.

La sensibilisation et la mobilisation des citoyens et des citoyennes est en effet essentielle pour aller vers un changement de modèle de consommation. Les projets que vous nous présentez aujourd'hui, aussi bien que le rapport annuel sur la gestion des déchets, prouvent de véritables avancées en la matière.

Toutefois, la situation actuelle est encore inquiétante. Aujourd'hui, au SYCTOM, sur 100 % des déchets incinérés, 24,4 % sont des bio-déchets, 21,8 % sont de papier-carton, 6,5 % de verre, 4,3 % de textiles, etc., soit 42,7 % de filières pour lesquelles il existe des filières de recyclage. En tout, deux tiers des déchets pourraient être ainsi détournés de l'incinération.

Par ailleurs, nous sommes en dessous de la moyenne nationale, en ce qui concerne le recyclage de nos ordures ménagères. En bref, notre marge de progression est immense.

Enfin, ce dimanche, les députés écologistes ont permis d'adopter des amendements au projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, portant interdiction de toute nouvelle installation de tri mécano-biologique pour la méthanisation à compter du 1er janvier 2016, venant rendre encore plus complexe la mise en œuvre des projets portés aujourd'hui par le SYCTOM.

Dans ce contexte, si Paris veut s'engager dans la trajectoire zéro déchet que nous avons adoptée à l'unanimité en juin dernier, elle devra, en tout premier lieu, maintenir et même amplifier ses efforts en matière de prévention des déchets, s'engager dans le tri à la source et la collecte des bio-déchets, y compris auprès des ménages et des professionnels, en favorisant les petites unités de traitement - compostage ou mini-méthaniseur - enfin, développer de multiples solutions de proximité, afin de détourner un maximum de déchets de l'incinération.

Monsieur le Maire, étant donné le temps nécessaire pour changer de modèle, pouvez-vous nous indiquer quel est votre programme en la matière ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - J'associerai évidemment à ma réponse Antoinette GUHL, qui est partie pour une inauguration, qui montre bien à quel rythme la Ville de Paris est engagée dans l'ensemble de ces programmes.

D'abord, pour vous remercier, Anne SOUYRIS, de son intervention et d'avoir souligné que la Ville, et notamment notre Conseil, a adopté à de nombreuses reprises et dans un climat de rassemblement, très souvent à l'unanimité, des projets, des délibérations et la stratégie zéro déchet.

Je préfère, d'ailleurs, que nous abordions cela dans le rassemblement et l'unanimité de notre Conseil, nécessaires à la mise en œuvre de nos projets, plutôt que dans une course à l'échalote consistant à dire : "c'est moi qui l'ai dit le premier" ou : "c'est moi qui l'ai fait le premier" ou : "c'est moi qui, à telle époque, ai fait X ou Y chose", mais vous reconnaîtrez le précédent intervenant là-dedans.

Nous sommes confrontés - au-delà du fait qu'aujourd'hui, nous respectons ce à quoi nous nous étions engagés, et nous allons arriver à cette réduction de 7 % du volume des déchets parisiens - à de nombreuses difficultés, des difficultés qui sont, pour une grande part d'entre elles, liées aux grandes villes et à la manière dont fonctionnent les grandes villes, en tout cas en France, et à la difficulté que nous avons sur le tri dans les grandes villes ; et d'autre part, effectivement, à des évolutions, y compris des évolutions législatives.

Si ce que vous indiquez sur le tri mécano-biologique se confirme, c'est vrai que ça va encore compliquer le tri des biodéchets, notamment parce que le SYCTOM était engagé dans une stratégie sur le tri mécano-biologique et qu'il faudra revoir cela assez rapidement.

Ceci dit, c'est bien pour ça aussi que je suis intervenu, lors du dernier bureau du SYCTOM, pour demander, comme je l'indiquais, je crois, lundi, que le SYCTOM se dote d'une stratégie sur la méthanisation en tant que telle, et indiquer que Paris était volontaire pour s'engager avec le SYCTOM, non seulement dans ce schéma, mais aussi plus largement pour avancer vers l'idée de micro-méthanisation, y compris - je l'espère - pouvoir en implanter sur le territoire parisien. Parce que Paris, et y compris comme centre-ville, doit pouvoir donner l'exemple et pouvoir donner comme signal à nos voisins, au sens large du terme, que non, la méthanisation ne se fait pas forcément uniquement loin des villes, mais qu'elle doit pouvoir se faire très localement.

Il y a aussi, sur la question des biodéchets, de nombreuses expériences, mais nous les avons déjà abordées dans ce Conseil.

Je voudrais simplement souligner que je vais inaugurer très prochainement, dans le 12^e arrondissement, le premier compost de quartier, puisque nous avons jusqu'à maintenant des composts d'immeubles, des composts dans les écoles. Pour la première fois, un compost de quartier va être mis en place dans le 12^e arrondissement, à la maison des associations du 12^e arrondissement, et je voudrais le saluer. Et j'irai évidemment l'inaugurer.

Par ailleurs, nous mettons en place - nous le discutons actuellement, et il sera présent dans le cadre du plan d'investissements de la mandature - un véritable schéma directeur d'implantation de déchetteries et de lieux de tri de déchets, des lieux de recyclage, pour que, dans l'ensemble des arrondissements, sur l'ensemble du territoire parisien, ceux-ci puissent être mis en place. Voilà.

Je vous préciserai évidemment, à de nombreuses occasions, l'ensemble de la stratégie, mais voilà les grands axes sur lesquels nous avançons. Je réaffirme notre stratégie, qui est une stratégie de zéro déchet, comme nous l'avons abordée ici. Et d'ailleurs, dès la semaine prochaine, je me rendrai à l'invitation de la Mairie de San Francisco, pour voir comment ils ont mis en place ce schéma à San Francisco et comment il réussit, et je pourrai - j'en suis certain - en tirer un certain nombre d'enseignements et pouvoir les rapporter à ce Conseil.

Je voudrais simplement, pour conclure, indiquer, sur le projet de délibération lui-même, pour répondre aux interrogations de Yann WEHRLING : les associations et les projets qui sont dans ce projet de délibération ont été choisis par un jury et ont été choisis à l'unanimité, par un jury comprenant des membres de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris. Et, je le répète, à l'unanimité.

Ne voyez donc pas malice dans des implantations à tel ou tel endroit. Il se trouve qu'effectivement, dans un certain nombre d'arrondissements, il y a plus d'associations dynamiques sur ces questions-là que dans d'autres. On peut peut-être regretter qu'on soit plus engagé sur la gestion des déchets dans le 11^e arrondissement que dans le 16^e, mais c'est un fait.

Ceci dit - comme je vous l'ai indiqué en Commission -, nous avons indiqué, à l'unanimité là aussi, tous les membres du jury issus de l'ensemble des groupes, que nous souhaitons, comme vous l'avez dit, que les projets qui ne sont pas localisés puissent se tenir sur l'ensemble du territoire parisien, à la fois Est-Ouest, mais aussi, et je dirais quasiment surtout, dans l'ensemble des types d'habitats, qu'ils soient faubouriens, qu'ils soient haussmannien ou qu'ils soient plus luxueux.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci. Merci, Mao PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1019.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DPE 1019).

M. Mao PENINOU, adjoint. - Monsieur le Président, simplement pour vous indiquer que la conférence des présidents va commencer tout de suite dans la salle de travail à côté.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Fadila MÉHAL, qui est présidente de la 2e Commission. Et comme la 2e Commission commence, la parole est à la présidente.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je rends grâce à l'article 19 de notre nouveau règlement intérieur, qui me permet, en tant que présidente de la Commission culture, patrimoine et mémoire, de vous rendre compte, en quelques mots, de la séance de cette Commission, qui s'est tenue le 22 septembre à midi. Et donc, je salue la mobilisation des membres qui ont préféré venir que de déjeuner.

A titre personnel, je n'ai pu que regretter que cette Commission ait été délestée des relations internationales, qui me semblaient se marier parfaitement à une vision élargie de l'identité culturelle, où le regard de l'autre prévalait en questionnant notre solidarité internationale. Mais enfin, acceptons cette nouvelle partition, tant il est vrai que le menu de cette séance a suffi à notre bonheur.

176 projets de délibération ont été présentés sur le secteur culture, patrimoine, métiers de l'art, relations avec les arrondissements, nuits et entreprises culturelles, et pour le secteur mémoire, 7 projets, dont 3 sur des dénominations de rues ou de places.

A cette séance, nous avons examiné 148 projets et délibérations de la Direction culturelle, dont 147 pour le Conseil municipal et un pour le Conseil général, parmi lesquels 135 projets de délibération portant subventions de fonctionnement à 224 structures, pour un montant de presque 15 millions d'euros ; plus que 15 millions d'euros. Et je peux les citer pêle-mêle : le Festival d'automne, l'Agence pour la promotion de la création industrielle, le Théâtre du soleil, et aussi, bien sûr, le classement au titre de monument historique de l'église Saint-Bernard.

Je voudrais dire aussi un mot sur les 15 vœux qui ont été déposés et qui ont suscité de vrais débats. Les 11 vœux examinés par la culture se sont focalisés, pour l'essentiel, sur le sens et la politique patrimoniale de la Ville, et je pense notamment à la Commission du Vieux Paris qui a été - il faut le rappeler - au centre des discussions et interpellations, mais aussi sur La Poste du Louvre.

Pour être complète, je dirai qu'un vœu a été retiré après les explications convaincantes de Bruno JULLIARD, et trois autres ont été réorientés vers une autre Commission.

Pour le domaine mémoire, 5 vœux ont été présentés, dont le très attendu centre Dumas, soutenu par de nombreuses associations ultramarines.

Je terminerai en remerciant bien sûr les 25 membres de la Commission qui m'ont élue dans un esprit de pluralisme républicain, en leur faisant la promesse que la présidence - et que ma présidence - s'exercera toujours dans un esprit de rassemblement, de consensus, mais aussi d'exigence de la vérité, qui - vous le savez - est la marque de fabrique des centristes, mais qui est aussi devenue, avec le temps très dur que nous vivons, une exigence vis-à-vis des Parisiens.

Je voudrais aussi saluer la maturité des interventions de chacun qui, malgré les sujets polémiques qui ont fait l'actualité estivale, ont su rester dans le registre de la saine démocratie, avec des débats ouverts et constructifs.

Et mes remerciements, bien sûr, à Bruno JULLIARD, à Catherine VIEU-CHARIER et à leurs collaborateurs, à leur collaboration active et d'avoir permis que ces débats, dans cette Commission, ne soient pas simplement une courroie de transmission, ni une caisse d'enregistrement, mais qu'ils se fassent dans la construction.

Alors, pour terminer, faisons en sorte que la culture, le patrimoine et la mémoire ouvrent à tous les Parisiens les portes du savoir, de l'humanisme et de la fraternité. N'est-ce pas Malraux qui disait : "la culture est le plus court chemin de l'homme à l'homme" ? Nous ferons en sorte, dans cette Commission, que l'homme, et bien sûr la femme, soient au cœur de la mandature qui s'ouvre.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL, et vous avez réussi à faire rougir Bruno JULLIARD et Catherine VIEU-CHARIER. Je sais que vos compliments sont allés droit à leur cœur.

2014 DAC 1055 - Subvention (404.600 euros) et avenant avec l'association Festival d'Automne à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1055 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec l'association Festival d'automne à Paris.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour le groupe U.M.P.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes pour ce projet de délibération. Cela dit, comme on l'a vu en 2e Commission avec M. le premier adjoint, nous aimerions connaître de façon plus précise quels sont les chiffres de fréquentation par discipline de ce Festival d'automne, dont nous ne contestons absolument pas la légitimité.

Nous souhaiterions aussi savoir, avec plus de précisions, les éléments concernant les théâtres de banlieue partenaires et la façon dont ces partenariats ont été conçus.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous et merci pour votre concision.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à M. Thierry HODENT, ainsi qu'à Mme la Présidente de la 2e Commission pour son introduction à nos projets de délibération.

Concernant le Festival d'automne, je me réjouis qu'une unanimité salue le travail de qualité qui est réalisé par l'ensemble de l'équipe du Festival d'automne, équipe qui est d'ailleurs assez restreinte.

C'est la 43e édition cette année du Festival d'automne, festival international qui a lieu de septembre à décembre, à Paris mais aussi en Ile-de-France. Bon nombre d'artistes et de créateurs seront mis en avant cette année, notamment William FORSYTHE ou Roméo CASTELLUCCI. Une partie importante de la programmation sera consacrée cette année à la jeune création française, avec plus de 233 représentations pour 20 artistes différents.

Par ailleurs, la direction du Festival d'automne, Emmanuel DEMARCY-MOTA, développe une politique d'éducation artistique et culturelle très ambitieuse. C'est notamment une des demandes de la Ville de Paris qui est un des co-financeurs avec l'Etat du Festival d'automne.

Concernant la fréquentation et le nombre de lieux partenaires, le nombre de lieux partenaires d'abord est sans cesse en augmentation. Cette année, 43 lieux sont partenaires, dont 26 à Paris, le reste donc en banlieue et en région Ile-de-France.

Sur les choix qui sont réalisés des lieux partenaires, cela évolue d'année en année. En réalité, cela dépend à la fois des artistes qui sont accueillis, notamment des artistes internationaux qui parfois ont des demandes particulières, comme l'année dernière, par exemple, Bob WILSON au Théâtre du Châtelet, mais le Châtelet n'est pas tous les ans partenaire du Festival d'automne. Cela dépend aussi des liens entre les directions des équipements culturels, des établissements, qu'ils soient nationaux ou municipaux, ou parfois même les deux.

Enfin, quant à la fréquentation, le nombre de représentations est de 504, soit 100 de plus par rapport à l'année 2013, et le nombre de places mises à la disposition du public est de 224.000 en 2014, contre 173.000 l'année dernière.

Alors nous sommes en plein Festival d'automne et il est encore trop tôt évidemment pour définir la réussite de cette fréquentation. Cela dit, l'année dernière, nous étions à plus de 90 % de taux de remplissage pour le Festival d'automne, ce qui est une excellente performance.

J'ajoute enfin, pour terminer sur la question budgétaire, que la subvention de la Ville s'élève à 759.000 euros, en légère augmentation de 50.000 euros. Elle couvre 15 % du budget, ce qui est un montant quasiment identique à celui du mécénat.

Je veux saluer la recherche active de financements propres du Festival d'automne, ce qui contribue à faire un festival qui est à la fois finalement peu coûteux et, en même temps, une très grande réussite populaire mais aussi esthétique et culturelle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1055.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1055).

2014 DAC 1057 - Subvention (325.000 euros) et avenant avec la SASU La Manufacture (11e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1057 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant avec La Manufacture, dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2013, le Théâtre de la Bastille a présenté 24 spectacles pour 251 représentations, et il a été vu par 36.626 spectateurs - c'est ce qui est dans le projet de délibération - dont 25.170 payants, ce qui veut dire, les autres étant invités, qu'il y a à peu près 23 % d'invités.

Nous aimerions savoir qui sont ces invités. Est-ce qu'il y a des scolaires parmi ces invités ? Ceci d'autant plus que la subvention de la Ville de 645.000 euros n'est pas négligeable du tout par rapport à ce nombre d'invités.

En dehors de ces problèmes que nous avons soulevés déjà en commission, nous serons évidemment pour aussi soutenir cette subvention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HODENT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à M. CRAVENNE. Vos interrogations sont tout à fait légitimes et pertinentes.

Tout d'abord, un mot sur le Théâtre de la Bastille, puisque la subvention à La Manufacture permet le fonctionnement du Théâtre de la Bastille dans le 11e arrondissement.

C'est un théâtre particulier, qui a une place importante dans notre offre théâtrale à Paris, à la fois sur la diversité de la programmation, mais aussi et surtout - et nous y attachons beaucoup d'importance - sur la dynamique de soutien aux équipes, et notamment aux jeunes compagnies qui ont besoin d'être soutenues dans des lieux qui prennent le risque de la programmation de spectacles qui sont des spectacles émergents, et qui, en général, n'ont jamais été présentés auparavant ou avec des compagnies qui sont de jeunes compagnies.

En 2013, vous le soulignez, ce théâtre a présenté 24 spectacles pour 251 représentations. J'insiste sur ce point parce que, y compris pour des spectacles qui sont jeunes et qui n'ont jamais été présentés, le théâtre met en place un nombre de représentations conséquent, ce qui est important parce que cela permet de mettre le pied à l'étrier à bon nombre de compagnies.

Vous l'avez également dit, l'année dernière, il y a eu un peu plus de 36.000 spectateurs et, en effet, 23 % de ces spectateurs sont des invités. C'est un pourcentage qui est élevé, qui est bien plus élevé d'ailleurs que la moyenne de nos théâtres ; cela résulte de la particularité de la programmation et du choix artistique et culturel du Théâtre de la Bastille.

Je précise d'ailleurs qu'en ce qui concerne le Théâtre de la Bastille, la Ville de Paris apporte une subvention de 645.000 euros - nous avons augmenté de 5.000 euros par rapport à l'année dernière -, l'Etat également finance à un peu plus de 1,1 millions d'euros et la Région pour 95.000 euros.

Effectivement, c'est un théâtre qui est fortement subventionné mais cela est totalement justifié par la particularité artistique et culturelle.

Quant aux invitations, il s'agit bien d'invitations professionnelles à destination des programmateurs pour donner de la visibilité aux équipes diffusées et accompagner le parcours de diffusion de ces compagnies accueillies.

Connaissant la politique pratiquée sur les invitations dans ce théâtre, elle est tout de même restrictive, même si le nombre apparaît important, puisqu'une invitation pour une personne est valable uniquement certains jours de la série représentée. C'est une pratique qui est encadrée, qui est importante mais qui correspond tout à fait à l'activité que nous-mêmes demandons à ce théâtre, à savoir à l'accompagnement et à l'émergence de jeunes compagnies.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1057.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1057).

2014 DAC 1083 - Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop (11e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1083 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Maison du Hip Hop, dans le 11e arrondissement.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, Paris est l'un des plus importants viviers d'artistes, d'amateurs, d'associations et de professionnels du hip hop dans le monde.

La qualité de la création et le dynamisme de ce mouvement dans notre région n'est plus à démontrer, et notre ville est inscrite depuis longtemps dans la carte du hip hop international. Je tenais donc à intervenir rapidement sur ce projet de délibération qui propose d'attribuer 15.000 euros à l'association Maison du Hip Hop, dont le siège, comme vous l'avez rappelé, se situe dans le 11e arrondissement, passage de la Fonderie.

En apportant notre soutien à cette association, pour le fonctionnement des activités qu'elle propose, autour des arts du mouvement et de la culture hip hop, nous poursuivons nos efforts, afin de soutenir les différents acteurs de ce mouvement dans toute sa diversité et forme d'expression : musique, peinture et danse.

Créée en 2005, cette association fait vivre et progresser le hip hop vers une plus grande reconnaissance, autour de quatre grandes initiatives qui s'inscrivent totalement dans les objectifs des politiques menées par la Ville depuis plusieurs années, afin de reconnaître l'importance du mouvement en lui attribuant toute sa place.

L'association dispose en effet d'un pôle de recherche artistique qui permet le développement des laboratoires dans toutes les disciplines, d'un pôle de réflexion qui propose des débats sur la place des arts hip hop dans le paysage artistique actuel, ainsi que sur l'histoire du mouvement et ses enjeux actuels. Egalement d'un pôle de documentation qui accueille professionnels et amateurs trois jours par semaine, et qui propose également un accompagnement personnalisé pour les artistes et les compagnies en quête d'informations pratiques. Enfin, le pôle événements qui propose de nombreuses manifestations sur l'espace public ou dans les espaces partenaires.

Au regard de l'intérêt culturel et artistique des activités proposées par l'association Maison du Hip Hop, mon groupe votera évidemment avec enthousiasme cette subvention proposée.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous demander, Monsieur le Maire, cher Bruno, de nous faire un très rapide point sur la politique que vous comptez mener sur ce secteur du hip hop dans les années qui viennent, en tenant compte du fait que, dès l'automne prochain, en 2015, nous devons inaugurer un espace culturel unique dédié à 100 % au hip hop, qui ouvrira ses portes sous la Canopée les Halles et qui sera en effet le premier centre culturel entièrement consacré au mouvement du hip hop en plein cœur de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Philippe DUCLOUX pour son soutien à cette association.

Je serai très bref sur l'activité de l'association Maison du Hip Hop, parce que Philippe DUCLOUX a été complet et nous sommes en effet très satisfaits du travail riche qui est réalisé par la Maison du Hip Hop, et dans l'ensemble d'ailleurs des esthétiques, expositions, performances, sessions rap, slam, spectacles et autres.

Vous avez raison, Paris est reconnue comme une des capitales mondiales du hip hop et, comme tout secteur esthétique, cela nécessite un accompagnement et un investissement public.

Nous faisons d'autres choses que le soutien à l'association Maison du Hip Hop. Je pense notamment à notre soutien à l'association Hip Hop Citoyens qui organise le Festival "Paris hip-hop", qui est un très grand festival pluridisciplinaire reconnu à l'échelle internationale. Cette année, c'est la 9e édition, qui a mêlé des artistes amateurs et des artistes professionnels de la scène nationale et internationale.

Je pense également à notre soutien au festival "Juste debout", qui est un concours annuel de danse hip-hop organisé à Paris depuis 2002 et qui dorénavant, a un retentissement international absolument exceptionnel. Nous souhaitons poursuivre et amplifier ce soutien à ce festival.

Enfin, vous l'avez souligné - et ce sera probablement un élément essentiel dans notre politique de promotion et de soutien à toutes les esthétiques de cette mouvance culturelle qu'est le hip-hop, qui fête ses 30 ans - ,la Ville va ouvrir à l'automne 2015, en partenariat avec le 93, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, un lieu nouveau qui s'appellera "La place", au sein de la canopée des Halles. Ce sera un centre culturel hip-hop inédit au monde. Il fera vivre la culture hip-hop au quotidien et sera un support pour les nombreux événements déjà existants.

"La place" sera une boîte à outils d'un peu plus de 1.400 mètres carrés totalement pluridisciplinaire, une salle de diffusion de 400 mètres carrés, des salles dédiées à la pratique, un lieu ouvert, un lieu de travail, un lieu de création et un lieu de rencontre.

Je vous donne donc rendez-vous pour son inauguration à l'automne 2015.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1083.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1083).

2014 DAC 1211 - Subvention (3.000 euros) à l'association Retour d'image (11e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 1211 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Retour d'image", toujours dans le 11e arrondissement, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 70.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - C'est un amendement technique, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée le projet d'amendement n° 70 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 70 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1211 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DAC 1211).

2014 DAC 1309 - Subvention (9.000 euros) à l'association Les Petits Riens (19e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1309 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les petits riens", dans le 19e arrondissement.

La parole est en principe à Fanny GAILLANNE, qui n'est pas là. Nous nous retrouvons donc dans une situation où elle n'intervient pas et où Bruno JULLIARD va devoir répondre à une intervention qui n'a pas eu lieu.

Je vous propose de passer directement au vote de ce projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1309.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1309).

2014 DAC 1364 - Subventions (90.000 euros) à 13 associations culturelles dans le cadre de l'art pour grandir.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 1364 relatif à l'attribution de subventions à 13 associations culturelles dans le cadre de "L'art pour grandir".

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, j'ai voulu également intervenir sur ce projet de délibération qui accorde, comme vous l'avez rappelé, des subventions à 13 structures culturelles afin de valoriser le programme "Art pour grandir" auprès de notre Conseil, et pour me réjouir de cette initiative.

Né en 2009, "L'art pour grandir" a déjà fait ses preuves et progressivement, les établissements scolaires, les associations, les écoles, les collèges et centres de loisirs s'associent afin de permettre aux enfants et aux jeunes de pratiquer l'art et de fréquenter les nombreux lieux de production et de création culturelle disponibles dans notre ville.

Je me souviens effectivement du travail que nous avons effectué quand j'étais chargé des affaires scolaires dans le 11^e arrondissement et depuis, que de chemin parcouru !

Contrairement aux visites classiques éphémères faites par les enfants et les jeunes aux lieux de culture, la démarche proposée consiste à les associer à un travail artistique dans un temps relativement long auprès d'une structure - théâtre, musique, salle de concert, salle d'expo, etc. - ou directement avec un artiste, parfois à l'intérieur même des établissements scolaires, ce qui était le cas dans le 11^e arrondissement, comme je l'ai dit tout à l'heure. Elles débouchent souvent sur la production d'une œuvre, d'un spectacle restitué ensuite en public autour des familles et des communautés scolaires.

"L'art pour grandir" implique d'ores et déjà, comme indiqué dans l'exposé des motifs du projet de délibération, 73 établissements culturels ou associations, 65 % des écoles parisiennes, 54 % des collèges et 22 % des centres de loisirs.

En 2013-2014, ce sont plus de 26.000 enfants qui ont participé à l'un des projets labellisés "L'art pour grandir".

Dans notre ville plus qu'ailleurs, mes chers collègues, on sait bien que l'offre culturelle ne suffit pas à créer la démocratisation ; c'est bien par le biais de l'éducation artistique, de la sensibilisation et de la pratique que l'on peut favoriser l'accès des plus jeunes à la culture.

Cette démarche est aussi un atout majeur pour la lutte que nous devons mener tous ensemble contre l'échec scolaire et les inégalités sociales.

La culture peut garantir, et je pense que les élus de notre hémicycle sont tous d'accord, l'émancipation et l'épanouissement personnel, et c'est tout à l'honneur de notre ville d'avoir choisi d'investir dans ce programme "L'art pour grandir" qui, dans sa 6^e édition qui démarre cette année, continuera de relier de façon novatrice les établissements scolaires et le très riche réseau d'institutions et d'acteurs culturels dont nous disposons à Paris afin d'apporter aux enfants et aux jeunes, dans leur temps scolaire et périscolaire, une offre de qualité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Philippe DUCLOUX.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement, la politique culturelle de la Ville poursuit deux objectifs essentiels : le soutien à la création, à toutes les créations, premier objectif.

Deuxième objectif : l'accès le plus partagé possible du plus grand nombre à la culture, quelles que soient les origines sociales et culturelles de nos concitoyens.

Concernant ce second point, il y a plusieurs leviers, que vous avez d'ailleurs mentionnés, Philippe DUCLOUX.

Il y a d'abord le nombre de lieux de diffusion, qui doit être suffisamment important et bien organisé pour accueillir un public le plus large possible.

Il y a la politique tarifaire dans les lieux culturels, qui doit permettre que tous, y compris les familles défavorisées, puissent accéder à la culture.

Et il y a un troisième axe qui est pour nous absolument essentiel et indispensable : c'est l'éducation artistique et culturelle.

Parce que seule l'éducation artistique et culturelle peut permettre de lutter contre les inégalités d'usage, de pratique des familles par une participation individuelle des enfants dès le plus jeune âge par l'accès à la culture, l'accès aux artistes, l'accès à l'art par la pratique amateur.

Et tous les dispositifs qui vont dans ce sens doivent être amplifiés. C'est le cas du dispositif "Art pour grandir" que nous soutenons aujourd'hui par cette subvention.

Je veux d'ailleurs remercier l'ensemble des 13 acteurs culturels concernés par ce projet de délibération qui font vivre ce dispositif, notamment les théâtres ou encore les orchestres.

Je veux aussi saluer les directions, la Direction des affaires culturelles mais aussi la DASCO et Alexandra CORDEBARD pour le très beau travail conjoint qui est effectué pour ce dispositif.

Je souhaite que nous puissions continuer à amplifier ces prochaines années, évidemment, le dispositif "art pour grandir", mais plus globalement notre démarche d'éducation artistique et culturelle partout où cela sera possible.

Je pense même que tout équipement, toute structure subventionnée et aidée par la Ville de Paris doit impérativement mettre en place une politique d'éducation artistique et culturelle.

C'est un élément essentiel d'une politique culturelle publique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1364.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1364).

2014 DAC 1365 - Classement au titre des monuments historiques de l'église Saint Bernard de la Chapelle (18e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1365 relatif au classement au titre des Monuments historiques, de l'église Saint-Bernard-de-la-Chapelle, dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Nous approuvons évidemment le classement de cette église, mieux connue du grand public depuis qu'en 1996, les policiers en ont délicatement fracassé la porte à coups de hache pour en expulser délicatement les sans-papiers qui s'y étaient réfugiés avec la bénédiction du curé de l'époque.

D'ailleurs, j'observe que cet épisode est absent de l'historique que l'on peut lire dans le projet de délibération ; chacun est évidemment libre d'interpréter cette omission.

Par ailleurs, de quand date l'inscription aux Monuments historiques ?

Le projet de délibération dit 1985. Autant que je me souvienne, il s'agirait plutôt du 26 novembre 2012. C'est en effet, à l'origine de la demande d'une association, "Cavé Goutte-d'Or", que cette inscription avait eu lieu et que le processus aboutit aujourd'hui au classement.

Donc, voilà déjà ma première question : qu'en est-il de la date de cette inscription ?

Une inscription oblige à consulter l'Architecte des Bâtiments de France avant de délivrer un permis de construire dès lors que les travaux ont lieu dans un rayon de 500 mètres autour du bâtiment protégé par l'inscription.

Or, il semblerait que cette obligation n'ait pas été respectée pour trois chantiers importants rue Cavé, rue Myrha, rue Pierre l'Ermite, ce qui d'ailleurs a entraîné, d'après mes informations, trois recours de la part de l'association que j'ai citée tout à l'heure.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de cette obligation et éventuellement de ces recours ? C'est là l'objet de ma deuxième question.

Sur le fond, avec les écologistes, nous avons pendant la campagne électorale du premier tour, et notamment avec Sandrine MÉES, qui est à mes côtés, nous avons défendu le fait que le quartier Goutte-d'Or devait rester, devait conserver son caractère faubourien. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous sommes attachés à ce que l'obligation soit respectée de consulter l'ABF et, dans un autre domaine, nous sommes attachés aussi à l'indépendance de la Commission du Vieux Paris, ainsi qu'à une composition qui garantisse cette indépendance.

Sur ce point aussi, pouvez-vous nous rassurer ? Parce que nous sommes de ceux qui pensent que ce tissu faubourien, cette tradition faubourienne a été mise à mal par quelques réalisations architecturales de ces dernières années. Quelle est votre intention à ce sujet ? Quelle est votre politique ? La Ville compte-t-elle être vigilante à ce qu'il n'y ait pas, je dirais, de contrariété architecturale à l'égard du patrimoine d'un quartier populaire, qui mérite bien que, justement, l'on préserve son patrimoine ?

Voilà les trois questions que je voulais poser, tout en disant évidemment que nous approuvons ce projet de délibération chaleureusement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci Pascal JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur Pascal JULIEN, pour votre intervention.

D'abord, sur l'expulsion des occupants, l'expulsion brutale des occupants par plusieurs centaines de C.R.S. en 1996, vous avez raison, elle aurait tout à fait pu être dans l'exposé des motifs. N'y voyez pas là quelque connotation politique, quelle qu'elle soit : bien évidemment, il n'y a pas de raison particulière à cette absence.

Concernant la date de l'inscription, sur ce point-là, donc différente de la date du classement, puisqu'elle est immédiate en ce qui concerne la date du classement, en revanche, en ce qui concerne la date de l'inscription, cela méritera une vérification. Les informations que j'en ai aujourd'hui sont conformes à celles qui sont présentes dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération mais je propose que nous puissions vérifier, en effet, et que, le cas échéant, nous modifiions, bien évidemment, pour la date tout à fait réelle et effective.

Je me félicite, comme vous, bien évidemment, du classement au titre des Monuments historiques de la totalité de l'église Saint-Bernard, de son nom complet Saint-Bernard-de-la-Chapelle.

D'abord, concernant les travaux de l'église elle-même, il n'y a rien de notable à relever en particulier, puisque l'entretien régulier est réalisé, mais cette inscription en tant que Monuments historiques permettra notamment - ce n'est pas le seul objectif - de solliciter des subventions de l'Etat en cas de travaux, ce qui est évidemment important.

En revanche, il est vrai qu'aux alentours de l'église Saint-Bernard, un certain nombre de permis de construire concernant des travaux sont en cours ; je pense notamment à l'extension de l'école Saint-Bernard-de-la-Chapelle, qui est une école catholique privée sous contrat, ou encore la réalisation de logements étudiants rue Cavé, donc juste à proximité. Des recours sont, en effet, en cours actuellement. Ils ne dépendent pas directement de nous, puisque cela ne relève pas de notre compétence, d'autant plus qu'il semble que les recours sont en cours d'instruction. Visiblement, l'A.B.F. a bien été consulté mais ne se serait pas prononcé explicitement sur la covisibilité avec l'église Saint-Bernard, d'où les recours et probablement une fragilité juridique des permis de construire.

Mais, en ce qui nous concerne, d'abord, nous réaffirmons, bien évidemment, la volonté de respect du patrimoine de l'église, bien évidemment, d'où son classement, mais de l'environnement à proximité.

Toutes les démarches internes, je pense notamment, et évidemment on en parlera tout à l'heure, à la saisie de la Commission du Vieux Paris. Je reviendrai tout à l'heure sur son indépendance et sur la publicité de ses travaux. Mais, bien évidemment, il est important que toutes ces démarches internes puissent être réalisées dans les meilleures conditions possibles.

Evidemment, est-il nécessaire de le préciser, mais je le fais tout de même, toutes les dispositions du Code du patrimoine qui protègent les Monuments historiques et leur environnement, doivent être respectées, quels que soient les porteurs de projet. Lorsque la Ville doit le faire ou devra le faire, elle le fera sans aucune hésitation.

C'est bien la raison pour laquelle, d'ailleurs, nous soutenons ce classement au titre des Monuments historiques pour la totalité de l'église Saint-Bernard.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, a demandé la parole.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots seulement. Je ne serai pas long, puisque Bruno JULLIARD a répondu l'essentiel.

Pour dire que, bien sûr, nous sommes tous attachés à nos quartiers et à leur aspect ancien. Et puis, nous sommes aussi attachés à ce que ces quartiers évoluent. Il y a des projets notamment autour de l'église Saint-

Bernard mais aussi dans beaucoup de lieux dans le 18e, qui sont des projets d'intérêt public et important. Il faut que ces projets respectent, bien sûr, les règles et les recours qui sont en cours vont être à juger sur le fond. Ils doivent l'être non pas par les élus mais par l'instance qui est en charge de les juger.

Mais je maintiens aussi qu'un certain nombre de ces projets, et notamment les logements étudiants dans ce quartier, sont essentiels pour nous. Il y a là un équilibre à trouver entre la capacité de monter des projets et le respect, bien sûr, de notre patrimoine, et puis aussi, la capacité, y compris dans les quartiers populaires, de temps en temps, de trouver des gestes architecturaux qui ont du sens, qui s'inscrivent, bien sûr, dans le périmètre urbain, qui s'inscrivent, bien sûr, dans le paysage urbain tel qu'il est mais qui marquent aussi que nous agissons sur la ville et que la ville ne s'est pas arrêtée au moment où les faubourgs ont été constitués.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Eric LEJOINDRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1365.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1365).

2014 DAC 1372 - Convention de mécénat avec l'Association Diocésaine de Paris pour le financement de l'opération de relevage du grand orgue de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1372 concernant la convention de mécénat avec l'Association Diocésaine de Paris.

La parole est à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour le groupe U.M.P.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

On nous propose d'approuver la convention de mécénat avec l'Association Diocésaine de Paris (l'A.D.P.) pour l'opération de relevage du grand orgue de Notre-Dame d'Auteuil.

Nous allons voter, bien sûr, ce projet de délibération car il va dans le sens de cette rénovation devenue plus qu'urgente, puisqu'elle a pris quelque dix ans de retard, mais je dois bien vous le dire : non sans quelques mécontentements.

Ce magnifique, l'un des plus beaux orgues de Paris, l'orgue Cavaillé-Coll, n'est pas qu'un instrument cultuel, vous le savez, puisqu'il participe aussi pleinement, avec l'organiste titulaire, Frédéric BLANC, à la vie culturelle du 16e arrondissement.

Compte tenu du budget conséquent (290.000 euros) de la rénovation, nous avons proposé, en accord avec le père de ROMANET, un financement tripartite avec souscription des paroissiens pour une partie, le solde étant partagé à parts égales entre la Mairie de Paris et la mairie du 16e. Ce montage financier avait d'ailleurs été salué et pris en exemple par M. GAUDILLÈRE.

La souscription a donné d'excellents résultats, au-delà de nos espérances, et nous tenons à souligner l'effort pécuniaire et d'implication des paroissiens et des habitants du 16e et de l'Association Diocésaine de Paris pour sauver l'orgue.

Or, la Ville, qui s'était engagée à prendre en charge 110.000 euros, ne tient pas aujourd'hui son engagement. En effet, on comprend, à la lecture de l'exposé des motifs, que ce seront 60.000 euros qui seront pris en charge et non pas 110.000. Autrement dit, la Ville diminue son effort proportionnellement à la générosité des Parisiens.

C'est une attitude qui, admettez-le, est de nature à tromper la confiance des Parisiens, ce qui hypothèque l'idée de futurs partenariats de cette nature. On ne peut que le regretter amèrement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je me félicite aussi de cette convention de mécénat avec le Diocèse de Paris pour le financement du relevage du grand orgue.

En revanche, je pense qu'il y a quelques incompréhensions entre nous - mais je propose que nous puissions poursuivre cette discussion par la suite - sur l'organisation du mécénat et l'utilité des souscriptions.

D'abord, je souligne que c'est un modèle de travail partenarial entre la mairie d'arrondissement, donc du 16e, le Diocèse et la paroisse concernée. C'est d'ailleurs dans cet esprit de dialogue que nous travaillons actuellement sur l'élaboration du Plan églises, qui sera annoncé par la Maire de Paris dans quelques semaines.

Nous travaillons en ce moment même, et c'en est un exemple d'ailleurs pour cette église, pour cet orgue, avec le Diocèse pour définir ensemble un certain nombre de priorités d'investissements publics, donc de la Ville, de rénovation et de mise en sécurité d'églises.

Nous savons, par ailleurs, que, pour certaines des églises, il peut y avoir une participation financière privée, par des appels à dons, de fidèles ou non d'ailleurs, par des appels à souscription. C'est ce que nous venons de faire il y a quelques jours pour les Delacroix de l'église Saint-Sulpice, avec le maire du 6e arrondissement notamment.

Lorsque la souscription marche, c'est très bien, tant mieux, mais nous n'allons pas augmenter le prix des travaux juste pour que la Ville paie quand même 110.000 euros. Il se trouve que l'investissement, pour la totalité du coût, est estimé à 290.000 euros.

En revanche, en accord avec le Diocèse, bien évidemment, il est hors de question que plus il y aura de financement privé, plus la participation de la Ville va diminuer à l'échelle de la totalité de Paris. Donc, tout ce que nous aurons économisé par des souscriptions privées dans certaines églises, évidemment cela permettra de faire plus avec l'argent public dans un nombre d'églises plus important.

Ce sera tout à fait démontré dans quelques semaines, à l'issue du travail que nous avons réalisé en ce moment même avec le Diocèse, pour définir ensemble des priorités. Nous définissons un certain nombre de priorités, y compris en fonction des objectifs de mécénat pour certaines églises, ce qui nous permettra d'intervenir dans plus d'églises. Mais cela ne se traduira pas du tout par un désengagement de la Ville, même, bien au contraire, les chiffres vous seront communiqués dans quelques semaines.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1372.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1372).

2014 DAC 1410 - Subventions (79.258 euros) et avenant avec la SCOP Théâtre du Soleil (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1410 relatif à l'attribution de subventions et d'un avenant avec la SCOP Théâtre du Soleil, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous accordez une subvention au Théâtre du Soleil. D'ailleurs, nous nous en réjouissons et nous voterons ce projet de délibération.

La valorisation culturelle du bois de Vincennes est, bien entendu, essentielle pour nous tous, et nous souhaitons simplement aujourd'hui vous interpeller au sujet d'un autre lieu qui est mitoyen.

Il existe, en effet, dans le bois de Vincennes, un lieu que Mme HIDALGO a qualifié de charmant et mystérieux. Il s'agit, en fait, du Jardin d'agronomie tropicale, qui est bien plus qu'un jardin, mais une page de notre histoire. Certes, ce lieu concentre tous les sujets tabous en France : l'armée, l'éducation, l'époque coloniale.

Au milieu des serres botaniques des plantes tropicales, l'histoire côtoie la nature. Qui sait encore que le jardin abrite une série de monuments qui rendent hommage aux combattants des colonies qui sont morts pour la France lors de la Grande Guerre. Aujourd'hui, ce lieu est oublié. Il est à l'abandon, à l'agonie.

En mars 2012, nous annonçons aux communes riveraines qu'une nouvelle étape était franchie dans la restauration de ce jardin. Pierre MANSAT, alors adjoint au Maire de Paris, avait demandé au Maire de Nogent, qui bien sûr l'avait accepté, de l'associer dans un protocole de coopération. Fin novembre 2013, une sénatrice du Val-de-Marne, Mme PROCACCIA, avait attiré l'attention du Ministère de la Culture sur ce site, qui lui répondait avoir octroyé une subvention de 200.000 euros à la Ville.

Qu'en est-il ? Cette subvention a-t-elle été versée ? Quand les travaux, qui ont été prévus puis décalés auront-ils lieu finalement ?

Fin 2013, Mme PROCACCIA avait de nouveau attiré l'attention du Ministère de la Culture. Nous voudrions savoir ce qu'il en est de sa démarche.

Alors que sont ouvertes les commémorations du centenaire de la Grande Guerre, ce jardin aurait dû faire partie de ces commémorations, du fait de ses monuments aux morts oubliés. Les morts méritent mieux que notre oubli.

Je souhaite donc que notre histoire ne soit pas occultée. Cette page de l'histoire coloniale, dont nous devons assumer les traces, même les contours sombres, ne serait-ce que pour rappeler aux jeunes générations que leurs aînés ont combattu et sont morts pour la France.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Catherine DUMAS.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'intervention de Mme Catherine DUMAS s'est légèrement éloignée de l'objet de la subvention. Je m'apprêtais à dire tout le bien que nous pensons du Théâtre du Soleil - ce ne sera pas nécessaire de fait -, mais je me permets tout de même de le dire : nous sommes très heureux de pouvoir contribuer à la réussite et à l'excellence de la Cartoucherie.

Concernant le Jardin tropical - vous l'avez vous-même dit dans votre intervention - un certain nombre d'initiatives sont prises pour valoriser ce jardin.

Concernant la mission du centenaire, dans le catalogue officiel, il y a bien une exposition au Jardin tropical, consacrée à la Première Guerre mondiale. Ma collègue Catherine VIEU-CHARIER se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations utiles à ce sujet.

Quant aux travaux de rénovation - vous y avez fait référence - un projet de délibération, il y a deux ou trois séances du Conseil de Paris, m'ont soufflé mes collègues Colombe BROSEL et Pénélope KOMITÈS, a été adopté par notre Conseil pour la rénovation d'un des bâtiments du Jardin tropical, qui sera effective, je l'imagine, dans les mois qui viennent. Là aussi, je vous invite à prendre contact avec l'adjointe compétente du secteur, à savoir Pénélope KOMITÈS.

Enfin, je pourrais également noter que le Jardin tropical a été retenu dans le cadre des projets de végétalisation innovante, sous l'ancienne mandature, Jean-Louis MISSIKA et Fabienne GIBOUDEAUX, j'imagine.

C'est un lieu qui non seulement n'est pas abandonné, mais, évidemment, que nous souhaitons soutenir. Il vit et nous souhaitons le mettre en valeur.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La maire du 12e arrondissement, Mme BARATTI-ELBAZ, a demandé la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis effectivement que l'on se souvienne que les Théâtres de la Cartoucherie sont dans le 12e arrondissement, comme le Jardin d'agronomie tropicale, puisque partie du bois de Vincennes.

Je note que Mme DUMAS se fait ainsi aujourd'hui la porte-parole des élus des communes riveraines du bois de Vincennes. Je voudrais la rassurer, dans la mesure où, comme l'a dit Bruno JULLIARD, la rénovation de plusieurs pavillons est en cours, notamment les pavillons du Maroc, de la Tunisie, et que les élus des communes riveraines se sont manifestés et ont manifesté en particulier leur intérêt pour participer avec nous à la revalorisation de ce patrimoine.

Une histoire commune que nous n'oublions pas et je suis personnellement allée au Jardin d'agronomie tropicale le week-end dernier avec Mme Catherine VIEU-CHARIER, pour accueillir le président malgache qui est venu rendre hommages aux soldats morts pour la France. Devant le monument présent dans ce Jardin d'agronomie tropicale, nous nous sommes engagés à travailler, là aussi, ensemble, pour la rénovation de ces monuments.

Je sais que dans le cadre du centenaire, effectivement, M. Bruno JULLIARD l'a rappelé, un certain nombre d'engagements ont été pris et des manifestations se tiendront dans ce jardin. Nous n'oublions pas non plus son appartenance au bois de Vincennes.

Je me permets de rappeler également que c'est aussi un lieu d'expérimentation, d'agriculture urbaine, qui a récemment été récompensé. Donc, non, nous n'oublions pas le Jardin d'agronomie tropicale dans toutes ses dimensions.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BARATTI-ELBAZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1410.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1410).

2014 DDEES 1051 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Agence pour la promotion de la création industrielle".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 1051 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Agence pour la promotion de la création industrielle".

Mme Michèle ASSOULINE s'était inscrite, je ne la vois pas. Son intervention n'a donc pas lieu.

C'est M. Thierry HODENT qui intervient à sa place.

En principe, on ne peut pas changer comme cela.

Allez-y.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

L'intervention est plutôt positive. Merci de me laisser l'exprimer.

D'une part, le groupe U.M.P. ne peut qu'être favorable, et aux subventions, et aux conventionnements, avec des associations du type l'Agence pour la promotion et la création industrielle.

Nous souhaiterions quand même avoir quelques informations sur ce genre de partenariat, qui aide à la création et au développement économique. C'est vraiment important pour nous. Nous souhaiterions aussi que Mme la Maire de Paris, qui parle beaucoup des voies sur berges - que je connais bien dans mon 7e arrondissement, et j'en suis heureux en tant qu'élu du 7e - par contre, parle moins de la création industrielle. Je pense que l'on pourrait aussi lui demander de communiquer plus sur ce sujet quand elle parle au titre de la Ville.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je confirme qu'en vertu du règlement, en principe vous n'auriez pas dû avoir la parole.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Thierry HODENT pour son intervention.

L'Agence pour la promotion de la création industrielle, qui a été créée en 1983, par l'Etat d'ailleurs, pour rapprocher la culture, la recherche et l'industrie, est devenue entièrement privée en 1993.

Ces missions sont essentielles : assurer la promotion du design auprès des entreprises, des pouvoirs publics et du grand public, comme un élément clé de l'innovation économique, sociale et culturelle. Evidemment, cela fait partie de l'attractivité économique de notre pays. C'est aussi, évidemment, une promotion du design comme facteur de qualité de vie et de respect de l'environnement en France et à l'international.

Les moyens mis en œuvre sont nombreux : le centre de ressources pour les professionnels du secteur - entreprises, artisans ou encore écoles de design -, le prix international L'Observateur du design, les conférences internationales sur les enjeux du design, ou encore un certain nombre de projets d'intérêt européen, soutenant et consolidant des écosystèmes d'innovation territoriaux grâce à l'intégration de démarches de design.

Cette année verra de nouveaux projets soutenus : un focus sur l'insertion professionnelle des designers grâce aux rencontres "Design mode d'emploi", la mise en place d'une plate-forme nationale de ressources en design, l'animation de l'espace design de la Cité des sciences et de l'industrie, ou encore le développement des activités internationales.

Vous avez raison de souligner qu'il faut soutenir, mais aussi communiquer pour la promotion de la création industrielle. Nous faisons déjà beaucoup. La Ville a notamment la chance de soutenir et d'amplifier d'ailleurs son soutien à trois écoles d'art appliqués de très grande qualité, reconnues à l'échelle nationale et internationale. Je pense évidemment à Boule, Duperré et Estienne.

Je pense également à la création des Ateliers de Paris en 2006, qui sont à la fois des lieux d'incubation, d'exposition et d'information.

Je pense au Grand prix de la création de la Ville de Paris qui donne beaucoup de visibilité à des créateurs talentueux.

Je pense aux lieux de création que la Ville a décidé de dédier à de jeunes créateurs : le Viaduc des Arts pour 50 créateurs, la Cour de l'Industrie qui est actuellement en rénovation, les Frigos, et j'en passe.

Par ailleurs, la Ville soutient un certain nombre d'associations intervenant dans ces secteurs.

C'est l'objet notamment du projet de délibération qu'il vous est proposé d'approuver.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1051.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1051).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la valorisation du "street art".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent des vœux non rattachés, en commençant par le vœu référencé n° 71 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, relatif à la valorisation du "street art".

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Paris regorge d'opportunités permettant d'embellir notre quotidien et même parfois de l'adoucir. Notre ville constitue un vivier exceptionnel d'artistes et de créateurs qui sont en constante recherche d'espaces permettant la pratique de leur art.

Le "street art" qui consiste à peindre, coller, dessiner des œuvres originales sur des murs ou supports urbains, se développe de manière très importante à Paris et c'est une bonne chose.

Le "street art" a évidemment une première vocation qui est artistique, mais il est devenu plus qu'une simple forme d'art : développement du lien entre les habitants, animation de nos quartiers, respect de l'espace public et même sentiment de sécurité, l'art urbain a vocation à inciter dans la ville à l'échange, à l'écoute, au partage.

Nous avons rencontré des collectifs d'artistes. Ils sont habités d'une démarche artistique, mais également citoyenne tout à fait intéressante que nous devons encourager.

Des collectifs d'artistes sont demandeurs d'espace où ils pourraient pratiquer en toute quiétude, sans causer de dommage et sans risquer de poursuites. Un artiste, M. CHAT, poursuivi par la R.A.T.P., nous interpelle d'ailleurs tous.

Cela ne doit pas nous empêcher de faire preuve de fermeté face à ceux qui dégradent et abîment le mobilier urbain par des graffitis qui n'ont rien d'artistique ou par de l'affichage sauvage.

La démarche participative, amorcée par la Ville sur des lieux à végétaliser, et plus récemment le budget participatif, montre le goût de plus en plus prononcé des Parisiennes et des Parisiens pour la participation citoyenne.

Par ce vœu, les élus de mon groupe demandent que la Ville adopte une démarche similaire à celle utilisée pour les murs végétalisés, afin d'identifier cette fois ici deux cents lieux, murs ou supports urbains, qui pourraient être utilisés pour la pratique du "street art".

Je sais la Ville pleinement mobilisée pour faire vivre l'art urbain. C'est pour toutes ces raisons, mes chers collègues, que je vous invite à donner un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Bernard BROS.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD, et ensuite une explication de vote de Mme NAHMIA.

Pour l'instant, c'est Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci Jean-Bernard BROS et l'ensemble de votre groupe pour cette proposition de valorisation du "street art" à Paris.

Je commencerai par rappeler l'engagement fort de la Ville en soutien au "street art", ce soutien financier à des associations qui permet la mise à disposition de murs pour des artistes confirmés. Ce sont des réalisations marquantes dans Paris, plus particulièrement dans le 13e arrondissement ou encore le 20e arrondissement, qui sont d'ailleurs aujourd'hui présents dans bon nombre de guides touristiques et qui contribuent à l'attractivité de la Ville.

C'est également un soutien et un engagement par l'acquisition d'œuvres de "street art" par le Fonds municipal d'art contemporain, dont certaines d'ailleurs sont dans l'espace public. Je pense notamment à la place Martin-Nadaud dans le 20e arrondissement, que nous avons inauguré avec la maire du 20e récemment.

Je pense au soutien public de la Ville, notamment et vous en avez fait mention à l'instant à M. CHAT dans son procès qui l'oppose à la R.A.T.P.

Je pense également - j'en ai parlé tout à l'heure - à l'ouverture prévue pour l'automne prochain du centre culturel hip hop, avec un volet qui sera dédié au "street art" dans sa dimension hip hop, et dont une partie qui sera hors les murs.

Je pense à "Nuit Blanche". Nous avons souhaité, avec José-Manuel GONÇALVÈS cette année, qu'une vingtaine de réalisations de grands "street" artistes internationaux soient présentées, et certaines réalisations resteront d'ailleurs au-delà de "Nuit Blanche".

Alors il faut préserver et valoriser le "street art". Il faut sensibiliser les équipes de la propreté, le travail que nous réalisons quotidiennement avec Mao PENINO, pour assurer une bonne conciliation entre le respect des usagers et le respect des œuvres.

Il y a, dans les projets soumis au budget participatif, une proposition : les œuvres d'art investissent la rue. À n'en pas douter, certaines œuvres de "street art" seraient concernées en cas de vote favorable des Parisiens.

Quant à votre idée, je la trouve très bonne, de proposer aux Parisiens de signaler des murs pignons qui leur paraissent adaptés. Je pense qu'il faut en effet que nous créions une sorte de guichet unique pour recenser l'ensemble des murs et faire un travail qui est conséquent de lien avec les copropriétés, de lien avec les habitants, de médiation avec les artistes.

Un dernier mot pour vous dire que ce n'est pas parce qu'il y a une offre labellisée "street art" que c'est une œuvre de qualité, et nous devons effectivement faire preuve de la même exigence que pour l'ensemble des autres esthétiques d'art contemporain.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux juste rappeler qu'une des propositions de ce vœu a déjà été votée à l'unanimité lors du dernier Conseil de Paris en juillet 2014. En effet, le groupe UDI - MODEM a souhaité que la Mairie de Paris travaille davantage à la valorisation du "street art" à Paris sur Internet et les réseaux sociaux.

Je déplore que l'on redemande ce qui a déjà été demandé, avec le même titre d'ailleurs, et accordé. Néanmoins, je retiendrai la nouveauté au travers de cette consultation des Parisiens pour identifier et proposer des murs. Sauf que, là aussi, cela existe déjà avec l'application "MyParis street art".

Face à tant d'enthousiasme, en tout cas dans cette Assemblée, je ne doute pas que nos propositions seront appliquées au plus vite.

Etant amatrice de "street art", je voterai quand même ce vœu et, je vous en prie, soyons effectifs et évitons les répétitions.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 195).

Rappel au règlement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 72 relatif à la Philharmonie...

Je vois que vous avez un rappel au règlement à faire. Allez-y, Madame.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un rappel au règlement sur la base des articles 2 et 3 de notre règlement.

Nous sommes plusieurs présidents de groupe à revenir juste d'une réunion qui s'est tenue dans la salle de travail, une réunion des présidents de groupe qui avait été annoncé ici même. Il s'agissait de regarder de plus près la question du vote d'hier, des votes d'hier, sur le problème de la délibération sur la publicité.

Au terme de cette conférence d'organisation, nous sommes tous convenus, dans cet entre-soi de la salle du travail, nous étions d'accord sur le fait que le vote d'hier s'était mal passé. Il s'était mal passé du fait de la précipitation, peut-être du fait de dysfonctionnements et il y a un débat sur ce point, mais il s'était mal passé.

Un certain nombre de votes et ce, dans tous les groupes ou presque tous les groupes, quelle que soit leur orientation politique, c'est vrai au Front de Gauche, c'est vrai chez les Verts, c'est vrai chez les socialistes.

Pardon, Parti de Gauche. Enfin bon, c'est vrai pour Mme SIMONNET.

C'est vrai chez les Verts, c'est vrai au Parti socialiste, c'est vrai en tout cas chez nous.

Ils n'ont pas été comptabilisés de la bonne manière.

Par exemple, M. GOUJON, qui n'est pas suspect d'être un novice en matière de vote, n'a pas vu son vote comptabilisé. M. GIANNESINI, qui hier dans l'hémicycle disait que cela ne marchait pas et se faisait à ce moment-là rembarer, n'a pas vu son vote correctement comptabilisé.

Mme d'HAUTESERRE, qui était porteuse d'une procuration, n'a pas vu son vote correctement comptabilisé, et je ne parle là que des membres de mon groupe.

Bref, au terme du décompte que nous avons fait ensemble de manière extrêmement précise, il apparaît que les délibérations hier ont donné lieu, sur cette question de l'affichage publicitaire, à un vote de 73 à 73. Il y avait égalité du nombre de voix et non pas 72 à 70, comme il a été indiqué.

Donc c'est bien 73 à 73. Ce qui n'inverse pas le résultat final, puisque la voix de la Maire est prépondérante, et donc les délibérations ont bien été acquises comme il a été indiqué, seulement les votes ne sont pas exactement ce qui a été dit : c'est 73 à 73. Cela devait être dit.

Et si je prends la parole pour le dire, et finalement pour faire moi-même l'annonce du résultat du vote, ce qui ne relève pas de mes compétences, c'est parce que l'Exécutif refuse d'annoncer lui-même ce résultat, n'accepte que des rectifications individuelles et ne veut pas proclamer le vrai résultat du vote.

Donc, je veux le dire ici, parce que la vérité mérite d'être proclamée : c'était 73 à 73.

Merci, Monsieur le Président.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur David BELLIARD ?

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, nous sortons d'une conférence des présidents qui a d'abord noté et souligné les problèmes qu'il y a eu lors du vote électronique d'hier, et notamment le manque de temps et la confusion qui a été celle des conditions de vote d'hier, qui a abouti à un certain nombre de problèmes, notamment dans notre groupe, avec deux élus qui sont concernés sur cette délibération et ce vote qui était important.

Il a donc été convenu que les conditions du vote électronique seraient modifiées, que l'on aurait plus de temps et qu'une information et une meilleure pédagogie seraient faites auprès des élus, et c'est un point important.

Le deuxième est effectivement qu'un premier comptage, évidemment sous réserve que les élus concernés confirment bien leur intention de vote, le premier comptage que nous avons effectué lors de cette réunion donne un résultat à égalité : 73 votes contre et 73 votes pour concernant ces deux délibérations, et il semblait important que ce résultat soit publiquement donné.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Tout d'abord, je voudrais que l'on rectifie les propos de la présidente du groupe U.M.P.

Dans le Groupe communiste-Front de Gauche, il n'y a pas eu de rectification de vote et personne ne s'est trompé. Vous avez évoqué le groupe Front de Gauche. C'est une élue non-inscrite tout d'abord.

Ce que je partage avec la présidente du groupe U.M.P., c'est que les conditions du vote n'étaient pas réunies. J'ai demandé à cette réunion qu'à partir du moment où il y a un vote électronique, il faudrait qu'il y ait un vote à blanc pour être sûr que cela marche pour tout le monde.

La deuxième chose est que l'on sollicite un vote uniquement sur le projet de délibération - et cela peut être un projet de délibération regroupé - et non pas sur les vœux, les amendements et après le projet de délibération, ce qui rajoute à la confusion.

Enfin, quand un match est joué, on peut faire appel à la vidéo ou à tout ce que l'on veut, le match est joué. C'est le résultat qui compte après que le match est joué et que le coup de sifflet soit donné. Donc, vous pouvez faire toute rectification que vous voulez, vous pouvez très bien demander à vos élus qui se sont trompés ou qui n'ont pas voté de s'exprimer eux-mêmes en disant : "Je me suis trompé", etc., mais on ne va pas refaire le résultat tel que le vote a été fait !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le plus simple est de ne pas se tromper.

La parole est à M. Mao PENINOU pour vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Chers collègues.

Je ne pense pas qu'il y ait un aspect péjoratif dans l'utilisation du terme "camarade" par M. GIANNESINI... je ne crois pas.

Des conseillères et des conseillers de Paris de trois groupes - le groupe U.M.P., le groupe socialiste et le groupe écologiste de Paris - nous ont fait part de ne pas retrouver leur intention dans les résultats du vote puisque vous savez que les résultats du vote sont publiés individuellement : c'est un scrutin dit public.

C'est arrivé dans cette assemblée comme c'est arrivé dans d'autres assemblées, premier élément.

Deuxième élément, je partage ce qu'ont dit David BELLARD et le Groupe communiste sur le fait que les conditions du vote auraient pu être meilleures - j'utilise la litote -, notamment sur le fait que nous avons enchaîné six votes de suite, ce qui n'était pas d'usage dans la précédente mandature.

Dans la précédente mandature, ce que nous faisons quand il y avait une demande de scrutin public, c'est qu'on votait comme d'habitude à main levée sur les vœux et les amendements, que l'on fusionnait le vote sur les deux délibérations quand il y avait une délibération générale et deux délibérations portant sur le même sujet et que l'on passait au vote au scrutin public de manière électronique avec un seul vote.

On a enchaîné six votes... c'était par ailleurs le premier vote de cette nature que nous faisons sous cette mandature ; qu'il puisse y avoir eu des erreurs, des incompréhensions, je l'admets tout à fait.

Troisième élément, il n'est pas possible, dans une Assemblée - j'ai parlé ce matin, par analogie mais pour éclairer tout le monde, de ce qui aurait pu se passer à l'Assemblée nationale par exemple, mais c'est vrai dans n'importe quelle assemblée et c'est vrai dans les collectivités territoriales - de revenir sur le résultat d'un vote.

Ce n'est pas possible parce que revenir sur le résultat d'un vote ouvrirait la porte à la remise en cause possible de n'importe quel vote.

Tout simplement parce qu'une fois le vote exprimé, c'est vrai pour les votes, notamment, et là aussi je l'utilise de manière illustrative pour que tout le monde comprenne bien, je ne porte aucun soupçon évidemment sur qui que ce soit. Il est possible qu'à la suite d'un vote dissident dans un groupe politique, quelle que soit l'assemblée concernée, des pressions politiques puissent être faites par la suite, une fois que ce vote dissident a eu lieu.

M. Mao PENINOU, adjoint. - C'est une des raisons pour lesquelles on ne revient pas sur ce type de vote, mais aussi parce qu'une fois un vote fait, il est validé, et c'est la manière dont cela fonctionne.

Qu'avons-nous proposé et acté en conférence tout à l'heure ?

Premier élément, que l'on simplifie effectivement au maximum ce vote et que l'on passe en général, le plus souvent possible, à un vote unique quand il y a un scrutin public.

Deuxième élément, que l'on prenne plus de temps à ce moment-là et qu'y compris, à la demande du groupe U.M.P., il puisse y avoir une sonnerie - comme il y a une sonnerie de début de séance - de convocation du scrutin public de manière à ce que les choses soient les plus claires et les plus transparentes possibles à l'avenir.

Troisième élément, que conformément à ce qui se fait dans d'autres assemblées, et il semblerait là que l'analogie fonctionne, les conseillères et conseillers qui considèrent que la manifestation de leur volonté n'a pas été traduite par le vote puissent l'exprimer et donc exprimer : "J'ai voulu voter pour, contre, m'abstenir", et que ceci soit publié sur le site Internet de la Ville en même temps que sont publiés les éléments sur le Conseil de Paris.

Bien sûr, ceci ne pourra être fait que sur la manifestation individuelle de chaque conseillère ou conseiller de Paris.

Voilà les deux éléments que nous proposons pour la bonne marche de notre assemblée pour la suite mais je le répète, c'est la loi, c'est l'usage, et c'est partout pareil : un vote, une fois effectué, ne peut pas être remis en cause, sauf à remettre en cause l'instrument, c'est-à-dire le système électronique lui-même. Je ne crois pas que cela a été le cas par aucun des groupes. Si cela l'était, évidemment, nous y donnerions droit et nous ferions procéder à une vérification du système.

Enfin, je retiens et je vais soumettre à la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires et aux fonctionnaires et agents qui travaillent sur le Conseil de Paris lui-même, la proposition faite par Nicolas BONNET de pouvoir procéder à un vote à blanc. Même si cela rallonge un peu : cela permettra à tout le monde de vérifier que le système fonctionne bien.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PENINOÛ.

La parole est à Mme la présidente du groupe UMP.

Je vous rappelle d'ailleurs que vous avez un vœu à présenter.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je rebondis sur ce que vient de dire Mao PENINOÛ.

Compte tenu du nombre des anomalies et de la qualité de l'expérience de certains des conseillers de Paris qui ont voté, qui ne peuvent pas être suspects de ne pas connaître le système de vote car ils l'ont longtemps pratiqué par le passé, je trouverais utile qu'il puisse y avoir une expertise du système et peut-être une mise à jour du système.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Très bien.

Du même coup, vous pouvez sans doute nous présenter votre vœu - il s'agit du vœu n° 72, qui est relatif à la philharmonie...

Non, pardon, Mao PENINOÛ ?

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Nous y donnerons droit : nous ferons donc expertiser. Cela devient quand même une habitude de remettre en cause les votes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Mao PENINOÛ.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la Philharmonie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du référencé vœu n° 72, déposé par le groupe UMP, relatif à la philharmonie.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - En effet, c'est un vœu sur la philharmonie.

En quelques mois, a été démolie l'harmonie qui existait sur ce projet.

La synergie qu'on tentait de créer, l'envie commune de voir un fleuron de la politique musicale naître au nord-est de la capitale, et ce, pour toute la métropole.

Avant de présenter ce vœu, nous avons tenté au groupe U.M.P. des voies moins politiques. Nous avons tenté la question écrite : la réponse a été très insatisfaisante ! Nous avons tenté l'intervention orale en Conseil de Paris, nous avons tenté les interpellations diverses.

Aujourd'hui, notre demande est simple, elle est constante : nous souhaitons la création d'un groupe de travail, qui pourrait d'ailleurs être intégré au Conseil parisien de la musique, que l'Exécutif compte annoncer d'ici quelques jours, et qui pourrait être le lieu de réponse aux problèmes soulevés dans ce dossier.

Je voudrais d'un mot résumer les problèmes que ce groupe de travail devrait traiter.

Problèmes juridiques, d'abord : quel statut pour la Philharmonie de Paris ? Est-ce qu'on reste en statut associatif ?

Un problème financier : au lieu de répéter à toute la presse que le projet coûte trop cher, alors que la moindre des choses, ce serait d'assumer les décisions d'un Exécutif auquel les uns et les autres appartenaient avant, pourriez-vous balayer devant votre porte ? Est-ce que vous avez fait négocier, Monsieur l'adjoint, le taux d'emprunt d'investissement, comme vous l'annonciez en décembre dernier ? Donc, est-ce que vous avez abaissé l'engagement pluriannuel de la Ville, qui est pris quand même jusqu'en 2028 ? Est-ce que vous avez au moins revu les taux d'emprunt ? Ou est-ce que vous allez définitivement faire perdre 25 millions aux Parisiens par un montage hasardeux que nous avons déjà dénoncé ?

En ce qui concerne les subventions, est-ce que vous allez, oui ou non, verser la subvention de 9 millions d'euros à la Philharmonie en année pleine ? Sachant que cette subvention a été calculée, pas sur un coin de table mais en cohérence avec un projet artistique.

Sur ce dernier point, le projet artistique et culturel, on aime tous la musique. Certains d'entre nous ont des enfants. On souhaiterait qu'ils accèdent aux musiques les plus universelles.

Voilà ce que je lis sur la Philharmonie dans la presse : la Ville voudrait - je cite - "un nouveau modèle économique". Le modèle a été construit conjointement pendant des années entre la Ville et l'Etat.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Votre temps de parole est dépassé, je vais vous demander de vous diriger vers votre conclusion.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, bon !

La Ville souhaiterait...

Donc, je poursuis 2 minutes... même pas : 10 secondes !

... une nouvelle programmation. On est prompt à laisser libres les artistes programmer ce qu'ils veulent dans les théâtres publics ici. Qu'est-ce que vous nous répondriez si on demandait moins de Rodrigo Garcia au Rond-Point et plus de Malraux ?

Le résumé, c'est le site d'informations culturelles "Culture Box" qui le donne : selon la Ville de Paris, - je cite - "la Philharmonie doit s'orienter vers un nouveau modèle économique avec davantage de musiques populaires réputées moins chères et réduire son budget de fonctionnement."

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous qui êtes si attachée au règlement, je vous demanderais de tenir votre temps de parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je finis.

A propos de la date d'ouverture, Bruno JULLIARD répondait à Vanity Fair en juin dernier : "Le plus tard possible : 2015 ou 2016, cela nous ira." Et le magazine de confier que Bruno JULLIARD en ricane et précise ne pas savoir si tout ceci en vaut la peine.

Bref, il y a bien des questions. Elles sont plus nombreuses que celles-là mais rien que celles-là méritent réponse.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, d'abord, si votre volonté était sincère de réaliser un travail partenarial et constructif sur le sujet, j'imagine qu'il n'y aurait pas autant de considérants qui conjuguent l'amalgame, la polémique, voire l'insulte, même si cela n'est pas tout à fait une surprise.

Vous nous demandez aujourd'hui de nous engager à payer rubis sur l'ongle les 9 millions d'euros de fonctionnement de la Ville de Paris, s'additionnant aux 9 millions d'euros de l'Etat, plus les recettes propres de la Philharmonie. Vous nous demandez, par ailleurs, - ce que nous faisons - de soutenir plus massivement et avec plus de conviction ce projet, ce que nous faisons.

Je note, par ailleurs, que, s'il y a eu un déficit d'harmonie ces dernières années, je vous invite, puisque vous n'y étiez pas, à lire les interventions de vos groupes... enfin, de votre groupe lors de la dernière mandature sur la Philharmonie. Vous verrez d'où vient le déficit d'harmonie sur le sujet.

Et puis, je me souviens d'une campagne électorale récente où une candidate nous expliquait qu'il fallait désinstitutionnaliser la culture. Il fallait aussi en finir avec les politiques culturelles des grosses subventions.

Je constate qu'apparemment, de l'eau a coulé sur les ponts et qu'il y a quelques désaccords entre nous. En tout cas, je vois quelques contradictions entre votre intervention et ce que vous avez défendu il y a encore de cela quelques mois.

Je ne reviens pas sur la politique musicale de la Ville de Paris, qui est très dense.

En revanche, je note deux choses.

La première : nous avons demandé à l'Etat de prendre en charge le surcoût du chantier de la Philharmonie.

Vous pourrez considérer que c'est une rupture de confiance et un désengagement de la Ville : ce n'est pas le cas ! Ni juridiquement.

Quant à l'aspect politique des choses, nous assumons de dire qu'il n'appartient pas à la Ville de Paris d'assumer ce supplément dû aux travaux.

Quant au contenu, nous souhaitons un modèle à la fois ambitieux et responsable.

Ambitieux dans sa programmation : je ne prends pas trop le temps d'expliquer que, d'ores et déjà, il y a à la Philharmonie une dose de programmation de musiques actuelles très importante, mais peut-être que, finalement, contrairement à ce qui peut être dit, le manque d'informations et de compétences n'est pas toujours là où on le croit.

Nous souhaitons un projet éducatif de qualité et nous souhaitons, en effet, un budget qui soit responsable. Je sais bien que, parfois, en ce qui vous concerne, vous avez une relation approximative avec la dépense publique mais nous ne souhaitons pas d'Ecomouv' supplémentaire et, en ce qui nous concerne, nous défendons un projet culturel ambitieux mais aussi un projet budgétaire responsable pour la Philharmonie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au maintien de la musique classique à la salle Pleyel.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 73, déposé par le groupe UMP, relatif au maintien de la musique classique à la salle Pleyel.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, qui n'est pas là et qui est donc remplacée par Mme Catherine DUMAS.

C'est cela ? Parfait !

Mme Catherine DUMAS. - C'est ce qui était prévu.

Merci, Monsieur le Maire.

La musique adoucit les mœurs, donc je vais essayer de parler d'une façon paisible.

Je précise que ce vœu, qui est relatif à la musique classique à Pleyel, est initié par Brigitte KUSTER, maire du 17e, et Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e.

La salle Pleyel a été inaugurée en 1927. Elle a été, dès l'origine et tout au long de son histoire, un temple de la musique classique, qui est d'ailleurs mondialement reconnu et apprécié par les plus grands interprètes.

Au mépris de ce qui fait la singularité de la salle Pleyel, l'appel d'offres pour la concession à un opérateur privé exclut aujourd'hui la possibilité d'y accueillir des concerts de musique classique, ancienne, baroque, romantique ou contemporaine.

L'ouverture de la Philharmonie est une chance pour Paris mais, évidemment, son succès ne saurait se faire au détriment de la programmation classique à Pleyel. Un certain nombre de grandes villes-capitales ont, en effet, une diversité de salles qui est supérieure à celle de la Capitale.

Alors, je sais, Monsieur JULLIARD, vous allez me parler de concurrence.

Je pense qu'il ne s'agirait pas d'une offre concurrente mais d'une offre complémentaire.

Considérant le souhait du public parisien de pouvoir continuer à assister à des concerts de musique classique à Pleyel, tel qu'exprimé par une pétition au Ministère de la Culture lancée par Bertrand LAVAUD, adjoint dans le 17^e arrondissement, qui rassemble d'ailleurs plus d'un millier de signatures, nous émettons le vœu que la Ville demande à la Cité de la musique de revoir les critères de l'appel d'offres, afin que la musique classique puisse continuer à être interprétée à la salle Pleyel.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame DUMAS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est difficile de s'y retrouver dans les vœux de l'UMP, puisque le vœu précédent du groupe UMP nous proposait de soutenir avec plus d'enthousiasme et de conviction la Philharmonie. Il se trouve qu'une des pierres angulaires du projet de la Philharmonie et de la création de la salle de la Philharmonie, c'est que la totalité de la programmation de musique classique, anciennement à Pleyel, soit désormais à la porte de la Villette dans la nouvelle Philharmonie.

C'est un projet qui est unanimement défendu par l'équipe de la Philharmonie, par l'Etat qui a la responsabilité, d'ailleurs, de l'appel à projets dont vous parlez aujourd'hui, et évidemment par la Ville de Paris.

C'est donc un avis très défavorable à ce vœu.

D'abord, parce qu'en ce qui concerne le nombre de lieux de diffusion de musiques actuelles, il y a besoin de lieux supplémentaires et la salle Pleyel est tout à fait pertinente pour accueillir des concerts de musiques actuelles.

Ensuite, parce que dans le pari de faire venir des publics nouveaux, de séduire des publics qui, aujourd'hui, ne sont pas présents dans les concerts de musique symphonique, il y a aussi une réponse dans le choix géographique d'implantation de la nouvelle salle philharmonique que nous soutenons totalement et radicalement.

Donc, parce que nous soutenons la Philharmonie, nous aurons un avis négatif sur ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la Commission du Vieux Paris.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la Commission du Vieux Paris.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien de la Commission du Vieux Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 74, n° 75, n° 76 et n° 76 bis relatifs à la Commission du Vieux Paris.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 2 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, quand nous avons rédigé ce vœu, nous n'avions pas connaissance des déclarations de la Maire de Paris et de la lettre de mission qu'elle a envoyée au futur président de la Commission. Donc, il y a des choses qui, depuis, ont eu, d'une certaine manière, des réponses, à travers cette lettre de mission.

Cela étant, ce qui nous paraît important, c'est que ce débat sur la Commission du Vieux Paris et de ses prérogatives n'est pas nouveau ; on l'a déjà évoqué à plusieurs reprises dans cette enceinte.

Ce que nous souhaitons, c'est que l'on soit assez clair sur les missions de la Commission, que le patrimoine ne soit pas considéré comme un patrimoine acté, ancien qu'il faudrait protéger sans se poser la question de son devenir, de ce que l'on construit aujourd'hui et qui sera le patrimoine de demain, qu'on ne s'en tienne évidemment pas au seul patrimoine architectural, mais y compris à l'ensemble du concept de patrimoine : paysager, urbain, esthétique, botanique, etc., Et enfin, que l'on ait une meilleure coordination - si j'ose dire - entre la Commission elle-même et puis, le Conseil lui-même.

C'est pour cela que nous avons souhaité qu'il y ait davantage d'allers et retours sur les avis de la Commission, sur le compte rendu de ses travaux et la participation, y compris de la Commission, à travers un de ses membres, comme cela avait été acté, d'ailleurs, dans le précédent mandat, aux concours d'architecture, lorsqu'il s'agit de projets importants aux concours d'architecture, d'aménagements paysagers ou botaniques, à chaque fois que nécessaire.

Dernier point : il nous semble totalement indispensable, pour renforcer l'indépendance de la Commission, que seuls y siègent soit des élus, soit des représentants d'associations ou des personnalités qualifiées, mais que les services de la Ville, qui ne sont pas indépendants par nature, puisqu'ils sont dépendants de l'administration et donc, de la Maire, n'y siègent pas avec voix délibérative, mais simplement comme experts consultatifs.

Et je termine en disant que le vœu de l'Exécutif reprend l'essentiel de ce que nous avons demandé et que donc, nous voterons le vœu de l'Exécutif, en retirant notre propre vœu au moment venu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Catherine DUMAS sur le même sujet.

Mme Catherine DUMAS. - Alors, comme M. CONTASSOT, je note qu'il y a un vœu de l'Exécutif et que quelque part, c'est parce qu'un certain nombre de groupes se sont emparés de cette affaire qu'on en parle aujourd'hui. Donc cela, nous en prenons note, notamment d'une partie de vos propositions.

En revanche, l'ensemble de vos propositions ne nous convient pas.

Moi, je note, pour détail, par exemple, que le dernier compte rendu de la Commission du Vieux Paris sur le site de la Ville date de mars 2011. Par exemple. Donc cela, ce n'est pas tout à fait satisfaisant.

Nous, ce que nous voulons, c'est que la Commission reste un contre-pouvoir indépendant. Et donc, nous demandons une composition pluraliste, donc indépendante, que le rôle et les missions de la Commission soit confirmés et préservés, qu'elle puisse être adaptée aux enjeux de l'urbanisme contemporain, que la Maire de Paris procède, donc dans un délai d'un mois, à la nomination des personnalités qualifiées - et je suis tout à fait d'accord pour dire que les membres de la Ville n'ont pas à être dans cette Commission -, que la première séance soit convoquée sans délai, après la nomination des membres, que la publicité des avis, bien sûr, soit garantie, qu'il y ait un débat annuel au Conseil de Paris sur les travaux de la Commission, et qu'enfin, une réflexion soit menée pour parvenir à un consensus sur une éventuelle nouvelle dénomination de la Commission.

Pour conclure, nous souhaitons que la Commission du Vieux Paris ne soit pas prise en otage, qu'elle reste un contre-pouvoir indépendant et que la Mairie de Paris choisisse la transparence plutôt que la confidentialité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et maintenant, pour le groupe U.D.I., en principe, ce devait être Eric AZIÈRE. Je ne le vois pas.

Pardon, Valérie NAHMIAS.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez, au sein de l'Exécutif, sans le vouloir, redonné une nouvelle attractivité et force à la Commission du Vieux Paris. Cette Commission emblématique, créée voilà 117 ans, de par son histoire et sa configuration, peut aujourd'hui vous remercier, non pas de ces six mois de délai pour enfin démarrer ses travaux, mais pour la valorisation de sa mission - quoique, vu votre vœu.

Dans la continuité du vœu que nous émettons avec l'U.M.P. et présenté par Catherine DUMAS, nous souhaiterions mettre en exergue trois points qui nous paraissent essentiels : un, comme il a été dit, l'indépendance de cette Commission. Elle doit être maintenue dans ses propositions, orientations, ambitions et surtout, champs d'action au service du patrimoine de Paris. Aussi, le choix de M. Bernard GAUDILLÈRE, loin d'être anodin, comme nouveau président de la Commission, excessivement politique, n'a pas matière à nous rassurer sur cette autonomie.

Eu égard aux responsabilités qu'il exerçait au sein de la précédente mandature, et sans remettre en question bien sûr ses qualités, nous resterons, nous, élus UDI - MODEM et UMP, vigilants afin que cette Commission garde son statut et ne devienne pas une représentation de la majorité cadennassée, au-dessus de laquelle l'Exécutif pourrait passer.

Deuxième point : la valorisation et l'utilité des travaux. En séance publique, comme cela se faisait, et au sein de cet hémicycle, il est important que les travaux de cette Commission soient présentés et communiqués, et pourquoi pas débattus, ne pas se contenter d'un rapport annuel, mais également d'actions quotidiennes, respectueuses, actives et volontaires au service de notre patrimoine.

Et dernier point : le changement du nom. Nous souhaiterions proposer de changer de nom, en gardant l'acronyme C.V.P. ou pas. Ces événements ont montré que cette Commission a atteint sa maturité et qu'afin d'aborder le XXI^e siècle, dans un esprit de modernisme, de développement durable et des normes actuelles, tout en restant et en gardant l'authenticité, la force historique de Paris, les terminologies "Vieux Paris" pourraient devenir - pourquoi pas - la Commission de valorisation du patrimoine de Paris, ou la Commission du patrimoine parisien.

Le groupe s'appuiera bien sûr sur Mme Fadila MÉHAL, présidente de la Commission culture, pour faire entendre notre voix.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Reconnaissons que la polémique avait ses fondements. La Commission du Vieux Paris n'avait pas été réunie depuis la nouvelle élection, et il y avait eu un certain nombre de déclarations dans la presse, sur "comment elle devait, par la suite, fonctionner", y compris comment son ordre du jour même devait être rétréci, parce que - vous comprenez - des associations qui y siègent pouvaient émettre des avis contradictoires et pouvaient, y compris, poursuivre la bataille ensuite devant les tribunaux.

Moi, je pense que... Je ne vais pas représenter à nouveau le vœu que j'ai déposé, qui correspond aussi - je trouve - et arrive aux mêmes conclusions que le vœu d'Europe Ecologie-Les Verts, c'est qu'on réunisse à nouveau la Commission du Vieux Paris, qu'on respecte sa régularité, qu'on la pérennise, qu'on renforce ses missions et surtout, qu'on l'associe à la fois en amont et en aval. C'est-à-dire qu'avant que les projets soient ficelés, dès le début, ils doivent être associés, et y compris à la fin, au moment des jurys, c'est important aussi qu'ils puissent y être associés.

Moi, je constate une chose, c'est que nous atterrissons très positivement, parce que tous ces éléments, je les retrouve dans le vœu de l'Exécutif, donc je m'en félicite. Maintenant, il faudra bien sûr une très grande vigilance, et je sais que les associations sauront exercer cette très grande vigilance, car tout ce qui relève de la défense du patrimoine est dans un contexte bien particulier, celui des politiques d'austérité, où je me souviens, Mme HIDALGO, lors de la campagne municipale, avait fait des annonces, sur peut-être la nécessité d'avoir recours à la vente de certains patrimoines de la Ville.

Donc, je retirerai mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif, qui me semble reprendre les éléments les plus importants. Comme ça, nous gagnons du temps.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Bruno JULLIARD. Pour vous répondre à tous, évidemment.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Absolument. Merci, Monsieur le Maire.

Je suis heureux que nos échanges aujourd'hui, en Conseil de Paris, après, d'ailleurs, des débats intéressants en 2e Commission, soient l'occasion de clore un certain nombre de polémiques qui ont émergé pendant l'été, et par là même, pouvoir démentir des rumeurs qui sont infondées. Je ne sais pas d'ailleurs d'où elles ont émané pendant l'été. En tout cas, sachez qu'elles ne provenaient pas du tout de moi, en tant qu'adjoint chargé notamment du patrimoine, et que je les regrette, parce qu'il n'a jamais été dans l'option de la Maire de Paris ni de moi-même de mettre fin à la publication des travaux, ou encore - pire - de supprimer la Commission du Vieux Paris.

Toujours est-il que par le vœu de l'Exécutif, il nous apparaît important, non seulement de rassurer, si cela était nécessaire - et c'était nécessaire, dont acte - et en même temps, d'affirmer l'ambition que nous partageons - si j'ai bien compris, tous bords confondus - pour la Commission du Vieux Paris et pour le patrimoine parisien. En effet, la Commission du Vieux Paris doit être un contre-pouvoir indépendant. Il est nécessaire - certes, facultatif, mais absolument nécessaire - et nous le réaffirmons dans le vœu de l'Exécutif.

Quant au délai de nomination, en 2008, après renseignement, Bertrand DELANOË a également mis six mois à nommer les membres de la nouvelle Commission du Vieux Paris, puisque nous nommons ces 40 membres pour la totalité de la mandature, c'est-à-dire six années, et qu'il faut contacter les associations, qui seront toutes présentes encore, et les membres de la Commission. Il faut les contacter un par un, leur dire que cela leur prendra probablement une demi-journée par mois pendant six ans, et que donc, ça prend du temps pour obtenir cet accord de l'ensemble de ces membres.

Donc six mois est un délai qui est long, je le regrette, mais c'est un délai qui, malheureusement, était nécessaire et utile pour pouvoir assurer la composition de cette Commission du Vieux Paris.

Sur le fond, tout le fonctionnement qui pouvait exister auparavant, bien entendu, doit être maintenu, et je veux surtout remercier Bernard GAUDILLÈRE d'avoir accepté la proposition de la Maire de Paris de présider cette Commission. Il s'agit d'une mission importante et complexe. C'est un signe d'indépendance, d'ailleurs, puisque ce n'est pas l'adjoint chargé du patrimoine qui préside cette Commission, et j'en suis très heureux. Et Bernard GAUDILLÈRE est réputé pour son attachement au patrimoine parisien. Il était déjà membre de la Commission du Vieux Paris, et il y a même parfois défendu des positions divergentes de celle de la Ville. Et je ne doute pas qu'il poursuivra à le faire dans le respect strict de l'indépendance de la Commission. C'est en tout cas le mandat que lui donne la Maire de Paris dans la lettre de mission qui m'apparaît très claire.

Je n'ai pas le temps de détailler le vœu, puisque mon temps de réponse est déjà dépassé, mais je crois qu'il répond à la quasi-totalité des demandes des vœux qui ont été formulés par les différents groupes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que tous les vœux initiaux sont retirés au profit du vœu de l'Exécutif ?

Non, Madame Catherine DUMAS ?

Mme Catherine DUMAS. - J'ai une explication de vote.

Le vœu de l'Exécutif est un début de réponse, un début de réponse d'ailleurs assez tardif, et ne répond pas à l'ensemble de nos demandes, donc nous nous abstenons sur ce vœu mais nous maintenons notre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais donc vous proposer de passer au vote.

Le vœu n° 74, du groupe Écologiste de Paris, est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 75, déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quant au vœu n° 76, de Mme SIMONNET, il est retiré si j'ai bien compris son intervention.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 76 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 196).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au classement des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77, déposé par le groupe UMP, relatif au classement des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Après tous ces points de désaccord entre nous, j'espère vraiment que nous allons nous retrouver sur ce vœu qui rappelle que la Ville a aussi un paysage à admirer, et celui de Paris est exceptionnel.

Les toits de Paris forment un paysage urbain unique grâce à ses formes, à ses monuments, à ses contrastes. Au 7e étage de Paris, nous pouvons observer un panel de couleurs : les tuiles rouges, les ardoises gris-bleu, le cuivre devenu vert et le zinc gris pâle, sans oublier l'or sur les Invalides, par exemple.

Ces toits de Paris ont inspiré nos poètes, nos écrivains et nos cinéastes, et la beauté de ce paysage urbain unique nous invite, si j'ose dire, au terme de cette matinée laborieuse, à prendre de la hauteur !

Je vous propose aujourd'hui de classer nos toits, de leur donner une valeur patrimoniale. Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO est sans aucun doute l'outil le mieux adapté car il permet de classer des paysages ou des atmosphères. Prochainement, ce seront les paysages de Champagne qui obtiendront le fameux sésame.

Ce classement au patrimoine mondial de l'UNESCO que j'appelle de mes vœux doit nous permettre de développer une stratégie patrimoniale. Ce vœu vous invite à rêver et à imaginer l'urbanisme de demain.

Comment pouvons-nous nous réapproprier les toits et conquérir ce paysage urbain ?

Alors imaginons de nouveaux usages sur les toits des bâtiments nouveaux pour permettre aux Parisiens et aux touristes d'admirer Paris.

Imaginons davantage de restaurants, de musées, de jardins, d'équipements sportifs.

Demain, ce panel de couleurs sur nos toits sera complété par du vert, puisqu'il y a consensus sur ce point entre nous, grâce au développement des toitures végétalisées.

Mes chers collègues, je ne doute pas que vous adopterez ce vœu pour permettre aux Parisiens de conquérir le 7e étage de Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Madame la Maire du 9e, lorsque j'ai lu votre vœu, j'ai tout d'abord eu une appréciation assez positive de ce vœu et dans un état d'esprit très constructif, je m'apprêtais à y apporter un avis favorable.

Malheureusement, cela ne sera pas possible mais je vous ferai une proposition alternative.

Pourquoi n'est-ce pas possible ? Parce que le vœu que vous présentez mélange deux dispositifs distincts - je vous avoue que moi non plus je ne les connaissais pas - à savoir la notion de paysage urbain historique mentionnée dans votre vœu se réfère à la Conférence de novembre 2011 pour évoquer une inscription UNESCO, alors que les résolutions prises à cette même conférence ne concernent pas l'inscription sur les listes du patrimoine UNESCO mais des bonnes conduites en termes de développement durable afin d'obtenir pour des Paysages Urbains Historiques un label UNESCO.

La convention de 1972 concerne, elle, l'inscription d'un bien s'il a une valeur exceptionnelle pour l'humanité et qu'il respecte un des critères, très exigeants d'ailleurs, ce qui est donc l'objet de votre demande.

Parmi ces critères, aucun ne peut concerner la totalité des toits de Paris, qui ne rentrent donc pas dans ces critères définis par l'UNESCO, d'abord parce que la notion d'ensemble architectural est très contestable du fait de l'hétérogénéité et de la diversité architecturale du tissu parisien.

Enfin, la période historique est trop étendue et recouvre en réalité plusieurs périodes historiques majeures, du XVIIIe à aujourd'hui.

Je vous propose deux pistes de travail parce que comme vous, je pense en effet que nous avons une responsabilité à la fois de promotion des toits et de sauvegarde, bien évidemment, de cette partie importante de notre patrimoine.

D'abord, nous pouvons discuter des dispositifs existants de protection patrimoniale des toits de Paris, notamment à travers le Code de l'environnement et le P.L.U.

Dans le Code de l'environnement, Paris est un site qui est inscrit sur une très grande partie de son emprise et la reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution sous forme d'une consultation avec l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Le deuxième axe est le P.L.U. qui, évidemment, impose une série de servitudes, entre autres le dispositif des fuseaux de protection instauré pour conserver l'ordonnancement actuel des toits de Paris autour des ensembles monumentaux de la Capitale.

Il y a donc déjà des dispositifs existants de sauvegarde et de protection du patrimoine et donc, des toits de Paris.

Ce que nous pourrions faire, c'est d'abord suggérer à la nouvelle commission du Vieux Paris - celle qui va être renouvelée, j'entends - d'avoir un débat à la fois sur la protection patrimoniale des toits de Paris, mais aussi sur les nouveaux usages, et pourquoi pas, par la suite, avoir un débat en 2e Commission, et pourquoi pas, d'ailleurs, y compris au sein de ce Conseil de Paris.

En revanche, vous l'aurez compris, cette demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO n'apparaît pas être la voie la plus appropriée. Mais je suis très ouvert à ce que nous discutons d'autres moyens pour répondre à cet objectif, que je partage.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Vous aurez donc compris qu'il s'agit d'une demande de retrait.

Madame BURKLI, acceptez-vous cette proposition ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Je vais aller très vite, Monsieur le Maire.

Je suis très sensible à vos encouragements et à votre enthousiasme initial, Monsieur JULLIARD. Malheureusement, vous faites preuve de timidité. Ce n'est pas votre genre. Un peu plus d'audace, et d'imagination aussi, seraient utiles.

Je suis prête à accepter d'amender le vœu, avec vous, pour permettre son adoption à l'unanimité.

Le premier considérant, je veux bien le modifier. Dans le vœu à proprement parler, je peux supprimer le premier alinéa pour modifier le suivant, pour dire que l'on met en place un groupe de travail visant à définir une stratégie patrimoniale appliquée - c'est ce que vous avez dit - en vue de présenter, le cas échéant, la candidature des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Qu'est-ce que vous en pensez ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - J'accepterais avec plaisir. Cela dit, pas forcément en vue de le présenter, parce que si nous décidons de ne pas le présenter, on va quand même faire quelque chose, j'espère.

Je vous propose de ne pas le mentionner. Si c'est le cas, ce sera une excellente chose, mais je suis convaincu que cela ne le sera pas. C'est la réponse que je vous ai apportée.

Dans le même état d'esprit constructif, je vous propose d'amender votre amendement, en supprimant la mention de l'UNESCO.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Êtes-vous d'accord, Madame BURKLI ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Je maintiens.

Je pense que j'ai fait suffisamment d'efforts...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Donc, vous maintenez votre vœu initial ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Je maintiens le vœu initial ou amendé, mais dans les deux cas, on n'est pas d'accord.

On ne va pas y passer le déjeuner, si vous êtes très pressé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - J'émettrai un avis favorable, malgré le maintien de ce point-là.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Donc, un avis favorable au vœu amendé oralement.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 197).

Merci à vous et bon appétit.

Hommage à M. Gérard Violette.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - En un mot, je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je propose qu'au moment où nous faisons la clôture des projets de délibération culturels, nous disions un mot d'adieu amical, reconnaissant et unanime à Gérard Violette, qui sera porté en terre cet après-midi. Il a été un homme exceptionnel qui a dirigé le Théâtre de la Ville pendant 40 ans, après l'avoir fondé avec Jean Mercure. C'était un homme passionné de théâtre et de danse. C'est grâce à lui que Paris a découvert Pina Bausch, et bien d'autres danseurs exceptionnels.

Je crois que nous pouvons lui marquer notre reconnaissance. Je souhaite que son esprit libre, courageux, rebelle, indépendant, nous inspire et marque la vie et les choix du Théâtre de la Ville.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET.

C'est évidemment un hommage unanime.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux combattants de la Nueve.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous commençons par l'examen du vœu référencé n° 78 déposé par l'Exécutif, relatif aux combattants de la Nueve.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le cadre des commémorations du 70e anniversaire de la Libération, la "Marche sur le chemin de la Nueve" a eu lieu le 24 août 2014 sur l'Esplanade des Villes Compagnons de la Libération.

Suite aux engagements de la Maire de Paris lors de ces événements, je vous propose, chers collègues, de rendre un nouvel hommage aux combattants de la Nueve en attribuant le nom de "La Nueve" à un lieu public de la Capitale.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VIEU-CHARIER.

Pas de demande d'intervention particulière ?

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 198).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au centenaire du génocide des Arméniens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 79, déposé par l'Exécutif, relatif au centenaire du génocide des Arméniens.

La parole est à nouveau à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, ce vœu fait suite au vœu déposé par Mme la Maire du 9e arrondissement de Paris, chère Delphine, lors du Conseil de Paris de juillet qui avait accepté... Mme la Maire du 9e avait accepté de le retirer en séance après l'intervention de mon collègue Patrick KLUGMAN.

Comme vous le savez, la Ville de Paris est très engagée dans le travail de mémoire et notamment dans le travail concernant les politiques génocidaires, puisque cette année nous aurons la commémoration non seulement du 70e anniversaire de l'ouverture des camps mais aussi du 100e anniversaire du génocide arménien.

Nous luttons aussi contre toutes les formes de négationnisme particulièrement importantes, puisque, en ce moment, nous avons quelques difficultés, justement, de ce point de vue.

Dans le cadre du centenaire du génocide arménien, nous vous proposons que la Ville prenne sa part aux commémorations de 2015 par le biais de plusieurs initiatives auxquelles, évidemment, nous proposons d'associer étroitement la mairie du 9e arrondissement et sa Maire, qui est l'arrondissement qui a été en première ligne pour l'accueil des Arméniens à Paris après le génocide.

Il s'agirait :

- de l'organisation, qui est en cours de préparation, d'une grande exposition à l'Hôtel de Ville au premier semestre 2015 ;

- d'un travail pédagogique engagé en lien avec l'Education nationale dans les établissements scolaires parisiens ;

- de la valorisation des initiatives associatives ; nous le savons, elles sont nombreuses ;

- du déplacement de Mme la Maire de Paris à Erevan.

Ce travail de mémoire se fera, évidemment, en lien étroit avec la République d'Arménie, la mission 2015 du Conseil de coordination des organisations arméniennes de France et les organisations arméniennes de Paris.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de répondre favorablement à ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine VIEU-CHARIER.

Pas de demande d'explications de vote ?

Oui, Madame la Maire ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit si parfaitement, Madame Catherine VIEU-CHARIER, chère Catherine, 2015 sera une année d'une particulière importance s'agissant de la mémoire des génocides qui ont marqué le XXe siècle. En France, en Europe et, plus généralement, dans le monde, les citoyens et tout particulièrement les plus jeunes se rassembleront pour se souvenir et commémorer ces tragédies marquées par l'horreur et la souffrance.

A Paris plus qu'ailleurs, compte tenu de son histoire, il s'agira de poursuivre le travail de connaissance et de pédagogie, de transmission mais aussi de vigilance contre toutes les dérives racistes, antisémites et négationnistes.

En ces temps de troubles et de retour des intégrismes et de la barbarie, de telles initiatives de rassemblement et de cohésion nationale seront plus que jamais nécessaires. Nous devons tous y contribuer.

C'est l'objet de ce vœu aujourd'hui.

En 2015, nous commémorerons notamment le centenaire du génocide des Arméniens, vous l'avez rappelé, Madame Catherine VIEU-CHARIER, qualifié dès 1915 par la France, l'Angleterre et la Russie, de crime contre l'Humanité. Ce génocide allait avoir pour conséquence la disparition tragique de 1,5 million d'Arméniens et la dispersion un peu partout dans le monde de ceux qui ont pu survivre.

Dès 1915, Paris a accueilli, et je vous remercie beaucoup de l'avoir souligné dans votre explication, des rescapés du génocide qui se sont d'abord installés dans plusieurs quartiers du 9e arrondissement, autour du square Montholon, de la rue Cadet, que l'on continue parfois à appeler "la petite Arménie".

En 2015, nous commémorerons également le 70e anniversaire de la Libération des camps nazis et le 9e arrondissement abrite encore aujourd'hui une importante communauté juive qui s'acquittera plus que jamais de son devoir de mémoire et prendra avec force et vigueur toute sa place, pour que, là encore, il n'y ait plus d'insulte à la mémoire des victimes ni à la dignité de leurs descendants.

Dès lors, et vous l'avez rappelé, il était primordial que le 9e soit étroitement associé à l'organisation des cérémonies parisiennes.

C'est tout le sens du vœu de consensus républicain que vous avez parfaitement présenté aujourd'hui au nom de l'Exécutif.

Je vous remercie, ainsi que Patrick KLUGMAN, d'avoir associé mon premier adjoint Alexis GOVCIYAN à la rédaction de votre vœu.

C'est tout naturellement que nous voterons des deux mains ce vœu.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 199).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "Yacine Kateb" au jardin d'immeubles du boulevard de l'Hôpital.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 80, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, relatif à l'attribution de la dénomination "Yacine Kateb" au jardin d'immeubles du boulevard de l'Hôpital.

Je crois que c'est Mme Annick OLIVIER qui le présente.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Jérôme COUMET et les élus du groupe socialiste et apparentés proposent que l'attribution de la dénomination "Kateb Yacine" soit donnée au jardin d'immeubles du boulevard de l'Hôpital.

Kateb Yacine est un écrivain algérien d'expression française, né en août 1929 dans la région de Guelma en Algérie et mort à Grenoble le 28 octobre 1989. Il s'est engagé politiquement en faveur de la liberté, a participé aux manifestations du 8 mai 1945, à l'issue desquelles il fut emprisonné.

Son engagement en faveur de l'indépendance de l'Algérie ou pour l'égalité de la femme et de l'homme traverse son œuvre.

En considération de son œuvre romanesque (Nedjma, le Polygone étoilé), poétique et théâtrale, qui est inscrite au programme de la Comédie Française, il nous paraît souhaitable que cette dénomination soit attribuée.

Kateb Yacine a reçu en 1987 le grand prix national des lettres. Il a eu des liens privilégiés avec la Ville de Paris où il a vécu de nombreuses années.

Nous proposons donc que cette dénomination soit attribuée à ce jardin.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame OLIVIER.

Catherine VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chère collègue, évidemment, nous émettons un avis favorable à ce vœu qui concerne un merveilleux écrivain. Évidemment, nous avons tous en tête le magnifique texte de Nedjma qui est si particulier et si poétique.

J'ai juste une petite réflexion technique à apporter avant d'émettre un avis favorable à ce vœu.

Comme vous savez, la Commission de dénomination des lieux a un grand nombre de propositions de vœu en attente et nombre d'entre eux rendent hommage à des personnalités masculines. La Ville de Paris, vous le savez, a à cœur d'apporter aux hommages la parité et un certain nombre de noms de femmes.

Sur ce vœu en particulier, nous allons bien vérifier que le jardin dépend de la DEVE. Dans le cas contraire, nous nous retournerons vers le bailleur responsable du jardin afin d'envisager la dénomination demandée, mais nous faisons un effort particulier encore pour Kateb Yacine au vu des problématiques de parité.

Mais j'émetts évidemment un avis favorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, au nom de tous les élus du 13e arrondissement.

Pas d'explications de vote ?

Je soumetts ce vœu à vos votes.

Pardon ! Excusez-moi, Madame, je ne vous avais pas vue !

Mme Edith GALLOIS. - Une toute petite explication de vote pour dire que ce vœu a été voté à l'unanimité à la mairie du 13e arrondissement, où vous siégez, donc vous vous en souvenez également.

Je note ce que dit Mme l'adjointe sur la féminisation et je trouve que c'est une bonne chose.

Cela étant dit, nous sommes tous, dans le 13e, d'accord et on serait vraiment ravis que ce nom puisse être donné à ce jardin.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame GALLOIS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 200).

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale relatif à l'attribution de la dénomination "Jean Carpentier" à un lieu du 12e.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 81, déposé par les groupes de la majorité municipale, relatif à l'attribution de la dénomination "Jean Carpentier" à un lieu du 12e arrondissement.

La parole est à M. le président Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Malheureusement, je ne vais pas contribuer à la féminisation des rues de Paris, puisqu'il s'agit encore d'un homme.

Le vœu que je vous présente pour l'attribution de la dénomination de "Jean Carpentier" a été adopté à la majorité au Conseil du 12e arrondissement.

Je présente conjointement ce vœu avec Catherine BARATTI-ELBAZ et Christophe NAJDOVSKI. Il avait été adopté aussi par le groupe UDI.

Jean Carpentier était un acteur marquant du quartier d'Aligre dans le domaine de la santé et de l'animation citoyenne. C'était un médecin généraliste qui avait à cœur de s'adresser à tous les patients, qui avait à cœur l'humain d'abord dans l'accueil de ses patients. Il a participé à la création d'ailleurs du Centre national des jeunes médecins. Il a créé le Comité d'action pour la santé et animé le journal "Tankonalasanté". Il a rédigé le Livre blanc de la réforme des études médicales. Il s'est installé comme médecin d'abord à Corbeil.

Il décrit son travail comme le témoin de la vie des habitants au service de la collectivité et de sa population. Il a été particulièrement connu en 1971 lors de la rédaction d'un tract sur la sexualité : "Apprenons à faire l'amour".

Je ne vous ferai pas la lecture de ce tract aujourd'hui parce que, quand je l'ai fait dans le Conseil du 12e, les plus conservateurs d'entre nous ont été choqués et, du coup, n'ont pas voté pour ce vœu.

Mais j'espère que, aujourd'hui, ils vont nous rejoindre !

Le docteur Carpentier s'est installé en 1979 dans la rue de Charenton avec la docteure Clarisse Boisseau. Ils tissent des liens forts avec les habitants de ce quartier populaire et sont membres actifs de la commune d'Aligre. Ils sont de toutes les luttes et notamment celles liées à la toxicomanie et la prévention, au soutien de la mobilisation des personnes concernées par le VIH et les hépatites.

Jean Carpentier continue son combat dans ce sens en 1992. Avec d'autres médecins, il crée le réseau des professionnels pour les soins aux usagers des drogues. Il fonde la même année l'Ecole dispersée de santé européenne.

En 1998, il devient membre de la Commission des stupéfiants et des psychotropes de l'Agence en charge des médicaments.

En 2000, le Ministre de la Santé, Bernard KOUCHNER, le charge d'une mission auprès du directeur de la santé, afin de sensibiliser et de former les médecins généralistes à la substitution des opiacés.

Bien sûr, la presse nationale lui a rendu hommage au moment de son décès, et notamment est revenue sur l'ensemble des ouvrages qu'il a publiés. "La toxicomanie à l'héroïne en médecine générale : manuel" en 1994 et "Journal d'un médecin de ville, médecine et politique 1950-2005".

Je propose qu'on délibère. Excusez-moi d'avoir été un peu long.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame la Présidente SOURYS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Juste une explication de vote.

Nous sommes, bien entendu, pour ce vœu d'autant que le Docteur Carpentier - je rajoute une petite explication - a été vraiment à l'origine de tout ce qui était réduction des risques en France, à un moment où c'était encore complètement interdit. Il faut se souvenir qu'il a été interdit d'exercer la médecine, parce qu'il a aidé des usagers de drogue à avoir accès à des produits qui étaient à l'époque illicites et qu'il leur a permis de cette manière-là de survivre et surtout aussi de pouvoir revenir à un mode de vie acceptable et digne.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Il n'y a pas d'autres demandes d'explications de vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes de la majorité municipale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 201).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création d'un centre Dumas.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 82 et n° 82 bis déposés par le groupe UDI-MODEM et l'Exécutif, relatifs à la création d'un centre Dumas.

La parole est à Fadila MÉHAL pour présenter le vœu n° 82.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, aujourd'hui, pendant que je vous parle, trois plaintes ont été déposées par des Antillais pour racisme à Villers-Cotterêts, patrie de Dumas, et ville désormais dirigée par le Front national.

Hasard du calendrier, je réitère aujourd'hui mon vœu auprès de vous au nom du groupe UDI - MODEM pour que soient mis en place par la Ville de Paris une mission de préfiguration pour la création d'un centre Dumas à Paris.

Ce centre est attendu depuis de longues années par la communauté ultra-marine, la communauté d'origine africaine, ainsi que par de nombreuses personnes attachées au devoir de mémoire. Cette institution culturelle de mémoire et de lutte contre le racisme devra être à la fois un centre de documentation, d'exposition et aussi un lieu de spectacles et de création artistique.

Le Président de la République au jardin du Luxembourg, le Premier Ministre place du Général Catroux dans le 17^e arrondissement de Paris, la Maire de Paris et l'ensemble de l'opposition unanime ont réaffirmé ce 10 mai l'attachement de la République à cette famille issue de l'esclavage qui a donné à la France trois générations durant des personnages illustres : un grand soldat d'abord, un romancier populaire reconnu dans le monde entier, et surtout un écrivain engagé pour la cause, et notamment la cause des femmes. Je pense à "La dame aux camélias".

Depuis plusieurs années, je me bats pour le respect de la mémoire de cette famille, et tout particulièrement pour la réhabilitation de son fondateur, le général Dumas, un ardent républicain, né esclave et qui devint un héros de la Révolution. Mais il a été rattrapé par le racisme, discriminé du fait de sa couleur de peau, auquel la République n'a jamais voulu attribuer une Légion d'honneur refusée par l'Empire.

En 2014, cette Journée de la lutte contre l'esclavage a revêtu un symbole particulier dans un contexte de rassemblement républicain, en réaction au refus par la municipalité de Villers-Cotterêts de commémorer l'abolition de l'esclavage et de célébrer la mémoire du général Dumas.

Monsieur le Maire, chers Conseillers, les plus grandes villes du monde ont l'équivalent de ce centre Dumas : New York abrite à Harlem le Schomburg Center, une institution très respectées ; à Washington, le musée des africains américains va ouvrir ses portes début 2015 pour fêter le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

A Paris, cette tradition est tout aussi vivace et nous sommes en droit d'attendre que l'Exécutif et l'opposition dans leur unanimité fassent un geste fort contre le racisme. Paris doit donner l'exemple, car cette mission de préfiguration pourrait facilement voir le jour en lien avec les Ministères de l'Outre-Mer et de la Culture.

Enfin, si le nom prestigieux de Dumas, admiré dans le monde entier, symbolise la lutte contre l'esclavage et le racisme, il évoque aussi et surtout l'intégration républicaine. Ainsi, à Villers-Cotterêts où le premier Dumas fut accueilli, aujourd'hui la réalité fait écho à cette mémoire d'hier.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Madame.

Mme Fadila MÉHAL. - Le fait que Myriam BOURHAIL, qui fit la une de tous les journaux, soit une brillante bachelière de Villers-Cotterêts issue de la diversité, habitant, qui plus est, la cité Dumas et qu'elle ait récemment obtenu la meilleure moyenne de France, 21 sur 20, est comme un clin d'œil aux Dumas qui furent les chantres du mérite et du talent.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Mme Fadila MÉHAL. - Je voudrais terminer, si vous le permettez.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Cela fait déjà deux fois le temps imparti.

Mme Fadila MÉHAL. - La Ville de Paris doit aujourd'hui honorer cette mémoire et aller plus loin car le vent du racisme souffle plus fort et nos enfants doivent être protégés par la culture, l'éducation, contre ce poison mortel qui mine notre unité.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Mme Fadila MÉHAL. - Et c'est pour cela que cette demande culturelle est légitime et je m'adresse à tous les groupes, qu'ils soient de l'opposition, puisque Mme KOSCIUSKO-MORIZET a déjà donné son accord, son adhésion pour ce vœu, je m'adresse au groupe des Verts, je m'adresse aux Communistes, je m'adresse aux Radicaux de Gauche pour leur dire...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame, il faut vraiment conclure.

Mme Fadila MÉHAL. - Et à Mme SIMONNET qui n'est pas là, mais dont la parole est si libre, pour leur dire, en toute responsabilité : vous ne pouvez pas être ceux qui diront non à la création d'une étude de préfiguration pour le centre Dumas.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faut vraiment conclure, cela fait bientôt 5 minutes. Le temps est de 2 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - C'était juste ma conclusion.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mais cela fait 2 minutes que c'est votre conclusion. Permettez-moi d'en douter.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, je pense qu'il y a eu des débats extrêmement animés parfois sur des questions...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je le confirme, notamment lors du dernier Conseil de Paris sur le même sujet, mais il y a tout de même un règlement intérieur.

Mme Fadila MÉHAL. - Je pense que le sujet est relativement important aujourd'hui pour qu'en toute responsabilité, dans un climat de lutte contre le racisme, nous puissions en responsabilité affirmer.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Tout à fait, merci Madame le Présidente, merci beaucoup pour votre intervention.

J'ai fait preuve de grande faiblesse, veuillez m'en excuser.

Pour vous répondre, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Sur le fond, Madame MÉHAL, je ne retirerai pas un mot de ce que vous venez de dire. Et d'ailleurs la Ville de Paris s'honore d'avoir vraiment été parmi les premières à rendre hommage à M. Dumas en faisant cette fameuse commémoration le 10 mai, place du Général Catroux.

Simplement, comme nous en avons déjà discuté longuement, c'est sur les termes, les derniers termes de votre vœu, que nous ne sommes pas d'accord. Donc je propose un vœu de l'Exécutif relatif à la création d'un centre Dumas et je vous le lis :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'action menée parce la Ville de Paris depuis 2002 autour de la figure emblématique du Général Dumas, né esclave qui devint un héros de la Révolution avant d'être rattrapé par le racisme, prenant acte du consensus obtenu au sein du Conseil de Paris sur ses actions, notamment à l'occasion de la mise en place d'un monument place du Général Catroux dans le 17^e arrondissement en 2009,

Considérant que chaque 10 mai depuis 2009, à l'occasion de la Journée nationale de commémoration de l'esclavage et de ces abolitions, une cérémonie est organisée avec l'Association des amis du Général Dumas devant ce monument,

Considérant que la journée du 10 mai 2014 a revêtu un éclat particulier du fait de la présence au côté de la Maire de Paris de nombreux élus de toutes sensibilités ainsi que du Premier Ministre et d'une partie du Gouvernement,

Considérant que cette journée s'inscrit dans un contexte de rassemblement républicain en réaction au refus par la Municipalité de Villers-Cotterêts, patrie des Dumas, de commémorer l'abolition de l'esclavage et de célébrer la mémoire du Général Dumas,

Considérant que l'Association des amis du Général Dumas a émis le vœu le 10 mai 2014 qu'un établissement culturel portant le nom de centre Dumas puisse être créé, qui s'inspirerait de modèles prestigieux, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, tel le Schomburg Center de New York ou le musée des Africains américains de Washington, qui sera inauguré en 2015 ;

Considérant par ailleurs que la communauté ultramarine de Paris d'une part, la communauté d'origine africaine d'autre part, réclament depuis longtemps une institution dédiée de culture, de mémoire et de lutte contre le racisme qui soit ce à la fois un centre de documentation, d'exposition et un lieu de spectacle et de création artistique ;

Considérant que le nom prestigieux de Dumas, admiré dans le monde entier, évoque la lutte contre l'esclavage et le racisme, l'intégration républicaine par le mérite, la vertu et le talent ;

Et considérant le vœu déposé par Mme la présidente Fadila MEHAL ;

Émet le vœu que la Ville de Paris demande à l'État de créer une mission d'étude de faisabilité pour la création à Paris d'un établissement culturel dédié à la mémoire de l'esclavage qui abriterait un centre de documentation, d'exposition de création et de spectacle ainsi qu'une cité des outre-mers et s'engage à y participer.

Mes chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Il y a une demande d'explication de vote de Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Soyez sûrs d'une chose : le groupe Écologiste est pour un centre de commémoration de l'esclavage et de ses abolitions à Paris, parce que Paris était déjà la capitale de la France pendant notre grande période esclavagiste, parce que nous sommes toujours une capitale culturelle majeure, nous avons une responsabilité toute particulière à faire œuvre de commémoration sur les sujets graves qui ne doivent pas être oubliés comme celui de l'esclavage et les peuples que cela a durablement touché.

Paris doit donc être un facteur fondateur d'un centre de commémoration.

Ainsi, nous voterons pour le vœu, qui va dans le sens d'une mission de préfiguration et qui va en ce sens.

Juste un bémol cependant : pourquoi mêler cette question avec la mémoire de l'outre-mer.

En effet cela pose deux problèmes. D'abord on ne peut résumer l'outre-mer à la question de l'esclavage.

D'autre part, évidemment, l'esclavage déborde largement du cas de l'outre-mer. Cela nous semble donc bien bancal.

Enfin, l'idée est là, et nous serons vigilants pour que cette mission aboutisse.

Merci de votre attention

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Une demande d'explication de vote de M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je tiens d'abord à remercier Mme Fadila MEHAL pour cette proposition de vœu, qui est tout à son honneur et de son groupe.

Nous soutenons cette démarche mais ce que j'entends dans les propos de Catherine VIEU-CHARIER, c'est aussi le rôle que l'État doit jouer sur ce sujet, et qu'une telle création d'un centre à ce niveau ne peut pas se faire seulement sur les dépenses de la Ville de Paris et seulement sur l'implication de la Ville de Paris.

Donc, ce que nous dit Catherine VIEU-CHARIER dans sa proposition d'amendement, c'est un appel à ce que l'État contribue, ce qui renforce encore plus le rôle de ce centre et qui renforce encore plus la dimension de M. Dumas.

Nous souscrivons totalement à l'amendement apporté par Catherine VIEU-CHARIER.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Madame Fadila MEHAL, retirez-vous votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Fadila MÉHAL. - Non, je ne retire pas mon vœu et je voudrais... quelques mots...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Non, Madame. Vous avez fait plus de 5 minutes tout à l'heure.

Mme Fadila MÉHAL. - Non mais le vœu de Mme CHARIER...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - ... qui sera, lui, soumis au vote.

Mme Fadila MÉHAL. - Voilà... une présentation de vote.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci. Je vais soumettre les vœux à vos voix mais vous avez déjà fait plus de 5 minutes...

Mme Fadila MÉHAL. - Une explication de vote pour le vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Allez, 30 secondes !

Mme Fadila MÉHAL. - Je reprends bien évidemment tous les considérants qui reprennent en partie, et même en grande partie, le vœu de l'UDI-MODEM.

Il y a une certaine déception dans la mesure où j'ai l'impression qu'en effet, il est important que la mobilisation de l'État se fasse, mais il me semble qu'une mission initiée par la Mairie donnait un engagement fort et une adhésion forte et que là, visiblement, j'ai parfois l'impression qu'on botte en touche et qu'on refile la patate chaude à l'État sur un sujet qui est très important, ramené d'ailleurs à des promesses qui n'ont pas été tenues, et je pense notamment par le Gouvernement, par la cité de l'outre-mer.

Donc, je ne voterai pas contre le vœu de l'Exécutif. Je m'abstiendrai tout en étant dans une extrême vigilance par rapport à cette mission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 202).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la pollution de l'eau due aux nitrates.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la 3e Commission. Nous poursuivons l'examen des projets de délibération et vœux de la 3e Commission avec l'examen des vœux référencés n^{os} 83 et 83 bis, relatifs à la pollution de l'eau due aux nitrates.

La parole est à M. Yann WEHRLING.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaitais attirer l'attention de notre Assemblée sur un problème que je crois grandissant et qui peut potentiellement être grave, aussi bien d'un point de vue environnemental que sanitaire.

Il s'agit de la pollution de l'eau de Paris aux nitrates. Pour rappel, nous sommes contraints par une directive européenne - contraints à juste titre - de 1991 à maintenir le taux des nitrates dans l'eau potable à moins de 50 milligrammes par litre en maximal.

J'ai constaté en regardant les rapports de l'agence régionale de santé que ce taux, dans ses proportions enregistrées, mesurées à un taux maxima, avoisinait les 50 milligrammes par litre à plusieurs reprises et ceci s'aggrave.

Simplement, à titre d'exemple, il y a quatre sources, quatre points d'approvisionnement pour Paris.

En 2012, par exemple dans le centre, ce taux était de 43,30 milligrammes par litre en maximal et il est passé à 44,30 milligrammes par litre en 2013.

Et c'est la même chose sur tous les autres points de mesure avec le pire dans le nord-ouest, avec 47,30 milligrammes par litre alors qu'on était à 44,20 milligrammes par litre en 2012.

Vous voyez que la situation a tendance à s'aggraver et que nous nous approchons dangereusement du seuil de 50 milligrammes par litre.

Cette situation peut-elle s'améliorer ? Je n'en suis pas certain. D'abord, et surtout du point de vue de l'action de l'État, puisque vous avez comme moi certainement enregistré qu'à la fois nous sommes sous la menace d'une amende de l'Union européenne pour non-respect du taux des nitrates dans l'eau et que par ailleurs, vous avez

entendu la réaction du Premier Ministre, que j'ai trouvé consternante, puisqu'il a affirmé qu'il fallait donc changer la directive, et non pas faire en sorte qu'on descende en-dessous des taux et qu'on ait des politiques adéquates.

Autrement dit, il veut casser le thermomètre plutôt que de réduire la fièvre.

Ma proposition est qu'on en fasse davantage sur Paris et sur l'Île-de-France. Aujourd'hui, des exemples à Munich et Vittel montrent qu'on peut agir sur le périmètre des puits de captage.

Je sais que la Ville de Paris fait déjà beaucoup mais pas suffisamment puisque comme vous le constatez, les taux sont dangereusement en augmentation.

Je souhaite que la population soit mieux informée de ces risques et de cette tendance qui est préoccupante.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Monsieur le Conseiller, évidemment, cela ne sera pas une surprise : la préoccupation que vous exprimez par rapport à cette pollution aux nitrates est effectivement une préoccupation que je partage. Il y a certains éléments de constat sur lesquels je rejoins votre intervention ; d'autres, par contre, par rapport à l'intervention de la Ville de Paris sur lesquels je souhaiterais revenir.

Effectivement, on a aujourd'hui une situation française de pollution des réserves d'eau souterraines extrêmement inquiétante. C'est une situation qui est principalement liée au fait que nous subissons les conséquences des politiques agricoles productivistes conduites depuis les années 1960 et qui ont entraîné cette forte dégradation de la ressource.

Cela pose un problème, vous l'avez dit, d'un point de vue environnemental, mais aussi d'un point de vue social et d'un réel coût pour nos sociétés puisque aujourd'hui, nous payons à la fois une subvention à l'agriculture productiviste, le coût de la dépollution, le coût de la santé et puis peut-être demain nous paierons le coût de l'amende que nous subissons de la part de l'Union européenne.

C'est pour moi une préoccupation forte tant en tant qu'adjointe à l'eau que présidente de la régie Eau de Paris.

Par rapport à cela, je voulais dire un mot très spécifique à la situation de Paris et vous rassurer quand même en revenant sur certains chiffres que vous donnez dans votre vœu sur la qualité de l'eau à Paris au robinet et aux fontaines de la Ville.

Aujourd'hui, l'eau de Paris est de très bonne qualité. Les mesures d'autosurveillance de la régie comme celle de l'A.R.S. en attestent : on est vraiment en-deçà des taux qui sont posés comme référence par l'Union européenne. Seule une exception en 2013 est à noter, je vous renvoie à la lecture du R.P.Q.S. qu'on examinera plus tard lors d'un projet de délibération, qui explique page 42, paragraphe 2 qu'effectivement, l'année 2013 a été marquée par de fortes précipitations qui ont entraîné un lessivage des sols, avec comme résultat une hausse de concentration dans certaines des nappes souterraines.

Pour autant, de manière générale, la situation à Paris se stabilise, voire s'améliore. Pour corriger ce que vous avez dit, nous n'avons pas quatre points d'approvisionnements à Paris pour l'eau. C'est 102 points de captage aujourd'hui. Ce qui fait que l'on a une diversification de la ressource suffisamment importante pour pouvoir, le cas échéant, pallier des problèmes de pollution.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît !

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Je me dépêche.

Pour revenir sur les dispositions mises en place par la Ville de Paris, je vous propose de reprendre les termes exprimés dans le vœu de l'Exécutif qui vous est soumis. Je vous propose de retirer votre vœu et d'adopter ce vœu-ci qui revient sur l'importante action qui a été mise en œuvre ces dernières années par la régie et la Ville de Paris.

Quelques chiffres très rapidement : 137 agriculteurs sont accompagnés, quasiment 2 millions d'euros sont mis sur la table chaque année et nous achetons des terres agricoles pour faire de la prévention.

Je vous rejoins sur la dernière partie. La Ville de Paris fait beaucoup. Nous allons faire beaucoup plus, mais cela demandera aussi un engagement de l'Etat et à l'échelle de l'Union européenne.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 83, au vu de ces explications, est-il maintenu, Monsieur WEHRLING ?

M. Yann WEHLING. - Non, je vais le retirer. Mais il faudra quand même que vous m'expliquiez un jour que, quand vous êtes entièrement d'accord avec un vœu de l'opposition, vous en déposez un autre. Cela doit être une ligne de conduite permanente, mais qui est un peu fatigante à la fin.

Je retire mon vœu parce que, voilà, vous dites exactement la même chose que moi, à une nuance près quand même. Je maintiens que les taux maxima qui ont été enregistrés en 2012 et 2013 sont très élevés et proches de la norme maximale admissible. Or, dans le deuxième paragraphe de votre vœu, vous semblez dire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Il ne faut pas dire des mensonges aux Parisiens. Il faut dire que la réalité pose problème.

Je retire mon vœu par bonne volonté, mais quand même, tentons à l'avenir d'être un peu plus constructifs, vous et nous.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHLING.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 203).

Je vous en remercie.

2014 DDCT 3 - Subventions (22.500 euros) à 7 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier ZUS (17e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet DDCT 3 relatif à l'attribution de subventions à sept associations et conventions avec deux associations menant des actions au titre de la politique de la ville dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste de Paris votera évidemment les projets de délibération qui concernent les quartiers "politique de la ville" et les propositions de subventions aux différentes associations qui interviennent sur ces territoires.

Cependant, le groupe Ecologiste est inquiet, comme un grand nombre d'associations, sur le devenir des associations qui interviennent dans les différents arrondissements et, en particulier, dans les quartiers "politique de la ville".

Je voudrais nommer, par exemple, l'association "Sur le Pont des Echanges, le monde change", qui a fait un travail remarquable depuis plusieurs années et qui est obligée de cesser son activité en raison du manque de soutiens financiers réguliers.

Je profite de ce temps pour remercier aussi l'association le Collectif des Associations Citoyennes, qui réalise un travail remarquable de coordination des associations qui interviennent en matière de jeunesse, d'éducation populaire, d'environnement et de défense des droits, et qui se mobilise depuis plusieurs années à Paris. Il dénonce fortement les conséquences des restrictions budgétaires du plan d'austérité gouvernementale. Cela risque de se traduire au niveau national, pour les associations, par une perte de financement public cumulée de 29 milliards d'euros d'ici 2017, par une destruction sans précédent du tissu associatif qui menace plus de 265.000 emplois.

Un grand nombre d'associations citoyennes, dans les quatre ans qui viennent et avec elles des centaines de milliers d'emplois associatifs, vont disparaître. Ces mesures qui constituent une véritable remise en cause de notre modèle social de la démocratie sont inacceptables.

Le groupe Ecologiste de Paris souhaite que le Conseil de Paris se mobilise sur ces questions et prévienne les conséquences à Paris de telles mesures. Le Collectif des Associations Citoyennes se réunit prochainement et j'invite, en leur nom, à leur journée de réflexion le vendredi 3 octobre dans le 11e arrondissement, et à engager avec lui les états généraux de la vie associative parisienne.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Je me garderai bien de marcher sur les plates-bandes de Pauline VÉRON, qui n'est pas là, puisque le Collectif des Associations Citoyennes dont vous avez parlé est un collectif qui regroupe des associations au niveau parisien et qui porte une parole, ma foi, qui n'est pas illégitime.

Juste deux points. L'un, strictement sur votre intervention et le deuxième, peut-être un tout petit peu plus large.

Le premier : d'abord vous rassurer sur le fait que, oui, si l'association "Sur le Pont des Echanges, le Monde change" va cesser ses activités, la Ville n'a pas baissé, elle, son soutien et la subvention de la Ville n'est pas une subvention qui a été en baisse. Il y a un contexte financier et puis, peut-être aussi, un peu d'envie de passer à d'autres projets de la part de ceux qui ont porté à bout de bras cette association pendant de nombreuses années.

Je voulais juste vous rassurer sur le fait que la Ville n'avait jamais baissé son engagement vis-à-vis d'eux.

Du coup, comme j'ai un tout petit peu plus de temps que sur un vœu, en profiter pour évoquer à cette occasion, un sujet qui va nous occuper les uns et les autres dans les semaines et les mois qui vont venir, qui concerne le contrat de ville. En ce qui concerne l'ensemble des associations avec lesquelles nous avons travaillé jusqu'à présent dans le cadre du C.U.C.S., la Ville de Paris n'a pas l'intention de baisser d'un euro son soutien à la vie associative dans les quartiers populaires.

Parce que la loi a été votée, parce qu'elle est en train d'avancer en terme de mise en œuvre, nous aurons en effet certainement une géographie prioritaire à Paris qui sera moindre que ce qu'elle était jusqu'à présent.

Au-delà des obligations que nous nous donnons sur l'intervention dans les quartiers qui seront des quartiers prioritaires, notre volonté est absolue que dans l'ensemble des quartiers populaires, qui ne se résument pas aux quartiers prioritaires fixés par l'Etat, nous ne baisserons pas notre intervention. Parce que nous savons à quel point nous avons besoin dans l'ensemble des quartiers populaires de cette ville, d'investissements, de soutien à la vie associative, de soutien aux habitants, de dynamique citoyenne.

Notre volonté est très claire sur ce sujet. Elle a été portée pendant toute la campagne par la candidate Anne HIDALGO et la Maire de Paris aujourd'hui n'a absolument pas l'intention que nous nous désengagions, d'une manière ou d'une autre, de notre intervention dans l'ensemble des quartiers populaires. De ce point de vue-là, nous allons construire ensemble, avec évidemment les mairies d'arrondissements concernées.

Nous avons commencé avec les acteurs associatifs eux-mêmes, que nous allons rencontrer dans les semaines qui viennent et avant les vacances de la Toussaint. Avec les habitants des quartiers eux-mêmes, nous allons construire ensemble la déclinaison de ce contrat de ville. Dans les quartiers populaires qui sont bien au-delà des stricts quartiers "politique de la ville" aujourd'hui et qui seront les quartiers prioritaires demain, nous allons continuer à être présents et nous ne baisserons pas d'un euro notre présence dans ces quartiers. Nous savons à quel point ils en ont besoin, mais nous savons surtout à quel point nous, nous en avons besoin.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL, pour ce rappel utile et important.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDCT 3).

2014 DPP 1035 - Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association dite Le plus petit cirque du monde - Centre des arts du cirque et des cultures émergentes dans le cadre du dispositif Ville vie vacances.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPP 1035 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association dite Le plus petit cirque du monde.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Il s'agit surtout d'une forme d'explication de vote, puisque nous sommes très heureux de ce projet de délibération qui à la fois joue un rôle dans le cadre de la DPP, puisque c'est de la prévention avec une convention annuelle d'objectifs qui permet à 40 jeunes de 11 à 18 ans, trois fois par semaine dans le 13^e arrondissement, de retrouver confiance en eux grâce à une activité circassienne.

L'autre raison pour laquelle on se réjouit, justement, c'est aussi une forme de promotion de l'activité circassienne à laquelle les Ecologistes sont extrêmement attachés.

Simplement, on espère que l'année prochaine, ce sera mieux encore. 40 jeunes, voilà, c'est un début. On espère que cela ira plus loin.

C'était simplement ce message amical et encourageant que nous voulions lancer.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

La parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je prends une partie de ce message d'encouragement pour l'action menée par la Ville.

Merci, en tout cas, d'avoir permis de mettre en lumière le dispositif des V.V.V. Alors, fort heureusement, l'ensemble des V.V.V. sur Paris ne concerne pas que 40 jeunes, mais bien plus, dans un partenariat avec la Préfecture de police, dans un partenariat opérationnel avec chacune des mairies d'arrondissement. Je sais à quel point, pour les élus d'arrondissement - je vois deux maires d'arrondissement qui opinent du chef -, ces projets sont suivis, examinés, accompagnés, portés par chacun des élus d'arrondissement.

Ces dispositifs V.V.V., qui permettent, pour le dire très rapidement, de proposer à des jeunes qui ne partent pas pendant les vacances de pouvoir avoir accès à un certain nombre d'activités de loisirs, mais des activités de loisirs guidées par une forte volonté de dynamique citoyenne.

Et donc, ce n'est jamais du loisir pour du loisir, mais c'est bien du loisir traversé par la citoyenneté, avec la volonté de développer toutes les activités mixtes filles-garçons, toutes les activités qui permettent d'occuper positivement l'espace public, et nous savons à quel point c'est un sujet qui existe dans nos arrondissements. Le développement de V.V.V. en soirée, et je sais que le maire du 18^e a visité, il y a peu de temps de cela, un des dispositifs que nous avons initié ; évidemment, l'accès aux loisirs, la pratique artistique, et notamment par les activités circassiennes. C'est en soi une volonté conjointe portée avec le premier adjoint de pouvoir permettre, là aussi, de la découverte - j'ai envie de dire, par tout le monde -, découverte, pour un certain nombre de compagnies, des jeunes des quartiers populaires et découverte pour les jeunes des quartiers populaires de ce type d'activités. Elles ont du sens d'un point de vue citoyen, elles ont du sens d'un point de vue éducatif, elles ont évidemment du sens pour les jeunes qui ne partent pas en vacances.

J'espère que nous aurons l'occasion d'avoir un bilan qui vous sera présenté en 3^{ème} Commission sur l'ensemble des dispositifs V.V.V., parce que la part qu'a pris la Ville dans la politique de prévention est une part importante et qui devrait être encore plus connue et portée à votre connaissance.

Merci en tout cas de votre soutien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1035.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1035).

2014 DPP 1048 - Subvention (250.000 euros) à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings (APEP).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons dorénavant le projet de délibération DPP 1048 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings, sur lequel le groupe UMP a déposé l'amendement n° 84.

La parole est tout d'abord à M. Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

L'affaire dont nous parlons est, de mon point de vue, assez simple. De longue date, la Ville de Paris aidait les exploitants de parkings à sécuriser ces lieux très spécifiques, souvent mal éclairés et potentiellement dangereux.

Entre 2011 et 2014, cette subvention a baissé de 30 %, et on croit comprendre qu'à l'avenir, c'est son existence même qui est menacée, pour des questions économiques. En fait, nous devinons à mi-mot que, partant des bénéfices réels ou supposés des sociétés concessionnaires de parcs de stationnement, vous voulez progressivement vous désengager de cette mission de protection et de prévention.

Or, je crois qu'il faut bien distinguer les charges qui incombent aux exploitants. L'utilisateur payant sa place de parking est en droit de récupérer son véhicule dans l'état même où il l'a laissé. Et puis, il y a la responsabilité des pouvoirs publics, de la Préfecture de police ou de la Ville, qui est avant tout d'éviter que les usagers se fassent agresser, non seulement dans les parkings, mais aussi aux abords des parcs de stationnement, par exemple, au débouché des ascenseurs de parkings sur la voie publique, ou à la sortie d'escaliers souvent occupés et mal fréquentés.

Je m'appuie donc sur une responsabilité partagée, au moins pour ce qui concerne les abords des accès des parcs, pour m'étonner de ce changement d'état d'esprit de la Ville. Du coup, sans renforcement du plan de vidéoprotection aux abords des parcs de stationnement, j'ai peur que Paris ait une responsabilité morale dans des agressions ou dégradations à venir, du fait d'une baisse de la vigilance qui nous incombe, au moins autant qu'elle incombe aux sociétés exploitantes, qui ne sont pas - je le rappelle - des professionnels de la sécurité.

Nous voterons donc bien sûr cette subvention, mais en déplorant qu'elle soit en baisse, et nous resterons très attentifs à l'évolution de ce dossier.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur HÉLARD.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous vous en doutez, je vais vous donner un discours un petit peu différent sur ce sujet, parce que franchement, on nous demande quoi ? On nous demande d'approuver une subvention de 250.000 euros au profit de l'association - j'aime beaucoup le nom "association" : cela ne recouvre pas vraiment les associations du 20e auxquelles je suis habituée - des promoteurs et exploitants de parkings - bon ! -, pour financer la sécurisation des parcs et stationnements concédés par la Ville aux opérateurs privés.

Mais enfin, mes chers collègues de l'Exécutif, je sais qu'en ce moment, vous cherchez désespérément à faire des économies. Vous savez que ce n'est pas ma logique, et que je préférerais qu'on mobilise les Parisiennes et les Parisiens pour résister aux politiques d'austérité, plutôt que de savoir où on va passer le coup de rabot. Mais enfin, si vous voulez de bonnes suggestions, moi, je peux vous permettre de faire, là, tout de suite, maintenant, une économie de 250.000 euros, tout simplement en rejetant ce projet de délibération. Franchement !

Donc, on a la quasi-totalité des parkings qui sont gérés par le privé, avec des groupes comme Vinci, mais alors, ils ne sont pas capables de faire l'ensemble des tâches de la mission de service public qui leur est confiée, qui est de gérer les parkings ? Et alors, la sécurité, ils ne savent pas faire, et donc, historiquement, depuis 77, puis 93, puis 2010, on vote des conventions, soi-disant, pour faire prendre en charge à parité par la Ville, les dépenses en termes de sécurité. Mais moi, je vous dis : pendant qu'on y est, prenons en charge aussi le nettoyage, la propreté et puis, pourquoi pas leur comptabilité ? Comme ça, au moins, on saura quels sont les profits qui se dégagent !

Et puis, j'aimerais bien qu'on prenne en charge aussi leur gestion des ressources humaines, comme cela, on saura la réalité que nous, nous connaissons, parce que nous sommes aussi sur le terrain des luttes, et nous savons

pertinemment, avec d'autres élus ici présents, les conditions de précarité des personnes qui travaillent dans ces parkings.

Enfin, ce n'est pas sérieux ! Ce que je vous propose, c'est qu'on reprenne en régie directe ces parkings. On économise les 250.000 euros, déjà, de cette subvention, et puis ensuite, on fait en sorte que les bénéfices de l'exploitation des parkings n'aillent pas dans les poches de Vinci, mais qu'ils aillent dans les poches de la collectivité. Et donc, ce serait bien plus efficace.

Donc, vous l'aurez compris, je trouve que ce projet de délibération est totalement hallucinant. Voilà. Je ne comprends même pas. Il m'est tombé des mains à sa lecture. Donc vous voyez, je ne serai pas forcément plus longue. Je vous invite vraiment à voter contre ce projet de délibération.

Et de toute façon, je n'ai parlé que 41 secondes, alors, je vais donc continuer, parce que vraiment...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il y a eu un léger problème de démarrage du chrono, chère Danielle !

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai l'impression de parler de plus en plus vite !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Cette fois, je n'y suis pour rien.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais non, je ne suis qu'à 53 secondes, alors... Ecoutez, le temps, c'est de l'argent. Je souhaite vous en faire économiser. Votons tous contre unanimement pour économiser ces 250.000 euros.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Avez-vous convaincu Philippe GOUJON, à qui je cède la parole ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - C'est extraordinaire comme vous aimez vous faire du mal : à chaque fois que Mme SIMONNET parle, il y a une panne de chrono. C'est quand même extraordinaire ! Mais c'est vrai que la sécurité n'est pas forcément le critère principal qu'elle retient. Evidemment, nous ne serons pas du même avis, et j'irai dans le même sens que notre collègue HÉLARD.

Pour revenir aux choses sérieuses, c'est vrai que les parcs de stationnement souterrains sont unanimement reconnus - je crois, sauf peut-être par Mme SIMONNET - comme des espaces particulièrement anxiogènes, où d'ailleurs, les femmes qui conduisent des voitures ont souvent l'angoisse de descendre et donc, sont obligées de se garer en surface.

Moi, j'irai exactement à l'inverse de Mme SIMONNET : je regrette que la Ville de Paris choisisse les exploitants uniquement au plus offrant, en termes de redevance, et que rarement, les critères de présence humaine dans les parkings ou les moyens mis en œuvre pour la sécurité de la clientèle servent à départager les offres.

D'ailleurs, Mme BROUSSEL me l'a confirmé en 3^{ème} Commission, m'indiquant qu'il n'était pas du rôle de la Ville - et là, je crois qu'elle rejoint Mme SIMONNET - d'assurer la sécurité des parkings concédés. Selon elle, cette mission incomberait aux exploitants et ne serait pas au cœur des missions de la Ville de Paris. Là non plus, je ne partage pas cet avis, considérant d'abord que la Ville doit s'investir, oui, sur les questions de sécurité - il me semblait que la sécurité faisait partie des priorités de Mme HIDALGO, au moins dans son programme électoral - et a fortiori, n'abandonner en aucun cas des missions utiles. Et Mme SIMONNET a rappelé que c'est depuis 77 que cette subvention est versée.

Faut-il aussi rappeler que la Ville de Paris est propriétaire de ces ouvrages souterrains, qu'il est donc de sa responsabilité, à mon sens, de concourir à leur sécurité ? Or, la subvention baisse d'année en année : 350.000 en 2011, 250.000 aujourd'hui : une baisse de 30 % ! Une baisse de 30 % de cette subvention à quatre ans, et si j'ai bien compris, mais Mme BROUSSEL va sûrement nous éclairer, il pourrait s'agir-là de la dernière année où cette subvention serait versée. Donc, Mme SIMONNET a satisfaction, les Parisiens et les Parisiennes, un peu moins, puisque vous avez déjà annoncé aux exploitants de parkings - je le dis à Mme SIMONNET si elle ne le savait pas - la suppression pure et simple de cette aide dès 2015. Donc voyez, c'est le Front de Gauche qui l'emporte.

Circonstance aggravante : la Ville ne compense pas ce désengagement.

On aurait pu envisager, par exemple, des travaux supplémentaires dans les parkings pour renforcer la sécurité :

- l'éclairage, par exemple ;

- l'installation de caméras de surveillance, à l'instar de ce que proposait mon collègue HÉLARD ; surtout que ces caméras, on le sait, sont particulièrement efficaces dans les milieux confinés pour l'arrestation des délinquants.

Le groupe U.M.P. a donc déposé un amendement pour relever la subvention tout simplement à son niveau de 2011 ; nous ne demandons pas d'augmentation mais qu'elle reste à son niveau de 2011.

Nous demandons, bien sûr, le maintien de la subvention pour l'exercice 2015, si vous tentez de la supprimer.

Ce désengagement de la Ville, d'ailleurs, a une répercussion immédiate sur le niveau de surveillance des parkings puisque, depuis la création de ce dispositif, la convention entre la Ville et l'APEP est claire : le financement de la sécurisation des parkings est strictement paritaire.

Pour faire face à la réduction massive de la subvention, les exploitants de parking n'ont d'autre choix que de maintenir le même financement qu'en 2013 ou de sacrifier la surveillance, tant tous sont loin d'être bénéficiaires.

Je vous renvoie d'ailleurs au DVD 1080 qui résilie la convention avec Sanef-Saba, qui est gérant du parking Maubert, faute de rentabilité.

Donc, les parkings, sans doute, ne sont pas tous rentables. D'ailleurs, c'est la SAEMES qui reprend le contrat.

Je voudrais savoir d'ailleurs si la SAEMES augmentera ou maintiendra son budget de surveillance à ce parking qu'elle va reprendre en concession.

En 2013, l'APEP avait déjà décidé de réduire le périmètre des ouvrages surveillés.

Je vous informe que, sur les 75 parkings couverts jusqu'ici par le dispositif, seuls 45 sont désormais surveillés par les maîtres-chiens. En 2014, les rondes opérées sont désormais espacées de 48 heures, pour rester dans le cadre budgétaire, contre 36 heures auparavant. Cette année, seuls trois agents maîtres-chiens accomplissent les rondes contre quatre précédemment.

Avec la suppression de la subvention en 2015, nos inquiétudes sont très fortes : il n'y aura plus de surveillance dans les parcs de stationnement, si le dispositif n'est pas reconduit.

Le bilan 2013 - je le regrette - de l'APEP n'est pas joint au projet de délibération, contrairement à ce qui nous avait été promis l'an dernier. On le comprend, tant il milite pour une poursuite de la surveillance des parkings puisque, en 2013, les équipes spéciales ont pu concourir au démantèlement de malfaiteurs. Plusieurs délinquants multirécidivistes, auteurs de nombreux vols ont également été appréhendés par les équipes de surveillance.

Dans le cadre des rondes, les évictions de marginaux sont assez nombreuses. En 2013, près de 2.000 d'entre eux ont été évacués notamment vers des structures d'urgence en période de grand froid.

Les niveaux inférieurs des parcs servent de plus en plus de refuge, on le sait, pour les Roms, avec de nombreuses dégradations sur les parcs et sur les voitures à la clef. Les toxicomanes y sont de plus en plus nombreux et leur éviction particulièrement difficile.

L'activité de l'APEP venait jusqu'ici soulager les services de police.

Quant aux nombreux problèmes rencontrés dans les parcs de stationnement, remettre en cause ce dispositif, c'est surcharger la police nationale et j'aimerais avoir aussi une réponse de M. le Préfet de police à ce niveau. Nous avons toutes les craintes pour que ce désengagement supplémentaire de la Ville de Paris en matière de sécurité conduise à une recrudescence des incidents dans les parkings les prochains mois et que de nombreux automobilistes décident finalement de se garer en surface plutôt qu'en sous-sol.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Pour répondre à ces interventions et donner son avis sur l'amendement proposé, Mme Colombe BROSSEL a la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci aux trois intervenants.

Rapidement, en effet : c'est un partenariat quasi historique et M. GOUJON m'a rappelé qu'il en avait été à l'origine, lorsque nous avons échangé en 3e Commission. Ce partenariat, très longtemps porté par la DVD, est

depuis peu, manifestement, dans le giron de la Direction de la Prévention et de la Protection pour une raison que personne n'a jamais bien su m'expliquer.

Mais quelqu'un finira bien par trouver une réponse.

Bien évidemment, n'ayons aucune naïveté : l'ensemble des D.S.P. qui sont mises en place pour la gestion de ces parkings incluent des obligations pour le délégataire en terme de sécurisation. Le dispositif dont nous parlons n'est pas le seul dispositif de sécurisation des parkings. C'est un plus, avec des services supplémentaires.

D'aucuns, manifestement, et je ne parle pas des élus dans cet hémicycle, d'aucuns découvrent la baisse de la subvention... Je rappelle juste, pour mémoire, que la Secrétaire générale de la Ville de Paris précédente avait écrit en 2011 à l'association pour l'informer de l'ensemble des étapes qui allait arriver.

Je comprends bien la petite remontée d'émotion, au moment où nous arrivons à l'élaboration de notre budget 2015, mais rien de tout ceci n'est ni soudain, ni surprenant, ni une découverte pour les uns et pour les autres. Au contraire, il me semble que, en la matière, pouvoir travailler avec un certain nombre d'acteurs sur la façon dont l'argent public est le mieux utilisé, en laissant aux acteurs le temps et la possibilité d'organiser les choses différemment, me paraît être plutôt la bonne façon de faire. Je vois bien la toute petite poussée d'adrénaline qui peut exister, mais il n'y a en la matière aucune surprise.

Je le redis et, en effet, Monsieur HÉLARD et Monsieur GOUJON, je vous l'ai dit en Commission : oui, c'est vrai que je n'ai pas de contrôle a priori sur la comptabilité de Vinci mais, de ce que j'en lis dans la presse, le bénéfice de Vinci est en hausse de 2,3 % en 2013 et il atteint 1,96 milliard d'euros. Il me semble alors, dans ce cas, que pour l'ensemble des délégataires en présence, le fait de pouvoir assumer ce qui rentre dans le cadre de la D.S.P., de pouvoir, je le redis, assurer la sécurisation du parking, me paraît être assez normal et rentrer dans le cadre de leur délégation.

Donc, j'assume tout à fait la baisse de subvention qui vous est proposée aujourd'hui. C'est évidemment la raison pour laquelle j'appellerai à voter contre l'amendement du groupe U.M.P.

En revanche, je trouve tout à fait intéressant, dans ce que vous avez pu dire, Monsieur HÉLARD, et vous-même, Monsieur GOUJON, le fait que nous puissions avoir un dialogue sur la sécurisation des abords et des sorties par des travaux qui eux relèvent de l'espace public, de l'espace commun, et donc de la Ville. C'est en effet un dialogue, je crois que c'est M. HÉLARD qui en parlait, que l'on peut avoir avec les sociétés gestionnaires.

De la même façon, les sociétés gestionnaires doivent pouvoir avoir un dialogue avec qui de droit sur la mise en place éventuellement de caméras de vidéo-protection. Là, il me semble qu'on est bien dans le respect des compétences des uns et des autres, faire en sorte à ce que l'on réfléchisse à ce qui relève de notre mission, à savoir la sécurisation des abords des sorties, des sorties d'ascenseur et des escaliers, est une suggestion tout à fait pertinente. Et je m'engage avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, à ce que l'on puisse avancer sur ce point parce que je pense que c'est pertinent.

Mais je vous le redis, avec toute la commisération que je peux avoir pour les actionnaires, par exemple du groupe Vinci : en effet, il va y avoir, pour une somme de 50.000 euros en moins payée par les impôts des Parisiens, besoin peut-être de 50.000 euros en plus payés par les actionnaires de ces entreprises. Il me semble que nous pouvons tout à fait, dans un dialogue raisonnable, connu à l'avance avec les sociétés, faire en sorte que la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur reste notre priorité commune.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROSEL.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Qu'en pense la Préfecture de police ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La Préfecture de police est absente mais là, en l'occurrence, il s'agit d'un projet de délibération qui ne concerne pas la Préfecture de police. Je vous invite...

Vous avez tout à fait le droit de l'interpeller et il a tout à fait le droit de vous répondre, comme il le souhaitera, y compris par exemple par écrit.

Colombe BROSEL, si j'ai bien saisi, c'est un avis défavorable à l'amendement proposé par M. GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 84 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 84 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1048.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1048).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la lutte contre les cambriolages estivaux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 85, déposé par le groupe UMP, est relatif à la lutte contre les cambriolages estivaux.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'explosion du nombre de cambriolages à Paris est un fait que personne ne peut nier. Ils ont augmenté de 26% l'année dernière à Paris, ce qui est une augmentation quatre fois plus élevée que la moyenne nationale, et chacun sait que la période estivale est un moment particulièrement propice à ce type de délit.

Je le reconnais, d'ailleurs c'est assez surprenant, dans le dernier bulletin de l'O.N.D.R.P., il est signalé que, malgré la hausse du nombre de cambriolages sur l'année, ils ont très légèrement diminué l'été dernier, par rapport au mois de juillet et août précédents, entre 2013 et 2012 ; c'est moins 0 et quelques pour cent.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Moins 14 %.

Mme Marie-Laure HAREL. - Moins 14 % ? De toute façon, je crois que cela demande à être vérifié.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Concluez, Madame HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je prends sur mon temps de parole.

Selon le bulletin de l'O.N.D.R.P., la baisse des cambriolages estivaux entre juillet et août 2013 et 2014 est de moins 1,8 % ; c'est à peu près dix fois moins, mais cela va quand même dans le bon sens.

Je voudrais à travers ce vœu savoir si cette micro-tendance, que tout le monde ne peut qu'accueillir favorablement, se confirme et demander à M. le Préfet de police de bien vouloir communiquer le nombre exact de cambriolages qui se sont produits à Paris en juillet et août cette année, leur évolution par rapport à l'année précédente, et connaître exactement les dispositifs de prévention et de lutte contre les cambriolages qui ont été déployés cet été.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Pour vous répondre, Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Pas pour vous répondre parce que très clairement la question s'adresse à M. le Préfet de police qui saura seul vous répondre.

Peut-être juste deux points de méthode. J'aurais pu reprendre les interventions de Myriam EL KHOMRI en séance, et notamment dans des dialogues que vous avez pu avoir avec elle, sur la façon dont les chiffres sont appréhendés et inscrits dans votre vœu. Je vous épargnerai cela, le nouveau règlement intérieur nous impose de ne parler que 2 minutes maximum, mais j'aurais pu reprendre le même argumentaire sur le fait que les chiffres sont utilisés de façon parfois un peu partielle et partiale dans votre vœu.

La deuxième, en termes de méthode, est que nous avons - je parle sous le contrôle de Mao PENINO - , dans le nouveau règlement intérieur, mis en place des questions écrites sur lesquelles nous sommes maintenant dans l'obligation de vous répondre dans des délais corrects.

Quand les réponses ne sont pas assez précises, et M. PÉCHENARD l'a fait, en effet, repasser par le vœu est une bonne chose. Mais si on commence à se noyer nous-mêmes dans les Conseils de Paris avec des questions qui honnêtement me semblent être plutôt de ce ressort-là, on va avoir du mal à faire en sorte que le Conseil de Paris tienne dans des délais raisonnables.

C'étaient les deux questions de méthode.

M. le Représentant du Préfet de police va évidemment répondre au fond de vos questions, et je suis sûre que ses réponses vous satisferont et que, du coup, vous retirerez votre vœu qui n'aura plus de raison d'exister. Je n'en doute pas. La demande d'information étant bien légitime, peut-être pas nécessairement par le biais d'un vœu non rattaché. En tout cas, elle permet d'obtenir les informations nécessaires à la bonne circulation des informations.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BROUSSEL.

Pour compléter cette réponse, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, la lutte contre les cambriolages est bien sûr une des priorités de la Préfecture de police, notamment en période estivale. Cette année, après une hausse constatée durant l'année 2013, sur les huit premiers mois de 2014, on constate une baisse. Notamment sur les cambriolages concernant les habitations principales, c'est une baisse de 12 %, et le taux d'élucidation progresse légèrement.

Cette baisse d'ailleurs - la presse s'en est fait l'écho - se constate également au plan national, puisqu'on a cité une baisse également.

L'analyse par arrondissement montre des situations hétérogènes. Les arrondissements qui sont les plus frappés sont le 18e, le 19e et le 17e. Ceux qui sont concernés par des hausses sont le 10e, le 4e, le 14e. Mais globalement la situation est meilleure.

Quelle est la réponse policière face à ce type de délinquance ? Elle est à la fois de sécurisation, de répression mais aussi de prévention.

Sur l'aspect sécurisation, c'est la mobilisation des brigades anti-criminalité qui mènent des opérations anti-cambriolage, notamment avec un lien très important avec des gardiens d'immeubles.

Et s'agissant de la prévention, c'est l'opération "Tranquillité vacances", qui dure tout l'été, qui a permis 31.000 passages de la police dans des domiciles dont les propriétaires ont accepté de participer à ce dispositif.

Par ailleurs, il y a les missions de prévention et de communication de chaque commissariat qui mènent des actions préventives, qui se tiennent à la disposition des maires d'arrondissement pour organiser des réunions avec les riverains et également des réunions avec les bailleurs et les syndicats pour donner des conseils en matière de prévention situationnelle.

Enfin, par ailleurs, pour répondre à la question de M. GOJON sur la subvention qu'il évoquait en faveur de l'association des promoteurs des parkings, je ne connais pas le dossier donc je vais le regarder, et je demanderai aux services de la Préfecture de police de l'examiner.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Est-ce que le vœu de Marie-Laure HAREL est retiré après ces explications ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Non, et je constate que l'on n'a toujours pas d'informations, aucun chiffre précis. D'après ce que dit Mme BROUSSEL, maintenant, quand on demande une information, c'est uniquement une question écrite ?

Je ne peux pas demander, à travers un vœu, qu'on s'engage à publier ces informations...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - On ne va pas revenir sur le débat. C'est en effet plus pertinent pour une raison absolument évidente, mais je comprends que vous mainteniez votre vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la surveillance de l'Hôtel de Ville.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 86, déposé par le groupe UMP, relatif à la surveillance de l'Hôtel de Ville.

La parole est à M. PECHENARD.

M. Frédéric PECHENARD. - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Mes chers collègues, il s'agit d'un vœu qui n'est pas extrêmement important, j'en ai conscience, mais dans le règlement intérieur, il y a, comme vous l'avez dit, le fait que c'est mieux de poser des questions écrites auxquelles l'Exécutif s'engage à répondre rapidement, ce qui a d'ailleurs été fait, et précisément, ce qui l'a moins été.

J'avais demandé deux choses.

J'avais demandé combien d'agents de la D.P.P. étaient chargés de la protection des bâtiments de l'Hôtel de Ville et combien cela coûtait.

J'ai reçu une réponse dans laquelle il n'y avait ni le nombre d'agents ni le coût et la charge totale de cela.

Ayant été si je puis dire recalé à l'écrit, je tente ma chance à l'oral ! Je pose cette question en espérant que la prochaine fois que je ferai une question écrite, vous me répondrez.

Je souhaite donc être informé du nombre d'agents de la D.P.P. qui est mobilisé pour cette mission nécessaire de protection des bâtiments de l'Hôtel de Ville ainsi que son coût global.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur PECHENARD.

Pour répondre à cette question orale, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Pour le coup, M. PECHENARD a tout à fait raison : quand la réponse n'est pas la réponse à la question posée... on aurait pu faire autrement et en tout cas, la première réponse aurait pu être la réponse à la question que vous avez posée.

Pour répondre de façon plus précise à votre demande d'intervention sur les moyens affectés à la surveillance de l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel de Ville : l'Hôtel de Ville et les bâtiments municipaux concernés, qui sont l'annexe du 9 place, la caserne Napoléon, les bâtiments du 2 rue de Lobau, le P.C. Lutèce, évidemment, la D.S.T.I., les bâtiments de la rue Audubon et le centre administratif que nous connaissons bien, ainsi que les 20 mairies d'arrondissement, bien entendu, font l'objet d'une surveillance par 242 agents titulaires.

Voilà le chiffre que vous souhaitez connaître.

Je me rends compte que je n'ai pas le coût dans ma réponse mais je m'engage solennellement et publiquement, Monsieur PECHENARD, à vous envoyer un mail ou à vous faire un courrier pour vous donner la réponse.

Je vous présente toutes mes excuses.

Évidemment, j'appelle à voter favorablement votre vœu, Monsieur PECHENARD. Il est bien légitime et je vous promets de vous transmettre personnellement la réponse très vite.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BROUSSEL.

Le vœu est donc maintenu dans l'attente d'une réponse totalement définitivement, j'imagine, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 204).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la menace d'attentats terroristes à Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 87, déposé par le groupe UMP, relatif à la menace d'attentats terroristes à Paris.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, du coup, je ne sais pas s'il fallait que je pose ma question sous forme de vœu, de question écrite, de question d'actualité. Comme vous avez anticipé ma question hier... On se voit tout le temps : c'est formidable ! Donc on se parlera maintenant.

C'est un vœu qui m'amène à interroger le Préfet de police et la Maire de Paris puisque si la France a déjà subi deux grandes vagues de terrorisme meurtrières dans les années 1985 puis dix ans plus tard, aujourd'hui la menace est inédite par son ampleur et par la mise en scène d'abominations en rupture totale avec les valeurs universelles les plus élémentaires.

Le porte-parole de l'opposition, dans le débat sur l'Irak, à l'Assemblée nationale, François FILLON, a je crois parfaitement décrit ce que doit être notre attitude, je le cite : "Aujourd'hui, il n'y a pas de droite, il n'y a pas de centre, il n'y a pas de gauche, il y a la République".

Si je cite cette phrase, c'est parce que le risque est grand, en effet, d'opposer les Français entre eux selon leurs convictions ou leurs origines.

Gardons-nous des tensions communautaires qui donneraient raison aux terroristes.

Car cette guerre n'est pas celle de l'islam contre l'occident ; c'est la guerre de toutes les civilisations contre la barbarie et la folie meurtrière.

Face à la menace, l'intérêt national est donc notre seul guide et l'unité nationale, je crois, notre meilleure riposte. Mais l'appel au meurtre du rassemblement d'assassins autoproclamé État islamique n'est pas un simple exercice de propagande. Il trouve une traduction opérationnelle, notamment en raison des 186 combattants de retour de Syrie qui sont autant de bombes à retardement.

Il s'agit donc de se préparer à faire face à des actes de guerre de la part de combattants déterminés s'immisçant n'importe où, transformant chacun de nous en cible potentielle partout et à tout instant.

Le directeur de l'U.C.L.A.T. a prévenu assez brutalement d'ailleurs, mais réellement, lucidement, je crois, en affirmant que la question n'était plus de savoir s'il y aurait un attentat en France, mais quand il aurait lieu.

Si la lutte antiterroriste reste l'affaire de tous, il est aussi indispensable, je crois, que les Parisiens, légitimement inquiets, soient le mieux informés possible sur l'état des lieux, les mesures prises par la Préfecture de police, la Justice, les services de l'État impliqués, et aussi par la Ville.

Le Conseil de Défense et le S.G.D.S.N. ont décidé d'élever le niveau de vigilance au niveau de la sécurité intérieure. Le Ministre de l'Intérieur a réuni hier les services de police et de gendarmerie, évoquant lui-même un

risque inédit. De nombreux lieux, bâtiments et commerces doivent faire l'objet d'une surveillance soutenue ; les rassemblements publics et les offices religieux exigent une attention accrue.

Les services de renseignement déclarent s'attendre à un attentat sous peu.

La section antiterroriste du Parquet de Paris nous a déclaré qu'elle ouvrait plusieurs informations chaque semaine, et c'est près de 90 individus qui ont déjà été mis en examen.

Comment les effectifs de voie publique se mobilisent-ils ? Les Parisiens, je crois, ont droit à ce qu'on leur dise la vérité sur la situation, à la fois d'ailleurs pour les rassurer et parce que cette vérité est le fondement même de la démocratie et la condition de la pérennité de l'unité nationale.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre une seconde fois sur ce sujet, Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur GOUJON, pour ce vœu.

On voit bien que la question qui a été posée par vous-même, par les élus de votre groupe, est une question qui nous rassemble, nous comme élus, mais qui évidemment interroge, questionne, parfois inquiète les Parisiens et il est donc bien normal que notre Assemblée soit saisie de ces questions.

Je vous propose de ne pas vous redire ce qui a déjà été dit hier, et par M. le Préfet de police lui-même, et par moi-même, sur ce qui concerne les actions mises en place par la Ville et les actions qui pourraient l'être éventuellement si nous devons déployer des mesures additionnelles en lien avec la Préfecture de police.

J'ai envie de vous formaliser les deux propositions que nous avons pu voir émerger des débats d'hier lors des questions d'actualité.

D'une part, que la 3e Commission soit régulièrement informée et que les maires d'arrondissement - je reviens sur l'interpellation de Mme KUSTER hier - soient évidemment associés à l'ensemble des mesures qui sont ou qui pourraient être prises dans les arrondissements.

Il est tout à fait normal que les élus parisiens d'une part, les maires d'arrondissement bien entendus, soient informés régulièrement et associés à l'ensemble des décisions qui pourront être prises. Cela me paraît d'abord être évidemment normal d'un point de vue démocratique. Mais aussi, et c'est un point qui apparaissait beaucoup dans les interventions hier, et du Préfet de police, et de la Maire de Paris, nous avons je crois comme élus une responsabilité à informer nos concitoyens mais aussi à ce qu'ils soient partie prenante du fait que nous sommes des Parisiens debout, quoiqu'il arrive, et nous devons pour cela nous aussi remplir ce rôle de transmetteur d'informations aux Parisiens.

Donc, faisons, si vous en êtes d'accord, comme cela pour que nous puissions avoir des échanges réguliers sur ce sujet.

En tout cas, merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Après l'intervention de M. le Préfet de police hier, et en raison de ce sujet important, je donne la parole à son représentant.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le député, le Préfet de police, a eu l'occasion de s'exprimer longuement hier sur le sujet. Il a pris connaissance de votre vœu avec un très grand intérêt. Je crois que, dans la réponse qu'il a faite, il a fait référence, d'ailleurs, à votre vœu et aux préoccupations que vous soulevez, en particulier le développement des filières djihadistes. Il y a répondu par l'action de collectes et d'analyses du renseignement, ainsi que le relèvement du niveau de la posture Vigipirate.

Je n'aurai pas d'éléments complémentaires à faire valoir. Je souhaitais juste vous dire cela à ce stade.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Bien sûr, on ne va pas refaire le débat d'hier, mais juste un point d'ordre.

Lorsque nous déposons, nous, groupes de l'opposition, des vœux dans les commissions, il est opportun, je crois, que quand nous avons ensuite des entretiens avec les adjoints sur ces vœux, les groupes de la majorité n'essaient pas de doubler les groupes de l'opposition, en posant des questions d'actualité pour précéder les réponses aux vœux.

C'est assez inélégant et cela ne fait pas avancer le débat, surtout quand il s'agit de débats qui concernent la sécurité des Parisiens. Parce que c'est exactement comme cela que cela s'est passé...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON. Même s'il vous a déjà, je crois, été dit que la question d'actualité avait été décidée en amont du dépôt de votre vœu.

Est-ce que vous maintenez votre vœu ou pas ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - A cause de votre réponse, oui.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je n'entretiens pas la polémique. C'est vous-même qui remettez ce point dans le débat, alors qu'une réponse vous a déjà été apportée sur ce point précis, Monsieur GOUJON.

Bien sûr que si.

Le vœu est maintenu par ma faute. J'en suis vraiment désolé, Madame BROSEL.

C'est un avis favorable ?

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 205).

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la manifestation interdite le samedi 19 juillet.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 88 déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, relatif à la manifestation interdite du samedi 19 juillet.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, vous me permettrez d'adresser à M. le Préfet notre témoignage de solidarité suite à l'agression dont il a été victime à Montmartre il y a quelques semaines, et saluer son sang-froid et son professionnalisme.

Ce vœu a pour objet d'aborder la question de la sécurité dans le 18e arrondissement et d'avoir des réponses précises.

D'abord, premier point, il y a eu une manifestation, qui était d'ailleurs interdite, le 19 juillet dernier, où un des élus, ici sur ces bancs, s'est d'ailleurs rendu. Un maire d'arrondissement s'est rendu à une manifestation interdite par le Préfet de police, ce qui pose un problème de respect de l'ordre public et de la loi. Parenthèses fermées.

Je voudrais savoir pourquoi y a-t-il eu un tel débordement et quel a été le coût de ce débordement, notamment le coût des destructions dans le quartier ?

Deuxièmement, il y a eu plusieurs retransmissions télévisées pendant la Coupe du monde football et il y a eu aussi des débordements, des problèmes. Je voudrais savoir pourquoi de tels débordements et quel est le coût des destructions dues à ces débordements ?

Troisièmement, un syndicat de police, l'UNSA Police Paris, affirme que la Goutte-d'Or est en train de se transformer en Etat de non-droit. Je voudrais des réponses concrètes, à la fois de la Préfecture de police et de l'adjointe au maire en charge de la sécurité, sur ces affirmations extrêmement lourdes et extrêmement inquiétantes, que vivent d'ailleurs les habitants au quotidien.

Quatrièmement, les habitants -justement, c'est le cœur de mon intervention- se plaignent de plus en plus du proxénétisme, du trafic de drogue, de la vente à la sauvette, des vols à l'arraché. Ils estiment avoir les mêmes droits et les mêmes garanties de protection, de sécurité et de sûreté que n'importe quel autre Parisien. Quelles réponses pouvez-vous amener sur ces sujets ?

Enfin, quels chiffres prouvent aujourd'hui que la zone de sécurité prioritaire fonctionne ? Aucun, nous n'en avons pas. Alors, c'est bien beau, lorsqu'on est Ministre de l'Intérieur et que l'on est devenu Premier ministre, d'arriver à la Goutte-d'Or, mâchoires serrées et regard noir, pour annoncer que l'on va remettre de l'ordre. La réalité des habitants, c'est que l'insécurité progresse dans nos quartiers.

Je voudrais que vous nous donniez des chiffres.

Ce vœu avait été déposé à l'initiative de mon collègue conseiller d'arrondissement, Pierre LISCIA, à la mairie du 18e. Je le redépose ici pour demander des assises de la sécurité dans le 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce vœu est très intéressant, au moins d'un point de vue de sociologie politique, parce qu'arriver à mélanger à ce point des sujets aussi différents confine au sublime.

Donc, le 19 juillet, puis les retransmissions télévisées de matchs de la Coupe du monde, puis théâtralisation de tout cela : mais nous ne sommes pas en Conseil du 18e arrondissement, donc nous allons essayer de rester raisonnables.

Je laisserai évidemment M. le Préfet de police, en l'occurrence son représentant, vous répondre sur la manière dont les effectifs de police ont été mobilisés le 19 juillet dernier, puis pour les matchs de la Coupe du monde.

Je vous rappelle quand même que la manifestation du 19 juillet n'avait rien à voir avec la Goutte-d'Or. Si vous avez à cœur les habitants de la Goutte-d'Or, ayez un tout petit peu de respect pour les habitants de la Goutte-d'Or. Cette manifestation, ce n'est pas la représentation de la Goutte-d'Or. Elle n'avait rien à voir avec les habitants de la Goutte-d'Or. Ayez un tout petit peu de respect pour les habitants de la Goutte-d'Or, Monsieur BOURNAZEL.

J'en profite, par ailleurs, pour remercier évidemment l'ensemble des forces de police, mais également l'ensemble des agents de la Ville qui sont intervenus à la suite de cette manifestation. Je pense notamment aux agents de la DPE qui sont allés, à la suite de cette manifestation, nettoyer et réparer les dégradations.

Je sais à quel point ils ont apprécié, ainsi que les habitants de la Goutte-d'Or, que la Maire de Paris, le maire du 18e et Mao PENINOÛ, soient, dès le 20 juillet, allés à leur rencontre parce que c'est ainsi que l'on parle aux habitants.

Vous demandez d'organiser des assises de la sécurité. Mais enfin, Monsieur BOURNAZEL, l'ensemble des acteurs qui travaillent sur les questions de sécurité et de prévention n'ont pas attendu que vous déposiez un vœu en Conseil de Paris pour faire des assises de la sécurité.

C'est tous les jours qu'elles ont lieu dans le 18e, les assises de la sécurité. C'est tous les jours que le maire d'arrondissement, l'ensemble des forces de police, l'ensemble des acteurs qui font de la prévention, sont dans l'assise permanente de la sécurité, parce que eux ont à cœur une seule chose, c'est de rendre aux habitants de la Goutte-d'Or la tranquillité.

De ce point de vue-là, je suis, moi, attentive à ce que les habitants soient respectés et à ce que leurs conditions de vie soient améliorées. Je reçois tous les jours des mails des habitants de la Goutte-d'Or, y compris ceux qui nous félicitent du travail qui est fait, parce qu'ils se félicitent du travail qui est fait, parce qu'ils ne vous ont pas attendu pour pouvoir échanger régulièrement avec leurs élus locaux, avec les forces de police, avec le commissaire sur les questions de sécurité.

Mais enfin, arrêtons de prendre les habitants pour des ânes ! La ZSP se réunit en mode opérationnel toutes les deux semaines. C'est piloté par le commissaire d'arrondissement. La mairie d'arrondissement y est, tous les services de la Ville, tous les services de la Préfecture de police, du Parquet, les douanes, les finances publiques, la RATP y sont. Et les habitants, on les interroge ! On vient, la semaine dernière, de signer un courrier avec le Préfet de police pour aller justement demander leur avis aux habitants.

Alors, et je terminerai par-là, la Goutte-d'Or mérite d'être respectée et la Goutte-d'Or n'est pas une zone de non-droit. La Goutte-d'Or, c'est un endroit où nous sommes et nous serons présents.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Merci, Madame BROSSEL.

Que chacun écoute les interventions des uns et des autres, s'il vous plaît.

Non, Monsieur HONORÉ, vous n'avez pas la parole tout de suite.

Je donne la parole à M. le représentant du Préfet de police pour compléter cette réponse dans le calme.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le conseiller, je vais essayer de répondre aux interrogations de votre vœu. La sécurité des habitants du 18e arrondissement est bien une priorité de M. le Préfet de police.

Tout d'abord, je vais répondre sur les résultats de la zone de sécurité prioritaire, en essayant de donner des chiffres. Deux ans après sa mise en place, ces résultats sont encourageants. Deux chiffres.

Le premier chiffre, c'est les IRAS, c'est-à-dire un indicateur d'activité des services de police qui, au cours des huit premiers mois de l'année 2014, a augmenté de 47 %, par rapport à la même période de l'année 2013.

Deuxième chiffre, les vols avec violence ont baissé de 24 %, toujours sur cette période.

Au-delà de ces statistiques, il y a le travail judiciaire qui permet de démanteler les réseaux de trafic de stupéfiants ou de proxénétisme. Par exemple, en matière de proxénétisme, trois réseaux importants ont été démantelés depuis le début de l'année, et en septembre, une activité menée par un médecin qui exploitait une dizaine de prostituées nigérianes dans trois appartements a été démantelée.

En outre, la coordination des services de police et de la Ville de Paris a permis une amélioration de la physionomie de la voie publique : par exemple, les vendeurs à la sauvette ont fait l'objet, durant l'année 2014, de 5.000 procédures, soit une augmentation de 38 % par rapport à l'année dernière.

Une benne de la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris, sécurisée par des agents de la DPP, est mise en place depuis un an dans le quartier. La lutte contre les vendeurs à la sauvette nécessite également la coopération avec les commerçants sédentaires.

Des actions de prévention sont également prévues dans le cadre de la Z.S.P. pour compléter son volet répressif. Quatre cellules de coopération sont installées :

- une première cellule destinée à l'action à destination des jeunes sur l'espace public,
- une autre sur la prévention de la récidive,
- une troisième sur l'emploi et la formation
- et une quatrième sur les toxicomanes en errance.

Toutes ces actions sont financées par le FIPD.

Avec le maire du 18e arrondissement et le maire du 9e arrondissement, le Préfet de police reste très attentif aux effets reports. C'est la raison pour laquelle le territoire de la Z.S.P. a été étendu à cinq stations de métro du

tronçon Nord de la ligne 12. De même, un dispositif a été mis en place, en lien avec la mairie du 9e, pour lutter contre les effets reports sur les stations Notre-Dame-de-Lorette, Trinité et Madeleine, qui faisaient l'objet de présence de toxicomanes.

Tous ces résultats seront évalués à nouveau par une deuxième enquête, auprès d'un panel d'habitants, après une première enquête qui a été réalisée depuis début 2013.

Ceci portait sur la Z.S.P.

Sur les manifestations qui se sont déroulées cet été dans le 18e, il y avait deux types de manifestations : les matchs de Coupe du monde et la manifestation pro-palestinienne du 19 juillet.

Sur le match de la Coupe du monde, le match principal, qui a retenu l'attention, c'est celui du 26 juin vers minuit, le match Russie/Algérie qui avait permis à l'Algérie de se qualifier pour les huitièmes de finale. Effectivement, un grand nombre de supporters se sont rassemblés dans plusieurs secteurs de Paris, dont certains à l'angle des boulevards Barbès et Rochechouart. Ils ont allumé des fumigènes dans une ambiance qui, somme toute, est restée festive.

Dans ce secteur, deux personnes, seules deux personnes ont été interpellées et à 2 heures du matin, la circulation a pu être rétablie sans qu'à aucun moment, l'ordre public n'ait été troublé de manière importante.

Sur la manifestation pro-palestinienne du 19 juillet à Barbès, le Préfet de police a pris la décision de l'interdire. Cette décision était motivée par les risques importants de troubles à l'ordre public. En effet, cette manifestation était organisée par les mêmes mouvements et organisations que ceux à l'origine de la manifestation du 13 juillet à Bastille, qui avait été marquée par des slogans antisémites inacceptables et qui s'était terminée par des violences.

Faute d'un service d'ordre digne de ce nom, la dispersion à Bastille n'avait pas été gérée par les organisateurs. Des heurts violents s'étaient produits, notamment à proximité d'un lieu de culte, rue de la Roquette, ce qui avait conduit à des blessés en nombre important dans les rangs de la police.

Il doit être rappelé que, sur les 75 manifestations organisées dans l'agglomération parisienne cet été en réaction au conflit israélo-palestinien, seules deux ont été interdites, lesquelles avaient été organisées par les mêmes organisateurs. Dans les deux cas, ces interdictions ont été validées par le tribunal administratif et par le Conseil d'Etat.

En dépit de l'interdiction prise par le Préfet de police, et comme cela s'est déjà produit dans le passé à Paris, quelques milliers de personnes se sont effectivement rassemblées le 19 juillet à Barbès.

Il convient de préciser qu'il n'était pas possible d'empêcher juridiquement de manière préventive ces arrivées. En effet, la participation à une manifestation interdite n'est un délit que pour les organisateurs, qui sont poursuivis d'ailleurs par la justice - et une enquête est en cours -, mais pas pour les participants dont la mise en garde à vue est impossible.

Par ailleurs, les empêcher matériellement de se réunir sur le lieu de rassemblement aurait conduit à des défilés non maîtrisables dans le centre de Paris et à proximité des lieux de culte. Le choix du Préfet de police de les fixer sur place a permis d'atteindre les deux objectifs recherchés :

- d'une part, empêcher un nouveau défilé ponctué par des menaces de mort en direction de la communauté juive et accompagné de violence ;

- d'autre part, éviter des affrontements entre membres des deux communautés à proximité des lieux de culte.

Grâce au dispositif de maintien de l'ordre, les troubles ont été, dans l'ensemble, limités malgré le caractère spectaculaire de certaines images.

Deux véhicules de la R.A.T.P. ont été dégradés, quelques vitrines ont été brisées et du mobilier urbain a été dégradé. Il faut déplorer 24 fonctionnaires de police blessés et 88 contusionnés, notamment parce qu'ils se sont opposés à des groupes de casseurs dont certains voulaient s'approcher de la synagogue de la rue Doudeauville.

L'action de la police a été ferme : 44 individus ont été interpellés et 19 ont été placés en garde à vue. La personne responsable de la dégradation de la voiture de la R.A.T.P. a été interpellée quelque temps plus tard et a été incarcérée.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Pascal JULIEN pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Participer à une manifestation interdite relève de la conscience de chacun.

Je rappelle que la ligue des droits de l'Homme s'était, par exemple, opposée à l'interdiction de cette manifestation. Elle y était hostile ; je ne crois pas que l'on puisse soupçonner la L.D.H. d'être antisémite et on ne peut pas dire que tous les participants à cette manifestation étaient antisémites.

Maintenant, sur le vœu lui-même, je passe sur les considérants et ses amalgames plus que douteux, voire nauséabonds, pour m'en tenir simplement, puisque je n'ai qu'une minute, à sa conclusion.

Vous demandez que des comptes soient rendus aux habitants du 18e. cela a déjà été fait, y compris en conseil d'arrondissement par le maire du 18e, mais il est vrai que vous avez déserté le conseil d'arrondissement en cours de route.

D'autre part, vous demandez des assises sur la sécurité. Les assises sur la sécurité, on les fait tous les jours en mairie du 18e, comme cela vous a été expliqué en conseil d'arrondissement : multiples réunions, dans les conseils de quartier, dans les réunions associatives, c'est tous les jours.

Vous, votre conception des assises, c'est "assises un jour et cause toujours !" C'est surtout, pour vous, une occasion politicienne de vendre votre fonds de commerce : la vidéosurveillance, la peur, la crainte, on vit dans un quartier avec des gilets pare-balles, etc. Vous n'aimez pas la Goutte-d'Or, c'est votre droit ; nous, on l'aime !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Le maire du 18e arrondissement a demandé la parole.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots seulement, je n'ai rien à ajouter, bien sûr, aux éléments très précis apportés par M. le Représentant du Préfet de police, et je l'en remercie, même si nous avons déjà eu l'occasion, dans le 18e, d'en discuter longuement, et ceux apportés par l'adjointe à la Maire de Paris.

Je voulais juste dire que nous avons eu l'occasion d'évoquer longuement le sujet. Un débat de plus de trois quarts d'heure s'est tenu, sur un ton d'ailleurs très différent, au conseil d'arrondissement du 18e parce que je crois que, effectivement, c'est un sujet sur lequel l'amalgame est dangereux.

Je regrette que vous ayez fait le choix de reprendre ces amalgames, alors que nous nous en étions expliqués longuement en conseil d'arrondissement.

La polémique est forcément inutile. J'ai eu l'occasion de dire, et je renvoie ceux qui le souhaitent au compte rendu de ce Conseil d'arrondissement qui contient tout ce que j'avais dit. J'ai eu l'occasion aussi d'écrire sur la situation actuellement à la Goutte-d'Or, sur ce qu'il s'y fait, sur ce qu'il s'y fait de bien aussi parce que, quand on aime un quartier, c'est bien aussi de pointer les difficultés et d'essayer de les résoudre. C'est ce que nous faisons. J'avais dit que les assises de la sécurité, c'était toutes les semaines dans mon bureau à la mairie. Et c'est vrai ! C'est vrai avec les représentants du Préfet ; c'est vrai avec le commissaire ; c'est vrai avec M. CLOUZEAU et Mme HOUZARD, qui est la représentante de la DPP ; c'est vrai avec l'ensemble des élus concernés.

Mais c'est bien aussi de parler de ces quartiers dans ce qu'ils ont de plus beau et, quand on y organise, par exemple le week-end dernier un vide-grenier, c'est sans doute la preuve que l'on n'est pas dans une zone de non-droit, comme vous semblez le croire.

Moi, je regrette que vous ayez fait le choix de reprendre ici les amalgames que vous aviez évoqués au Conseil d'arrondissement. Je regrette le ton qui a été le vôtre, bien différent de celui avec lequel votre collègue de l'UMP du 18e avait fait le choix de présenter son vœu en conseil d'arrondissement.

Je souhaiterais que chacun reste, dans le 18e comme au Conseil de Paris, sur le même ton. Je pense que cela sera mieux pour tout le monde.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

Madame BROSSEL, concernant le vœu n° 88, c'est un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Rappel au règlement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 90 relatif aux états généraux de la politique de la ville.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Ah ! Madame la Présidente du groupe U.M.P., vous avez la parole, comme le règlement l'y autorise.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Conformément au règlement, je souhaite que mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL puisse s'exprimer, car il a été mis en cause de manière personnelle.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le règlement n'a que faire de vos souhaits, Madame la Présidente, mais il se trouve qu'en l'occurrence...

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Eh, il y a un règlement et c'est pour tout le monde !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Oui, eh, il y a aussi un président qui préside la séance. M. BOURNAZEL n'a pas été mis en cause.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Il a été mis en cause personnellement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Tous les débats ont pu avoir lieu. Le vote a eu lieu et nous sommes donc à l'examen du vœu n° 90 de Mme SIMONNET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET demande une suspension de séance qui est de droit. Elle est donc accordée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures dix minutes, est reprise à seize heures quinze minutes, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci. Je vous propose que nous reprenions les travaux de notre séance.

Rappel au règlement. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Monsieur le Président, trois remarques : je trouve délicat, pour vous, d'expliquer que vous n'avez que faire de nos interventions et que vous menez les choses comme vous le voulez, parce que votre présidence est encadrée par un règlement intérieur, et ce règlement intérieur s'impose à tous.

Notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL a donc été mis en cause. Ses idées et sa personne ont été traitées de "nauséabond". Interpellé personnellement sur ce sujet, vous avez réagi en disant que vous ne trouviez pas que c'était une insulte, ni une mise en cause personnelle. Nous en prenons bonne note et, à l'avenir, mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL signale à l'ensemble de l'assemblée qu'il se réserve le droit de traiter chacun ici, pour ses idées ou pour sa personne, de nauséabond. Nous comprenons que vous trouverez cela naturel.

Dernière chose : ma collègue Florence BERTHOUT nous signale qu'une audition est prévue en M.I.E. "commerces le dimanche", à 17 heures, ce qui risque de poser un problème à un certain nombre de conseillers de Paris. Qu'est-il prévu pour rendre compatible la réunion de la M.I.E. et le Conseil de Paris ? Etant entendu qu'en plus, un certain nombre de... Alors, M.I.E., je crois qu'on auditionne le syndicat des libraires et justement, ça vient se percuter avec des vœux qui passent au même moment.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Bien. Je note, par ailleurs, que vous n'avez pas fait de rappel au règlement, puisqu'il n'y a pas de disposition dans le règlement qui fait référence à la demande de M. BOURNAZEL.

En revanche, en ce qui concerne le dernier point, M. Mao PENINO, pouvez-vous nous éclairer ?

M. Mao PENINO, adjoint. - Oui. Un : pour l'avenir, le Conseil de Paris étant convoqué sur trois jours, il est normal que les instances liées au Conseil de Paris ne convoquent pas leur séance pendant les trois jours du Conseil de Paris, donc nous le ferons savoir, y compris à ceux qui convoquent, en l'occurrence là, la M.I.E.

Deuxième élément : la M.I.E., je crois, doit se dérouler dans une salle très proche dans l'Hôtel de Ville même, pour cet après-midi. Vous me le confirmez, Madame BERTHOUT ? Je crois que c'est ici même. Ce que je vais vous proposer, c'est qu'on continue la séance et qu'on soit en capacité, les uns et les autres, si jamais il y avait un problème d'expression, de pouvoir suspendre. Mais voilà : la M.I.E. n'aurait pas dû être convoquée pendant la séance du Conseil de Paris.

Les Conseils de Paris sont maintenant, je le répète - c'est dans la convocation de la conférence d'organisation en tant que telle -, convoqués sur trois jours, les lundis, mardis et mercredis, et on ne convoque pas ni de Commission, ni de M.I.E. pendant ces trois jours.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur Mao PENINO.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Monsieur le Président, est-ce qu'on peut signaler ce fait, le Conseil de Paris est désormais convoqué sur trois jours, à la Maire de Paris qui, semble-t-il, est à Rome, aujourd'hui ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très bien. Merci de votre participation à nos débats.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux incidents au stade Charléty.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 89, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif aux incidents au stade Charléty, est retiré.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux états généraux de la politique de la ville.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous pouvons cette fois passer, si Mme SIMONNET en est d'accord, mais je crois qu'elle l'était depuis le début, à l'examen du vœu référencé n° 90 relatif aux états généraux de la politique de la ville, et je lui laisse la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Ecoutez, mes chers collègues, pendant le Conseil de Paris de juillet, nous adoptions un vœu pour que soient organisés des états généraux de la politique de la ville et il était adopté à l'unanimité.

Il s'agissait, souvenez-vous, face à une crainte, assez légitime, du redécoupage du nouveau périmètre des quartiers politique de la ville de la part du Gouvernement, qui, sur l'ensemble du territoire, a l'intention de diviser par deux les financements alloués aux quartiers politique de la ville, il s'agissait d'organiser aussi un rapport de force et de fait, d'impliquer à la fois les associations, mais aussi les habitants, à travers des états généraux, pour peser sur le fait que la redéfinition des périmètres quartiers politique de la ville, sur Paris, préserve l'ensemble des quartiers qui étaient jusqu'à présent politique de la ville et en plus, des nouveaux quartiers que nous avons identifiés comme devant y relever.

Sauf que depuis septembre, il n'y avait plus aucune nouvelle sur ces états généraux politique de la ville, ni de la part des associations, ni même des équipes de développement local, que j'ai sollicitées pour savoir ce qu'il en était. Et en même temps, on découvrait, début septembre, que l'adjointe qui avait brillamment permis la synthèse de tout le monde, y compris de moi, sur un vœu commun de l'Exécutif - et je sais que c'est souvent ardu de me convaincre -,

eh bien, celle qui devait mener le bras de fer vis-à-vis du Gouvernement se retrouve membre du Gouvernement. Donc excusez-moi, mais personnellement, vous savez qu'en ce Gouvernement, je n'ai pas confiance.

Donc, je suis plus qu'inquiète sur l'avenir de ces états généraux. J'aimerais qu'on me dise quand est-ce qu'ils vont avoir lieu et surtout, est-ce qu'ils vont bien avoir lieu avant la fin de l'accord entre l'Etat et la Ville sur le nouveau périmètre des quartiers politique de la ville.

Je vous remercie.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Alors, trois choses : d'abord, j'apporterai un avis favorable à votre vœu. Je ne l'aurais pas écrit comme cela si je l'avais écrit moi-même, notamment sur un certain nombre de considérants, mais c'est la raison pour laquelle nous ne siégeons pas exactement dans les mêmes groupes.

Mais, dans le fond, ce vœu ne fait que reprendre les engagements qui avaient été pris au nom de l'Exécutif au mois de juillet, et ces engagements seront évidemment intégralement tenus, notamment l'organisation des états généraux, qui auront donc lieu les 14, 15 et 16 octobre. Les dates sont en train d'être envoyées, notamment dans les arrondissements concernés, et à l'ensemble des acteurs concernés.

J'ai fait le choix, et je l'assume ici, d'avoir décalé de quelques semaines, suite à une prise de fonction encore assez récente, les dates qui avaient été fixées par Myriam EL KHOMRI. Mais l'ensemble des engagements qui avaient été pris seront tenus.

Je termine en vous disant que, sur la deuxième partie de votre vœu, lorsque vous évoquez la possibilité qu'aucun territoire actuellement en politique de la ville ne soit abandonné, je vous confirme ce qui avait été dit, et je vous le dis on ne peut plus clairement : il n'y aura pas de territoires abandonnés. Je l'ai dit tout à l'heure pour ce qui nous concerne, nous, Ville, en réponse à l'intervention de Joëlle MOREL.

Il n'y aura pas de territoires abandonnés par la Ville, mais j'ai bien l'intention que l'ensemble des quartiers qui sortiront du C.U.C.S. soient intégrés comme quartiers de veille active. C'est la demande que je porterai haut et fort auprès des services de l'Etat.

Il n'y aura donc pas de territoires abandonnés à Paris et la Ville continuera bien à intervenir dans l'ensemble des quartiers populaires.

C'est donc évidemment un avis favorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour une explication de vote du groupe UDI, Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci.

Bien évidemment, je porte le vœu avec M. BOURNAZEL et M. HONORÉ au nom à la fois de l'UDI-MODEM et de l'U.M.P.

Je voulais quand même répondre, parce qu'il y a eu des propos relativement attentatoires, au fait en effet que parler de sécurité revient à stigmatiser des populations. Je voudrais quand même que, dans cette assemblée, on considère aujourd'hui cette parole de vérité, puisque les chiffres qui ont été apportés par M. le Préfet ne contredisent pas même s'ils montrent une amélioration, donc il y a une réalité. Il n'y a pas des idées de droite ou de gauche, il y a des idées vraies. Aujourd'hui, parler de la sécurité, c'est un engagement que nous avons pris vis-à-vis de nos élus.

Alors, de grâce, ne stigmatisons pas de façon excessive. Vous connaissez la position des Centristes et, dans les considérants qui peuvent être discutés et sur lesquels nous avons toute ouverture, mais sur la résolution qui consiste à demander une plus grande mobilisation pour qu'en effet ces assises aient lieu, je crois qu'il n'y a pas là en tout cas à porter l'invective. Cela me paraît une proposition tout à fait démocratique et je voudrais que ceux qui sont intervenus en parlant de propos nauséabonds puissent retirer leurs paroles au nom du groupe que je porte.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Là, nous sommes sur le vote du vœu n° 90.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe U.M.P., je n'ai pas bien compris votre vote.

En tout cas, la proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 206).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à l'expérimentation de la non-tenu des chiens en laisse dans le jardin des Halles.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 91 déposé par le groupe UMP, relatif à l'expérimentation de la non-tenu des chiens en laisse dans le jardin des Halles.

Il est présenté par M. Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.

Il s'agit du vœu n° 91.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, c'est un vœu qui a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement, à la suite d'ailleurs d'une demande de riverains et de riveraines.

Il nous semble qu'il est très clairement précisé qu'il ne s'agit pas de chiens dangereux ou de chiens d'attaque mais, à titre expérimental, dans une zone du jardin des Halles, nous sommes favorables à une expérimentation.

C'est l'objet de ce vœu et je pense qu'il est assez facile d'y répondre, de préférence de manière favorable, bien sûr.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - J'ai peur de vous décevoir, Monsieur le Maire.

Votre vœu est relatif à l'expérimentation dans le jardin Nelson Mandela de chiens non tenus en laisse par leurs maîtres.

Effectivement, la richesse existante des espaces verts à Paris, accentuée par le programme de mandature et notre volonté de créer de nouveaux espaces verts, crée effectivement des envies de nouveaux usages des Parisiens de toutes les générations.

Parmi ces nouveaux usages, qui doivent bien évidemment se conjuguer, il y a la création d'espaces où les chiens pourraient être autorisés à vaquer librement. C'est effectivement une attente d'un certain nombre de propriétaires d'animaux.

Aujourd'hui, l'article 7 du règlement des parcs et jardins interdit cet accès. Comme vous le savez, il y a une expérimentation en cours aujourd'hui dans le square Jacques-Antoine dans le 14e arrondissement, où un espace est strictement délimité pour les chiens non tenus en laisse.

L'autorisation de laisser les chiens aller et venir librement n'est pas si anodine que vous pouvez le laisser entendre, puisque cela peut effectivement accélérer la dégradation des massifs et des sols, mais il y a de manière plus précise des questions qui se posent. Même si j'entends bien que ce ne sont pas des chiens d'attaque, il y a des problèmes comportementaux qui peuvent se révéler chez les chiens, même si, comme vous l'indiquez, on se limite aux chiens qui ne sont pas de première ou deuxième catégorie.

Aujourd'hui, il y a une question de responsabilité juridique de la Ville, en cas de morsures et d'accidents, notamment avec des enfants. De plus, dans ce jardin Nelson Mandela, aujourd'hui il est difficile de matérialiser de manière claire les limites du périmètre, puisqu'une grande partie de ce jardin n'est pas fini parce qu'elle accueille la cité du chantier des Halles.

Donc, l'ouverture immédiate d'un créneau, destiné aux chiens dans le jardin Nelson Mandela, nécessite une réflexion plus globale sur le territoire et, de toute façon, je souhaite engager une réflexion sur les nouveaux usages des parcs et jardins, qui va bien évidemment se faire avec les maires d'arrondissement.

En attendant ce travail, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'appellerai à son rejet.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, est-ce que vous retirez votre vœu, compte tenu des éléments de réponse de Mme KOMITÈS ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je veux bien retirer le vœu pour manifester notre bonne volonté, mais cela fait déjà un certain temps que l'on nous apporte cette réponse très dilatoire. On va revoir le règlement, on va revoir le règlement, et puis tout se réglera !

Je veux bien le retirer, mais je le représenterai à la prochaine séance, s'il n'y a pas de nouvelles avancées ou s'il n'y a pas des propositions très concrètes, jusqu'à ce que cela puisse effectivement faire bouger les choses.

Je dois dire que je constate qu'un certain nombre d'incivilités beaucoup plus graves se produisent dans certains jardins de Paris et que l'on est beaucoup plus bienveillant qu'à l'égard de ce comportement très simple des propriétaires de chien.

Je veux bien retirer le vœu, mais j'aimerais que le débat ne soit pas clos pour autant.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Mme KOMITÈS vient de prendre ses fonctions, donc on peut, je pense, lui laisser la possibilité de répondre à cette sollicitation dans de brefs délais.

Vous retirez votre vœu, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif au remontage de la halle n° 3 à Clichy-Batignolles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen des vœux référencés n° 92 et n° 92 bis, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, relatifs au remontage de la halle n° 3 à Clichy-Batignolles.

La parole est donc à Mme Brigitte KUSTER, pour 2 minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est un vœu que nous portons avec Geoffroy BOULARD, Catherine DUMAS et les élus du groupe U.M.P., sur la halle 3 qui a été démontée au moment des travaux du parc Martin Luther King dans le 17e.

Cette halle à ce stade et à ce jour, nous n'avons pas un retour de manière affirmative sur la possibilité de bien la remonter là où elle a été prévue initialement dans le parc Martin Luther King.

Ce vœu a vocation à entendre l'Exécutif sur son engagement sur ce sujet, c'est-à-dire de remonter cette halle dans ce parc.

Par ailleurs, nous proposons comme finalité d'utilisation qu'elle soit consacrée aux métiers d'art et d'excellence puisque nous sommes en train de faire du 17e arrondissement un arrondissement pilote en défendant avec Catherine DUMAS les métiers d'excellence et les métiers d'art. Ce parc étant dans le prolongement du quartier des Batignolles, il pourrait y avoir un intérêt.

Je crois d'ailleurs que M. JULLIARD, premier adjoint, avait eu une oreille attentive sur le fait que nous puissions mettre en exergue les métiers d'art de manière plus visible.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci pour le respect de votre temps de parole.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame KUSTER, Madame la Maire, comme vous évidemment, je suis très sensible à l'importance patrimoniale de cette halle et je suis effectivement attachée, comme cela avait déjà été

rappelé dans cet hémicycle, à ce qu'elle puisse être remontée au cœur du parc Martin Luther King. Cela avait d'ailleurs été prévu dès l'origine de cet espace vert.

L'idée que vous soulevez... il n'y a pas de problème sur le fait que cette halle puisse être remontée dans ce parc.

Comme vous l'avez signalé, la Ville mène une politique très active avec Bruno JULLIARD sur le développement de ces écoles d'art. C'est une action qui doit être poursuivie. Je pense qu'il est effectivement important de se pencher sur l'affectation de cette halle n° 3, à étudier avec soin.

Je pense qu'il est peut-être prématuré aujourd'hui d'affecter de manière définitive cette halle à cette occupation. L'emplacement, effectivement, tel qu'il est prévu, reste à aménager. Les travaux ne sont pas terminés et surtout, il reste un projet architectural à élaborer puisque comme vous ne l'ignorez pas, cette halle est largement ouverte sur l'extérieur.

Je vous propose donc de dire oui sur votre première partie du vœu, oui elle sera remontée dans le parc Martin Luther King, et vous dire que nous puissions lancer une concertation avec vous-même, le cabinet de Bruno JULLIARD et Bruno JULLIARD pour en déterminer l'affectation au regard des métiers d'art.

C'est la raison pour laquelle je vous propose le vœu n° 92 bis de l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, maintenez-vous votre vœu n° 92 ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je le maintiens.

Je me suis entretenue avec Pénélope KOMITÈS ; je vous fais pleinement confiance, mais je tiens à ce qu'on marque cet engagement. J'entends bien qu'il est un peu tôt mais si on ne dit pas dès maintenant notre souhait, je pense que c'est important quand même d'expliquer qu'il y a une logique sur ce sujet.

Je maintiens donc le vœu - d'ailleurs je n'ai pas eu le vœu que vous avez proposé, le n° 92 bis - donc je maintiens le mien et je vous fais confiance pour que les choses se passent correctement pour la suite.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame KOMITÈS...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame KUSTER, j'émet un avis défavorable car à ce stade, je m'engage à ce que la halle soit remontée dans le parc, mais pas sur sa destination définitive.

J'émettra donc un avis défavorable à votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 92...

Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Excusez-moi, Madame KOMITÈS, il est écrit : "afin, si possible, d'en faire un lieu dédié". On ne dit pas "afin d'en faire" ; on dit "si possible". On peut donc envisager que cela ne soit pas éventuellement le cas.

Comme cela a été rappelé tout à l'heure, si à chaque fois qu'on fait un vœu, l'Exécutif en fait un autre alors qu'on est d'accord sur l'ensemble... il est bien écrit : "afin, si possible, d'en faire un lieu", voilà ! C'est "si possible".

Si ce n'est pas le cas, vous savez que nous nous dirigerons peut-être sur une activité vers les enfants, tel que déjà évoqué. On a mis "si possible". Je vous demande de voter notre vœu car il ne peut pas être plus conciliant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mme KOMITÈS vous a répondu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est ridicule de ne pas voter quand on met dans un vœu "si possible" ! Cela devient d'un sectarisme !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 207).

2014 DPE 1029 - Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude. - Marché de services. - Modalités de passation.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la motorisation des engins de nettoyage.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la consommation en eau des engins de nettoyage.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la répartition des effectifs d'éboueurs.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 1029 relatif au nettoyage des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude, sur lequel l'amendement n° 101 et les vœux référencés n^{os} 102, 103 et 104 ont été déposés.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Je serai très court.

Mon intervention va dans la suite de ce que j'ai dit hier sur la D.S.P. et s'adresse presque autant à M. Emmanuel GRÉGOIRE qu'à M. Mao PENINOU.

Nous avons affaire ici à un marché d'appel d'offres à bons de commande pour un marché de nettoyage de voies publiques. De fait, c'est une D.S.P. dans la mesure où les services de la Ville sembleraient en capacité de réaliser ce travail selon les syndicats de la Ville de Paris.

Je voudrais savoir pourquoi ce thème n'a pas été abordé en commission des services publics, pourquoi ce n'est pas une D.S.P., et pourquoi donc on ne ferait pas une internalisation de ce travail qui pourrait être réalisé par les services de la Ville.

Ce sont deux questions.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - C'est clair et bref.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Je serai tout aussi bref. Le groupe Communiste - Front de Gauche n'est pas favorable à la relance de l'appel d'offres pour des prestations de nettoyage de la voie publique avec des engins de lavage à haute pression.

Que ce soit pour l'enlèvement des ordures ménagères ou le nettoyage, nous sommes attachés à un service public de la propreté géré en régie publique.

La droite argumentera probablement que l'externalisation des services est une bonne chose. Pourtant, si l'on prend l'exemple de la gestion de l'eau, le retour en régie publique a montré toute son efficacité sociale et son efficacité économique.

Cette externalisation des services n'est pas, pour nous, justifiée, car elle pourrait très bien être assurée par les agents de la Ville. C'est d'ailleurs ce qui était fait dans le passé.

C'est pourquoi il nous semble judicieux de profiter de l'expiration du marché le 18 avril 2015 pour remettre le lavage à haute pression dans le giron d'une régie publique.

Par ailleurs, nous tenons à souligner le fait que le lavage à haute pression est un service curatif au sens où l'on y a recours pour enlever ce qui ne peut plus l'être avec un nettoyage normal. Ces prestations pourraient être diminuées, voire rendues inutiles, si étaient augmentés les moyens de la Ville dédiés au nettoyage, à savoir les fréquences de passage et le nombre d'agents affectés à ce travail.

C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, pour le groupe UMP.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Nous demandons tout simplement par ce vœu que Paris se porte candidate dès que cela sera possible pour expérimenter des prototypes électriques d'engins de nettoyage.

En effet, vous savez comme de tels véhicules présentent de nombreux avantages, à commencer par une empreinte écologique particulièrement basse et un faible niveau de bruit, dont nombre de nos concitoyens se plaignent assez régulièrement, cela bien sûr alors que le cahier des clauses techniques prohibe la motorisation diesel et biodiesel, tout simplement.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci pour votre brièveté.

Je donne la parole à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Oui, nous sommes tous sensibles au nettoyage des rues et tout ce que ce matériel peut y amener. Parallèlement, je dirai que vous nous avez remis ces jours-ci un joli rapport avec de nombreux chiffres sur le service public et sur la gestion des déchets.

Parallèlement, ces chiffres sont intéressants, mais la question que nous posons est la répartition par arrondissement. Alors nous avons fait un vœu en ce sens ; la mairie du 16e arrondissement, les élus du 16e arrondissement souhaiteraient qu'on leur précise la répartition des effectifs d'éboueurs au sein des différentes divisions territoriales des services techniques de la propreté de Paris et également les critères de mise en œuvre par ces services pour déterminer cette répartition.

En effet, pour être très clairs, nous avons parfois le sentiment que dans le 16e arrondissement, mais c'est peut-être le cas ailleurs, nous sommes légèrement désavantagés.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Il me semble que le vœu n° 103 n'a pas été présenté.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu n° 103 du groupe UMP, effectivement, n'a pas été défendu.

Comme vous n'avez pas tous utilisé votre temps de parole, je vous donne la parole, Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci.

Je suis désolée, je n'avais pas compris.

Même si la Ville de Paris a la chance de disposer d'un réseau d'eau non potable pour approvisionner les laveuses de trottoir, il n'en reste pas moins que l'eau est une ressource, bien sûr, rare et précieuse. Aussi, nous regrettons simplement que rien dans ce projet de délibération n'oblige le futur prestataire en matière de gestion de l'eau.

Nous demandons, par ce vœu, que figure explicitement dans le cahier des clauses techniques un article visant à favoriser les offres les plus économes en eau dans le choix des engins de nettoyage.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Mao PENINOU, pour vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

Merci, chère collègue.

Sur les différents plans, il s'agit non pas d'une délégation de service public mais d'un marché, ce qui explique d'ailleurs qu'il ne soit pas passé devant la C.C.S.P.L. C'est un marché, vous l'avez dit, qui arrive à échéance en avril prochain. Cette fonction, qui consiste grosso modo à aller nettoyer à l'eau chaude les épanchements d'urine, cette fonction a été externalisée par la voie de marchés, comme d'ailleurs d'autres choses à la DPE dans le nettoyage ces dernières années. Il s'agit donc là de la reconduction d'un marché.

Je dois vous dire, à la fois à M. GLEIZES et à M. AQUA, que nous étudions actuellement la manière dont un certain nombre de prestations, qui ont été externalisées ces dernières années, pourraient revenir, en effet, en régie.

J'en ai d'ailleurs parlé avec les organisations syndicales assez récemment.

Pour ce marché-là, on est arrivé à 2015. Le temps d'acheter éventuellement le matériel, c'est-à-dire les engins, de reformer les nouvelles équipes, nous n'avions pas le temps de pouvoir le faire.

Nous avons réfléchi à d'autres solutions qui consistaient à faire un marché plus court. Là aussi, cela amenait à un renchérissement trop important du marché.

Donc, ce marché est d'une durée de quatre ans.

Ce que je peux vous dire, je ne veux pas prendre un engagement aujourd'hui sur le fait d'internaliser à nouveau, mais ce que je peux dire, c'est que ce sera au milieu des discussions que j'ai avec la direction d'une part, les organisations syndicales d'autre part, d'ici juin 2015. Ensemble de discussions que nous nous sommes engagés à avoir dans le cadre du Plan de revalorisation de la propreté qui avait été annoncé pendant la campagne électorale par Anne HIDALGO.

Je vous le dis : ce marché, comme d'autres, fera partie de ce que nous allons étudier ; qu'est-ce qu'il est possible et souhaitable de pouvoir réinternaliser ?

Je comprends votre démarche. Comprenez la mienne, y compris sur le temps et sur les rythmes, mais nous vous tiendrons, bien évidemment, au courant des éléments d'internalisation possibles à faire pour avoir un service public de propreté le plus performant possible.

Deuxièmement : sur les différents vœux qui ont été présentés.

Sur le premier, sur la question des prototypes électriques, vous dire que nous sommes engagés dans une politique qui vise à la fois à réduire la pollution et le bruit générés par les activités de nettoyage. D'ailleurs, à ce propos, je tiens à saluer la qualité du travail du service de contrôle et de gestion ou d'innovation qualité de la DPE qui travaille sur l'ensemble de ces questions, qui nous amènera au mois de décembre prochain, d'ailleurs, à nous rendre à Lyon au salon Pollutec pour aller voir les engins qui sont disponibles dans ce domaine.

En tout état de cause, nous partageons tout à fait le même avis et la même dynamique. L'ensemble des expérimentations ou avancées sur la question de l'électrique ou d'autres moyens de propulsion non polluants ou moins polluants, que cela soit au niveau des gaz ou que ce soit au niveau du bruit, nous y sommes tout à fait favorables.

Donc, je donnerai un avis favorable à ce vœu.

Sur le deuxième vœu, qui est le vœu n° 103, je crois qu'il y a une confusion sur la question de l'eau. Vous savez, à Paris, qu'il y a deux réseaux d'eau : il y a un réseau d'eau potable et un réseau d'eau non potable. Nos machines se servent sur le réseau d'eau non potable. C'est à la fois important et, d'autre part, nous avons besoin de pouvoir régulièrement réinjecter des choses dans le réseau d'eau non potable, ne serait-ce que pour que le nettoyage de nos égouts puisse continuer à se faire de manière normale.

Par ailleurs, il n'existe pas, à ma connaissance, pour ce qui est de la voie publique, de machines telles que précisées dans le vœu, c'est-à-dire qui à la fois envoient de l'eau et puis la récupèrent en tant que telle.

Donc, je vais être malheureusement obligé de donner un avis défavorable à ce vœu, même si nous comprenons bien la volonté qui était la vôtre, mais je ne vois pas du tout comment nous pourrions la mettre en place.

Enfin, sur le dernier vœu qui est le vœu du 16e arrondissement sur les effectifs, je vais vous dire les choses très honnêtement : les effectifs varient dans les divisions. Ils varient en fonction de beaucoup de critères que vous connaissez : à la fois les habitants, ceux qui fréquentent, les touristes, ceux qui viennent travailler, les saisons évidemment, les quartiers touristiques. Nous avons, par ailleurs, des renforts qui sont occasionnellement donnés, en cas de problématiques de propreté particulières, par la fonctionnelle.

Donc, je ne suis pas en capacité de vous donner une répartition des effectifs en tant que tels, division par division. C'est pourquoi je vais être obligé de donner un avis défavorable à votre vœu.

Par ailleurs, je vous redis, comme je l'ai dit tout à l'heure à mes collègues Ecologistes et Communistes, que nous avons un Plan de développement de la propreté sur lequel Anne HIDALGO s'est engagée, que nous mettrons en place et qui permettra, je l'espère, en tout cas, c'est ce que nous allons travailler avec la direction et les organisations syndicales et le Conseil de Paris, de pouvoir résoudre les principaux problèmes qui se posent encore aujourd'hui.

Ce sera donc un avis défavorable.

Je résume :

- sur le 102 : favorable ;
- sur le 103 : défavorable ;
- sur le 104 : défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci d'avoir répondu à toutes ces interventions en moins de 5 minutes.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 101 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 101 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 102, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 212).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104, déposée par les groupes UMP et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1029 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DPE 1029).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'expérimentation de cendriers publics dans le 1er.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 105, déposé par le groupe UMP, est relatif à l'expérimentation de cendriers publics dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je serai très court. Tout le monde est bien conscient du problème posé.

Je rappelle que le 1er arrondissement est un arrondissement plus petit que beaucoup d'autres et que cela nous paraît être une zone d'expérimentation. En tout cas, nous, nous sommes tout à fait favorables. Nous sommes candidats, en quelque sorte, pour que l'on expérimente un système de pose de cendriers qui soient vraiment performants et qui permettent d'améliorer les choses. On est candidats pour faire une zone test et, si c'était suivi d'effets positifs, que l'on puisse éventuellement l'étendre.

C'est le sens de ce vœu qui, j'espère, sera retenu.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole, pour vous répondre, est à Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Oui, Monsieur LEGARET.

Ce sujet a déjà été abordé lors de précédents Conseil de Paris concernant notamment le 8e arrondissement ou le 9e arrondissement. J'avais indiqué, et je vous l'indique à nouveau, que nous sommes, en effet, engagés dans une véritable campagne sur la question des mégots.

D'abord, pour ce qui concerne la Ville, nous mettons en place 30.000 nouvelles corbeilles de rue, ces corbeilles étant équipées d'éteignoirs. Le déploiement de l'ensemble de ces corbeilles est prévu pour le milieu de l'année 2015, disons l'été 2015, si tout fonctionne bien, ce que j'espère, évidemment.

D'autre part, un certain nombre d'arrondissements ou de quartiers particuliers, je pense au 9e arrondissement autour des grands magasins, je pense au 8e et au 1er arrondissement d'ailleurs autour de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, ont souhaité, et vous souhaitez...

Saint-Honoré, pardon !

L'un Faubourg et l'autre Saint-Honoré tout court !

... ont souhaité pouvoir avancer sur des expérimentations plus importantes, notamment en lien avec les associations de commerçants.

Nous y sommes tout à fait favorables.

Ceci dit, je souhaite que la Ville, pour l'instant, s'en tienne à ces corbeilles, mêmes si elle encourage le dialogue avec les organisations de commerçants ou d'autres organisations ou d'autres associations, pour développer d'autres matériels.

C'est pourquoi ce que je vous propose, c'est un amendement, dans la conclusion de votre vœu, qui indique que le 1er arrondissement expérimente la mise en place de cendriers sur l'espace public, intégrés au modèle urbain. Bien sûr, nous viendrons en appui à cela, mais on reste, pour ce qui est de la politique de la Ville pour le moment, au déploiement des corbeilles avant de passer à la verbalisation.

Si vous acceptez cet amendement, je serai très heureux de donner un avis favorable à votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur LEGARET, vous êtes d'accord avec cet amendement ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je suis d'accord.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 213).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'ouverture des sanisettes de 22 heures à 2 heures.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 106, déposé par le groupe UMP, est relatif à l'ouverture des sanisettes de 22 heures à 2 heures du matin.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, la question pourrait faire sourire si elle ne s'accompagnait pas de désagréments qui ne sont pas qu'olfactifs, qui sont aussi pécuniaires, et si elle n'entamait pas sérieusement l'image de Paris capitale, au plan particulier du tourisme.

J'ai l'habitude de dire que Berlin, qui a quatre fois moins de touristes, a 200 toilettes, autrement dit deux fois plus. Donc le nombre de sanisettes est insuffisant et, en plus, ces sanisettes -si j'ai bien compris- ont été installées en fonction de la population. Ce qui n'était peut-être pas complètement ridicule à l'origine, mais qui, maintenant, évidemment, est très éloigné du nombre de touristes et de personnes fréquentant effectivement tel ou tel arrondissement.

C'est le cas chez moi, par exemple autour des quartiers Mouffetard, La Huchette, Saint-Germain.

La grande majorité est fermée dès 22 heures. Sur les 400, il y en a 66 seulement qui sont dans des quartiers touristiques qui, elles, bénéficient de l'ouverture jusqu'à une heure du matin.

Je sais bien - Monsieur PENINO, vous l'avez dit et vous avez raison, à de multiples reprises - à chaque fois il faut que l'on saisisse la Préfecture, qui doit valider chaque ouverture de sanisette et qu'un certain nombre ont été fermées car il y avait de gros problèmes de sécurité.

Moi, j'objecte que, maintenant, nous avons de la vidéo protection. Donc j'ai déposé un vœu pour que l'on puisse intervenir, peut-être plus globalement, pour que les horaires d'ouverture soient, à tout le moins, jusqu'à 2 heures du matin, qu'on installe également de nouvelles sanisettes.

J'en demande quatre -vous le savez, Monsieur PENINO- dans le 5e arrondissement, avec l'installation à titre expérimental de toilettes sèches dans le jardin Tino Rossi, avec des dispositifs sanitaires dès qu'il y a des

événements transitoires et puis, que l'on puisse poursuivre de manière active les campagnes de prévention, peut-être assorties de sanction.

Dans le 5e arrondissement, en 2013, il y a eu quatre verbalisations pour épanchement d'urine, comme l'on dit pudiquement. En fait, que l'on mette en œuvre une application pour smartphone qui permette de localiser effectivement lesdites sanisettes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - D'abord vous remercier, Madame BERTHOUT, pour votre vœu qui va me permettre d'exprimer quelle est la politique de la Ville sur la question. Nous en avons parlé ensemble dans votre bureau. M. AQUA en parlait il y a encore quelques instants, en parlant de politique nécessaire de prévention, et pas simplement du traitement de ces épanchements d'urine.

C'est un problème sur lequel je suis très régulièrement saisi par des élus, par des habitants, et qui est croissant, sans doute lié à un usage plus important de l'espace public dans notre Ville et, notamment, le soir et la nuit.

Je crois qu'il nous faut aborder une politique globale sur cette question-là, ce qui fait qu'avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, nous avons commencé à recevoir plusieurs entreprises pour voir comment nous pouvons diversifier aujourd'hui l'offre parisienne sur les urinoirs et, plus largement, les toilettes publiques, pour ne pas simplement, y compris s'enfermer dans le modèle qui est actuellement le modèle Decaux, qui est extrêmement contraignant du point de vue de l'espace public utilisé et du point de vue des raccordements.

On peut penser à de nombreuses choses. Vous parlez des toilettes sèches. Nous recevions il y a quelques jours une entreprise qui a inventé des urinoirs qui s'enfoncent dans le sol, qui existent à Amsterdam et que nous pourrions peut-être implanter sur les quais, notamment dans le 5e arrondissement.

Bref, nous avons à construire cette réponse globale. C'est pourquoi il est un peu tôt pour moi pour m'engager précisément sur les points que vous évoquez, même si je comprends votre motivation. C'est pourquoi je vais vous proposer que vous retiriez votre vœu, que nous continuions jusqu'au premier trimestre 2015 cette étude, qu'à partir de là, à la fin du premier trimestre 2015, nous puissions, Christophe NAJDOVSKI et moi-même, vous faire un rapport sur les solutions envisagées et que nous puissions avancer ensuite dans les mois qui viennent.

Si vous ne souhaitez pas retirer votre vœu, je donnerai un avis favorable, encore une fois, parce que je ne suis pas en capacité de m'engager aussi fermement sur les solutions que vous proposez.

Ma langue a fourché. Je dis donc : "Je serai obligé de lui donner un avis défavorable, parce que je ne suis pas en capacité aujourd'hui de m'engager aussi précisément que vous le souhaitez sur les différents types de matériel à utiliser".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - J'imagine que vous n'êtes pas complètement défavorable, donc, Monsieur PENINOU. Mais est-ce que, à tout le moins oralement, vous pourriez nous dire si vous êtes favorable au fait d'étendre les horaires d'ouverture des sanisettes et, à un moment donné, de demander nonobstant cette étude, je comprends bien, de demander à la Préfecture ce que tout le monde demande, c'est-à-dire, à tout le moins, jusqu'à 2 heures du matin et vous, Monsieur l'adjoint, de nous appuyer dans ces demandes-là, à tout le moins cela.

Auquel cas, je retirerai mon vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur PENINOU ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Oui, nous sommes favorables à des extensions horaires dans de nombreux quartiers, de nombreux endroits. Oui, je vous le confirme, et y compris cela sera sans doute plus simple avec de nouveaux modèles qui ne sont pas des modèles fermés comme ils le sont aujourd'hui.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Retirez-vous votre vœu, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, j'ai compris que M. PENINOU allait m'accompagner dans mes demandes d'ouverture de sanisettes jusqu'à 2 heures du matin dans le 5e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien, alors le vœu est retiré. Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au recrutement des agents de la propreté.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 107, déposé par le groupe UMP, relatif au recrutement des agents de la propreté.

La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame VÉRON.

Nous sommes nombreux sur ces bancs à considérer que la propreté demeure un défi essentiel à relever à Paris. Beaucoup trop, encore, d'habitants, d'entrepreneurs, de touristes restent mécontents de l'entretien de l'espace public, malheureusement. La réalité, c'est qu'il y a un problème de sous-effectifs dans les services de propreté de la Ville, d'abord en raison de l'absentéisme, qui est toujours trop important, ensuite parce qu'il y a des départs qui ne sont pas remplacés.

Je prends l'exemple du 9e arrondissement où 12 postes d'agents de la propreté ne sont pas pourvus. 12 postes sur 174, soit un peu moins de 10 % des effectifs : vous conviendrez que c'est beaucoup, Monsieur le Maire. Résultat : des prestations de lavage et de nettoyage particulièrement dégradées, et des rues qui restent souvent sales tout le long de la journée.

Je souhaite aujourd'hui vous interpellier sur le recrutement des agents. Il s'agit de postes qui existent et qui ne sont pas pourvus. Il y a urgence car la qualité du service public de la propreté en est profondément dégradée.

Je sais que le processus de recrutement est long, avec la mise en place d'un jury qui doit se réunir, des épreuves écrites, des épreuves physiques et une formation à l'Ecole de la propreté. Mais vous conviendrez quand même qu'il est anormal que ces postes ne soient pas pourvus, parfois, d'ailleurs, depuis plusieurs mois.

Je souhaite en connaître les raisons et je suis très intéressée à ce que vous nous présentiez un état des lieux du recrutement des agents de la propreté sur, bien sûr, le 9e arrondissement, mais plus globalement sur l'ensemble du territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez indiqué vous-même pourquoi c'est long. Il y a les concours, le fonctionnement des concours et puis, une fois les concours organisés, le recrutement lui-même, puis les formations qui suivent à l'Ecole de la propreté.

Je peux vous donner une bonne nouvelle. L'ensemble des concours ont eu lieu. Nous avons aujourd'hui le vivier de recrutement et les formations à l'Ecole de la propreté vont commencer dès le mois d'octobre et le mois de novembre. D'ici la fin du mois de novembre, l'ensemble de ces postes dont vous parlez seront pourvus.

Je peux vous le dire et m'y engager ici, comme je l'ai d'ailleurs aussi indiqué il y a quelques jours aux organisations syndicales. Je crois que c'est une bonne nouvelle pour nous tous. Il est en effet indispensable que l'ensemble des agents puissent être sur le terrain, et notamment dans cette période difficile traditionnellement qui est celle de l'automne, avec les feuilles mortes que nous connaissons bien sur nos arrondissements.

Donc, voilà, je peux vous donner cette assurance : au mois d'octobre et au mois de novembre, nous allons embaucher, en l'occurrence dans le vivier actuel des agents qui ont passé le concours de la propreté, plusieurs dizaines d'agents qui viendront remplir justement ces postes qui sont aujourd'hui non pourvus.

Il y a plusieurs divisions qui sont très touchées : la vôtre en particulier, c'est-à-dire la division 9e arrondissement et 10e arrondissement. Rémi FÉRAUD m'avait fait les mêmes remarques. Je suis heureux, même s'il n'est pas à côté de moi, mais derrière moi maintenant, de pouvoir lui confirmer aussi cela.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu puisque satisfaction y est d'ores et déjà donnée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BURKLI, retirez-vous votre vœu ?

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Je retire bien volontiers ce vœu et je remercie M. le Maire de ses réponses très précises.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la réduction des déchets dans les lieux de pique-niques.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 108, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à la réduction des déchets dans les lieux de pique-niques.

La parole est à Mme Édith GALLOIS.

Mme Édith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Il y a à Paris de plus en plus d'espaces, que ce soit ou pas décidé par la Mairie de Paris d'ailleurs, qui deviennent des espaces de convivialité où des jeunes, des moins jeunes, des sportifs, des non sportifs, des copains, des scouts se retrouvent pour jouer au ballon, aux cartes, s'allonger sur l'herbe, profiter du temps et souvent pique-niquer.

Certains rencontrent de plus en plus de succès d'ailleurs, surtout évidemment aux beaux jours et quand les soirées sont longues et douces. C'est bien évidemment le cas sur les quais, qui sont d'ailleurs aménagés pour cela, mais c'est aussi le cas dans d'autres endroits qui n'étaient pas prévus pour cela, comme les gazons des Tuileries autour du petit Trianon, ou bien sur l'esplanade des Invalides par exemple.

Ce phénomène est tout de même relativement récent et il va en s'accroissant. Les Parisiens s'approprient de plus en plus ces lieux, qui sont beaux, qui sont vastes et, à la manière anglo-saxonne, ils profitent de leurs pelouses. Il se trouve aussi que ce sont des endroits très souvent prestigieux où circulent beaucoup de touristes.

La Mairie laisse faire cela et elle a raison. Nous sommes tous très favorables - je pense que c'est partagé ici par tout le monde - à ce que puissent se développer ces habitudes conviviales et sympathiques qui ne peuvent que rendre Paris plus agréable à vivre au quotidien.

Mais évidemment tout cela a un revers de médaille, et le revers est qu'il y a beaucoup de débris qui sont laissés le soir. Et le lendemain, le spectacle laissé est souvent là, pour le coup, assez désolant. Non seulement sur les lieux mêmes mais aussi dans les rues adjacentes où, à cause du vent, tous ces débris, les paquets de chips s'envolent et cela part dans tous le quartier.

Je sais qu'à la Mairie vous êtes conscients du problème et nous en avons parlé en commission, sauf qu'il se trouve quand même qu'il faudrait que des actions de prévention soient menées et de sensibilisation...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, s'il vous plaît, vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Édith GALLOIS. - C'est ce que je suis en train de faire.

Que soit mis à la disposition de ces pique-niqueurs en particulier des poubelles et des containers - il y en a mais pas suffisamment - et que des actions de nettoyage soient renforcées, et aussi de dératisation puisqu'il y a eu un phénomène d'expansion de ce problème-là.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je vous remercie.

Madame GALLOIS, vous soulevez un vrai problème, lié, comme vous l'avez dit, aux nouveaux usages qui se développent et à la réappropriation de l'espace public que l'on a abordé il y a encore quelques instants.

C'est ce qui avait conduit mon prédécesseur, François DAGNAUD - dommage, lui aussi a quitté la salle à ce moment-là, alors que je m'apprêtais à le féliciter -, à mettre en place un plan propreté pour les sites à très forte fréquentation estivale.

Ce plan a été mis en place à partir de 2011. Il a été augmenté depuis par l'ajout de certains sites que je voudrais citer. Aujourd'hui, c'est sur neuf sites : le quai de la Tournelle et l'île Saint-Louis, la passerelle des Arts, le Champ de Mars, le canal Saint-Martin, le Trocadéro, la butte Montmartre, le bassin de La Villette, les berges de Seine du 7e arrondissement depuis 2014 et la place de la République, elle aussi depuis 2014.

Par ailleurs, Colombe BROSSEL - dans ses précédentes fonctions, et donc, je n'en doute pas, que dans ces nouvelles Pénélope KOMITÉS continuera - avait inclu aussi un certain nombre de grands jardins, notamment les Buttes-Chaumont ou, dans le 15e arrondissement, le parc Georges Brassens peut-être ? Voilà, ils sont aussi inclus dans ce dispositif.

Ce dispositif contient, d'une part, des prestations de propreté renforcées, notamment le week-end, c'est-à-dire plus d'agents, plus de tournées. Ce sont des renforts en corbeilles de rue, notamment grâce à des réceptacles amovibles sur plots. Des actions de communication sont menées pour inciter les usagers à respecter l'espace public, notamment par des panneaux apposés. Enfin, depuis 2013, nous distribuons des sacs kraft, imprimés du slogan "La propreté, c'est l'affaire de tous", pour que les pique-niqueurs puissent y mettre les reliefs de leur pique-nique. Ils sont distribués par les agents de la propreté, ceux des parcs et jardins ou les correspondants de nuit dans un certain nombre de quartiers.

Voilà. Ce dispositif existe déjà, on peut considérer qu'il est insuffisant et c'est votre droit. Cela nous arrive d'ailleurs de penser qu'on devrait peut-être faire un peu plus à certains endroits, ce qui nous amène tous les ans à réunir un comité de pilotage de ce plan de propreté.

C'est pourquoi, comme tout ceci existe, réunit les maires d'arrondissement de la majorité et de l'opposition sur ce sujet, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, autrement j'y donnerai un avis défavorable et c'est un peu vexant pour nous.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame GALLOIS, retirez-vous votre vœu ? Vous avez pas mal dépassé votre temps de parole tout à l'heure, donc je vous demande de ne pas refaire une explication de vote.

Mme Édith GALLOIS. - Je n'ai simplement pas noté que vous répondiez sur les espaces auxquels je fais allusion dans mon vœu, en particulier les Tuileries et l'esplanade des Invalides. Vous en avez cité beaucoup d'autres mais pas ceux-là.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Donc, vous maintenez votre vœu ?

Mme Édith GALLOIS. - Je maintiens mon vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix...

Pardon, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Une réponse extrêmement rapide.

D'une part, les Tuileries, ce n'est pas nous, c'est l'Etat. C'est comme le jardin du Luxembourg et nous n'intervenons pas dedans.

D'autre part, s'il y a d'autres lieux qui souhaitent être ajoutés, comme je vous l'ai dit, nous réunissons un comité de pilotage tous les ans avec les maires d'arrondissement concernés. Vraiment, nous sommes prêts à les étudier.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Vous maintenez tout de même votre vœu ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux pillages des conteneurs de collecte de vêtements.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à la discussion du vœu référencé n° 109, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif au pillage des containers de collecte de vêtements.

Qui intervient pour le groupe U.D.I. ? Mme GALLOIS ?

Mme Édith GALLOIS. - Oui, Madame la Maire.

Des associations, comme celle d'Emmaüs par exemple, gèrent sur la voie publique des conteneurs mobiles qui sont destinés à collecter les vêtements usagés afin d'être recyclés. Ce recyclage permet de générer des revenus pour ces associations qui œuvrent dans le domaine social.

Or, il se trouve qu'ils sont, malgré les dispositifs anti-intrusion qui existent déjà, souvent, et de plus en plus souvent semble-t-il, pillés.

Cela pose deux problèmes.

Le premier évidemment, le plus important, est que cela détourne les biens à des profits personnels : ce qui était destiné à des associations dans des buts caritatifs, d'un seul coup revient à servir des intérêts personnels de ces gens qui les pillent.

Puis le deuxième inconvénient, qui est un peu moins important, est que cela génère des nuisances pour les riverains qui retrouvent sur la voie publique des vêtements abandonnés.

Par ce vœu, nous souhaiterions que la Préfecture de police éventuellement fasse un effort de vigilance quant à ces pillages de boîtes. La deuxième chose est qu'éventuellement en concertation avec les associations, qui sont concernées et collectrices, on puisse renforcer la protection de ces boîtes pour mettre en œuvre des moyens de collecte alternatifs.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Vous mettez en relief un vrai problème.

Un vrai problème à la fois du point de vue de la propreté autour de ces conteneurs, et disons-le très franchement aussi de sécurité, puisque nous avons vu des exemples d'un certain nombre de jeunes enfants qui étaient introduits à l'intérieur de ces conteneurs pour en sortir un certain nombre de vêtements. On n'ose imaginer ce qui pourrait se passer si, comme c'est arrivé à certains, ils restaient coincés sans qu'on s'en rende compte. Heureusement, cela n'a pas été le cas.

C'est ce qui nous a conduit le 17 décembre dernier à adresser un courrier au directeur d'Ecotextile et à celui du Relais, mettant en avant ces problématiques.

Les trois opérateurs de collecte des textiles ont mis à place des actions pour améliorer la sécurité de ces conteneurs sur trois axes : une information sur les dangers des intrusions sur les conteneurs eux-mêmes ; la sécurisation de ces conteneurs, et notamment plusieurs modifications ont été apportées sur le parc du Relais ; les dernières modifications ont été apportées en février dernier.

Des expérimentations doivent avoir lieu prochainement pour faire évoluer les modèles à six pales. Hier, mardi, la DPE et la Direction de l'urbanisme se sont rendues au Centre de recherche et de développement du Relais pour faire le point sur ces nouveaux dispositifs.

Chaque nouveau dispositif est ainsi testé dans une zone sensible et, en fonction des résultats et du coût, éventuellement redéployé sur l'intégralité des conteneurs.

Enfin, un dispositif d'alerte de dépôt de vêtements ou d'intrusion a été mis en place au niveau de la Ville avec les divisions locales de la propreté et les coordinateurs de l'espace public.

C'est pourquoi je vous propose - je pense que votre vœu est tout à fait positif - d'en modifier la conclusion de la manière suivante : d'indiquer que la Préfecture de police maintienne sa vigilance quant à ces pillages de boîtes de collecte de vêtements, puisqu'elle a déjà été alertée sur la question et, d'autre part, que la recherche de solutions soit poursuivie en concertation avec les associations collectrices pour renforcer la protection de ces boîtes et pour mettre en place les moyens de collecte alternatifs.

Si vous en étiez d'accord, je serais heureux de donner un avis favorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Est-ce que ces propositions d'amendement vous conviennent, Madame GALLOIS ?

Mme Édith GALLOIS. - Tout à fait, Madame la Maire. Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 214).

Je vous remercie.

2014 SG 1015 - Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association D'accompagnement Global contre l'Exclusion (AGAGE) (18e).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen des projets de délibération et des vœux de la 4e Commission.

Nous commençons par l'examen du projet de délibération SG 1015 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'Association d'accompagnement global contre l'exclusion.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le travail est non seulement le moyen par excellence de créer du lien social, mais il est également un facteur d'émancipation puisqu'il permet à chacun de se prendre en charge, de s'assumer, de pouvoir exercer sa solidarité à l'égard de sa famille, de ses voisins et de ses concitoyens.

Au contraire, la méconnaissance de ses droits et de notre langue peut faire du travail un facteur d'aliénation, voire de servitude. Il peut contraindre l'individu à ne pas être en mesure d'assumer correctement sa famille du fait même des contraintes qu'il engendre.

La crise qui perdure doit nous faire porter une attention toute particulière à ce risque.

Les premières concernées, en effet, sont les femmes, notamment les mères isolées. Notre Ville mène à ce sujet une politique spécifique remarquable en s'appuyant notamment sur les points d'accès au droit, les espaces sociaux d'insertion et sur la chance que nous avons à Paris de notre riche tissu associatif.

L'association A.D.A.G.E. fait partie de ces associations qui permettent à l'humanisme de l'emporter sur la misère et l'isolement. Elle œuvre donc dans le quartier politique de la ville de la porte Montmartre en intelligence avec l'ensemble des acteurs sociaux. Son efficacité vient de sa vision globale de la réinsertion qui doit, pour être réelle, régler les problèmes de mobilité, de santé, de garde d'enfants, de budget, de violence, cela afin de permettre l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi qui sera ensuite le véritable sésame de l'insertion.

Cela passe par la connaissance de notre langue, ce que permettent les ateliers sociolinguistiques, mais également par sa maîtrise dans un environnement professionnel.

En 2013, ce sont plus d'une cinquantaine de femmes vivant très souvent seule avec un ou plusieurs enfants qui ont pu, grâce à l'A.D.A.G.E., accéder à un emploi ou à une formation. Neuf d'entre elles ont même été embauchées en CDI.

Voilà, je tenais à souligner ce projet de délibération que je vous appelle évidemment tous à voter. La subvention de 4.000 euros soutiendra efficacement les dispositifs d'insertion que porte l'A.D.A.G.E.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Je voulais simplement dire qu'on en a fini un peu vite avec la 3e Commission. Il y avait trois projets de délibération sur lesquels il y avait des personnes qui s'étaient inscrites. Nous allons voter ce projet de délibération de la 4e Commission et nous reviendrons en 3e Commission pour les trois projets de délibération qui nous restent.

Excusez-moi : on est allé un peu vite.

Madame BIDARD, vous avez la parole pour répondre à Mme Marinette BACHE.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Merci, Marinette BACHE, pour cette intervention.

L'Association d'accompagnement global contre l'exclusion mène une action pour l'insertion sociale des femmes. L'A.D.A.G.E. intervient dans un quartier politique de la ville auprès des femmes parmi celles les plus précaires de Paris.

Au cœur du quartier porte Montmartre, l'A.D.A.G.E. développe une démarche globale en lien avec les acteurs sociaux et tente de répondre à l'ensemble des problématiques, vous l'avez dit, linguistiques, garde d'enfants, accès à la santé.

On voit avec cette action le travail très complexe qu'il s'agit de conduire au plus près de la vie des femmes précarisées, et je vous remercie de me donner l'occasion de mettre en lumière cette association et vous remercie de votre intervention.

La précarité des femmes à Paris, c'est un sujet très inquiétant. Je veux donc en profiter pour évoquer la situation professionnelle des femmes dans Paris. Je ne vais pas vous redonner les taux de chômage des femmes, les CDD, les temps partiels subis, mais vous parler de celles qui travaillent et donc de l'inégalité salariale qui fait à juste titre l'objet d'une dénonciation unanime.

Cette inégalité dans l'emploi n'est que la partie immergée d'un problème plus grave. 30 % de salaire en moins en moyenne, mais aussi des métiers avec moins de perspectives, moins d'évolutions de carrière, surmortalité contractuelle des contrats de travail des femmes, les métiers les plus précaires sont réservés aux femmes et au final, ce sont des pensions de retraite à 47 % inférieures.

Souvent des conditions de travail et de précarité exacerbées.

Évidemment, comment ne pas penser dans ce cadre-là aux enfants, quand on sait le nombre de familles monoparentales, et à la précarité des femmes et des enfants qui en découle.

J'en veux pour preuve également la question des femmes de chambre à qui les hôteliers de luxe réservent des conditions statutaires dégradées via la sous-traitance.

Suite à une grève de ces femmes de chambre, le Hyatt a dû augmenter de 40 % leurs salaires, les portant à 1.400 euros.

On voit dans ce contexte le salariat féminin précarisé à Paris. L'importance de l'action des associations comme l'A.D.A.G.E.

Je vous remercie encore, Marinette BACHE, de nous permettre de parler de ce sujet au Conseil de Paris.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci pour cette intervention.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, SG 1015).

2014 DPP 1046 - Convention cadre du Programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) "Seine et Marne franciliennes".

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous revenons en 3e Commission pour examiner trois projets de délibération.

Le premier est le projet de délibération DPP 1046 relatif à une convention-cadre du Programme d'actions de prévention contre les inondations "Seine et Marne franciliennes".

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Ce programme qu'on appelle généralement P.A.P.I., joli nom, vise effectivement à accroître encore tout ce qui peut être fait en matière de prévention contre la fameuse crue centennale que nous attendons depuis quelques années maintenant et qui, un jour ou l'autre, finira bien par arriver, surtout lorsqu'on voit ce qui se passe un peu partout en France et qui montre que les crues sont supérieures, d'une manière générale, à tout ce que l'on a connu jusqu'à présent.

D'ailleurs, au niveau de l'État, une réflexion est en cours sur une crue qui ne serait pas centennale mais comme ils disent, millénaire, ou au moins pluricentennale puisque tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un risque d'aller bien au-delà, en hauteur, de la fameuse crue de 1910.

Alors, ce programme est très intéressant et il nous est indiqué que l'objectif évidemment est de se prémunir au maximum, y compris jusqu'à la cote 8,62 mètres au pont d'Austerlitz, qui est celle de la crue de 1910, avec déjà des choses qui ont été mises en œuvre.

Effectivement, lors d'un colloque récent organisé par l'Institut d'aménagement urbain, les responsables de la Ville sont venus expliquer ce qui avait été fait, et notamment la mise en place de batardeaux mobiles, de rehausses de parapets, etc.

Ce qui ne manque pas de poser quelques questions, et notamment sur l'impact qu'auraient ces dispositifs en cas de crue de type 1910. Car d'une part, personne n'a modélisé, semble-t-il, ce qui se passerait via les résurgences souterraines. Or, on sait qu'en 1910, certains quartiers ont été inondés uniquement par les réseaux souterrains et non pas par débordement de la Seine.

Rien n'a été fait non plus, et il nous a été expliqué qu'on allait mettre en place un changement d'instrumentation souterrain, notamment sur les zones qui contiennent du gypse, soluble dans l'eau et avec les risques d'effondrement majeurs dans ces cas-là et puis, rien ne nous a été dit non plus sur l'impact en aval de Paris, car il nous semble qu'il est bien que Paris se protège ; c'est une saine décision, mais en même temps, on ne peut pas se protéger au détriment éventuel - et j'insiste sur le mot éventuel - de nos voisins, et notamment de nos voisins en aval de Paris.

Car si l'on veut réduire les capacités de débordement en rehaussant les quais de Seine, cela veut dire que le flux va être plus rapide et donc qu'à l'aval, les risques de débordement seront plus importants puisqu'il n'y aura plus d'expansion sur le territoire parisien.

Le sens de mon intervention est donc de demander d'une part que ces études d'impact soient menées évidemment et d'autre part, que lorsqu'on travaille sur ce type de plan de prévention, nous ne raisonnions plus simplement sur le territoire parisien mais bien à l'échelle non pas de toute la métropole car certains territoires métropolitains ne sont pas concernés - tout à fait dans le sud ou dans le nord - mais le long de l'axe de la Seine, de manière qu'il y ait une vraie solidarité de l'ensemble des communes susceptibles d'être impactées et que personne ne prenne des décisions à son profit et éventuellement au détriment de ses voisins.

Voilà le sens de mon intervention, ce qui ne nous empêchera pas de voter évidemment ce projet de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

M. CONTASSOT l'a rappelé, il pèse sur Paris un risque fort en terme de crue. Sans vouloir tomber dans une vision totalement apocalyptique, effectivement, une crue du niveau de 1910 aurait des conséquences assez désastreuses sur la Capitale, et ce, d'autant plus que notre ville est aujourd'hui encore plus vulnérable du fait des

politiques d'aménagement. On a encore plus bétonné, plus urbanisé. Si l'eau arrivait dans Paris, ce serait effectivement catastrophique. Je vous renvoie à l'étude de l'O.C.D.E., si vous voulez vous faire un petit peu peur.

Pour autant, Paris s'organise depuis de nombreuses années pour faire face à cette crue. Je vous épargnerai la longue liste des plans et des dispositifs qui sont en place, pour me concentrer uniquement sur la question que soulève Yves CONTASSOT sur les ouvrages de protection mis en œuvre.

Il y a deux types d'ouvrage aujourd'hui mis en œuvre par la Ville de Paris, à la fois :

- en amont, en ayant installé des grands lacs réservoirs, au sein de ce que l'on appelle l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs, qui sont donc des ouvrages de rétention. Au sein de cet organisme, nous avons une vision globale partagée puisqu'on travaille avec les trois départements de la petite couronne ;

- et puis, avec des aménagements au sein même de la ville : l'installation de batardeaux, la rehausse des parapets sur les quais de Seine qui devraient éviter la propagation de l'eau au sein de Paris et notamment de pouvoir protéger les réseaux souterrains.

Cette réflexion se fait déjà avec les communes riveraines, notamment au sein de l'E.P.T.B., mais comme vous le soulignez, nous manquons encore d'un certain nombre d'études d'impact, qu'il va falloir favoriser. C'est quelque chose que le P.A.P.I. va nous aider à faire puisque c'est la première fois que le P.A.P.I. vient apporter une réponse en termes de gouvernance. On va, pour la première fois, avoir une réflexion en termes de bassin de risque avec Paris, les trois départements de la petite couronne et, progressivement, un certain nombre d'autres acteurs.

C'est surtout un plan qui va nous aider à travailler sur la résilience et l'adaptation du territoire plutôt que sur de nouveaux ouvrages qui pourraient mettre en péril à la fois la question de l'amont et de l'aval.

Et puis, enfin, je pense que c'est un sujet qu'il va nous falloir effectivement aborder dans le cadre de la Métropole, en parallèle du P.A.P.I., puisque, vous le savez, la compétence GEMAPI va être sans doute confiée à la Métropole. Tout cela n'est pas très clair à l'heure actuelle et je me tiens à votre disposition pour que, dans le cadre de la mission de préfiguration, cette question puisse être abordée.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1046.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1046).

2014 DPE 1023 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2013.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 1023 relatif à l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2013.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

L'eau, nous en avons beaucoup parlé lors des dernières Journées du patrimoine. Le réservoir de Montsouris, situé dans le 14^e arrondissement, a ouvert ses portes à près de 3.000 personnes et a fait la une des médias parisiens.

Un intérêt compréhensible : l'eau est une ressource vitale.

Il est donc important de passer quelques minutes sur les points essentiels du rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Il est aussi important de saluer le travail de la régie "Eau de Paris" qui est aujourd'hui un cas d'école de la différence entre une entreprise privée et une organisation à vocation de préserver un bien commun.

Ce document est produit par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Il répond à une exigence de transparence interne et à l'utilisateur.

C'est également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.

Nous avons noté ici cinq points importants dans ce rapport, qu'il nous semble important de porter à la connaissance de cette Assemblée.

Premier point : comparée à 2012, la consommation d'eau a baissé de 0,73 %. Pour les Écologistes, il est important de réduire notre empreinte écologique et donc de réduire la consommation d'eau.

Par ailleurs, la protection de la ressource en amont est cruciale. Les acquisitions foncières permettent de protéger l'eau et de faire aussi l'agriculture biologique.

Deuxième point : la Ville de Paris souhaite continuer dans cette voie et a signé avec les bailleurs sociaux et les acteurs de l'habitat privé une charte pour une bonne gestion de l'eau, afin de sensibiliser les usagers et donc réduire directement la consommation à partir, donc, des différentes copropriétés et bailleurs sociaux.

Troisième point : Paris maintient un très bon niveau de rendement, avec 91,7 %, c'est-à-dire une faible perte en eau, alors que la réglementation nationale demande de respecter un plancher de 85 % et que la moyenne nationale est de 76 %.

Quatrième point : l'eau produite à Paris est d'une excellente qualité, et ceci, à tous les niveaux puisque les prélèvements sont réalisés à la fois au niveau de la ressource et au point de mise en distribution mais aussi auprès du consommateur dans les établissements recevant du public.

Cinquième point : nous en avons déjà parlé, le coût de production de l'eau à Paris est faible (moins de 1 euro/mètre cube). Nous pouvons aussi saluer la proximité citoyenne du service grâce à l'Observatoire parisien de l'eau. Dans l'ensemble des activités et des réunions publiques, chacun peut s'informer et s'exprimer sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement.

Nous pouvons également saluer les nombreuses innovations techniques, la mise en œuvre d'un réseau d'eau non potable et la production d'énergies renouvelables à partir d'eaux usées qui n'est pas assez connue.

Nous pouvons également saluer le programme de solidarité internationale, l'usage de l'expertise parisienne, technique qui aide des dizaines de collectivités territoriales de par le monde.

Enfin, pour terminer, au-delà du fond, je tiens également à remercier les rédacteurs de ce rapport pour la clarté de ses informations à la fois techniques et pédagogiques.

Je vous conseille de le récupérer ; vous l'avez à la sortie. Vous avez vraiment des documents très pédagogiques qui permettent d'expliquer comment fonctionne le système d'eau sur Paris.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

La parole, pardon, est à Mme Danielle SIMONNET.

Cela faisait longtemps !

Mme Danielle SIMONNET. - Je trouvais aussi !

Mes chers collègues, si j'ai quelques remarques à apporter sur certains sujets de ce rapport, je voudrais vraiment signaler que ce rapport est d'une grande qualité et qu'il montre vraiment toute l'efficacité d'un service public. Voilà vraiment l'efficacité de choix que nous avons fait de la gestion de l'eau, de préférence en régie publique et non en privée, comme cela l'était auparavant. Il y a une vraie différence entre la qualité de ce rapport avec d'autres rapports dont nous avons pu traiter lors de ce Conseil où qu'on traitera justement tout à l'heure dans le projet de délibération suivant.

Dans le contenu de ce rapport, il y a, par exemple, une beaucoup plus grande transparence d'informations, ce que je déplorais, par contre, dans le rapport sur les délégations de service public, où il y avait beaucoup d'informations qui nous manquaient sur la gestion des opérateurs privés. Et puis aussi, par exemple, il y a une réelle

préoccupation, j'ai trouvé, des conditions de travail des agents. Cela me semble extrêmement important que nous y soyons attachés.

A ce propos, je note notamment que, dans le rapport, vous mentionnez la question de la découverte de l'amiante et du brai de houille, qui ne date pas d'aujourd'hui, dans les réseaux d'assainissement et sur les canalisations d'eau. Vous dites qu'un plan d'action à ce sujet sera mis en œuvre en 2014.

Je souhaiterais, néanmoins, que l'Exécutif nous en dise plus parce que le sujet est extrêmement préoccupant pour la santé des égoutiers qui s'étaient d'ailleurs fortement mobilisés la veille du premier tour des élections municipales.

J'aimerais donc savoir exactement ce qu'il en est de ce plan d'action.

Le rapport présente également un certain nombre d'innovations et de tentatives nouvelles pour réutiliser l'eau, qu'il s'agisse de l'eau non potable ou des eaux usagées pour des fins diverses, comme le chauffage ou la climatisation. Toutes ces expériences sont intéressantes. Il convient de les développer, voire, pour certaines, de les généraliser.

Pour ce qui est de la qualité de l'eau, le rapport atteste, et tout le monde le sait, que l'eau de Paris est d'une qualité excellente, exceptionnelle, modèle en France.

Je voudrais signaler, à l'encontre d'un certain nombre de préjugés, qui vont parfois à l'encontre du service public, que la régie publique est bien le mode de gestion dont l'efficacité est prouvée et qui permet, justement, un investissement et un entretien des infrastructures bien plus satisfaisants que le recours au privé. Cela, vraiment, doit nous encourager, évidemment, à développer ce mode de gestion pour tous les autres services publics de la Ville qui ont été cédés au privé et à cesser de déléguer de nouveau aux entreprises privées de nouvelles missions de service public puisque nous sommes, au contraire, tout à fait en capacité de le faire en régie directe.

Je voudrais faire une petite parenthèse, d'ailleurs : franchement, quand, sur la piscine Joséphine Baker, on me disait que c'était trop compliqué d'un point de vue technique, imaginez-vous la difficulté qu'on a pu avoir de mettre en place une régie publique de l'eau. Evidemment, les multinationales s'attendaient à ce qu'on n'y arrive pas et nous pouvons être fiers d'avoir, au contraire, réussi.

Concernant le prix de l'eau, je déplore évidemment la hausse du prix de l'eau d'environ 10 centimes par mètre cube entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2014, mais elle est en grande partie liée à la hausse de la T.V.A. que, par ailleurs, j'avais dénoncée. En effet, si l'eau est elle-même taxée à 5,5 %, taux qui est resté stable, l'assainissement est, quant à lui, taxé au taux intermédiaire de T.V.A. qui est passé de 7 à 10 % au 1er janvier 2014.

Nous avons, d'ailleurs, été plusieurs à protester contre cette augmentation de la T.V.A.

Ce rapport montre bien que cette augmentation d'une taxe injuste socialement a nui au pouvoir d'achat des Français, y compris sur les biens les plus indispensables et nécessaires à la vie que sont l'eau.

J'attire d'ailleurs votre attention sur cette particularité de l'eau : l'eau est nécessaire à la vie, donc c'est un bien commun et non une marchandise. Il n'est donc absolument pas satisfaisant de se contenter d'instaurer une tarification sociale. Il faut permettre la gratuité de l'eau, pas simplement pour les plus démunis. Nous devons assumer que l'eau n'est pas une marchandise et donc nous devons décider, comme nous le permet le cadre expérimental de la loi Brottes, d'instaurer la gratuité des premiers mètres cubes d'eau nécessaires à la vie de manière inconditionnelle pour toutes et tous. Taxons au contraire les mésusages, distinguons par ailleurs, selon les usages de l'eau, qui l'utilise, et taxons bien sûr les profits des entreprises qui sont faits à partir de l'eau qu'elles utilisent.

L'eau est un bien commun, c'est donc un principe qui doit faire son chemin dans notre pays. J'aimerais bien que la Ville soit un peu plus rapide sur ce chemin-là. D'autres municipalités ont déjà instauré la gratuité des premiers mètres cubes. Nous devrions l'affirmer haut et fort.

Je terminerai mon intervention par l'évocation d'un autre fait d'actualité : il y a quelques jours, la Lyonnaise des Eaux, filiale de la multinationale Suez, a été condamnée pour avoir coupé de manière illégale l'eau à une famille pour cause d'impayés. En effet, la loi du 15 avril 2013, appliquée depuis février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'alimentation en eau et ce, toute l'année.

Il est enfin devenu illégal de couper l'accès à l'eau, ce bien indispensable à la vie. Donc cette loi doit être appliquée de manière stricte, et je conclus en disant que je souhaiterais non seulement que la Ville de Paris poursuive une campagne de promotion de l'eau en régie publique, en direction des autres collectivités, et que nous

puissions vraiment mettre en place la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour toutes et tous, et non la tarification sociale telle qu'elle est prévue.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mao PENINOÛ, puis Célia BLAUUEL.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Je vais faire le plus rapidement possible, mais je voudrais d'abord commencer par saluer la permanence de votre vigilance, Madame SIMONNET, sur la question de l'amiante, notamment dans le réseau d'égouts.

Nous en étions restés, je crois, au C.H.S. du 4 juillet, Comité hygiène et sécurité du 4 juillet, où nous avons pris la décision d'équipement en masques ventilés, ce qui nous avait conduit, au Conseil de juillet dernier, à inscrire, au budget supplémentaire 2014, 500.000 euros pour l'achat de masques et 850.000 euros pour les cartouches.

La phase d'équipement progressive en masques ventilés, que j'ai moi-même été tester, commence. D'ailleurs, nous avons reçu 40 modèles au mois de septembre et notre objectif, et je suis vraiment très optimiste sur le fait qu'il soit tenu, nous amènera à pouvoir doter l'ensemble des agents avant la fin de l'année. C'est-à-dire, 450 masques environ avant la fin de l'année. Nous avons bien sûr délibéré avec les organisations syndicales sur cette question.

Simplement, pour vous dire aussi, quand même, et vous rassurer un peu, que pour l'instant, sur l'ensemble des mesures que nous en avons prises, dont nous avons reçu les résultats au mois de juin, et que nous avons transmis aux organisations syndicales, nous avons un niveau inférieur au seuil minimum. Donc, c'est plutôt rassurant, mais ceci dit, nous avons pris la décision d'équiper en masques pour prévoir tout dérapage éventuel.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Célia BLAUUEL.

Mme Célia BLAUUEL. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voulais remercier nos collègues Jérôme GLEIZES et Danielle SIMONNET pour leurs interventions. Je prends cette occasion pour adresser mes remerciements aux services à la fois de la Régie "Eau de Paris" et de la Direction de la Propreté et de l'Environnement, pour le travail effectué sur ce document. C'est vraiment un document de qualité, qui permet de voir quels sont les enjeux de l'eau et du service public parisien. Et j'adresse mes remerciements à l'Observatoire parisien de l'eau, qui a contribué à ce document. C'est ça aussi la spécificité du service de l'eau à Paris, c'est qu'on travaille dans une logique de démocratie participative.

C'est aussi une occasion - et je suis tout à fait à l'aise pour le faire, puisque c'est le bilan de mes prédécesseurs - pour saluer le bilan extrêmement positif de la remunicipalisation. C'était un acte politique fort de la deuxième mandature de Bertrand DELANOË, et malgré un parcours quand même semé d'embûches, on peut se dire qu'aujourd'hui, cette remunicipalisation, est une réussite. La régie publique fonctionne très bien. C'est ce que nous montre ce R.P.Q.S., et on peut vraiment s'en satisfaire.

Quelques remarques sur les points que vous avez soulevés, Madame SIMONNET : effectivement, il y a un sujet que vous avez soulevé qui est celui du prix de l'eau. Alors, je tiens quand même à signaler que dans le prix global de l'eau aujourd'hui, qui comprend l'eau potable, l'assainissement, les redevances générales, le prix de l'eau potable n'a connu aucune évolution depuis 2011. Nous avons même réussi à le faire baisser, avec la remunicipalisation, de 8 %. On est aujourd'hui sur une réflexion globale sur le tarif, sur la question de la gratuité et de la tarification sociale et d'ailleurs, vous aurez une invitation très prochainement à participer aux travaux de notre groupe de travail, pour qu'on puisse aboutir à des solutions techniques d'ici à la fin de l'année.

Effectivement, l'eau est un bien commun, cette notion guide particulièrement notre action en la matière. C'est ce qui avait guidé notre action au moment de la remunicipalisation, déjà, donc c'est une notion qu'on a vraiment bien en tête.

Cela va dans la continuité de ce que vous disiez sur les coupures d'eau. Effectivement, à la régie "Eau de Paris", aujourd'hui, on fait très attention à ce qu'il n'y ait pas de coupure d'eau chez les particuliers, même quand il y a des impayés, et à faire vraiment tout le travail en amont pour éviter ces coupures d'eau. Il y a eu encore un cas cet après-midi dans le 19e, où on fait vraiment un travail dans la dentelle pour qu'aucune personne ne se retrouve dans une situation de coupure d'eau. En tout cas, à Paris, cela n'existe pas aujourd'hui chez les particuliers.

Et enfin, sur les deux derniers sujets que vous évoquiez. D'abord, la promotion de la régie auprès d'autres villes : moi, je suis assez d'accord avec vous. C'est important aujourd'hui de montrer que le public est tout à fait en capacité de reprendre en gestion des services aussi importants. A ce titre, je fais partie de la fédération France Eau

Public, qui est une fédération des collectivités françaises en régie municipale de l'eau, au sein de laquelle on fait un travail assez important, et ce même travail s'effectue aussi à l'échelle européenne.

Dernier point, je voudrais simplement compléter ce que disait Mao PENINOÛ sur la question de l'amiante. C'est un sujet qui concerne à la fois les agents qui travaillent dans l'assainissement, mais aussi des agents d'Eau de Paris, qui descendent tous les jours dans les égouts pour vérifier les conduites d'eau potable. C'est un travail que nous faisons bien évidemment ensemble, de manière extrêmement concertée, pour que les agents de la Ville et de la régie soit bien protégés face à ces risques.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1023.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1023).

2014 DPE 1041 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2013.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons, pour dernier projet de délibération concernant la 3e Commission, le projet de délibération DPE 1041 relatif à l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics des déchets pour l'exercice 2013.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Vous êtes désinscrite, pardon, donc la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Alors, là, par contre, je serai beaucoup moins enthousiaste, même s'il y a énormément de choses très riches dans ce rapport, mais je m'abstiendrai sur ce dossier, même si évidemment, je commencerai par saluer la démarche de la Ville, qui est mentionnée en introduction de ce rapport : s'engager dans une trajectoire zéro déchet.

Elle fait suite aux différents vœux votés à l'unanimité de cette Assemblée en juin dernier, dont celui que j'avais défendu, pour que la Ville de Paris adhère à la démarche "zero waste" en s'inscrivant dans une stratégie planifiée de la trajectoire zéro déchet.

Mais le résultat que présente ce rapport d'une réduction de 2,5 % de la masse des déchets produite entre 2012 et 2013 est certes intéressant, mais totalement insuffisant pour l'aspect "perspective zéro déchet". Les mesures présentées restent encore bien trop limitées et timides.

Outre l'enjeu à la source de réduire les emballages - on parlait hier, d'ailleurs, des sacs plastiques -, de lutter contre l'obsolescence programmée, de modifier en profondeur nos modes de consommation et les modes de production, pour rompre avec toutes les logiques productivistes, nous avons à repenser notre politique en matière de collecte et de traitement des déchets.

Ce rapport, d'abord, occulte totalement une question centrale des enjeux de qualité et de prix des services publics des déchets, c'est la comparaison entre la gestion publique et privée de la collecte des déchets. Il n'y a que très peu de données permettant une telle comparaison, notamment dans le chapitre consacré aux aspects financiers.

Quels sont donc les coûts de l'un et de l'autre pour la collectivité, et les bénéfices éventuels des opérateurs privés ? Quelle est la qualité du service public ? Quelles sont les différences de conditions de travail entre les agents et les salariés du privé affectés dans divers arrondissements de la collecte des déchets ? Pourtant, on le sait : il y a un territoire qui est découpé, les choses sont claires. On aurait pu comparer. Nous resterons sur notre faim.

Un rapport permettant de se faire un avis sur la qualité et le prix des services publics des déchets doit intégrer de telles données, et j'espère qu'elles nous seront transmises à l'avenir, le plus rapidement possible, pour l'exercice 2013, parce que ces données sont déterminantes, parce que je suis persuadée qu'elles pourraient nous permettre de démontrer qu'il serait meilleur pour la qualité de notre politique et le respect des salariés de revenir à 100 % de collecte publique.

Je suis convaincue de l'impérieuse nécessité, par ailleurs, dans la collecte et son tri, d'introduire une nouvelle collecte généralisée des déchets organiques, porte-à-porte. Non seulement cela permettrait de réduire le tonnage des déchets non recyclables, mais cela faciliterait le recyclage des déchets qui peuvent l'être en rendant une partie du tri propre. Après les expériences dans les écoles, auprès de certains restaurateurs, nous avons besoin de généraliser la collecte à tout Paris.

Concernant le traitement des déchets, ce n'est pas parce que la compétence du traitement des déchets est déléguée au SYCTOM que nous n'avons pas à repenser nos objectifs politiques. Pour remettre le sujet en perspective, il faut se rendre compte, eh bien, qu'en France, les déchets, c'est géré pour plus de 90 % par le secteur privé, avec des bénéficiaires qui sont extrêmement juteux. On y retrouve de grosses entreprises comme VEOLIA, SUEZ, TIRU et j'en passe. Et donc, il est essentiel, selon moi, de sortir nos déchets de l'emprise d'intérêts privés, parce que ces entreprises-là n'ont pas intérêt à réduire nos déchets.

A Paris pour la collecte comme pour le traitement, gestion publique et privée se combinent sans que les citoyens, finalement, aient les éléments qui leur permettent de comparer et de pouvoir se faire une visibilité satisfaisante sur ce sujet. Et, par ailleurs, le SYCTOM s'est engagé dans la réalisation de deux unités de méthanisation, dont l'une à Ivry-sur-Seine, contre laquelle est résolument engagé le Collectif 3R, qui lutte contre l'incinération et le projet du SYCTOM d'implantation d'une usine T.M.B.-méthanisation, parce que ce n'est pas, justement, complètement de la méthanisation.

A Romainville, l'association A.R.I.V.E.M. a obtenu, grâce à sa mobilisation, l'arrêt du projet d'usine T.M.B.-méthanisation.

Certains voudraient nous faire croire que la solution tient dans la construction d'usines de tri mécano-biologique, donc le T.M.B., la belle nouveauté industrielle, mais des études montrent les risques de nuisances potentielles d'une telle usine, car il y a des risques d'incendie, d'explosion, d'odeurs pour les riverains, mais surtout, cela produit un compost qui ne répond à aucune norme, qui n'est pas réutilisable dans l'agriculture et qui n'amène qu'une pollution supplémentaire du sol. Donc, il faut absolument faire une méthanisation qui relève des déchets organiques, et non des déchets organiques mélangés à des déchets non organiques.

Donc, il me semble vraiment important que dans la démarche zéro déchet, dans laquelle la Ville a décidé de s'inscrire, eh bien, que nous prenions à bras-le corps la question du traitement final des déchets.

D'autres villes avant nous ont repensé le chemin des déchets pour qu'il y en ait beaucoup moins. Je sais que notre adjointe est allée à Milan étudier un certain nombre d'expériences. Je vous parlerai également de Capannori en Lombardie, en Italie, qui est une ville exemplaire. Mais il y a des dizaines de villes dans le monde où il ne reste plus que 10 % des déchets à enfouir, et où d'ailleurs, il n'y a plus du tout d'incinération.

L'économie a été relocalisée pour éviter les conditionnements coûteux et les emballages. Il y a des emplois qui ont été créés massivement pour accompagner l'ensemble des changements nécessaires sur toute la chaîne des déchets.

Est-ce que tout cela -et je terminerai- est-ce que cela coûte cher ? Non, beaucoup moins que l'incinérateur, puisque les dépenses publiques ont, au contraire, diminué. Donc il faut absolument repenser l'ensemble de cette chaîne et sortir de cette logique des déchets à l'incinérateur. Je conclurai sur ce point.

En l'état, je préfère m'abstenir sur ce rapport, étant donné l'insuffisance des comparaisons public, privé.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Marie-Laure HAREL pour le groupe U.M.P.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame le Maire.

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons écouté les remarques que vient de faire Mme SIMONNET et dont j'espère que vous vous inspirerez.

Votre objectif de réduction des déchets de 7 % par personne entre 2009 et 2015, est déjà presque atteint. Nous savons le reconnaître : c'est très bien. Comme quoi, vous voyez, de ce côté de l'hémicycle, nous savons être objectifs.

C'est d'ailleurs dans ce souci d'objectivité que je tiens également à relever quelques faits qui figurent dans ce rapport sur la gestion des déchets à Paris. Nous allons voter avec vous ce rapport sur la gestion des déchets parisiens de 2013, dans la mesure où il ne s'agit que d'une photographie de la réalité, et que ce n'est pas parce que nous ne le votons pas, que les faits qui nous dérangent changeront pour autant.

Cela dit, premier constat : le taux de recyclage des déchets reste quand même très problématique à Paris. Non seulement il est peu élevé... Je vous rappelle que Paris fait quand même partie des deux plus mauvais élèves de France en matière de recyclage des déchets. Nous faisons partie des deux villes de France qui recyclons le moins. C'est seulement 14 % des déchets qui sont recyclés à Paris.

Non seulement nous recyclons peu, alors que nous avons des objectifs européens qui nous poussent vers 50 % de recyclage des déchets en 2020, que nous sommes donc très loin d'un terme record mais, en plus, de peu recycler nous recyclons de moins en moins, puisque les chiffres qui figurent dans le rapport de 2013 par rapport à 2012 sont en régression.

Deuxième constat : à Paris, on ne trie pas encore très bien. Le taux d'erreur dans les tris est encore beaucoup trop élevé. Cela me permet de rappeler un vœu que j'ai déposé ici au mois de juin, et qui a d'ailleurs été voté à l'unanimité, puisque le taux d'erreurs relevé dans les bacs à tri parisiens est encore très élevé. J'avais demandé à la Maire de Paris de bien vouloir mettre en place une grande campagne d'information des Parisiens sur les bons gestes du tri.

Je me permets tout simplement, ici, de rappeler l'existence de ce vœu et d'espérer très fort qu'il sera mis en œuvre dans pas si longtemps. Parce que je vous rappelle quand même que quand une erreur est relevée dans une poubelle de tri, c'est la plupart du temps la poubelle entière qui est rejetée, ce qui ruine, par cela même, les efforts de tous les bons citoyens parisiens.

Troisième constat : il n'est pas acceptable, dans une ville comme Paris, qu'en 2014 nous ayons toujours autant recours à l'enfouissement, qui est une méthode parfaitement anti-écologique et éminemment archaïque. Chaque année, à Paris, ce ne sont pas loin de 5.000 tonnes de déchets qui sont encore cachés vulgairement sous la terre. Ils ne sont ni détruits, ni transformés.

Constat n° 4 : le compostage n'est pas du tout assez développé ici. A titre d'exemple, si l'on regarde les écoles, par exemple, seulement 10 % des écoles parisiennes compostent leurs déchets de cuisine. Il y a même des arrondissements, comme dans celui dans lequel je suis élue, le 3e, qui ne comptent pas un seul centre de compostage.

Constat n° 5 : la flotte municipale de bennes à ordures est vétuste et donc, encore beaucoup trop polluante. 37 % des engins de la Ville roulent encore au diesel, ce qui est à peu près quatre fois plus que nos prestataires privés qui agissent en délégation de service public.

Constat n° 6 : il n'existe pas la moindre information sur les déchets engendrés par l'administration parisienne. La Ville doit pourtant être exemplaire et être en capacité de le démontrer. Or, on ne sait absolument rien, on ne sait pas combien la Ville produit de déchets par an, on ne sait pas quel est le taux d'erreurs dans le tri qui peut lui être imputé, on ne sait d'ailleurs même pas quel taux de déchets est recyclé dans les déchets de l'administration parisienne. Donc c'est une idée que je vous souffle et je vous le dis d'ores et déjà : j'en ferai sans doute un vœu. La Ville de Paris devrait démontrer son exemplarité et donner davantage de détails sur la manière dont elle produit et elle gère ses déchets.

Septième et dernier constat : j'ai gardé le meilleur pour la fin. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou comment se moquer ouvertement des Parisiens, puisque cette taxe vous rapporte beaucoup plus que ce pourquoi elle est faite. J'entre dans le détail. Vous avez prélevé, en 2013, 446 millions d'euros de taxes d'enlèvement des ordures ménagères. Sauf que le coût réel de la collecte et de l'enlèvement a été de 360 millions d'euros. Cela vous a donc fait 86 millions d'euros de "rab". C'est déjà cela de gagné quand on connaît les difficultés financières de la Ville de Paris, le cratère budgétaire de 400 millions d'euros de Mme HIDALGO. Mais dans ce cas-là, donnez à cette taxe son vrai nom : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de renflouement des très grosses dettes de Mme HIDALGO.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je m'apprêtais à excuser l'absence d'Antoinette GUHL, qui vient de me rejoindre, mais qui était - je crois - en train d'accueillir la Ministre sur le lieu d'Emmaüs dans le 12e arrondissement. Du coup, je pense qu'elle n'est pas tout à fait prête à vous répondre et donc, je vais le faire quand même, sur plusieurs éléments.

D'une part, beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de points ont été abordés. Je vais me tenir à moins de cinq minutes, mais c'est important que je puisse donner des exemples sur ces questions.

D'une part, on constate que la collecte des déchets ménagers et assimilés a diminué de 24.000 tonnes, malgré l'augmentation de la population sur la dernière période. Cette baisse de 2,5 % du poids des déchets par habitant correspond à une réduction de 13 kilos de la poubelle annuelle moyenne, et donc on avance dans notre objectif qui était un objectif de baisse de 7 %. On l'aura atteint pour 2015.

Cela dit, je rejoins tout à fait, à la fois ce que dit Danielle SIMONNET, ce qui a été dit en filigrane par Marie-Laure HAREL, et plus largement ce que nous avons dit ensemble au mois de juin dernier lors de l'adoption du vœu sur la stratégie de zéro déchet, c'est-à-dire qu'il faut passer à une autre échelle.

Si nous voulons atteindre ce zéro déchet, il faut sortir de cette stratégie qui nous avait amenés à 7 %, pour aller beaucoup plus loin.

Notons quand même que tout ce qu'on a fait pour arriver à 7 % nous a appris beaucoup de choses pour ce que nous allons faire et ce que nous engageons maintenant sur l'ensemble des autres questions.

La première question - là, je rejoins Danielle SIMONNET sur cette analyse, après avoir creusé les choses ces derniers mois - je pense effectivement que la clé d'une réduction massive de nos déchets et d'un meilleur prix, c'est la question du bio-déchet.

C'est sans doute la clé. Il nous faut donc le construire. On a commencé à y travailler récemment, mais on a commencé à y travailler très sérieusement. Il y a d'une part, nos obligations légales pour tout ce qui est la restauration collective que, bien sûr, nous allons respecter et sur lesquelles nous avançons, mais il va nous falloir avancer sur la collecte du bio-déchet du point de vue individuel.

C'est pourquoi j'ai d'ores et déjà indiqué lors d'un précédent Conseil que nous allons lancer très rapidement des études pour que, dans le 17e arrondissement sur la Z.A.C. "Beaugrenelle", la filière bio-déchet de la collecte par aspiration puisse être activée - je l'espère - dans le cours de la mandature.

Je pense qu'il nous faudra développer d'autres actions de ce type.

D'autre part, il nous faut développer très massivement la question du compost, mais je n'y reviens pas, j'en ai parlé tout à l'heure, notamment avec l'inauguration qui va avoir lieu dans le 12e arrondissement et les premiers composts de quartier. On passe à une autre échelle, plutôt que simplement l'échelle individuelle.

Je souligne cependant que nous avons, au-delà de la question du compost, un problème de débouchés sur la filière du bio-déchet, qui est la question de la méthanisation. On l'a abordé, là aussi, tout à l'heure.

Le fait que ce soit mal parti sur la question du tri mécano-biologique. Quoiqu'on puisse en penser, les uns et les autres, manifestement on est mal parti. L'échec du projet de Romainville le démontre. Il va nous falloir trouver d'autres solutions. Aujourd'hui, elles ne sont pas actives. J'ai indiqué que j'avais demandé au SYCTOM de mettre en place un plan stratégique sur la question des bio-déchets et sur la question de la méthanisation. Je vous le redis là : il faut que dans les mois qui viennent, nous puissions avancer sur ce sujet. Je le redis : la Ville de Paris doit être partie prenante, et y compris à l'initiative d'un certain nombre de choses, notamment sur la micro-méthanisation que nous pourrions faire en proximité.

Car je crois que la clé de la question du déchet, c'est la proximité. C'est ce qui nous conduit, avec Antoinette GUHL, à mobiliser un schéma directeur d'implantation des déchetteries, des recycleries, des ressourceries à Paris qui doit permettre qu'il y en ait dans chaque arrondissement à la fin de la mandature. Aujourd'hui, nous en avons 7. Cela veut dire qu'il nous en faudra plus de 20 à la fin de la mandature. C'est un engagement que nous prenons là, et il y aura ce schéma qui sera bien évidemment présenté au Conseil de Paris.

Sur les bons gestes de tri, je rejoins ce qui a été dit par Marie-Laure HAREL. C'est ce qui nous permet d'ailleurs de mettre un certain nombre d'actions en route.

D'une part, la candidature de la Ville, dans le cadre du plan de relance du tri lancé par Eco-Emballages. Nous avons discuté avec eux. Notamment avec les éco-organismes, nous avons mis au point un bilan et une stratégie de développement du tri sur trois arrondissements tests où on pourra le faire à grande échelle, avec des types d'urbanisation différente, que sont les 13e, 15e et 20e arrondissements.

Je vous rejoins par ailleurs sur la question de l'administration exemplaire. Nous travaillons sur cette question. Nous accueillerons votre vœu avec grand plaisir, et pour peu qu'il soit rédigé de manière non polémique, je serai évidemment très heureux de pouvoir y donner un avis favorable.

Je ne reviens pas sur la T.E.O.M. car Julien BARGETON y a largement répondu hier.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous demandez la parole ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - ... explication de vote...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Normalement, l'explication de vote a été apportée par votre groupe...

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, mais on va la changer !

J'allais féliciter Mao PENINOU pour sa longue réponse, que j'ai trouvée prometteuse, sur la question des biodéchets, du compostage et de toute cette partie : comment réduire nos déchets, ce qui nous préoccupe tous ici, et dont nous pouvons tous reconnaître en cœur qu'elle n'est pas simple.

Il y avait un certain nombre d'éléments de réponses qu'a apportés Mao PENINOU, mais pourquoi cette dernière phrase sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en nous disant : "Julien BARGETON a déjà répondu hier" ?

C'est difficile de parler d'un absent puisque comme de nombreux adjoints, il n'est pas là cette après-midi mais enfin, justement, Julien BARGETON n'a pas répondu hier. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est 450 millions d'euros et il y en a de l'ordre de 360 seulement qui sont utilisés pour la collecte des ordures ménagères.

La Ville a été précisément épinglée sur ce sujet par la Cour des Comptes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, normalement, l'explication de vote avait été apportée, donc je vous demande de ne pas faire trop long.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je vous explique donc pourquoi nous nous abstenons finalement. Nous avons posé cette question en 1ère Commission...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Donc, il n'y a pas de vote puisque c'est... enfin, il y a une approbation du rapport.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Sauf que du coup, on ne va pas l'approuver ! Nous avons posé cette question en 1ère Commission ; nous n'avons toujours pas de réponse. On nous avait dit qu'on aurait la réponse en Conseil de Paris. Je remarque que cette question doit gêner puisque bien qu'elle ait été soulevée par des institutions indépendantes, nous n'avons toujours pas de réponse.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur Yann WEHRLING vous avez la parole, pour une explication pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Au regard du débat qui était extrêmement intéressant, mais néanmoins je note quand même dans le propos de Marie-Laure HAREL, qui a fait un bilan et un aperçu de ce qu'il fallait penser un peu de la politique déchets, je sais bien qu'on est sur l'approbation d'un rapport, mais néanmoins compte tenu globalement d'une certaine médiocrité dans la politique déchets menée, nous nous abstenons sur ce rapport.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Normalement, il n'y avait pas d'explications de vote puisqu'il y avait l'expression des groupes.

Je donne la parole à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - D'abord, je vous prie de m'excuser, c'est une approbation. Ce n'est donc pas un rapport comme le rapport social. Il y a donc un vote comme on vient de le faire sur l'eau et les déchets.

La question a été posée très clairement par l'intermédiaire de vœux hier ; réponse y a été apportée ; j'avais 5 minutes pour répondre ; je suis arrivé au bout ; la réponse ayant été apportée hier.

Sur le reste, je suis ravi, à part M. WEHRLING, que l'on se retrouve sur les stratégies.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1041.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1041).

2014 DASES 1059 G - Participations (4.326.818,84 euros), subventions (110.000 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux associatifs parisiens pour des actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2014.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous avons donc achevé l'examen des projets de délibération qui concernent la 3e Commission.

Nous allons passer à la 4e Commission et nous examinons le projet de délibération DASES 1059 G concernant les participations, subventions et avenants avec les 29 centres sociaux associatifs parisiens.

Je remercie les nombreux orateurs qui sont inscrits de bien vouloir respecter leur temps de parole pour que nous puissions finir cette séance dans un délai raisonnable.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour le groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par ce présent projet de délibération, vous nous proposez d'approuver la participation de notre collectivité au financement des 29 centres sociaux associatifs parisiens pour des actions mises en œuvre en 2014.

Connaissant bien les centres sociaux associatifs à Paris et pour avoir été directement impliquée dans l'accompagnement de l'émergence et le développement de projets de centres sociaux, je tenais ici à exprimer mon soutien à la démarche de notre collectivité en faveur de ces équipements sociaux et souligner le rôle important qu'ils jouent dans nos quartiers.

Les centres sociaux sont effectivement des outils de participation citoyenne puisqu'ils doivent émerger par une réelle démarche participative qui reste tout au long de leur développement au cœur de tous leurs projets qu'ils réalisent avec et pour les habitants de leur quartier d'ancrage.

Ils ont donc la vocation d'être en perpétuelle réadaptation aux mutations de leur quartier et aux besoins et ressources des habitants.

Chaque centre social a sa propre dynamique et son propre projet, mais notre collectivité soutient également une dynamique parisienne qui se fait par la mise en réseau et les échanges de savoirs et de savoir-faire des équipes qui animent ces centres, et cela me permet de saluer ici le travail de la Fédération des centres sociaux, qui accompagne chaque centre dans sa gestion et son développement, mais aussi anime leur mise en réseau au niveau parisien.

D'autre part, je souhaitais également exprimer le soutien de mon groupe à la politique que mène notre majorité municipale en matière de création de nouveaux centres sociaux dans les quartiers parisiens en difficulté et saluer ici les deux nouveaux centres qui sont en émergence : celui du 13e arrondissement, "La maison 13 solidaire" et celui du 18e arrondissement, "La maison bleue".

Vous aurez compris le sens de mon intervention, Madame la Maire.

Exprimant bien sûr notre approbation à ce projet de financement des 29 centres sociaux par notre département, néanmoins, je souhaiterais exprimer ici une inquiétude par rapport aux difficultés financières que rencontrent très souvent les centres sociaux associatifs, et notamment par rapport au paiement de leur loyer, qui est souvent très élevé, les fragilisant dans leur fonctionnement et dans leur capacité d'agir dans les quartiers, dont les besoins ne cessent d'augmenter, et de devenir de plus en plus complexes dans un contexte de crise économique qui pénalise en premier les habitants les plus modestes et les plus fragiles.

Donc, deux questions.

La première est de savoir si on a trouvé une solution permettant de faire face au loyer des centres sociaux, ce qui les fragilise très souvent.

Deuxième question : quel est le modèle économique que notre collectivité envisage soutenir pour stabiliser ces centres sociaux pour qu'ils puissent mieux agir en faveur des quartiers des Parisiens et du développement de nos quartiers en difficulté ?

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Éric LEJOINDRE, pour le Groupe Socialiste et Apparentés.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

À mon tour, je voudrais me réjouir de ce projet de délibération, qui vient confirmer le soutien du Département à l'animation sociale dans nos quartiers, saluer l'accroissement de ce financement qui accompagnera l'ouverture de deux nouveaux centres sociaux, un dans le 13e, et vous permettrez que je salue tout particulièrement celui de la porte Montmartre, dans le 18e. Il s'agit de "La maison bleue". Le calendrier fait parfois bien les choses : il se trouve que la remise des clés à l'association "Maison bleue" par Paris Habitat, de leur local, a eu lieu hier même. Je veux donc me réjouir que ce long processus d'émergence conduit par les habitants de la porte Montmartre eux-mêmes, accompagnés dès le début par l'équipe de développement local et celle du centre social C.A.F. Belliard voisin prenne corps dans un quartier rénové, à proximité de la bibliothèque Jacqueline de Romilly, du centre d'animation et de la crèche.

Je veux aussi saluer la pérennisation d'ateliers plébiscités, comme bien sûr les ateliers sociolinguistiques dans tous les centres sociaux ou l'accès au droit et la prise en charge des loyers au-delà de 10.000 euros.

La Fédération des centres sociaux parisiens qui vient en appui de ces structures pourra aussi poursuivre cet accompagnement, apporter un appui technique à des structures associatives souvent portées par des bénévoles.

Et c'est bien parce que les centres sociaux sont avant tout des bénévoles impliqués dans la vie de leur quartier, des habitants soucieux du lien social et du bien vivre ensemble, c'est aussi dans un contexte de crise, de grande fragilité sociale et de repli sur soi, un lieu d'accompagnement à l'insertion, à la scolarité, à la parentalité, et je crois que ce doit être souligné.

En passant de 17 centres sociaux en 2001 à 29 aujourd'hui, nous avons marqué notre attachement à ces espaces de convivialité et d'échange. Deux autres centres sociaux sont d'ailleurs en préfiguration, dont un sur lequel je travaille avec François DAGNAUD à Paris Nord-Est entre le 18e et le 19e arrondissement.

Ce projet de délibération est donc, dans le contexte difficile que nous connaissons, un signal rassurant pour ces associations qui permettent bien souvent de prévenir des situations sociales dramatiques pour un grand nombre de Parisiens, et notamment dans les quartiers populaires, et bien sûr dans le 18e arrondissement.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération particulièrement utile.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Annick OLIVIER, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Vous ne vous étiez pas inscrite sur ce projet de délibération ?

Si vous ne souhaitez pas prendre la parole, nous allons passer à l'orateur suivant.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET pour les non-inscrits.

Excusez-moi, vous apparaissiez comme intervenante.

Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien évidemment, je voterai pour ce projet de délibération, mais je regrette que les subventions allouées n'aient pas été augmentées. J'avais d'ailleurs déposé un amendement lors du budget supplémentaire cet été. Mais, hélas, tous les groupes l'avaient rejeté.

Je sais qu'il y a une analyse complémentaire financière qui est en cours d'être affinée. Il y a d'ailleurs plus de cinq inspecteurs qui travaillent, par l'intermédiaire de l'Inspection générale de la Ville de Paris, et les centres sociaux y sont totalement associés.

Je crains d'ailleurs que les conclusions ne puissent pas intervenir avant le débat budgétaire de décembre. J'imagine que les évolutions budgétaires se feront certainement dans le budget supplémentaire et, pour autant, je pense que l'on devrait pouvoir néanmoins anticiper les conclusions de cette étude.

Bien sûr, on peut saluer qu'il n'y ait pas de baisse des moyens alloués. Mais tout de même. En plus, il y a la création de deux centres sociaux de plus sur Paris, il va falloir mettre les moyens, car ces deux centres sociaux ne pourront fonctionner avec simplement des murs. Surtout la situation que rencontrent les centres sociaux est vraiment urgente et problématique et impose une réévaluation à la hausse des moyens de la Ville.

Je m'interroge, par ailleurs, mes chers collègues, sur les raisons de certaines baisses des dotations pour l'accompagnement à la scolarité qui touche certains centres.

Oui, les centres sociaux, comme cela a été dit précédemment, sont dans des situations économiques fragiles et sont dans une course permanente au dossier de subvention, comme une écrasante majeure partie des associations. Je renvoie à l'intervention de Joëlle MOREL précédemment sur la question du collectif d'associations citoyennes qui nous interpelle sur l'impact des politiques d'austérité sur les plans sociaux, invisibles mais qui sont pour autant énormes, qui se mettent en place dans le mouvement associatif. Et ces problèmes financiers des centres sociaux, cela freine leur capacité d'action et d'innovation, et cela menace leur survie.

La fédération des centres sociaux avait fait une estimation de ce qui manque pour les centres sociaux et nous avait alertés pendant la campagne municipale. Ils estimaient cela à environ 60.000 euros par centre social qui manqueraient dans le financement socle des centres sociaux.

Il faut savoir que les centres sociaux parisiens disposent de moyens inférieurs à la moyenne nationale. C'est environ 534.000 euros contre 615.000 pour la moyenne nationale, et la C.A.F. et le Département de Paris n'assurent que 58 % de leur budget total.

De ce fait, ils sont en sous-effectifs et ils sont confrontés aussi à un recours à plus de 30 % d'emplois aidés, qui sont à chaque fois des emplois aidés menacés, ce qui fragilise d'autant plus leur action au quotidien. Avec en plus les inquiétudes sur la carte géographique "politique de la ville" - je n'y reviens pas.

Les centres sociaux - cela a été dit précédemment - subissent à Paris des coûts de loyer très importants, alors que d'autres villes comme Lyon, Lille, Marseille ont pris en charge intégralement les loyers de ces centres sociaux, soit par la mise à disposition des locaux, soit par des subventions compensatoires.

On a déjà eu ce débat plusieurs fois en Conseil de Paris, puisque depuis 2010, l'Exécutif s'est engagé à renforcer les démarches auprès des bailleurs sociaux, engagement qui a été ensuite réaffirmé en 2013.

Depuis le 1er janvier 2014, la Ville a décidé de compenser jusqu'au seuil de 10.000 euros la charge financière des centres sociaux, mais cet effort conséquent n'a pas encore été suivi d'une prise de conscience suffisante de la part des bailleurs sociaux. Il serait bien qu'ils prennent conscience de la plus-value sociale qui est apportée par l'implantation d'un centre social en bas d'immeubles dans les quartiers, qu'enfin cette plus-value sociale se traduise par des mises à disposition de locaux au rez-de-chaussée qui ne deviennent plus des locaux commerciaux mais soient accordés aux centres sociaux.

Il faut non seulement que les bailleurs sociaux, dans les faits, mettent à disposition des locaux aux centres sociaux, avec des loyers raisonnables, mais que la Ville aussi compense intégralement ces loyers quand ils subsistent, et s'engage dans une politique volontariste de préemption des locaux dans les quartiers pour les mettre à disposition des centres sociaux.

La Ville de Paris doit donc poursuivre absolument ces démarches en direction des bailleurs sociaux. Elle doit poursuivre aussi le soutien financier aux centres sociaux.

Ayons une réflexion. Le rôle des centres sociaux dans l'implication des habitants, c'est essentiel, c'est la base, parce qu'un centre social, si tant est qu'on lui donne les moyens, c'est ce qui permet l'implication dans un quartier des habitants. C'est-à-dire que ce que vous êtes en train de faire, avec les quinze projets du budget type participatif qui sont complètement déjà ficelés par en haut, où on demande juste aux Parisiens d'aller voter ou d'aller cliquer sur l'ordinateur, la démarche des centres sociaux est une démarche radicalement différente, bien plus impliquante.

Il faut donc absolument l'accompagner, l'enrichir, lui permettre de se développer. Il faudra réfléchir à une articulation dans le respect et l'indépendance des centres sociaux et dans le respect et l'indépendance de fait, car cela veut dire de l'implication des habitants, une autre réflexion sur notre démocratie locale et participative, que ce soit sur la démarche des budgets participatifs, que ce soit articulé aussi au Conseil citoyen de territoires dans le cadre de la politique de la Ville, et en articulation avec les conseils de quartier.

Vous l'aurez compris, l'implication populaire pour une liste que moi j'ai conduite et qui s'intitulait "Place au peuple", c'est quelque chose d'essentiel parce que c'est la base qui permet de changer complètement le rapport à la ville, le droit à la ville et de permettre aux citoyens de s'approprier leur ville.

Mais cela passe par le financement pérenne des structures qui s'impliquent pour permettre aux habitants de pouvoir se construire pleinement en tant qu'acteurs.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites et surtout par Mme SIMONNET mais, vous le savez, l'avenir des centres sociaux est une préoccupation constante du groupe Communiste - Front de Gauche. Nous sommes extrêmement attachés à ces structures associatives qui sont une manifestation concrète de la participation citoyenne dans nos quartiers populaires.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans cette Assemblée, la Ville mène actuellement un travail de fond sur les 30 centres sociaux parisiens, ainsi que leur fédération. J'espère que des propositions concrètes pour soutenir ces centres émaneront de cette étude et que les salariés, ainsi que les bénévoles des centres sociaux, seront soutenus.

Car, oui, la vie d'un centre social n'est pas un long fleuve tranquille. Ces structures qui sont au plus près de la population font face à la montée et à la diversification des demandes d'une population qui se précarise toujours plus. Alors même qu'ils doivent faire face à ces difficultés, les administrateurs, directrices et directeurs des centres, mènent une bataille permanente sur le front du financement, afin de réussir à combler leur budget. Cette bataille est usante, chronophage au possible, et génératrice d'anxiété car la pérennité des actions n'est jamais pleinement assurée.

Ces dernières années, la Ville a apporté des réponses à ces difficultés : l'augmentation des participations financières ou le regroupement de plusieurs prestations en une seule dotation globale, tout autant que la mise en place de conventions pluriannuelles de financement ont été un progrès.

Il nous paraît important de poursuivre et d'amplifier cette démarche d'engagement pluriannuel et de mobiliser l'ensemble des directions concernées de la Ville autour de cet objectif fort.

Nous pensons également que la hausse de la participation financière de la Ville doit également être envisagée au cours de la mandature. Je pense notamment à la hausse du financement du poste animateur jeunesse qui, au vu des besoins exprimés et bien qu'il soit accru ces dernières années, n'est pas encore suffisamment pourvu.

Je voudrais, pour terminer, revenir sur les rapports entre les bailleurs sociaux et les associations concernant la question des loyers.

Mme SIMONNET a effectivement rappelé que la Ville participait, mais nous nous apercevons aussi que les loyers ont augmenté. Nous aimerions que Mme l'Adjointe à la Politique de la ville ainsi que l'Adjoint au Logement puissent se rencontrer pour pouvoir parler avec les bailleurs et essayer de voir quelle entente il pourrait y avoir et quelle collaboration entre bailleurs et centres sociaux pourraient se mettre en place pour qu'ils puissent s'engager sur une discussion constructive pour aborder ce problème et trouver un équilibre au sujet des loyers des locaux des centres sociaux. On l'a vu, ces loyers sont vraiment exorbitants et nous devons travailler sur ce sujet, ce qui allégera nettement cette question.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci à tous pour vos interventions sur ce projet de délibération. Au-delà du projet de délibération, ce que vous avez salué, ce que vous avez mis en lumière, c'est le travail tout à fait utile, important, des centres sociaux, leurs salariés mais également leurs bénévoles, et merci à Eric LEJOINDRE d'avoir rappelé à quel point le rôle des bénévoles est important dans la vie d'un centre social. Et, comment ces 29 centres sociaux animent la vie de nos quartiers populaires.

Vous avez rappelé, et je vous en remercie, que le financement de la Ville de Paris est en augmentation régulière depuis que nous sommes aux responsabilités dans cette ville, puisque nous sommes passés de 2001 à 2014 - je le dis pour mémoire - de 551.000 euros à 4,3 millions d'euros. Vous voyez donc que la part prise par la Ville dans le soutien aux centres sociaux est une part importante.

Quatre nouveaux centres sociaux ouvriront leurs portes dans les cinq années et demie qui restent jusqu'à la fin de ce mandat.

Je rassure évidemment Danielle SIMONNET : les deux nouveaux centres sociaux qui vont ouvrir leurs portes en fin d'année dans le 13^e et dans le 18^e ne seront pas que des murs vides. Il est évidemment prévu que l'ensemble de ce qui doit être mis en place le soit par la Ville et par la C.A.F.

Nous avons donc, et je le redis, augmenté la participation de la Ville entre 2013 et 2014 : nous sommes passés de 3,8 à 4,3 millions d'euros. Donc, cet effort financier est un effort qui a encore été accru pour cette année.

Vous avez évoqué plusieurs questions auxquelles je vais essayer de répondre rapidement.

D'abord, Danielle SIMONNET a dressé un tableau parfois un peu noir des centres sociaux et de leur situation.

Moi, je n'ai pas les réponses aux questions avant qu'elles n'aient été posées. Je crois que la méthode d'un accompagnement par l'Inspection générale de la Ville, qui rencontrera chacun des 29 centres sociaux, après avoir déjà rencontré la fédération des centres sociaux et, qui va rencontrer également l'ensemble des élus en responsabilité dans les arrondissements, est la bonne méthode. En effet, ce rapport ne sera certainement pas rendu avant le mois de décembre. Néanmoins, je crois qu'il vaut mieux prendre le temps de travailler sur le bilan, le diagnostic et construire les réponses avec les acteurs eux-mêmes, plutôt qu'essayer d'avoir les réponses tout de suite. Il me semble que cette méthode n'était pas la plus mauvaise.

Vous avez raison sur la question des loyers.

Je rappelle quand même, pour mémoire, que la Ville compense maintenant tous les loyers au-delà de 10.000 euros, ce qui n'est pas rien. C'est à peu près 350.000 euros qui sont financés par la Ville ; ce n'est donc pas un montant anecdotique.

Je suis contente qu'une présidente de S.E.M. prenne la parole pour dire que les loyers pratiqués par certaines S.E.M. sont trop importants, parce que nous pouvons, nous, avoir un dialogue musclé et ferme avec Ian BROSSAT, avec l'ensemble des S.E.M. de logement de la Ville. Nous avons d'ailleurs un Comité des bailleurs notamment sur ce sujet dans deux semaines et nous avons tout à fait l'intention d'aborder cette question avec eux.

Mes chers amis, cela dépend aussi de vous ; je suis ravie de voir que les présidents et présidentes de S.E.M. sont prêts à s'investir pour que, par exemple, les centres sociaux n'aient plus de baux commerciaux. Cela me paraît, par exemple, être la moindre des choses ! Donc, je suis ravie de pouvoir compter sur votre soutien plein et entier pour la S.E.M. que vous présidez mais également pour convaincre vos collègues.

Peut-être un autre sujet : d'abord, rassurer sur la question des adultes relais qui a été évoquée, je crois, par Danielle SIMONNET.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire et comme Myriam EL KHOMRI vous l'avait dit, il n'y a pas d'inquiétude, évidemment, sur la question des adultes relais dans les anciens quartiers dit C.U.C.S. Je sais que cette question est une question qui a beaucoup inquiété les centres sociaux. Donc, nous leur avons transmis cette information pour qu'ils arrêtent de s'inquiéter. Nous avons des engagements écrits des différentes ministres en charge de ces questions.

Deux derniers sujets, pour conclure.

D'abord, la question évoquée par l'un d'entre vous de la simplification administrative est une question fondamentale : le centre social du 10^e - Rémi FÉRAUD est là - que nous voyions la semaine dernière, remplit 30 à 45 dossiers de subvention. Ce n'est absolument pas possible.

Très clairement, le travail des salariés d'un centre social, ce n'est pas de passer leur temps à remplir des dossiers administratifs où nous leur redemandons des pièces qu'ils nous ont déjà généralement fournies, nous ou d'autres financeurs. En tout cas, pour ce qui nous concerne, la question de la simplification administrative est un des chantiers sur lesquels nous avons mobilisé la DDCT. C'est un impératif pour nous que, dans ce mandat, nous construisions les voies de la simplification administrative.

Je termine.

Pardon d'avoir dépassé mon temps de parole.

Les budgets participatifs, l'année prochaine, ce sont les habitants, les collectifs d'habitants, les associations et les centres sociaux qui vont proposer les projets.

Vous voyez bien, Madame SIMONNET, que nous sommes totalement dans la démocratie participative et la prise de pouvoir par les habitants.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1059 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1059 G).

2014 DASES 1306 G - Construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 66 places à destination de personnes adultes handicapées.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 1306 G relatif à la construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 66 places à destination de personnes adultes handicapées.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour 5 minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les personnes handicapées ou leurs proches qui recherchent des établissements adaptés à leur situation, se heurtent à un manque cruel et manifeste de structures d'accueil en France. Faute de places en nombre suffisant dans les structures adaptées, entre 3.500 et 5.000 personnes handicapées françaises, dont au moins 219 enfants parisiens autistes, sont pris en charge en Belgique dans des établissements conventionnés au frais des Conseils généraux et de l'Assurance Maladie française.

Outre le fait qu'aucun contrôle sanitaire ou social de ces établissements belges financés par la France ne soit effectué, il n'y a aucune garantie quant à la qualité de la prise en charge et des soins.

Dans le contexte de crise et de restriction budgétaire que nous connaissons actuellement, nos concitoyens les plus fragiles doivent rester dans nos priorités. Garantir les droits des personnes en situation de handicap est un enjeu de société et de citoyenneté fondamentale.

Nous sommes donc rassurés de constater que notre collectivité n'a pas attendu pour mettre en œuvre, dès 2001, une politique transversale ambitieuse associant les différentes directions de la Ville, les partenaires institutionnels et associatifs, et les Parisiens afin que chacun trouve sa place.

En effet, l'offre d'hébergements des personnes en situation de handicap est en constante augmentation à Paris et s'applique à répondre aux besoins recensés par le Schéma départemental 2012-2016 qui a défini comme publics prioritaires l'autisme, le polyhandicap, le handicap psychique et mental et le handicap vieillissement.

C'est dans cet esprit que nous soutenons cette subvention pour la construction d'un foyer d'accueil médicalisé, un projet cohérent avec les objectifs de cette mandature pour l'autonomie et la participation des personnes en situation de handicap à Paris.

Devant la carence d'établissements d'accueil, nous constatons que la Ville souhaite déployer de grands efforts, malgré le contexte difficile, pour mettre en route de nouveaux projets et répondre ainsi aux besoins de tous les types de handicap.

Nous espérons donc qu'en 2007, nous pourrions inaugurer cet établissement de 66 places et être fiers d'avoir réalisé un nouvel équipement primordial pour les Parisiens en situation de handicap.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci et merci de votre concision autant que de votre précision.

La parole est à M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame KONÉ, j'entends bien vos craintes et je voudrais essayer de vous rassurer.

D'abord, vous rappeler que la majorité des personnes qui sont en situation de handicap vivent à domicile, en fonction de leur autonomie, bien sûr, et en fonction de leurs ressources, suffisantes ou pas. Donc, un ensemble de dispositifs existent pour permettre la vie à domicile, donc en fonction des possibilités. Ce sont à la fois les prestations, comme l'A.P.C.H. ou l'A.C.T.P. (l'allocation compensatrice à tierce personne), qui existent depuis un certain nombre d'années mais aussi des prestations facultatives qui sont délivrées par le C.A.S.-V.P. Certaines des personnes en situation de handicap ont besoin d'aide quotidienne supplémentaire, d'où la création de places en services d'aide à la vie sociale et en S.A.M.S.A.H., les S.A.M.S.A.H. s'adressant à des personnes adultes handicapées.

Ces dispositifs ont été développés de façon assez importante ces dernières années. Par exemple, pour l'année à venir et l'année suivante, on va créer 100 places en SAVS et 105 places en SAMSAH. Un certain nombre de ces places s'adresseront - d'ailleurs, vous soulevez la question du handicap psychique et des handicaps sensoriels - un certain nombre de ces places s'adresseront à ces types de handicap.

Après, pour les personnes qui sont plus lourdement handicapées, ou celles qui parfois souhaitent aussi rompre l'isolement de la vie au domicile, qui peut être difficile... C'est comme pour les personnes âgées, il peut y avoir un souhait de rompre la vie au domicile et d'aller en établissement. Effectivement, nous partons d'une situation où, au début des années 2000, le retard était extrêmement lourd à Paris, mais pas seulement à Paris.

D'où le développement d'une véritable filière d'hébergement vers la Belgique. Vous avez cité ce pays avec tous les problèmes que cela pose et que vous avez appelés.

Je voudrais juste vous dire que ce retard est en train d'être rattrapé, que nous avons actuellement à Paris un peu plus de 2.000, 2.065 places en établissements divers, et que l'effort qui est prévu va porter, au terme de la mandature, le nombre de places à 4.000 environ, c'est-à-dire un doublement.

Et je tiens à vous dire que la Maire de Paris a souhaité que, malgré la conjoncture financière difficile que vous rappelez, cet effort soit poursuivi, ne soit pas relâché et, donc, il est programmé sur un plan financier.

Pour vous donner, par exemple, un indicatif très précis, les frais d'hébergement qui, cette année, en 2014, étaient budgétés à 124 millions d'euros, au budget 2015 sont prévus à 140 millions d'euros, donc la progression nécessaire pour répondre à l'augmentation du nombre de places.

Je vous rassure donc, Madame KONÉ, ce foyer, nous l'inaugurerons bien et je vous y inviterai avec grand plaisir en 2017.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - L'invitation est donc lancée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1306 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1306 G).

Vœu déposé par le groupe U.M.P. relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 110 G et n° 110 G bis, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, sont relatifs à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour deux minutes.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Dérèglement de la thyroïde, baisse de la fertilité, puberté précoce, tels sont quelques-uns des effets connus à ce jour des perturbateurs endocriniens, des substances qui sont contenues dans de nombreux produits de la vie quotidienne.

Face à l'évidence du risque sanitaire, que fait aujourd'hui la Ville de Paris ? Bien trop peu.

La seule fois dans l'année où notre Assemblée a évoqué rapidement la question, c'était lors de l'attribution de la subvention annuelle, 1.500 euros, pour le Réseau Santé et Environnement.

C'est vrai, la Mairie de Paris a été l'une des premières municipalités à éradiquer le bisphénol A de ses établissements d'accueil de la petite enfance, et c'est une bonne chose. Mais pour le reste, énormément de retard a été pris, par exemple, dans la campagne de mesures des polluants dans les écoles maternelles et les établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Je vous rappelle que ce sont eux, avec les femmes enceintes, qui sont les premiers en situation de risque.

Ces mesures-ci qui, avec le Grenelle de l'environnement, devaient être achevées au 1er janvier, ne le seront que mi-2015, six mois après. Ce qui veut dire que les travaux, les mesures correctives aussi, sont différés d'autant.

La Ministre de l'Ecologie, si on peut encore la qualifier de telle, vient d'annoncer que ces campagnes seront remplacées par un guide de bonnes pratiques pour limiter l'emploi des perturbateurs endocriniens, mieux ventiler les espaces scolaires. Est-ce que c'est un aveu ou un cadeau fait, finalement, aux municipalités retardataires mais, en l'occurrence, ce n'est certainement pas un cadeau fait aux Parisiens.

Concernant le bio dans les cantines, la Ville de Paris n'est pas non plus au rendez-vous de ces ambitions affichées. Quand on regarde la subvention aux caisses des écoles pour l'alimentation durable, elle représente moins de 2 % de leurs dotations globales. Tout cela est moins qu'insuffisant.

Nous avons donc déposé un vœu - ce vœu - pour intimer la Ville de Paris à s'inscrire dans une trajectoire zéro perturbateur endocrinien. Pour cela, nous proposons trois mesures.

D'abord, renforcer les clauses de marchés de travaux - on peut le faire très vite - marchés de travaux, d'entretien, de fournitures des établissements à la petite enfance, en excluant clairement tous produits contenant des perturbateurs endocriniens.

Deuxièmement, donner des moyens financiers aux caisses des écoles pour accroître la part du bio dans l'alimentation et faire en sorte que cela avance correctement dans tous les arrondissements. On sait que des arrondissements sont en retard des deux côtés de l'hémicycle. Il y en a pour tout le monde.

Enfin, renforcer l'information des Parisiens pour les sensibiliser aux dangers des polluants chimiques. Il y a des choses simples à faire pour se protéger. Chacun, bien informé, peut prendre des mesures pour se protéger. Puis il y a aussi des mesures simples à prendre pour protéger les Parisiens. Sur ce sujet, la Ville ne peut pas traîner plus longtemps, mes chers collègues.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Bernard JOMIER pour vous répondre.

Il y aura ensuite une explication de vote du groupe Ecologiste.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, je trouve extrêmement positif que vous portiez cette question devant le Conseil de Paris. Et j'aurais aimé, d'ailleurs, que vous la portiez de la façon la plus

consensuelle possible, comme vous l'aviez annoncé par voie de presse. Mais malheureusement, vous rédigez un vœu qui est un peu polémique, en commençant par parler du retard pris par la Ville de Paris.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Cela se mesure !

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Non, cela s'argumente, cela ne se mesure pas, cela s'argumente.

Deux choses, sur le fond.

Vous présentez un vœu qui est relatif aux perturbateurs endocriniens, question importante qui est l'objet d'une stratégie nationale, qui est compliquée à mettre en œuvre, que la Ministre de l'Ecologie a réactivée au mois d'avril. Vous allez dire : "encore du retard", mais il faut bien plaider que ce n'est pas simple. Vous-même, quand vous étiez Ministre, vous souhaitiez qu'il y ait 124 millions d'euros de crédits développés pour la recherche sur les perturbateurs endocriniens. Cela n'a pas été possible, ces crédits ne sont pas arrivés.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Ce n'est pas vrai !

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Et donc, ce n'est pas si simple que cela.

La deuxième chose, c'est que, dans votre vœu, après, vous parlez d'autres polluants qui sont très importants. Vous parlez des composés organiques volatiles, mais qui ne sont pas nécessairement des perturbateurs endocriniens.

Troisièmement, vous ne parlez pas, et c'est dommage - je pense qu'il faut élargir plus largement et vous en serez d'accord certainement - de la question de la santé environnementale à l'ensemble des composés qui sont cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques. Dans les reprotoxiques, il y a bien là les perturbateurs endocriniens.

Donc votre vœu part d'une bonne intention, outre qu'il fait un procès à la Ville de Paris qui est tout à fait injuste sur les retards, car nous ne sommes pas en retard. Nous ne sommes pas en retard sur l'alimentation dans les crèches, comparativement à beaucoup d'autres collectivités locales. Nous ne sommes pas en retard dans les objectifs fixés, 30 % puis 50 % en 2020. Nous ne sommes pas en retard sur la campagne de mesure de la qualité de l'air dans les établissements petite enfance, campagne qui, de toute façon, n'est plus une obligation, comme vous l'avez rappelé.

Le Ministère a changé la règle, ce n'est plus du tout une obligation légale, mais nous poursuivrons tout de même la campagne et elle sera terminée avant la fin du premier semestre 2015. Donc, non seulement la Ville de Paris n'est pas en retard, mais elle est particulièrement proactive sur ces questions.

Deuxièmement, dans votre vœu, il y a cette confusion entre les COV et les perturbateurs endocriniens, mais il y a aussi des demandes que, simplement, je ne comprends pas. La bio-surveillance sur le site paris.fr : je ne sais pas ce que c'est. La bio-surveillance, c'est une méthode - vous le savez - qui consiste à utiliser les plantes et, particulièrement les lichens, pour contrôler la qualité de l'air. On ne va pas mettre des lichens sur le site paris.fr, donc il faut juste que l'on ait un échange, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Si vous souhaitez que l'on soit consensuel, on va reprendre la méthode que la Maire de Paris a fixée depuis la feuille de route. Car vous ne pouvez pas dire que rien n'a été annoncé. Dans la feuille de route que la Maire de Paris a fixée à ses adjoints, elle a demandé la mise en place, comme première étape, d'une conférence citoyenne sur la pollution de l'air. Pour bien montrer que la méthode est consensuelle, des représentants des groupes d'opposition sont dans ce comité de pilotage : un représentant de votre groupe et un représentant du groupe UDI-MODEM. Cela vous fait une belle jambe, mais non, c'est quelque chose qui est important.

Deuxièmement, je souhaite que dans l'élaboration du plan de santé environnementale qui a été annoncé aussi dès le mois de mai, et qui débute maintenant, vous soyez associés à l'élaboration de ce plan.

Comme nous souhaitons vous associer et vous éviter de faire prendre par le Conseil de Paris un vœu qui serait légèrement confus, j'ai proposé un vœu qui reprend, sans être en quoi que ce soit désagréable pour vous, en quoi que ce soit faire référence à des retards à des choses non faites, un état objectif de la situation actuelle de Paris vis-à-vis de la santé environnementale et surtout qui, pour l'avenir des pistes - dont celles que vous proposez qui seront incluses dedans - mais de façon plus large, qui rappellent l'engagement dans le plan de santé environnementale.

Je vous invite à voter ce vœu et à travailler ensemble de façon constructive.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai deux demandes d'explication de vote sur ce vœu du groupe Écologiste.

Pour répondre, la parole est à M. David BELLIARD et ensuite, de l'UDI-MODEM, M. François HAAB, puis il y aura une demande d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif de la part du groupe UMP.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme mon collègue Bernard JOMIER, je suis heureux de voir que l'opposition porte la question des perturbateurs endocriniens dans cet hémicycle, malheureusement, évidemment, avec un vœu qui est particulièrement peu consensuel et polémique.

Un mot pour confirmer qu'il y a décidément, en matière de lutte contre les perturbateurs endocriniens, dont les effets sur la santé sont catastrophiques et ont été rappelés, deux camps : celui de la parole et celui des actes.

La droite, c'est encore et toujours, manifestement, celui du Ministère de la parole, alors que son bilan en matière de protection de l'environnement est bien mince, et cela au niveau local - à Longjumeau, par exemple, qu'on ne peut pas qualifier d'exemplaire dans ce domaine - et au niveau national.

Un exemple, et Bernard JOMIER l'a rappelé, pendant le mandat de Nicolas SARKOZY, le programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens a été largement sous-abondé, loin des 124 millions d'euros initialement promis.

Nous... parce que ce sont les bons chiffres ! Nous, nous nous plaçons du côté des actes.

À Paris, sous l'impulsion des élus écologistes, notamment Christophe NAJDOVSKI et Denis BAUPIN, Paris a été en 2010 pionnière pour supprimer le bisphénol A de tous les biberons utilisés dans les crèches. À Paris, il n'y a plus de bisphénol A, de formamide, de phtalate, de parabène et de plomb dans les marchés de la petite enfance.

À Paris, les aliments servis suivent une sélection scrupuleuse pour éviter les polluants chimiques.

Les produits d'entretien sont porteurs d'éco-labels ou encore, les savons liquides ne contiennent ni parabène ni phtalate.

Enfin, dans le 2e arrondissement, Paris est pionnière dans l'usage du bio dans les cantines.

Aujourd'hui, c'est vrai, nous devons aller plus loin. Dans un contexte où le nombre de cancers explose et où les effets des perturbateurs endocriniens sont chaque jour un peu plus confirmés, l'importance d'éradiquer ces perturbateurs est chaque jour confirmée, à cela s'ajoutent d'autres substances particulièrement dangereuses comme les composés organiques volatils et les cancérigènes mutagènes et reprotoxiques comme l'amiante, le benzène ou le chrome.

Cela doit devenir une priorité de santé publique et pour cette raison, je finis, nous soutiendrons le plan parisien de santé environnementale prévu pour 2015 et voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je rappelle que les explications de vote sur les vœux, contrairement à celles sur les projets de délibération, sont d'une minute.

Monsieur HAAB ?

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom du groupe UDI-MODEM, nous sommes très heureux que ce vœu ait été déposé sur cette question fondamentale des perturbateurs endocriniens, qui constitue véritablement un défi sanitaire pour les années qui viennent.

Tout le monde le reconnaît, donc il n'y a pas lieu d'avoir un esprit particulièrement polémique sur cette question. Je ne reviens donc pas sur le débat polluants chimiques/perturbateurs endocriniens ; la littérature scientifique évolue toutes les semaines. Ce qui était hier un polluant chimique devient demain un perturbateur endocrinien parce qu'on lui découvre d'autres effets néfastes sur la santé des Parisiens ou de la population.

Donc nous ne serons jamais suffisamment exigeants parce que ce domaine évolue de semaine en semaine, de mois en mois. Il n'est pas une publication scientifique qui ne sorte tous les mois sur cette question.

Donc nous devons avoir une exigence absolue, et cette exigence porte aussi sur un effort d'éducation qui est probablement un des points insuffisamment traité à l'heure actuelle dans le domaine sanitaire. Prévention, éducation, c'est la meilleure manière de prévenir demain les effets extraordinairement délétères de cette pollution invisible et redoutable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur HAAB, et merci de votre concision.

Je donne la parole à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET pour savoir d'abord si elle maintient son vœu, et j'ai cru comprendre qu'il y avait une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Naturellement, je maintiens mon vœu.

Je voudrais aussi apporter une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif et je remercie pour cela d'avance le président de séance des 2 minutes 30 qu'il va me laisser généreusement, comme à mon collègue !

D'abord, que vous tentiez une explication de vote, cher collègue, aussi agressive, le jour où le Gouvernement que vous soutenez ou ne soutenez pas - on ne sait plus très bien avec les Verts... - vient une nouvelle fois de baisser drastiquement le budget du Ministère de l'Écologie, est un acte de bravoure, ou de foi politique, ou de discipline - on ne sait pas très bien - qui vous honore, mais je ne suis pas sûre, en fait.

Sur votre explication de vote, quand même, et sur les propos qui ont été tenus par M. JOMIER, on casse le thermomètre. On nous dit : "C'est formidable, on est en retard". C'est vrai, ce n'est pas vrai... on ne sait pas très bien ; moi, je vous dis que c'est vrai : cela fait au moins six mois. Mais de toute façon, ce n'est pas grave, puisque le Ministère de l'Écologie vient d'annoncer qu'il renonçait aux campagnes de mesure.

Sur un sujet dont tout le monde a reconnu à l'instant l'importance, c'est pour le moins bizarre. Moi, je crois que la biosurveillance dans toutes ses formes - et non il ne s'agit pas de mettre des lichens sur le site Internet de la Mairie, vous le savez très bien - c'est important, comme toute l'information qui peut être donnée aux Parisiens.

L'information, en la matière, c'est le début de la prévention : s'informer, c'est déjà se protéger.

Enfin, vous nous proposez un vœu bis. C'est un vœu qui a été déposé en Conseil d'arrondissement selon la pratique désormais célèbre du vœu coucou, celui-là à la dernière minute, sous la houlette et la pression de la mairie centrale.

Sans complexe, vous vous proposez ici de reprendre nos propositions dans un simple copié-collé. C'est une improvisation qui démontre peut-être une certaine distance avec le sujet, un manque d'intérêt, voire un manque de connaissance.

Je crois que sur un tel sujet qui est celui de la santé publique en général, et cette application en particulier, il n'y a pas de place pour la politique à la petite semaine.

Le Conseil de Paris aurait gagné en effet à présenter un vœu consensuel sur un sujet discuté ensemble, comme on a su le faire sur d'autres questions, par exemple sur des questions de politique internationale. C'est vraiment regrettable que cela n'ait pas été possible en l'espèce, mais la pratique qui a consisté à essayer de couper l'herbe sous le pied au dernier moment par un vœu déposé en Conseil d'arrondissement n'était pas vraiment appropriée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, s'il vous plaît.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Non, j'approche des 2 minutes 30 seulement...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, vous avez une minute. Vous avez déjà eu 2 minutes 30 tout à l'heure. Vous avez déjà dépassé...

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - La campagne est terminée, Monsieur BELLARD, l'heure est aux actes. Les Parisiens nous attendent là et manifestement, vous n'y êtes pas !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez déjà pris une minute pour parler de l'Assemblée nationale, ce qui va frustrer vos électeurs essonniens.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 19 G).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la gestion du compte épargne temps au sein de l'A.P.-H.P.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 111 G, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à la gestion du compte épargne temps au sein de l'A.P.-H.P.

La parole est à M. François HAAB, pour 2 minutes maximum.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette question des comptes épargne temps est une question absolument fondamentale parce qu'elle risque d'avoir des conséquences à brève échéance sur l'offre de soins pour les Parisiens.

En effet, il ne s'agit bien sûr pas ici de remettre en cause la loi des 35 heures à l'hôpital, mais plus exactement d'en analyser les conséquences et de voir quels seront les retentissements en termes d'offre de soins.

Depuis plusieurs années, tous les personnels de l'A.P.-H.P. ont constitué des comptes épargne temps qui peuvent dorénavant atteindre jusqu'à plusieurs années pour certaines catégories socioprofessionnelles - je pense par exemple aux anesthésistes -, et qui vont permettre à certains d'entre eux de faire valoir leur droit à la retraite plus de deux années avant la date normale de leur départ sans qu'ils puissent être remplacés.

Et donc forcément, fatalement, l'offre de soins va s'en ressentir, s'en retrouver altérée.

Ce que nous demandons, c'est d'avoir une vision claire de l'état des lieux de ces comptes épargne temps, et de savoir quelles seront les mesures prises pour compenser, pallier ces départs anticipés et que nous devons d'ores et déjà prévoir en termes de remplacements.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

François HAAB soulève une question importante à l'A.P.-H.P. effectivement, et qui a donné lieu, comme il le rappelle de façon très précise dans les attendus du vœu, à un certain nombre de dispositions successives qui ont été prises par l'A.P.-H.P., qui ont été d'ailleurs incomplètement appliquées et avec une situation actuelle qui est complexe parce que si effectivement, d'un coup, tous les personnels voulaient solder, ce serait simplement intenable financièrement.

La question est donc tout à fait réelle. Mais je voudrais juste rappeler qu'elle concerne une institution, un organisme qui n'est pas le Conseil de Paris et qui ne dépend pas du Conseil de Paris.

François HAAB le sait bien, mais je voudrais rappeler à l'ensemble de mes collègues que depuis la loi H.P.S.T., qui a modifié la gouvernance des hôpitaux, c'est le directoire, le directeur général assisté du directoire, qui dirige l'hôpital et qui prend l'ensemble des décisions concernant l'hôpital. Le Conseil de surveillance a un rôle très général et n'a plus un rôle exécutif. La présidente du Conseil de surveillance n'a pas un rôle de présidente exécutive.

Donc ce n'est pas la Ville de Paris qui dirige l'A.P.-H.P.

Je propose donc à François HAAB de répondre à sa question en saisissant le directeur général de l'A.P.-H.P. de cette question, en lui demandant les informations utiles, à François HAAB et à l'ensemble des élus qui le souhaitent, et en portant ces éléments d'information, peut-être à une réunion, à la prochaine réunion de la 4e Commission, si vous en êtes d'accord.

Donc, je vous demande de retirer votre vœu qui n'a pas vraiment d'objet en séance du Conseil de Paris et je m'engage à vous apporter ces informations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur HAAB ?

M. François HAAB. - J'entends la réponse et la proposition de Bernard JOMIER, à laquelle je vais me ranger pour que nous ayons effectivement ce débat en Commission. Je crois que le but du vœu n'est pas uniquement de demander à la présidente du Conseil de surveillance, qui est la Maire de Paris, de dicter la politique de l'A.P.-H.P., mais elle est là aussi pour représenter les Parisiens et qu'on ait, en tant que Parisiens, les informations et les conséquences en matière d'offre de soins de la politique de l'A.P.-H.P., notamment sur cette question des comptes épargne temps.

Ayons ce débat en Commission, que les Commissions soient utiles pour traiter ce genre de question. Le cas échéant, nous reviendrons dans l'hémicycle pour discuter de cette question.

Donc, je retire le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la stratégie de la Ville de Paris eu égard à la politique patrimoniale de l'A.P.-H.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous continuons avec le vœu référencé n° 112 G, que je pressens comme étant une nouvelle série d'un grand classique de notre Conseil de Paris : François HAAB et Bernard JOMIER.

Le vœu n° 112 G, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à la stratégie de la Ville de Paris, eu égard à la politique patrimoniale de l'A.P.-H.P. Vous avez 2 minutes maximum.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Là, on touche une question extrêmement sensible et d'ailleurs, récemment, une note du Ministère de l'Economie et des Finances a pointé les difficultés que pourrait poser, on va dire, la cohabitation, la relation entre une présidence de conseil de surveillance et la Maire de la ville. On sait que, pour un établissement hospitalier comme l'A.P.-H.P., une de ses principales richesses, outre la qualité de ses personnels, ce sont ses ressources foncières. L'A.P.-H.P. a opéré un certain nombre de réorganisations, libérant ainsi des espaces fonciers ; je cite ici, par exemple, l'emprise de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul qui, pour l'instant, n'a pas trouvé de projet ou, en tous les cas, de solution quant à son utilisation d'un point de vue des ressources foncières ou patrimoniales.

Ce que nous souhaitons au travers de ce vœu, c'est que la Maire de Paris, qui se trouve être, par ailleurs, présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., communique au Conseil sa politique en matière d'utilisation des ressources foncières libérées par l'A.P.-H.P.

Donc, là, c'est bien une question qui s'adresse à la Maire de Paris et non pas en tant que présidente du Conseil de surveillance. Elle l'est aussi mais surtout en tant que maire et responsable de la politique d'urbanisme et de gestion des ressources foncières de la Ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bernard JOMIER ?

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Je vous remercie de la précision une nouvelle fois en termes de gouvernance sur la distinction entre la fonction de présidence du Conseil de surveillance et la Ville de Paris. Je redis d'ailleurs, à cet égard, que la loi HPST est restée sur une cote mal taillée qui induit effectivement cette confusion et fait qu'il n'est pas toujours évident d'y voir clair, d'autant que, comme vous le savez, l'emprise géographique de l'A.P.-H.P. dépasse le territoire de la Ville de Paris, et de façon extrêmement large.

Oui, effectivement, la politique patrimoniale de la Ville d'abord, et c'est une évidence, n'est pas celle de l'A.P.-H.P. Sur ce point, le rapport que vous citez le pointe, mais c'est sans surprise aucune parce que, voilà, la Ville de Paris défend les intérêts des Parisiens, que la Ville de Paris est, par ailleurs, maître du Plan local d'urbanisme et que tous les propriétaires qui se trouvent sur le territoire de la Ville ne peuvent aménager leur parcelle qu'en fonction de ce Plan local d'urbanisme.

Donc, un échange est nécessaire avec l'A.P.-H.P., comme avec les autres institutions concernées, pour faire de façon générale un travail d'identification des sites qu'ils possèdent. La Ville a un intérêt à ce travail d'identification pour répondre à ce que sont ses priorités et notamment ce qui est la grande priorité de la mandature que la Maire a rappelée, qui est la création de logements.

Je voulais vous apporter une réponse précise sur Saint-Vincent-de-Paul, puisque vous interrogez dans votre vœu sur cette parcelle.

Les discussions sont en cours ; elles sont même avancées, on peut dire. Elles devront tenir compte, bien sûr, des demandes de l'Etat en matière de protection patrimoniale sur le site de Saint-Vincent-de-Paul mais aussi des valorisations futures que la Ville ou l'A.P. peut souhaiter.

Donc, on y reviendra. Je vous propose très concrètement, puisque vous vous interrogez sur la façon dont le Conseil de Paris est informé, à l'occasion de la communication sur la politique de santé de la Ville qui aura lieu au prochain Conseil de Paris, il y aura une partie sur la politique patrimoniale de la Ville dans ses rapports avec l'A.P.-H.P.

Je vous demande donc, en cette attente, de retirer votre vœu. Nous aborderons ce sujet au prochain Conseil.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur HAAB, retirez-vous ?

M. François HAAB. - Je pense que nous avons rendez-vous au mois d'octobre sur la politique de santé. Je retiens et j'entends la proposition de M. JOMIER. Donc, rendez-vous au mois d'octobre !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mutualisation des greffons de reins en Ile-de-France.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 113 G, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à la mutualisation des greffons de reins en Ile-de-France.

Monsieur HAAB, vous avez la parole.

M. François HAAB. - Je suis désolé de ce sujet, qui peut paraître un peu technique. Il ne s'agit pas de transformer l'hémicycle en un lieu de débat scientifique mais, là, encore une fois, c'est une question qui ne concerne pas le médical mais qui concerne les Parisiens. Des dérives ou, en tous les cas, des anomalies ont été pointées par l'Agence de biomédecine signalant une grande disparité pour les Parisiens qui ont besoin d'une greffe de rein en matière d'accessibilité à cette ressource très rare que sont les greffons rénaux, et tout ceci, probablement du fait d'une organisation qui n'apparaît pas optimale.

Encore une fois, j'entends bien que la Maire de Paris, ès-qualité présidente du Conseil de surveillance, ne dirige pas l'A.P.-H.P., mais elle est, d'une certaine manière, la représentante, avec M. JOMIER d'ailleurs, au Conseil de surveillance, des Parisiens.

A ce titre, nous aimerions qu'il y ait une discussion ouverte avec l'A.P.-H.P. sur les modalités d'utilisation de cette ressource, je le répète, extrêmement rare et précieuse que sont les greffons rénaux, pour gommer le plus rapidement possible les inégalités dans l'accès à ces reins pour les Parisiens en fonction de leur lieu d'habitation ou du secteur dans lequel ils sont traités.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bernard JOMIER ?

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Encore une fois, je vais vous remercier de porter cette question. Cela me gêne presque de vous faire la même réponse parce que vous portez des questions qui sont importantes et qui prouvent d'ailleurs qu'on peut faire avancer et on fait avancer la politique de santé, comme bien d'autres politiques, ailleurs que simplement dans l'hémicycle.

Donc, la question que vous soulevez des greffons rénaux en Ile-de-France et de l'organisation de ce système me semble, là aussi, ne pas relever nécessairement d'un projet de délibération ou d'un vœu voté en Conseil de Paris.

En revanche, s'agissant d'une question importante pour la santé des Parisiens et des Franciliens, je vous propose là aussi de saisir le Directeur général, de faire suite à votre demande de ce type d'organisation du prélèvement et de vous en faire le compte rendu lors d'une prochaine réunion de la 4e Commission, si vous en êtes d'accord.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur HAAB ?

M. François HAAB. - Ce n'est pas un signe de fatigue mais cette proposition est acceptée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au soutien du centre de santé sexuelle "Le 190".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 114 G, déposé par Mme SIMONNET, relatif au soutien du centre de santé sexuelle "Le 190".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un vœu de soutien au centre de santé sexuelle "Le 190".

Je ne sais pas si tous les collègues connaissent ce centre de santé sexuelle "Le 190" : c'est un lieu unique, innovant et très efficace en matière de santé sexuelle et qui avait ouvert ses portes en février 2010.

Il faut savoir qu'il s'agit d'un service global d'information, de dépistage, de suivi de soins qui est basé sur la non-discrimination et l'acceptation de la vie sexuelle de chacune et de chacun. Il accueille, ce centre, plus de 2.000 patients annuels et compte 4.200 dossiers patients ouverts à ce jour.

Ce centre a permis de considérer vraiment la santé sexuelle comme un élément fondamental de la santé et de la qualité de vie et s'adresse notamment à toutes celles et ceux dont l'identité, l'orientation et les pratiques sexuelles pourraient générer une stigmatisation dans le système de soins classique.

Je sais qu'en Commission, cela a pu choquer les collègues de l'U.M.P. Je tiens à les rassurer sur le fait que je suis personnellement extrêmement attachée à l'universalité des droits, je suis une républicaine et, pour autant, il faut avoir conscience que, oui, nos diversités sexuelles, d'orientations sexuelles, de pratiques sexuelles sont, hélas, très insuffisamment prises en compte dans le système de soins classique. Ce centre de soins, innovant, bien particulier, a permis de développer toute une expertise en santé gay et L.G.B.T., qui constitue vraiment un lieu ressources en France et à l'étranger.

Même si je tiens à signaler qu'il y a aussi de nombreux champs nouveaux à travailler et à œuvrer, notamment concernant la santé des lesbiennes.

Sur ce vœu, je souhaite vous alerter sur deux aspects problématiques que rencontre ce centre de santé.

Premièrement, le propriétaire actuel des locaux où il est hébergé, un fonds de pension luxembourgeois, a vendu l'immeuble et le nouvel acquéreur demande à la structure de quitter les lieux d'ici la fin décembre. Donc, c'est très, très problématique, pour qu'il puisse trouver d'autres locaux. Il y a de nombreux critères à respecter et, par ailleurs, ce centre...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - Je terminerai.

Ce centre a des problèmes et des difficultés financières.

Je sais que l'Exécutif est très impliqué et je souhaite vraiment qu'à travers notre vœu nous affirmions tout notre soutien à ce centre de santé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER et il y aura une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris et une de l'U.D.I.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Madame SIMONNET, vous présentez un nouveau type de vœux, le vœu exaucé ! Cela tombe bien.

Très sérieusement, je n'ai pas grand-chose à ajouter à votre description juste de l'activité du 190 et de l'intérêt des actions qu'il mène. Juste vous dire qu'à mon sens, il est surtout victime d'une crise de croissance et que cette crise de croissance nécessite des réponses de l'ensemble des partenaires.

C'est le cas. D'ailleurs, le 190 a aujourd'hui, dans un nouveau communiqué, salué l'action de la Mairie de Paris et du Conseil régional qui ont immédiatement pris des mesures pour lui permettre de poursuivre son activité. Le Conseil d'administration du 190 a d'ailleurs décidé de poursuivre cette activité, au moins jusqu'à fin avril, et de faire un nouveau point.

Concernant les locaux, nous sommes intervenus. Le nouveau propriétaire a donné un délai supplémentaire au 190. Et d'ici un délai court, nous proposerons des nouveaux locaux au 190 qui lui permettront de déménager en toute tranquillité et dans des locaux plus vastes.

En revanche, je vous demande, dans votre vœu que je suis prêt à accueillir de façon favorable et à soutenir, que vous retiriez un considérant qui comporte tout de même une maladresse : ce n'est pas parce qu'un lieu accomplit un travail très positif qu'il faut avoir un abord un peu de dénigrement des autres lieux de soins. Je crois que le 190 se suffit par la richesse de son projet, et le considérant qui semble dire qu'il y a une stigmatisation dans le système de soins classique des personnes qui fréquentent le 190 est somme toute maladroit, n'apporte rien au débat et risquerait de compromettre l'unanimité de notre Assemblée.

Je vous demande de retirer ce considérant et j'appellerai à voter votre vœu.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SIMONNET, acceptez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, j'accepte.

Je me félicite de l'action qui est engagée.

En revanche, je souhaite vraiment que les subventions ultérieures soient bien au-delà des 23.000 euros qui étaient prévus.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Nous avons deux explications de vote.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Écologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Rapidement, Monsieur le Maire. Merci.

Effectivement le vœu est exaucé et, moi aussi, je me réjouis des annonces qui sont faites par Bernard JOMIER. C'est toujours bien toutefois de rappeler notre soutien à ce type de structure.

Juste en quelques mots, la lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles nous ont montré le rôle essentiel de la santé communautaire dans la prévention et la prise en charge des malades, résultat d'une mobilisation exceptionnelle et unanimement reconnue des malades, de leurs amis, de leurs familles, et de toutes celles et ceux qui les ont soutenus et les soutiennent encore.

Le 190 est tout à la fois une émanation de ce combat historique et un exemple réussi d'une articulation efficace entre un acteur de la santé communautaire et les dispositifs de santé publique. C'est aujourd'hui un centre dont l'activité est essentielle pour la santé LGBT, dans un contexte où les contaminations au VIH touchent de nouveau massivement les gays et notamment les jeunes gays.

C'est vrai, il reste encore du travail à mener au niveau de la Ville pour améliorer la prise en charge des jeunes, des personnes trans, et pour la santé des lesbiennes, comme l'a rappelé ma collègue Danielle SIMONNET.

Alors, notre Ville peut s'enorgueillir...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous êtes déjà à une minute.

M. David BELLIARD. - Je termine. Quelques mots quand même sur ce centre.

Elle peut s'enorgueillir de bénéficier sur son territoire d'un tel établissement qui marque notre attachement à l'efficacité de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, à l'innovation en terme d'accueil et de prise en charge des populations issues de la communauté LGBT, et enfin notre attachement indéfectible à la reconnaissance de toutes les identités dans leur diversité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci

La parole est à M. François HAAB pour le groupe UDI - MODEM.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur tous les commentaires justes qui ont été faits sur l'intérêt sanitaire de cette structure.

Je remercie Mme SIMONNET d'avoir modifié ses considérants, ce qui va nous permettre de voter de manière consensuelle, j'imagine, ce vœu pour ce centre qui le mérite bien.

Nous nous associerons à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 20 G).

2014 DFPE 1397 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil de petite enfance situé au 9-11 rue Erlanger (16e) - marché services (art. 30) - lancement et modalités passation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 1397 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement d'accueil de la petite enfance situé au 9-11 rue Erlanger, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un groupe à soi tout seul !

Je voterai contre ce projet de délibération, mais je pense que ce n'est pas une surprise, parce qu'il propose une gestion d'une crèche par un marché de prestation de service. Et je souhaite réaffirmer une fois de plus mon opposition par principe à ces marchés, qu'il s'agisse de délégation de service public ou de marché. Quand on est capable de mettre en place une régie publique de l'eau, on devrait être capable de remunicipaliser l'ensemble des crèches qui ont été cédées au privé.

Alors, sachez que l'exploitation prend fin le 31 juillet 2015. Il me semble que nous pourrions tout à fait la remunicipaliser, puisque ce mode de gestion, à mon sens, est incompatible avec l'objet même dont il s'agit, et contraire à l'intérêt des enfants.

Une fois de plus dans le projet de délibération, vous argumentez que le recours à la gestion privée et non publique est nécessaire pour offrir une amplitude horaire décalée par rapport aux horaires habituels. Là, il s'agit d'une amplitude horaire de 8 heures à 20 heures.

L'objectif, selon le projet de délibération, est de mettre des équipements publics à la disposition des Parisiennes et des Parisiens avec des horaires qui correspondent à leur vie. Mais où ce nouvel élargissement, qui vise à accompagner cette dérégulation de nos vies en ville, peut-il donc mener ?

Franchement, quand on voit tout le débat qu'on a en ce moment sur le travail du dimanche, allez-vous demander à toutes les crèches gérées par le privé d'ouvrir le dimanche, si le Gouvernement demain procède par ordonnance et poursuit la dérégulation du temps de travail ? On voit bien que c'est une absurdité.

Evidemment les familles, et plus encore les familles monoparentales, les mères seules avec enfant, souvent les premières victimes de précarité, sont celles qui subissent le plus les horaires décalés imposés.

Evidemment, on doit avoir un travail, une réflexion sur cette question mais le problème est qu'on le prend là dans un sens qui amène à tout déréguler.

Mais surtout posons-nous la question : est-ce que c'est vraiment dans le 16e arrondissement qu'il y a le plus de femmes seules isolées en situation de grande précarité, qui n'ont pas de mode de garde alternatif et pour lesquelles il faut absolument avoir des modes de garde collective décalés ? Quand on regarde la sociologie du 16e arrondissement, je pense, en toute honnêteté entre nous, on peut se dire que ce n'est pas là la grande préoccupation.

Donc, vous le savez bien, vous avez recours à des organismes privés pour gérer des structures de la petite enfance, parce que ces organismes privés n'ont pas les mêmes exigences au niveau de l'encadrement des agents qui y travaillent, et donc forcément cela vous permet d'atterrir sur un prix de revient de la structure différent.

Mais attention, parce que cela nous amène à avoir une dégradation du service public, et je suis très inquiète sur les structures de petite enfance. Entre les structures de petite enfance gérées par le public, où les problèmes de sous-effectif nous amènent à des situations potentielles de maltraitance institutionnelle, et les structures qu'on développe avec des structures privées qui n'ont pas tout à fait les mêmes exigences que nous - nous avons eu des exemples de mobilisation dans des structures privées à Paris -, attention, on va se retrouver un jour - je ne le souhaite pas - dans une situation qui peut être très grave. C'est quand même la santé des petites Parisiennes et petits Parisiens qui est en cause.

Je le rappelle, une crèche n'est pas un endroit simplement pour garder des enfants. Une crèche est une structure d'éveil et d'accompagnement à l'émancipation du tout-petit. Voilà. Cela nécessite un autre projet.

A Paris, je pense qu'on doit porter une autre ambition du service public de la petite enfance, et je regrette vraiment que, d'année en année, de Conseil en Conseil, on voie se développer ces projets de délibération. Je pense que la recherche de l'augmentation de la satisfaction du nombre de demandes de places en crèche pourvues doit passer par le public et, quand ce n'est pas le public, cela doit être l'associatif, mais l'associatif impliquant un projet de quartier, avec des habitants et des parents.

Je vous remercie et je voterai contre ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme OUMER sur l'émancipation des tout-petits.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'entends, c'est une position de principe. Je ne désespère pas de vous convaincre un jour.

Néanmoins, je pense que votre positionnement, et en tout cas l'exemple que vous prenez et les femmes que vous prétendez défendre, je ne pense pas que l'argument que vous présentez permette d'améliorer leurs conditions. Bien au contraire, parce que si effectivement des femmes seules avec enfants, qui sont dans une situation de précarité d'emploi, je vois mal comment la Ville pourrait, en supprimant la possibilité d'avoir une offre la plus large possible, pourrait, à ce moment-là, aller contre, au contraire. C'est un soutien que l'on apporte aux familles, aux personnes qui en ont besoin. Voilà. Je pense qu'au contraire, cette position va à l'encontre de ce que vous prétendez défendre en prenant cet exemple.

Néanmoins, j'aimerais quand même aussi contredire très fermement un certain nombre d'affirmations. Vous savez parfaitement, puisque ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat, que les crèches concernées font l'objet d'un contrôle régulier de nos services, puisque la prestation est encadrée. Ils sont agréés, ils sont contrôlés, la réglementation qui est respectée dans ces établissements est une réglementation fixée nationalement. Elle est parfaitement respectée, donc l'opprobre que vous jetez par principe et a priori sur ces structures, parce qu'elles sont privées, n'est absolument pas justifié dès lors que tous les contrôles, et en tout cas, les mêmes taux d'exigence de qualification des personnels d'encadrement sont exigés au même titre que les établissements de crèches municipaux en régie.

Donc, votre argument n'est absolument pas fondé. Voilà. J'ai six ans pour vous convaincre, j'espère que j'y arriverai.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous vous préparez à l'impossible !

Je mets donc aux voix le DFPE 1397...

Il faut me les signaler, les demandes de...

Mme Danièle PREMEL. - Explication de vote : effectivement, je ne voulais pas reprendre les arguments de Mme SIMONNET, qui me semblent très pertinents, mais je ne comprends pas pourquoi nous faisons toujours appel et ayons recours à ce marché de services de l'article 30, et plus particulièrement aussi dans le cas des crèches, donc nous voterons effectivement contre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1397.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFPE 1397).

2014 DASES 1298 G - Convention de mandat de gestion et convention de coopération entre le Samusocial de Paris, le Département et le CASVP relatives aux prises en charge hôtelière au titre de l'ASE.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement social hôtelier.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 1298 G relatif à une convention de mandat de gestion et convention de coopération entre le Samusocial de Paris, le Département, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatives aux prises en charge hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance, sur lequel Mme SIMONNET et l'Exécutif ont déposés les vœux référencés n^{os} 115 G et 115 G bis qui y sont rattachés.

La parole va être successivement à Mme Marie ATALLAH, Mme Danielle SIMONNET et M. Hervé BÉGUÉ.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est avec attention et intérêt que nous avons examiné ce projet de délibération, qui porte sur une amélioration du dispositif de la prise en charge de l'hébergement des familles à l'hôtel, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, qui relève des compétences de notre Département.

L'élément principal de ce nouveau dispositif est de confier la gestion de la prise en charge de l'hébergement hôtelier à Paris au Samusocial, qui deviendra l'unique opérateur ayant la mission de choisir les hôtels, négocier les prix, gérer les réservations des chambres et payer les hôteliers. Ce nouveau dispositif vise trois objectifs : améliorer la qualité de l'offre de l'hébergement, maîtriser les tarifs des chambres et assurer l'intégralité du paiement auprès des hôteliers, et permettre aux travailleurs sociaux de la DASES de se consacrer à un accompagnement social adapté et spécifique aux familles à l'hôtel.

Comment ne pas saluer ces objectifs, qui constituent pour nous une avancée en termes de progrès humain et social dans ce dispositif ? Néanmoins, nous souhaitons revenir sur le bilan de l'expérimentation qui vous a conduit à la pérennisation du dispositif, et regrettons le peu d'éléments fournis dans le projet de délibération, s'agissant de certains points qu'il nous semblait important de nous préciser.

Nous saluons bien sûr les informations relatives à la diminution du coût des chambres, estimée à près de 18 %, ou encore celles de la sortie de plus de 120 familles du dispositif vers un logement depuis octobre 2013. Ce sont certes des résultats encourageants, mais pour nous insuffisants au regard des objectifs fixés. Rien par rapport à des critères clairs nous permettant de noter une réelle amélioration de l'offre de l'hébergement hôtelier sur le plan des conditions de vie des familles.

Vous parlez de régler la sur-occupation, c'est très bien, mais quelle sera l'exigence pour s'assurer des conditions permettant une alimentation saine des enfants ? Quelle exigence pour que les enfants puissent suivre une scolarité normale, étudier et faire leurs devoirs dans des conditions tranquilles ? Quelle exigence pour respecter une intimité individuelle ou une vie de couple ?

Une autre question importante nous paraît intéressante, c'est le taux de participation financière de la famille, qui reste à la charge de la famille hébergée : quel serait le montant du reste-à-vivre adopté dans le cadre de l'aide financière attribuée par les services sociaux du Département ?

Nous sommes tous conscients ici que l'hébergement en hôtel est, par définition, inadapté pour une vie familiale normale, et si nous souhaitons avancer sur l'amélioration de la qualité de ce type d'hébergement, nous avons envie de formuler deux propositions : la première, c'est de bien définir une grille d'indicateurs pour exiger un seuil de qualité de vie à l'hôtel. Et une deuxième proposition : fixer une durée maximum au-delà de laquelle la famille doit être orientée vers un autre type d'hébergement ou de logement.

Deux autres questions auxquelles nous souhaitons aussi avoir une réponse pour mieux comprendre ce dispositif : en 2013 et selon le chiffre indiqué dans un rapport du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, 640 ménages ont été hébergés en hôtel dans le cadre de l'A.S.E., pour un coût de 21 millions d'euros. Quel serait le nombre de ménages pris en charge dans le cadre de ce nouveau dispositif et pour quel budget alloué ?

Pour finir, nous savons que cette problématique d'hébergement des familles dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance sera au cœur des débats dans la concertation de la grande cause contre les exclusions, et nous formulons ici le vœu qu'il y ait un groupe de travail spécifique qui se pencherait sur ce sujet, dans l'objectif de pouvoir élaborer une solution alternative à ce type d'hébergement, car Paris ne doit pas accepter le maintien de ce type d'hébergement qui contribue à l'exclusion sociale. Il nous coûte très cher, aussi bien financièrement que socialement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Et ce n'est pas obligé !

Mme Danielle SIMONNET. - Parfois, j'arrive à faire moins !

Ecoutez, mes chers collègues, l'Exécutif, avec la Maire de Paris, donnait le coup d'envoi du chantier qui sera la grande cause de cette mandature, la lutte contre la grande exclusion. La prise en charge de l'hébergement des familles avec enfants à la rue et leur accompagnement vers un logement pérenne est un des devoirs sans doute les plus essentiels dans les missions de notre Département, dans la lutte contre la grande exclusion. Mais depuis le Conseil de Paris des 8 et 9 juillet 2013, une expérimentation de la gestion de la réservation hôtelière par le Samusocial de Paris pour les prises en charge hôtelières des familles au titre de l'aide sociale à l'enfance a été adoptée sur deux arrondissements : le 11e et le 13e. Elle a été ensuite étendue progressivement par la suite. Et là, il est prévu, eh bien, de la généraliser au 1er janvier 2015.

Moi, déjà, à l'époque, je n'avais pas approuvé les projets de délibération et j'avais été plus que réticente, et je le suis toujours. Et je trouve qu'au moment où le projet de délibération vise à renforcer les capacités de négociation du Samusocial de Paris vis-à-vis des hôteliers logeant des familles sans logis, je trouve que le minimum eût été, eh bien, qu'on ait droit à un vrai rapport de cette expérimentation, un vrai bilan. Et quand je dis un bilan, c'est-à-dire, un bilan écrit. C'est quand même le minimum, surtout que cela faisait débat et que cela continue toujours à faire débat.

Alors, bien sûr, je ne nie pas qu'il y a eu un très gros travail de fait, mais parce que la situation était catastrophique, elle était calamiteuse ! Mais est-ce que le gros travail qui a été fait permet d'améliorer parce que c'est pris en externalisation par le Samusocial, ou parce que ça a été pris en charge ? En clair, en d'autres mots, moi, je reste convaincue qu'une structure interne aux services sociaux pouvait tout à fait être en capacité de pouvoir gérer ces réservations sociales hôtelières, pour pouvoir à la fois peser sur les prix hôteliers, mais en même temps, améliorer les conditions pour lutter contre les hôteliers marchands de sommeil, et surtout, continuer, parce qu'on a énormément de retard, la démultiplication des mesures alternatives à la prise en charge hôtelière.

Donc, moi, je reste très inquiète, parce qu'on sait que le Samusocial, eh bien, gère également le dispositif du 115, et que même si cela n'est pas les mêmes publics qui doivent passer par une structure ou par une autre, on voit comment cela fonctionne au niveau du 115 : ce sont des familles qui se retrouvent ballotées d'un hôtel à un autre, d'un département à un autre. Je suis inquiète de cette externalisation et je pense que, quand on regarde - et on débattrait tout à l'heure à travers le vœu M.I.E. -, quand on voit ce que donnent certaines externalisations, y compris à des structures associatives qui, au point de départ, ont normalement une grande expertise sur la question, on voit bien : on se fait épingleur par le défenseur des droits au niveau de l'externalisation en direction de France Terre d'Asile sur les mineurs isolés étrangers. Je suis dubitative sur ce que nous faisons avec le S.A.M.U. Social et très inquiète.

Je pense que, au contraire, il faut retravailler les choses en interne.

Je pense également que, concernant l'aide sociale à l'enfance, il y a un deuxième problème, qui est que de plus en plus de familles dont les enfants sont à la rue, qui devraient relever de l'aide sociale à l'enfance, on considère qu'un enfant qui est à la rue, ce n'est pas suffisant pour relever de l'aide sociale à l'enfance et on le renvoie sur le 115.

Vous le savez bien, dans les faits, et les militants associatifs qui sont sur le terrain le constatent chaque jour, qu'il y a une situation qui s'aggrave de ce point de vue-là et sur laquelle je voudrais alerter.

Pour finir, je pense que ces familles-là, qui sont dans une situation de grande précarité ont besoin d'avoir un référent, d'avoir une cellule et pas de démultiplier des interlocuteurs. Je suis donc inquiète de la segmentation que le dispositif induit.

Vous l'avez compris, je remercie, en tous les cas, l'équipe de Mme VERSINI qui s'est donné beaucoup de mal pour essayer de me convaincre et qui a cherché vraiment à faire un travail pédagogique. Soyez convaincus que ce n'est pas leur travail pédagogique en tant que tel qui échoue, c'est peut-être que j'ai aussi d'autres échos et que nous sommes dans un débat politique sur : comment on doit concevoir ces politiques-là.

Donc, n'étant toujours pas convaincue, je voterai contre ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Hervé BÈGUE.

M. Hervé BÈGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mais c'est M. BÈGUÉ, avec un accent sur chaque "E".

Comme dans ma voix, l'accent !

Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous accueillons avec satisfaction ce projet de délibération qui acte une évolution importante du dispositif hôtelier pour les familles à la rue et qui font l'objet de mesures de protection de l'enfance. La gestion des réservations et des relations avec les hôteliers, paiements compris, par le S.A.M.U. Social est, selon nous, une avancée positive. Ainsi, les bénéficiaires n'auront plus à gérer les relations financières avec les hôteliers, ce qui nous semble de nature à rassurer ces familles qui font déjà face à de nombreuses difficultés.

Nous savions notamment que certains hôteliers n'hésitaient pas à faire pression sur certaines familles, à en refuser certaines ou à moduler le prix des chambres.

Cette évolution est positive et s'inscrit dans la lignée des améliorations actées ces dernières années en matière de versement de cette aide aux familles qui tendent à les décharger d'une responsabilité supplémentaire.

Cela ne nous empêche pas de partager l'inquiétude de Danielle SIMONNET sur la gestion par le S.A.M.U. Social. Comment ne pas être inquiet lorsque l'on regarde avec attention la situation du dispositif d'hébergement d'urgence de droit commun ?

Le S.A.M.U. Social, dans l'exercice des missions qu'il exerce pour le compte de l'Etat, rencontre de grandes difficultés à stabiliser rapidement les hébergés, de sorte que certains sont ballottés d'hôtel en hôtel, du Nord au Sud de l'Île-de-France, pendant de très longues semaines.

Au-delà de ces difficultés de gestion, les pratiques internes de cet opérateur sont mises en cause par ses salariés qui dénoncent régulièrement leurs mauvaises conditions de travail.

Rappelons-nous notamment le mouvement de grève de 2011 qui avait été massivement suivi.

C'est pour ces raisons que nous voterons ce projet de délibération et que nous souhaitons pouvoir suivre la mise en œuvre de la concertation tripartite. Le cadre de la 4e Commission nous paraît, en effet, adapté à cette volonté. Nous voterons donc également le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, les uns et les autres, pour votre intervention qui montre toute l'importance que vous attachez à la situation de ces familles avec enfants, comme moi-même.

Je pense effectivement que, même si nous avons un certain nombre de points de désaccord, notamment avec Mme SIMONNET, mais pas un désaccord du tout sur le fond mais un désaccord sur la prise en charge par le S.A.M.U. Social qui vous inquiète.

Par ailleurs, vous avez raison tous les trois sur un point principal : c'est le besoin d'avoir une évaluation du dispositif qui est mis en place. Je m'engage à ce qu'on le fasse dans le cadre de la 4ème Commission parce que, effectivement, si on se félicite que beaucoup de familles aient pu sortir du dispositif hôtelier pour pouvoir, grâce au dispositif "Louer solidaire", aller vers le logement social, évidemment, je suis comme vous soucieuse de la situation des enfants au regard de leur équilibre alimentaire, de leur scolarisation.

Ce dont je suis sûre, et c'est en quoi je pense que ce dispositif est une amélioration par rapport à ce qui se passait auparavant, c'est que, d'une part, les familles ne sont plus du tout en relation directe dans le dispositif tel qu'il est proposé aujourd'hui, c'est-à-dire la pérennisation de l'expérimentation qui a été mise en place en 2013. Les familles ne sont plus en relation avec les hôteliers, ne sont plus à rechercher elles-mêmes des hôtels à partir d'une liste donnée par les travailleurs sociaux et ne paient plus elles-mêmes les hôteliers, ce qui me paraît vraiment important.

En fait, ce que je voudrais vous préciser, c'est que, dans le cadre de ce partenariat, le S.A.M.U. Social est un opérateur. Il n'assure absolument pas l'accompagnement social des familles, qui est fait entièrement et exclusivement par les travailleurs sociaux du Département et de la Ville, qui suivent les familles et qui, du fait, qu'ils n'ont plus à gérer des problèmes logistiques, se trouvent en plus grande disponibilité encore pour ces familles.

Ce qui me paraît important, c'est que les familles sont toutes hébergées à Paris, à proximité du lieu de scolarisation des enfants, mais évidemment, tout cela fait que nous devons rester vigilants.

J'ai bien vu que vous distinguez bien, même si on n'a pas du tout à s'en féliciter, le fait qu'il y a deux dispositifs :

- celui que Paris a mis en place depuis 2013, qui préserve les familles dans Paris, près de la scolarisation des enfants, enfin, autant que faire se peut. Il y a peut-être des ratés !

- et puis le dispositif vers lequel sont orientées les familles qui ne relèvent pas de l'Aide sociale à l'enfance parisienne et qui, effectivement, sont ballottées sur toute l'Ile-de-France dans des conditions qui ne sont pas du tout propices à l'équilibre et à l'épanouissement des enfants.

Donc, on est vraiment d'accord sur tout cela.

Ce dispositif est quand même vraiment une amélioration, en tout cas pour les familles qui relèvent de l'Aide sociale à l'enfance, même si, Madame SIMONNET, vous considérez que plus de familles devraient en relever, mais enfin, d'après les critères, enfin tels qu'ils sont fixés aujourd'hui, toutes les familles qui en relèvent, en tout cas, sont hébergées dans Paris ; les enfants sont suivis et les familles sont mieux suivies.

On tend vers l'objectif prioritaire de les amener à sortir de l'hébergement hôtelier qui est, c'est clair, pas le meilleur lieu pour l'épanouissement d'un enfant.

Voilà !

Je conclurai pour dire qu'il y aura un bilan qui sera présenté dans le cadre de la 4e Commission, peut-être pas dans la prochaine séance mais dans une des prochaines séances.

Que, deuxièmement, on sera très attentifs au suivi des familles et à ce qu'il y ait un référentiel et des critères d'indicateurs sur : comment les familles évoluent, les enfants et dans quels délais est-ce qu'on arrive à les faire sortir de l'hôtel.

Je vous remercie tous de vos interventions mais, Madame SIMONNET, du fait que vous en faites une affaire de principe, selon laquelle le S.A.M.U. Social, selon vous, ne devrait pas gérer, être l'opérateur même de réservations hôtelières et de liens avec les hôteliers, je me vois dans l'obligation de donner un avis défavorable à votre vœu.

Je présente un vœu de l'Exécutif qui dit, comme vous, l'engagement que nous portons à ces familles et le fait que nous sommes quand même convaincus que ce dispositif est une vraie amélioration.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est, je suppose, maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 21 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1298 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1298 G).

2014 DASES 1380 G - Convention d'habilitation avec la Croix Rouge Française pour le Service d'Accueil de Jour pour Mineurs Isolés Etrangers (SAJ-MIE).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1380 G relatif à une convention d'habilitation avec la Croix-Rouge Française pour le service d'accueil de jour pour mineurs isolés étrangers.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

Ensuite à Mme Fanny GAILLANNE.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, au nom du groupe Écologiste, je reprends la parole pour m'exprimer sur le sujet important des mineurs isolés étrangers et soutenir cette convention avec la Croix-Rouge française pour un service d'accueil de jour dans le 11e arrondissement. Ce sujet me tient à cœur.

Il y a plus de 10 ans, quand j'étais élu dans le 10e arrondissement, j'avais participé à la création d'un collectif de soutien aux exilés du 10e à cause d'un afflux massif de réfugiés irakiens et afghans poussés sur les routes de l'exil à cause de la guerre.

Depuis, au gré des conflits, les nationalités se modifient mais il y a eu un changement majeur : l'arrivée de mineurs sans leur famille. Ces enfants auraient dû bénéficier de la protection liée au droit international des enfants. Il aura fallu souvent apporter des preuves administratives, choses peu faciles quand on a quitté un pays en guerre, et même quand la preuve administrative était faite, on leur faisait passer un examen osseux humiliant. Sa validité scientifique est pourtant contestée, surtout pour des adolescents qui ont connu les routes de l'exil.

Ma collègue Aurélie SOLANS a posé hier une question d'actualité, et la réponse de l'Exécutif nous a laissés sur notre faim, notamment sur l'examen osseux par rapport à la décision du Défenseur des droits du 29 août 2014.

Mme VERSINI, qui a été défenseur des enfants entre juin 2006 et avril 2011, connaît la situation parisienne et les dysfonctionnements de l'aide sociale à l'enfance.

Je tenais à les rappeler car cela bloque par ricochet le bon fonctionnement du service d'accueil de la Croix-Rouge.

Je fais néanmoins confiance à Mme VERSINI et à Mme OUMER pour améliorer la situation.

Néanmoins, rappelons ce que dit le Défenseur des droits le 29 août 2014. La décision est très critique sur le rôle de la P.A.O.M.I.E. confié par l'A.S.E. à France Terre d'Asile. Près de 50 % des jeunes ont été écartés du dispositif en 2012 et 2013, sur des bases souvent arbitraires.

Elle estime par ailleurs que la P.A.O.M.I.E. a outrepassé ses attributions et compétences en portant des appréciations sur la validité des actes d'état-civil présentés par les jeunes, en écartant du dispositif de protection de l'enfance des jeunes effectivement isolés, indépendamment de leur situation de danger effectif.

Laisser à la rue sans aucune prise en charge pendant des mois de nombreux jeunes de plus de 17 ans dont la minorité n'était pas contestée.

Porter des jugements emprunts de stéréotypes non pertinents pour la qualité de l'évaluation qui relève du jugement de valeur.

Ce sont les expressions du Défenseur des droits.

Placer des mineurs pour une simple mise à l'abri sans statut juridique dans des conditions d'hébergement parfois indignes et ne répondant pas aux critères exigibles pour des lieux accueillant des mineurs.

Il y a eu depuis un "mea culpa" de l'A.S.E. et de France Terre d'Asile, dont acte, mais on y reviendra si aucune avancée n'est constatée.

Par ailleurs, le commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils MUIŽNIEKS, était à Paris la semaine dernière pour voir la situation autour des gares du Nord et de l'Est. Il prépare un rapport qui risque d'être très critique sur la France. Le rapport ne sera pas que sur Paris et concernera l'ensemble de la France, notamment ce qui se passe à Calais, notamment ce qu'on fait parfois aux Roms, donc on risque d'être content du voyage !

Pour terminer, compte tenu de la décision du Défenseur des enfants, il y a une maladresse dans la convention jointe au projet de délibération en mettant comme président de la Croix-Rouge M. Pierre HENRY, qui est l'actuel président de France Terre d'Asile, au lieu de nous donner le vrai nom, qui est M. Jacques ELEDJAM, qui est lui le président de la Croix-Rouge. C'est dans la convention : vous pouvez vérifier, il y a une erreur de nom.

Je sais que la Ville a beaucoup de contacts avec France Terre d'Asile mais quand même, évitons ce genre de bévue, parce qu'il est important aussi qu'il y ait plusieurs opérateurs, que ce ne soit pas France Terre d'Asile qui s'occupe uniquement de la question des mineurs isolés et de la question de l'immigration de manière générale.

Il faut que tous les opérateurs puissent travailler sur le sujet car cela pose quelques problèmes sur le terrain, comme vous le savez par ailleurs.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération porte sur le conventionnement avec la Croix-Rouge pour la gestion d'un lieu d'accueil pour mineurs isolés étrangers.

Il revêt une importance particulière dans le contexte actuel, comme cela a été dit précédemment par mon collègue.

Le Défenseur des droits, dans son rapport de la fin du mois d'août, a mis en évidence les travers du dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers, je n'en ferai pas la liste exhaustive de peur de dépasser mon temps de parole mais je souhaite m'arrêter sur deux de ces points qui concernent particulièrement le service d'accueil de jour de la Croix-Rouge.

Je note d'abord avec satisfaction l'adaptation de ce dispositif au nouveau profil de ces jeunes arrivés seuls en France, qui sont de plus en plus souvent âgés de plus de 17 ans.

Disons-le clairement : ces jeunes isolés n'ont pas vocation à repartir dans leur pays une fois arrivés à leur majorité, non. Après de longs voyages au péril de leur vie, ces jeunes vont rester en France, s'y installer et y faire

leur vie. C'est en cela qu'il est positif de demander aux services d'accueil de jour de réorienter son action vers la mise en place d'accompagnements plus poussés pour l'insertion professionnelle de ces jeunes.

C'est aussi une raison pour accompagner tous ces jeunes mineurs isolés étrangers vers la régularisation. Je note que ce principe n'est jamais explicitement formulé, ce qui est regrettable.

L'adaptation du dispositif d'accueil du Département au nombre de flux des mineurs isolés étrangers est d'ailleurs central. Le dispositif que nous soutenons aujourd'hui permet l'accueil de 25 jeunes par jour. Est-ce bien suffisant ? Nous sommes persuadés que non au regard du nombre de jeunes accueillis.

Je comprends que l'augmentation importante et quasi imprévisible du nombre de M.I.E. ces dernières années ait engorgé des dispositifs sous-dimensionnés.

L'application de la circulaire Taubira, qui n'a pas fait diminuer le nombre de jeunes accueillis mais a permis plus ou moins de le stabiliser, doit maintenant nous permettre d'augmenter sereinement les moyens nécessaires à la poursuite de ces missions.

Cette question des moyens se pose dès aujourd'hui et sera posée avec détermination dans les mois à venir, tant les besoins en interne et ceux des partenaires associatifs sont importants.

Le défenseur des droits préconise d'ailleurs l'augmentation des moyens du service d'accueil des M.I.E., le S.E.M.N.A., afin que le service puisse correctement remplir ses missions.

Cela m'amène à rebondir sur la question des liens étroits que doivent entretenir nos services sociaux avec les associations auxquelles nous faisons appel.

Là encore, le Défenseur des droits a souligné les faiblesses de l'accompagnement social et professionnel des M.I.E. à Paris en mettant notamment en avant le manque de collaboration entre le Département et les associations.

Nous voterons ce projet de délibération, et espérons que ces points seront étudiés dans le cadre de la remise à plat du dispositif qui doit aboutir au printemps 2015.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je me réjouis de ces deux interventions parce que j'y retrouve l'équilibre de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Je vous remercie déjà de soutenir et d'apporter votre soutien au projet de délibération qui est présenté aujourd'hui parce que celui-ci vous rapporte l'un des dispositifs d'accueil, justement pour répondre à l'un des dernières points soulevés par Mme GAILLANNE, l'un des dispositifs de service d'accueil de jour qui est proposé spécifiquement pour le suivi et l'accompagnement des jeunes mineurs étrangers à Paris, vous précisant que - si, effectivement, quand même, on a pu le constater -, la circulaire du mois de mai 2013 a permis justement de rééquilibrer un petit peu les prises en charge et les intégrations de ces mineurs dans les dispositifs d'Aide sociale à l'enfance de l'ensemble des départements français.

Cela permettait quand même de rééquilibrer un peu la situation qui a été - on l'a reconnu, on a fait un constat partagé sur ce point - qui était une situation d'embolie et de déstabilisation de nos dispositifs parisiens parce que nous accueillons quand même, je le rappelle, près d'un quart de l'ensemble des mineurs étrangers isolés sur le territoire.

Pour tous ceux qui sont pris en charge à Paris, cela représente un quart alors que bien évidemment, vous savez que Paris, ni en termes de superficie ni de population, ne représente un quart des chiffres nationaux de la population du territoire national.

Ces dispositifs sont nombreux et effectivement, il n'y a pas que France Terre d'Asile qui intervient et avec qui nous sommes en partenariat pour permettre d'offrir des réponses à ces jeunes qui ont besoin d'accompagnement, d'hébergement, de suivi et en tout cas de dispositifs adaptés à leur parcours et à leur profil.

Vous l'avez souligné, et c'est là que je reviens à l'équilibre, un certain nombre de choses qui ne fonctionnaient pas, qui doivent être améliorés ont été constatées. Ces constats ont été faits par nos services, par les associations

qui interviennent, pas seulement F.T.D.A. mais bon nombre d'associations sont confrontées à une adaptation de l'offre qu'elles font d'accompagnement et/ou d'hébergement pour ces mineurs.

On est au-delà du "mea culpa". On est vraiment dans une démarche - je pense que je l'ai évoqué lors des questions d'actualité, suite à la question que vous aviez posée hier - on est au-delà d'un "mea culpa" car nous sommes vraiment dans une démarche de remise à plat des dispositifs parce que effectivement, les profils évoluent, les besoins évoluent et tout peut être posé, en tout cas tout peut être remis à plat, que ce soit en termes de qualité de l'offre, de contenu de l'offre qui est faite, d'accompagnement et de protection de ces jeunes mineurs migrants, qu'en termes d'investissement et tout simplement de budget consacré.

Je vous rappellerai quand même, mais vous le savez déjà que la Ville a fait un effort considérable. Je l'ai dit hier, je le redis aujourd'hui. En termes humains, puisque nos services sont quand même extrêmement mobilisés. C'est un sujet difficile, humainement difficile à gérer, même en termes budgétaires puisque nous sommes passés, de 2008 de 2013, de 45 millions à 90 millions consacrés à cette question-là, dans le budget du département. Ce n'est pas un petit effort.

S'il faut réinterroger la question budgétaire, on le fera aussi. On verra en fonction de ce qui est proposé, de ce qui est adapté.

Pour finir de répondre précisément, notamment sur l'offre qui est faite de dispositifs spécifiques, nous n'avons pas moins de 245 places en accueil de jour, rien qu'en service d'accueil de jour pour ces mineurs. Donc on est au-delà des 25. Il s'agit d'un projet de délibération dans lequel un dispositif concerne 25 places, mais nous avons plusieurs partenaires. La circulaire a permis de revenir à un nombre de mineurs pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance un peu plus raisonnable, et justement de pouvoir répondre à chacune de ces demandes.

Tous ces éléments-là, qu'ils soient quantitatifs, qualitatifs, bien évidemment seront interrogés et pris en compte. Tout ce que vous avez relevé, à la fois ce qui est relevé par le Défenseur des droits - mais je ne vais pas déflorer les débats que nous aurons dans le cadre des vœux non rattachés - dans le cadre de la recommandation du Défenseur des droits, que cela soit des points à améliorer ou des améliorations déjà constatées, puisqu'il est là cet équilibre, seront pris en compte dans la démarche que nous avons, notamment dans le Schéma départemental de la protection de l'enfance, dont les travaux démarrent la semaine prochaine.

Tout cela sera pris en compte, je le redis, de manière collaborative, concertée, partagée avec les acteurs associatifs, tous ceux qui sont concernés au sein de cette assemblée.

J'ai terminé.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1380 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1380 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au travail des éducateurs/trices de jeunes enfants (EJE).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par les vœux référencés n° 116 et n° 116 bis, déposés par le G.E.P. et l'Exécutif, relatifs au travail des éducateurs et éducatrices de jeunes enfants.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour deux minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons déjà débattu de ces questions lors des derniers Conseils. Ainsi, les derniers mouvements sociaux du secteur parisien de la petite enfance ont mis l'accent sur le taux important de non remplacement des personnels dans nos établissements. Ce manquement a un impact négatif sur la qualité de l'accueil des tout-petits.

C'est en vue de répondre à cette problématique que nous avons proposé une amélioration de l'efficacité du volant de remplaçants, à travers un vœu présenté lors du Conseil de juillet dernier. Dans cette même optique, nous proposons, avec ce nouveau vœu, de recentrer le travail des éducatrices et des éducateurs de jeunes enfants sur leurs missions socioéducatives par l'intégration, dans leurs fiches de poste, d'activités hors encadrement des enfants, hebdomadaires et, à terme, en les sortant des ratios d'encadrement.

Par ailleurs, dans un souci de reconnaissance de l'évolution de cette profession - augmentation de la durée de formation, accès aux postes de direction - nous proposons que leur promotion en catégorie A, en particulier pour les agents aux postes de direction- soit favorisée.

Nous tenons à souligner les enjeux d'une qualité d'accueil en crèche dans la lutte contre les inégalités sociales, économiques, culturelles et dans le soutien aux familles les plus fragiles. Notre Ville, avec plus de 40 % de tout-petits bénéficiant d'un mode de garde collectif, fait un effort considérable dans ce sens, en comparaison des moyennes nationales.

Pour autant, les dynamiques des projets pédagogiques ont besoin d'être irriguées, portées par les professionnels, les professionnels compétents et disponibles. A l'image des projets développés au Québec par exemple, notre Ville s'honorera de favoriser des projets d'excellence pédagogique, à la hauteur de notre ambition d'égalité. C'est bien le sens de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame OUMER, vous avez la parole.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente un vœu, proposition au niveau de l'Exécutif, parce qu'autant porter des revendications que nous partageons de manière encore plus large. Je pense que nous nous retrouvons tout à fait dans le rôle qui est considéré comme étant essentiel pour la Ville, des E.J.E., pour impulser les dynamiques pédagogiques incluant les familles auprès des plus jeunes Parisiens.

Nous nous retrouvons, sans aucun doute, sur le rôle fondamental qu'ils jouent, justement, vous l'avez rappelé également, dans la lutte contre les inégalités socio-économiques -nous sommes tout à fait d'accord- et la nécessité pour notre Municipalité de conserver des éducateurs de jeunes enfants formés et qualifiés dans un contexte de concurrence avec les autres territoires franciliens.

Donc, dans ces circonstances nous vous proposons de retirer ce vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif, dont vous avez pris connaissance du dispositif, parce qu'il s'inscrit dans la continuité des efforts qui ont été faits par notre Municipalité, justement dans les objectifs que je viens de vous indiquer, vous rappelant que nous avons recruté de façon importante un certain nombre d'E.J.E. chaque année, que nous avons procédé à des revalorisations substantielles de leur régime en 2013 et 2014, que nous avons une intention particulière de diversification des parcours et que, notamment, le travail sur la fiche de poste est d'ores et déjà engagé.

Nous nous retrouvons parfaitement dans les engagements que nous avons pris, notamment, à l'occasion de vœux précédents votés en juin et juillet 2014.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Madame SOLANS ?

Mme Aurélie SOLANS. - Nous acceptons de retirer ce vœu au profit du vœu de l'Exécutif que vous proposez. Nous acceptons bien sûr, car nous acceptons d'attendre les conclusions du travail effectué sur la fiche de poste des éducateurs de jeunes enfants. Nous notons avec intérêt la proposition de sanctuarisation d'heures de travail pour de l'échange en réseau de ces professionnels. Bien sûr, nous serons attentifs à ce que l'évolution des moyens mis en œuvre pour les E.J.E. répondent à leur mission.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Nous évitons les nouvelles interventions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 215).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux crèches inter-entreprises de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 119, déposé par le groupe UMP, relatif aux crèches interentreprises de Paris.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez peut-être, le 9^e arrondissement, qui compte de très nombreuses familles avec de jeunes enfants, entend être à la pointe en matière d'accueil de la petite enfance. C'est ainsi, par exemple, que nous venons de mettre en place, conformément à ce que nous avons proposé pendant la campagne, un dispositif de crèche de secours qui permet, en cas de problème de garde de dernière minute pour les parents, de faire accueillir un enfant dans l'une des crèches de l'arrondissement.

C'est dans ce même esprit d'innovation que nous présentons le vœu qui vous est soumis et qui demande la mise en place d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et les crèches interentreprises parisiennes qui, il faut le souligner, maillent assez bien le territoire parisien, surtout dans des endroits où l'accueil de la petite enfance en structure municipale est peu présente.

Une telle convention, qui consiste en une forme de mutualisation de l'offre, permettrait de procéder à des échanges entre places en crèches privées et places de crèches municipales, afin d'augmenter les possibilités de choix des familles et de raccourcir, à certains endroits, la distance moyenne entre le domicile des habitants et les lieux de garde.

Concrètement, dans le cadre d'une telle convention, une mairie comme celle du 9^e arrondissement pourrait proposer aux habitants d'un quartier, prenons le quartier Provence Opéra, aujourd'hui sectorisé sur une crèche souvent très éloignée de leur domicile, de bénéficier de places dans une crèche type "Baby-Loup", beaucoup plus proche de leur domicile. Il y aurait un échange qui s'effectuerait avec des places municipales qui pourraient être rétrocédées à l'entreprise.

Ce type de convention est étudié, au-delà des clivages partisans, dans plusieurs arrondissements, le 14^e arrondissement et le 17^e arrondissement, et il répond sur le terrain à un véritable besoin.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, je répondrai parce qu'il était formé pour le 9^e arrondissement et le 17^e arrondissement, sauf erreur de ma part. Ou je ne réponds que sur le 9^e arrondissement, si vous voulez.

La réponse va être la suivante : on le fait déjà, tout simplement. La réservation de places est une chose que la Ville fait d'ores et déjà.

Pour information, c'est déjà le cas dans le 9^e arrondissement, puisque 12 places existent à ce titre-là. Dans le 17^e arrondissement, il s'agit de 17 places.

Très simplement, j'entends la demande mais elle est déjà faite. Comme on fait d'ailleurs déjà un peu des admissions d'urgence en cas de difficulté. Ce n'est pas une innovation du 9^e arrondissement, c'est déjà fait dans tout Paris.

Encore une fois, je pense que vous pouvez tout à fait retirer ce vœu. A défaut, ce sera un avis défavorable, pour les raisons que je vous indique.

En revanche, il n'est pas question pour nous de perdre des places sur toutes celles qui sont offertes à l'ensemble des Parisiens, et notamment en vendant des places parisiennes à des entreprises, dès lors qu'elles seraient réservées à une catégorie. Je pense qu'il n'y a pas de distinction à faire pour l'ensemble des habitants

parisiens dans l'offre que nous avons. En tout cas, ce n'est absolument pas la politique de la Ville depuis 2001 et ce ne sera certainement pas celle que nous mènerons, puisque l'idée est, au contraire, d'avoir une offre la plus large possible.

La réservation réciproque, en tout cas, ne sera pas possible, sachant que la première, au bénéfice de l'ensemble des Parisiens, effectivement nous la pratiquons déjà.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur de FROMENT, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux grèves dans les structures de la petite enfance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 118, déposé par le groupe UMP, relatif aux grèves dans les structures de la petite enfance.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président, de votre indulgence, puisque j'étais sortie, je l'avoue.

C'est un peu une arlésienne que de défendre le renforcement des personnels. Sans polémiquer, je voudrais juste rappeler que nous leur demandons de maximiser, ce qui est naturel, le taux d'occupation des berceaux. On va même jusqu'à aller, tout le monde le sait, jusqu'à plus 10 % d'admission par rapport au nombre de berceaux.

Or, nous avons, de manière vraiment systématique maintenant, un non-remplacement d'agents en arrêt maladie de longue durée ou en formation, et un manque criant d'auxiliaires de puéricultrices et d'A.T.E.P., sans parler du non-respect récurrent des postes qui sont alloués et qui le sont, vous le savez, en fonction de la typologie architecturale des structures. Par exemple, quand il y a des escaliers, on doit allouer des postes supplémentaires.

Les grèves se sont multipliées en juin. On a démarré l'année scolaire et en crèche, si j'ose dire, en septembre avec de nouvelles grèves. Les grèves, c'est souvent le signe du malaise et aussi du mal-être.

Donc, un exemple - il est tard et je ne vais pas les multiplier -, à Port-Royal 3, on a des manques de personnels qui correspondent à un poste et demi. A PR 4, on a des arrêts maladie, là, en ce moment, de 20 jours qui ne sont toujours pas remplacés. A Jean Calvin, on a des arrêts maladie en nombre qui ne sont pas remplacés également.

Donc, je dépose un vœu pour que la Maire de Paris remédie aux difficultés qui sont rencontrées par les personnels de la petite enfance, dans le cadre de leur service, et qu'on remplace les agents en arrêt maladie de longue durée ou en formation, et qu'on s'attaque enfin au manque d'auxiliaires de puéricultrices et d'A.T.E.P.

Je ne doute pas que Mme SIMONNET, qui tout à l'heure défendait avec ferveur le personnel des crèches collectives, sera à mes côtés dans cette bataille.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chers collègues, je ne veux pas polémiquer non plus. Néanmoins, vous savez, Madame la Maire, que nous avons quand même pris des engagements qui ont déjà été actés, qui vont un peu dans le sens de ce que vous proposez, mais qui datent du mois de juin et du mois de juillet.

L'Exécutif a voté deux vœux qui sont particulièrement précis. On est à 5 engagements, dont certains ont été mis en œuvre. Je vous en rappelle juste les thématiques.

L'amélioration des conditions de travail des agents avec la formation initiale et continue aux gestes et postures.

Les conditions difficiles de travail, nous sommes inscrits dans ce travail-là, en tout cas avec le dialogue informel mené par la Direction avec les organisations syndicales.

L'amélioration du volant de remplacements, qui est un sujet qui a beaucoup occupé précisément ce dialogue, au mois de juin et au mois de septembre.

Je pense qu'il ne vous aura pas échappé que les sept organisations syndicales, qui ont déposé un préavis de grève pour le 11 septembre, qui ont fait grève à cette date-là, ont mis fin à leur mouvement, précisément après que nous les ayons reçus, avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE.

Au vu des échanges que nous avons eus sur ces revendications-là, ce mouvement de grève a laissé place à un temps de travail, qui s'est tenu le 18 septembre et qui aura lieu lors d'une deuxième séance cette semaine, qui donne une réponse jugée en tout cas suffisamment légitime pour lever un mouvement et suffisamment constructive pour arriver à quelque chose et répondre aux préoccupations des organisations syndicales qui représentent l'ensemble des personnels, des professionnels de la petite enfance.

Je vous rappelle que, dans les engagements que nous avons pris...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame OUMER...

Mme Nawel OUMER. - J'allais faire la liste de l'ensemble des engagements que nous avons pris, mais je vous y renvoie.

Je pense qu'au vu de ces éléments actualisés, vous pouvez retirer votre vœu dans la mesure où nous sommes allés encore plus loin. A défaut, ce sera un avis défavorable.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Sur les trois questions précises que je vous ai posées, des remplacements maladie de longue durée, un poste et demi en moins, est-ce qu'on remplace ou pas ? Voilà.

Au-delà de l'immense politique parisienne, est-ce que, dans mon modeste arrondissement, tous ces remplacements-là, qui sont des éléments objectifs, est-ce que vous remplacez ou pas quand il y a des congés longue maladie ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous maintenez donc ?

Dans votre modeste arrondissement qui est le mieux équipé en crèches de Paris.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je n'ai pas compris qu'on allait me remplacer mes arrêts maladie, mais j'ai peut-être mal compris, Monsieur le Président.

Je le maintiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'implantation d'une crèche rue du Bessin.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 120 déposé par le groupe UMP, relatif à l'implantation d'une crèche rue du Bessin.

La parole est à M. David CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ma collègue, Agnès EVREN, et au nom de mes collègues adjointes au maire du 15e, Françoise MALASSIS et Agathe CHARPENTIER, nous tenions à présenter ce vœu.

C'est un vœu élaboré en concertation avec les membres des conseils de quartier du 15e arrondissement sud.

Son objet est simple mais n'en est pas moins important pour les familles du 15e. En effet, nous demandons qu'une étude soit lancée afin d'examiner la faisabilité de l'implantation d'une crèche au 5 rue du Bessin dans le 15e, suite au déménagement d'associations qui occupaient les lieux.

Tous les élus présents dans cet hémicycle savent combien le besoin de places en crèche dans nos arrondissements est criant. Dans le 15e arrondissement précisément, 75 % des demandes ne peuvent être satisfaites. Lors de la campagne pour les dernières élections municipales, la candidate Anne HIDALGO a pris l'engagement de programmer 5.000 places de crèches à Paris, dont 500 dans le 15e arrondissement.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter ce vœu et contribuer ainsi à permettre au Maire de Paris de tenir une de ses promesses de campagne.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Très précisément, le vœu fait état, si je l'ai bien lu, d'une étude de faisabilité sur l'implantation d'une crèche à une adresse précise.

Je réitère à chaque fois l'observation que je fais lorsque des demandes sur une adresse précise de faisabilité d'étude d'implantation sont sollicitées par les arrondissements. Encore une fois, je pense que vous pouvez économiser l'expression orale à travers un vœu et vous adresser directement, soit auprès de la DFPE, soit auprès de nos services, de notre cabinet, pour formaliser cette demande.

Au-delà de cela, la réponse vous a été apportée, qui est une réponse positive, lors de la séance du Conseil d'arrondissement. Depuis cette séance, nous vous avons écrit, Dominique VERSINI et moi-même, le 24 septembre, précisément pour vous confirmer cet accord sur la faisabilité de l'étude, en tout cas sur le fait de faire une étude de faisabilité sur cette adresse précisément. Toutes les réponses vous ont été apportées et positivement, en tout cas pour celles qui étaient demandées.

Je vous propose de retirer votre vœu puisqu'il est d'ores et déjà exaucé.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Retirez-vous ?

M. François-David CRAVENNE. - Juste une remarque quand même !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Non, une réponse, s'il vous plaît !

M. François-David CRAVENNE. - Non, mais une remarque quand même !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Oui, mais non ! Vu l'heure, on essaie de... La règle, c'est de dire "oui" ou "non".

M. François-David CRAVENNE. - Je vais vous le dire, mais juste une remarque quand même très rapidement : la lettre dont vous parlez, avec la réponse positive, a été envoyée après que le vœu a été discuté en Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Oui, c'est bien pour ça que vous pouvez le retirer.

M. François-David CRAVENNE. - On n'avait pas eu de réponse à l'époque.

Puisque la lettre répond favorablement au vœu, je le retire volontiers.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 121 G et n° 121 G bis déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, relatifs à la prise en charge des mineurs isolés étrangers, sujet que nous n'avons évidemment absolument pas abordé dans ce Conseil pour le moment !

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Certes, on l'a abordé plus d'une fois, donc je serai très rapide et je vous invite vraiment à lire ce vœu puisqu'il permet de faire une véritable synthèse du rapport du défenseur des droits. Donc, je vous invite vraiment à en prendre connaissance. Comme cela, je serai beaucoup plus rapide, mais voilà le constat, il est sévère, il est implacable sur le fait que la Ville...

Du coup, je vais quand même faire une citation qui n'a pas été faite dans les interventions précédentes, qui est complémentaire. Comme ça, finalement, vous aurez lu le rapport du défenseur des droits à travers les différentes interventions.

"Les mineurs isolés étrangers en errance sur le territoire parisien peinent à être pris en charge et ne bénéficient pas des mesures de protection et d'accompagnement prévues par la Convention internationale des droits de l'Enfant."

Voilà !

Donc, je suis tout à fait consciente que Mme VERSINI hérite d'une situation catastrophique et qu'elle est déterminée, avec vous-mêmes, à changer radicalement les choses mais, en l'état, comprenez qu'il est vraiment nécessaire que nous prenions, à travers ce vœu, solennellement, la mesure de la situation et qu'on s'engage à respecter les recommandations du défenseur des droits concernant les mineurs isolés étrangers, mais également qu'on prenne conscience de l'enjeu de défendre et de protéger les jeunes majeurs scolarisés, ceux qui viennent d'atteindre leurs 18 ans, qui doivent pouvoir poursuivre leur scolarité à travers les contrats "jeunes majeurs".

Pour tout le reste, lisez le vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nawel OUMER ?

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour en terminer, mais juste pour aujourd'hui - je vous rassure -, sur le sujet, il vous est proposé mais toujours, encore une fois, sans me répéter, dans ce souci d'équilibre quand même, de reconnaissance du travail fait et, en tout cas, des observations et des améliorations souhaitées et des constats partagés d'ores et déjà faits, je rappellerai quand même que des constatations qui ont été faites... donc, le défenseur des droits avait été saisi en 2012. Nombre de constatations qui ont pu être faites datent de 2013. Une réponse a été apportée.

Nous prenons vraiment le sujet très à cœur. J'espère que vous n'en doutez pas, les services non plus, qui sont très impliqués.

Moi, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui rétablit cet équilibre, qui ne nie absolument pas un certain nombre de choses qui sont relevées par le défenseur des droits mais qui tient compte aussi des choses positives et des améliorations et des félicitations - ce sont les termes employés par le défenseur des droits aussi dans ses recommandations - pour alimenter le travail que j'ai évoqué précédemment qui est mis en œuvre depuis plusieurs mois, pour parvenir à une solution et une offre qui fassent consensus et sur laquelle, et en premier lieu - en premier lieu, encore une fois -, les jeunes qui sont concernés s'y retrouvent et, en tout cas, vivent dans des conditions tout à fait acceptables, en considération d'un certain nombre de normes, évidemment, et en considération de ce que nous portons comme valeurs et des choix que nous faisons, politiques, pour le bien-être et la protection de ces enfants.

Je vous invite, si vous en êtes d'accord, à voter le vœu de l'Exécutif dont les considérants rappellent qu'il sera tenu compte, et même le dispositif, des recommandations du défenseur des droits et indique que nous portons une attention particulière sur l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement, l'accès à la scolarisation pour ces enfants, sans oublier le maintien des financements de l'Etat.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai le vœu de l'Exécutif, mais je maintiens le mien car le vœu de l'Exécutif occulte la situation des jeunes majeurs et, en plus, édulcore complètement la réalité.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour une explication de vote du groupe Communiste.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous abstiendrons sur le vœu présenté par Danielle SIMONNET.

Bien sûr, nous approuvons le fond de ce vœu qui reprend les observations et préconisations du défenseur des droits. Pour autant, le vœu présenté en réponse par l'Exécutif apporte des réponses en mettant l'accent sur la dynamique en cours.

Nous savons l'Exécutif mobilisé sur la question. Nous sommes nous-mêmes régulièrement en contact avec Dominique VERSINI et Nawel OUMER et leur cabinet, que ce soit au sujet de situations individuelles ou de la rénovation du dispositif de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs isolés.

Nous poursuivrons le travail engagé avec l'Exécutif à l'occasion de l'élaboration du nouveau Schéma départemental de protection de l'enfance.

Nous rappelons d'ailleurs, à cet égard, que nous sommes particulièrement attentifs aux conditions dans lesquelles se réalisent le pré-accueil et l'hébergement de ces jeunes.

Nous notons également que le défenseur des droits a pointé la surcharge de travail des équipes de l'A.S.E. et conseille le renforcement de ce service.

Vous nous trouverez toujours à vos côtés pour aller dans ce sens-là.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie ATALLAH, pour une explication de vote du groupe Ecologiste.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

La même chose : le groupe des élus écologistes approuve les arguments et les recommandations du défenseur des droits, par rapport à une amélioration nécessaire de notre dispositif.

J'approuve aussi les félicitations qu'il a exprimées dans son rapport, mais nous restons inquiets sur la continuité de la prise en charge des jeunes majeurs et nous soutenons donc toutes les recommandations qu'il faut prendre en compte. Comme il y a une dynamique, la dynamique du schéma directeur qui est en cours, du lancement de la grande cause, la concertation avec les associations qui vont bien s'exprimer sur cette problématique des mineurs isolés en errance sur le territoire parisien.

Là, nous souhaitons, Madame VERSINI, si c'était possible, qu'il y ait un point d'étape devant les élus, les groupes des élus, pour que l'on puisse suivre les travaux, notamment par rapport à ce sujet.

C'est pour cela, nous préférons attendre les résultats des travaux de la concertation à venir, et nous votons pour le vœu de l'Exécutif et nous nous abstiendrons sur le vœu de Mme SIMONNET.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 22 G).

2014 DASES 1174 G - Participations (704.541 euros) aux budgets de fonctionnement des Maraudes d'intervention sociale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 1174 G relatif aux participations aux budgets de fonctionnement des maraudes d'intervention sociale.

Je vais donner la parole successivement à Mme Florence BERTHOUT et à M. Hervé BÉGUÉ.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je déplore qu'un sujet aussi important passe à la fin de notre Conseil.

Je vais évidemment voter ce projet de délibération mais, si je me suis inscrite, c'est parce que je déplore qu'il n'y ait pas de maraude sociale dans le 5e arrondissement. Dans un extrait du rapport d'activité que j'ai lu très attentivement, qui est relatif à la situation des personnes à la rue dans le 5e arrondissement, que m'a fourni la coordination des maraudes, on dit en toutes lettres que le 5e est une des dernières, entre guillemets, "zones blanches" du territoire parisien.

Evidemment, nous avons beaucoup de bénévoles et les maraudes bénévoles sont complètement nécessaires : Cœur du 5, la Moquette, les paroisses, Saint-Séverin, etc. Nous avons des maraudes qu'on appelle "les maraudes d'évaluation et d'orientation", qu'on connaît tous : la Bapsa, le Recueil social. On a des maraudes bénévoles.

Nous n'avons pas, sauf erreur de ma part, d'ailleurs, de maraude spécialisée, les maraudes psy précarité ou Coup de Main, mais force est de constater qu'en dehors du S.A.M.U. Social et de la Bapsa, ces maraudes sont très, très aléatoires. Il y en a très peu le soir et, accessoirement, très peu le dimanche.

Alors, il y a une maraude exploratoire qui a été mobilisée pour dénombrer précisément le nombre de personnes qui sont présentes dans l'espace public à un moment donné dans le 5e arrondissement. Le coordinateur de maraudes a mobilisé toute une équipe de volontaires, du service civique d'ailleurs, pour réaliser ces maraudes exploratoires. Il a organisé plusieurs tournées. Les données recueillies font apparaître qu'il y a un nombre relativement important de personnes qui sont à la rue dans le 5e : 83 hommes, 17 femmes, 3 mineurs. C'étaient les statistiques 2013.

103 au total.

Par ailleurs, il y a une étude qui a été faite de l'activité du S.A.M.U. Social qui a fourni des éléments de comparaison très préoccupants entre arrondissements, puisque la carte que j'ai en main place le 5e arrondissement parmi les cinq arrondissements qui génèrent le plus d'appels au 115.

Je sais bien que la présence à la rue en journée n'est pas nécessairement synonyme d'une fixation durable des personnes dans un territoire, mais une comparaison entre les données de journée et de soirée permet d'avoir une idée plus précise du nombre de personnes, et on voit par exemple que quand on en a 103 en journée, on en a 140 en soirée. Là, les données qui ont été comptabilisées, les dernières que nous avons, c'est donc du repérage assez scientifique, montrent 109 hommes, 24 femmes et 7 mineurs. Voilà.

Si je suis intervenue, c'est pour demander à madame l'adjointe de bien vouloir prendre en considération ces éléments-là.

Je sais qu'elle est mobilisée et je ne doute pas, et en tout cas j'espère, que nous aurons, nous bénéficierons très prochainement, dès 2015, de ces maraudes sociales.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de poursuivre les efforts de la Ville de Paris en matière de lutte contre la grande exclusion au travers du soutien apporté aux maraudes d'intervention sociale et spécialisées.

Bien entendu, les élus communistes-Front de Gauche apportent leur soutien à ce projet de délibération. Mes collègues adjoints au maire chargés de la lutte contre la grande exclusion - je pense notamment à Nicolas LIÉBAULT, dans le 14e, Michel BILIS, dans le 11e et Gérald BRIAND, dans le 18e, me rappellent régulièrement l'importance de ces actions en direction du public sans-abri et sont très attachés au travail et aux relations qu'ils entretiennent avec ces acteurs incontournables de la lutte contre la grande exclusion.

Car il faut savoir que la population leur signale régulièrement des personnes qui se trouvent dans des situations d'extrême détresse. Il est alors très apprécié de pouvoir compter sur les maraudes pour aller à la rencontre de ces personnes.

La réactivité des équipes nous permet de mettre l'accent sur l'accompagnement social de ces jeunes. Il est important de pouvoir apporter des réponses sociales à ces interpellations, de proposer des accompagnements sur le long terme à ces personnes sans abri que certains n'hésitent pas à considérer comme des nuisances, des problèmes d'hygiène, voire pour ceux qui manient le mieux la langue de bois, des dysfonctionnements de l'espace public.

Nous soutiendrons donc ce projet de délibération tout en poursuivant notre questionnement sur l'action de la Ville en la matière et sur l'avenir du pacte de lutte contre la grande exclusion.

Pour élaborer ce pacte, vous avez souhaité mettre en place une démarche collégiale qui laisse une grande place à la concertation et à la co-construction.

La lecture de ce projet de délibération nous laisse entrevoir des difficultés qu'il faudra relever dans ce cadre-là. Je lis notamment que la demande de subvention faite par l'association Emmaüs pour le financement d'un poste rattaché à la maraude nord n'a pas été satisfaite car la Ville n'en avait pas été informée au préalable par l'association.

De même, la DASES ne financera pas la demande de l'association Charonne portant sur la création d'un poste lié à la création d'un accueil de jour dans le 20e car l'observatoire de l'égalité femmes-hommes pourrait le financer.

Renseignements pris, l'observatoire n'est pas au courant de ce projet d'accueil de jour !

Ces deux exemples apportent la preuve qu'il faut intensifier les échanges et améliorer la communication entre la Ville et les associations, mais aussi entre les services de la Ville.

Une autre difficulté qui ressort de la lecture de ce projet de délibération est celle du financement de ces actions. Pour toutes ces demandes, il est expliqué dans le projet de délibération que la Ville a systématiquement suivi les positions de l'État qui, dans presque tous les cas, a refusé d'augmenter son soutien.

Je ne jette pas la pierre à la DASES car il faut bien reconnaître que l'on agit sur une compétence qui devrait normalement être assurée à 100 % par l'État. Mais cette situation met en lumière la difficulté que nous aurons à mener à bien le pacte contre la grande exclusion tout en conservant des budgets à moyens constants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Florence BERTHOUT, je vous remercie pour votre intervention. J'ai bien compris votre souci d'avoir une maraude spécifique au 5e arrondissement, mais je voulais dire deux choses.

D'abord, il y a effectivement une organisation et une coordination des maraudes sociales qui est assurée et coordonnée par la D.R.I.H.L., dont par l'État. Ceci n'est pas dit pour se défaire du tout.

Il y a les équipes du Samu social, les équipes de psychiatrie, les équipes de la B.A.P.S.A., les équipes de l'UASA, l'Unité d'assistance aux sans-abri, le recueil social de la R.A.T.P., vous connaissez tout cela.

Cela ne veut pas dire qu'aucune maraude ne passe dans le 5e arrondissement. Maintenant, vous considérez que c'est insuffisant et la bonne nouvelle, je dirai, c'est qu'on va pouvoir analyser tout cela dans le cadre des groupes de travail qu'on démarre la semaine prochaine, qui vont justement permettre, notamment dans le groupe de travail "Intervenir" de faire avec la Ville, les associations, l'État, vraiment l'état des lieux de la situation de : qu'est-ce qu'il y a ? Où ? Comment est-ce que cela marche ? Qu'est-ce que l'on peut mieux améliorer pour arriver à avoir une couverture peut-être maximale et répondre au mieux ?

C'est vraiment, de toute façon, tout à fait dans la logique de ce que l'on va faire mais très vite : on va commencer la semaine prochaine et qui aboutira assez vite d'ailleurs, avant Noël, à un état des lieux qui sera complètement pluri-regards et pluripartenarial et qui permettra de savoir quelles meilleures organisations, meilleures mutualisations les uns et les autres veulent faire, y compris mutualisation avec nos permanences sociales, avec les urgences des hôpitaux. Enfin, il y a beaucoup de choses.

C'était pour répondre à votre interrogation.

On est sur la bonne voie, c'est tout ce que je peux vous dire, et je pense qu'on va y arriver. En tout cas, on va y arriver au mieux dans un contexte où il y a tout de même de plus en plus de personnes à la rue.

Monsieur BÉGUÉ, j'ai bien noté à la fois votre satisfaction et vos inquiétudes. Je dirai un peu la même réponse, c'est-à-dire que dans le cadre de ce travail que l'on va mettre en place de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs, et c'est quand même, je voudrais le souligner, une première... En 20 ans de travail sur ces sujets, c'est la première fois que je vois travailler ensemble à la même table pour co-construire, l'État, la Ville, les associations et des personnes elles-mêmes issues de la rue, voilà.

Je pense qu'on est sur la bonne voie. Je ne dis pas qu'on va régler tous les problèmes mais on va sûrement tendre à les améliorer.

Voilà ce que je pouvais répondre à ce stade.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1174 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1174 G).

2014 DASES 1189 G - Participation (3.785.546 euros) aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 1189 G relatif à la participation aux budgets de fonctionnement des Espaces Solidarité Insertion.

La parole est à Mme Marinette BACHE, puis à Mme Danièle PREMEL

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Président.

À cette heure, une courte intervention pour saluer le travail des femmes et des hommes qui œuvrent dans les 15 Espaces Solidarité Insertion de notre Département.

Ils y effectuent un travail remarquable en accueillant de manière inconditionnelle et conviviale tous ceux que les difficultés de l'existence ont conduit à un état de très grande précarité et de grande exclusion.

Ils permettent aussi - et j'ai envie de dire surtout - d'effectuer les premiers actes qui constitueront une passerelle vers la resocialisation, de leur faire connaître et exercer leurs droits, bref, de faire qu'ils puissent se réapproprier leur dignité.

Ainsi, ces lieux sont la retranscription concrète de la solidarité des Parisiennes et des Parisiens, à la fois des lieux sécurisants pour la journée répondant aux besoins de première nécessité - douche, buanderie, coiffure, consigne, vestiaire -, permettant des prestations paramédicales - soins infirmiers, pédicure, entretien avec un psychologue -, quelquefois aussi un accompagnement social.

Vous permettrez que je salue plus particulièrement l'E.S.I. du 17 rue Mendelssohn, dans le 20e, qui effectue un travail remarquable, notamment vis-à-vis des femmes confrontées à la violence conjugale.

Au vu du travail effectué et de l'engagement de leurs personnels, il n'est pas étonnant que ces E.S.I. se soient au fil du temps imposés comme un maillon essentiel de l'ensemble du dispositif parisien d'urgence sociale - gestion des permanences sociales d'accueil par le C.A.S.V.P., soutien croissant au Samu social, programme de création et d'humanisation des centres d'hébergement, développement d'une restauration sociale assise, de qualité, par exemple.

Je profite de cette occasion pour rappeler à la Droite que les frais de fonctionnement, donc de personnels qu'elle décrit sans cesse, loin d'être seulement une charge, permettent de retranscrire dans la réalité notre solidarité, d'accomplir nos missions de service public et de permettre un effectif accès aux droits.

Je suis cependant sûre que l'ensemble de notre Conseil votera la participation de notre Ville pour le bon fonctionnement de ces structures.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération souligne malheureusement que le développement de la précarité, l'augmentation du nombre de personnes en situation d'exclusion, les demandes de secours, sont toujours plus d'actualité. Nous nous devons de répondre à ces urgences sociales, en étant conscients que ces personnes sont victimes d'une société inégalitaire, où le pauvre n'est pas à stigmatiser comme le fainéant, seul responsable de sa situation, comme certains veulent bien le dire.

Ce projet de délibération, qui fixe le montant des participations allouées aux organismes gestionnaires des espaces solidarité insertion, relève bien, pour nous, du champ de la solidarité, et non pas celui de la charité. La distinction est importante, car cela implique d'accompagner ces personnes en précarité, de les aider à construire de véritables parcours pour réussir à les insérer durablement.

Ce soutien aux espaces solidarité insertion entre dans le cadre d'une convention tripartite, Etat, Département de Paris, R.A.T.P., qui prévoit une participation paritaire Etat, Département de Paris, sur laquelle nous serons vigilants.

Nous le rappelons à nouveau. Le champ de la lutte contre la grande exclusion est le domaine de la compétence exclusive de l'Etat, domaine sur lequel l'Etat reste frileux et attentiste, voire même en retrait, alors que la Ville de Paris s'inscrit depuis de nombreuses années comme un acteur clé du secteur de l'aide aux sans-abris. C'est d'ailleurs ce positionnement volontariste de la Ville qui a permis le développement de ce dispositif d'urgence.

Nous saluons au passage la cohérence de ce dispositif avec la politique globale parisienne de veille sociale.

Je souhaite conclure mon propos en rappelant également que d'autres formes d'accueil de jour, de taille plus modeste, se développent aujourd'hui à Paris, sous l'impulsion de nombreux bénévoles, gérés par des associations qui ont des petits moyens.

Je pense par exemple à la dynamique existante dans le 11e arrondissement, autour des bains-douches de la rue Oberkampf. Ces accueils permettent de tisser des liens humains très forts, en se positionnant comme des structures de proximité à taille humaine. Cette formule me paraît bien adaptée aux publics les plus difficiles, les plus coupés des dispositifs, ceux qui ont tous connu. Ils ne veulent plus fréquenter les lieux plus institutionnels.

Nous espérons que la montée en puissance des espaces solidarité insertion ne se fera pas au détriment de ces lieux de reconstruction du lien social.

Nous voterons ce projet de délibération.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Oui, merci.

Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères de Paris, Marinette BACHE et Danièle PREMEL, je vous remercie de vos interventions.

Effectivement, les espaces solidarité insertion sont des lieux totalement complémentaires, en fait des maraudes, dont nous avons parlé dans le précédent projet de délibération, puisque, voilà, ce sont d'ailleurs des lieux vers lesquels les maraudes peuvent accompagner dans la journée les personnes rencontrées et qui acceptent de venir pour une douche, laver leur linge, rencontrer un travailleur social, un médecin et puis ensuite, petit à petit, aller vers l'élaboration d'un projet.

D'ailleurs, je me souviens qu'au départ, cela ne s'appelait pas "espace solidarité insertion". On aime bien inventer des labels. C'étaient les boutiques, en fait, de solidarité de l'Abbé Pierre, la première étant celle du 10e arrondissement. Ensuite, cela a été repris par les institutions, l'institutionnel, et cela a été en 1996, ce partenariat Ville, Etat, à égalité de fonctionnement, et aujourd'hui, tant la Ville que l'Etat participent à hauteur de 3,785 millions - ce qui est une somme importante- puis la R.A.T.P. pour l'investissement. Voilà.

Pour dire que dans le cadre de la grande cause, effectivement, quand on va mettre à plat tout le dispositif existant, on va regarder en cohérence les maraudes, les espaces solidarité insertion, mais aussi les lieux qui ne sont pas labellisés ESI mais qui ont aussi leur importance et où vont certains publics.

D'ailleurs, Paris finance un certain nombre de ces dispositifs d'accueils de jour associatifs. Ils ne seront pas oubliés, parce que parfois ils correspondent à des publics spécifiques. C'est vrai que, dans le cadre de l'humain, on se doit d'avoir aussi du sur-mesure parfois. On ne fait pas du travail de masse. Ce n'est pas souhaitable. On ne peut que regretter que les besoins se multiplient et ne se ressentent pas.

Par exemple, j'ai noté qu'il n'y avait qu'un seul espace solidarité insertion pour les familles dans Paris. Il est d'ailleurs dans le 15e arrondissement. C'est donc assez décentré. Il me semble que, dans le cadre des groupes de travail de la grande cause, nous mettrons en discussion la possibilité d'ouvrir un autre espace pour les familles puisque, comme vous le savez tous, les familles avec enfants sont extrêmement nombreuses à Paris, et que nous avons évidemment l'intention de mettre en place un travail sur les familles avec enfants à la rue, et pour trouver les lieux qui permettent de mieux démarrer un travail avec elles, mais un vrai travail sur un projet, pas simplement des places d'hébergement de nuit en nuit, sans savoir où cela va pendant des années.

Donc, j'en ai terminé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 1189 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASES 1189 G).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux morts de la rue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 122 G, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif aux morts de la rue.

Monsieur AZIÈRE, souhaitez-vous porter le vœu de M. POZZO di BORGIO ?

Vous avez la parole.

M. Eric AZIÈRE. - C'est un sujet grave puisqu'il est relatif aux morts de la rue. Il faut savoir qu'en Ile-de-France, 240 personnes sans-abri sont décédées en 2013, ce qui constitue une hausse considérable de plus 28 % par rapport à l'année précédente, que malheureusement la mort dans la rue n'est souvent -contrairement à ce que l'on pense- pas tendue à l'hypothermie ou à l'alcoolisme, mais plus exactement aux morts violentes, agressions, accidents, suicides, maladies cardiovasculaires.

Tout ceci nous amène à constater que ces morts ont lieu dans une moyenne d'âge, pour la plupart, autour de 50 ans pour les hommes et que malheureusement, même si elle concerne principalement des hommes, elle n'épargne pas les enfants, de plus en plus nombreux, 15 enfants de moins de 15 ans, par exemple l'année dernière, sont morts dans la rue.

Alors le sénateur M. POZZO di BORGIO et les élus du Groupe émettent le vœu que la Ville de Paris renforce les dispositifs sociaux existants en considération de cette hausse de décès de sans-abris, dont je le rappelle le Collectif les Morts de la Rue avec l'aide des associations, des institutions, dresse la liste des sans-abris décédés.

Deuxième recommandation que ce vœu émet. Il voudrait que soit incluse dans ces actions la dimension spécifique des risques mortels encourus, en particulier par les enfants sans-abri.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame VERSINI, vous avez la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le président, je vous remercie d'avoir présenté ce vœu, dont je partage évidemment totalement le contenu. Il est évident que cette association qui s'est donnée comme tâche, effectivement, d'accompagner, de dénombrer le nombre de personnes décédées à la rue et de veiller à ce qu'elles puissent avoir un accompagnement, un enterrement dans des conditions dignes et aussi une information, autant que c'est possible, des proches de cette personne qui, souvent, s'en est éloignée depuis longtemps.

C'est vrai qu'on revient, évidemment, sur la grande cause de lutte contre la grande exclusion puisque c'est à Paris qu'il y a plus de personnes à la rue en situation de grande exclusion qu'ailleurs en France. C'est entre 3.000 et 4.000 personnes. Donc les chiffres sont importants. Evidemment, pour les personnes qui sont à la rue depuis de nombreuses années et qui refusent, en fait, de venir dans les centres d'hébergement ou dans les espaces solidarité insertion, l'état de santé est souvent très précaire et, comme vous l'avez dit, ils ne meurent pas toujours de froids, enfin, sans doute, mais ils décèdent aussi l'été et aussi de maladies chroniques non traitées, puisqu'à la rue c'est impossible d'être soigné dans de bonnes conditions.

C'est le rôle des maraudes que d'aller vers eux et d'essayer de les mettre à l'abri, d'essayer de créer du lien.

C'est pour cela que le Samu social a été créé, d'ailleurs, il y a 20 ans et que toutes les autres maraudes se tentent à essayer de faire cela.

Vous avez souligné une question qui me préoccupe beaucoup et, je pense, qui préoccupe tout le monde sur les bancs de cette Assemblée : c'est celle des familles avec des enfants. Effectivement, je vais mener moi-même un atelier spécifique sur les familles à la rue sans domicile avec enfants, car je ne souhaite pas, je pense que nous ne souhaitons pas, personne ne souhaite que des enfants vivent dans la rue avec le risque de décès. Cela, ce n'est pas possible, ce n'est pas acceptable.

Effectivement, nous travaillons avec Nawel OUMER aussi, nous faisons tout un travail avec aussi le parquet, la justice, pour travailler aussi sur les notions de protection de l'enfance : à partir de quel moment un enfant est-il en danger ? A partir de quel moment est-ce que nous devons le mettre, donc, à l'abri, je dirais, malgré le fait que ses parents ne veulent peut-être pas toujours sortir de la rue ?

C'est une question compliquée parce qu'il y a une jurisprudence de la Cour de cassation. Il y a parfois le souhait des parents de ne pas bouger mais justement, je crois qu'en mettant tout le monde ensemble autour de la table, l'A.S.E., le président du Tribunal pour enfants qui est tout à fait partant, le Parquet mineurs, les acteurs, les associations, et en se mettant tous d'accord sur le meilleur intérêt de l'enfant, dont je précise qu'il est qu'on accompagne lui et sa famille vers un projet d'hébergement et d'insertion par l'emploi. C'est ce que nous avons comme projet en premier, évidemment.

Voilà. Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est moi qui vous remercie.

Nous passons au vote du vœu n° 122 G, avec un avis favorable, si j'ai bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 23 G).

2014 DJS 330 - Esplanade des Villes "Compagnon de la Libération", quai Henri IV (4e) - Création d'un équipement sportif - Déclaration préalable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DJS 330, relatif à la création d'un équipement sportif sur l'Esplanade des Villes "Compagnon de la Libération", quai Henri IV (4e), est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, et d'une personnalité qualifiée, dans divers organismes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des ressources (ACR+) (R. 191) :

- Joëlle MOREL.

Association "Cercle national du recyclage" (R. 192) :

- Mao PENINO.

Comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris (R. 193) :

- Julien BARGETON ;

- Véronique LEVIEUX ;

- Léa FILOCHE ;

- Virginie DASPET ;

- Claudine BOUYGUES ;

- Philippe DUCLOUX.

Commission des rentes et de procédure gracieuse préalable en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires de la Ville de Paris (R. 194) :

Titulaires :

- Karen TAIEB ;

- Mao PENINO ;

- Jérôme GLEIZES ;

- Raphaëlle PRIMET ;
- Alexandre VESPIRINI ;
- Sylvie CEYRAC ;
- Béatrice LECOUTURIER.

Suppléants :

- Halima JEMNI ;
- Mercedes ZUNIGA ;
- David BELLIARD ;
- Hervé BÉGUÉ ;
- Atanase PÉRIFAN ;
- Anne-Charlotte BUFFETEAU ;
- Leila DIRI.

Association des maires de l'Île-de-France (R. 195) :

(Conseil d'administration) :

Titulaires :

- Eric LEJOINDRE ;
- Jérôme COUMET ;
- Jacques BOUTAULT ;
- Brigitte KUSTER ;
- Edith GALLOIS.

Suppléants :

- Rémi FÉRAUD ;
- Véronique LEVIEUX ;
- Christophe NAJDOVSKI ;
- Pierre-Yves BOURNAZEL ;
- Yann WEHRLING.

Jury du prix de la Ville de Paris pour les études de genre (R. 196) :

- Léa FILOCHE ;
- Hélène BIDARD ;
- Thierry HODENT.

Association du réseau des Accorderies de France (R. 197) :

(Assemblées générales)

- Pascal JULIEN.

Fonds régional d'art contemporain Ile-de-France (R. 198) :

(Conseil d'administration)

- Afaf GABELOTAUD.

Etablissement public local "Paris Musées" (R. 199) :

(Conseil d'administration)

- Geneviève BERTRAND, personnalité qualifiée.

Comité de surveillance des pupilles de la Ville de Paris (R. 200) :

- Colombe BROSSEL suppléante en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (R. 201) :

- Colombe BROSSEL, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Hélène BIDARD, en remplacement de Nicolas BONNET-OULALDJ, désigné les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Association de préfiguration du "Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris Boulogne Billancourt" (R. 202) :

(Conseil d'administration)

Titulaires :

- Alexandra CORDEBARD,

- Philippe DUCLOUX.

Suppléants :

- Christophe GIRARD,

- Hermano SANCHES RUIVO.

Agence parisienne du climat (APC) (R. 203) :

(Assemblée générale et Conseil d'administration) :

- Maud GATEL, en remplacement de Yann WEHRLING, désigné les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) (R. 204) :

- Colombe BROSSEL, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) (R. 206) :

(Conseil d'administration) :

- Bruno JULLIARD, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Association "PLIE de Paris Nord Est" (R. 207) :

(Assemblée générale et Conseil d'administration) :

- Colombe BROSSEL, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Mercedes ZUNIGA, en remplacement de Pénélope KOMITÈS, désignée les 16 et 17 juin 2014, démissionnaire.

Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (R. 208) :

- Colombe BROSSEL, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission locale d'action sociale de la Préfecture de police (CLAS 75) (R. 209) :

- Colombe BROSSEL, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Fondation Louis Lépine (R. 210):

(Conseil d'administration)

- Colombe BROSSEL, titulaire, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission départementale des systèmes de vidéo protection de Paris (R. 211) :

- Colombe BROSSEL, titulaire, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission du titre de séjour (R. 212) :

- Colombe BROSSEL, suppléante en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission du titre de séjour de l'Est parisien (10e, 11e, 12e, 13e, 20e) (R. 213) :

- Colombe BROSSEL, suppléante, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission des taxis et des voitures de petite remise de la zone parisienne (R. 214) :

- Colombe BROSSEL, suppléante, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission départementale de la sécurité routière de Paris (R. 215) :

- Colombe BROSSEL, en remplacement de Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (R. 216) :

(Formation plénière et formation spécialisée appelée à statuer sur les déclarations d'insalubrité)

- Pénélope KOMITÈS, titulaire, en remplacement de Colombe BROSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Comité parisien d'éthique funéraire (R. 217) :

- Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Colombe BROSSEL, présidente, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (R. 218) :

(Comité syndical)

- Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Colombe BROSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq (SIAGRO) : (Comité syndical - collège des élus) (R. 219)

- Pénélope KOMITÈS, titulaire, en remplacement de Colombe BROSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Ecole d'horticulture et d'arboriculture du Breuil (R. 220) :

(Conseil de surveillance) :

- Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Colombe BROSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Jury du concours international de roses nouvelles de Bagatelle (R. 221) :

- Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Colombe BROSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (R. 222) :

(Conseil d'administration)

- Alexandra CORDEBARD, en remplacement de Pénélope KOMITÈS, vice-présidente, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission d'attribution de places en résidences du CASVP (R. 223) :

- Véronique LEVIEUX, titulaire, en remplacement de Pénélope KOMITÈS, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

- Thomas LAURET, suppléant, en remplacement de Véronique LEVIEUX, désignée les 19 et 20 mai 2014.

Ecole supérieure des arts appliqués Boule 12, rue Pierre Bourdan (12e) (R. 224) :

Conseil d'administration

- Emmanuel GRÉGOIRE, titulaire, en remplacement de Catherine BARATTI-ELBAZ, désignée les 16 et 17 juin 2014, démissionnaire.

Commission permanente

- Emmanuel GRÉGOIRE, en remplacement, de Catherine BARATTI-ELBAZ, désignée les 16 et 17 juin 2014, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 191 à R. 204 et R. 206 à R. 224).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (R. 113 G) :

Titulaires :

- Rémi FÉRAUD ;
- Pascal CHERKI ;
- Afaf GABELOTAUD ;
- Catherine BARATTI-ELBAZ ;
- Julien BARGETON ;
- Joëlle MOREL ;
- Jacques BAUDRIER ;
- Jean-François LEGARET ;

- Jérôme DUBUS ;

- François HAAB.

Suppléants :

- Véronique LEVIEUX ;

- Jérôme COUMET ;

- Marie-Pierre de LA GONTRIE ;

- Olivia POLSKI ;

- Daniel VAILLANT ;

- Yves CONTASSOT ;

- Danièle PREMEL ;

- Jean-Jacques GIANNESINI ;

- Agnès EVREN ;

- Olga JOHNSON.

Commission départementale des impôts directs locaux (R. 114 G) :

Titulaires :

- Rémi FÉRAUD ;

- Pascal CHERKI ;

- Julien BARGETON ;

- Jérôme GLEIZES ;

- Jacques BAUDRIER ;

- Jean-François LEGARET.

Suppléants :

- Véronique LEVIEUX ;

- Afaf GABELOTAUD ;

- Catherine BARATTI-ELBAZ ;

- David BELLIARD ;

- Danièle PREMEL ;

- Pierre GABORIAU.

Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur (R. 115 G) :

Titulaire :

- Caroline MECARY.

Suppléant :

- Pascal JULIEN.

Commission des rentes et de procédure gracieuse préalable en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires du Département de Paris (R. 116 G) :

Titulaires :

- Emmanuel GRÉGOIRE ;
- Véronique LEVIEUX.

Suppléants :

- Thomas LAURET ;
- Alexandra CORDEBARD.

Association "Paris Initiative Entreprise" (R. 117 G) :

(Assemblée générale)

- Didier GUILLOT ;
- Joëlle MOREL ;
- Geoffroy BOULARD ;
- Valérie NAHMIAS.

Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (R. 118 G) :

- Colombe BROUSSEL, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission départementale des systèmes de vidéo protection de Paris (R. 119 G) :

- Colombe BROUSSEL, titulaire, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission départementale de la sécurité routière de Paris (R. 120 G) :

- Colombe BROUSSEL, en remplacement de Mme Myriam EL KHOMRI, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulinaux (R. 121 G) :

- Pénélope KOMITÈS, titulaire, en remplacement de Mme Colombe BROUSSEL, désignée les 16 et 17 juin 2014, démissionnaire.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) (R. 122 G) :

(Conseil d'administration)

- Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Colombe BROUSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (R. 123 G) :

(Formation plénière et formation spécialisée appelée à statuer sur les déclarations d'insalubrité)

- Pénélope KOMITÈS, titulaire, en remplacement de Mme Colombe BROUSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission locale de l'eau chargée de l'élaboration et du suivi du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre (R. 124 G) :

- Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Colombe BROUSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Port autonome de Paris (R. 125 G) :

(Conseil d'administration)

- Pénélope KOMITÈS, en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission de concertation chargée d'assurer la gestion de la convention - cadre portant organisation générale de la participation financière de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris aux dépenses du Département de Paris en matière de protection maternelle et infantile et de lutte contre les grandes pathologies (R. 126 G) :

- Thomas LAURET, en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, désignée les 7, 8 et 9 juillet 2014, démissionnaire.

Commission départementale de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires et Sous-comité des transports sanitaires (R. 127 G) :

- Mercedes ZUNIGA en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Commission départementale de l'aide sociale (R. 128 G) :

- Léa FILOCHE, en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Deuxième Conseil de famille des pupilles de l'Etat du Département de Paris (R. 129 G) :

- Mercedes ZUNIGA, en remplacement de Mme Pénélope KOMITÈS, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2014, R. 113 G à R. 129 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont donc adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous en avons fini aujourd'hui pour cette séance du Conseil de Paris.

Je tiens à remercier l'ensemble des Conseillers de Paris qui sont encore présents à cette heure et, comme c'est maintenant de coutume, l'ensemble des agents du Secrétariat général du Conseil de Paris pour leur travail pendant ces trois jours et encore aujourd'hui au-delà de 20 heures, ainsi, évidemment, que les membres de cabinet et les membres des groupes.

Bonne soirée à vous et rendez-vous dans trois semaines... enfin, deux semaines et demie !

(La séance est levée le mercredi 1er octobre 2014 à vingt heures vingt minutes).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.

QE 2014-18 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT à Mme la Maire de Paris relative à un état des lieux du parc automobile municipal.

Libellé de la question :

"Le vœu n° 19 déposé par le groupe UMP au Conseil de Paris de mai 2014 demandait un état des lieux du parc automobile municipal. Il a été rejeté en séance sans explication de la part de l'adjoint concerné.

Lors du Conseil de Paris de juillet 2014, l'auteur de la question est intervenu sur le budget supplémentaire du budget annexe des transports automobiles municipaux. Alors qu'il réitérait une demande d'information sur l'état du parc automobile municipal et sa consommation de carburant, aucune réponse n'a été fournie par l'Exécutif.

Aussi, M. Jean-Didier BERTHAULT renouvelle le souhait de se voir communiquer les éléments suivants pour chacune des directions concernées (STTAM, DEVE, DVD et DPE) :

- le nombre de véhicules, classé par type (berlines, citadines, utilitaires, poids lourd) ainsi que leur motorisation, leur date de première immatriculation et le cas échéant, la durée d'amortissement restante ;
- les consommations de carburants pour chaque type depuis 2010, en volume et en prix ;
- un état des lieux des marchés en cours de fournitures et de location longue durée de véhicules précisant le nombre de véhicules concernés, leur type et leur motorisation."

Réponse non parvenue.

QE 2014-19 Question de Mme Agnès EVREN et des élus du groupe à Mme la Maire de Paris relative à l'application "Dans ma rue".

Libellé de la question :

"L'application "Dans ma rue" a été lancée en octobre 2013, au terme d'un an d'expérimentation.

Depuis, de nombreux utilisateurs ont souligné les dysfonctionnements de l'application et s'étonnent qu'aucune suite ne soit donnée à leurs signalements. Certaines anomalies sont par exemple indiquées comme étant résolues alors que le problème subsiste.

Cette application, inspirée de FixMyStreet en Angleterre, et qui semblait innovante, n'est donc, à ce stade, pas à la hauteur des attentes des Parisiens.

Alors que la Mairie de Paris invite désormais les Parisiens à utiliser cette application pour recenser les lieux qui pourraient être végétalisés dans la Capitale, l'auteur de la question souhaiterait disposer d'un premier bilan comportant notamment :

- le nombre d'anomalies signalées ;
- le nombre d'anomalies résolues ;
- leur répartition par arrondissement ;
- leur typologie (éclairage public, voirie, propreté, etc.) ;
- le délai moyen de résolution de l'anomalie en fonction des directions ;
- le process interne pour la résolution de ces anomalies (quels services, quels délais) ;
- le traitement des anomalies signalées sur l'espace public non municipal ;
- les mesures prises pour résoudre les problèmes techniques rencontrés par les utilisateurs."

Réponse non parvenue.

QE 2014-20 Question de Mme Catherine LÉCUYER à Mme la Maire de Paris relative aux marchés publics.

Libellé de la question :

"Considérant que la Mairie de Paris a un rôle majeur à tenir dans le soutien de l'économie numérique ;

Considérant qu'aujourd'hui, les PME innovantes accèdent difficilement aux marchés publics ;

Considérant que dans un certain nombre de domaines, des PME innovantes ont la capacité de proposer un produit équivalent et le plus souvent moins cher et du fait de son caractère innovant avec la capacité de moderniser les services auxquels il est appliqué en apportant des fonctionnalités plus avancées et directement en prise avec les dernières grandes avancées technologiques ;

Considérant que la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 dans son article 26 permet de réserver une partie de la commande publique à des PME innovantes ;

Considérant que cette disposition temporaire prend fin en 2014 ;

Mme Catherine LÉCUYER demande à Mme la Maire de Paris de bien vouloir lui communiquer :

- une analyse de l'évolution du montant global des marchés publics passés par la Ville de Paris chaque année depuis 2008, faisant notamment ressortir la part des PME dans l'enveloppe totale ;

- un détail sur les marchés publics passés dans le cadre de l'article 26 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Plus généralement, Mme Catherine LÉCUYER souhaite savoir si la Ville de Paris :

- s'est donné un objectif de part de l'achat d'innovation dans les marchés publics, sur le modèle par exemple du SBRI britannique ;

- a développé un plan stratégique d'innovation exposant une vision prospective de ses besoins ;

- a mis en place des échanges entre PME et acheteurs en amont des procédures ;

- a réfléchi à des actions, à mener conjointement avec Bpi France ou l'ANR par exemple, visant à mobiliser l'achat public pour inciter les entreprises à imaginer et développer de nouveaux produits innovants pour répondre à des besoins spécifiques."

Réponse non parvenue.

QE 2014-21 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à la réglementation appliquée aux loueurs de voitures de grande cylindrée.

Libellé de la question :

"M. Pierre LELLOUCHE interpelle la Municipalité sur le danger et les nuisances que représente la location de voitures de grande cylindrée, par plusieurs sociétés spécialisées, dans les rues de la Capitale.

Ces voitures louées pour de courtes durées sont inadaptées à la voirie parisienne, ainsi qu'aux règles de circulation en vigueur.

Les fortes accélérations réalisées par ces véhicules entraînent des nuisances sonores pour les riverains et représentent un danger sur les Champs-Élysées, ainsi que dans les rues adjacentes pour la sécurité des nombreux piétons amenés à circuler dans cette zone touristique et particulièrement fréquentée.

M. Pierre LELLOUCHE demande au Conseil de Paris de lui indiquer quelles réglementations précises s'appliquent à ces activités, et recommande à la Ville d'entreprendre un travail d'encadrement et de sécurisation de ces pratiques."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"L'activité de location de véhicules de sport ou de luxe.

Certaines sociétés exercent effectivement une activité de location et conduite accompagnée de véhicules de luxe (voitures de sport de luxe) sur des parcours préétablis concernant des lieux touristiques de la Capitale (avenue des Champs-Élysées, quartiers Rivoli/Palais Royal ou Trocadéro).

Cette activité particulière relève de la réglementation de la location de véhicules prévue par le Code de la consommation.

En matière de stationnement sur la voie publique, la réglementation relative à l'occupation du domaine s'applique. Ainsi, toute réservation de stationnement ou signalisation d'un arrêt sur la voie publique nécessite l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public moyennant paiement d'une redevance auprès de la Ville de Paris.

Concernant la présence de ces véhicules en attente de location sur la voie publique au sens du Code de la route, une lecture restrictive pourra être faite de la notion d'arrêt telle que définie par le code sur les sections de voirie plus particulièrement concernées. En effet, si cette notion est maniée avec discernement pour une occupation acceptable des zones d'arrêt autorisé, elle peut faire l'objet d'une application plus stricte dans les cas où cette occupation devient abusive.

Les infractions susceptibles d'être retenues.

- Les infractions relatives au stationnement.

Le stationnement sur les zones concernées - Concorde, Trocadéro et les Champs Elysées - est interdit sur la base des dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route (contravention de 2e classe), avec mise en fourrière possible du véhicule.

Sur ces zones, l'arrêt n'est en revanche pas prohibé.

L'article R. 110-2 du Code de la route, qui définit le sens des termes utilisés au Code de la route, précise que l'arrêt est l'immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes de celui-ci ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer.

Au regard de ces dispositions, il apparaît que la notion d'arrêt momentané, nécessaire pour permettre la montée et la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, est cumulative avec l'obligation de présence du conducteur aux commandes ou à proximité du véhicule.

A ce titre, les véhicules de sport sont donc bien "en stationnement" lorsqu'ils attendent les clients et peuvent donc faire l'objet d'une verbalisation.

En ce qui concerne l'enlèvement possible du véhicule, l'article R.417-10, V, du Code la route dispose que lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

Par conséquent, après verbalisation pour stationnement prohibé, si l'exploitant refuse de faire cesser l'infraction, les véhicules pourraient être enlevés.

- Les infractions relatives à la vitesse excessives et au bruit.

Si des accélérations intempestives sont constatées dans ces zones touristiques très fréquentées par les piétons, ces faits peuvent tomber sous le coup des dispositions de l'article R. 413-17 du Code de la route (4e classe) "Vitesse excessive eu égard aux circonstances".

Quant au bruit généré par ces accélérations, l'article R. 318-3 du même code pourrait se voir appliquer à ce cas d'espèce. Ces dispositions réglementaires prévoient en effet que "les véhicules à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains" (contravention de 4e classe).

La Préfecture de police est enfin très attentive au respect de l'ensemble de ces règles et aux éventuelles activités de transport de personnes qui pourraient s'abriter derrière le concept décrit. Dans ce cadre, l'objectif recherché par les effectifs de police est de parvenir par le biais de contrôles fréquents et ciblés à une régulation acceptable de ces activités. En effet, lorsque l'activité concernée implique la prestation d'un chauffeur, elle relève du régime juridique des voitures de tourisme avec chauffeurs (VTC). Ces véhicules doivent respecter des contraintes techniques, afficher une signalétique et leurs chauffeurs sont titulaires d'une carte professionnelle. Le fait d'utiliser des véhicules de collection n'exonère les sociétés que des dispositions relatives aux véhicules, sauf dans les cas très particuliers de prestations intégrées à un événement (mariage, etc.)."

Réponse de l'adjointe non parvenue.

QE 2014-22 Question de M. Pierre LELLOUCHE à Mme la Maire de Paris relative à l'implantation d'antennes relais.

Libellé de la question :

"M. Pierre LELLOUCHE interpelle la Municipalité sur la multiplication du nombre d'antennes relais dans la Capitale.

La Ville de Paris, signataire de chartes avec les différents opérateurs, s'est engagée à assurer une information claire et transparente sur le déploiement des antennes relais, tout en conciliant les préoccupations des Parisiens avec le développement des nouvelles technologies, dont le maintien de la couverture et de la qualité de service à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments.

Pour autant, les antennes relais continuent de susciter, en raison des incertitudes scientifiques, une vive inquiétude pour nombre de personnes qui résident ou travaillent à proximité de ces emplacements, d'autant plus lorsque ces antennes sont situées près de lieux dits "sensibles", comme les établissements scolaires.

M. Pierre LELLOUCHE demande donc au Conseil de Paris de lui faire part de l'état actuel de la réglementation relative aux distances à respecter dans l'installation d'antennes relais sur la Capitale."

Réponse non parvenue.

QE 2014-26 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et les élus du groupe UMP à M. le Préfet de police relative aux étiquettes publicitaires autocollantes

Libellé de la question :

"Depuis plusieurs mois, des sociétés peu scrupuleuses, notamment de soi-disant serruriers, apposent des étiquettes autocollantes publicitaires comportant leur numéro de téléphone sur les murs de la Capitale, ainsi que dans les parties communes des immeubles d'habitation collective, sans la moindre autorisation.

Outre le préjudice esthétique, leur enlèvement se révèle difficile et occasionne des dégradations aux supports.

D'autre part, ce type de société semble opérer dans la plus totale opacité (domiciliation, tarifs, conditions générales de vente, etc.).

La présence de telles étiquettes génère également des inquiétudes en tant qu'indice pour d'éventuels cambrioleurs sur l'absence des occupants.

Les responsables de copropriété, et plus généralement nos concitoyens, se sentent démunis face à cette nouvelle forme de vandalisme insidieuse et insaisissable.

Ce phénomène, qui est apparu depuis plusieurs années, a pris ces derniers mois une ampleur insupportable, et cause un mécontentement grandissant parmi les Parisiens qui ne savent comment y mettre un terme.

Les élus sont interrogés sur les moyens dont disposent les habitants, les propriétaires, les syndicats de copropriété ainsi que les pouvoirs publics pour combattre ce fléau.

Pour toutes ces raisons, Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et les élus du groupe UMP demandent à M. le Préfet de police quels sont les moyens dont disposent habitants, bailleurs, responsables de copropriété et élus pour combattre cette forme de vandalisme, et quels sont les dispositions que la Préfecture de police est en mesure de mettre en œuvre pour contribuer à résoudre ce problème."

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Étiquettes publicitaires autocollantes.

Le procédé consistant à apposer des étiquettes publicitaires autocollantes dans les copropriétés appartenant à des bailleurs privés ou publics est connu des services de police.

La Direction départementale de la protection du public de Paris (D.D.P.P.), rattachée à la Préfecture de police, privilégie dans le cadre de sa mission de protection des consommateurs, la recherche et l'identification des

professionnels à l'origine de ces diffusions, et mène des investigations visant à dénoncer les pratiques illégales au regard notamment du Code de la consommation, et en matière de démarchage à domicile.

Il existe à Paris plus de 200 entreprises spécialisées dans le dépannage rapide à domicile qui font l'objet de contrôles menés, soit d'initiative, soit sur la base des plaintes reçues (environ 1.000 par an). Les investigations sont fréquemment réalisées en concertation avec la Chambre des métiers, dont les membres, des opérateurs et professionnels sérieux, subissent les conséquences commerciales de ces pratiques.

Au sein de la D.D.P.P. une unité spéciale de 8 agents s'occupe plus particulièrement de cette problématique. Les contrôles ont donné lieu à la rédaction de 36 procédures pénales pour l'année 2013 et de 30 au titre des 8 premiers mois de l'année 2014, pour des infractions aux règles du démarchage à domicile, des pratiques commerciales trompeuses et des abus de faiblesse.

Le Parquet est saisi le cas échéant.

La D.D.P.P. peut également mettre en œuvre des procédures d'assignation en référé pour obtenir la fermeture de sites internet ou de lignes téléphoniques effectuant la promotion de pratiques frauduleuses.

C'est en recherchant ainsi les commanditaires de ces dégradations que la Préfecture de police peut agir et durablement faire cesser ces troubles. Les personnes victimes de ces pratiques sont invitées à déposer une plainte auprès du commissariat d'arrondissement et à en informer la D.D.P.P. qui pourra alors les renseigner et engager les investigations complémentaires pour appréhender les éventuelles pratiques contraires à la réglementation du consommateur."

II - Question du groupe UDI-MODEM.

QE 2014-23 Question de Mme Maud GATEL et les élus du groupe UDI-Modem à Mme la Maire de Paris relative aux animateurs périscolaires.

Libellé de la question :

"Ces deux dernières rentrées scolaires les Responsables éducatifs Ville (REV) ont notamment eu pour mission de recruter, dans leur(s) école(s), des animateurs en charge des ateliers périscolaires, en lien avec les services déconcentrés de la DASCO.

Certains de ces animateurs, s'étant fait remarquer par la qualité des ateliers proposés et leur engagement auprès des enfants, se sont montrés désireux d'accroître leurs quotités de travail, soutenus dans leurs démarches par les équipes éducatives et pédagogiques.

C'est ainsi que nombre de directrices et directeurs d'école, mais aussi d'enseignants, ont relayé ces demandes auprès de la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE), pour se voir déboutés, la CASPE n'étant pas décisionnaire.

Or, la pérennisation des animateurs compétents ayant donné entière satisfaction, de même que l'accroissement du nombre d'heures qui leurs sont attribuées, - lorsqu'elles correspondent aux besoins de l'école, dans le respect des taux d'encadrement qui prévalent -, s'inscrivent non seulement dans la droite ligne du processus de déprécarisation initié par la Ville, - visant à diminuer le recours aux heures de vacation -, mais relèvent surtout de l'intérêt suprême des enfants qui ont besoin d'un cadre stable.

Aussi, Mme Maud GATEL et les élus du groupe UDI-Modem demandent à Mme la Maire de Paris :

- que soit précisées les modalités de concertation liant les REV, les directeurs et directrices d'école, mais aussi les enseignants et les animateurs, en amont d'une décision de renouvellement d'une contractualisation ou d'un accroissement des quotités de travail de ces derniers ;

- que soient communiquées les améliorations qui pourraient être mises en œuvre afin que le processus décisionnel implique l'ensemble des équipes pédagogiques et éducatives, et pas seulement les REV et les services centraux ;

- que soient transmis les taux de rotation des animateurs par arrondissement et par école, ainsi que le taux de satisfaction de leurs demandes d'accroissement de leurs quotités de travail le cas échéant.

- que soit effectué un bilan en termes de résorption de l'emploi précaire de la filière animation, indiquant le nombre de créations d'équivalents temps plein (ETP) ainsi que les places pourvues par concours à la rentrée de septembre 2014."

Réponse non parvenue.

III - Questions du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants

QE 2014-24 Question des membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la taxe locale sur la publicité extérieure.

Libellé de la question :

"La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) entrée en vigueur le 1er janvier 2009, s'est substituée, dans le cadre de la loi sur la modernisation de l'économie, à trois anciennes taxes locales portant sur les affiches, les enseignes et les véhicules publicitaires. Une modification législative est en outre intervenue en décembre 2011 avec pour objectif de concilier une assiette plus juste et des moyens de recouvrement renforcés.

La TLPE a pour assiette les dispositifs publicitaires (enseignes, préenseignes et autres dispositifs) au prorata de leur surface. Elle offre aux collectivités locales l'opportunité de son instauration, de larges possibilités d'exonération ou de fixation de tarifs à des niveaux inférieurs à la loi.

Il est donc revenu au Conseil de Paris d'adopter le principe de la perception de la TLPE et d'en fixer les taux applicables, ce qu'il a fait par l'adoption du projet de délibération 2008 DU 120. Ce projet de délibération fixe les tarifs en vigueur pour l'année 2009 sur le barème suivant.

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes	
dispositifs publicitaires au moyen d'un procédé non numérique	34 euros/an/m ²
dispositifs publicitaires au moyen d'un procédé numérique	90 euros/an/m ²
supports de dispositifs publicitaires au moyen d'un procédé non numérique excédant 50 m ²	68 euros/an/m ²
supports de dispositifs publicitaires au moyen d'un procédé numérique excédant 50 m ²	180 euros/an/m ²
Pour les enseignes	
enseignes dont la somme des superficies est égale au plus à 12 mètres carrés	30 euros/an/m ²
enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 50 mètres carrés	60 euros/an/m ²
enseignes dont la somme des superficies excède 50 mètres carrés	120 euros/an/m ²

Le projet de délibération indique également que "lors de la période transitoire comprise entre 2009 et 2013, les tarifs des dispositifs publicitaires non numériques autres que ceux relevant de concessions évolueront en fonction des dispositions de l'alinéa C de l'article L. 2333-16 du Code général des collectivités territoriales" qui définit les règles d'augmentation ou de diminution des tarifs.

Ainsi les élus du groupe "Radical de Gauche, Centre et Indépendants" souhaiteraient connaître l'évolution des tarifs appliqués par la Ville de Paris depuis 2009 et si des possibilités d'augmentation sont encore possibles pour les prochaines années."

Réponse non parvenue.

QE 2014-25 Question des membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au devenir de l'observatoire parisien de la laïcité.

Libellé de la question :

"En 2012, le Maire de Paris, suite aux vœux présentés en Conseil de Paris, a décidé de la création d'un observatoire parisien de la laïcité, commission extra-municipale.

L'observatoire est organisé en deux collèges de 7 personnes chacun : un collège d'élus composé de représentants de tous les groupes politiques du Conseil de Paris et un collège de personnalités qualifiées. Ces membres sont nommés par Mme la Maire de Paris pour une durée de deux ans qui ne peut excéder la durée du mandat en cours.

Suite au renouvellement du Conseil de Paris, les élus du groupe "Radical de Gauche, Centre et Indépendants" souhaitent savoir si la nomination des nouveaux membres du collège des élus est prévue et ce dans quelle temporalité.

En outre, le secrétariat de l'Observatoire parisien de la Laïcité est assuré par la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires. En raison de la réforme des directions de la Ville, le groupe "Radical de Gauche, Centre et Indépendants" souhaite également savoir si la gestion de l'observatoire sera bien assurée par la nouvelle DDCT.

Ainsi, les membres du groupe "Radical de Gauche, Centre et Indépendants" souhaiteraient connaître plus globalement le devenir que réservera l'Exécutif à l'observatoire parisien de la laïcité, si la production de rapports et le travail de groupes thématiques seront également assurés pour l'année 2014 et les années qui suivront."

Réponse non parvenue.

Réponses à des questions écrites des précédentes séances.

Séance des 19 et 20 mai 2014

QE 2014-7 Question de Yves CONTASSOT et des membres du G.E.P à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'annulation de l'arrêté du 31 mai 2011 sur la consommation et la vente à emporter de boissons alcooliques dans le quartier de la Butte aux Cailles.

Réponse (Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe) :

"S'agissant de la décision de la Cour administrative d'appel relative à l'arrêté préfectoral concernant la consommation d'alcool sur la voie publique dans le quartier de la Butte aux Cailles, la Ville de Paris, tout comme la Préfecture de police, a pris acte de l'arrêt rendu par la juridiction administrative.

S'agissant d'une décision de justice, nous sommes tenus de l'appliquer, pour autant la Ville de Paris réitère son attachement à créer les conditions d'une nuit vivante mais respectueuse de chacun, et en particulier à limiter les nuisances sonores pour les riverains de certains quartiers.

Sur la base du bilan des Etats généraux de la Nuit Parisienne, la Ville de Paris proposera dans les prochaines semaines un cadre de travail pour poursuivre et amplifier les actions municipales de médiations locales (correspondants de nuit, Pierrots de la Nuit) tout en poursuivant le travail déjà engagé avec la Préfecture de police en vue d'une meilleure articulation des dispositifs existants.

En effet, sur les nuisances sonores, nous sommes favorables à la mise en place de médiations au plus près des problématiques posées sur le terrain, en s'appuyant sur la nomination d'un élu référent sur la Nuit dans chaque arrondissement, chargé d'assurer les processus de médiation permettant de régler les conflits d'usages de la nuit.

Des expérimentations s'appuyant sur le développement du dispositif correspondant de nuit, participeront d'une montée en puissance des moyens accordés à la médiation. L'ensemble des dispositifs de médiation feront l'objet d'une évaluation régulière et indépendante.

Conformément aux engagements de la Maire de Paris, évoqués dans les feuilles de route confiées à ses adjoints, nous souhaitons engager une réflexion sur la mise en place d'une brigade anti-bruit, articulant répression des tapages sur la voie publique et sanctions administratives à l'égard des établissements, de compétence préfectorale.

Sur le sujet spécifique des autorisations de terrasse, l'existence de nuisances sonores répétées peut tout à fait constituer un élément constitutif d'un refus. Réglementairement, la Ville de Paris n'a pas l'obligation d'octroyer un droit de terrasse, aussi, il appartient aux services de la Ville en lien étroit avec les maires d'arrondissement, qui sont directement décisionnaires sur la délivrance des autorisations de terrasse, de juger de l'opportunité ou pas d'une telle autorisation.

Concernant les arrêtés relatifs à la consommation et à la vente d'alcool sur la voie publique dans certains quartiers, nous proposons, en accord avec le Préfet de police, de mener une évaluation des arrêtés existants. Ce type de mesure doit en effet rester l'exception et ne saurait être la seule réponse aux nuisances constatées. Ces

arrêtés doivent rester ponctuels, limités dans le temps, et nécessitent que nous trouvions, en lien avec les maires d'arrondissement qui sont toujours consultés par la Préfecture de police préalablement à la prise de ces arrêtés, des solutions alternatives ou complémentaires de régulation de l'espace public afin de garantir à tous les Parisiens une nuit respectueuse de chacun. Nous devons aussi réfléchir à mieux travailler la prévention dans le domaine de l'alcoolisme, notamment chez les plus jeunes.

Enfin, il est essentiel sur ces questions de travailler étroitement avec la Préfecture de police. A ce titre, je me permets de me féliciter de la qualité et de la confiance de ces relations, et d'appeler de mes vœux que ce travail de coproduction en matière de tranquillité publique, se poursuive et s'intensifie, dans le respect des prérogatives de chacun. Nous avons devant nous un travail fin pour mieux articuler l'action de la DPP et des services de police et de créer une véritable politique combinant concertation, médiation, avertissements et sanctions."

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Par un arrêt du 18 mars 2014, la Cour administrative d'appel de Paris a annulé l'arrêté du 31 mai 2011 au motif d'une part qu'*aucune pièce du dossier ne permettait de corroborer les infractions et actes de violences* et d'autre part que *les nuisances sonores résultant de la fréquentation de certains restaurants ou débits de boisson du quartier... n'est pas de nature à justifier la mesure d'interdiction.*

Ainsi depuis le 18 mars 2014, les commerces de débits de boisson de la Butte aux Cailles ne sont plus soumis à cet arrêté.

Il convient cependant de souligner que, depuis 2012, aucune verbalisation n'a été effectuée dans le cadre dudit arrêté. Une charte ou code de conduite peut être une alternative aux arrêtés lorsque chacune des parties prenantes se concertent et y adhèrent, ce qui a été le cas dans ce quartier.

Depuis l'annulation de l'arrêté, un seul fait est à signaler pour des nuisances sonores dues au bruit de musique émanant d'un établissement. Le gérant a été verbalisé et averti qu'en cas de réitération, il pourrait faire l'objet d'une demande de sanction administrative pouvant aboutir à la fermeture administrative de son établissement.

Les services de police locaux patrouillent, en soirée, systématiquement dans ce secteur festif notamment à la fermeture des établissements à vocation nocturne.

Aussi, le Préfet de police ne s'est-il pas pourvu en cassation suite à cette décision.

La tranquillité du secteur, qui est une priorité, fait l'objet de concertations régulières entre la mairie, le commissariat local et les riverains.

Dans le cadre de l'action de médiation mais aussi de rappel de la loi, les effectifs de police du commissariat du 13e arrondissement ont invité les gérants d'établissement à respecter leurs obligations en matière de nuisances sonores ; dans les cas d'inobservation manifeste de ces obligations, des avertissements seront formulés et des fermetures administratives pour tapages nocturnes seront prononcées.

Par ailleurs, la Préfecture de police au travers du travail des acousticiens du bureau d'action contre les nuisances de la Direction des Transports et de la Protection du Public (DTPP) est très impliquée dans la réalisation de relevés sonométriques au domicile des plaignants ou dans le contrôle des études acoustiques réalisées par des bureaux d'études pour le compte des exploitants.

A cet égard les inspecteurs de salubrité de la Préfecture de police peuvent dresser un procès-verbal de contravention (5e classe) à l'encontre de l'exploitant dans deux cas :

- L'absence d'étude acoustique pour les établissements diffusant de la musique amplifiée à titre habituel,
- Le constat de nuisances sonores causées par la diffusion de musique amplifiée, enregistrées à l'aide d'un sonomètre au domicile d'un riverain.

Parallèlement, la Préfecture de police s'est engagée dans une démarche de médiation en partenariat avec "Les Pierrots de la Nuit". L'association en charge de ce dispositif de médiation est ainsi informée des secteurs perçus comme les plus problématiques en matière de nuisances sonores afin d'adapter au mieux les circuits nocturnes des Pierrots de la nuit et de rencontrer les exploitants concernés par des mesures d'avertissements et/ou de fermetures administratives pour tapage nocturne, pour les amener à éviter la réitération des désagréments occasionnés en soirée et en nocturne."

QE 2014-8 Question de M. de François-David CRAVENNE et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative au chantier de la Philharmonie.

Réponse (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"L'architecte et maître d'œuvre, Jean Nouvel, a été désigné à l'issue d'un concours international en avril 2007, en raison notamment de l'originalité de la conception de la salle et de la qualité de l'intégration du projet dans le Parc de la Villette.

Comme vous le savez, le chantier de la Philharmonie a été confronté à des difficultés, notamment en raison du désaccord profond entre le maître d'œuvre, qui a souhaité apporter des modifications architecturales à son projet tout au long du chantier, et la maîtrise d'ouvrage, à qui les financeurs ont demandé d'assurer un respect absolu des coûts et du calendrier.

Cependant, la date de livraison du chantier, fixée à fin juillet 2014, n'est pas remise en cause à ce jour. L'ouverture au public est fixée au 14 janvier 2015 avec un concert inaugural de l'Orchestre de Paris.

Le financement en investissement du projet est assuré par l'Etat et la Ville de Paris, déduction faite de la contribution de la Région Ile-de-France, pour un montant de 20 millions d'euros. La contribution de la Ville, votée par délibération 2009 DAC 89 du Conseil de Paris des 6,7 et 8 juillet 2009 et par la délibération 2013 DAC 768 des 16, 17 et 18 décembre 2013, s'élève à un montant de 158 millions d'euros."

QE 2014-9 Question de M. Jean-Baptiste de FROMENT et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution de la dette de la Ville.

Réponse (M. Julien BARGETON, adjoint) :

"L'évolution de la dette de Paris doit être observée globalement avec la politique d'investissement menée par la Ville de Paris. De 2001 à 2014, Paris a été gérée avec beaucoup de prudence. La dette a progressé de façon limitée ; sur la même période a été en revanche réalisé un programme d'investissement sans précédent, destiné à rattraper le sous-investissement des mandatures précédentes, à améliorer la qualité de vie et de logement des Parisiens et à transformer Paris.

Il a été choisi de financer cette politique ambitieuse par un recours modéré à l'emprunt. Les investissements ont été largement financés par l'épargne. La Ville a ainsi autofinancé à hauteur de 85 % ses investissements sur la période 2002-2013. Il faut souligner que cet endettement n'a pas dégradé la solvabilité de la Ville de Paris dont l'excellente gestion financière est régulièrement relevée par les agences de notation.

Ainsi, l'agence de notation Standard & Poor's a maintenu le 18 avril 2014 la note de la Ville de Paris et a jugé à nouveau que la gouvernance et la gestion financière sont "très bonnes". En outre l'agence Fitch notait le 7 février 2014 que l'endettement de la Ville de Paris est "modéré".

De fait, Paris reste de très loin l'une des villes françaises les moins endettées. Le taux d'endettement reste dans des proportions très inférieures aux grandes villes françaises (46 % versus 81 % en moyenne).

Le niveau d'endettement de Paris au 1er mai 2014 s'élève à 3,755 milliards d'euros : la dette était de 3,655 milliards d'euros à fin 2013 et la Ville a levé 100 millions d'euros courant avril. Il faut noter qu'encore une fois, grâce à l'excellent travail des services de la Ville, les conditions financières de ces emprunts sont particulièrement favorables. La Ville de Paris possède ainsi le spread le plus faible par rapport aux OAT de même maturité de l'ensemble des collectivités locales.

Pour ce qui est des frais financiers liés à la gestion de la dette, il vous est présenté ci-dessous un tableau synthétique ne s'intéressant pas seulement aux frais financiers, ce qui serait biaisé, mais également aux produits financiers.

Solde Financier dette (en M€)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Produits financiers	6,10	7,21	7,87	11,79	13,22	14,77	9,66	6,47	2,16	7,22	17,06	13,95	12,59
Charges financières	74,13	45,30	44,13	35,27	38,19	55,84	58,95	73,52	60,30	63,96	90,70	99,78	111,07
Solde Financier	- 68,03	-38,08	-36,25	-23,48	-24,97	-41,09	-49,29	-67,05	-58,13	-56,74	-73,64	-85,84	- 98,48

Il est à noter qu'entre 2001 et 2002, alors que la dette progressait de 88 millions d'euros, le solde financier s'améliorait de 30 millions d'euros grâce à la mise en place d'une gestion active de la dette dès le début de la

première mandature de Bertrand DELANOË. Cette gestion financière active permet de limiter les charges financières à un niveau très faible. A l'avenir, les charges financières devaient être contenues car la structure actuelle de la dette de la Ville est saine, avec notamment de la dette essentiellement à taux fixe (pour 87 %) permettant de réduire l'impact financier négatif d'une éventuelle hausse des taux. Là encore, Standard & Poor's saluait le 18 avril dernier "une gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée".

Vous trouverez ci-dessous un tableau présentant l'évolution du ratio dette/épargne brute depuis 2001. Ce ratio permet de calculer le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Epargne brute	710	602	689	590	667	687	689	391	490	797	866	757	573
Recettes d'investissement	227	235	376	279	300	874	916	955	793	457	495	577	671
Dépenses d'investissement	659	884	938	1 135	1 274	1 718	1 901	1 587	1 463	1 477	1 551	1 662	1 740
Encours de dette au 31/12	1 089	1 177	1 109	1 109	1 548	1 845	2 132	2 326	2 481	2 696	2 893	3 219	3 655
Rapport dette/épargne brute	1,5	2,0	1,6	1,9	2,3	2,7	3,1	5,9	5,1	3,4	3,3	4,3	6,4

Il faut noter que la capacité de désendettement est un élément important pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, Paris est en 2013 au pic de sa phase d'investissement, et donc d'endettement, ce qui explique l'évolution de ce ratio. Celui-ci reste toutefois très satisfaisant dans la mesure où il est généralement considéré qu'il devient problématique à partir de 15 ans - là où Paris n'est actuellement qu'à 6,4 ans.

Pour le futur, la Maire a rappelé à de nombreuses reprises la position de la Municipalité : la dette doit rester soutenable et Paris doit rester une des grandes villes françaises la moins endettée."

QE 2014-10 Question de M. Frédéric PECHENARD et des membres du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la mission de surveillance de l'Hôtel de Ville.

Réponse (Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe) :

"La Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) a, notamment, pour missions, d'assurer la sécurité et la surveillance de l'ensemble équipements municipaux.

S'agissant des équipements (ex : gymnases et centres sportifs, bibliothèques et conservatoires, crèches, centres sociaux, etc.), la DPP contribue à leur sécurisation en lien étroit avec les directions affectataires, soit par des patrouilles réalisées par des Inspecteurs de Sécurité (ISVP), soit par le recours à des prestataires privés dans le cadre des marchés centralisés et gérés par la DPP.

S'agissant plus directement des bâtiments, la DPP a en charge la protection de :

- l'Hôtel de de Ville,
- certains bâtiments centraux accueillant des directions ou services de la Ville,
- les mairies d'arrondissement.

L'Hôtel de Ville.

L'Hôtel de Ville est sécurisé 24h/24 365 jours/an par une unité dédiée de la DPP, composée d'ISVP placés sous l'autorité d'un cadre supérieur. Le service de jour assure le contrôle d'accès des portes et de certains points sensibles du bâtiment entre 6 heures 45 et 20 heures 45. Une équipe réduite assure la permanence en service de nuit.

Outre le contrôle des droits d'accès (badges) des personnels, il est procédé dans le cadre du plan Vigipirate au contrôle (portique et tunnel) des visiteurs et du public accédant aux expositions, aux salons, à la bibliothèque, etc.

Ce contrôle périphérique extérieur est fondamental compte tenu de la configuration des locaux qui ne permet pas un "zonage" au sein même du bâtiment (avec des droits d'accès différenciés par badge selon les zones).

Ce service de sécurité de l'Hôtel de Ville dispose d'un "PC sécurité" où sont centralisées les informations et visualisées les caméras de vidéosurveillance du bâtiment. Ce PC est en relation permanente avec le Centre de Veille Opérationnel (CVO) de la DPP.

Une réflexion va être engagée, en concertation avec les personnels, pour adapter les horaires des Inspecteurs de Sécurité de ce service afin de mieux répondre aux besoins de sécurisation selon les périodes (jour/nuit/samedis, dimanches et jours fériés).

A titre indicatif, il est précisé plus de 1.000 événements de tous ordres (réceptions, réunion avec visiteurs extérieurs) ont été organisés à l'Hôtel de Ville en 2013, accueillant plus de 120.000 visiteurs extérieurs, auxquels il convient d'ajouter près de 400.000 visiteurs des 3 salles d'exposition sises à l'Hôtel de Ville (hors Nuit Blanche et journée du patrimoine).

Il est à noter que la sécurité incendie de l'Hôtel de Ville est, par ailleurs, assurée par un SSI relevant de la DILT, composé en partie d'agents privés.

Les bâtiments centraux.

Certains bâtiments centraux accueillant des services de la Ville sont sécurisés par une unité spécifique de la DPP composée d'agents d'accueil et de surveillance (AAS) placés sous l'autorité d'un cadre de la DPP. Il s'agit des sites suivants :

- 2, rue de Lobau (4e) (siège de la DRH),
- 4, rue de Lobau et 1, place Baudoyer (immeuble Napoléon) 5DPP, TAM, DAJ, DUCT, DPA, DICOM...),
- 9, place de l'Hôtel de Ville (annexe de l'Hôtel de Ville),
- Centre administratif 17, boulevard Morland (4e) (DU, DLH, DF, DILT, IGVP + DRIEE),
- 11, rue Audubon et 227, rue de Bercy (12e) (immeuble abritant DSTI et DRH),
- Poste Central d'Exploitation dit "PC Lutèce" (place Louis Lépine, 4e) (DVD assurant la régulation des feux tricolores).

Les agents sont chargés du contrôle d'accès à ces immeubles et notamment de veiller à empêcher toute intrusion de personnes non autorisées. Ils peuvent également avoir en charge la gestion d'alarmes techniques ou incendies). Ils sont en liaison permanente avec le CVO de la DPP pour permettre une activation rapide des services compétents en tant que de besoin (police, pompiers...).

Compte tenu de leur sensibilité, des agents sont maintenus en service la nuit et les week-ends sur ces sites (sauf ceux sis 2 et 4, rue de Lobau qui ne sont surveillés que le jour (de 7 heures à 20 heures) en semaine.

Ce dispositif a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection Générale de la Ville en avril 2013 qui, sans remettre en cause la pertinence du dispositif, a émis un certain nombre de préconisations très largement déjà mises en oeuvre pour ce qui concerne celles relevant de la compétence de la DPP.

Les mairies d'arrondissement.

Les mairies d'arrondissement¹ sont sécurisées par des agents d'accueil et de surveillance (AAS) relevant de l'autorité des chefs de circonscription de la DPP.

Leur mission est de contrôler l'accès des locaux, de veiller à empêcher l'intrusion de personnes ou de groupes non autorisés, de faire une première orientation du public vers les services d'accueil, et de porter assistance à tout public ou personnel en difficulté. Ils sont en liaison permanente avec le CVO de la DPP pour permettre une activation rapide des services compétents en tant que de besoin (police, pompiers...).

La surveillance est, en règle générale, assurée par deux agents en porte ou dans le hall du bâtiment, en journée du lundi au samedi :

- en semaine de 8 heures à 17 heures 30 et le jeudi à 20 heures,
- le samedi de 8 heures 30 à 13 heures.

Des dispositifs particuliers sont régulièrement mis en place en dehors de ces horaires pour sécuriser des réceptions événements se tenant en mairie, sur demande du Directeur général des services auprès du Chef de circonscription de la DPP.

Les contrats de service, signés ou en cours de signature, entre la DPP et les mairies d'arrondissement permettent de préciser les modalités de ces prestations qui font partie intégrante de la labellisation "QUALIPARIS".

¹ A l'exception de la mairie du 8e arrondissement qui n'a pas souhaité bénéficier de ce dispositif."

Séance des 16 et 17 juin 2014

QE 2014-11 Question de M. François-David CRAVENNE et des membres du groupe UMP à M. le Préfet de police relative aux règles applicables en matière de délai des verbalisations.

Réponse (M. le Préfet de police) :

"S'agissant des infractions au stationnement payant, un contrevenant ne peut pas recevoir plus d'une contravention par tranche de deux heures de stationnement non payé au même endroit. Cette limitation à deux heures de stationnement à Paris est prévue par l'arrêté conjoint Ville de Paris et Préfecture de police du 24 juillet 1981 portant réglementation du stationnement payant à Paris. Il en résulte que chaque fois que deux heures sont écoulées sans qu'un nouveau paiement soit fait par l'automobiliste, une nouvelle infraction est constituée (arrêt du 2 octobre 1981 de la Chambre criminelle de la Cour de cassation).

Ainsi, si plusieurs agents verbalisent un même automobiliste à la même adresse dans un laps de temps inférieur à deux heures pour une même infraction au stationnement payant, l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.) a mis en place un filtre qui limite l'envoi par le Centre national de traitement de Rennes d'un seul avis de contravention pour la durée de deux heures.

S'agissant des infractions au stationnement gênant, compte tenu des conséquences potentielles au plan de la sécurité de ce type d'infraction, il n'y a pas de filtre appliqué par l'A.N.T.A.I. Les contrevenants peuvent donc recevoir plusieurs avis de contraventions pour des mêmes faits (même motif, même lieu) à des heures différentes. Lorsqu'ils adressent une requête en exonération à l'Officier du Ministère public (O.M.P.) territorialement compétent celui-ci apprécie au cas par cas la suite qu'il convient de réserver à la requête. A Paris, sauf circonstances particulières, la règle la plus couramment appliquée par l'O.M.P. est le maintien d'une seule contravention par tranche de 24 heures, les autres étant classées sans suite. Cette pratique s'inspire de la jurisprudence de la Cour de cassation (arrêt du 7 juin 1995 - Chambre criminelle)."

QE 2014-12 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des membres du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'entreprise parisienne "Potel et Chabot" et à la concession du pavillon d'Armenonville.

Réponse (M. Julien BARGETON, adjoint) :

"Les procédures de mise en concurrence pour le renouvellement des concessions de la Ville de Paris, réalisées de façon parfaitement transparente et équitable par les services de la Ville, ne sauraient accorder un avantage à l'occupant actuel des lieux du fait de sa seule réputation ou de la gestion passée qu'il a assumée. Ce serait en effet accorder une "prime au sortant", constituerait une rupture d'égalité flagrante entre les candidats, ce que le juge administratif ne manquerait pas de sanctionner sévèrement.

La procédure de renouvellement de la concession du Pavillon d'Armenonville a ainsi été réalisée en conformité avec l'ordonnance du 15 juillet 2009 relative aux contrats de concession de travaux publics, dans une procédure de mise en concurrence assurant le strict respect des principes de la commande publique, transparence de la procédure, égalité de traitement des candidats et liberté d'accès à la commande publique.

Dans le cadre de cette procédure, la société "Butard-Enescot" a présenté la meilleure offre au regard des critères fixés dans le règlement de consultation : montant et mode de calcul de la redevance, intérêt et cohérence du projet d'exploitation, qualité des propositions architecturales et patrimoniales, niveau et conditions de financement du projet. Une délibération visant à attribuer la concession du Pavillon d'Armenonville à "Butard-Enescot" a ainsi été soumise au vote des conseillers de Paris.

A l'image de la société "Potel et Chabot", la société "Butard-Enescot" compte parmi les premiers traiteurs parisiens, référencé dans des lieux prestigieux. Cette entreprise exerce uniquement en Ile-de-France à Bezons, Colombes et Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par "Potel et Chabot" au Pavillon d'Armenonville représentait non pas 20 %, mais 12 % de son chiffre d'affaires total (8,8 millions d'euros en 2012 sur un CA total de 70 à 73 millions d'euros annoncés sur le site institutionnel du traiteur et dans la presse). D'autre part, "Potel et Chabot" a obtenu en 2013 le renouvellement de la concession du Pavillon Gabriel pour 18 ans, qui dégage un chiffre d'affaires représentant 16,6 % du CA du traiteur, et non 20 %. Les travaux qui seront réalisés à partir d'avril 2015 au Pavillon Gabriel relèvent de la stricte initiative de la société "Potel et Chabot", sans aucune prescription de la Ville s'agissant du

calendrier. Par ailleurs, "Potel et Chabot" devrait ouvrir prochainement un nouveau lieu de réception de 400 couverts sur la Seine (Le Pavillon Seine) qui pourrait permettre de préserver les emplois indirects qui seraient éventuellement menacés.

Le maintien de l'emploi a été une des préoccupations majeures de la Ville de Paris au cours de cette procédure. Il convient de rappeler qu'en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail, le nouvel exploitant d'une concession est tenu de reprendre l'intégralité du personnel travaillant sur le site. Si la Ville ne peut imposer à une société nouvellement attributaire une reprise des personnels de son prédécesseur sur un autre site que celui repris en gestion, pour autant, "Butard-Enescot" s'est engagé, au-delà de ses obligations légales, à embaucher jusqu'à 30 personnes supplémentaires : nous serons bien entendu extrêmement vigilants sur ce point, tout comme nous le serons sur le respect par le futur exploitant de toutes ses obligations contractuelles.

Tout au long de cette procédure, les services de la Ville ont été guidés par la préservation des intérêts des Parisiens, en vue d'ouvrir ses concessions à un public élargi, tout en favorisant le développement durable des bois, en garantissant l'embellissement de ces monuments classés et de leur contexte paysager et en préservant un domaine d'excellence parisien que représente la haute gastronomie."

QE 2014-13 Question de M. Frédéric PECHENARD et des membres du groupe UMP à M. le Préfet de police relative à la doctrine de la Préfecture de Police en matière de barrièrage.

Réponse (M. le Préfet de police) :

"Les barrières appartenant à la Préfecture de police sont déployées dans la Capitale, pour des raisons de sécurité, aux abords de certains sites sensibles dans le cadre du plan "Vigipirate" (institutions, ambassades, établissements scolaires, crèches, établissements religieux, etc.) soit de manière pérenne soit à titre temporaire en fonction de l'analyse des risques et de la menace. Des barrières sont par ailleurs mises en places à l'occasion de manifestations de voie publique, afin d'établir des périmètres de sécurité dans le cadre des missions d'ordre public et de circulation relevant de la compétence de la Préfecture de police.

Enfin, et sous certaines conditions, certains établissements se voient prêter des barrières à la demande de leurs responsables de sécurité, sur des périodes assez longues, pour des usages divers (réservation de stationnements, déploiement en façade des bâtiments, encadrement d'animations,...).

Si les barrières déployées dans le cadre du plan "Vigipirate" le sont de manière pérenne, les matériels mis en place lors des manifestations de voie publique sont en général déposés la veille ou le matin de l'événement et repris le soir ou le lendemain.

Ces dispositions sont valables pour les manifestations de faible ou de moyenne ampleur nécessitant la dépose de peu de barrières. Pour des événements d'importance comme les festivités du 14 juillet (10.000 barrières) ou du Tour de France (8.000 barrières), les opérations de dépose et de reprise s'étalent sur plusieurs semaines, l'unité des barrières s'efforçant autant que possible de limiter la gêne pour les usagers de la voie publique.

En ce qui concerne l'Hôtel de Ville de Paris, une centaine de barrières est mobilisée en permanence pour assurer la sécurité des événements organisés sur le parvis. L'Unité des barrières de la Préfecture de police en dépose régulièrement d'autres en complément, toujours à la demande de la Mairie qui organise sur le parvis de nombreux événements. Le premier semestre de l'année 2014 a été marqué par 140 jours d'occupation de la place (ex : patinoire, trophée Coupe du Monde, Forum de la Météo, Color Run, Fête de l'Europe, journées nationales de la Résistance)."

QE 2014-14 Question de M. Alexandre VESPERINI et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative à la participation de la Ville de Paris au lancement de Bleu Blanc Zèbre.

Réponse (adjoint(e) compétent(e)) :

"En mai 2014, la Maire de Paris a répondu favorablement à "l'Appel des Bleu Blanc Zèbre". Cet appel invitait les Maires de France à soutenir, sur leur territoire, des porteurs d'actions qui, par leur enthousiasme et leur engagement, ont permis à des initiatives solidaires, de bons sens et créatives, d'émerger dans toute la France.

Encourager ces initiatives est en pleine cohérence avec les valeurs d'action participative que porte l'Exécutif parisien :

- L'action publique de proximité ne se construit pas en vase clos : c'est par l'inclusion des citoyens dans la vie de la Cité que le vivre-ensemble trouve aussi son ciment au quotidien.

- Ainsi, de nombreuses initiatives citoyennes, notamment associatives, sont d'ores et déjà soutenues par la Municipalité.

- Une des priorités de cette mandature sera de renforcer cette participation, y compris pour orienter la décision publique. La mise en place du budget participatif relève de cette ambition.

En ce sens, la Maire de Paris a demandé à l'Exécutif parisien d'analyser les initiatives des Bleu Blanc Zèbres qui pourraient être soutenues sur le territoire parisien, au regard notamment des dispositifs municipaux et associatifs existants et des besoins à Paris, en particulier dans le domaine social. Ce travail de rencontre avec les porteurs de projets et d'analyse est en cours ; il associera évidemment, le cas échéant, les maires d'arrondissement.

Sans préjuger des conclusions de ce travail, le soutien de la municipalité pourra prendre des formes plurielles : encourager la rencontre d'acteurs pour permettre des synergies, apporter un soutien public à l'initiative pour faciliter son développement, notamment. Dans l'hypothèse où un soutien sous forme de subvention serait envisagé, cette proposition sera soumise au vote du Conseil de Paris dans le cadre d'un projet de délibération, comme cela est la règle pour toute attribution de subvention, après instruction par les services municipaux compétents."

Votes spécifiques.

M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 1003, DAJ 1003G et DAJ 1004.

Mme Antoinette GUHL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1066 G.

MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 1072.

Mme Marie ATALLAH, MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Colombe BROSSEL et Claire de CLERMONT-TONNERRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 1008 G.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FERAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAIEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1105, DASCO 1070 et DASES 1298 G.

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 1029.

Mme Karen TAIEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1122 et DLH 1132.

M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 1217 G.

Mme Olivia POLSKI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1118.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Célia BLAUDEL, Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Jérôme GLEIZES, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAIEB ATTIAS et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 1009.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1124 et DFPE 1281.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1086, DLH 1090 et DDCT 10.

Mme Karen TAIEB ATTIAS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1290.

Mmes Florence BERTHOUT, Sandrine CHARNOZ, M. Didier GUILLOT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 1035.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT, Mme Joëlle MOREL et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1441.

M. Patrick KLUGMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1115 G.

MM. Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1055.

Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Patrick KLUGMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1375.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1103, DLH 1104 et DLH 1109.

M. Geoffroy BOULARD, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mmes Joëlle MOREL, Valérie NAHMIA et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 1048 G.

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 1045.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 1033, DASES 1034 et DASES 1036.

Mme Afaf GABELOTAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1209.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1095, DLH 1108, DLH 1117, DLH 1123, DLH 1127, DU 1099, DDCT 11 ainsi que sur les vœux n^{os} 11 et 12.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1069, DLH 1100, DLH 1121, DFPE 1327 et DFPE 1347.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 1298 G.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 1023 et DF 1028.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 16.

Mmes Claudine BOUYGUES, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FERAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mmes Véronique LEVIEUX, Aurélie SOLANS et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1004, DLH 1137 et DLH 1138.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 21.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MEHAL et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1467.

M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSSEL et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1233.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 1047 et DASES 1048.

M. Yves CONTASSOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 1013 et quitte la salle.

Votes spécifiés.

M. Alexandre VESPERINI vote pour le projet de délibération DJS 322.

M. Geoffroy BOULARD s'abstient sur le projet de délibération DJS 322.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2014 DAJ 1016 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 10 juillet, 9 et 16 septembre 2014.

2014 DF 1019 Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface.

2014 DF 1027 Budget municipal - Régisseuses et régisseurs - Demandes en décharge de responsabilité.

2014 DF 1028 Garantie de la Ville de Paris, à hauteur de 80 %, concernant un programme d'emprunts à contracter par la SEMAPA.

2014 DFA 1 Groupements de commande pour la fourniture de peintures, d'enduits, de vernis et de produits connexes - Modalités de passation des marchés.

2014 DFA 1-G Groupements de commandes pour la fourniture de peintures, d'enduits, de vernis et de produits connexes – Modalités de passation des marchés – Autorisation de signature.

2014 DFA 4 Prestations de routage - marché de services - modalités de passation.

2014 DFA 5 Prestation de collecte de transports de fonds - convention de groupement de commandes - principe et modalités de passation.

2014 DFA 7-G Prestation de collecte de transports de fonds - convention de groupement de commandes - principe et modalités de passation.

2014 DFA 6 Maintenance globale des installations de sécurité incendie - marchés de services - modalités de passation.

2014 DFA 7 Groupements de commande pour la fourniture de matériaux de finition pour le bâtiment - Modalités de passation des marchés.

2014 DFA 2-G Groupements de commandes pour la fourniture de matériaux de finition pour le bâtiment - Modalités de passation des marchés.

2014 DFA 8 Fourniture de matériaux de métallerie, échelles et échafaudages, en 2 lots - modalités de passation.

2014 DFA 3-G Fournitures de matériaux de métallerie, échelles et échafaudages, en 2 lots - modalités de passation.

2014 DFA 9 Groupement de commandes pour les prestations de géomètres - Marchés de services - Modalités de passation.

2014 DFA 4-G Groupement de commandes pour les prestations de géomètres - marchés de services - modalités de passation.

2014 DFA 10 Groupement de commandes pour les missions de coordination SPS relatives aux opérations de catégorie 3 - Marchés de services - Modalités de passation.

2014 DFA 5-G Groupement de commandes pour les missions de coordination SPS relatives aux opérations de catégorie 3 - marchés de services - modalités de passation.

2014 DFA 11 Prestations de transcription écrite des débats du Conseil de Paris et d'interventions animées par l'exécutif municipal - marché de services - modalités de passation.

2014 DFA 12 Groupement de commandes pour les missions de coordination SPS relatives aux opérations de catégorie 1 et 2 - marchés de services - modalités de passation.

2014 DFA 6-G Groupement de commandes pour les missions de coordination SPS relatives aux opérations de catégories 1 et 2 - marchés de services - modalités de passation.

2014 DFA 16 Acquisition Immeuble Pont boulevard Macdonald (19e) - Prêt Projet Urbain garanti par la Ville (4.000.000 euros) demandé par la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP).

2014 DFA 19 Contribution annuelle au groupement d'intérêt public dénommé "Maximilien".

2014 DFA 21 Entrée de la Ville de Nanterre au capital de la SPLA SOREQA - Cession partielle des parts détenues par la Ville de Paris dans la SPLA SOREQA à la Ville de Nanterre.

2014 DFA 22 Réaménagement de prêt de l'Association pour la Construction de l'Ecole de Paris des Métiers de la Table (ACEPMT). Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2014 DAJ 1001-G Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 16 septembre 2014.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2014 DPA 1025 Exploitation et maintenance des installations d'extraction des équipements techniques des bâtiments - Marché de service en 2 lots - Modalités de passation.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUEL, rapporteurs.

2014 DPA 1035 Restructuration du centre d'animation Daviel et du théâtre 13 - Marché de travaux - Modalités de passation.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2014 DDCT 47 Subventions (10.600 euros) à trois associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2014 DDCT 48 Subventions (22.000 euros) à cinq associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2014 DDCT 49 Subventions (111.000 euros) à neuf associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2014 DDCT 143 Subvention (10.000 euros) à l'association European Grass Antiracist Movement (EGAM) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2014 SG 1011 Subvention (3.500 euros) et convention avec la Compagnie l'Air du Verseau (11e).

2014 SG 1022 Subvention (4.000 euros) à l'Association de Culture Berbère (ACB) (20e).

2014 SG 1033 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Quartiers du Monde Arcueil (94).

2014 SG 1034 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association H/F Ile de France (18e).

2014 SG 1036 Subvention (6.000 euros) à l'Association Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB) (20e).

2014 SG 1037 Subvention (7.000 euros) à la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) (8e)

2014 SG 1040 Subvention (7.000 euros) à l'Association de Lutte Contre les Violences (ALCV) (12e).

2014 SG 1052 Subvention (15.000 euros) et avenant à convention à l'association Maison des Femmes (12e).

2014 SG 1057 Subvention (3.500 euros) à l'association Adéquations (10e).

2014 SG 1064 Subvention (3.000 euros) à l'association Fonds des Femmes en Méditerranée (FFMED) (20e).

2014 SG 1068 Subvention (12.000 euros) à l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) (13e).

2014 SG 1069 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) (19e).

2014 SG 1072 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Femmes Solidaires (12e).

2014 SG 1073 Subvention (8.000 euros) à la Fédération d'Associations et Centres d'Emigrés Espagnols en France (FACEEF) La Plaine Saint Denis (93210).

2014 SG 1081 Subvention (5.000 euros) à l'Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (asfad) (13e).

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2014 SG 1049 Subvention (14.920 euros) et avenant à convention avec l'association CIDFF de Paris (10e), pour son projet Dispositif visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales.

2014 SG 1054 Subvention (15.000 euros) à l'association Graines de Soleil (18e).

Mme Hélène BIDARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2014 DEVE 1048 Subvention (10.000 euros) à l'association d'Ile-de-France Environnement (13e).

2014 DEVE 1049 Subvention (10.000 euros) à l'Association Réseau Action Climat France à Montreuil (93) pour la réalisation d'un kit d'information sur les changements climatiques.

2014 DEVE 1050 Subvention (4.000 euros) à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne en Ile-de-France (AMAP IdF) pour l'animation de son réseau parisien.

2014 DEVE 1052 Subvention (5.000 euros) à l'Association les Amis d'Enercoop (18e).

2014 DEVE 1053 Subvention (8.000 euros) à l'Association Agir pour l'Environnement (18e).

2014 DVD 1066 Subvention (49.000 euros) à l'Association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis (93500).

2014 DVD 1087 Canal de l'Ourcq. Indemnisation de la SCEA de Choisy suite au dommage subi sur des cultures de colza à Messy (Seine et Marne).

2014 DVD 1089 Canal Saint Martin. Indemnisation amiable de la société CANAUXRAMA suite à un dommage subi sur son bateau Henri IV.

2014 DVD 1090 Canal de l'Ourcq à Bondy (93). Indemnisation amiable à la société Assurance Pruvost suite à un dommage subi par le bateau Twister.

2014 DVD 1092 Canal Saint Martin. Indemnisation de la société d'assurances MAIF pour des dommages subis par le bateau Bossuet Assoko et le bateau Mykonos.

2014 DVD 1103 Canal Saint Denis à Aubervilliers (93). Indemnisation de SA Guian pour dommages subis par le bateau SAS.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2014 DDEEES 1180 - DEVE Subvention (7.000 euros) à l'association étudiante CliMates.

Mme Célia BLAUDEL, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteures.

2014 DLH 1004 Location par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au profit de la SIEMP de l'immeuble 10-12 rue de Londres (9e) - Convention spécifique.

2014 DLH 1072 Location à ADOMA d'une propriété communale 57-63, rue du Chevaleret (13e) - Avenant au bail emphytéotique.

2014 DLH 1079 Création d'une maison-relais 109 rue de Crimée (19e) – Modification des prêts garantis par la ville (659.641 euros) demandés par EMMAÛS Habitat pour 22 logements PLA-I.

2014 DLH 1087 Construction neuve de 22 logements sociaux 109 rue de la Tombe Issoire (14e) - Modification de la garantie d'emprunt accordée à DOMNIS.

2014 DLH 1088 Acquisition d'un immeuble locatif social 7, rue de la Sourdière (1er) - Prêt garanti par la ville (180.000 euros) demandé par FREHA.

2014 DLH 1090 Réalisation 14 rue Popincourt (11e) d'un programme de 7 logements sociaux (2 PLA-I et 5 PLUS) par ELOGIE.

2014 DLH 1093 Subvention (15.000 euros) au Syndicat du Logement et de la Consommation (20e).

2014 DLH 1096 Accompagnement d'un groupe d'immeubles du 13e arrondissement pour la mise en œuvre de leur programme de travaux de rénovation énergétique - Marché de services - Modalités de passation.

2014 DLH 1098 Location de l'emprise communale comprenant les propriétés 2 bis, cité de la Chapelle, 2 ter, cité de la Chapelle et 41A - 43A, rue Marx Dormoy (18e) à la société Espacil Habitat - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1100 Programmes 2013 et 2014 de travaux d'amélioration du patrimoine de la RIVP. Prêts bancaires garantis par la Ville (26.306.893,86 euros) demandés par la RIVP.

2014 DLH 1101 Réalisation 3-13, rue Gaston Tessier (19e) d'un programme de 110 logements sociaux PLA-I pour jeunes actifs par Lerichefont.

2014 DLH 1102 Réalisation 192 boulevard de la Villette (19e) de 3 logements sociaux PLA-I pour jeunes actifs par ADOMA.

2014 DLH 1103 Réalisation 35, rue Pétion et 5, rue du Morvan (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la société d'HLM "Habitat Social Français" (HSF).

2014 DLH 1104 Réalisation 5, impasse des Chevaliers (20e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat par la société d'HLM "Habitat Social Français" (HSF).

2014 DLH 1105 Réalisation 119 rue du Faubourg du Temple (10e) d'un programme de 37 logements PLUS pour personnes âgées par le CASVP.

2014 DLH 1106 Réalisation 95 rue de Reuilly (12e) d'un programme de résidence étudiante (63 logements PLS) par la Fondation des Diaconesses de Reuilly.

2014 DLH 1108 Réalisation 27, rue Riquet (19e) d'un programme de construction neuve de 9 logements familiaux en maisons de ville par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1109 Réalisation 29, rue Jean Colly (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive et de résidentialisation par la société d'HLM "Habitat Social Français" (HSF).

2014 DLH 1114 Réhabilitation lourde 16 rue du Roi d'Alger (18e) d'un immeuble de 19 logements PLA-I par FREHA.

2014 DLH 1115 70 avenue Parmentier (11e) - Travaux d'aménagement - Autorisation à EDF du dépôt des Autorisations d'urbanisme.

2014 DLH 1117 Réalisation sur le groupe "Kellermann" (13e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 131 logements par Paris Habitat OPH.

2014 DLH 1119 Réalisation 5 avenue Philippe Auguste (11e) d'un programme d'un logement social PLA-I par la société "Foncière d'Habitat et Humanisme".

2014 DLH 1121 Réalisation 164, avenue Ledru Rollin (11e) d'un logement PLUS par la RIVP.

2014 DLH 1122 Création d'une résidence sociale 29 rue d'Hautpoul (19e) - Prorogation de la garantie par la Ville des emprunts (2.281.067 euros) sollicités par COALLIA Habitat.

2014 DLH 1123 Location de l'immeuble 85, rue Saint Lazare (9e) par l'EPFIF à Paris Habitat - OPH - Convention spécifique.

2014 DLH 1124 Réhabilitation Plan Climat de logements sociaux 33-37 rue Gandon (13e) - Modification du prêt garanti par la Ville demandée par EFIDIS pour 89 logements.

2014 DLH 1131 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 16, rue des Coutures Saint-Gervais (3e).

2014 DLH 1132 Création d'une résidence sociale 15 rue David d'Angers (19e) - Modification des prêts garantis par la Ville (2.175.535 euros) demandée par Coallia Habitat pour 86 logements PLA-I.

2014 DLH 1133 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 26, rue Jacob (6e).

2014 DLH 1137 Réalisation 8, rue Godefroy Cavaignac (11e) d'un programme de 10 logements sociaux (2 logements PLA-I, 6 PLUS et 2 PLS) par la SIEMP.

2014 DLH 1139 Acquisition-réhabilitation de logements sociaux 5 rue de La Plaine (20e) - Modification des prêts garantis par la Ville (1.109.698 euros) demandée par Coopération et Famille pour 10 logements.

2014 DLH 1003-G 20 Villa Compont (17e) - remplacement menuiseries vétustes - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2014 DDCT 15 Subventions (14.000 euros) à cinq associations et convention avec l'association Atelier musical des Trois Tambours (18e) au titre de l'intégration.

2014 DDCT 16 Subventions (29.000 euros) à cinq associations au titre de l'intégration.

2014 DDCT 18 Subventions (83.800 euros) à 22 associations et conventions avec 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

2014 DDCT 19 Subvention (4.500 euros) à 3 associations au titre de l'intégration.

2014 DDCT 20 Subventions (36.000 euros) à 2 associations et convention (36.000 euros) avec 1 association au titre de l'intégration.

2014 DDCT 21 Subvention (26.400 euros) à 3 associations au titre de l'intégration.

2014 DDCT 22 Subvention (75.000 euros) à 15 associations au titre de l'intégration.

2014 DDCT 89 Subvention (41.000 euros) à 8 associations au titre de l'intégration.

2014 DASES 1060-G Subventions (60.305 euros) et conventions avec les associations "maison 13 solidaire" (13e) et "maison bleue" (18e).

2014 DASES 1062-G Participation (10.000 euros) à l'association Les Ateliers de Natéma (20e) pour son action d'animation et de prévention.

2014 DASES 1213-G Participation (320.000 euros) et convention avec l'association Olga Spitzer (12e) pour son service de la prévention de la maltraitance à enfants dénommé Service d'Ecoute Psychologique Parents-Enfants.

2014 DASES 1320-G Participation (20.000 euros) et convention avec l'association Impulsion 75 (15e).

2014 DASES 1334-G Subventions (17.000 euros), conventions avec quatre associations pour le fonctionnement de leurs actions linguistiques et d'aide à l'insertion à destination des jeunes.

2014 DASES 1389-G Subventions (94.500 euros) participation et conventions à 25 associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive.

2014 DASES 1390-G Subventions (65.500 euros) à sept associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions socio- linguistiques et d'accès aux droits.

2014 DDCT 5 Subventions (58.500 euros) à 8 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Goutte d'Or (18e).

2014 DDCT 6 Subventions (38.500 euros) à huit associations et conventions avec 5 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre Porte Clignancourt (18e).

2014 DDCT 10 Subvention (7.000 euros) au bailleur Elogie pour le projet de construction participative d'un terrain de jeux multifonctionnel, cité Chevaleret (13e).

2014 DDCT 11 Subvention (12.000 euros) et convention avec Paris-Habitat pour le projet Réaménagement et création de jardins partagés sur le quartier Kellermann (13e).

2014 DDCT 12 Subvention (5.040 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

2014 DDCT 24 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Salle Saint Bruno pour la réalisation de travaux dans les locaux de l'association (18e).

2014 DDCT 31 Subventions (90.000 euros) et conventions avec sept associations dans le cadre de l'appel à projet "Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers politique de la ville".

2014 DDCT 32 Subvention (2.460 euros) et convention avec l'association Danube Social et Culturel (19e).

2014 DDCT 33 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Les Enfants de la Goutte D'Or (18e).

2014 DDCT 36 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'Association Pour les Equipements Sociaux des Nouveaux Ensembles Immobiliers APES (18e).

2014 DDCT 42 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Atelier des Epinettes (17e).

2014 DPP 1012 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2014 DPP 1018 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association AOCSA La 20e Chaise au titre de la prévention de la délinquance.

2014 DPP 1028 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Ile de France (centre socio culturel Maurice Noguès) dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 14e arrondissement.

2014 DPP 1029 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Educ'hand dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 17e arrondissement.

2014 DPP 1044 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Mille et une Images dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 18e arrondissement.

2014 DPP 1045 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Le plus petit cirque du monde - Centre des arts du cirque et des cultures émergentes dans le cadre de la prévention de la délinquance.

2014 DPP 1047 Subvention (1.300 euros) et convention avec la société coopérative d'intérêt collectif SCIC Ludomonde dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 11e arrondissement.

2014 PP 1021 Décharge de responsabilité présentée par deux régisseurs.

2014 PP 1025 Avenant n° 1 au marché de travaux pour la mise hors crue des installations électriques de l'immeuble Cité (4e) - lot n° 2 : installation du nouveau réseau ondulé.

2014 PP 1026 Avenant n° 1 au marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rénovation des installations électriques de l'immeuble Cité.

2014 PP 1029 BSPP - Avenant n° 2 au marché de travaux pour le réaménagement du bâtiment "Phébus" à Limeil-Brévannes / Valenton (94) - lot n° 2 : bardage – menuiserie extérieure – métallerie.

2014 PP 1030 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2014 PP 1031 Fournitures de bureau et papier de reprographie.

2014 PP 1032 Autorisation de signer une convention de groupement de commandes avec les services Etat concernant la réalisation de développements informatiques et de prestations associées.

2014 PP 1033 BSPP - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2014 PP 1034 BSPP – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre du pôle "restauration" sur le site de Limeil-Brevannes.

2014 PP 1035 Avenant n° 2 au marché de nettoyage de certains locaux de la Préfecture de police.

2014 PP 1036 Admissions en non-valeur et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au cours du premier semestre 2014.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2014 DASES 1035 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

2014 DASES 1296 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association EsperAdos (5e).

2014 DASES 1326 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'Aide EthnoPsychologique (18e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DDCT 17 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec la Cimade Service d'Oecuménisme d'Entraide (13e) au titre de l'intégration, des droits de l'Homme, de l'égalité femme-hommes et de la Culture.

Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2014 DDCT 14 - DFPE Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations oeuvrant dans les quartiers Politique de la Ville (14e, 18e, 19e et 20e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2014 DASCO 1070 Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris - Convention dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs pour la mise en oeuvre d'ateliers éducatifs.

2014 DASCO 1079 Subvention (40.000 euros) et 1er avenant à la convention d'objectifs avec le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques CANOPE de Paris (6e).

2014 DASCO 1080 Dotation (2.720 euros) au lycée municipal François Truffaut (3e).

2014 DASCO 1088 Caisse des écoles (1er) - Subvention (19.304 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1090 Caisse des écoles (3e) - Subvention (30.963 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1091 Caisse des écoles (4e) - Subvention (36.380 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1092 Caisse des écoles (5e) - Subvention (55.578 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1093 Caisse des écoles (6e) - Subvention (22.925 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1094 Caisse des écoles (7e) - Subvention (31.648 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1095 Caisse des écoles (8e) - Subvention (19.626 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1096 Caisse des écoles (9e) - Subvention (63.572 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1097 Caisse des écoles (10e) - Subvention (122.613 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1098 Caisse des écoles (11e) - Subvention (113.315 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1100 Caisse des écoles (13e) - Subvention (192.960 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1101 Caisse des écoles (14e) - Subvention (132.509 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1103 Caisse des écoles (16e) - Subvention (59. 637 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1104 Caisse des écoles (17e) - Subvention (102.418 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1105 Caisse des écoles (18e) - Subvention (246.778 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1107 Caisse des écoles (20e) - Subvention (265.705 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2014 DASCO 1108 Caisse des écoles (1er) - Subvention (5.971 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1109 Caisse des écoles (2e) - Subvention (18.131 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1110 Caisse des écoles (3e) - Subvention (14.688 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1111 Caisse des écoles (4e) - Subvention (24.290 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1112 Caisse des écoles (6e) - Subvention (2.240 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

2014 DASCO 1113 Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (9.205 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1115 Caisse des écoles (10e) - Subvention (113.059 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1116 Caisse des écoles (11e) - Subvention (227.934 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1117 Caisse des écoles (12e) - Subvention (94.325 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1118 Caisse des écoles (13e) - Subvention (169.330 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1119 Caisse des écoles (14e) - Subvention (132.216 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1120 Caisse des écoles (15e) - Subvention (75.726 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1121 Caisse des écoles (16e) - Subvention (23.800 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1122 Caisse des écoles (17e) - Subvention (41.029 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1123 Caisse des écoles (18e) - Subvention (210.216 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1124 Caisse des écoles (19e) - Subvention (231.955 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DASCO 1125 Caisse des écoles (20e) - Subvention (221.878 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2014 DPA 1033 Ecole maternelle 13, rue Armand Rousseau (12e) - Permis de construire.

2014 DASCO 1044-G Subventions (42.052 euros) à divers collèges publics parisiens.

2014 DASCO 1045-G Dotations (49.356 euros) à divers collèges publics parisiens.

2014 DASCO 1046-G Subventions (150.000 euros) pour l'implantation de résidences artistiques dans le cadre du dispositif "Art pour Grandir" et conventions avec 2 associations.

2014 DASCO 1051-G Centres scolaires en hôpital - Subventions (13.800 euros).

2014 DASCO 1052-G Collèges publics - Dotations complémentaires (2e tranche : 158.110 euros).

2014 DASCO 1053-G Collèges publics - Subventions (100.000 euros) d'équipement (5e tranche).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2014 DASCO 1025 Subventions (6.600 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 10e arrondissement.

2014 DASCO 1026 Subventions (2.850 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

2014 DASCO 1027 Subventions (10.500 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 13e arrondissement.

2014 DASCO 1028 Subventions (8.000 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 14e arrondissement.

2014 DASCO 1029 Subvention (3.700 euros) à une association pour une action politique de la Ville dans le 17e arrondissement.

2014 DASCO 1030 Subventions (23.300 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 18e arrondissement et convention avec l'association Compagnie Résonances.

2014 DASCO 1031 Subventions (15.000 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 19e arrondissement.

2014 DASCO 1032 Subventions (16.900 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 20e arrondissement et conventions avec 2 associations.

Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Colombe BROSEL, rapporteures.

2014 DASCO 1078 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (CAP SAAA) (15e).

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DAJ 1003 Subvention (18.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

2014 DAJ 1003-G Subvention (12.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

2014 DAJ 1004 Subvention (47.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'accès au droit (18e, 19e et 20e).

2014 DAJ 1008 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur la dénomination La Place, centre culturel Hip hop.

2014 DAJ 1010 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association des Conciliateurs de justice de la cour d'appel de Paris.

2014 DAJ 1012 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur nécessaire à la réalisation de l'affiche de la fête des vendanges de Montmartre.

2014 DILT 1015 Fourniture et réparation de sellerie - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation.

2014 DILT 1019 Fourniture et maintenance d'un système de gestion informatique de véhicules en Autopartage - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DILT 1021 Nettoyage de vitres - convention de groupement de commandes - autorisation - signature.

2014 DILT 1001-G Nettoyage de vitres - convention de groupement de commandes - autorisation-signature.

2014 DRH 1005 Fixation du statut particulier applicable au corps des conservateurs du patrimoine de la Ville de Paris.

2014 DRH 1009 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des conservateurs du patrimoine de la Ville de Paris.

2014 DRH 1010 Fixation du nombre de promotions pour 2014 et du ratio promus-promouvables pour 2015 permettant l'accès au grade d'animateur principal de 2ème classe et de principal de 1ère classe.

2014 DRH 1013 Fixation du statut particulier du corps des médecins de la Ville de Paris.

2014 DRH 1014 Modification du statut particulier des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris.

2014 DRH 1015 Modification des dispositions transitoires du statut particulier des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes.

2014 DRH 1026 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des médecins de la Ville de Paris.

2014 DRH 1031 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de formation à la maintenance informatique des assistants de proximité et des techniciens en informatique.

2014 DRH 1034 Formations aux permis de conduire groupe lourd et à l'éco-conduite.

2014 DRH 1038 Approbation des projets de décrets modifiant le statut particulier des administrateurs de la Ville de Paris et l'échelonnement indiciaire applicable à ce corps.

2014 DSTI 1009 Location de salle blanche pour hébergement de matériel informatique - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1012 Maintien en condition opérationnelle de l'application SATIS – Marché de services – Modalités de passation – Autorisation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2014 DDEEES 1048-G Subvention (200.000 euros) et avenant avec France Active Garantie SA - Paris Initiatives Entreprises (2e).

2014 DDEEES 1085-G Adhésion (500 euros) à l'association Acteurs du Tourisme Durable (2e).

2014 DDEEES 1095-G Subvention (20.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ares Atelier (18e).

2014 DDEEES 1104-G Participation (800 euros) à l'association Plate-Forme pour le Commerce Equitable (94).

2014 DDEEES 1116-G Convention de gestion de la participation départementale à l'aide aux postes des chantiers d'insertion avec l'Agence de Services et de Paiement (93).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2014 DDEEES 1046-G Subventions (70.000 euros) et conventions avec deux couveuses portées par l'association Projets-19 (19e), et la SCOP Astrolabe Conseil (11e).

Mme Antoinette GUHL et Mme Pauline VÉRON, rapporteures.

2014 DASES 1007 Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes (35) dans le cadre de l'étude ECENVIR.

2014 DASES 1009 Convention de partenariat avec Eau de Paris (13e) pour la recherche de mycobactéries dans les eaux distribuées.

2014 DASES 1018 Avenant au bail civil avec l'association Charonne pour la location des locaux 58, boulevard Ney (18e).

2014 DASES 1026 Subvention (60.000 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'INSERM (14e) et l'université Paris Descartes (6e).

2014 DASES 1028 Subvention (60.000 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'INSERM (14e) et l'université Paris Descartes (6e).

2014 DASES 1029 Subvention (60.000 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'INSERM - DR Paris 6.

2014 DASES 1030 Subvention (60.000 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'INSERM - DR Paris 6.

2014 DASES 1031 Subvention (70.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec le CNRS et l'Université Paris-Diderot - Paris 7.

2014 DASES 1032 Subvention (70.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'INSERM.

2014 DASES 1033 Subvention (70.000 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'Institut Pasteur.

2014 DASES 1034 Subvention (75.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'Institut Pasteur.

2014 DASES 1035 Subvention (75.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'ESPCI Paris Tech.

2014 DASES 1036 Subvention (75.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'Institut Pasteur.

2014 DASES 1037 Subvention (75.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec le CNRS.

2014 DASES 1038 Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'INSERM (DR 11).

2014 DASES 1044 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'INSERM (DR 12).

2014 DASES 1045 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'Institut Curie (5e).

2014 DASES 1046 Subvention (65.500 euros) et convention avec l'INSERM (DR 5).

2014 DASES 1047 Subvention (64.500 euros) et convention avec l'Université Paris Diderot - Paris 7 (13e).

2014 DASES 1048 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Université Paris Diderot – Institut des Humanités de Paris (13e).

2014 DFPE 1362 Groupement de commandes - Vaccins pour les services de santé de la Ville et du Département de Paris - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

2014 DASES 1039-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association SOS Amitié Ile-de-France (Boulogne-Billancourt 92).

2014 DASES 1085-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Prévisanté (14e).

2014 DASES 1092-G Subvention (29.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Chapelle.

2014 DASES 1100-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association URACA (18e).

2014 DASES 1101-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Croix Saint Simon (20e).

2014 DASES 1103-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Estrelia (10e).

2014 DASES 1179-G Subvention (98.600 euros) et convention avec l'association AURORE (15e) pour son service Mijaos (13e).

2014 DASES 1180-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement (18e).

2014 DASES 1185-G Subvention (98.000 euros) et convention avec l'Association AREMEDIA (10e).

2014 DASES 1195-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Visiteurs pour Personnes Hospitalisées (95).

2014 DASES 1199-G Avenant aux conventions 2013 avec la Fondation Maison des Champs pour la gestion des permanences de nuit des ULS Hérault, Goix, Etex, Pont-Canal (total 67.537 euros).

2014 DASES 1210-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association AURORE (15e) pour son service Itinérances (10e).

2014 DASES 1215-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Tibériade (9e).

2014 DASES 1226-G Subvention (5.000 euros) à l'Association des Accidentés de la vie (FNATH) .

2014 DASES 1230-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Association Nationale d'Education de Chiens d'Assistance pour Handicapés (Handi'Chiens) (15e).

2014 DASES 1232-G Subvention (3.500 euros) à l'association Le livre de l'Aveugle.

2014 DASES 1234-G Subvention (4.000 euros) pour l'association Les auxiliaires des aveugles (15e).

2014 DASES 1235-G Subvention (6.000 euros) à l'association Lire dans le noir (2e).

2014 DASES 1236-G Subvention (5.000 euros) à l'association Mobile en Ville (14e).

2014 DASES 1237-G Subvention (2.000 euros) à l'association Parole de Chiens (9e).

2014 DASES 1238-G Subvention (3.000 euros) à l'association 6 pots bleus (11e).

2014 DASES 1247-G Participation (15.000 euros) et convention avec "Les Eclaireurs et Eclaireuses de France" (93).

2014 DASES 1248-G Subvention (15.000 euros) à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) (15e).

2014 DASES 1250-G Subvention (60.000 euros) et avenant avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (20e).

2014 DASES 1251-G Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) (15e).

2014 DASES 1252-G Participation (4.000 euros) à l'association Irimi Vivace (11e).

2014 DASES 1254-G Participation (15.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Le Souffle 9" (18e).

2014 DASES 1255-G Participation (28.000 euros) et convention avec L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultation (L' EPOC) (19e).

2014 DASES 1256-G Subvention (2.000 euros) à l'association Les Chemins de la Danse (3e).

2014 DASES 1259-G Participation (8.000 euros) et convention avec l'association Trampoline Caméra (92).

2014 DASES 1263-G Participation (80.614 euros) et convention avec l'association AURORE pour le financement du LOGIS (Logements Groupés Individuels avec Services).

2014 DASES 1266-G Subvention (21.000 euros) et avenant avec l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs – ACERMA (19e).

2014 DASES 1268-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2014 DASES 1269-G Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association L'espace Psychanalytique d'Orientations et de Consultations.

2014 DASES 1271-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association IKAMBERE - la Maison Accueillante (Seine Saint Denis).

2014 DASES 1272-G Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Comité de Paris de la Ligue contre le Cancer (13e).

2014 DASES 1279-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

2014 DASES 1282-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Groupe d'Entraide Mutuelle L'Etoile Polaire (20e).

2014 DASES 1285-G Subvention (27.500 euros) et avenant à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (2e) pour son comité parisien – ANPAA 75 (18e).

2014 DASES 1286-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association COMEDE (Le Kremlin Bicêtre 94).

2014 DASES 1287-G Subvention (20.000 euros) et avenant avec l'association Avenir Santé France (69 - Lyon).

2014 DASES 1293-G Subvention (27.000 euros) et avenant avec l'association Techno Plus (19e).

2014 DASES 1295-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Tournesol (10e).

2014 DASES 1301-G Subvention (8.000 euros) à "Advocacy France" (19e).

2014 DASES 1305-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association La Porte Ouverte (9e).

2014 DASES 1321-G Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association française pour la réduction des risques (93).

2014 DASES 1351-G Participation (35.000 euros) à l'association Loisirs Pluriel.

2014 DASES 1358-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Action Passeraile (15e).

2014 DASES 1359-G Subvention (4.000 euros) à l'Association Art Eveil (20e).

2014 DASES 1360-G Subvention (600 euros) à l'association Echiquéenne pour les aveugles AEPA (15e).

2014 DASES 1361-G Subvention (4.000 euros) pour l'association CaféZoïde (19e).

2014 DASES 1362-G Subvention (7.000 euros) au Centre de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (18e).

2014 DASES 1367-G Subvention (4.000 euros) à l'union nationale pour l'insertion sociale des déficients auditifs (UNISDA).

2014 DASES 1370-G Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2014 DASES 1381-G Subvention (3.000 euros) à l'association Enregistrements à la Carte pour les Aveugles (ECA) (15e).

2014 DASES 1387-G Subvention (8.241,66 euros) et avenant n° 1 à convention entre le Département de Paris et l'ANPIHM, Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs.

2014 DFPE 1009-G Dotations (4.172.836 euros) et conventions avec les centres de protection infantile gérés par des associations.

2014 DFPE 1013-G Dotations (1.316.807 euros) et conventions avec des partenaires de droit privé pour la gestion des CPEF.

2014 DFPE 1015-G Groupement de commandes-vaccins pour les services de santé de la Ville et du Département de Paris - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2014 DDEES 1181 Subvention (15.000 euros) à l'association "Baisser les barrières".

M. Bernard JOMIER, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteurs.

2014 DASES 1338-G Protocole transactionnel entre le Département de Paris et l'AP-HP.

M. Bernard JOMIER et Mme Nawel OUMER, rapporteurs.

2014 DASES 1110-G Participation (50.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ligne de Vie.

2014 DASES 1117-G Participation (20.0000 euros) et avenant avec l'association Intervalle-CAP (13e).

2014 DASES 1135-G Subvention (35.000 euros), participation (79.300 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Basiliade (3e).

2014 DASES 1209-G Subvention (84.000 euros), participations (188.000 euros) et convention avec l'association Coordination Toxicomanies (18e).

M. Bernard JOMIER et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2014 CAB_MA 1010 Subvention (15.000 euros) à l'association AFRIKEVENTS (93100 Montreuil) pour l'organisation du salon "Labo Ethnik".

2014 CAB_MA 1015 Subvention (5.000 euros) à l'association AJEG (97 Guadeloupe) pour l'organisation du Noël solidaire des Outre-Mer.

2014 CAB_MA 1016 Subvention (5.000 euros) à l'association Compagnie de l'esprit du son créole (92 Bois Colombes) pour l'organisation d'un spectacle intitulé "Femme créole".

2014 DAC 1058 Subvention (279.500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2014 DAC 1066 Subvention (100.000 euros) et convention avec la SARL Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).

2014 DAC 1067 Subvention (50.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac – La Scène internationale francophone (20e).

2014 DAC 1078 Subventions (26.000 euros) à deux associations (10e-18e) et convention avec l'association Cassandre/Horschamp (18e).

2014 DAC 1081 Subvention (5.000 euros) à l'association Abricadabra (19e).

2014 DAC 1082 Subvention (10.000 euros) à l'association Théâtre Astral (12e).

2014 DAC 1084 Subvention (5.000 euros) à l'association Aire Falguière – Compagnie Vue sur Mer (15e).

2014 DAC 1104 Subvention (10.000 euros) à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous (15e).

2014 DAC 1111 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (5e).

2014 DAC 1204 Indemnisation de la société d'assurance AXA à la suite d'n dégât des eaux.

2014 DAC 1209 Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos (18e).

2014 DAC 1221 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Treize Ter (11e).

2014 DAC 1225 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Technopol – Techno Parade (10e).

2014 DAC 1227 Subvention (12.000 euros) à l'association le Cabaret contemporain.

2014 DAC 1233 Subventions (8.863.000 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1er).

2014 DAC 1248 Subvention (3.000 euros) à l'association Ciné-ma différence (14e).

2014 DAC 1257 Subvention (19.000 euros) à l'association Comité d'organisation du festival des Puces (93400 Saint-Ouen).

2014 DAC 1258 Subvention (5.000 euros) pour le Comité ATTAC Paris Nord Ouest (18e).

- 2014 DAC 1259 Subvention (4.000 euros) pour l'Association Signes de nuit (4e).
- 2014 DAC 1260 Subvention (3.000 euros) à l'association Pointligneplan (94200 Ivry-sur-Seine).
- 2014 DAC 1262 Subvention (13.000 euros) à l'association Documentaire sur grand écran (19e).
- 2014 DAC 1263 Subvention (14.000 euros) à l'association Light Cone (19e).
- 2014 DAC 1265 Subvention (5.500 euros) à l'association Collectif Jeune cinéma (10e).
- 2014 DAC 1268 Subvention (2.000 euros) à l'association INC France Mexique (10e).
- 2014 DAC 1278 Subvention (3.000 euros) à l'association Le chemin du théâtre (11e).
- 2014 DAC 1283 Plaque Commémorative en hommage à Shamaï Haber 13 place de Catalogne (14e).
- 2014 DAC 1286 Subvention (115.000 euros) et avenant à convention avec l'association Musique Nouvelle en Liberté (1er).
- 2014 DAC 1288 Subvention (3.500 euros) à l'association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain (6e).
- 2014 DAC 1290 Subvention (65.000 euros) à l'association Ensemble Intercontemporain.
- 2014 DAC 1294 Subvention (3.000 euros) à l'association Tabarmukk.
- 2014 DAC 1301 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association GRRR Groupe Rires, Rage, et Résistance (14e).
- 2014 DAC 1307 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association DELIDEMO (12e).
- 2014 DAC 1310 Subvention (13.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).
- 2014 DAC 1313 Subvention (6.000 euros) à l'association Les Rencontres (14e).
- 2014 DAC 1314 Subvention (2.294.000 euros) et avenant avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).
- 2014 DAC 1317 Subvention (15.000 euros) à l'association Les Toiles Enchantées (92270 Bois Colombes).
- 2014 DAC 1318 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).
- 2014 DAC 1320 Subvention (85.000 euros) et avenant à convention avec l'association ERDA / Accentus (10e).
- 2014 DAC 1323 Subvention (15.000 euros) à l'association Les Yeux de l'Ouïe (19e).
- 2014 DAC 1325 Subvention (7.300 euros) à l'association La Scène du Balcon (2e).
- 2014 DAC 1328 Subvention (38.200 euros) et convention avec l'association Musée du Montparnasse (15e).
- 2014 DAC 1331 Subvention (3.000 euros) à l'association Dédale (20e).
- 2014 DAC 1332 Subvention (4.000 euros) à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants (4e).
- 2014 DAC 1333 Subvention (9.000 euros) au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Actions Sociales - Musée social, CEDIAS (7e).
- 2014 DAC 1335 Classement en totalité au titre des monuments historiques de l'église Sainte-Marguerite (11e).
- 2014 DAC 1336 Classement au titre des monuments historiques de l'église Saint-Laurent (10e).
- 2014 DAC 1337 Classement au titre des monuments historiques de l'église Notre Dame du Travail (14e).
- 2014 DAC 1338 Subvention (2.500 euros) à l'association Poudre de sourire (11e).

2014 DAC 1339 Subvention (4.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement (6e).

2014 DAC 1340 Subvention (1.000 euros) à l'association les enfants de la scène (16e).

2014 DAC 1341 Subvention (1.000 euros) à l'association Croqu'Anime (20e).

2014 DAC 1343 Subvention (3.000 euros) à l'association ART2Eveil (2e).

2014 DAC 1344 Subvention (1.000 euros) à Belleville en vue(s) (20e).

2014 DAC 1345 Subvention (21.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e).

2014 DAC 1346 Subvention (6.000 euros) à l'Association Paris Polar (13e).

2014 DAC 1347 Subvention (1.000 euros) à l'association Ateliers d'Ecriture et Galerie Bansard A.E.G.B. (7e).

2014 DAC 1348 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Unifrance (9e).

2014 DAC 1349 Subvention (4.000 euros) à l'association Ciné d'hier (7e).

2014 DAC 1350 Subvention (1.500 euros) à l'association Festival O+O (13e).

2014 DAC 1352 Subvention (5.000 euros) à l'association Textes et Voix (6e).

2014 DAC 1354 Subvention (15.000 euros) à l'association Cinéfondation (7e).

2014 DAC 1356 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Trois Ourses (11e).

2014 DAC 1359 Hommage à Jean-Jacques Grunenwald. Apposition d'une plaque commémorative 9 rue Dupont des Loges (7e).

2014 DAC 1362 Subvention (8.000 euros) à la Compagnie R.L (18e).

2014 DAC 1363 Subvention (5.000 euros) à la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt (2e).

2014 DAC 1366 Subventions (32.000 euros) et conventions avec l'Association de la Régie Théâtrale (4e).

2014 DAC 1367 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Mots Parleurs (15e).

2014 DAC 1369 Subvention (5.000 euros) à l'association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID) (10e).

2014 DAC 1371 Subvention (4.000 euros) à l'association Quilombo Projection (11e).

2014 DAC 1375 Subvention (374.587 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e).

2014 DAC 1377 Subvention (5.000 euros) à l'association La Voie des Livres (20e).

2014 DAC 1378 Contrat de transaction avec l'Association diocésaine de Paris – Paroisse Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (11e).

2014 DAC 1384 Subvention (10.000 euros) à l'association Ad Lib (78670).

2014 DAC 1385 Subvention (2.000 euros) à l'association Collège international de Philosophie (5e).

2014 DAC 1387 Subvention (150.000 euros) et convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens.

2014 DAC 1388 Subvention (1.200 euros) à l'association Compagnie Clarence (17e).

2014 DAC 1390 Subvention (1.500 euros) à l'association Seizièm'Art (16e).

2014 DAC 1391 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts (13e).

- 2014 DAC 1392 Subventions (38.000 euros) aux associations 22,48 m², Cultures pas Sages, Decumanos, Faïdos Sonore, FreeLens, Génération Freedom Ride – Le Collectif, Les Fondateurs de Roue, Les Jeudis Arty, MU, et Wata.
- 2014 DAC 1393 Subvention (3.000 euros) à l'association Centre Medem Arbeter Ring (10e).
- 2014 DAC 1394 Subvention (10.000 euros) à l'association REALI (3e).
- 2014 DAC 1395 Subvention (2.000 euros) à l'association We Love The Net (11e).
- 2014 DAC 1396 Subvention (5.000 euros) à l'association LGBT Dance, Pride off (10e).
- 2014 DAC 1408 Subventions (93.957 euros), avenant et convention avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette EPPGHV (19e).
- 2014 DAC 1411 Subvention (4.000 euros) à la Société de Port-Royal (5e).
- 2014 DAC 1416 Subvention (3.000 euros) à l'association Fêtart (20e).
- 2014 DAC 1417 Subvention (13.000 euros) à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler (8e).
- 2014 DAC 1418 Subvention (2.000 euros) à l'association Les Promenades urbaines.
- 2014 DAC 1420 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).
- 2014 DAC 1423 Subvention (40.000 euros) et convention d'équipement avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).
- 2014 DAC 1426 Acoeurvoix.
- 2014 DAC 1427 Subvention (4.000 euros) à Arts Diffusion (94250).
- 2014 DAC 1428 Subvention (5.000) à Paris Mômes.
- 2014 DAC 1437 Subvention (30.000 euros) et convention avec la SARL Les ateliers de danse (11e).
- 2014 DAC 1438 Subvention (98.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Paris Villette (19e).
- 2014 DAC 1441 Subvention (75.000 euros) et convention avec l'établissement public la Maison des métaux (11e).
- 2014 DAC 1442 Subventions (187.000 euros) à 27 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.
- 2014 DAC 1443 Subvention (30.000 euros) et convention avec la SARL Centre International de Créations Théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10e).
- 2014 DAC 1449 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).
- 2014 DAC 1460 Subvention (4.000 euros) à l'association pour l'Epanouissement des Enfants a Haut Potentiel Intellectuel (8e).
- 2014 DAC 1461 Subvention (2.000 euros) à l'association Société littéraire et artistique du 7e (7e)
- 2014 DAC 1463 Subvention (5.000 euros) à l'Association française du cinéma d'animation (9e).
- 2014 DAC 1466 Subvention (3.000 euros) pour l'association France Amérique Latine (14e).
- 2014 DAC 1467 Subvention (350.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).
- 2014 DAC 1471 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Hasard Ludique.(18e).
- 2014 DAC 1472 Subvention (4.000 euros) à l'association Artistes du 4e.
- 2014 DAC 1473 Subventions (5.500 euros) à l'association Le Sixième ateliers d'artistes (6e).
- 2014 DAC 1474 Subventions (14.000 euros) aux associations Artistes à la Bastille et Génie de la Bastille (11e).

2014 DAC 1476 Subventions (20.000 euros) à 3 associations (20e).

2014 DAC 1478 Projet de convention type entre le service archéologique municipal et les aménageurs, relative aux opérations de diagnostics archéologiques.

2014 DAC 1480 Passation de deux avenants au bail emphytéotique administratif - Concession de travaux public avec le Théâtre Marigny (8e).

2014 DAC 1481 Subvention (5.000 euros) à l'association MOTUS (18e).

2014 DAC 1483 Subvention (8.000 euros) à l'association Collectif Musical International de Champigny-sur-Marne - Ensemble 2E2M - Paul Méfano (94500).

2014 DAC 1490 Subvention (3.000 euros) à l'association Best Musicians of the world.

2014 DAC 1494 Convention de partenariat avec la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées pour la présentation, au Cent Quatre (19e), d'une œuvre de Niki de Saint Phalle, La Cabeza.

2014 SG 1088 Berges de Seine – Convention de mécénat avec la Société Internationale d'Art Moderne.

2014 DASCO 1072 Dotation (3.835 euros) à l'école Boulle.

2014 DASCO 1073 Subvention (60.000 euros) à l'école Boulle.

2014 DASCO 1083 Subventions (850.080 euros) aux écoles d'arts appliqués.

2014 DDCT 51 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2014 DDCT 93 Demande de subvention (12.500 euros) sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement du Café Inter-âges (12e).

2014 DDEEES 1034 Fête à Neuneu sur la pelouse de la Muette (16e) - (100.000 euros) - Convention avec l'association Coordination et promotion de la fête foraine.

2014 DDEEES 1050 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Designer's Days.

2014 DDEEES 1103 Subvention (8.000 euros) à l'association A Tout Atout - Festival de la Céramique (14e).

2014 DDEEES 1105 Subvention (5.000 euros) à l'association AMCS (Arts, Mode, Créativité, Spectacle) - Festival de Dinard.

2014 DDEEES 1106 Subvention (10.000 euros) à l'association Artistes et Artisans d'Art (11e).

2014 DDEEES 1109 Subvention (5.000 euros) à la Fédération Française Dentelles et Broderies.

2014 DDEEES 1111 Subvention (10.000 euros) à l'association Paris Potier.

2014 DDEEES 1117 Subvention (5.000 euros) à l'association Designers Interactifs pour l'organisation du cycle d'évènements en création numérique di/zain.

2014 DDEEES 1118 Subvention (30.000 euros) à l'association Le Lieu du Design en Ile de France.

2014 DICOM 1010 Convention de co-organisation de la 5ème édition des Golden Blog Awards.

2014 DPA 1030 Maison Communale, 1, place du Commerce (15e) - Permis de construire.

2014 DAC 1003-G Acquisition de fonds, de documents et d'ouvrages anciens pour l'enrichissement des collections de la direction des services d'archives de Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2014 DAC 1321 - DEVE Subvention (8.000 euros) à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Célia BLAUDEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2014 DAC 1162 Subventions (12.500 euros) à 6 associations du 18e arrondissement.

2014 DAC 1163 Subventions (10.500 euros) à 7 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier La Chapelle (18e).

2014 DAC 1164 Subventions (14.300 euros) à 7 associations dans les quartiers Porte Montmartre Amiraux Simplon (18e).

2014 DAC 1165 Subventions (14.500 euros) à 8 associations pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Flandre et Danube-Solidarité (19e).

2014 DAC 1166 Subventions (15.700 euros) à 7 associations (20e).

2014 DAC 1167 Subventions (20.000 euros) à 10 associations (20e).

2014 DAC 1432 Subvention (9.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

2014 DAC 1433 Subvention (2.000 euros) à l'association APDV centre d'art (12e).

2014 DAC 1464 Subvention (11.500 euros) à l'association R'style (19e).

2014 DAC 1470 Subvention (1.500 euros) à l'association Le Mystère Bouffe (93310 Le Pré Saint Gervais).

2014 DAC 1024 Subvention (4.000 euros) à l'Association pour la Culture et la Musique traditionnelle Vietnamiennne ACMVN (95150 Taverny).

2014 DAC 1103 Subvention (18.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

2014 DAC 1189 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association de Culture Berbère (20e).

2014 DAC 1226 Subvention (18.000 euros) à l'association Centre Mandapa (13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

2014 DAC 1355 - DDCT - DGRI Subvention (12.000 euros) à l'association Maghreb des Films (11e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSEL, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2014 DAC 1120 Subvention (4.000 euros) à l'association KACHASHI (12e).

2014 DAC 1149 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association CEMAFORRE, Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche (45100 Orléans).

2014 DAC 1495 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Regard'en France Compagnie (12e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DAC 1413 - DGRI Subvention (6.000 euros) à l'Association de la Plume Noire (15e).

2014 DDEES 1133 - DGRI Prix Visa pour Buenos Aires (5.000 euros) – Expérimentation par le design.

M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2014 CAB_MA 1012 Subvention (3.000 euros) à l'association Groupement Culturel Marie-Galantais (GCMG) (92700 Colombes) pour l'organisation d'une manifestation festive et sportive intitulée Trophée de Marie-Galante.

M. Bruno JULLIARD, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2014 DICOM 1014 Conventions de partenariat DICOM pour l'opération Paris Plages 2014.

M. Bruno JULLIARD, M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2014 DAC 1085 Subvention (18.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

2014 DAC 1239 Subvention (13.000 euros) à l'association Slam Productions (20e).

2014 DAC 1315 Subvention (19.000 euros) à l'association L'Esprit Jazz (13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2014 DGRI 1039 Subvention (5.500 euros) à l'association Revivre (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris.

2014 DGRI 1042 Subvention (12.500 euros) à la Fondation Alliance Française (6e) pour trois projets contribuant au rayonnement culturel de Paris à l'étranger.

2014 DGRI 1044 Subvention (2.000 euros) à l'association Isratim (1er) pour la promotion du cinéma israélien à Paris.

2014 DGRI 1045 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e) pour le festival "La Voix est Libre".

2014 DGRI 1046 Subvention (2.000 euros) à l'association Mémoire de l'Avenir (20e) pour la formation de médiateurs d'ateliers artistiques en Israël et Palestine.

2014 DGRI 1047 Subvention (10.000 euros) à l'association Bibliothèques Sans Frontières (6e) pour son projet "BiblioTaptap" en Haïti.

2014 DGRI 1051 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence au Kurdistan Irakien.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2014 DGRI 1048 - DPE Avenant à la convention avec l'association Action Contre la Faim relative à l'aide d'urgence à Bossangoa (RCA).

2014 DGRI 1052 - DPE Subvention (50.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française pour un programme d'aide d'urgence aux déplacés irakiens au Kurdistan Irakien.

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2014 DGRI 1041 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association SOLTHIS Solidarité Thérapeutique et Initiative contre le Sida (13e) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Guinée).

M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DEVE 1019 Indemnisation amiable en réparation de préjudices dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2014 DEVE 1029 Parc Martin Luther King, Clichy Batignolles (17e) - Convention avec la RATP pour le financement du déséquipement des aires sportives et leur reconstitution provisoire.

2014 DEVE 1039 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2014 DEVE 1045 Travaux d'aménagement d'une voie pompier pour le Palais de Chaillot dans le Jardin du Trocadéro (16e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture.

2014 DEVE 1057 Réaménagement du jardin Place Jules Hénaff (14e) - Autorisations d'urbanisme.

2014 DEVE 1058 Jardin des Champs Elysées (8e) - Relocalisation des Fontaines des Dauphins de la Place de la République - Autorisations d'urbanisme.

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2014 DEVE 1002-G Subvention (23.500 euros) et avenant à convention avec l'Association Interface Formation pour poursuivre un projet d'insertion professionnelle par l'entretien horticole de sites de la Ville de Paris.

2014 DEVE 1003-G Subvention (24.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Halage pour poursuivre un projet d'insertion professionnelle par l'entretien horticole de sites de la Ville de Paris.

2014 DEVE 1004-G Subvention (80.000euros) et avenant à convention avec l'association Etudes et Chantiers IdF pour poursuivre un projet d'insertion professionnelle par l'entretien horticole de sites de la Ville de Paris.

2014 DEVE 1005-G Subvention (44.725 euros) et avenant à convention avec l'Association Espaces pour poursuivre un projet d'insertion professionnelle par l'entretien horticole de la promenade PC15.

2014 DEVE 1006-G Subvention (23.500 euros) et avenant à convention avec l'Association Espaces pour poursuivre un projet d'insertion professionnelle par l'entretien horticole de sites de la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Antoinette GUHL, rapporteuses.

2014 DDEEES 1094 Subventions à divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique.

2014 DDEEES 1178 Subvention (110.000 euros) et convention avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris, pour le fonctionnement du site internet "etudiantdeparis.fr".

2014 DDEEES 1179 Subventions (11.000 euros) à cinq associations étudiantes (Orchestre et Chœur des Universités de Paris, l'Oreille de Dauphine, Association des Etudes et du Développement, Psychomotricité et Ouverture.

2014 DDEEES 1115-G Subvention (150.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris pour ses frais de premier équipement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2014 DJS 3 Subventions (6.600 euros) à 5 associations du 3e.

2014 DJS 6 Subventions (7.700 euros) à 4 associations sportives locales (6e).

2014 DJS 11 Subventions (86.800 euros) à 14 associations sportives locales (11e).

2014 DJS 12 Subventions (60.500 euros) à 15 associations sportives locales (12e).

2014 DJS 14 Subvention (39.950 euros) à 14 associations sportives locales (14e).

2014 DJS 16 Subventions (30.450 euros) à 14 associations sportives locales (16e).

2014 DJS 17 Subvention (29.900 euros) à 12 associations sportives locales (17e).

2014 DJS 21 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (1er).

2014 DJS 23 Subvention (8.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (3e).

2014 DJS 26 Subvention (5.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (6e).

2014 DJS 28 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (8e).

2014 DJS 29 Subvention (17.900 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (9e).

2014 DJS 30 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (10e).

2014 DJS 31 Subvention (26.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (11e).

2014 DJS 34 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (14e).

2014 DJS 36 Subvention (20.600 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (16e).

2014 DJS 37 Subvention (21.100 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (17e).

2014 DJS 38 Subvention (19.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (18e).

2014 DJS 39 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (19e).

2014 DJS 40 Subvention (20.400 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (20e).

2014 DJS 46 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Red'S Team (18e).

- 2014 DJS 59 Subvention (115.000 euros) et convention avec l'association Club Athlétique de Paris (14e).
- 2014 DJS 86 Subvention (50.000 euros) et convention à l'association Paris 13 Tennis de Table.
- 2014 DJS 90 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Fémina Sport (14e).
- 2014 DJS 91 Subvention (51.000 euros) et convention avec l'association Paris Alésia Football Club (14e).
- 2014 DJS 96 Subvention (64.000 euros) et convention avec l'association Gym' Paris 15 (15e).
- 2014 DJS 114 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Coopyr Sportif (20e).
- 2014 DJS 115 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Ménilmontant Patro Sport (20e).
- 2014 DJS 116 Subvention (17.400 euros) et convention avec l'association Paris Sport Club (20e).
- 2014 DJS 119 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association A.J.A (20e).
- 2014 DJS 120 Subvention (48.200 euros) à l'association Plus loin (20e).
- 2014 DJS 125 Subventions (23.650 euros) à 12 associations sportives locales (15e).
- 2014 DJS 127 Subvention (29.600 euros) à 4 associations sportives locales (17e).
- 2014 DJS 131 Subventions (64.800 euros) à 13 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.
- 2014 DJS 146 Subvention (60.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Paris de Football.
- 2014 DJS 190 Billetterie du Paris-Levallois - Marché - Modalités de passation.
- 2014 DJS 193 Subvention (40 000 euros) à la Ligue de Paris de Tennis pour la saison sportive 2014-2015.
- 2014 DJS 225 Espace de remise en forme du gymnase de Bercy (12e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association ASPTT Paris- Île de France.
- 2014 DJS 237 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fédération Française de Triathlon.
- 2014 DJS 293 subvention (50.000 euros) et convention avec le Comité Départemental de Paris de rugby pour la Coupe du Monde de Rugby féminin 2014.
- 2014 DDEEES 1008-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Parisien d'un jour, Parisien toujours.
- 2014 DDEEES 1044-G Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association Renouveau Vacances.
- 2014 DDEEES 1056-G Subvention (5.000 euros) à la Fédération des associations Escapade, Liberté, Mobilité.
- 2014 DDEEES 1106-G Subvention (35.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association UNAT Ile de France.
- 2014 DDEEES 1107-G Subvention (5.000 euros) à l'Institut Français du Tourisme.
- M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.
- 2014 DDCT 86 Protocole de coopération entre les Villes de Paris et de Clichy-sous-Bois.
- 2014 DU 1006 ZAC Paul Bourget 18/20 Porte d'Italie (13e) - Avenant au protocole foncier avec la Société Vinci - Résiliation amiable de la DSP du parc de stationnement Vinci Park. Convention d'occupation du domaine.
- 2014 DU 1010 Vente de locaux avec cave dans l'immeuble 5 quai Malaquais (6e).
- 2014 DU 1023 ZAC Gare de Rungis (13e) - Achat auprès de la SEMAPA d'emprises de voirie.
- 2014 DU 1061 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition emprises de voirie au titre de l'année 2014.
- 2014 DU 1083 Délimitation de deux parcelles appartenant au domaine public communal 10 à 12 rue de Torcy (18e).

2014 DU 1084 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal 6 à 10 passage Thionville (19e).

2014 DU 1098 ZAC Bassin de la Villette (19e) et ZAC Citroën - Cévennes (15e) supprimées - Taxe d'aménagement.

2014 DU 1102 Vente d'une parcelle de terrain à Conflans Sainte Honorine (78).

2014 DU 1121 Avenant n° 6 au protocole d'Achères (78).

2014 DU 1128 Vente de gré à gré d'une parcelle à Villenoy (77).

2014 SG 1006 Subvention (10.000 euros) à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) au titre 2014.

2014 DDEEES 1021-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Incubateur au Féminin - Paris Pionnières.

2014 DDEEES 1098-G Subvention (20.000 euros) et convention à l'association Advancity.

2014 DDEEES 1099-G Subvention (20.000 euros) et convention à l'association ASTECH.

2014 DU 1008-G Subvention (4.400 euros) et avenant à convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2014 SG 1003-G Avenant n° 2 au contrat particulier entre la Région Ile de France et le Département de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2014 DU 1099 Crèche 42-44 rue Piat (20e) - Adjonction au bail à construction accordé à Paris Habitat OPH après déclassement du domaine public.

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Nawel OUMER, rapporteurs.

2014 DVD 1012 Occupation du domaine public Aérogare des Invalides à Paris (7e). Contrats avec Air France.

2014 DVD 1013 Parc de stationnement Saint-Sulpice (6e). Contrat d'occupation du domaine public avec la société 2LL pour l'exploitation de locaux à usage de de lavage d'automobiles.

2014 DVD 1020 Parc de stationnement Jean Bouin (16e) avenant à la convention de concession.

2014 DVD 1033 Surveillance de la carrière de la Brasserie (12e). Convention de recherche et de développement avec l' INERIS.

2014 DVD 1034 Automates industriels de gestion du relevage et de la ventilation des passages souterrains. Marche de fournitures.

2014 DVD 1039 Velib'. Création d'une régie de recettes et d'avances.

2014 DVD 1044 Parc de stationnement des Champs Elysées (8e). Lancement du principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien de la partie garage.

2014 DVD 1046 Subventions (5.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé.

2014 DVD 1052 Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché.

2014 DVD 1065 Adaptation des horodateurs et fourniture de pièces détachées. Marché négocié avec la société PARKEON.

2014 DVD 1067 Parc de stationnement Lutèce (4e). Avenant n° 3 à la convention pour la révision et la modernisation de la grille tarifaire.

2014 DVD 1072 Indemnités amiables de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2014 DVD 1075 Tunnels parisiens mis en conformité. Marché de gestion technique et de détection automatique d'incidents.

2014 DVD 1078 Service public délégué du stationnement souterrain et de l'exploitation du domaine public attenant - Création d'un secteur distinct pour les recettes et dépenses réalisées par la Ville.

2014 DVD 1079 Expérimentation de nouveaux services liés à l'instrumentation d'emplacements spécifiques de la bande de stationnement (12e). Convention d'occupation du domaine public avec la société Park 24.

2014 DVD 1084 Modalités d'organisation du travail des agents affectés aux brigades de voirie et à la mission tramway de la direction de la voirie et des déplacements.

2014 DVD 1086 Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'exploitation routière effectuées sur le domaine public de la Ville de Paris avec l'Etat.

2014 DVD 1088 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association départementale de Paris de La Ligue Contre La Violence Routière.

2014 DVD 1094 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

2014 DVD 1111 Protocole d'indemnisation avec le syndicat des copropriétaires du 81 rue Bobillot (13e) suite à l'inondation du 29 juillet 2007.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2014 DFPE 1023 Subvention (43.496 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les zèbres de l'Atlas (10e) pour la structure multi-accueil (10e).

2014 DFPE 1084 Subvention (88.953 euros) et avenant n° 1 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour la crèche collective Plein Ciel (15e).

2014 DFPE 1086 Subvention (126.904 euros) et avenant n° 1 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil (15e) pour la halte-garderie (15e).

2014 DFPE 1127 Subvention (279.049 euros) et avenant n° 1 avec l'association Caramel (12e) pour la crèche collective multi accueil La Maison des Ours (12e).

2014 DFPE 1128 Subvention (493.076 euros) et avenant n° 1 à l'association Caramel (12e) pour la crèche collective en appartements (12e et 19e).

2014 DFPE 1129 Subvention (565.351 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le 14ème Ours (14e).

2014 DFPE 1130 Subvention (188.030 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Au Fil des Ours (11e).

2014 DFPE 1131 Subvention (378.428 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Chérioux (15e).

2014 DFPE 1132 Subvention (166.629 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil La Cité des Ours (18e).

2014 DFPE 1133 Subvention (230.066 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Histoire d'Ours (19e).

2014 DFPE 1134 Subvention (357.470 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Lagon des Ours (11e).

2014 DFPE 1135 Subvention (197.969 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le Grand Ours (18e).

2014 DFPE 1136 Subvention (115.905 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi-accueil Coquin'ours (8e).

2014 DFPE 1138 Subvention (197.331 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Nuage d'Ours (13e).

2014 DFPE 1139 Subvention (266.948 euros) et avenant n° 1 à l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Quai des Ours (10e).

2014 DFPE 1140 Subvention (96.986 euros) et avenant n° 1 à l'association Abc Puériculture (16e) pour la halte-garderie Teddy Club (16e).

2014 DFPE 1141 Subvention (137.873 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Violet (15e).

2014 DFPE 1142 Subvention (178.252 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la crèche collective Calin'ours (16e).

2014 DFPE 1143 Subvention (126.018 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la crèche collective de type multi-accueil Les Oursons (16e).

2014 DFPE 1144 Subvention (75.196 euros) et avenant n° 1 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour le service de garde d'enfants à domicile au bénéfice des familles parisiennes.

2014 DFPE 1145 Subvention (191.146 euros) et convention avec ABC Puériculture (16e) pour son établissement multi-accueil L'Atelier des ours (20e).

2014 DFPE 1147 Subvention (161.939 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Saint Roch (1er).

2014 DFPE 1148 Subvention (168.416 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Enfance et découvertes (3e).

2014 DFPE 1149 Subvention (296.475 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Charivari (9e).

2014 DFPE 1150 Subvention (326.722 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Les Globes Trotteurs (9e).

2014 DFPE 1151 Subvention (221.271 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Lutins de la Plaine (15e).

2014 DFPE 1152 Subvention (139.824 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil La souris verte (15e).

2014 DFPE 1153 Subvention (148.462 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Toboggan (15e).

2014 DFPE 1154 Subvention (158.494 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Champperret (17e).

2014 DFPE 1155 Subvention (169.567 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil 1, 2, 3 Soleil (18e).

2014 DFPE 1156 Subvention (619.438 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Maison de Gavroche (19e).

2014 DFPE 1157 Subvention (522.031 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Bellevue (19e).

2014 DFPE 1158 Subvention (181.888 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Les Enfants d'Abord (19e).

2014 DFPE 1159 Subvention (102.495 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Coccinelle (20e).

2014 DFPE 1160 Subvention (137.744 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Vivre au jardin (20e).

2014 DFPE 1161 Subvention (187.356 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Fontarabie (20e).

2014 DFPE 1162 Subvention (155.260 euros) et avenant n° 1 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Belleville (20e).

2014 DFPE 1163 Subvention (602.663 euros) et avenant n° 1 à l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Les Robinsons (20e).

2014 DFPE 1186 Subvention (516.670 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20e) pour la crèche familiale préventive Gourdault (13e).

2014 DFPE 1187 Subvention (525.693 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20e) pour la crèche familiale préventive Marcadet (18e).

2014 DFPE 1188 Subvention (324.826 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20e) pour la crèche familiale préventive Panoyaux (20e).

2014 DFPE 1189 Subvention (146.139 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20e) pour la structure multi accueil Marcadet (18e).

2014 DFPE 1190 Subvention (109.431 euros) et avenant n° 1 avec l'association Enfant Présent (20e) pour la crèche collective Panoyaux (20e).

2014 DFPE 1196 Subvention (348.360 euros) et avenant avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective Charles Fénélon (14e).

2014 DFPE 1197 Subvention (103.095 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la halte-garderie Parnassium (15e).

2014 DFPE 1198 Subvention (237.986 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective La Butte aux Cailles (13e).

2014 DFPE 1199 Subvention (57.220 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective CNAVTS (19e).

2014 DFPE 1200 Subvention (328.087 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective Gabriel de Mun (10e).

2014 DFPE 1201 Subvention (268.449 euros) et avenant n° 1 avec l'association Croix Rouge Française (14e) pour la crèche collective Marie Ernest May (17e).

2014 DFPE 1202 Subvention (284.821 euros) et avenant n° 1 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Mail Cléry (2e).

2014 DFPE 1203 Subvention (186.557 euros) et avenant n° 1 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Brancion (15e).

2014 DFPE 1204 Subvention (382.451 euros) et avenant n° 1 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective du XVI (16e).

2014 DFPE 1205 Subvention (259.449 euros) et avenant n° 1 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Saint Ambroise (11e).

2014 DFPE 1206 Subvention (324.434 euros) et avenant n° 1 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Point du Jour (16e).

2014 DFPE 1207 Subvention (185.828 euros) et avenant n° 1 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Le Petit Moulin (14e).

2014 DFPE 1216 Subvention (66.715 euros) et avenant n° 1 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la halte-garderie Le Petit Relais (20e).

2014 DFPE 1221 Subvention (55.957 euros) et avenant n° 1 à l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).

2014 DFPE 1250 Subvention (185.808 euros) et avenant n° 1 à l'association Centre d'Actions Locales du 18e pour la halte-garderie La Toupie (18e).

2014 DFPE 1252 Subvention (15.004 euros) et avenant n° 1 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16e).

2014 DFPE 1253 Subvention (31.921 euros) et avenant n° 1 à l'association Espace 19 (19e) pour la halte-garderie Espace Ourcq (19e).

2014 DFPE 1254 Subvention (66.049 euros) et avenant n° 1 à l'association Espace 19 (19e) pour la halte-garderie Espace Cambrai (19e).

2014 DFPE 1255 Subvention (132.031 euros) et avenant n° 1 à l'association Espace 19 (19e) pour la structure multi-accueil Espace Riquet (19e).

2014 DFPE 1256 Subvention (67.967 euros) et avenant n° 1 à l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).

2014 DFPE 1257 Subvention (65.810 euros) et avenant n° 1 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

2014 DFPE 1281 Mise aux normes de la crèche sise 59 avenue Émile Zola (15e) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/ EFIDIS.

2014 DFPE 1299 Subvention (379.014 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour le multi-accueil Hippocampe (19e).

2014 DFPE 1300 Subvention (268.421 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective Bethléem (6e).

2014 DFPE 1301 Subvention (205.257 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour le multi-accueil Tambour et Trompette (5e).

2014 DFPE 1302 Subvention (147.205 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la halte-garderie Jardin Luxembourg (6e).

2014 DFPE 1303 Subvention (273.138 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective La Providence (7e).

2014 DFPE 1304 Subvention (177.899 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la halte-garderie Le Chalet du Champ de Mars (7e).

2014 DFPE 1305 Subvention (835.641 euros) et avenant n° 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche familiale Beaugrenelle (15e).

2014 DFPE 1306 Subvention (115.491 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la multi-structure La Fée Tiphaine (15e).

2014 DFPE 1307 Subvention (355.406 euros) et avenant n° 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la multi-structure La Souris Verte (17e).

2014 DFPE 1308 Subvention (545.560 euros) et avenant n° 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche familiale Clavel (19e).

2014 DFPE 1309 Subvention (216.627 euros) et avenant n° 1 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour le multi-accueil Clavel (19e).

2014 DFPE 1310 Subvention (165.830 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour le multi-accueil La Môme (19e).

2014 DFPE 1311 Subvention (474.492 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche en appartement Framboise (19e et 20e).

2014 DFPE 1312 Subvention (509.775 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour l'établissement Crèche Collective Laïque du Quartier du Père Lachaise (20e).

2014 DFPE 1313 Subvention (211.493 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche familiale Sainte Amélie (20e).

2014 DFPE 1314 Subvention (340.864 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective Sainte Amélie (20e).

2014 DFPE 1315 Subvention (361.072 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective Les Petits Gailhard (19e).

2014 DFPE 1327 Logement de fonction de la crèche sise 14-20, quai de la Charente (19e). - Convention de gestion avec la RIVP.

2014 DFPE 1333 Subvention (82.877 euros) et convention avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour le relais d'assistant(e)s maternel(le)s - relais d'auxiliaires parental(e)s (RAM-RAP).

2014 DFPE 1341 Subvention (36.009 euros) et avenant n° 1 à l'association ABC Puériculture (16e) pour la crèche collective multi-accueil Arc en ciel (15e).

2014 DFPE 1347 Crèche sise 13-15, rue Bleue (9e) – Convention de gestion avec la RIVP.

2014 DFPE 1361 Indemnisation amiable en réparation de dommages subis suite à une fuite sur la canalisation d'évacuation de la laverie de la crèche collective sise 6-10 rue des Jardiniers (12e).

2014 DFPE 1385 Convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris relative à la Prestation de service unique (PSU).

2014 DFPE 1391 Mise à disposition des locaux de locaux situés au 139, rue Castagnary (15e) - Convention d'occupation du domaine public avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon.

2014 DPA 1029 Construction crèche collective 16 rue Botha (20e) - Avenant au marché maîtrise d'œuvre.

2014 DASES 1315-G Avis sur une demande en décharge de responsabilité présentée par un régisseur du département de Paris et avis sur la demande de remise gracieuse présentée par ce régisseur.

2014 DASES 1345-G Participation (100.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Parrains Par'Mille (11e).

2014 DASES 1346-G Subvention (10.000 euros) pour l'association Artisans du sourire (15e).

2014 DASES 1374-G Subvention (15.000 euros) pour le programme Nénuphar et le site internet du Centre de Victimologie pour Mineurs.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2014 DASES 1378-G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association ParADOxes (10e).

Mme Nawel OUMER et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DPA 1036 Permis de démolir et permis de construire - Création de locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants-Site Carnot (12e).

2014 DPA 1037 Approbation de dépôt d'un permis de construire - Création de locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants Chapelle (18e).

2014 DPA 1038 Dépôt d'un permis de construire - Création de locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants Issy les Moulineaux (15e).

2014 DPA 1039 Dépôt d'un permis de construire pour la création de locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants Poterne des Peupliers (13e).

2014 DPE 1024 Entretien, réparation et améliorations des ouvrages d'assainissement parisiens en six lots séparés-Marchés de travaux-Modalités de passation.

2014 DPE 1043 Réforme pour vente ou destruction de véhicules de la Section des Moyens Mécaniques.

2014 DDEEES 1066-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Rejoué (14e).

2014 DPE 1002-G Entretien, réparation et améliorations des ouvrages d'assainissement parisiens - Marchés de travaux - Modalités de passation.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2014 DPE 1046 - DASCO Souffleurs électriques pour l'entretien des cours d'écoles et de l'espace public viaire - Marché de fournitures - Modalités de passation.

M. Mao PENINOU, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2014 DPE 1045 Cercle National du Recyclage (CNR) - Adhésion 2014.

M. Mao PENINOU, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2014 DDEEES 1071 Subvention (4.700 euros) à l'association des commerçants Louvre-Rivoli pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (1er).

2014 DDEEES 1072 Subvention (6.000 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (2e).

2014 DDEEES 1073 Subvention (5.300 euros) à l'association Village Saint-Paul Le Marais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (4e).

2014 DDEEES 1074 Subvention (7.300 euros) à l'UCIAP 7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e).

2014 DDEEES 1075 Subvention (8.300 euros) à l'association Le Faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e).

2014 DDEEES 1077 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (11e).

2014 DDEEES 1078 Subvention (5.900 euros) à Nouvelle Association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (12e).

2014 DDEEES 1079 Subvention (22.000 euros) au Groupement d'Intérêt Économique du Centre Commercial Italie 2 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (13e).

2014 DDEEES 1080 Subvention (16.000 euros) à l'association des commerçants Vaugirard-Convention (ACVC) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (15e).

2014 DDEEES 1081 Subvention (26.200 euros) et convention avec l'association des commerçants des rue Lecourbe et Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (15e).

2014 DDEEES 1082 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants Félix Faure Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (15e).

2014 DDEEES 1083 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Village de Lévis pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (17e).

2014 DDEEES 1084 Subvention (12.400 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (17e).

2014 DDEEES 1085 Subvention (6.000 euros) à l'association Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (18e).

2014 DDEEES 1086 Subvention (2.100 euros) à l'association des commerçants et artisans du marché couvert de La Chapelle pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (18e).

2014 DDEEES 1087 Subvention (5.000 euros) à l'association des Commerçants Bellevillois pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20e).

2014 DDEEES 1088 Subvention (7.500 euros) à l'association La Colline du XXe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20e).

2014 DDEEES 1128 Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants de la rue du commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (15e).

2014 DDEEES 1129 Subvention (1.300 euros) à l'association Verneuil Village pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e).

2014 DDEEES 1130 Subvention (2.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de Saint-Blaise pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (20e).

2014 DDEEES 1042 Salon des arts contemporains et du design sur les Champs-Élysées (8e) - Convention avec la société Orexp.

2014 DDEEES 1089 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2014 (18e).

2014 DDEEES 1090 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour des animations de quartier pour l'année 2014 (17e).

2014 DDEEES 1096 Gestion de 6 marchés couverts - Avenant à la convention de délégation de service public.

2014 DDEEES 1184 Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris - Dotation (4.000 euros) récompensant le lauréat.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2014 DDCT 25 Subventions fonds du Maire (17.500 euros) à 5 associations du 16e arrondissement.

2014 DDCT 27 Subventions fonds du Maire (6.265 euros) à un lycée et à 2 associations du 11e arrondissement.

2014 DDCT 28 Subventions fonds du Maire (11.000 euros) à 4 associations du 14e arrondissement.

2014 DDCT 30 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20e).

2014 DDCT 46 Subventions (20.000 euros) aux associations "Espace bénévolat" et "Passerelles Compétences".

2014 DDCT 50 Subvention fonds du Maire (7.500 euros) à 2 associations et convention avec l'association Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris (3e).

2014 DDCT 52 Subventions fonds du Maire (8.500 euros) à 4 associations du 16e arrondissement.

2014 DDCT 54 Subvention (52.800) au titre des fonds du Maire (16e) et convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole OCCE de Paris.

2014 DDCT 55 Subvention fonds du Maire (7.333 euros) convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole OCCE de Paris (4e).

2014 DDCT 66 Subvention (3.000 euros) et convention à l'association AOCSA La 20e chaise pour son projet "D'habitant à citoyen".

2014 DDCT 67 Subvention (2.500 euros) et convention à l'association Archipelia pour son projet d'initiation au journalisme "particip'actif" auprès des habitants du quartier Piat-Faucheur-Envierges (20e).

2014 DDCT 70 Subvention (1.500 euros) à l'association Attention Chantier pour son projet "La radio des foyers".

2014 DDCT 71 Subvention (1.500 euros) et convention à l'association Autremonde pour l'insertion sociale et culturelle de personnes en situation d'exclusion (20e).

2014 DDCT 72 Subvention (1.500 euros) à l'association Aux Mille Lieux pour son projet "Mutothèque Acte IV : le lieu fédérateur", boulevard Davout (20e).

2014 DDCT 74 Subvention (4.000 euros) à l'association Cochenko pour l'autonomisation du projet culturel, social et urbain de la place du Buisson Saint-Louis (10e).

2014 DDCT 76 Subvention (2.000 euros) à l'association DS Urba – Consultants pour son projet "Balades urbaines/organisation nomades" dans le quartier Flandres-Stalingrad (19e).

2014 DDCT 77 Subvention (7.000 euros) à l'association Innovons pour la Concertation sur Internet (I.C.I.) pour un projet de cartographie numérique des lieux ressources, quartier Porte de Vanves (14e).

2014 DDCT 78 Subvention (1.500 euros) à l'association Jardins Numériques pour son projet "Café de rue 14e" dans le quartier Porte de Vanves (14e).

2014 DDCT 80 Subvention (1.000 euros) et convention à l'association R.S.I. La Ressource pour l'organisation de l'Université Populaire Kirikou, quartier Porte Pouchet (17e).

2014 DDCT 81 Subvention fonds du Maire (8.000 euros) à l'association Ensemble de Formation Chorégraphique et Théâtrale : Compagnie Sans Père (4e).

2014 DDCT 85 Subventions (7.000 euros) à 4 associations et convention avec 1 association pour leurs actions visant à élargir la participation à la démocratie locale.

2014 DDCT 92 Subventions fonds du Maire (20.000 euros) à 2 associations du 16e arrondissement.

2014 DDCT 99 Subvention fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Voisimages (4e).

2014 DDCT 104 Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Autremonde (20e).

2014 DDCT 111 Subvention (4.000 euros) à l'association Tout autre chose.

2014 DDCT 112 Subvention (4.000 euros) à l'Association Rungis Brillat Peupliers (A.R.B.P.) (13e).

2014 DDCT 113 Subvention au titre de l'animation locale (1.500 euros) à l'association Les jardins numériques.

2014 DDCT 120 Subvention (10.000 euros) à l'association "Réseau national des maisons des associations".

2014 DJS 159 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association AMJC Les Hauts de Belleville (20e).

2014 DJS 232 Subventions (679.000 euros) et conventions avec les associations gestionnaires de FJT affiliées à l'URFJT et URFJT elle-même.

2014 DJS 233 Subventions (453.000 euros) et conventions avec les associations gestionnaires de FJT affiliées à l'ARFJ et l'ARFJ elle-même.

2014 DJS 275 Centres d'animation Richet, Daviel, Dunois, Baudricourt Richet et Poterne des Peupliers (13e) avenant n° 4 à convention.

2014 DJS 281 Subvention (4.000 euros) à l'association Handy et Manchu (20e).

2014 DJS 284 Subvention (2.000 euros) à l'association La Sierra Prod (18e).

2014 DJS 286 Subvention (5.000 euros) à l'association Ebony & Ivory (19e).

2014 DJS 299 Centre d'animation Château-Landon (10e) - Protocole d'accord transactionnel avec l'association CRL 10 - Signature.

2014 DJS 300 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'association CRL 10 suite à la réquisition du gymnase Buisson Saint-Louis (10e).

2014 DJS 301 Centre d'animation Ken Saro Wiwa (20e) - Tarifs de location de la salle de spectacle.

2014 DJS 307 Subvention (3.000 euros) à 1 000 Visages Production à Viry Châtillon (91).

2014 DJS 309 Subvention (2.000 euros) avec l'association BLVL Festival (13e).

2014 DDEEES 1053-G Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2014 DDEEES 1058-G Subvention (29.666 euros) et convention avec l'association UNIRH 75 (19e).

2014 DDEEES 1075-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association prévention du site de la Villette (19e).

2014 DDEEES 1076-G Subvention (320.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris (18e).

2014 DRH 1009-G Formation et accompagnement des contrats aidés - Avenant à la convention du 31 décembre 2013 avec le Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2014 DDEEES 1086-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association CERAF Solidarités (18e).

2014 DJS 278 Subvention (3.000 euros) à l'association Pazapas Belleville (11e).

2014 DJS 279 Subvention (2.000 euros) à l'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions (18e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2014 DASES 1021 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Collectif les morts de la Rue (20e).

2014 DASES 1041 Subvention (15.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison des Femmes de Paris (12e).

2014 DFPE 1184 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Culture 2+ (18e).

2014 DFPE 1229 Subvention (3.000 euros) à l'association Latitude Sport et Culture (19e) pour le fonctionnement de son espace jeux La Ludo.

2014 DFPE 1332 Subvention (1.000 euros) à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (19e).

2014 DFPE 1352 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e) pour le fonctionnement de son espace jeux "Maison des Jeux" et de son annexe.

2014 DFPE 1353 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Pari's des Faubourgs (10e) pour son action Les Temps des Parents.

2014 DFPE 1354 Subvention (26.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association "CERAF Médiation" (18e) pour son action de médiation familiale.

2014 DFPE 1355 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'Association pour le Couple et l'Enfant à Paris (APCE 75) (15e) pour son service de médiation familiale.

2014 DFPE 1356 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Courant d'Art Frais (13e) pour son activité intergénérationnelle et familiale.

2014 DFPE 1357 Subvention (2.000 euros) à l'association 13 Pour Tous (13e) pour le fonctionnement d'une ludopothèque.

2014 DFPE 1359 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Clairière, pour le lieu d'accueil enfants parents La Bulle d'air (2e).

2014 DFPE 1378 Convention avec les Restaurants du Coeur et Sodexo pour la collecte des "bébés-restos du coeur" de décembre 2014.

2014 DFPE 1379 Subvention (164.744 euros), convention et avenant à convention avec la Fondation de Rothschild, pour le lieu d'accueil enfants parents L'Ilot Bébé (13e).

2014 DFPE 1380 Subvention (122.099 euros) et avenant à convention avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France pour le lieu d'accueil enfants parents La maison ouverte à Paris (11e).

2014 DASES 1015-G Participation (35.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association APTM pour sa permanence d'accès aux droits.

2014 DASES 1129-G Participation (69.734 euros) et avenant à convention avec le Centre d'Action Sociale Protestant (18e).

2014 DASES 1166-G Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération de Paris du Secours populaire français (18e).

2014 DASES 1168-G Participation (80.000 euros) et convention avec la Fondation CASIP COJASOR (20e).

2014 DASES 1169-G Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Equipes Saint Vincent - Permanence Oberkampf (11e) pour son action de domiciliation et d'aide à l'insertion sociale des personnes SDF.

2014 DASES 1176-G Subvention (2.000 euros) à l'association Oeuvre Participative pour son action dans le 14e.

2014 DASES 1192-G Subvention (9.000 euros) et convention avec à l'association Espace 19 (19e).

2014 DASES 1198-G Subvention (3.500 euros) à l'association L'éclaboussée (18e).

2014 DASES 1211-G Subvention (2.000 euros) à l'association La Compagnie des hommes (10e).

2014 DASES 1217-G Participation (200.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public administratif du Crédit Municipal de Paris (Microcrédit et Point Solutions Surendettement).

2014 DASES 1218-G Subventions (90.000 euros) et conventions avec 6 associations gérant chacune une épicerie sociale.

2014 DASES 1239-G Participation (15.000 euros) et convention avec l'association Emmaüs Connect pour son programme Connexions solidaires.

2014 DASES 1241-G Subvention (2.500 euros) à l'association Lilliput (10e).

2014 DASES 1242-G Subvention (3.000 euros) à l'association DELIDEMO (12e).

2014 DASES 1262-G Subvention (5.000 euros) à l'association Recherches et rencontres (11e).

2014 DASES 1273-G Subvention (4.500 euros) à l'association Ecritures buissonnières (5e).

2014 DASES 1276-G Subvention (4.500 euros) à l'association Par les mots et merveilles (20e).

2014 DASES 1278-G Subvention (3.000 euros) à l'association Ateliers pluriculturels (13e).

2014 DASES 1284-G Subvention (5.000 euros) à l'association Union nationale des retraités et des personnes âgées (UNRPA) Fédération de Paris (20e).

2014 DASES 1288-G Subvention (5.000 euros) à l'association Le Social Club (15e).

2014 DASES 1290-G Convention de reconnaissance mutuelle des évaluations de perte d'autonomie entre le département de Paris et la caisse nationale d'Assurance vieillesse.

2014 DASES 1292-G Subvention (5.000 euros) à l'association La Compagnie Susceptible (18e).

2014 DASES 1294-G Subvention (7.500 euros) et avenant avec l'association Tout autre chose (9e).

2014 DASES 1300-G Participation (100.000 euros) et convention avec la Fondation Maison des Champs.

2014 DASES 1303-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) (9e).

2014 DASES 1313-G Subvention (8.700 euros) à l'association Les Amis (17e).

2014 DASES 1316-G Subvention (3.500 euros) à l'association La compagnie du son des rues (11e).

2014 DASES 1322-G Subvention (1.500 euros) à l'association Colombbus (14e) pour son action pass du Buisson St Louis (10e).

2014 DASES 1342-G Subvention (2.000 euros) à l'association Compagnie Résonances (18e).

2014 DASES 1348-G Subvention (22.700 euros) à l'association ASAD (10e).

2014 DASES 1379-G Subvention (8.000 euros) à l'association F.A.C.E.E.F. (93).

2014 DASES 1388-G Subvention (30.000 euros) à l'association OSE Café des Psaumes.

2014 DPA 1005-G Centre de formation professionnelle Le Nôtre à Sonchamp (78) - Rénovation des couvertures - Autorisations d'urbanisme.

2014 DPA 1006-G Centre psychothérapeutique du Glandier - Marché de travaux - Indemnisation du Département de Paris.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2014 DASES 1056-G Participation (80.000 euros) et convention avec l'association ASSFAM au titre de son action d'accès aux droits et d'appui technique.

Mme Dominique VERSINI et Mme Colombe BROSEL, rapporteures.

2014 DAC 1361 Apposition d'une plaque commémorative célébrant les 400 ans du Pont Marie (4e).

2014 DAC 1421 Subvention à quatre associations mémorielles.

2014 DAC 1477 Subvention d'investissement exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire, pour la réalisation du Monument aux Morts Virtuel, en hommage aux soldats parisiens.

2014 DICOM 1015 Conventions de partenariat pour l'exposition "Août 1944. Le combat pour la liberté".

2014 DU 1049 Dénomination "Au père Fragile" d'une ruelle (15e).

2014 DU 1050 Dénomination "Robert Verdier" d'une place (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2014 DEVE 1054 Dénomination "Jardin des Rosiers-Joseph Migneret" du jardin des rues Francs Bourgeois et Rosiers (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2014 DAJ 1014 Communication de la liste des marchés conclus du 26 décembre 2013 au 5 août 2014 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

2014 DAJ 1004-G Communication de la liste des marchés conclus du 26 décembre 2013 au 5 août 2014 au titre de la délégation donnée à la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2014 DAJ 1015 Communication de l'avis n°A.23 du 31 juillet 2014 de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France, saisie par le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier "Tour Maine Montparnasse" et le syndicat secondaire des copropriétaires du bâtiment B de l'ensemble immobilier "Tour Maine Montparnasse" en vue d'obtenir l'inscription au budget de la Ville de Paris d'une dépense obligatoire d'un montant de 246.194,89 euros au titre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 6 juin 2012.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 23 septembre 2014.

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Danielle SIMONNET et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE et François VAUGLIN.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI et Marie-Pierre de la GONTRIE.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme COUMET et Daniel VAILLANT.

M. GOASGUEN ouvre la séance à 10 heures 10 et préside la réunion jusqu'à l'élection du bureau.

M. GABORIAU est élu président et Mmes BARATTI-ELBAZ et de LA GONTRIE, vice-présidentes.

Présentations :

M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers.

Interventions de M. LEGARET et de M. BONNET-OULALDJ.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 112 à son ordre du jour (dont 33 au Conseil général) :

- Finances, suivi des S.E.M., marchés publics, concessions et politique d'achats de la ville.

DFA 14 et DF 1009 - Droit d'occuper le domaine public de la ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire : interventions de M. LEGARET, M. BROS, M. POZZO di BORGIO, M. FÉRAUD, Mme SIMONNET et de M. GLEIZES.

DFA 15 - Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : interventions de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, M. LEGARET, M. POZZO di BORGIO et M. FÉRAUD.

DFA 1022 - Communication sur le rapport des DSP au titre de 2012 : intervention de Mme SIMONNET.

- Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration.

DAJ 1013 - Octroi de la protection fonctionnelle à un Conseiller de Paris : intervention de MM. LEGARET et GOASGUEN.

DRH 1010 - Fixation du nombre de promotions pour 2014 et du ratio promus-promouvables pour 2015 permettant l'accès au grade d'animateur principal de 2e classe et de principal de 1ère classe : intervention de Mme SIMONNET.

DRH 1024 - Mise à disposition à titre gracieux de trois fonctionnaires de catégorie A auprès de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris : intervention de MM. BONNET-OULALDJ et GLEIZES.

DRH 1025 - Approbation du projet de décret relatif à la rupture de l'engagement de servir des anciens élèves de l'ENA : interrogation collégiale sur la motivation de ce projet de délibération.

- Commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes.

Projets de délibération DDEEES relatifs aux illuminations de fin d'années : intervention de MM. GABORIAU, FÉRAUD et de POZZO di BORGIO.

- Emploi.

DRH 1008G Délibération cadre pour le service civique : intervention de Mme SIMONNET.

Vœux et amendements :

29 vœux et 5 amendements ont été déposés.

M. BONNET-OULALDJ présente un vœu du groupe PCF-FG relatif au rehaussement du taux des droits de mutations à titre onéreux.

Mme SIMONNET présente un vœu relatif à l'espace public et au règlement local de publicité (DFA14 et DF1009) ainsi qu'un vœu relatif aux délégations de services publics (DFA1022).

M. BROS présente pour le groupe RG-CI un vœu sur le bilan de l'application du règlement local de publicité, ainsi que deux vœux relatifs aux espaces dédiés à l'affichage associatif, artistique ainsi qu'à la valorisation des commerces de quartier et de l'artisanat local (DF1009 et DF14). Il présente deux propositions d'amendements relatifs aux délibérations DF 1009 et DFA14 sur l'affichage publicitaire.

MM. GLEIZES et BELLIARD présentent pour le groupe GEP deux propositions d'amendements relatifs à la durée de la convention et à l'affichage libre (DF1009 et DFA14) et deux vœux relatifs à la luminosité des enseignes (DF 1009 et DFA14).

Séance levée à 11 heures 50.

Prochaine Commission le 14 octobre 2014 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 22 septembre 2014.

Présent-e-s :

Mme Fadila MÉHAL, M. Pierre Aidenbaum, Mme Cécile BOULAY-ESPERONNIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. François-David CRAVENNE, M. Philippe DUCLOUX, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MECARY, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Anne SOUYRIS, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Danielle SIMONNET.

Excusé-e-s :

Mme Catherine DUMAS, Mme Nathalie FANFANT.

Absent-e-s :

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Danièle GIAZZI, Mme Marielle de SARNEZ.

M. Pierre AIDENBAUM ouvre la séance à 12 heures 03 et préside la réunion jusqu'à l'élection du bureau. Mme MÉHAL est élue présidente, Mme Raphaëlle PRIMET, vice-présidente, M. Philippe DUCLOUX, vice-président.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 179 à l'ordre du jour (dont une au Conseil général) :

- Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles.

2014 DAC 1209 - Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos (18e) : intervention de Mme MÉHAL.

2014 DAC 1055 - Subvention (404.600 euros) et avenant avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1e) : intervention de M. HODENT.

2014 DAC 1057 - Subvention (325.000 euros) et avenant avec la SASU La Manufacture (11e) : intervention de M. HODENT.

2014 DAC 1318 - Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e) : intervention de M. CRAVENNE.

2014 DAC 1328 - Subvention (38.200 euros) et convention avec l'association Musée du Montparnasse (15e) : intervention de M. CRAVENNE.

2014 DDEEES 1051 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Agence pour la Promotion de la Création Industrielle" : intervention de M. HODENT.

Vœux et amendements :

1 amendement et 16 vœux ont été déposés.

M. JULLIARD a présenté l'amendement technique, rattaché à la délibération DAC 1211.

Mme VIEU CHARIER a présenté 2 vœux de l'Exécutif relatifs à l'hommage aux combattants de la Nueve et au centenaire du génocide des Arméniens.

Mme MEHAL a présenté le vœu du groupe UDI-Modem relatif à la création d'un Centre Dumas.

Mme MEHAL a présenté le vœu du groupe UDI-Modem relatif à la protection de la poste du Louvre.

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Europe Ecologie, Les Verts relatif à la sauvegarde de la poste du Louvre.

Mme SOUYRIS a présenté le vœu du groupe Europe Ecologie, Les Verts relatif à la commission du vieux Paris.

Mme SIMONNET a présenté le vœu relatif au maintien de la commission du vieux Paris.

Mme SIMONNET a présenté le vœu relatif au soutien à la librairie Delamain. Vœu retiré en commission.

M. HODENT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la philharmonie.

M. CRAVENNE a présenté le vœu du groupe UMP relatif au maintien de la musique classique à la salle Pleyel.

Mme BOULAY-ESPERONNIER a présenté le vœu du groupe UMP relatif au remontage de la halle n°3.

Mme BOULAY-ESPERONNIER a présenté le vœu du groupe UMP relatif au patrimoine mondial de l'UNESCO.

M. HODENT a présenté le vœu du groupe UMP et UDI-Modem relatif à la commission du vieux Paris.

Vœux déposés et non présentés.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la valorisation du street art à Paris.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'attribution de la dénomination Yacine Kateb au jardin d'immeubles du boulevard de l'hôpital.

Vœu déposé par le groupe Communiste, Front de Gauche relatif à l'attribution de la dénomination Jean Carpentier à un lieu ou à un établissement public dans le 12e.

Séance levée à 13 heures 10.

Prochaine Commission le 13 octobre 2014 à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 22 septembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Julie BOILLOT, Colombe BROSEL, Fanny GAILLANNE, Edith GALLOIS, Maud GATEL, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, MM. Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINO, Dominique TIBERI, Yann WEHRLING.

Excusé-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Déborah PAWLIC, MM. François DAGNAUD, Didier LE RESTE.

Absent-e-s :

Mmes Virginie DASPET, Antoinette GUHL, Olga JOHNSON, Brigitte KUSTER, Anne-Constance ONGHENA, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, Frédéric PECHENARD, Patrick TRÉMÈGE.

Mme d'HAUTESERRE ouvre la séance à 10 heures 35 et préside la réunion jusqu'à l'élection du bureau. M. DARGENT est élu président, MM. GOUJON et JULIEN, vice-présidents.

Plusieurs propositions sur le modus operandi de la commission sont actées.

Présentation :

M. PENINOU a rappelé que l'ancienne commission compétente sur le sujet avait prévu une présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics des déchets à l'automne, à l'occasion soit de l'une de ses réunions mensuelles, soit d'une réunion dédiée.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 133 à l'ordre du jour (dont 14 au Conseil général) :

- Sécurité, politique de la ville.

Subventions rapportées par Mme BROSSEL : intervention de M. GOUJON.

2014 DPP 1048 - Subvention (250.000 euros) à l'Association des promoteurs et exploitants de parkings : intervention de M. GOUJON.

- Espaces verts, nature, affaires funéraires, préservation de la biodiversité.

2014 DEVE 1005 G - Subvention (44.725 euros) et avenant à convention avec l'Association Espaces pour poursuivre un projet d'insertion professionnelle par l'entretien horticole de la promenade PC15 : intervention de M. GOUJON.

2014 DEVE 1058 - Jardin des Champs Elysées (8ème) - Relocalisation des Fontaines des Dauphins de la Place de la République - Autorisations d'urbanisme : intervention de Mme HAREL.

2014 DEVE 1045 - Travaux d'aménagement d'une voie pompier pour le Palais de Chaillot dans le Jardin du Trocadéro (16e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture : intervention de M. WEHRLING.

- Transports, voirie, déplacements, espace public.

2014 DVD 1011 - Voie réservée aux taxis et bus sur les autoroutes A1 et A6a - Conventions avec l'Etat de délégation de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation/maintenance : intervention de M. LEFEVRE.

2014 DVD 1096 - Expérimentation et développement de nouveaux véhicules urbains au Gaz Naturel pour Véhicules. Convention de Partenariat avec GrDF, la Région d'Ile-de-France, la Poste, le SIGEIF et Greenovia : interventions de MM. WEHRLING et LAURET.

2014 DVD 1080 - Parc de stationnement Lagrange Maubert - Résiliation amiable de la convention conclue avec Sanef-Saba et signature du contrat d'exploitation et de modernisation avec la SAEMES, et 2014 DVD 1081 Parc de stationnement François 1er - Résiliation de la convention de concession conclue avec Sanef-Saba et convention de concession avec la Société Interparking France : intervention de M. LEFEVRE.

2014 DVD 1113 - Péage de transit des poids lourds : interventions de MM. LEFEVRE, GOUJON, WEHRLING, de Mmes GALLOIS et HAREL.

Vœux et amendements :

2 amendements, 3 vœux rattachés et 19 vœux non rattachés ont été déposés.

M. GOUJON a présenté le vœu du groupe U.M.P., rattaché à la délibération 2014 DPP 1048, relatif à la modification de la subvention.

M. WEHRLING a présenté le vœu du groupe UDI-Modem, rattaché aux délibérations 2014 DPE 1019 et 2014 DPE 1041, relatif à la tarification d'enlèvement des ordures ménagères.

Mme MOREL a présenté le vœu du GEP relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution.

Mme GAILLANNE a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif à l'abaissement de la TVA sur les transports publics.

Mme HAREL a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la lutte contre les cambriolages estivaux.

M. LEFEVRE a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'ouverture des sanisettes de 22 heures à 2 heures.

M. LEFEVRE a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'expérimentation d'ampoules LED à proximité des écoles.

M. LEFEVRE a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'aménagement du secteur Beaugrenelle.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Mme GALLOIS a présenté le vœu du groupe UDI-Modem relatif à la réduction des déchets dans les lieux de pique-niques.

Mme GATEL a présenté le vœu du groupe UDI-Modem relatif à la circulation des bus-discothèques.

Mme GALLOIS a présenté le vœu du groupe UDI-Modem relatif aux incidents au stade Charléty.

Séance levée à 12 heures 32.

Prochaine Commission le 13 octobre 2014 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 22 septembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Nawel OUMER, Danielle SIMONNET, Aurélie SOLANS, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Bernard DEBRÉ, François HAAB, Christian HONORÉ et Bernard JOMIER.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI et Karen TAIEB.

MM. Hervé BÉGUÉ et Atanase PÉRIFAN.

M. DEBRÉ ouvre la séance à 9 heures 10 et préside la réunion jusqu'à l'élection du bureau.

Mme FILOCHE est élue présidente et Mmes BERTHOUT et ATALLAH sont élues vice-présidentes.

Présentations :

Mme OUMER fait un point sur le lancement d'un groupe de préfiguration pour l'élaboration du schéma départemental de protection de l'enfance. Elle tiendra la 4e commission au courant du travail réalisé dans ce groupe.

Mme VERSINI rappelle que viennent d'être lancées les consultations qui doivent déboucher d'ici à janvier sur un « plan d'action » contre l'exclusion. Elle rappelle que Mme la Maire a fait de l'exclusion la "grande cause" de sa mandature et qu'un vœu en ce sens a été adopté en juin au Conseil de Paris. Les groupes de travail sont en cours de constitution. Les conseillers de Paris seront sollicités pour y prendre part.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 292 à son ordre du jour (dont 120 au Conseil Général)
:

- Intégration, prévention spécialisée.

DASES 1059 G - Participations, subventions et avenants avec les 29 centres sociaux associatifs parisiens : interventions de Mmes SIMONNET, ATTALAH et BERTHOUT.

- Santé, handicap, relations avec l'AP-HP de Paris.

M. JOMIER déplore le fait que certaines associations subventionnées soient en grandes difficultés (DASES 1092 G, 1100 G ou encore 1185 G par exemple) : intervention de M. HAAB.

DFPE 1015G et 1362 Groupement de commandes - Vaccins pour les services de santé de la Ville et du Département de Paris - Marché de fournitures : intervention de Mme SIMONNET.

- Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées.

DFPE 1398 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil de la petite enfance situé au 35-37, rue Falguière (15e) : Mme OUMER annonce que le candidat qui doit être chargé des travaux est en redressement judiciaire. La délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

DASES 1298 G - Convention de mandat de gestion et convention de coopération entre le Samu social de Paris, le Département et le CASVP relatives aux prises en charge hôtelière au titre de l'ASE : Intervention de Mmes ATALLAH et SIMONNET. Mme VERSINI propose de faire une note exhaustive afin de répondre aux diverses questions sur l'hébergement hôtelier des familles.

DASES 1174 G - Participations aux budgets de fonctionnement des maraudes d'intervention sociale : interventions de Mmes SIMONNET, CEYRAC et BERTHOUT.

Vœux et amendements :

13 vœux et 0 amendement ont été déposés.

Mme SOLANS présente le vœu GEP relatif au travail des éducateurs de jeunes enfants.

Mme SIMONNET présente trois vœux relatifs aux biffins et à la situation dégradée de la Porte de Montreuil, au centre de santé sexuelle "le 190" et à l'hébergement social hôtelier (DASES 1298 G).

Mme STOPPA-LYONNET présente le vœu UMP relatif aux grèves dans les structures de la petite enfance.

Mme CEYRAC présente le vœu UMP concernant la crèche du Bessin.

M. HAAB présente quatre vœux UDI relatifs à la gestion du CET au sein de l'AP-HP, à la stratégie de la Ville de Paris eu égard à la politique patrimoniale de l'AP-HP, aux morts de la rue et à la mutualisation des greffons de reins en IDF et à la fin de la pratique dite du "rein local".

Séance levée à 11 heures 10.

Prochaine Commission le 13 octobre 2014 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 22 septembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Valérie NAHMIAS, Danielle SIMONNET, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Didier GUILLOT, Christophe NAJDOVSKI, Buon Huang TAN, Alexandre VESPERINI.

Excusés :

MM. Ian BROSSAT, Jérôme DUBUS, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Delphine BURKLI, Frédérique CALANDRA, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, MM. Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE.

M. CONTASSOT ouvre la séance à 14 heures 10 et préside la réunion jusqu'à l'élection du bureau. Mme BRIDIER est élue présidente, Mme MONTANDON et M. TAN, vice-président-e-s.

Présentation :

Mme BRIDIER rappelle l'invitation adressée aux commissaires de participer le 6 octobre prochain à une première rencontre autour des travaux de l'Atelier International du Grand Paris.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 62 à l'ordre du jour (dont 7 au Conseil général) :

- Logement, hébergement d'urgence.

Délibérations de la DLH : intervention de M. CONTASSOT.

- Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité.

2014 DU 1009 - Division en volumes de l'ensemble immobilier du 43, rue Bayen (17e) - Déclassement et vente du volume à usage de bureaux et de parking - Convention d'offre de concours des façades du marché des Ternes : intervention de M. CONTASSOT.

2014 DU 1072 - Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'APUR : intervention de M. CONTASSOT.

2014 SG 1006 - Subvention (10.000 euros) à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) au titre 2014 : intervention de M. CONTASSOT.

Vœux et amendements :

3 amendements, 1 vœu rattaché et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

M. CONTASSOT a présenté l'amendement du GEP à la délibération 2014 DU 1101, relatif à la mise en location par un bail emphytéotique du pavillon.

M. CONTASSOT a présenté le vœu du GEP, rattaché à la délibération 2014 DU 1101, relatif à la mise en location par un bail emphytéotique du pavillon.

M. CONTASSOT a présenté le vœu du GEP relatif à la mise en œuvre de la loi ALUR.

M. ASSOULINE a présenté le vœu de la majorité du Conseil du 20e arrondissement, relatif à la Porte de Montreuil.

Mme SIMONNET a présenté son amendement à la délibération 2014 DLH 1138, relatif à la construction de logements PLA-I et PLUS.

Mme SIMONNET a présenté son vœu relatif aux kiosquiers parisiens.

Séance levée à 15 heures.

Prochaine Commission le 13 octobre 2014 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 22 septembre 2014

Présent(e)s :

Mme Annick OLIVIER, Mme Gypsie BLOCH, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Sandrine MÉES, Mme Aurélie SOLANS, Mme Danielle SIMONNET.

Excusé(e)s :

Mme Anne-Christine LANG, Mme Alix BOUGERET, M. Jean-Baptiste MENGUY.

Absents :

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Pascal CHERKI, M. Etienne MERCIER, M. Nicolas NORDMAN.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ouvre la séance à 15 heures 35 et préside la réunion jusqu'à l'élection du bureau. Mme OLIVIER est élue présidente, Mme Anne-Christine LANG vice-présidente, M. Jean-Pierre LECOQ, vice-président.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 62 à l'ordre du jour (dont 7 au Conseil général) :

- Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs.

Subventions rapportées par Mme CORDEBARD : intervention de Mme Aurélie SOLANS.

2014 DASCO 1099 – Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (128.318 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. Un vœu a été déposé en ce sens : intervention de Mme SOLANS.

- Université, vie étudiante, recherche.

2014 DDEEES 1068 - Subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris (1.622.250 euros) pour l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants (A.I.L.E) dans le cadre d'une convention de mandat : intervention de Mme LECUYER.

2014 DDEEES 1094 - Subventions (15.000 euros) à divers organismes pour l'organisation de manifestations de diffusion de la culture scientifique : intervention de Mme LECUYER.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu du groupe UDI/Modem et UMP, rattaché à la délibération DASCO 1099, relatif à la Caisse des Ecoles (12e). Subvention (128.318 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration du service de restauration scolaire.

Mme SOLANS a présenté le vœu du groupe Europe Ecologie, Les Verts relatif à la création d'un dispositif favorisant la coopération des équipes éducatives sur des projets partagés.

Mme SOLANS a présenté le vœu du groupe Europe Ecologie, Les Verts relatif à une meilleure continuité pédagogique à l'école et lancer la refonte de l'ARE à Paris.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu du groupe UDI/Modem relatif à la réforme des rythmes éducatifs.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu du groupe UDI/Modem relatif à la cartographie des activités périscolaires.

M. LECOQ a présenté le vœu du groupe UMP relatif aux travaux prévus dans 3 logements de fonction de directeur des écoles du 5e.

M. LECOQ a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la suppression de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu du groupe UDI/Modem relatif à l'instauration d'une bourse extralégale pour les bacheliers méritants.

Mme SIMONNET a présenté le vœu relatif au respect de la laïcité dans les collèges parisiens.

Vœux déposés et non présentés.

Vœu déposé par le groupe Communiste, Front de Gauche relatif aux équipements publics dédiés à la jeunesse. Vœu relevant des attributions de l'Adjointe à la jeunesse.

Projet de la Commission : Mme LEMARDELEY présentera lors de la prochaine réunion de la commission le bilan de la rentrée universitaire.

Séance levée à 16 heures 40.

Prochaine Commission le 13 octobre 2014 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 22 septembre 2014

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Pierre LELLOUCHE, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Excusé-e-s :

Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick KLUGMAN.

Absent-e-s :

Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ, Raphaëlle PRIMET, MM. Pierre AURIACOMBE, Jacques BOUTAULT.

M. LELLOUCHE ouvre la séance à 17 heures 04 et préside la réunion jusqu'à l'élection du bureau. M. TINTI est élu président, Mmes JÉGO et LEVIEUX, vice-présidentes.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 113 à l'ordre du jour (dont 5 au Conseil général) :

- Relations internationales, francophonie, Europe.

2014 DGRI 1051 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence au Kurdistan Irakien, et 2014 DGRI 1052 - DPE Subvention (50.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française pour un programme d'aide d'urgence aux déplacés irakiens au Kurdistan Irakien : interventions de MM. LELLOUCHE et BERTHAULT.

2014 DGRI 1048 - DPE Avenant à la convention avec l'association Action Contre la Faim relative à l'aide d'urgence à Bossangoa (RCA) : intervention de M. LELLOUCHE.

Subventions de la DGRI : intervention de Mme ATALLAH.

2014 DGRI 1039 - Subvention (5.500 euros) à l'association Revivre (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris : intervention de Mme LEVIEUX.

2014 DGRI 1044 - Subvention (2.000 euros) à l'association Isratim (1er) pour la promotion du cinéma israélien à Paris : intervention de M. BERTHAULT.

2014 DGRI 1040 - DPE Accord de coopération décentralisée Bethléem-Paris-Grenoble relatif au projet "Elaboration d'un schéma directeur de l'assainissement pour l'agglomération de Bethléem" : intervention de Mme LEVIEUX.

- Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse.

Subventions de la DDCT à des associations œuvrant dans le domaine de la démocratie locale : intervention de Mme ATALLAH.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 9 vœux non rattachés ont été déposés (aucun amendement).

Mme VÉRON a présenté le vœu de l'Exécutif relatif au centenaire du génocide des Arméniens.

M. BERTHAULT a présenté le vœu du groupe UMP, rattaché à la délibération 2014 DJS 322, relatif aux équipements jeunesse parisiens.

Mme ATALLAH a présenté le vœu du GEP relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire de trois militantes kurdes assassinées.

Mme ATALLAH a présenté le vœu du GEP relatif à la condamnation des crimes commis par l'organisation de l'EI.

M. LELLOUCHE a présenté le vœu du groupe UMP relatif aux chrétiens d'Orient.

Séance levée à 18 heures 05.

Prochaine Commission le 13 octobre 2014 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 29 septembre 2014 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FERAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PECHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Danièle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAIEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Nathalie FANFANT, Mme Déborah PAWLIK, M. Buon Huang TAN, Mme Dominique VERSINI.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Lundi 29 septembre 2014 - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PECHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Danièle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAIEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Déborah PAWLIK, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huang TAN.

Excusée au sens du Règlement intérieur :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Mardi 30 septembre 2014 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie

BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Déborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAIEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Pierre CHARON, Mme Nathalie FANFANT, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huong TAN.

Excusées au sens du Règlement intérieur :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Valérie MONTANDON.

Mardi 30 septembre 2014 - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ,

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Déborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAIEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, Mme Nathalie FANFANT, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huong TAN.

Excusé au sens du Règlement intérieur :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Mercredi 1er octobre 2014 - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Karen TAIEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Déborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huong TAN.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mercredi 1er octobre 2014 - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLiard, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BURKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Karen TAIEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, M. Jérôme DUBUS, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Christophe GIRARD, Mme Olga JOHNSON, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, Mme Déborah PAWLIK, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, M. Buon Huong TAN.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

M. Julien BARGETON, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Raphaëlle PRIMET.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	1	171	UMP	BERTHOUT, DATI, LECOQ	VNR		relatif à la réorganisation de la section locale d'architecture (5e, 6e et 7e).	BAUDRIER	Adopté amendé oral.	29-sept-14
1	5	2		UMP	KUSTER, PECHENARD	V	2014 DLH 1086	relatif à la préservation du pavillon.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14
5	5	3		Exécutif		A	2014 DLH 1136	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	29-sept-14
5	5	4		NI	SIMONNET	A	2014 DLH 1138	relatif à la construction de logements PLA-I et PLUS.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14
5	5	5	172	SOCA	PETIT	VNR		relatif au projet de vente à la découpe boulevard Saint Jacques et rue Leclerc.	BROSSAT	Adopté	29-sept-14
5	5	6	173	SOCA, GEP, PCF-FG	VAUGLIN, BELLARD, SOUYRIS, BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à l'immeuble, 73 rue du Faubourg Saint-Antoine.	BROSSAT	Adopté	29-sept-14
5	5	7	174	GEP	CONTASSOT, SOUYRIS, BRIDIER, BELLARD	VNR		relatif à la mise en oeuvre de la loi ALUR.	BROSSAT	Adopté	29-sept-14
5	5	8	175	PCF-FG	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la création d'une aide pour les maires bâtisseurs.	BROSSAT	Adopté	29-sept-14
5	5	9		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au logement social intermédiaire.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14
		9bis	176	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au logement social intermédiaire.		Adopté	29-sept-14
5	5	10		UMP	LELLOUCHE, LEGARET, BURKLI, DUBUS	VNR		relatif à l'expérimentation de l'encadrement des loyers.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14
5	5	11		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au trafic du parc locatif de Paris Habitat.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14
5	5	12		UMP	DUBUS, BERTHOUT, BOURNAZEL, COURTOIS, EVREN, LECOQ, MONTANDON, VESPERINI	VNR		relatif à l'audit sur Paris Habitat.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	13		UMP, UDI - MODEM	HONORE, BOURNAZEL, MEHAL	VNR		relatif à l'installation de caméras de vidéoprotection (18e).	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14
5	5	14		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	A	2014 DU 1101	relatif à la mise en location par un bail emphytéotique du pavillon.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14
5	5	15		GEP	BRIDIER, CONTASSOT	V	2014 DU 1101	relatif à la mise en location par un bail emphytéotique du pavillon.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14
1	5	16-G		GEP	BELLARD, GLEIZES, CONTASSOT	A	2014 DDEEES 1022 G	relatif au nouvel article à la suite de l'article 2.	MISSIKA	Adopté	29-sept-14
1	5	17-G	14-G	GEP	BELLARD, GLEIZES, CONTASSOT	V	2014 DDEEES 1022 G	relatif à la subvention et à la convention avec BPI Ile-de-France pour le dispositif Paris Finance Plus.	MISSIKA	Adopté	29-sept-14
1	5	18	177	GEP	CONTASSOT, ATALLAH	VNR		relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades.	MISSIKA	Adopté amendé oral.	29-sept-14
1	5	19	178	GEP	CONTASSOT, ATALLAH	VNR		relatif à la constitution d'un comité de suivi du projet 1000 START-UPS à la Halle Freyssinet.	MISSIKA	Adopté	29-sept-14
2	5	20		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la Poste du Louvre.	MISSIKA	Retiré	29-sept-14
2	5	21		UDI - MODEM	WEHLING, MEHAL	VNR		relatif à la Poste du Louvre.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14
5	5	22		PCF-FG	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à l'organisation d'une consultation citoyenne sur le projet de métropole du Grand Paris.	MISSIKA	Retiré	29-sept-14
		22 bis	179	Exécutif		VNR		relatif à l'organisation d'une consultation citoyenne sur le projet de métropole du Grand Paris.		Adopté	29-sept-14
5	5	23		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'engagement d'une procédure de modification du PLU.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14
5	5	24		UMP	KUSTER	VNR		relatif à l'information des élus dans le cadre des permis de construire.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14
5	5	25	180		CALANDRA, BONNET-OUALDJI, GLEIZES	VNR		relatif à la Porte de Montreuil.	MISSIKA	Adopté amendé oral.	29-sept-14
4	5	26		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux biffins et à la situation dégradée de la Porte de Montreuil.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14
6	6	27		UDI - MODEM, UMP	HAAB, MONTANDON	V	2014 DASCO 1099	relatif à la caisse des écoles du 12e arrondissement.	CORDEBARD	Rejeté	29-sept-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		27 bis	181	Exécutif		V	2015 DASCO 1099	relatif à la calsse des écoles du 12e arrondissement.		Adopté	29-sept.-14
6	6	28	182	GEP	SOLANS, SOUYRIS	VNR		relatif à la création d'un dispositif prospectif favorisant la coopération des équipes éducatives sur des projets partagés.	CORDEBARD	Adopté amendé oral.	29-sept.-14
6	6	29		GEP	SOLANS, SOUYRIS	VNR		relatif à la continuité pédagogique à l'école et l'ARE.	CORDEBARD	Retiré	29-sept.-14
		29bis	183	Exécutif		VNR		relatif à la continuité pédagogique à l'école et l'ARE.		Adopté	29-sept.-14
6	6	30		UDI - MODEM	LECOULTURIER, de SARNEZ, AZIERE	VNR		relatif à la réforme des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	29-sept.-14
6	6	31		UDI - MODEM	LECOULTURIER, de SARNEZ, HÉLARD	VNR		relatif à la cartographie des activités périscolaires.	CORDEBARD	Rejeté	29-sept.-14
6	6	32		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux travaux prévus dans 3 logements de fonction de directeur des écoles (5e).	CORDEBARD	Rejeté	29-sept.-14
6	6	33-G		NI	SIMONNET	VNR		relatif au respect de la laïcité dans les collèges parisiens.	CORDEBARD	Rejeté	29-sept.-14
		33-G bis	15-G	Exécutif		VNR		relatif au respect de la laïcité dans les collèges parisiens.		Adopté	29-sept.-14
6	6	34		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la suppression de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers.	LEMARDELEY	Rejeté	29-sept.-14
6	6	35		UDI - MODEM	LECOULTURIER, de SARNEZ, GATEL, FOZZO DI BORGGO, JEGO, HÉLARD	VNR		relatif à l'instauration d'une bourse extralégale pour les bacheliers méritants.	LEMARDELEY	Rejeté	29-sept.-14
1	7	36		UDI - MODEM	HÉLARD, de SARNEZ	V	2014 DGRI 1049	relatif à la lutte contre le virus Ebola.	KLUGMAN	Retiré	29-sept.-14
7	7	37	184	GEP	CONTASSOT, GLEIZES, SOUYRIS	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire de 3 militants kurdes assassinés.	KLUGMAN	Adopté amendé oral.	29-sept.-14
7	7	38	185	GEP	ATALLAH, BELLARD, SOUYRIS	VNR		relatif à la condamnation des crimes commis par l'organisation de l'EI.	KLUGMAN	Adopté amendé oral.	29-sept.-14
7	7	39		UMP	LELLOUCHE, LEGARET, d'HAUTESERRE, BURKLI	VNR		relatif aux Chrétiens d'Orient.	KLUGMAN	Rejeté	29-sept.-14
7	7	40		NI	SIMONNET	VNR	2014 DJS 320	relatif à la piscine Joséphine Baker.	MARTINS	Rejeté	29-sept.-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	7	41	186	GEP	CONTASSOT, ATALLAH	VNR		relatif à l'implantation de skateparks.	MARTINS	Adopté amendé oral.	29-sept.-14
7	7	42		UMP	LELLOUCHE, LEGARET, BURKLI	VNR		relatif à l'étude d'un relèvement de la taxe de séjour.	MARTINS	Rejeté	29-sept.-14
7	7	43		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'élargissement des créneaux horaires des établissements sportifs.	MARTINS	Retiré	29-sept.-14
7	7	44		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'élargissement des horaires des équipements sportifs en soirée.	MARTINS	Retiré	29-sept.-14
1	7	45	187	UMP	KUSTER	VNR		relatif à l'affichage de l'occupation des créneaux dans les équipements sportifs	MARTINS	Adopté	29-sept.-14
7	7	46		UMP	KUSTER	VNR		relatif à la fermeture des piscines et des centres sportifs.	MARTINS	Rejeté	29-sept.-14
7	7	47		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens.	MARTINS	Rejeté	29-sept.-14
7	7	48	188	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2014 DJS 322	relatif aux équipements jeunesse parisiens.	VERON	Adopté amendé oral.	29-sept.-14
6	7	49	189	PCF-FG, GEP	BONNET-OUALDJI, GLEIZES	VNR		relatif aux équipements publics dédiés à la jeunesse.	VERON	Adopté	29-sept.-14
	1	50		GEP	BOUTAULT	A	2014 DFA 1009	relatif à la durée de la convention et à l'affichage libre.	BARGETON	Rejeté	30-sept.-14
1	1	51		RG-CI		A	2014 DFA 1009	relatif à la modification en page 5.	BARGETON	Retiré	30-sept.-14
1	1	52		GEP	BOUTAULT	V	2014 DFA 1009	relatif à la luminosité des enseignes.	BARGETON	Rejeté	30-sept.-14
1	1	53		RG-CI		V	2014 DFA 1009	relatif au bilan de l'application du règlement local de publicité.	BARGETON	Retiré	30 sept. 14
1	1	54		RG-CI		V	2014 DFA 1009	relatif aux espaces dédiés à l'affichage associatif et artistique.	BARGETON	Retiré	30-sept.-14
1	1	55		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 14, 2014 DFA 1009	relatif à l'information des élus.	BARGETON	Rejeté	30-sept.-14
1	1	56		GEP	BOUTAULT	A	2014 DFA 14	relatif à la durée de la convention et à l'affichage libre.	BARGETON	Rejeté	30-sept.-14
1	1	57		RG-CI		A	2014 DFA 14	relatif à la modification en page 5.	BARGETON	Retiré	30-sept.-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	58		RG-CI		V	2014 DFA 14	relatif à des espaces dédiés à l'affichage associatif, artistique ainsi qu'à la valorisation des commerces de quartier et de l'artisanat local.	BARGETON	Retiré	30-sept-14
		58bis	190			V				Adopté	30-sept-14
1	1	59		GEP	BOUTAULT	V	2014 DFA 14	relatif à la luminosité des enseignes.	BARGETON	Non proposé au vote	30-sept-14
1	1	60		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 1022	relatif aux délégations de service public	BARGETON	Rejeté	30-sept-14
1	1	61	191	Exécutif		VNR		relatif à l'adoption de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF).	BARGETON	Adopté	30-sept-14
1	1	62		PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif au rhaussement du taux des droits de mutation à titre onéreux.	BARGETON	Rejeté	30-sept-14
1	1	63		UMP	HAREL	VNR		relatif à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.	BARGETON	Rejeté	30-sept-14
3	1	64	192	UDI - MODEM	WEHLING	VNR		relatif à la tarification d'enlèvement des ordures ménagères.	BARGETON	Adopté	30-sept-14
1	1	65		GEP	MOREL, BELLIARD	V	2014 DDEEES 1076	relatif aux illuminations de Noël.	POLSKI	Retiré	1er oct 2014
		65bis	193	Exécutif		V				Adopté	1er oct 2014
5	1	66		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux kiosquiers parisiens	POLSKI	Rejeté	1er oct 2014
		66 a	194	Exécutif		VNR		relatif à la fin de mise à disposition de sacs plastiques à usage unique.		Adopté	1er oct 2014
1	1	67-G	16-G	PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif au transfert du bureau de poste Van Lo.	VERON	Adopté amendé oral.	1er oct 2014
1	1	68-G	17-G	PCF-FG, SOCA, GEP	LE RESTE, FÉRAUD, SOUYRIS	VNR		relatif à la mobilisation des travailleurs du salon de coiffure et de manucure du 57 boulevard de Strasbourg (10e).	VERON	Adopté	1er oct 2014
1	1	69-G	18-G	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'action syndicale au Lutetia.	VERON	Adopté amendé oral.	1er oct 2014
2	2	70		Exécutif		A	2014 DAC 1211	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	1er oct 2014

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	2	71	195	RG-CI		VNR		relatif à la valorisation du "street art".	JULLIARD	Adopté	1er oct 2014
2	2	72		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la Philharmonie.	JULLIARD	Rejeté	1er oct 2014
2	2	73		UMP	KUSTER, d'HAUTESERRE	VNR		relatif au maintien de la musique classique à la salle Pleyel.	JULLIARD	Rejeté	1er oct 2014
2	2	74		GEP	CONTASSOT, GLEIZES, SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Retiré	1er oct 2014
2	2	75		UMP, UDI - MODEM	BLOCH, BOULAY ESPERONNIER, de CLERMONT-TONNERRE, DUMAS, HODENT, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, AZIERE, MEHAL, NAHMIA, POZZO DI BORGIO, WEHLING	VNR		relatif à la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Rejeté	1er oct 2014
2	2	76		NI	SIMONNET	VNR		relatif au maintien de la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Retiré	1er oct 2014
		76bis	196	Exécutif		VNR		répond aux vœux 74,75 et 76. relatif à la Commission du vieux Paris.		Adopté	1er oct 2014
2	2	77	197	UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au classement des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO.	JULLIARD	Adopté amendé oral.	1er oct 2014
2	2	78	198	Exécutif		VNR		relatif aux combattants de la Nueve.	VIEU-CHARIER	Adopté	1er oct 2014
2	2	79	199	Exécutif		VNR		relatif au centenaire du génocide des Arméniens.	VIEU-CHARIER	Adopté	1er oct 2014
2	2	80	200	SOCA	COUMET	VNR		relatif à l'attribution de la dénomination "Yacine Kateb" au jardin d'immeubles du boulevard de l'Hôpital.	VIEU-CHARIER	Adopté	1er oct 2014
2	2	81	201	PCF-FG, SOCA, GEP	BONNET-OUALDI, BARATTI-ELBAZ, NAIDOVSKI	VNR		relatif à l'attribution de la dénomination "Jean Carpentier" à un lieu du 12e.	VIEU-CHARIER	Adopté	1er oct 2014
2	2	82		UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à la création d'un Centre Dumas.	VIEU-CHARIER	Rejeté	1er oct 2014
		82 bis	202	Exécutif		VNR				Adopté	1er oct 2014

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	83		UDI - MODEM	WEHRLING	VNR		relatif à la pollution de l'eau due aux nitrates.	BLAUDEL	Retiré	1er oct 2014
		83 bis	203	Exécutif		VNR				Adopté	1er oct 2014
3	3	84		UMP		A	2014 DPP 1048	relatif à la modification de la subvention.	BROSSEL	Rejeté	1er oct 2014
		84 (2)		UMP	remplace A84	A	2015 DPP 1048	Subvention à l'association des promoteurs et exploitants de parkings.		Rejeté	1er oct 2014
3	3	85		UMP	HAREL	VNR		relatif à la lutte contre les cambriolages estivaux.	BROSSEL	Rejeté	1er oct 2014
3	3	86	204	UMP	PECHENARD	VNR		relatif à la surveillance de l'Hôtel de Ville.	BROSSEL	Adopté	1er oct 2014
1	3	87	205	UMP	GOUJON, KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la menace d'attentats terroristes à Paris.	BROSSEL	Adopté	1er oct 2014
3	3	88		UMP, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	VNR		relatif à la manifestation interdite le samedi 19 juillet.	BROSSEL	Rejeté	1er oct 2014
3	3	89		UDI - MODEM	GALLOIS	VNR		relatif aux incidents au stade Charléty.	BROSSEL	Retiré (non présenté)	1er oct 2014
3	3	90	206	NI	SIMONNET	VNR		relatif aux états généraux de la politique de la ville.	BROSSEL	Adopté	1er oct 2014
3	3	91		UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'expérimentation de la non tenue des chiens en laisse dans le jardin des Halles.	KOMITES	Retiré	1er oct 2014
2	3	92		UMP	KUSTER, BOULARD, DUMAS	VNR		relatif au remontage de la halle n° 3 à Clichy-Batignolles.	KOMITES	Rejeté	1er oct 2014
		92 bis	207	Exécutif		VNR				Adopté	1er oct 2014
	3	93		GEP	SOUYRIS, BELLARD, BOUTAULT	VNR		relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution.	NAJDOVSKI	Retiré	30-sept-14
		93 bis	208	Exécutif		VNR		relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution.		Adopté	30-sept-14
3	3	94	209	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR		relatif à l'abaissement de la TVA sur les transports publics.	NAJDOVSKI	Adopté	30-sept-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	95		RG-CI		VNR		relatif à la mise en place de scooters en libre-service.	NAJDOVSKI	Retiré	30-sept-14
		95 bis	210	Exécutif		VNR				Adopté	30-sept-14
3	3	96		UMP	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, COURTOIS	VNR		relatif à l'expérimentation d'ampoules LED à proximité des écoles.	NAJDOVSKI	Rejeté	30-sept-14
3	3	97		UMP	GOUJON, LAMOUR, LEFEVRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à l'aménagement du secteur Beaugrenelle.	NAJDOVSKI	Rejeté	30-sept-14
1	3	98		UMP	KUSTER, BOUGERET, DJBUS	VNR		relatif à la sécurisation des traversées piétonnes	NAJDOVSKI	Rejeté	30-sept-14
1	3	99	211	UDI - MODEM	HÉLARD	VNR		relatif aux cabines téléphoniques.	NAJDOVSKI	Adopté amendé oral.	30-sept-14
3	3	100		UDI - MODEM	GATEL	VNR		relatif à la circulation des bus-discothèques.	NAJDOVSKI	Retiré	30-sept-14
3	3	101		Exécutif		A	2014 DPE 1029	Amendement technique.	PENINOU	Adopté	1er oct 2014
3	3	102	212	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2014 DPE 1029	relatif à la motorisation des engins de nettoyage.	PENINOU	Adopté	1er oct 2014
3	3	103		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2014 DPE 1029	relatif à la consommation en eau des engins de nettoyage.	PENINOU	Rejeté	1er oct 2014
1	3	104		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	V	2014 DPE 1029	relatif à la répartition des effectifs d'éboueurs.	PENINOU	Rejeté	1er oct 2014
3	3	105	213	UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'expérimentation de cendriers publics dans le 1er.	PENINOU	Adopté amendé oral.	1er oct 2014
3	3	106		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'ouverture des sanisettes de 22h à 2h.	PENINOU	Retiré	1er oct 2014
1	3	107		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au recrutement des agents de la propreté.	PENINOU	Retiré	1er oct 2014

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	108		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL	VNR		relatif à la réduction des déchets dans les lieux de pique-niques.	PENINO	Rejeté	1er oct 2014
3	3	109	214	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif aux pillages des conteneurs de collecte de vêtements.	PENINO	Adopté amendé oral.	1er oct 2014
3	4	110-G		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.	JOMIER	Rejeté	1er oct 2014
		110-G bis	19-G	Exécutif		VNR		relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.		Adopté	1er oct 2014
4	4	111-G		UDI - MODEM	HAAB, SAINT-ETIENNE	VNR		relatif à la gestion du Compte Epargne Temps au sein de l'AP-HP.	JOMIER	Retiré	1er oct 2014
4	4	112-G		UDI - MODEM	HAAB, NAHMIA	VNR		relatif à la stratégie de la Ville de Paris eu égard à la politique patrimoniale de l'AP-HP.	JOMIER	Retiré	1er oct 2014
4	4	113-G		UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à la mutualisation des greffons de reins en Ile-de-France.	JOMIER	Retiré	1er oct 2014
4	4	114-G	20-G	NI	SIMONNET	VNR		relatif au soutien de santé sexuelle "Le 190".	JOMIER	Adopté amendé oral.	1er oct 2014
1	4	115-G		NI	SIMONNET	V	2014 DASES 1298-G	relatif à l'hébergement social hôtelier.	OUMER	Rejeté	1er oct 2014
		115G bis	21-G	Exécutif		V	2014 DASES 1298-G			Adopté	1er oct 2014
4	4	116		GEP	SOLANS	VNR		relatif au travail des éducateurs/trices de jeunes enfants (EJE).	OUMER	Retiré	1er oct 2014
		116 bis	215	Exécutif		VNR		relatif au travail des éducateurs/trices de jeunes enfants (EJE).		Adopté	1er oct 2014
4	4	117		PCF-FG	BONNET-OUALDI, BECKER	VNR		relatif aux équipements publics dédiés à la petite enfance dans le 20e arrondissement.	OUMER	Retiré (non présenté)	1er oct 2014
4	4	118		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif aux grèves dans les structures de la petite enfance.	OUMER	Rejeté	1er oct 2014
1	4	119		UMP	BURKLI, KUSTER, BLOCH	VNR		relatif aux crèches inter-entreprises de Paris	OUMER	Rejeté	1er oct 2014

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	120		UMP	GOIJON, LAMOUR, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à l'implantation d'une crèche rue du Bessin.	OUMER	Retiré	1er oct 2014
4	4	121-G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.	OUMER	Rejeté	1er oct 2014
		121-G bis	22-G	Exécutif		VNR		relatif à la prise en charge des mineurs isolés étrangers (MIE).		Adopté	1er oct 2014
4	4	122-G	23-G	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, JOHNSON	VNR		relatif aux morts de la rue.	VERSINI	Adopté	1er oct 2014

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Com missi on OBJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U M A N I M I T É	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
						DOCT 3G			Adopté	29-sept-14														
						DASCO 1150			Adopté	29-sept-14	COMMUNICATION PAS DE VOTE													
5	1	171	UMP	BERTHOUD, DATH, LECOQ	VNR		relatif à la réorganisation de la section locale (arrondissement 10e, 16e et 70e)	BAUDRIER	Adopté amendé oral.	29-sept-14														X
						DLH 1069			Adopté	29-sept-14														X
5	2		UMP	KUSTEN PECHENARD	V	2014 DLH 1086	relatif à la préservation du pavillon.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							
						DLH 1086			Adopté	29-sept-14									X			X		
						DLH 1095			Adopté	29-sept-14														X
						DLH 1127			Adopté	29-sept-14														X
5	3		Exécutif		A	2014 DLH 1136	Amendement technique	BROSSAT	Adopté	29-sept-14										X			X	
						DLH 1136			Adopté	29-sept-14														
5	4		NI	SIMONNET	A	2014 DLH 1138	relatif à la construction de logements PLA+1 et PLUS.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X		X		X		X	
						DLH 1138			Adopté	29-sept-14														
5	5	172	SOCA	PETIT	VNR		relatif au projet de vente à la dérogation boulevard Saint Jacques et rue Leclerc.	BROSSAT	Adopté	29-sept-14														X
5	6	173	SOCA, GEP, PF-F.G.	VAUGLIN, BELLARD, SOURDIS, BONNET- OULALDI	VNR		relatif à l'immeuble, 73 rue du Faubourg Saint-Antoine.	BROSSAT	Adopté	29-sept-14														X
5	7	174	GEP	CONFASSOT, SOURDIS, BRIDIER, BELLARD	VNR		relatif à la mise en oeuvre de la loi ALUR.	BROSSAT	Adopté	29-sept-14									X			X		
5	8	175	PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la création d'une aide pour les maîtres bâisseurs.	BROSSAT	Adopté	29-sept-14									X			X		
5	9		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif au logement social intermédiaire.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							
	9bis	176	UMP	BERTHOUD	VNR		relatif au logement social intermédiaire.		Adopté	29-sept-14										X			X	
5	10		UMP	LELLOUICHE, LEGARET, BURNEL, DURBUS	VNR		relatif à l'expérimentation de l'encadrement des loyers.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							

N° Com missi on OBJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Ver, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U M A N I M I T É	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
5	11		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au trafic du parc local de Paris Habitat.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							
5	12		UMP	DUBAS, BERTHOUD, BOURNAZEL, COURTOIS, EVEN, LECOQ, MONTANDON, VESPERINI	VNR		relatif à l'arrêt sur Paris Habitat.	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							
5	13		UMP, UDI- MODEM	HONORE, BOURNAZEL, MEHAL	VNR		relatif à l'installation de caméras de sécurité (18e).	BROSSAT	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							
						DU 1009			Adopté				X							X		X		
5	14		GEP	BRIDIER, CONFASSOT	A	2014 DU 1101	relatif à la mise en location par un bail emphytéotique du pavillon.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14	X			X		X		X		X		X		
5	15		GEP	BRIDIER, CONFASSOT	V	2014 DU 1101	relatif à la mise en location par un bail emphytéotique du pavillon.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14	X			X		X		X		X		X		
						DU 1101			Adopté	29-sept-14			X											
5	16-G		GEP	BELLARD, GLEZES, CONFASSOT	A	2014 DDEEES 1022-G	relatif au nouvel article à la suite de l'article 2.	MISSIKA	Adopté	29-sept-14														
5	17-G	14-G	GEP	BELLARD, GLEZES, CONFASSOT	V	2014 DDEEES 1022-G	relatif à la subvention et à la convention avec l'Etat de France pour le dispositif Paris Finance Plus.	MISSIKA	Adopté	29-sept-14														
						DDEEES 1022G			Adopté	29-sept-14														
5	18	177	GEP	CONFASSOT, ATALLAH	VNR		relatif au lancement d'une étude sur la dalle des Olympiades.	MISSIKA	Adopté amendé oral.	29-sept-14														X
5	19	178	GEP	CONFASSOT, ATALLAH	VNR		relatif à la construction d'un comité de suivi du projet 2000/2014/14 à la Halle Freyssinet.	MISSIKA	Adopté	29-sept-14														
5	20		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la Poste du Louvre.	MISSIKA	Retiré	29-sept-14														
5	21		UDI- MODEM	WEHRLING, MEHAL	VNR		relatif à la Poste du Louvre.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							
5	22		PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à l'organisation d'une consultation citoyenne sur le projet de métropole du Grand Paris.	MISSIKA	Retiré	29-sept-14														
	22 bis	179	Exécutif		VNR		relatif à l'organisation d'une consultation citoyenne sur le projet de métropole du Grand Paris.		Adopté	29-sept-14										X			X	
5	23		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif à l'engagement d'une procédure de modification du PLU.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							
5	24		UMP	ZUSTER	VNR		relatif à l'information des élus dans le cadre des permis de construire.	MISSIKA	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X							
5	25	180		CALANDRA, BONNET- OULALDI, GLEZES	VNR		relatif à la Poste de Montreuil.	MISSIKA	Adopté amendé oral.	29-sept-14										X			X	

N° Com missi on ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A R M I E		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
5	26		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux bimens et à la situation dégradée de la Porte de Montreuil.	MISSKA	Rejeté	29-sept-14		X		X	X						X				
						DU 1072			Adopté	29-sept-14															
						DASCO 1089			Adopté	29-sept-14															
						DASCO 1099			Adopté	29-sept-14										X			X		
6	27		UDI - MODEM, UMP	HAAB, MONTANDON	V	2014 DASCO 1099	relatif à la culture des écoles du 12e arrondissement.	CORDEBARD	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
	27 bis	181	Exécutif		V	2015 DASCO 1099	relatif à la culture des écoles du 12e arrondissement.		Adopté	29-sept-14														X	
						DASCO 1102			Adopté	29-sept-14															X
						DASCO 1106			Adopté	29-sept-14															X
						DASCO 1114			Adopté	29-sept-14															X
6	28	182	GEP	SOLANS, SOUYRES	VNR		relatif à la création d'un dispositif prospectif favorisant la coopération des équipes éducatives sur des projets partagés.	CORDEBARD	Adopté amendé oral.	29-sept-14															X
6	29		GEP	SOLANS, SOUYRES	VNR		relatif à la continuité pédagogique à l'école et à l'APC.	CORDEBARD	Retiré	29-sept-14															
	29bis	183	Exécutif		VNR		relatif à la continuité pédagogique à l'école et à l'APC.		Adopté	29-sept-14															X
6	30		UDI - MODEM	LECOUTURIER, de SARNEZ, AZERIE	VNR		relatif à la réforme des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
6	31		UDI - MODEM	LECOUTURIER, de SARNEZ, HÉLARD	VNR		relatif à la cartographie des activités périscolaires.	CORDEBARD	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
6	32		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux travaux prévus dans 3 règlements de fonction de directeur des écoles (Dr).	CORDEBARD	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
6	33-G		NI	SIMONNET	VNR		relatif au respect de la laïcité dans les collèges parisiens.	CORDEBARD	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X			X			X		
	33-G bis	15-G	Exécutif		VNR		relatif au respect de la laïcité dans les collèges parisiens.		Adopté	29-sept-14															X
						DDEEE 1068			Adopté	29-sept-14															X
6	34		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la suppression de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers.	LEMAROLEY	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								

N° Com missi on ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A R M I E		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
6	35		UDI - MODEM	LECOUTURIER, de SARNEZ, GATEL, PIZZIO DI BORISO, FEOU, HÉLARD	VNR		relatif à l'instauration d'une heure extrascolaire pour les bacheliers parisiens.	LEMAROLEY	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
7	36		UDI - MODEM	HÉLARD, de SARNEZ	V	2014 DGRI 1049	relatif à la lutte contre le virus Ebola.	KLUGMAN	Retiré	29-sept-14															
						DGRI 1049			Adopté	29-sept-14															X
						DGRI 1050			Adopté	29-sept-14															X
7	37	184	GEP	CONTASSOT, GLEIZES, SOUYRES	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire de 3 millions de femmes assassinées.	KLUGMAN	Adopté amendé oral.	29-sept-14															
7	38	185	GEP	ATAÏAH, BELLIARD, SOUYRES	VNR		relatif à la condamnation des crimes commis par l'organisation de l'EI.	KLUGMAN	Adopté amendé oral.	29-sept-14															X
7	39		UMP	LELOUCHE, LEGARET, D'HAUTESEPPÉ, BURKLI	VNR		relatif aux Chrétiens d'Orient.	KLUGMAN	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
						DJS 189			Adopté	29-sept-14				X											
7	40		NI	SIMONNET	V	2014 DJS 320	relatif à la piscine Joséphine Baker.	MARTINS	Rejeté	29-sept-14				X	X		X		X		X		X		
						DJS 320			Adopté	29-sept-14	X														
						DJS 328			Adopté	29-sept-14															
7	41	186	GEP	CONTASSOT, ATAÏAH	VNR		relatif à l'implantation de skateparks.	MARTINS	Adopté amendé oral.	29-sept-14															
7	42		UMP	LELOUCHE, LEGARET, BURKLI	VNR		relatif à l'étude d'un relèvement de la taxe de séjour.	MARTINS	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
7	43		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'élargissement des créneaux horaires des établissements sportifs.	MARTINS	Retiré	29-sept-14															
7	44		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'équipement des lycées des équipements sportifs en soirée.	MARTINS	Retiré	29-sept-14															
7	45	187	UMP	KUSTER	VNR		relatif à l'attribution de l'occupation des créneaux dans les équipements sportifs.	MARTINS	Adopté	29-sept-14															X
7	46		UMP	KUSTER	VNR		relatif à la fermeture des piscines et des centres sportifs.	MARTINS	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
7	47		UMP	KOSCIUSKO-MORNET	VNR		relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens.	MARTINS	Rejeté	29-sept-14	X		X		X		X								
7	48	188	UMP	KOSCIUSKO-MORNET	V	2014 DJS 322	relatif aux équipements jeunesse parisiens.	VERON	Adopté amendé oral.	29-sept-14															

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A R C L I M I T E		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
						DIS 322			Adopté	28-sept-14											X		X		
7	49	189	PCF-FG, GEP	BONNET-CHAUVALD, GIEZES	VNR		relatif aux équipements publics dédiés à la jeunesse.	VERON	Adopté	29-sept-14															
						DGRI-DPE 1040			Adopté	29-sept-14															X
1	50		GEP	BOUTAULT	A	2014 DFA 1009	relatif à la durée de la convention et à l'affichage libre.	BARGEON	Rejeté	30-sept-14															
1	51		RG-CI		A	2014 DFA 1009	relatif à la modification en page 5.	BARGEON	Retiré	30-sept-14															
1	52		GEP	BOUTAULT	V	2014 DFA 1009	relatif à la luminosité des enseignes.	BARGEON	Rejeté	30-sept-14															
1	53		RG-CI		V	2014 DFA 1009	relatif au bilan de l'application de règlement local de publicité.	BARGEON	Retiré	30-sept-14															
1	54		RG-CI		V	2014 DFA 1009	relatif aux espaces dédiés à l'affichage associatif et artistique.	BARGEON	Retiré	30-sept-14															
1	55		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 14, 2014 DFA 1009	relatif à l'information des élus.	BARGEON	Rejeté	30-sept-14															
1	56		GEP	BOUTAULT	A	2014 DFA 14	relatif à la durée de la convention et à l'affichage libre.	BARGEON	Rejeté	30-sept-14															
1	57		RG-CI		A	2014 DFA 14	relatif à la modification en page 5.	BARGEON	Retiré	30-sept-14															
1	58		RG-CI		V	2014 DFA 14	relatif aux commerces de quartier et au aménagement associatif, artistique ainsi qu'à la valorisation des commerces de quartier et de l'artisanat local.	BARGEON	Retiré	30-sept-14															
	58bis	190			V				Adopté	30-sept-14		X													
1	59		GFP	BOUTAULT	V	2014 DFA 14	relatif à la luminosité des enseignes.	BARGEON	Non proposé au vote	30-sept-14	NON PROPOSE AU VOTE														
						DF 1009			Adopté	30-sept-14		X12	X4												
						DFA 14			Adopté	30-sept-14		X12	X4												
						DFA 15			Adopté	30-sept-14															
1	60		NI	SIMONNET	V	2014 DFA 1022	relatif aux délégations de service public	BARGEON	Rejeté	30-sept-14	X		X			X				X				X	
						DFA 1022			Adopté	30-sept-14															

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A R C L I M I T E		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
1	61	191	Exécutif		VNR		relatif à l'adoption de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF).	BARGEON	Adopté	30-sept-14															X
1	62		PCF-FG	BONNET-CHAUVALD	VNR		relatif au rebasement du taux des droits de mutation à titre onéreux.	BARGEON	Rejeté	30-sept-14			X	X	X		X							X	
1	63		UMP	JAREL	VNR		relatif à la taxe foncière et à la taxe d'habitation.	BARGEON	Rejeté	30-sept-14	X		X		X										
1	64	192	UDI - MODEM	WEDLING	VNR		relatif à la facilitation d'investissement des zones ménagères.	BARGEON	Adopté	30-sept-14															
					A	DAJ 1013	Amendement oral.		Adopté amendé oral.	1er oct 2014															X
						DAJ 1013			Adopté	1er oct 2014															
						DRH 1024			Adopté	1er oct 2014															
						DRH 1025			Adopté	1er oct 2014	X		X												
						DSTI 1007G			Adopté	1er oct 2014															
						DDEES 1026G			Adopté	1er oct 2014															
						DDEES 1065G			Adopté	1er oct 2014															
1	65		GEP	MOREL, HELLARD	V	2014 DDEES 1076	relatif aux illuminations de Noël.	FOISMI	Retiré	1er oct 2014															
	65bis	193	Exécutif		V				Adopté	1er oct 2014															
						DDEES 1076			Adopté	1er oct 2014															
						DDEES 1132			Adopté	1er oct 2014															
						DDEES 1185			Adopté	1er oct 2014															
						DICOM 1013			Adopté	1er oct 2014			X												
1	66		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux kiosquiers parisiens	FOISMI	Rejeté	1er oct 2014	X		X	X		X									
	66 a	194	Exécutif		VNR		relatif à la fin de mise à disposition de sacs plastiques à usage unique.		Adopté	1er oct 2014															

N° Com mission on ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vinc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A N I T É		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
						DRH 1008G			Adopté	1er oct 2014															
1	67-G	16-G	PCF-FG	BONNET-DUALAUD	VNR		relatif au transfert du bureau de poste Van Lee.	VERON	Adopté amendé oral.	1er oct 2014										X					
1	68-G	17-G	PCF-FG, SOCA, GEP	LE RESTE, FÉRAUD, SOUYRIS	VNR		relatif à la mobilisation des travailleurs du salon de coiffure et de manucure du 57 boulevard des Strasbourg (10e).	VERON	Adopté	1er oct 2014										X		X			
1	69-G	18-G	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'action syndicale au Lutetia.	VERON	Adopté amendé oral.	1er oct 2014										X		X			
						DDEEES 1050G			Adopté	1er oct 2014															
						DPE 1019			Adopté	1er oct 2014														X	
						DAC 1055			Adopté	1er oct 2014															X
						DAC 1057			Adopté	1er oct 2014															X
						DAC 1083			Adopté	1er oct 2014															X
2	70		Exécutif		A	2014 DAC 1211	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	1er oct 2014															X
						DAC 1211			Adopté	1er oct 2014															X
						DAC 1309			Adopté	1er oct 2014															X
						DAC 1364			Adopté	1er oct 2014															X
						DAC 1365			Adopté	1er oct 2014															X
						DAC 1372			Adopté	1er oct 2014															X
						DAC 1410			Adopté	1er oct 2014															X
						DDEEES 1051			Adopté	1er oct 2014															
2	71	195	PG-CI		VNR		relatif à la valorisation de "street art".	JULLIARD	Adopté	1er oct 2014															
2	72		UMP	KUSCIBKO-MORZET	VNR		relatif à la filharmonie.	JULLIARD	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X								

N° Com mission on ODJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vinc, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A N I T É		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST			
2	73		UMP	KUSTER, D'HAUTESEERE	VNR		relatif au maintien de la musique classique à la Lafite Playst.	JULLIARD	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X								
2	74		GEP	CONTASSOT, GILLES, SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif à la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Retiré	1er oct 2014															
2	75		UMP, UDI- MODEM	"BOUTIC PRODUITS" ESPIONNIER, de CLERMONT-TONNERRE, JUMALE, MODEM	VNR		relatif à la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X								
2	76		NI	SIMONNET	VNR		relatif au maintien de la Commission du Vieux Paris.	JULLIARD	Retiré	1er oct 2014															
	76bis	196	Exécutif		VNR		répond aux vœux 74, 75 et 76, relatif à la Commission du Vieux Paris.		Adopté	1er oct 2014										X		X			
2	77	197	UMP	BURKIL de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif au classement des toits de Paris au patrimoine mondial de l'UNESCO.	JULLIARD	Adopté amendé oral.	1er oct 2014															
2	78	198	Exécutif		VNR		relatif aux combattants de la Nueve.	VEU-CHARBIE	Adopté	1er oct 2014															X
2	79	199	Exécutif		VNR		relatif au centenaire du génocide des Arméniens.	VEU-CHARBIE	Adopté	1er oct 2014															X
2	80	200	SOCA	COUMET	VNR		relatif à l'attribution de la dénomination "Nicola Kohn" au Jardin d'émancipation de Boulevard de l'Hôpital.	VEU-CHARBIE	Adopté	1er oct 2014															X
2	81	201	PCF-FG, SOCA, GEP	BONNET-DUALAUD, SANTY-REBAZ, MAJOUSSO	VNR		relatif à l'attribution de la dénomination "Jean Carpenlier" à un lieu du 12e.	VEU-CHARBIE	Adopté	1er oct 2014															X
2	82		UDI- MODEM	MEHAL	VNR		relatif à la création d'un Centre Dumas.	VEU-CHARBIE	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X								
	82 bis	202	Exécutif		VNR				Adopté	1er oct 2014											X				
3	83		UDI- MODEM	WENHUNG	VNR		relatif à la pollution de l'eau due aux nitrates.	BLAUDEL	Retiré	1er oct 2014															
	83 bis	203	Exécutif		VNR				Adopté	1er oct 2014															
						DDCT 3			Adopté	1er oct 2014															X
						DPP 1035			Adopté	1er oct 2014															
3	84		UMP		A	2014 DPP 1048	relatif à la modification de la subvention.	BROSSEL	Rejeté	1er oct 2014															
	84 (2)		UMP	reemplace A84	A	2015 DPP 1048	Subvention à l'association des promoteurs et exploitants de parkings.		Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X								
						DPP 1048			Adopté	1er oct 2014				X											

N° Com missi on OBJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Viv, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U R A N I M I T É	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
3	85		UMP	HAREL	VNR		relatif à la lutte contre les cambriolages isolés.	BROSSEL	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X							
3	86	204	UMP	PECHENARD	VNR		relatif à la surveillance de l'Hôtel de Ville.	BROSSEL	Adopté	1er oct 2014														X
3	87	205	UMP	GOUDON, KOSCIUSKO-MORZET	VNR		relatif à la menace d'attentats terroristes à Paris.	BROSSEL	Adopté	1er oct 2014														X
3	88		UMP, UDI-MODEM	BOUWHAZEL, HONORE, MEHAI	VNR		relatif à la manifestation interdite le samedi 19 juillet.	BROSSEL	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X							
3	89		UDI-MODEM	GALLOIS	VNR		relatif aux incidents au stade Chauffery.	BROSSEL	Retiré (non présenté)	1er oct 2014														
3	90	206	HI	SIMONNET	VNR		relatif aux États généraux de la politique de la ville.	BROSSEL	Adopté	1er oct 2014														
3	91		UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'expérimentation de la non tenue des chaînes en laisse dans le Jardin des Statues.	KOMITES	Retiré	1er oct 2014														
3	92		UMP	KUSTER, BOULARD, DUMAS	VNR		relatif au remontage de la bulle n° 3 à Clichy-Batignolles.	KOMITES	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X							
	92 bis	207	Exécutif		VNR				Adopté	1er oct 2014														
						DVD 1011			Adopté	1er oct 2014														X
						DVD 1029			Adopté	1er oct 2014				X										
						DVD 1080			Adopté	1er oct 2014														
						DVD 1081			Adopté	1er oct 2014														
						DVD 1096			Adopté	1er oct 2014														X
						DVD 1113			Adopté	1er oct 2014														
						DVD 1003G			Adopté	1er oct 2014														
3	93		GEF	SOUVRIS, BELLARD, BOUVAULT	VNR		relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution.	NAIDOVSKI	Retiré	30-sept-14														
	93 bis	208	Exécutif		VNR		relatif aux mesures d'urgence en cas de pic de pollution.		Adopté	30-sept-14														
3	94	209	PCF-FG	BONNET-QUILLARD, LE ROSTE	VNR		relatif à l'abaissement de la TVA sur les transports publics.	NAIDOVSKI	Adopté	30-sept-14											X		X	

N° Com missi on OBJ	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes	Elus	A, V, Viv, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U R A N I M I T É	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
3	95		RG-CI		VNR		relatif à la mise en place de scooters en libre-service.	NAIDOVSKI	Retiré	30-sept-14														
	95 bis	210	Exécutif		VNR				Adopté	30-sept-14														
3	96		UMP	GOUDON, LAMOUR, LEFÈVRE, COURTOIS	VNR		relatif à l'expérimentation d'ampoules LED à proximité des écoles.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept-14	X		X		X		X							
3	97		UMP	GOUDON, LAMOUR, LEFÈVRE, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à l'aménagement du secteur Beaupréa.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept-14	X		X		X		X							
3	98		UMP	KUSTER, BOUSGRET, DURUS	VNR		relatif à la sécurisation des traversées piétonnes.	NAIDOVSKI	Rejeté	30-sept-14	X		X		X		X							
3	99	211	UDI-MODEM	HÉLARD	VNR		relatif aux cabines téléphoniques.	NAIDOVSKI	Adopté amendé oral.	30-sept-14														
3	100		UDI-MODEM	GATEL	VNR		relatif à la circulation des bus-discothèques.	NAIDOVSKI	Retiré	30-sept-14														
3	101		Exécutif		A	2014 DPE 1029	Amendement technique.	FENINOU	Adopté	1er oct 2014														X
3	102	212	UMP	KOSCIUSKO-MORZET	V	2014 DPE 1029	relatif à la motorisation des engins de nettoyage.	FENINOU	Adopté	1er oct 2014														X
3	103		UMP	KOSCIUSKO-MORZET	V	2014 DPE 1029	relatif à la consommation en eau des engins de nettoyage.	FENINOU	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X							
3	104		UMP, UDI-MODEM	GABOBAU, BOULAY ESPERONIER, HÉLARD, BOUQUIN	V	2014 DPE 1029	relatif à la répartition des effectifs d'éboueurs.	FENINOU	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X							
						DPE 1029			Adopté	1er oct 2014	X													
3	105	213	UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'expérimentation de conditions publiques dans le 1er.	FENINOU	Adopté amendé oral.	1er oct 2014														
3	106		UMP	BERKHOUT	VNR		relatif à l'ouverture des saniettes de 22h à 2h.	FENINOU	Retiré	1er oct 2014														
3	107		UMP	BURKILL de FROMENT, BUCHI	VNR		relatif au recrutement des agents de la propreté.	FENINOU	Retiré	1er oct 2014														
3	108		UDI-MODEM	GALLOIS, GATEL	VNR		relatif à la réduction des déchets dans les lieux de pige-niques.	FENINOU	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X							
3	109	214	UDI-MODEM	ROZZO DI BORGIO	VNR		relatif aux pillages des conteneurs de collecte de vêtements.	FENINOU	Adopté amendé oral.	1er oct 2014														X
						DPP 1046			Adopté	1er oct 2014														
						DPE 1023			Adopté	1er oct 2014														

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnt, LR	N° de lib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U R A N I M I T É
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
						DPE 1041			Adopté	1er oct 2014											X	X	
						SG 1015			Adopté	1er oct 2014													X
						DASES 1059G			Adopté	1er oct 2014													
						DASES 1306G			Adopté	1er oct 2014													
4	110-G		UMP	NOSCUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.	JOMIER	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X						
	110-G bis	19-G	Exécutif		VNR		relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.		Adopté	1er oct 2014													
4	111-G		UDI-MODEM	HAAB, SAINT-ETIENNE	VNR		relatif à la gestion du Compte Épargne Temps en vue de PAP 101.	JOMIER	Retiré	1er oct 2014													
4	112-G		UDI-MODEM	HAAB, NAHMUS	VNR		relatif à la stratégie de la Ville de Paris en égard à la politique patrimoniale de l'AP-HP.	JOMIER	Retiré	1er oct 2014													
4	113-G		UDI-MODEM	HAAB	VNR		relatif à la mutualisation des greffiers de soins en Ile-de-France.	JOMIER	Retiré	1er oct 2014													
4	114-G	20-G	NI	SIMONNET	VNR		relatif au soutien de santé sexuelle "Le 190".	JOMIER	Adopté amendé oral.	1er oct 2014													X
						DFPE 1397			Adopté	1er oct 2014			X										
4	115-G		NI	SIMONNET	V	2014 DASES 1298-G	relatif à l'hébergement social hôtelier.	OUMER	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X					X	
	115G bis	21-G	Exécutif		V	2014 DASES 1298-G			Adopté	1er oct 2014													
						DASES 1298G			Adopté	1er oct 2014													
						DASES 1380G			Adopté	1er oct 2014													
4	116		GEP	SOUANS	VNR		relatif au travail des éducateurs/trices de jeunes enfants (EJE).	OUMER	Retiré	1er oct 2014													
	116 bis	215	Exécutif		VNR		relatif au travail des éducateurs/trices de jeunes enfants (EJE).		Adopté	1er oct 2014											X	X	
4	117		PCF-G	BONNE-DUALAUD, BECKER	VNR		relatif aux Equipements publics dédiés à la petite enfance dans le 20e arrondissement.	OUMER	Retiré (non inscrit)	1er oct 2014													
4	118		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux grèves dans les structures de la petite enfance.	OUMER	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X						

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes	Elus	A, V, Vnt, LR	N° de lib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U R A N I M I T É
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
4	119		UMP	BUPKIL, KUSTEK, BLOCH	VNR		relatif aux crèches inter-entreprises de Paris.	OUMER	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X						
4	120		UMP	GOUDIN, LAMOUR, BUFFETEAU, COURTOIS	VNR		relatif à l'implantation d'une crèche rue du Becsin.	OUMER	Retiré	1er oct 2014													
4	121-G		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prise en charge des mineurs isolés étrangers.	OUMER	Rejeté	1er oct 2014	X		X		X		X		X			X	
	121-G bis	22-G	Exécutif		VNR		relatif à la prise en charge des mineurs isolés étrangers (MIE).		Adopté	1er oct 2014											X	X	
						DASES 1174			Adopté	1er oct 2014													
						DASES 1189G			Adopté	1er oct 2014													
4	122-G	23-G	UDI-MODEM	POZZO DI BORGIO, JOHNSON	VNR		relatif aux morts de la rue.	VERINI	Adopté	1er oct 2014													X

Annexe n° 1 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 50 au projet de délibération DF 1009 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
22	Pour	M. CONTASSOT Yves	
67	Pour	M. GLEIZES Jerome	
32	Pour	M. JOMIER Bernard	M. BOUTAULT Jacques
88	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	M. CONTASSOT Yves
21	Pour	Mme ATALLAH Marie	
55	Pour	Mme BLAUDEL Celia	Mme MOREL Joelle
45	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	M. JULIEN Pascal
65	Pour	Mme KONE Fatoumata	
89	Pour	Mme MEES Sandrine	
46	Pour	Mme MOREL Joelle	
66	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
2	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Pour	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	M. BEGUE Herve
20	Pour	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
30	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BONNET OULALDJ Nicolas

(Votants: 12 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	Mme GOLDGRAB Laurence
142	Contre	M. TAN Buon Huong	M. BROS Jean-Bernard
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	M. KLUGMAN Patrick
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	
47	Contre	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	Mme CALANDRA Frederique
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
95	Contre	M. MADEC Roger	M. FERAUD Remi
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	M. CHERKI Pascal
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. VAUGLIN Francois
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	Mme BROSEL Colombe
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Contre	Mme LANG Anne-Christine	M. GIRARD Christophe
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	Mme BACHE Marinette
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	M. de FROMENT Jean-Baptiste
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. TREMEGE Patrick
107	Nppv	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Nppv	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme HAREL Marie-Laure
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	M. VESPERINI Alexandre
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte
59	Nppv	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme CEYRAC Sylvie
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme ONGHENA Anne-Constance
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
15	Nppv	Mme BERTHOUD Florence	M. CRAVENNE Francois-David
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	Mme DUMAS Catherine
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	M. PERIFAN Atanase
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	Mme BOUGERET Alix
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	Mme PAWLIK Deborah
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme LECUYER Catherine
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	...
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 40 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
144	Pour	Mme NAHMIA Valérie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 15 / 16)

Annexe n° 2 - Scrutin public relatif au vœu n° 55 concernant la réduction de l'envahissement publicitaire dans l'espace public en général, sur les palissades de chantier en particulier et au respect du Règlement local de publicité de Paris déposé par Mme SIMONNET.

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Pour M. BELLIARD David	
23	Pour M. BOUTAULT Jacques	
22	Pour M. CONTASSOT Yves	
67	Pour M. GLEIZES Jerome	
32	Abst M. JOMIER Bernard	M. BOUTAULT Jacques
88	Pour M. JULIEN Pascal	
21	Pour Mme ATALLAH Marie	
55	Abst Mme BLAUEL Celia	Mme MOREL Joelle
45	Pour Mme BRIDIER Galla	
56	Pour Mme GUHL Antoinette	M. JULIEN Pascal
65	Pour Mme KONE Fatoumata	
89	Pour Mme MEES Sandrine	
46	Pour Mme MOREL Joelle	
66	Pour Mme SOLANS Aurelie	
2	Pour Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 15 / 16)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
148	Contre M. TIBERI Dominique	
87	Pour Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
44	Contre M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre M. BEGUE Herve	
1	Contre M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre M. BROSSAT Ian	M. BEGUE Herve
20	Contre M. LE RESTE Didier	
18	Contre M. TINTI Sergio	
43	Contre Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre Mme BIDARD Helene	
17	Contre Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre Mme PREMEL Daniele	
30	Contre Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BONNET OULALDJ Nicolas

(Votants: 12 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

Vote	Nom	Procuration
4	Contre M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre M. MARTINS Jean-Francois	Mme GOLDGRAB Laurence
142	Contre M. TAN Buon Huong	M. BROS Jean-Bernard
73	Contre Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	M. KLUGMAN Patrick
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	
47	Contre	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	Mme CALANDRA Frederique
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
95	Contre	M. MADEC Roger	M. FERAUD Remi
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	M. CHERKI Pascal
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. VAUGLIN Francois
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	Mme BROSSEL Colombe
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Contre	Mme LANG Anne-Christine	M. GIRARD Christophe
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	Mme BACHE Marinette
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	M. de FROMENT Jean-Baptiste
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
38	Contre	M. CHARON Pierre	M. HONORE Christian
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. TREMEGE Patrick
107	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Contre	M. DEBRE Bernard	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme HAREL Marie-Laure
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	M. VESPERINI Alexandre
149	Contre	M. LEFEVRE Franck	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte
59	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme CEYRAC Sylvie
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	M. GIANNESINI Jean-Jacques
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
110	Contre	M. TREMEGE Patrick	
155	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
15	Contre	Mme BERTHOUT Florence	M. CRAVENNE Francois-David
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	Mme DUMAS-Gatherine
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
130	Contre	Mme BOUGERET Alix	
127	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. HODENT Thierry
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
80	Contre	Mme EVREN Agnes	
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	M. CHERTOK Gregoire
82	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Contre	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	Mme BOUGERET Alix
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	
103	Contre	Mme MONTANDON Valerie	Mme PAWLIK Deborah
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme LECUYER Catherine
102	Contre	Mme PAWLIK Deborah	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 42 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	
78	Contre	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGIO Yves	
98	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Contre	M. WEHLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Contre	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	
75	Abst	Mme GATEL Maud	
147	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Contre	Mme JOHNSON Olga	
146	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Contre	Mme MEHAL Fadila	
144	Contre	Mme NAHMIA Valérie	
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au vœu n° 58 bis déposé par l'Exécutif.**Groupe Ecologie Paris**

	Vote	Nom	Procuration
3	Abst	M. BELLIARD David	
23	Abst	M. BOUTAULT Jacques	
22	Abst	M. CONTASSOT Yves	
67	Abst	M. GLEIZES Jerome	
32	Abst	M. JOMIER Bernard	M. BOUTAULT Jacques
88	Abst	M. JULIEN Pascal	
13	Abst	M. NAJDOVSKI Christophe	M. CONTASSOT Yves
21	Abst	Mme ATALLAH Marie	
45	Abst	Mme BRIDIER Galla	
65	Abst	Mme KONE Fatoumata	
89	Abst	Mme MEES Sandrine	
46	Abst	Mme MOREL Joelle	
66	Abst	Mme SOLANS Aurelie	
2	Abst	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 14 / 16)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Abst	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
51	Pour	M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour	M. BEGUE Herve	
1	Pour	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour	M. BROSSAT Ian	M. BEGUE Herve
20	Pour	M. LE RESTE Didier	
18	Pour	M. TINTI Sergio	
50	Pour	Mme BIDARD Helene	
17	Pour	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
30	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BONNET OULALDJ Nicolas

(Votants: 10 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	Mme GOLDGRAB Laurence
142	Pour	M. TAN Buon Huong	M. BROS Jean-Bernard
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Socialiste et Apparentés

Vote	Nom	Procuration	
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Pour	M. ASSOULINE David	M. KLUGMAN Patrick
10	Pour	M. BARGETON Julien	
96	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Pour	M. CHERKI Pascal	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
49	Pour	M. DAGNAUD Francois	Mme CALANDRA Frederique
140	Pour	M. DARGENT Claude	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	
97	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Pour	M. GUILLOT Didier	
74	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
113	Pour	M. LAURET Thomas	
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Pour	M. LEJOINDRE Eric	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
95	Pour	M. MADEC Roger	M. FERAUD Remi
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
6	Pour	M. PENINOU Mao	
53	Pour	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Pour	M. VAILLANT Daniel	M. CHERKI Pascal
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	
120	Pour	Mme BACHE Marinette	
48	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
24	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
115	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. VAUGLIN Francois
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Pour	Mme FILOCHE Lea	
138	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	Mme BROSSEL Colombe
136	Pour	Mme JEMNI Halima	
7	Pour	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	M. GIRARD Christophe
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
114	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	Mme BACHE Marinette
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
52	Pour	Mme OUMER Nawel	
72	Pour	Mme PETIT Carine	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
121	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
141	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
81	Abst	M. BERTHAULT Jean-Didier	M. de FROMENT Jean-Baptiste
129	Abst	M. BOULARD Geoffroy	
60	Abst	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
38	Contre	M. CHARON Pierre	M. HONORE Christian
84	Abst	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. TREMEGE Patrick
107	Abst	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Abst	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Abst	M. DEBRE Bernard	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
126	Pour	M. DUBUS Jerome	Mme d'HAUTESERRE Jeanne
34	Abst	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Contre	M. HONORE Christian	
36	Abst	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme HAREL Marie-Laure
40	Abst	M. LECOQ Jean-Pierre	M. VESPERINI Alexandre
149	Abst	M. LEFEVRE Franck	
59	Abst	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Abst	M. LELLOUCHE Pierre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Abst	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme CEYRAC Sylvie
85	Abst	M. PECHENARD Frederic	M. GIANNESINI Jean-Jacques
133	Abst	M. PERIFAN Atanase	
110	Abst	M. TREMEGE Patrick	
155	Abst	M. VESPERINI Alexandre	
15	Contre	Mme BERTHOUT Florence	M. CRAVENNE Francois-David
150	Abst	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	Mme DUMAS Catherine
153	Abst	Mme BLOCH Gypsie	
130	Abst	Mme BOUGERET Alix	
127	Abst	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Abst	Mme BURKLI Delphine	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
132	Abst	Mme CEYRAC Sylvie	
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. HODENT Thierry
86	Abst	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Abst	Mme DUMAS Catherine	
80	Abst	Mme EVREN Agnes	
156	Abst	Mme FANFANT Nathalie	M. PERIFAN Atanase
82	Abst	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Abst	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Abst	Mme KUSTER Brigitte	Mme BOUGERET Alix
131	Abst	Mme LECUYER Catherine	
103	Abst	Mme MONTANDON Valerie	
108	Abst	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme LECUYER Catherine
102	Abst	Mme PAWLIK Deborah	
162	Abst	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 42 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIA Valérie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 14 / 16)

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au vœu n° 52 concernant la luminosité des enseignes déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Pour M. BELLIARD David	
23	Pour M. BOUTAULT Jacques	
32	Pour M. JOMIER Bernard	M. BOUTAULT Jacques
88	Pour M. JULIEN Pascal	
21	Pour Mme ATALLAH Marie	
55	Abst Mme BLAUDEL Celia	Mme MOREL Joelle
45	Pour Mme BRIDIER Galla	
56	Pour Mme GUHL Antoinette	M. JULIEN Pascal
89	Pour Mme MEES Sandrine	
46	Pour Mme MOREL Joelle	
2	Pour Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 11 / 16)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
148	Pour M. TIBERI Dominique	
87	Pour Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
44	Contre M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre M. BEGUE Herve	
1	Contre M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre M. BROSSAT Ian	M. BEGUE Herve
20	Contre M. LE RESTE Didier	
18	Contre M. TINTI Sergio	
43	Contre Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre Mme BIDARD Helene	
17	Contre Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre Mme PREMEL Daniele	
30	Contre Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BONNET OULALDJ Nicolas

(Votants: 12 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

Vote	Nom	Procuration
4	Contre M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre M. MARTINS Jean-Francois	Mme GOLDGRAB Laurence
142	Contre M. TAN Buon Huong	M. BROS Jean-Bernard
73	Contre Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	M. KLUGMAN Patrick
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	
47	Contre	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	Mme CALANDRA Frederique
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
95	Contre	M. MADEC Roger	M. FERAUD Remi
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	M. CHERKI Pascal
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. VAUGLIN Francois
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	Mme BROSSEL Colombe
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Contre	Mme LANG Anne-Christine	M. GIRARD Christophe
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	Mme BACHE Marinette
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 53 / 56)

Groupe UMP

Vote	Nom	Procuration
81	Pour M. BERTHAULT Jean-Didier	M. de FROMENT Jean-Baptiste
129	Pour M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
38	Pour M. CHARON Pierre	M. HONORE Christian
84	Pour M. COURTOIS Daniel-Georges	M. TREMEGE Patrick
107	Pour M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Pour M. DEBRE Bernard	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
126	Pour M. DUBUS Jerome	Mme d'HAUTESERRE Jeanne
109	Pour M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Pour M. GOUJON Philippe	
160	Pour M. HODENT Thierry	
161	Pour M. HONORE Christian	
36	Pour M. LAMOUR Jean-Francois	Mme HAREL Marie-Laure
40	Pour M. LECOQ Jean-Pierre	M. VESPERINI Alexandre
149	Pour M. LEFEVRE Franck	
59	Pour M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour M. LELLOUCHE Pierre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Pour M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme CEYRAC Sylvie
85	Pour M. PECHENARD Frederic	M. GIANNESINI Jean-Jacques
133	Pour M. PERIFAN Atanase	
110	Pour M. TREMEGE Patrick	
155	Pour M. VESPERINI Alexandre	
15	Pour Mme BERTHOUT Florence	M. CRAVENNE Francois-David
150	Pour Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	Mme DUMAS Catherine
153	Pour Mme BLOCH Gypsie	
130	Pour Mme BOUGERET Alix	
127	Pour Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour Mme BURKLI Delphine	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
132	Pour Mme CEYRAC Sylvie	
128	Pour Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. HODENT Thierry
86	Pour Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour Mme DUMAS Catherine	
80	Pour Mme EVREN Agnes	
156	Pour Mme FANFANT Nathalie	M. PERIFAN Atanase
82	Pour Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour Mme KUSTER Brigitte	Mme BOUGERET Alix
131	Pour Mme LECUYER Catherine	
103	Pour Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme LECUYER Catherine
102	Pour Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 44 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	
78	Contre	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Contre	M. WEHLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Contre	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	
75	Contre	Mme GATEL Maud	
147	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Contre	Mme JOHNSON Olga	
146	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Contre	Mme MEHAL Fadila	
144	Contre	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

**Annexe n° 5 - Scrutin public relatif à l'amendement n° 56 au projet de délibération DFA 14
déposé par le groupe Ecologiste de Paris.**

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
22	Pour	M. CONTASSOT Yves	
67	Pour	M. GLEIZES Jerome	
32	Pour	M. JOMIER Bernard	M. BOUTAULT Jacques
88	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	M. CONTASSOT Yves
21	Pour	Mme ATALLAH Marie	
55	Abst	Mme BLAUDEL Celia	Mme MOREL Joelle
45	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	M. JULIEN Pascal
65	Pour	Mme KONE Fatoumata	
89	Pour	Mme MEES Sandrine	
46	Pour	Mme MOREL Joelle	
66	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
2	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	M. BEGUE Herve
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BONNET OULALDJ Nicolas

(Votants: 12 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	Mme GOLDGRAB Laurence
142	Contre	M. TAN Buon Huong	M. BROS Jean-Bernard
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	M. KLUGMAN Patrick
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	
47	Contre	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	Mme CALANDRA Frederique
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
95	Contre	M. MADEC Roger	M. FERAUD Remi
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINO Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	M. CHERKI Pascal
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. VAUGLIN Francois
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	Mme BROSSEL Colombe
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Contre	Mme LANG Anne-Christine	M. GIRARD Christophe
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	Mme BACHE Marinette
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TALEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
81	Nppv	M. BERTHAULT Jean-Didier	M. de FROMENT Jean-Baptiste
129	Nppv	M. BOULARD Geoffroy	
60	Nppv	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
38	Nppv	M. CHARON Pierre	M. HONORE Christian
84	Nppv	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. TREMEGE Patrick
107	Abst	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Nppv	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Nppv	M. DEBRE Bernard	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
126	Nppv	M. DUBUS Jerome	Mme d'HAUTESERRE Jeanne
109	Nppv	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Nppv	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Nppv	M. HONORE Christian	
36	Nppv	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme HAREL Marie-Laure
40	Nppv	M. LECOQ Jean-Pierre	M. VESPERINI Alexandre
149	Nppv	M. LEFEVRE Franck	
59	Nppv	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Nppv	M. LELLOUCHE Pierre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Nppv	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme CEYRAC Sylvie
85	Nppv	M. PECHENARD Frederic	M. GIANNESINI Jean-Jacques
133	Nppv	M. PERIFAN Atanase	
110	Nppv	M. TREMEGE Patrick	
155	Nppv	M. VESPERINI Alexandre	
15	Abst	Mme BERTHOUT Florence	M. CRAVENNE Francois-David
150	Nppv	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	Mme DUMAS Catherine
153	Nppv	Mme BLOCH Gypsie	
130	Nppv	Mme BOUGERET Alix	
127	Nppv	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Nppv	Mme BURKLI Delphine	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
132	Nppv	Mme CEYRAC Sylvie	
128	Nppv	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. HODENT Thierry
86	Nppv	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Nppv	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Nppv	Mme DUMAS Catherine	
80	Nppv	Mme EVREN Agnes	
156	Nppv	Mme FANFANT Nathalie	M. PERIFAN Atanase
82	Nppv	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Nppv	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Nppv	Mme KUSTER Brigitte	Mme BOUGERET Alix
131	Nppv	Mme LECUYER Catherine	
103	Nppv	Mme MONTANDON Valerie	
108	Nppv	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme LECUYER Catherine
102	Nppv	Mme PAWLIK Deborah	
162	Nppv	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 44 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leïla	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAIS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Annexe n° 6 - Scrutin public relatif au projet de délibération DF 1009 Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier) - Autorisation-signature.

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Contre M. BELLIARD David	
23	Contre M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre M. CONTASSOT Yves	
67	Contre M. GLEIZES Jerome	
32	Abst M. JOMIER Bernard	M. BOUTAULT Jacques
88	Contre M. JULIEN Pascal	
13	Abst M. NAJDOVSKI Christophe	M. CONTASSOT Yves
21	Pour Mme ATALLAH Marie	
55	Abst Mme BLAUEL Celia	Mme MOREL Joelle
45	Contre Mme BRIDIER Galla	
56	Abst Mme GUHL Antoinette	M. JULIEN Pascal
65	Contre Mme KONE Fatoumata	
89	Contre Mme MEES Sandrine	
46	Contre Mme MOREL Joelle	
66	Contre Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
148	Contre M. TIBERI Dominique	
87	Contre Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
44	Pour M. AQUA Jean-Noel	
51	Pour M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour M. BEGUE Herve	
1	Pour M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour M. BROSSAT Ian	
20	Pour M. LE RESTE Didier	M. BEGUE Herve
18	Pour M. TINTI Sergio	
43	Pour Mme BECKER Emmanuelle	
50	Pour Mme BIDARD Helene	
17	Pour Mme GAILLANNE Fanny	
41	Pour Mme PREMEL Daniele	
19	Nppv Mme PRIMET Raphaelle	
30	Pour Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BONNET OULALDJ Nicolas

(Votants: 13 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

Vote	Nom	Procuration
4	Pour M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour M. MARTINS Jean-Francois	Mme GOLDGRAB Laurence
142	Pour M. TAN Buon Huong	M. BROS Jean-Bernard
73	Pour Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Pour	M. ASSOULINE David	M. KLUGMAN Patrick
10	Pour	M. BARGETON Julien	
96	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Pour	M. CHERKI Pascal	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
49	Pour	M. DAGNAUD Francois	Mme CALANDRA Frederique
140	Pour	M. DARGENT Claude	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	
97	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Pour	M. GUILLOT Didier	
74	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
113	Pour	M. LAURET Thomas	
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Pour	M. LEJOINDRE Eric	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
95	Pour	M. MADEC Roger	M. FERAUD Remi
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
6	Pour	M. PENINOU Mao	
53	Pour	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Pour	M. VAILLANT Daniel	M. CHERKI Pascal
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	
120	Pour	Mme BACHE Marinette	
48	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
24	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
115	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. VAUGLIN Francois
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
138	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	Mme BROSSEL Colombe
136	Pour	Mme JEMNI Halima	
7	Pour	Mme KOMITES Penelope	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
114	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	Mme BACHE Marinette
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
52	Pour	Mme OUMER Nawel	
72	Pour	Mme PETIT Carine	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
121	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
141	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 54 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	M. de FROMENT Jean-Baptiste
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
38	Contre	M. CHARON Pierre	M. HONORE Christian
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. TREMEGE Patrick
107	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Contre	M. DEBRE Bernard	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
126	Abst	M. DUBUS Jerome	Mme d'HAUTESERRE Jeanne
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Contre	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme HAREL Marie-Laure
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	M. VESPERINI Alexandre
149	Contre	M. LEFEVRE Franck	
59	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme CEYRAC Sylvie
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	M. GIANNESINI Jean-Jacques
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
110	Contre	M. TREMEGE Patrick	
155	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
15	Contre	Mme BERTHOUT Florence	M. CRAVENNE Francois-David
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	Mme DUMAS Catherine
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
130	Contre	Mme BOUGERET Alix	
127	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. HODENT Thierry
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Abst	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
80	Contre	Mme EVREN Agnes	
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	M. PERIFAN Atanase
82	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Contre	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	Mme BOUGERET Alix
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	
103	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme LECUYER Catherine
102	Contre	Mme PAWLIK Deborah	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 43 / 54)

Groupe UDI-MODEM

Vote	Nom	Procuration
76	Contre M. AZIERE Eric	
122	Contre M. HAAB Francois	
78	Contre M. HELARD Eric	
101	Contre M. POZZO DI BORGIO Yves	
98	Contre M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Contre M. WEHRLING Yann	
77	Contre Mme de SARNEZ Marielle	
124	Contre Mme DIRI Leila	
125	Contre Mme GALLOIS Edith	
75	Contre Mme GATEL Maud	
147	Contre Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Contre Mme JOHNSON Olga	
146	Contre Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Contre Mme MEHAL Fadila	
144	Contre Mme NAHMIAS Valerie	
123	Contre Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Annexe n° 7 - Scrutin public relatif au projet de délibération DFA 14 Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier) - Autorisation-signature.

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Contre M. BELLIARD David	
23	Contre M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre M. CONTASSOT Yves	
67	Contre M. GLEIZES Jerome	
32	Abst M. JOMIER Bernard	M. BOUTAULT Jacques
88	Contre M. JULIEN Pascal	
13	Abst M. NAJDOVSKI Christophe	M. CONTASSOT Yves
21	Contre Mme ATALLAH Marie	
55	Abst Mme BLAUEL Celia	Mme MOREL Joelle
45	Contre Mme BRIDIER Galla	
56	Abst Mme GUHL Antoinette	M. JULIEN Pascal
65	Contre Mme KONE Fatoumata	
89	Contre Mme MEES Sandrine	
66	Contre Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 15 / 16)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
148	Contre M. TIBERI Dominique	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
44	Pour M. AQUA Jean-Noel	
51	Pour M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour M. BEGUE Herve	
1	Pour M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour M. BROSSAT Ian	M. BEGUE Herve
20	Pour M. LE RESTE Didier	
18	Pour M. TINTI Sergio	
43	Pour Mme BECKER Emmanuelle	
50	Pour Mme BIDARD Helene	
17	Pour Mme GAILLANNE Fanny	
41	Pour Mme PREMEL Daniele	
19	Nppv Mme PRIMET Raphaelle	
30	Pour Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. BONNET OULALDJ Nicolas

(Votants: 13 / 13)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

Vote	Nom	Procuration
4	Pour M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour M. MARTINS Jean-Francois	Mme GOLDGRAB Laurence
142	Pour M. TAN Buon Huong	M. BROS Jean-Bernard
73	Pour Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
118	Pour	M. ASSOULINE David	M. KLUGMAN Patrick
10	Pour	M. BARGETON Julien	
96	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Pour	M. CHERKI Pascal	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
49	Pour	M. DAGNAUD Francois	Mme CALANDRA Frederique
140	Pour	M. DARGENT Claude	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	
97	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Pour	M. GUILLOT Didier	
74	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
113	Pour	M. LAURET Thomas	
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Pour	M. LEJOINDRE Eric	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
95	Pour	M. MADEC Roger	M. FERAUD Remi
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
6	Pour	M. PENINO Mao	
53	Pour	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Pour	M. VAILLANT Daniel	M. CHERKI Pascal
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	
120	Pour	Mme BACHE Marinette	
48	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
24	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
115	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. VAUGLIN Francois
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Pour	Mme FILOCHE Lea	
138	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	Mme BROSSEL Colombe
136	Pour	Mme JEMNI Halima	
7	Pour	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	M. GIRARD Christophe
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
114	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	Mme BACHE Marinette
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
52	Pour	Mme OUMER Nawel	
72	Pour	Mme PETIT Carine	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
121	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
141	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 55 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	M. de FROMENT Jean-Baptiste
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
38	Contre	M. CHARON Pierre	M. HONORE Christian
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. TREMEGE Patrick
107	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Contre	M. DEBRE Bernard	Mme STOPPA-LYONNET Dominique
126	Abst	M. DUBUS Jerome	Mme d'HAUTESERRE Jeanne
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Contre	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	Mme HAREL Marie-Laure
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	M. VESPERINI Alexandre
149	Contre	M. LEFEVRE Franck	
59	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	Mme CEYRAC Sylvie
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	M. GIANNESINI Jean-Jacques
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
110	Contre	M. TREMEGE Patrick	
155	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
15	Contre	Mme BERTHOUD Florence	M. CRAVENNE Francois-David
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	Mme DUMAS Catherine
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
130	Contre	Mme BOUGERET Alix	
127	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. HODENT Thierry
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
80	Contre	Mme EVREN Agnes	
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	M. PERIFAN Atanase
82	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Contre	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	Mme BOUGERET Alix
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	
103	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	Mme LECUYER Catherine
102	Contre	Mme PAWLIK Deborah	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 43 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	
78	Contre	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Contre	M. WEHLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Contre	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	
75	Contre	Mme GATEL Maud	
147	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Contre	Mme JOHNSON Olga	
146	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Contre	Mme MEHAL Fadila	
144	Contre	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Demandes de rectification de vote exprimées par les élus suivants à l'issue des scrutins publics (votes recueillis électroniquement).

Mme Léa FILOCHE, présente au moment du scrutin, a fait savoir qu'elle avait voulu "voter pour" le projet de délibération DF 1009.

Mme Anne-Christine LANG, qui avait délégué son droit de vote, a fait savoir qu'elle avait voulu "voter pour" le projet de délibération DF 1009.

Mme Joëlle MOREL, présente au moment du scrutin, a fait savoir qu'elle avait voulu "voter contre" le projet de délibération DFA 14.

Mme Danielle SIMONNET, présente au moment du scrutin, a fait savoir qu'elle avait voulu "voter contre" les projets de délibération DFA 14 et DF 1009.

M. Jean-Jacques GIANNESINI, présent au moment du scrutin, a fait savoir qu'il avait voulu "voter contre" le projet de délibération DF 1009.

M. Philippe GOUJON, présent au moment du scrutin, a fait savoir qu'il avait voulu "voter contre" le projet de délibération DFA 14.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, présente au moment du scrutin, a fait savoir qu'elle avait voulu "voter contre" les projets de délibération DFA 14 et DF 1009.

M. Jérôme DUBUS, qui avait délégué son droit de vote, a fait savoir qu'il avait voulu "voter contre" les projets de délibération DFA 14 et DF 1009.

Mme Marie ATALLAH, présente au moment du scrutin, a fait savoir qu'elle avait voulu "voter contre" les projets de délibération DF 1009 et DFA 14.

M. Pierre AIDENBAUM, présent au moment du scrutin, a fait savoir qu'il avait voulu "voter pour" le projet de délibération DFA 14.